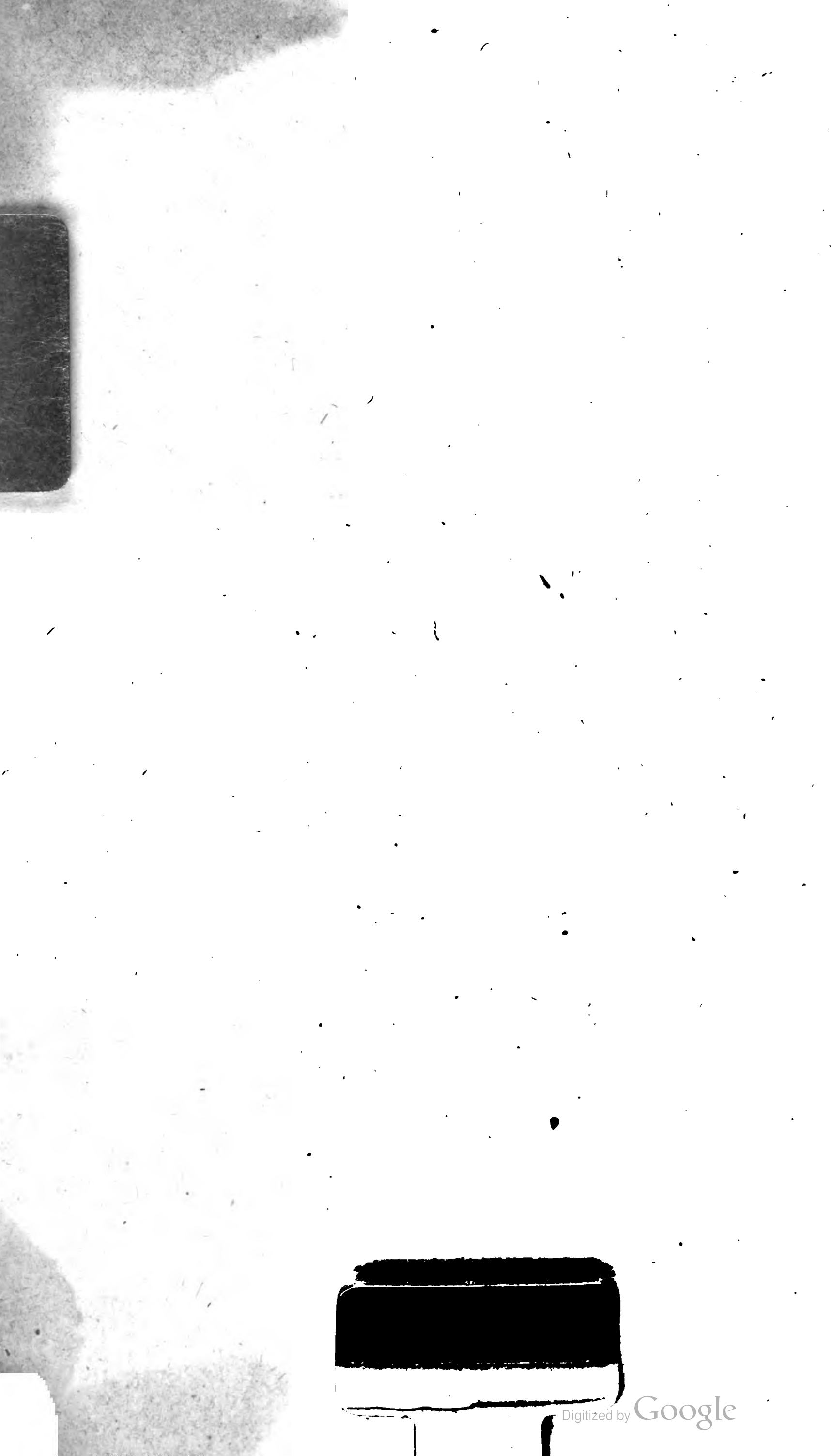




HISTOIRE

DES

ALLEMANDS.

TOME CINQUIEME.

HISTOIRE
DES
ALLEMANDS,

TRADUITE DE L'ALLEMAND

DE SCHMIDT;

Par J. C. DE LA VEAUX, Professeur Royal à Berlin.

TOME CINQUIEME.

DEPUIS WENCESLAS JUSQU'A LA FIN DU REGNE DE MAXIMILIEN I.





A REIMS,

CHEZ CAZIN, LIBRAIRE.

Et se trouve à PARIS, rue des Maçons, N°. 31.

M. DCC. LXXXVI.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS
DANS CE CINQUIEME VOLUME.

SUITE DU LIVRE SEPTIEME.



HISTOIRE

HISTOIRE
DES
ALLEMANDS.

SUITE DU LIVRE SEPTIEME.

CHAPITRE X.

Wenceslas. Etat de l'Allemagne au commencement du regne de ce prince. Sa conduite à l'égard des divisions de l'église. Il travaille à faire observer la paix publique. Défaite du duc Léopold d'Autriche près de Sempach. Guerre entre les princes & les villes d'Allemagne. Captivité de Wenceslas en Boheme. Déposition de ce prince. Capitulation avec Robert.

WENCESLAS monta sur le trône dans un temps où tout prince, quelque grand qu'il pût être, auroit risqué son autorité en devenant empereur. Dans tous les états, un amour de la liberté poussé jusqu'à l'anarchie, des vues qui ne tendoient qu'à l'agrandissement des particuliers, la haine & la défiance entre les plus nobles parties de la nation, c'est-à-dire

les princes & les villes, un brigandage effréné parmi la noblesse inférieure, une inaction presque entiere dans le corps de la nation, & enfin un grand schisme dans l'église, toutes ces choses préparoient de grandes affaires à un empereur.

Quant à la constitution des maisons particulieres, celle de Luxembourg s'élevoit au-dessus des autres. Elle possédoit alors la Boheme, la Silésie, la Moravie, la Lusace, la Marche de Brandebourg, la plus grande partie du Palatinat, & un grand nombre de fiefs dispersés çà & là. Elle y avoit aussi réuni le Brabant; mais seulement pour quelque temps: il sortit bientôt de cette maison à la mort de Wenceslas, frere de Charles, qui n'avoit point laissé d'héritiers. Ajoutez à cela des vues sur les pays d'Autriche en vertu du pacte de confraternité avec les princes Autrichiens; & sur la Hongrie & la Pologne, en vertu du mariage que Charles avoit conclu entre Sigismond son fils & Marie fille de Louis, roi de Hongrie & de Pologne. Heureux dans toutes ces entreprises, Charles croyoit avoir assuré pour toujours la prospérité de sa maison; mais il préparoit lui-même son affoiblissement, en projettant le partage de ses états. Il destinoit à Wenceslas son fils aîné & son successeur à l'Empire, la Boheme & la Silésie; à Sigismond son second fils, la Marche de Brandebourg; à Jean qui étoit le troisieme, la principauté de Schweidnitz, avec le Goerlitz & la Lusace. Il leur étoit défendu sévérement d'en aliéner la moindre partie. Mais nous verrons la suite de ces

arrangemens. Ce qu'il y avoit de pire, c'est que Charles n'avoit transmis son esprit à aucun de ses fils, & l'ainé sur-tout étoit par malheur le moins propre au gouvernement.

Après la maison de Luxembourg, celle d'Autriche étoit la plus puissante. Elle avoit été agrandie sous Louis, par la Baviere & la Carinthie; sous Charles, par le Tirol. Ces pays lui étoient venus par héritage ou par donation, & elle avoit acheté ensuite la ville de Fribourg & le Brisgau. En Suisse même où elle avoit perdu les cantons de Glaris & d'Uri qui étoient entrés dans la confédération, elle avoit reçu les comtés de Habsbourg, la ville de Raperswеil avec son territoire. Auparavant, les princes d'Autriche gouvernoient ordinairement leurs états en commun. Alors on avoit résolu aussi un partage entre les deux fils d'Albert-le-Sage qui vivoient encore, c'est-à-dire, Albert III. & Lépold III. Albert devoit avoir l'Autriche; & Léopold la Styrie, la Carinthie & le Tirol, avec des seigneuries en Souabe & en Suisse. Léopold portoit aussi le nom de margrave de Trévigo, à cause de l'investiture que Louis de Baviere avoit donnée à la maison d'Autriche sur Padoue & Trévigo.

La maison de Baviere venoit de perdre le Brandebourg & le Tirol; & quoiqu'Etienne-l'Infibulé eût réuni de nouveau toute la Baviere, ses fils Etienne II, Fréderic & Jean la partagerent encore en Ingolstadt, Landshut & Munich. Dans la maison Palatine se distinguoit particuliérement Robert, que

nous verrons bientôt monter sur le trône impérial au-lieu de Wenceslas.

La Saxe étoit encore partagée en Saxe-Wittemberg & Saxe-Lauenbourg. Dans la ligne de Wittemberg, la mort de l'électeur Rodolphe II, (1) qui n'avoit point laissé d'héritiers, avoit causé une guerre de succession entre son frere Wenceslas & Otton, fils de son frere ainé. (2) Charles IV. avoit décidé en faveur de Wenceslas; quoique, selon la bulle d'or, la succession à un électorat dût suivre l'ordre de primogéniture.

En vertu d'un partage projetté en 1376 dans la maison de Misnie-Thuringe, les fils de Fréderic-le-Sérieux avoient reçu différens pays; savoir, Fréderic-le-Belliqueux Leipsick, & la Haute-Misnie, ou ce qu'on appelloit Osterland; Balthasar la Thuringe, & Guillaume le reste de la Misnie. Quant aux changemens arrivés dans la maison de Brunswic, nous en avons parlé à l'occasion du regne de Charles IV.

Cependant sous Charles IV, on avoit vu, à un bout de l'Allemagne, le commencement d'un état, d'autant plus remarquable qu'il eut dans la suite une grande influence sur les affaires de toute l'Europe, & particuliérement sur celles de l'Allemagne. En 1361 étoit mort Philippe, duc de Bourgogne, issu de la famille des Capétiens. Son duché étoit échu à Jean, roi de France, de la race des Valois, qui le laissa

(1) 1371. (2) 1350.

à Philippe-le-Hardi, le plus jeune de ses fils. Nous verrons bientôt comment ce prince & ses successeurs surent l'agrandir.

Mais il s'étoit fait, sur-tout dans le royaume d'Arles, des changemens considérables, qui avoient achevé de détruire la souveraineté suprême de l'Allemagne sur ce royaume; souveraineté qui n'étoit déjà plus qu'un nom. Jeanne, reine de Naples, en qualité de propriétaire de la province, acheta au saint siege le comté d'Avignon; Charles IV. confirma ce marché le 1 novembre 1348; & le dauphin Humbert II, qui possédoit le Dauphiné comme dernier prince de sa race, le donna à Philippe, roi de France, pour un de ses fils, par les traités de 1343 & 1349; ce que Charles confirma aussi par l'investiture, qui fut négligée dans la suite.

Wenceslas, au commencement de son regne, s'étoit proposé deux tâches; de soutenir le pape Urbain VI, & de maintenir la paix publique en Allemagne. La premiere lui coûta peu de peine, parce que la nation penchoit presque généralement pour Urbain. Enfin, Gregoire XI. revint à Rome. (3) Il y fut décidé, par les instances fréquentes des Romains, par les vœux de tous les honnêtes gens, & peut-être plus encore par les sollicitations pressantes d'une femme pieuse, sainte Catherine de Sienne, que les Florentins avoient envoyée à sa cour pour quelques affaires; peut-être aussi, comme l'assure

(3) 1377.

Platine, parce qu'un évêque, à qui il avoit reproché de ne pas résider dans son évêché, lui avoit répondu que le premier des évêques devroit donner l'exemple. Mais les cardinaux François en furent très-mécontens; car d'un côté Avignon leur sembloit un paradis, & de l'autre ils haïssoient autant les Romains qu'ils en étoient haïs eux-mêmes. Ils réussirent presque à ramener Gregoire à Avignon, parce que les Romains ne tinrent qu'une petite partie des promesses qu'ils avoient faites; qu'au-lieu de se soumettre tranquillement à la puissance du pape, ils vouloient dominer sur lui & sur les siens; & que d'ailleurs les Florentins attaquerent les états de l'église. Mais Gregoire mourut (4) avant que d'avoir pu exécuter le retour proposé.

Il y avoit alors seize cardinaux à Rome, onze François de naissance, quatre Italiens & un Espagnol. Le peuple qui craignoit avec raison que si on élisoit un François il ne transférât de nouveau le siege à Avignon, s'assembla devant la porte du conclave, & menaça avec bruit & tumulte les cardinaux de les tuer, s'ils n'élisoient pas un Romain, ou du moins un Italien. Ce tumulte eut son effet, & on élut Barthelemi de Prignano, archevêque de Bari, & Napolitain de naissance. La crainte des Romains contribua beaucoup à faire prendre ce parti; ainsi que les François eux-mêmes. Ces derniers étoient divisés en deux partis, dont l'un qu'on nommoit par-

(4) 1377.

ticuliérement les *François*, demandoit un François de quelque province que ce fût, & les autres, nommés *Limousins*, vouloient un pape de Limoge ou des environs. Les cardinaux effrayés se disperserent. Les uns se cacherent dans le château St. Ange, & les autres dans d'autres endroits. Mais le lendemain (5) ils consentirent à s'assembler de nouveau, & à proclamer pape Barthelemi sous le nom d'Urbain VI; & bientôt après (6) Barthelemi se fit couronner en cette qualité. Auparavant les papes avoient coutume d'annoncer leur élection aux monarques chrétiens. Urbain prit des précautions. Il le fit faire par les cardinaux, afin de détruire en même temps le soupçon qu'on pouvoit avoir qu'il avoit été élu par force, & contre leur volonté, ce qui dans la suite lui fut fort salutaire.

D'ailleurs, Urbain n'ignoroit pas qu'on ne l'avoit pas élu de bon gré. Mais lorsqu'il fut pape, au-lieu de chercher à se concilier les cardinaux, il les menaça de réformer leur luxe, & de mettre un frein à leurs déréglemens & à leurs mauvaises mœurs. Cette conduite acheva tellement d'aigrir les esprits déjà mécontens, qu'ils ne songerent plus qu'à la vengeance. Treize d'entr'eux se rendirent à Avignon sous prétexte de changer d'air, & là ils déclarerent publiquement qu'Urbain étoit un intrus, & qu'ils ne l'avoient élu que dans la crainte d'être assassinés par le peuple. Ils ne s'en tinrent pas là; ils allerent jus-

(5) Le 27 mars 1378. (6) Le 9 avril 1378.

qu'à Fondi dans le pays de Naples, & ayant attiré à eux les autres cardinaux, ils procéderent à une nouvelle élection, & élurent en effet ce cardinal de Geneve, qui prit le nom de Clément VII. Comme le parti d'Urbain étoit le plus fort en Italie, Clément se rendit bientôt à Avignon & y établit son siege.

Alors on vit le monde chrétien se diviser en deux partis. L'Allemagne, la Boheme, l'Angleterre, le Portugal, la Hongrie, la Pologne, & une grande partie de l'Italie prirent le parti d'Urbain; & la France, la Savoie, Jeanne, reine de Naples, & enfin l'Espagne se déclarerent pour Clément. Les deux papes eux-mêmes, bien éloignés de s'arranger à l'amiable, s'excommunierent mutuellement, & se préparerent à employer l'un contre l'autre les armes temporelles. A leur exemple, leurs partisans se disputerent vivement; savans, ignorans, universités, églises, théologiens & juristes. On a encore une quantité d'écrits, de décisions, de traités sur cette matiere. Mais tous ces ouvrages sont faits de maniere, que jusqu'à nos jours, on n'a pu distinguer encore le parti le plus juste. Tout étoit fondé sur des faits qu'il étoit impossible de bien démêler. Les cardinaux avoient-ils réellement été effrayés, & cet effroi avoit-il été assez grand pour leur ôter la liberté? Ou bien les cardinaux n'étoient-ils pas obligés par état de s'exposer au danger & à la mort plutôt que d'agir contre leur conscience? N'avoient-ils pas été libres, du moins en le proclamant pape, en

l'honorant comme pape pendant tout le temps qu'il étoit à Rome, en annonçant son élection aux monarques sans faire mention de la crainte qu'on leur avoit inspirée? On demandoit encore si les cardinaux pouvoient juger de la validité d'une élection, puisqu'ils étoient en même temps juges & parties, & qu'ils décidoient dans leur propre cause. (7)

C'étoit toujours un caprice impardonnable de la part des cardinaux même s'ils avoient souffert quelque violence, de n'avoir pas laissé l'élection telle qu'elle *étoit*, puisque la chose avoit été si loin; & de n'avoir pas donné, du moins dans la suite, leur consentement à l'élection d'Urbain, qui, s'il s'étoit conduit autrement qu'on ne l'avoit espéré, ne laissoit pourtant pas d'être propre à la dignité qu'il occupoit. Plusieurs d'entr'eux en avoient reçu des bénéfices & d'autres graces. Comment pouvoient-ils après cela exiger que l'univers cessât tout d'un coup de le reconnoître pour pape légitime? Comme on ne pouvoit approfondir le fond de l'affaire, chacun ne consultoit que ses propres intérêts, & reconnoissoit un pape selon son avantage & ses espérances. (8) Comme Charles IV, & avec lui toute l'Allemagne, s'étoient déclarés pour Urbain, il fut aisé à Wenceslas de faire confirmer cette déclaration à la premiere diete qu'il tint à Francfort.

(7) *Epistola Collusii Florentini. Ap.* Marten. *Thesaur. Anecd.* T. II. p. 1155.

(8) *Eoque res deducta est, ut quilibet illi crediturus esse videatur, a quo plus emolumenti receperit & honoris,* Epist. Collus Florent. l. c. p. 1158.

Il étoit plus difficile de maintenir la paix publique. A la même diete de Francfort, Wenceslas s'accommoda sur quelques points relatifs à cette affaire. Mais il jetta lui-même de nouvelles semences de défiance, en engageant à Léopold, duc d'Autriche, (9) pour quarante mille florins d'or, monnoie de Florence, le bailliage de la haute & basse-Souabe, avec les villes d'Augsbourg & de Giengen, & en enjoignant, par un écrit public à tous les états de l'Empire situés en Souabe, de reconnoître le duc Léopold pour bailli de l'Empire, placé par son autorité, & de lui obéir comme tel. (10) Wenceslas auroit dû se ressouvenir de ce qui étoit arrivé à son pere, lorsqu'il avoit donné le même bailliage au comte de Wirtemberg. Et en effet, bientôt après trente-deux villes impériales; la plupart de la Souabe se liguerent avec Robert l'ainé & Robert le jeune, comtes Palatins du Rhin, le duc de Baviere, & Bernard, margrave de Bade, pour leur défense commune contre toute violence injuste. (11)

On ne voit point que le duc Léopold, contre lequel la ligue paroissoit dirigée, ait rien fait pour s'y opposer. Mais le reste de la noblesse, qui envioit depuis long-temps les villes à cause de leurs richesses & de leur état florissant, ne se tint pas tranquille. Ils furent excités sur-tout par les entreprises des villes qui, fieres de leur alliance, commençoient

(9) Le 25 février 1379.

(10) Lunig *C. G. D. T. II. p. 1178. sq.*

(11) *Ap.* Datt. *de Pace publica, p. 39.*

à détruire les châteaux de nobles, sous prétexte qu'ils servoient de retraites à des brigands & à des gens dangereux; maltraitoient quelquefois, par leurs soldats, les sujets des nobles & des princes, & d'autre fois les engageoient à quitter les campagnes pour se joindre à elles. Tout se ligua aussi du côté de la noblesse, & delà se forma la ligue *des Lions*. D'abord elle ne comprenoit que la Vétéravie; mais bientôt elle s'étendit insensiblement dans la Souabe, la Franconie, l'Alsace, le Brisgau, & même dans les Pays-Bas; de sorte que la ligue fut obligée de se diviser en certains cercles, à chacun desquels présidoit un chef ou commandant. Outre cette confédération, on vit paroître celle des anciens *Minnes* en Hesse, celle des *Cornes* en Vétéravie, celle des *Faucons* dans l'évêché de Paderborn & en Westphalie, ainsi que celles de *St. Guillaume* & de *St. George*.

Ces confédérations engagerent les villes à se tenir de plus en plus sur leurs gardes, & à s'unir encore plus étroitement qu'auparavant. En conséquence, on vit se confédérer à Spire, (12) les villes de Mayence, Strasbourg, Worms, Spire, Francfort, Haguenau & Weissenbourg, pour jusqu'à Noël 1384. Dans la suite, trente-quatre villes de la Souabe accéderent à cette confédération; de sorte que le nombre des villes confédérées monta à quarante & une. Dans ces circonstances, une grande partie de la no-

(12) 1381.

bléſſe jugea à propos d'accéder à la confédération des villes. C'eſt ce que firent particuliérement Eberhard, comte de Wirtemberg, avec les ſociétés *des Lions*, *de St. Guillaume*, *& de St. George*; de même que Léopold, duc d'Autriche (juſqu'au jour des Rois 1384.)

Ces ſortes d'aſſociations particulieres ſont une marque certaine de l'abaiſſement de la puiſſance ſuprême dans l'état; de ſorte que s'il en reſte encore, elles ſervent à détruire entiérement, & à élever l'un ou l'autre parti à ſes dépens: à moins cependant que le ſouverain n'intervienne, & qu'il ne tâche d'entretenir l'équilibre entre les deux partis, ou d'affoiblir l'un par l'autre, & enfin d'établir ſa puiſſance ſur la ruine de tous les deux.

Mais Wenceſlas qui, par jalouſie pour la puiſſance des princes, avoit vu avec plaiſir s'élever ces premieres confédérations, n'avoit aſſez de talens ni pour former, ni pour exécuter un plan de cette nature. Enfin, pour ne pas perdre entiérement ſon autorité, il ſe fit lui-même chef d'un de ces corps; & à la diete qu'il tint à Nuremberg en 1383, il publia dans tout l'Empire pour douze ans, une paix publique, dans laquelle il tâcha d'attirer toutes les villes impériales.

Ceux qui y prirent part furent obligés de promettre à Wenceſlas de lui reſter fideles & attachés, & de n'entrer dans aucune ſociété ſans ſa permiſſion particuliere, tant que cette paix dureroit. Enfin tous ceux qui y entrerent ſe diviſerent en quatre partis.

Les princes, comtes, seigneurs, chevaliers, serfs & villes qui voudroient y accéder dans la suite, devoient s'attacher au parti qui étoit le plus à leur portée. On ne pouvoit voir rétablir la paix & le repos que lorsque les villes & la noblesse formeroient une confédération; car si ces différentes sociétés ne tiroient pas l'épée les unes contre les autres, les brigands & d'autres y trouvoient toujours leur avantage. Tant que cette réunion n'exista point, aucune ville n'osoit les poursuivre dans le territoire d'un seigneur, qui étoit membre d'une autre confédération; de même que le seigneur n'osoit le faire dans celui d'une ville. On leur accordoit même quelquefois des retraites pour nuire au pays, du moins indirectement. La division des ligues en partis & en cercles étoit aussi nécessaire, parce qu'un seul commandant ne pouvoit tout examiner & remédier à tous les maux dans un canton très-étendu. Mais les villes dont on avoit déjà excité la défiance, croyoient au contraire que ces divisions ne tendoient qu'à les séparer, & c'est ce qu'elles ne vouloient pas absolument. (13)

De cette maniere, Wenceslas ne pouvant atteindre son but à l'égard des villes, travailla l'année suivante (1384) à former à Heidelberg une autre confédération entre les électeurs & princes qui étoient entrés dans la paix publique de Nuremberg & les villes confédérées des provinces Rh-

(13) Wenkeri *appar. & instruct. Archiv. N. 42. p. 233. seqq.*

nanes d'Alſace, de Vétéravie, Franconie, Souabe & Baviere. Wenceſlas voyoit bien que cette aſſociation ne pouvoit être de longue durée, ſi l'on ne détruiſoit entiérement les griefs que les princes & les ſeigneurs avoient contre les villes, & qui avoient cauſé juſqu'alors de ſi grandes diviſions. Alors la ſervitude régnoit encore dans la plupart des provinces de l'Allemagne. Les ſerfs devoient avoir une tentation irréſiſtible de paſſer de l'état de *pauvres gens*, comme on les appelloit, à celui de *francs bourgeois*, ou de *bourgeois impériaux*. En conſéquence, ils ne négligeoient aucune occaſion d'échapper à leurs maîtres, & de paſſer dans une ville impériale, où on les recevoit ordinairement à bras ouverts pour augmenter le nombre des bourgeois. C'eſt ce que faiſoient auſſi ceux qui étoient endettés, ou qui avoient contracté quelque engagement. Quand ils étoient une fois reçus dans une ville impériale, ils ne pouvoient être cités que devant le juge de la ville, qui ne manquoit pas de les ſoutenir, quand leur ſeigneur n'étoit pas en bonne intelligence avec la ville. Les gens en place qui n'oſoient pas rendre compte de leur adminiſtration, prenoient ce qu'ils avoient de meilleur, & ſe réfugioient dans la ville impériale la plus proche, où ils pouvoient ſe moquer impunément de leurs maîtres. Rien ne manquoit à ces ligues pour reſſembler entiérement à celle des Suiſſes, que d'agréger des villes & des cantons entiers à leurs confédérations, & de partager avec eux leurs avantages

& leurs droits de bourgeoisie. On fit aussi des tentatives pour y parvenir. (14)

En conséquence Wenceslas, avant tout, fit entre les princes, comtes, seigneurs, chevaliers, écuyers & villes impériales un accommodement, en vertu duquel les villes ne recevroient aucun des gens de la noblesse, ni aucun de ceux qui avoient des engagemens, qui étoient tenus à certains devoirs, engagés dans les emplois, & qui n'avoient pas encore rendu leurs comptes. Les députés des villes n'oserent pas y consentir sans aucune condition, ils voulurent auparavant en donner avis chez eux, & ils espéroient qu'il n'y auroit point de plaintes contre eux à l'égard de cet article. (15) Là-dessus, Wenceslas continua ; & fit enfin conclure la confédération. (16) Les villes de Mayence, Strasbourg & Francfort s'engagerent au nom des villes impériales de la province Rhénane, de l'Alsace & de la Vétéravie ; celles d'Augsbourg, Nuremberg & Ulm au nom des villes de Franconie, haute, basse-Souabe, & Baviere d'une part : & de l'autre Adolphe, archevêque de Mayence, Robert, comte Palatin, Gerard, évêque de Wirzbourg, Léopold, archiduc d'Autriche, Frédéric, bourgrave de Nuremberg, &

(14) On peut le voir par les supplémens 173, 174 & 175 de l'histoire de Wirtemberg par Sattler. T. II. & même par la confédération faite en 1384 par Wenceslas, entre les villes & les princes. *Ib. N. 178.*

(15) Sattler *l. c.* Beylagen. *N. 177.*

(16) 1384.

Eberhard, comte de Wirtemberg, au nom des autres princes, comtes, seigneurs, chevaliers & écuyers; & promirent réciproquement de se secourir mutuellement, de s'opposer au mal qu'on pourroit faire à chacun d'eux, de ne faire aucune paix particuliere avec les ennemis des uns ou des autres, de ne donner aucun secours ni retraite aux ennemis des uns ou des autres, & autres choses de cette espece. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que les villes impériales promirent encore en particulier, que durant cette ligue elles ne recevroient ni en général, ni en particulier, dans leur alliance, union, ou conbourgeoisie, aucune ville, village, bourg ou hameau soumis, ou appartenant à un des princes ou seigneurs confédérés. (17) Sans cette stipulation, les villes croyoient donc avoir en effet un droit si dangereux pour les princes.

Mais cette réunion n'acheva point encore la confédération. Car les villes de Souabe se défierent toujours de plus en plus du duc Léopold leur bailli, & travaillerent même à attirer les villes Suisses dans leur confédération, pour inquiéter le duc de deux côtés, au cas qu'il voulût employer la force contre eux, ou même les troubler dans la jouissance de leurs privileges. Les villes de Berne, Zuric, Soleure & Zug s'y étant prêtées, l'union fut conclue à Constance pour neuf ans; (18) événement qui devoit exciter singuliérement l'attention des princes

(17) *Ib. N.* 178. (18) 1385.

&

& de la nobleſſe. Alors ce n'étoit plus la maiſon d'Autriche ſeule qui avoit intérêt de diſſiper, ou du moins d'affoiblir la confédération helvétique; le même ſoin devoit occuper toute la nobleſſe des environs; car elle ne pouvoit s'attendre à autre choſe qu'à être réduite ſous le joug, ou même détruite entiérement. Les comtes de Habsbourg, pour ſortir d'embarras, avoient vendu, aux puiſſans ducs d'Autriche leurs couſins, les biens qu'ils avoient au milieu des cantons alliés; & ce ne fut qu'en 1384 que Hartman, comte de Kybourg, qui avoit autrefois engagé aux Bernois pour 20,000 florins le comté de Thun, le leur céda entiérement après une guerre malheureuſe, & fut obligé de leur vendre en même temps pour la ſomme de 30,800 florins le comté de Burgdorf avec le bailliage libre de Grieſſenberg. Il ne reſtoit plus d'autre reſſource à la nobleſſe inférieure qui ſe trouvoit parmi eux, que de demander le droit de bourgeoiſie, & de s'arranger tant bien que mal.

Cependant ces villes ſe conduiſirent toujours avec beaucoup de modération à l'égard du duc; & les villes de Souabe ayant eu quelques différends avec lui, elles leur refuſèrent les ſecours de la confédération, ſous prétexte que la paix & la treve qu'elles avoient faites avec la maiſon d'Autriche, n'étoient pas encore expirées. Cependant elles ne voulurent point entrer en confédération avec lui, ou changer, comme il le leur propoſa, la trève en paix perpétuelle. Avant l'expiration de cette treve, (19) il y eut une guerre

(19) 1386.

sanglante, qui eut la même cause que la précédente avec le duc Albert. Les ducs avoient engagé la ville & le château de Wohlhausen à Pierre de Thorberg; la ville & le château de Rotenberg à Herman de Grunenberg. Ces seigneurs, en qualité de seigneurs engagistes, tiroient de ces pays, selon l'usage de ces temps, l'intérêt de l'argent qu'ils avoient avancé, & y exerçoient en même temps la jurisdiction. Il est très-vraisemblable, selon l'esprit de ce siecle, que ces seigneurs engagistes, qui ne jouissoient de ces pays que pendant un certain temps, ne ménageoient pas beaucoup leurs sujets. Du moins les habitans des pays Autrichiens engagés, avoient-ils cette opinion de ceux qu'on leur avoit donnés pour maîtres. Mais au-lieu de s'adresser à Léopold, duc d'Autriche, leur véritable maître, ils chercherent la protection des Lucernois. Ceux-ci la leur accorderent, les reçurent dans leur confédération, & leur donnerent le droit de bourgeoisie. Comme les Suisses se croyoient opprimés eux-mêmes par le péage de Rotenberg, dont Gruneberg étoit en possession en qualité de possesseur engagiste, ces bourgeois de Lucerne, sans l'aveu de leurs chefs, tomberent sur Rotenberg avec leurs alliés des villes frontieres, détruisirent le château, & raserent les murs de la ville.

Les Lucernois, au-lieu de donner au duc satisfaction d'une violence exercée au milieu de la paix, continuerent les hostilités, & admirent aussi, au droit de bourgeoisie, les petites villes Autrichiennes

de Sempach & de Richensée. (20) De cette maniere, un duc aussi puissant que Léopold ne pouvoit savoir combien il lui resteroit de sujets du soir au lendemain. Des événemens de cette nature devoient donc faire trembler toute la noblesse des environs, & lui faire craindre de perdre aussi bientôt tous ses *vasseaux*; de sorte qu'elle s'empressa de former une alliance avec le duc pour attaquer avec lui les Suisses.

On trouve à peine dans l'histoire une guerre faite avec autant d'acharnement que celle qui s'éleva alors entre la noblesse & les Suisses. Les nobles ne voyoient dans les Suisses que des paysans qui cherchoient à les abattre & à les perdre; & les Suisses ne voyoient dans les nobles que des ennemis naturels & des oppresseurs. Les nobles, pleins de fureur & de désespoir d'être obligés de se battre contre des gens si méprisables à leurs yeux, ne songeoient qu'à tuer, & ne vouloient épargner personne; & les Suisses, qui ne croyoient voir en eux que des tyrans, n'étoient pas dans des dispositions plus favorables.

Au commencement, le duc feignit de vouloir attaquer la ville de Zurich; mais bientôt il se tourna d'un autre côté, & assiégea la petite ville de Sempach: & il y eut près de cette ville un combat des plus vifs entre ses troupes & les Suisses, qui s'étoient hâtés de venir au secours de la ville. (21) L'endroit

(20) *Origo & historia ducum Austriæ*, qui est une histoire des Suisses. *Apud*, Senkenberg. *Select. Jur. & Hist. T. IV. p. 99.*

(21) Le 9 Juillet 1386.

ne paroissoit point du tout propre à une bataille, sur-tout pour la noblesse accoutumée à combattre à cheval; mais comme il paroissoit insupportable aux chevaliers & aux nobles de céder à des gens qu'ils traitoient de canailles, ils aimerent mieux descendre de leurs chevaux pour combattre à pied, & le duc Léopold lui-même prit ce parti. Les armes dont ils se servirent pour arrêter l'impétuosité des Suisses qui se jettoient sur eux, étoient les piques avec lesquelles on combattoit ordinairement à cheval; mais comme elles étoient creuses en dedans, les Suisses les rompirent bientôt à grands coups de hallebarde. En même temps, Arnoud de Winkelried, du pays d'Underwalde, saisit entre ses bras le plus grand nombre de piques qu'il lui fut possible, les abaissa par terre avec sa poitrine, & fraya, par ce moyen, à ses compatriotes un chemin dans les rangs serrés des nobles.

Comme ceux-ci ne pouvoient pas se remuer si aisément que les Suisses, à cause de leurs lourdes armures, & qu'ils étoient extrêmement accablés de la chaleur du jour, les Suisses remporterent une victoire complette. On ne songea point à faire des prisonniers, mais seulement à tuer. On examinoit ceux qui étoient tombés, pour les achever, s'ils respiroient encore; c'est ce qui arriva entr'autres au duc lui-même: un Suisse impitoyable se jetta sur lui, & remarquant qu'il respiroit encore, il acheva de le massacrer. En vain le duc se fit connoître; le Suisse n'en chercha qu'avec plus d'ardeur encore le défaut

de sa cuirasse, & lui plongea son couteau dans le sein. Avec le duc périrent aussi dans cette bataille Otton, margrave de Hochberg, Ulric, comte Palatin de Thuringe, 7 comtes, & 676 gentilshommes. Les Suisses perdirent quelques centaines d'hommes.

La guerre continua encore pendant quelque temps avec des succès variés; mais enfin on fit la paix (22) sur le lac de Constance, par l'entremise des villes impériales. D'abord cette paix ne fut conclue que pour sept ans, puis pour douze, & enfin pour cinquante. Le principal article fut que les Suisses garderoient tout ce qu'ils avoient conquis, & tout ce qui s'étoit rendu volontairement à eux. Ce traité fit essuyer une grande perte à la maison d'Autriche dans ces contrées. Cependant ses principales places lui restoient encore dans l'Argau & le Thurgau; mais nous verrons dans la suite comment elles passerent entiérement entre les mains des Suisses.

Wenceslas ne s'inquiétoit pas beaucoup des affaires des Suisses, de même qu'en général il ne se mêla plus guere de celles de l'Empire après les premieres années de son regne. Mais quelques princes Allemands lui ayant témoigné leur mécontentement à cet égard, il revint en 1387 en Allemagne, & tint à Wirzbourg une diete, où il releva la paix publique, établie autrefois par son pere en Westphalie, & confirmée par lui dans la suite. On y lit: " vu " qu'à l'égard de cette paix publique il se commet

(22) 1389.

„ des abus énormes, dangereux & pernicieux, au „ détriment & à la ruine des provinces & de plu- „ sieurs hommes, attendu que cette sanction & ligue „ de paix publique n'est pas observée & maintenue „ selon sa teneur & le sens dans lequel elle est con- „ çue; ce dont nous sommes publiquement & no- „ toirement informés, & dont on nous a porté plu- „ sieurs plaintes. „ (23) Ce que Wenceslas dit ici de la paix publique de Westphalie, & des unions faites à ce sujet, convient assez à toutes les autres confédérations que l'on faisoit alors dans l'Empire. Tritheme disoit, au sujet de ces confédérations, que les chiens avoient pris le naturel des loups, & que ceux qui auroient dû poursuivre les voleurs, avoient appris à les imiter. (24)

Alors Wenceslas travailla sur-tout à attirer les villes de son côté, afin de se ménager un appui, si les princes s'avisoient d'entreprendre quelque chose contre lui, ou même de le déposer. En conséquence il donna, à celles qui étoient comprises dans la ligue de Souabe, des lettres d'assurance, (25) par lesquelles il promettoit de les protéger contre toutes vexations & toutes les atteintes que l'on pourroit porter à leurs libertés & à leurs privileges; & de leur côté, les villes impériales lui donnerent des lettres réversales, par lesquelles ils promirent de lui

(23) *Ap.* Haeberlin *Analecta medii ævi. Lect. II. N. XXXVIII. p. 374.*

(24) *Chron. Hirsaug. ad a. 1380.*

(25) 1387.

rester fideles, & de l'aider contre tous ceux qui voudroient se faire roi des Romains, & le forcer à quitter l'Empire. (26)

Afin de lier aussi les mains aux princes, il travailla, dans une assemblée des princes & des villes que l'on tint à Mergentheim, à renouveller la confédération de Heidelberg qui étoit sur le point d'expirer; ou plutôt à réunir tout l'Empire sous une paix publique générale. Après quelques difficultés, les villes, les princes & les seigneurs y consentirent enfin. En conséquence, Etienne, duc de Baviere, Albert, duc d'Autriche, & Fréderic, bourgrave de Nuremberg, ainsi que les trois villes impériales d'Augsbourg, Nuremberg & Ulm, entrerent en négociations; les premiers au nom de tous les autres électeurs, princes, comtes, seigneurs ministériaux, chevaliers, écuyers, & villes qui s'étoient réunies en 1384 à Wenceslas, & divisées en quatre parties, & les secondes en leur nom & en celui de toutes les autres villes de la haute & basse-Souabe, de la province Rhénane, de celles de Franconie & de Baviere; & ils prolongerent, (27) jusqu'à la saint George 1390, la confédération faite à Heidelberg.

Wenceslas croyoit avoir pourvu au repos intérieur de l'Empire, mais il se trompoit grandement. Fréderic, duc de Baviere, fit prisonnier Pélégrin, archevêque de Salzbourg, qui étoit confédéré avec

(26) *Apud* Lunig R. A. *T. XIII. p. 45. seq. N. 34. seq.* Dumont. *T. II. P. I. p. 150. seq. N. 207. seq.*

(27) Le 5 novembre 1387.

les villes, au moment où il avoit un entretien avec le duc Etienne, frere de Fréderic, dans le couvent de Kaitenhasslach. (28) Ce fut le signal de l'explosion du mécontentement secret qui avoit fermenté jusques-là entre les princes & les villes. Un avantage dont jouissoient les villes, c'est qu'elles entretenoient des troupes soldées qu'elles payoient bien; au-lieu que les princes étoient obligés de commencer par convoquer leurs vassaux & leurs gens. La guerre devoit proprement regarder les ducs de Baviere; mais comme les villes de la province Rhénane, de la Vétéravie & d'autres, vinrent au secours de celles de Souabe qui les avoient appellées, les princes, comtes & seigneurs de ces contrées s'armerent aussi, afin de ne pas laisser les ducs sans secours; & la guerre s'alluma tout d'un coup en Baviere, en Souabe, vers le Rhin, & en Franconie.

Il est certain que la glorieuse victoire de Sempach, remportée par les Suisses, avoit inspiré un peu d'audace aux villes; mais elles ne considéroient pas que la situation du pays si avantageuse aux Suisses, ne l'étoit point du tout pour elles, & qu'il y avoit de la différence entre des guerriers enflammés de l'amour de la patrie, excités par des injures réelles ou imaginaires, & craignant de perdre la liberté & la vie; & des soldats à gages, c'est-à-dire, le rebut de la bourgeoisie, qui ne prenoit ce parti que pour gagner sa vie.

(28) Le 27 novembre 1387.

En Baviere, les ducs furent assez heureux; mais vers le Rhin & en Souabe, ils essuyerent quelques échecs, qui leur firent perdre pour quelque temps l'envie de faire la guerre. Eberhard, comte de Wirtemberg leur ancien ami, attaqua, près de Weil, les troupes des villes de Souabe, (29) il les battit, & les mit en déroute, vengeant par-là la mort de son fils qui avoit été tué dès le commencement du combat. Robert, comte Palátin, leur fit éprouver le même sort près de Worms; & pour se venger de ce qu'elles avoient brûlé plusieurs de ses villages, il fit jetter, dans un four à chaux ardent, 60 prisonniers qu'il avoit faits sur elles. (30)

Les villes ne furent guere plus heureuses en Franconie. Les évêques de Bamberg & de Wirzbourg, avec le bourgrave de Nuremberg, conquirent celles de Schweinfort, Windsheim & Rothenbourg, & presserent vivement les Nurembergeois. Venceslas resta tranquille spectateur, quoiqu'il eût déjà excité les villes à la guerre: de sorte qu'il ne leur resta plus d'autre ressource que d'acheter la paix au meilleur marché possible; & c'est ce qui eut lieu en effet, lorsque Wenceslas eut rompu tout-à-fait la confédération des villes, à l'instigation de Frédéric, duc de Baviere.

Wenceslas n'avoit pas beaucoup souffert de ce qui s'étoit passé jusqu'alors. Selon un historien de Boheme, il répondit aux ambassadeurs qu'on lui avoit

(29) 1388.

(30) Trithemius, *Chron. Sponheim. ad a. 1388.*

envoyés pour le prier de venir rétablir la paix dans l'Empire, qu'il craignoit qu'il ne lui arrivât la même chose qu'à ce loup qui, voyant deux moutons se battre, avoit été pour les séparer. (31) Cependant il se rendit à Egra, (32) où il avoit assigné les princes à venir faire la paix. Avant tout, il voulut que la confédération fût détruite, soit entre les princes, soit entre les villes. Mais les députés des villes ne voulurent point y consentir, s'appuyant sur leur défaut de plein-pouvoir. Outre cela, ils demanderent que si la confédération des villes étoit rompue, on accordât aussi-tôt une amnistie générale, & qu'on ne parlât plus d'aucune réparation pour les torts qui pouvoient avoir été faits aux princes dans la derniere guerre. (33) Wenceslas fit peu d'attention à ces demandes. Il abolit par des lettres circulaires la confédération des villes, & leur ordonna de se soumettre à la paix publique générale qu'il fit dans cette même diete. Les princes & les seigneurs qui étoient présens, consentirent aussi-tôt à tout. Mais parmi les villes, il n'y eut au commencement que les suivantes qui y accéderent; savoir, Ratisbonne, Nuremberg & Weissembourg dans le Nordgau, & Esslingen suivit bientôt leur exemple. Afin de maintenir plus aisément la nouvelle paix publique, les électeurs, princes, comtes & Seigneurs furent obligés de nommer quatre hommes, & les villes autant;

(31) *Hagecius Beschreibung des Konigreich Bohmen ad a.* 1389.
(32) 1389.
(33) Datt *de Pace publ.* L. I. C. 9. N. 19. p. 60.

auxquels Wenceslas ajouta un sur-arbitre pour décider avec eux toutes les contestations qui pourroient subvenir. (34)

La paix publique d'Egra & la réconciliation des princes & des villes qui en fut une suite, rendirent en quelque façon le repos à l'Allemagne. Wenceslas augmenta encore le mérite de cette action, par les réglemens qu'il fit l'année suivante (35) pour rendre la monnoie uniforme dans toute l'Allemagne: il ordonna qu'elle seroit frappée sur le pied usité dans les hôtels des monnoies de Wirzbourg, Ratisbonne & Erlang; & qu'on procéderoit comme contre des faux-monnoyeurs ceux qui y contreviendroient. Alors on vit cesser tout d'un coup le soin qu'il avoit de l'Allemagne, s'il est vrai qu'il en eût jamais: car tout ce que nous avons vu jusqu'à présent, fut probablement l'ouvrage des ministres, dont son pere lui avoit laissé une bonne école. Dans l'année suivante, (1391) on trouve encore quelques traces qui indiquent qu'il doit avoir passé quelque temps à Nuremberg, mais les cinq ou six années suivantes il ne parut point du tout en Allemagne. Les Bohémiens l'occupoient trop alors, & quand il l'eût voulu, il n'auroit pas eu le temps de songer beaucoup aux affaires de l'Empire.

Son pere avoit attiré en Boheme, outre les conseillers Allemands dont il avoit besoin pour les affaires de l'Empire, un très-grand nombre d'Alle-

(34) Datt *l. c. N. 47. seq. p. 66. seq.*

(35) 1390.

mands, tels que ſavans, artiſtes, négocians, artiſans, & autres : de ſorte qu'il avoit l'air de vouloir rendre la Boheme Allemande, pendant que d'un autre côté, les grandes acquiſitions qu'il faiſoit en Allemagne, auroient pu faire croire qu'il vouloit rendre ce pays entiérement Bohémien. Charles ſe trouva bien de ce mêlange, qui adoucit un peu le caractere national des Bohémiens, & qui mettoit à côté de la nation des gens toujours prêts à obſerver exactement toutes ſes démarches. Mais Wenceſlas, ſoit qu'il ne comprît pas la politique de ſon pere, ou qu'il regardât ces ſoins comme ſuperflus, ne ſavoit comment ſe conduire à cet égard. Son indifférence commença à reveiller l'ancienne antipathie des deux nations; & comme, en général, ce prince agiſſoit ſans principes & ſe laiſſoit gouverner par un inſtinct naturel, il paroiſſoit diſpoſé tantôt en faveur des Allemands, tantôt en faveur des Bohémiens. Comme les premiers étoient nouveaux venus, & que par conſéquent, ils ne s'élevoient pas autant que les Bohémiens, & ne ſe conduiſoient pas avec autant de chaleur & de hardieſſe; Wenceſlas les préféra ſouvent aux derniers dans la diſtribution des places & des emplois. D'ailleurs quand les Bohémiens ne faiſoient pas ce qu'il vouloit, il prenoit ſouvent la voie la plus courte, & leur faiſoit couper la tête ſans autre forme de procès. S'étant conduit ainſi à l'égard de quelques bourgeois de Prague de diſtinction dont les uns étoient ſeigneurs, & les autres eccléſiaſtiques; le corps des bourgeois le fit prendre par ſeize hom-

mès dans l'abbaye de Beraun, & le garderent prisonnier pendant quinze semaines dans la prison de l'hôtel de la vieille-ville, où ils lui firent éprouver tout ce que la captivité peut avoir de dur & de rigoureux. (36)

Wenceslas que sa captivité ennuyoit, demanda enfin aux bourgeois de Prague la permission d'aller se laver dans un bain peu éloigné. Au sortir du bain, il obtint de ses gardes la permission d'aller prendre le frais sur la Mulde. Là Wenceslas profita d'une occasion que lui offrit la fortune. Il pria une servante du bain, nommée Susanne, de le passer dans un bâteau de l'autre côté du fleuve; & elle le fit. De là ils firent une lieue à pied, l'empereur tout nu & Susanne en chemise pour aller au château de Ziebralt, où le gouverneur les reçut avec joie. (37) Wenceslas, tel que les grands hommes qui perpétuent par des monumens le souvenir de leurs actions héroïques, fit représenter sa captivité & Susanne par plusieurs desseins, qu'il fit mettre dans une copie de la bible en Allemand, faite par ses ordres, & dans un exemplaire de la bulle d'or. (38)

Sa joie ne fut pas de longue durée; l'année suivante, (39) ils s'emparerent encore de lui & le mirent en prison. Lorsque la nouvelle de ce second

(36) 1393.

(37) Hagecius, *Beschreibung von Bohmen ad a.* 1393.

(38) Lambecius, *Comment. Biblioth. de Cæsar. Vindobon. L. II. c. 8. p. 751. seq.* ou Theulomar. *Tr. de bulla aurea argent.*

(39) 1394.

emprisonnement se fut répandue dans l'Allemagne, les électeurs tinrent une assemblée à Francfort, dans laquelle il fut résolu d'envoyer une ambassade aux Bohémiens pour leur enjoindre de rendre la liberté à leur roi, & les menacer de leur déclarer la guerre s'ils refusoient de le faire. Comme on avoit appris aussi qu'on avoit arraché à Wenceslas, dans la prison plusieurs privileges, on décida qu'ils n'auroient aucun effet. Et afin de maintenir la tranquillité en Allemagne, les électeurs de la province Rhénane convinrent que Robert, électeur Palatin, administreroit l'Empire pendant la captivité de Wenceslas en qualité de vicaire-général. L'électeur Robert notifia aussi-tôt ces résolutions aux villes impériales par des lettres circulaires, (40) & il les avertit en même temps de tenir leurs troupes prêtes, au cas qu'il fût nécessaire de faire la guerre en Boheme pour délivrer Wenceslas. (41)

On ne sait pas précisément si ce furent les mesures des électeurs ou quelques autres causes qui procurerent la liberté à Wenceslas. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il sortit de prison la même année, (42) mais il ne fut pas plus sage qu'auparavant. Ce prince & son frere Sigismond, roi de Hongrie s'engagerent à certains articles avec quelques seigneurs de la Boheme. C'est ce qu'on voit dans une chartre par laquelle Wenceslas nomme Jean de Goerliz son plus

(40) Le 13 juillet 1394.

(41) *Ap. Haberlin R. S. 4. Band. p. 184.*

(42) 1394.

jeune frere capitaine ou gouverneur en Boheme, & lui donne plein-pouvoir de terminer & de conclure tous les écrits & articles dont ils étoient convenus lui & son frere avec les seigneurs de ce Royaume. (43)

Cependant l'Allemagne retomba dans son ancien état, sur-tout après l'expiration de la paix publique d'Egra, qui n'étoit que pour six ans. Ceux qui avoient encore de bonnes dispositions étoient obligés d'avoir recours à de nouvelles confédérations. C'est ce qu'ils firent sur-tout lorsqu'il s'éleva parmi la noblesse inférieure de nouvelles ligues, telles que celles *des Schlegeler*, *de l'oiseau de St. Martin*, & autres. Contre ces ligues s'associerent à Heidelberg Conrad, électeur de Mayence; Robert, électeur Palatin; Nicolas, évêque de Spire; Bernard, margrave de Bade, auxquels se joignirent dans la suite Léopold IV. duc d'Autriche; Eberhard, comte de Wirtemberg, avec quinze villes impériales de la Souabe. Wenceslas annulla à la vérité cette confédération par un décret formel qu'il fit circuler dans l'Empire, mais elle ne continua pas moins à avoir lieu; car l'année suivante, (44) les confédérés s'assemblerent encore à Mergentheim, pour confirmer leur ligue pour l'espace de trois ans, à compter de la fête de St. George prochaine. Ils y déciderent aussi qu'ils s'assembleroient encore le vendredi d'après la Chandeleur, pour terminer l'accommode-

(43) *Ap.* Lunig. *C. G. D. T. II. p. 19. seq.*
(44) 1396.

ment au sujet de sa réunion. (44) On ne sauroit dire quelle fut l'issue de cette confédération faute de chartres & de documens. Peut-être qu'elle se dissipa d'elle-même, ou qu'elle fit place à d'autres qui s'éleverent dans la suite.

Enfin Wenceslas parut encore une fois en Allemagne. Il tint une diete à Francfort, (46) où il fit une paix publique pour dix ans. Alors les électeurs porterent leurs plaintes & leurs griefs contre la conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors dans les affaires de l'Empire; & afin de donner plus de poids à leurs démarches, ils lui remirent ces plaintes par écrit. Mais Wenceslas n'en fut point troublé.

De Francfort il se rendit à Rheims, où il eut avec Charles VI, roi de France, son frere Louis, duc d'Orléans, & les ducs de Bourgogne & de Berry, une conférence sur les moyens de détruire le grand schisme qui subsistoit toujours dans l'église. Cependant Urbain VI. & Clément VII. étoient morts. Il étoit aisé de saisir ces occasions pour rétablir la paix & l'ordre; mais les cardinaux des deux partis étoient trop éloignés de sacrifier quelque chose de leur intérêt & de leurs opinions particulieres au bien général de l'église. A la mort d'Urbain VI, les Italiens élurent aussi Boniface IX. De peur que les François ne fissent la même chose à celle de Clément (1394), Charles VI, roi de France, envoya aussi-tôt une ambassade à Avignon, à l'instigation de l'univer-

(45) *Haeberlin IV. Band. p. 196.*
(46) 1398.

l'université de Paris, pour conférer avec les cardinaux sur les moyens de rendre la paix à l'église avant que de procéder à une nouvelle élection. On envoya un courier d'avance pour notifier ces intentions aux cardinaux; mais ceux-ci étoient déjà au conclave; & comme ils devinoient aisément le contenu de la lettre, ils ne la décacheterent pas, & continuerent l'élection sans attendre les ambassadeurs.

Mais afin de montrer qu'ils pensoient sérieusement à détruire le schisme, ils signerent un acte dans lequel ils promettent mutuellement par serment, que celui qui sera élu pape, travaillera de toutes ses forces à détruire le schisme, & qu'il déposera même la papauté, si le plus grand nombre des cardinaux le juge nécessaire pour le bien général de l'église. Le troisieme jour du conclave (47) le cardinal Pierre de Luna, natif d'Arragon, fut élu pape unanimement, sous le nom de Benoît XIII. On le préféra sur-tout parce qu'il avoit marqué le plus grand zele pour la réunion. Mais soit qu'il n'eût agi que par hypocrisie, ou que la papauté l'ait fait changer de sentimens, la suite montra qu'on n'auroit pu choisir un homme plus propre à entretenir le schisme par son entêtement.

Tous les savans, & sur-tout l'université de Paris, avoient fait les plus grands efforts pour trouver le moyen d'arranger les affaires. Enfin on convint généralement qu'il n'y avoit que trois moyens d'y par-

(47) Le 28 septembre 1394.

venir ; c'étoit ou que les deux papes se demissent volontairement de leur dignité, (*via cessionis*) ou qu'on s'en rapportât à un arbitrage, ou enfin à la décision d'un concile général. L'université de Paris, la cour de France & la nation trouvoient le premier moyen le plus commode & le plus sûr. On croyoit aussi que Benoît s'y prêteroit volontiers, & à cause des promesses qu'il avoit faites par écrit avant son élection, & parce que la plus grande partie de ses cardinaux y consentoient. Mais il chercha prétexte sur prétexte ; & les ambassadeurs François qu'on lui envoya après son élection ayant demandé une réponse décisive, il fit enfin lire en leur présence, en plein consistoire, une bulle qui contenoit les articles suivans : (48) Qu'il consentoit d'avoir un entretien dans un endroit neutre avec son adversaire & les cardinaux de chaque parti, & d'y conférer sur les moyens de rétablir l'union. Quant à la démission qu'il avoit promise inconsidérément, il déclaroit que comme elle n'étoit conforme ni au droit, ni aux usages adoptés par les saints peres, il craindroit en la faisant de se rendre coupable d'une innovation criminelle ; vu sur-tout qu'on ne vouloit pas s'expliquer clairement sur la maniere dont elle devoit se faire. Il ajoutoit qu'il étoit donc plus à propos que lui & son adversaire fissent choix d'un certain nombre de personnes pieuses & savantes, qui décidassent selon leurs lumieres de quel côté étoit la justice.

(48) *Histor. Univers. Paris. T. 4. p. 746.*

Cette déclaration confirma de plus en plus la nation dans l'idée que la voie de la démiſſion étoit la plus ſûre. Car tout le monde ſentoit bien que ſi on laiſſoit aux deux papes le ſoin d'appaiſer le ſchiſme, chaque partie ne manqueroit de ſoutenir opiniâtrément ſes prétentions, ou du moins une partie de ſes prétentions. La France deſiroit ſeulement de voir d'autres nations ou d'autres ſouverains ſe joindre à elle pour l'exécution de ce projet; Wenceſlas conſentit à Rheims d'entrer dans ſes vues.

Les électeurs, ſoit par politique, ſoit qu'ils cruſſent que la juſtice étoit du côté de Boniface, n'approuverent point la conduite de Wenceſlas. Jean de Naſſau, électeur de Mayence, avoit une raiſon particuliere pour en être mécontent, c'eſt qu'il craignoit qu'on ne le regardât plus comme archevêque légitime, ſi Boniface étoit déclaré intrus. Après la mort de l'archevêque Conrad II, le chapitre de Mayence avoit élu archevêque Godefroi de Leiningen; mais Jean fit tant auprès de Boniface, qu'il ſe fit nommer archevêque à l'excluſion de Godefroi. (49) A la vérité, les gens chargés des affaires de Godefroi, faillirent à renverſer la choſe en diſant que Jean étoit pauvre, & qu'il ne ſeroit pas en état de payer les ſommes qu'il devoit aux banquiers de Rome. Mais Jean ſut conſerver ſon crédit, en s'engageant à ne point quitter Rome qu'il n'eût payé ſes dettes; & en effet il tint parole.

(49) 1397.

De son côté Wenceslas, loin de faire attention aux reproches qu'on lui avoit faits à Francfort, se mêla encore moins que jamais des affaires de l'Allemagne, après son retour en Boheme. Le mécontentement augmenta toujours de plus en plus, au point que les électeurs résolurent de le déposer formellement. Avant tout, on tâcha de s'assurer du consentement du pape Boniface. On y comptoit d'autant plus que Boniface n'étoit pas à savoir ce qui s'étoit passé à Rheims à son sujet. Cependant Boniface se conduisit avec précaution, de peur de mettre tout d'un coup contre lui Wenceslas, Sigismond son frere, roi de Hongrie, & son beau-frere le roi de Pologne. En conséquence, il ne fit aucune réponse fixe aux ambassadeurs, sous prétexte d'examiner la chose avec les Cardinaux. On connoissoit déjà ce langage en Allemagne; & puisque Boniface ne défendoit pas la déposition, on sentit qu'il y consentiroit. Aussi les électeurs, dans le manifeste de déposition, ne disent-ils autre chose, sinon qu'ils ont porté l'affaire devant le pape. (50)

Les électeurs, assemblés à Marpourg, y commencerent l'exécution de leur projet. Ils firent, à cette occasion, une confédération très-remarquable. Elle portoit " qu'ils demeureroient unis, & travaille-
„ roient de concert dans toutes les affaires qui con-
„ cerneroient la sainte église de la part du saint siege
„ de Rome, ou de la papauté, & qui les regarde-

(50) Marten. *Collect. ampliss. T. IV. N. VIII, p. 18.*

„ roient eux électeurs, relativement au saint Em-
„ pire Romain ou à leurs électorats : qu'ils se réu-
„ niroient contre quiconque aspireroit à l'Empire
„ comme vicaire ou autrement : qu'ils ne répon-
„ droient point en particulier, mais en commun à
„ toutes les demandes qu'on pourroit leur faire à
„ ce sujet : qu'ils ne consentiroient point que le roi
„ des Romains ou que quelqu'autre personne affoi-
„ blit le saint Empire Romain, ou ses dépendan-
„ ces, ou en aliénât quelque partie, quand même
„ cela seroit arrivé immédiatement avant leur con-
„ fédération ; comme particuliérement dans l'affaire
„ du duc de Milan & du Milanois : enfin qu'ils ne
„ se désuniroient jamais, mais se soutiendroient mu-
„ tuellement de tout leur pouvoir. “ (51)

A cette occasion, on convint aussi de tenir une autre assemblée à Mayence, & d'y inviter aussi d'autres princes. Enfin Wenceslas se réveilla de son indifférence, & convoqua une diete à Nuremberg pour quinze jours après la fête de St. Michel de cette année, (52) & il se proposoit d'y aller en personne avec Sigismond son frere. Cependant il envoya aux électeurs qui s'étoient assemblés à Mayence, Jean, bourgrave de Nuremberg, pour l'excuser de ce qu'il n'avoit pas pu se rendre encore dans l'Empire à cause de ses affaires de Boheme, & de l'absence de son frere. Le bourgrave étoit chargé en même temps de convenir avec eux d'un jour où

(51) *Apud* Guden. *T. III. N. 400. p. 646. seq.*
(52) 1399.

Wenceslas délibéreroit avec eux sur les maux de l'Empire, afin de pouvoir y remédier.

Mais les choses avoient été trop loin, pour qu'on pût ou qu'on voulût avoir une véritable confiance dans Wenceslas. Non-seulement les électeurs renouvellerent l'union qu'ils avoient formée, mais ils firent encore, avec quelques princes qui se trouverent présens, une alliance étroite, dans laquelle il fut expressément question d'un nouveau roi des Romains. Ces princes étoient Etienne, duc de Baviere, les margraves de Misnie, Balthasar, Guillaume, Fréderic, Guillaume, George & Fréderic, Louis, électeur Palatin, Herman, landgrave de Hesse, & Fréderic, bourgrave de Nuremberg. On voit, par une nouvelle alliance formée l'année suivante avec les mêmes princes, quels moyens on avoit employés pour les gagner. Ils y promettent toutes sortes de secours aux électeurs pour les soutenir dans leur projet, à condition que celui qu'on doit élire roi des Romains sera pris entre les maisons de Baviere, Saxe, Misnie, Hesse, du bourgrave de Nuremberg, ou du comte de Wirtembert. (53) Mais la suite fera voir combien on les avoit induits en erreur.

Wenceslas envoya de nouveaux ambassadeurs, mais ils ne purent pas seulement engager les électeurs à leur accorder une conférence, bien-loin qu'on leur eût permis auparavant de tenir une diete, dans laquelle il auroit toujours été à craindre que les villes

(53) *Apud* Marten *Collect. Ampl. T. IV.*

qui se défioient des princes, & qui inclinoient davantage du côté de l'empereur, ne se soumissent pas aveuglément à la décision des électeurs.

Les électeurs continuerent leurs assemblées, dans les délibérations desquelles ils admirent plusieurs princes & villes. A celle de Francfort, (54) ils donnerent enfin audience aux ambassadeurs que Wenceslas venoit d'envoyer en Allemagne. Ces ambassadeurs étoient Prémislas, duc de Teschen, Pierre de Wartenberg, & Conrad Kreyger, conseillers de Wenceslas. Ils dirent qu'il étoit venu aux oreilles de leur maître que les électeurs avoient fixé ce jour, pour délibérer sur les affaires de l'église & de l'Empire; mais qu'il ne falloit point le faire, parce que c'étoit porter atteinte à ses droits de chef de l'Empire; qu'il falloit au contraire convenir avec eux ambassadeurs d'un lieu & d'un jour, afin que Wenceslas pût s'y rendre & traiter avec leur conseil des affaires de l'église & de l'Empire. Que l'empereur ameneroit avec lui son frere, le roi de Hongrie, ou ses ambassadeurs, Josse, margrave de Moravie son cousin, comme aussi les ambassadeurs du roi de Pologne, & ceux des rois de Danemarck, Suede & Norwege, ainsi que tous les princes de l'Allemagne & de l'Italie qui dépendent de l'Empire, afin de pouvoir prononcer définitivement sur les affaires de l'église. Enfin ils excuserent Wenceslas de ce qu'il avoit été si long-temps absent, apportant pour rai-

(54) Le 22 mai 1400.

son qu'il n'avoit pu quitter raisonnablement la Bohême, à cause de la guerre qui avoit existé jusqu'alors entre le roi Sigismond & le margrave Josse d'un côté, & le margrave Procope de l'autre. (55)

Tout cela ne fit pas la moindre impression sur ses princes, & ils n'en poursuivirent pas moins leur dessein. Ils le déclarerent aux députés des villes, afin qu'ils le notifiassent à leurs maîtres. Mais lorsqu'il fut question de savoir qui l'on éliroit à la place de Wenceslas, il s'éleva aussi-tôt des divisions entr'eux. Du moins Rodolphe, électeur de Saxe, & son beau-frere Fréderic, duc de Brunswic, sortirent mécontens de Francfort, avant que l'affaire fût terminée; & on croyoit généralement que c'étoit parce que les électeurs ne vouloient pas élire Fréderic. Ce même Rodolphe, & le duc son beau-frere, ayant été attaqués & faits prisonniers auprès de Fritzlar sur les terres de l'électorat de Mayence, par Henri, comte de Waldeck, Fréderic de Hertingshausen, & Kunzman de Falkenbert, qui tous étoient au service de Mayence; le duc ayant même été assassiné parce qu'il refusoit de se rendre, on soupçonna généralement que Jean, électeur de Mayence, qui n'aimoit pas le duc, avoit suscité toute cette attaque. Ce fut en vain qu'il crut se purger par un serment, & que les agresseurs assurerent par écrit qu'il étoit innocent, il resta chargé du soupçon; & pendant toute sa vie, les princes séculiers lui en firent

(55) Hæberlin. *l. c. p.* 245.

les reproches les plus amers. Cependant les électeurs, qui étoient restés à Francfort, citerent formellement Wenceslas. Ils lui représenterent encore, dans cette citation, les maux continuels de l'église & de l'Empire, qu'ils l'avoient prié si souvent de détruire, sans pouvoir l'engager à le faire. Ils lui enjoignent de se rendre le lendemain de la St. Laurent (56) auprès d'eux, & les autres princes qui seroient assemblés à Ober-Lahnstein, vis-à-vis de Rensé, afin de se justifier des plaintes que l'on faisoit contre lui. Que s'il refusoit de le faire, ils se verroient obligés à la réclamation générale du pays, & à cause du serment qui les lioit à l'Empire Romain, de pourvoir aux besoins du St. Empire, renonçant dès à présent pour alors au serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté. (57)

Au temps marqué, Wenceslas n'ayant pas comparu ni en personne, ni par procureur, les quatre électeurs se rendirent à Rensé pour porter le jugement, & Jean, électeur de Mayence, prononça (58) la sentence suivante : " Le saint Empire Romain, " la sainte église, & toute la chrétienté, ont été " déchirés, diminués, & gouvernés avec négligen- " ce, par celui même dont ils devoient attendre de " la protection, de la consolation & des secours ; " (comment Wenceslas auroit-il déchiré & diminué

(56) Le 11 août.

(57) Obrechti *Appar. I. P. p. 43. seq.* Matthæi Sobernheim *Epist. ap.* Wenker. *Apparat. p. 268.*

(58) Le 20 août 1400.

l'église?) " & tout cela lui a été représenté sou-
„ vent sans fruit, puisque malgré ces représen-
„ tations il n'a point travaillé à rendre la paix à
„ l'église, comme il auroit dû le faire en qualité
„ d'avocat & de protecteur. Il a aussi démembré
„ & laissé démembrer l'Empire d'une maniere fâ-
„ cheuse & nuisible; comme, par exemple, le Mi-
„ lanois & la Lombardie qui appartenoient à l'Em-
„ pire Romain, *& dont l'Empire tiroit un grand*
„ *profit*; donnant outre cela, pour duc & comte aux
„ Milanois, un simple officier & serviteur. „ (*Servus & satrapa*) (Louis de Baviere, dans les temps précédens, avoit élevé, sans la moindre difficulté, le célebre Castruccio, à la dignité de duc, & Galéace lui-même qui avoit déjà toute la puissance entre les mains, & auquel on ne donna qu'un vain titre, ne reconnoissoit-il pas l'autorité suprême de l'Empire, en recevant de Wenceslas le titre de duc?)
„ Au-lieu de conserver à l'Empire plusieurs villes
„ & pays ouverts à la directe de la couronne, il
„ les a conférés à de nouveaux vassaux. „ (Par conséquent, Wenceslas en avoit agi à cet égard plus généreusement que ces prédécesseurs, qui donnoient toujours, à des princes de leur famille, les fiefs ouverts à l'Empire.) " Il a souvent envoyé ses am-
„ bassadeurs avec des papiers cachetés, mais dans
„ lesquels il ne se trouvoit rien d'écrit, seulement
„ pour avoir de l'argent. „ (On trouveroit à peine un exemple de ce fait dans des choses d'importance.)
„ Il a vu, avec indifférence, le grand nombre de

„ petites guerres & de troubles qui déchiroient „ l'Empire; de sorte que personne ne savoit où de- „ mander justice, & où s'adresser pour obtenir la „ sûreté & la protection de la part de l'Empire; „ (Wenceslas pouvoit-il faire beaucoup à cet égard, puisque ces petites guerres étoient autorisées par les loix mêmes de l'Empire?) “ & enfin, ce qu'il y „ a de plus inhumain & qui est horrible à entendre, „ c'est qu'il a assassiné de sa propre main, ou avec „ le secours d'autres malfaiteurs, des prélats, ec- „ cléfiastiques & autres personnes respectables qui „ étoient auprès de lui; ce qui est bien mal pour „ un roi des Romains. „ (Il n'avoit cependant fait périr aucun Allemand, mais seulement des Bohémiens, & l'affaire regardoit particuliérement ces derniers.) “ Or, comme il n'a tenu aucun compte de „ toutes nos remontrances à l'égard de toutes ces „ choses, nous n'avons pu en conclure autre cho- „ se, sinon qu'il ne vouloit plus prendre soin des „ affaires de l'Empire; & comme cette négligence „ & ce mépris sont des choses que l'on ne sauroit „ supporter, nous avons jugé à propos de déposer „ & d'éloigner de l'Empire & de toutes les dignités „ qui y sont attachées, ce même Wenceslas, comme „ un négligent qui a démembré l'Empire, & qui „ est indigne de le posséder. „ (59) Les personnes présentes à ce jugement, sont désignées avec grand soin dans l'acte de déposition; mais on ne put nom-

(59) *Apud Marten. Collect. Ampliss. T. IV. N. 8. p. 16. seq.*

mer que deux princes, savoir, le fils de l'électeur Palatin, & le bourgrave de Nuremberg. Les électeurs de Boheme, de Saxe, de Brandebourg, étoient absens.

Une chose qui est encore remarquable dans cette occasion, c'est la capitulation que les électeurs ecclésiastiques proposerent à Robert, électeur Palatin, avant que de procéder à une nouvelle élection. Pour cette fois, elle offre des vues extrêmement patriotiques. Les électeurs n'exigeoient autre chose pour eux qu'une confirmation générale de leurs droits, libertés & possessions. L'article principal portoit, qu'on recommandoit au nouveau roi de travailler, de son mieux, à terminer les affaires de l'église, en demandant cependant le conseil des électeurs. Et comme Wenceslas, roi de Boheme, étant roi des Romains, avoit fait un Milanois duc de Milan & comte de Pavie, Robert devoit s'engager d'annuller entiérement cet acte, & de travailler de toutes ses forces, & sans dol ni fraude, (immédiatement) à réunir & à conserver à l'Empire Milan, & tous les autres pays de l'Italie. *Quant aux frais & dépenses qu'il seroit obligé de faire pour cela, il les reprendroit sur les pays mêmes; & qu'en cela, il demanderoit, autant qu'il seroit nécessaire, le conseil des électeurs.* Si le Brabant, avec ses dépendances, venoit à vaquer & à être ouvert à l'Empire par la mort de la duchesse Jeanne, propriétaire actuelle, il travailleroit de toutes ses forces à le réunir & conserver à l'Empire. (Nous voyons

ici les premieres traces du soin qu'on prit de rétablir un fisc impérial. Lorsqu'il en existoit un, tous conspiroient à le détruire; lorsqu'il fut anéanti, on desiroit de le voir renaître. Auparavant on exigeoit que les empereurs ne gardassent pour eux aucun fief considérable; alors on les obligeoit à le faire.) Il devoit reprendre aussi sur ces pays les frais nécessaires, en se conduisant encore, à cet égard, selon les conseils des électeurs. Les nouveaux péages que Wenceslas avoit donnés sur le Rhin, devoient être abolis; & Robert s'engageoit à n'en donner aucun sans la participation, le conseil & l'aveu des électeurs. Ceux que Wenceslas avoit revoqués, resteroient revoqués, à l'exception des péages des électeurs. (60)

(60) *Apud* Marten. *l. c. N. XII. p. 25. seq.*

CHAPITRE XI.

Robert. Il est élu & reconnu dans l'Empire. Conduite de Wenceslas dans ces circonstances. Expédition de Robert en Italie. Ligue de Marback. Vues sur le Brabant. Conduite que l'on tient à l'occasion du Concile de Pise.

Dès le lendemain (1) de la déposition de Wenceslas, les trois électeurs ecclésiastiques procéderent à une nouvelle élection, & élurent empereur Robert

(1) Le 21 août 1400.

ou Rupert, électeur Palatin, en leur nom & en celui de ce même Robert, qui avoit remis sa voix à la disposition de l'électeur de Mayence. On ne peut nier que Robert ne fût beaucoup plus propre que Wenceslas au gouvernement de l'Empire. Cependant son regne est la meilleure justification de celui de ce dernier. Car Robert, avec toute son activité, la bonne volonté, & le desir de rétablir les affaires de l'Empire, faillit avant sa mort d'éprouver enfin le même sort que Wenceslas.

Son premier soin fut de travailler à se faire reconnoître pour légitime souverain par les autres princes, & sur-tout par les villes; car Wenceslas avoit encore un parti considérable. Les villes surtout ne savoient guere quelle conduite tenir pour ne pas perdre la réputation de leur ancienne fidélité & probité germaniques, sans se mettre les électeurs à dos. Alors le droit Romain se répandit extraordinairement en Allemagne, & le nombre des jurisconsultes augmentoit à proportion. On leur demanda conseil, & ils tirerent les villes d'embarras. Ils pensoient que les électeurs avoient été fondés à déposer Wenceslas & à élire Robert, & qu'ainsi les villes étoient dispensées du serment qu'elles avoient prêté au premier, obligées de reconnoître le second pour empereur légitime, & de lui donner ce titre dans leurs réponses. Du reste, ils croyoient qu'elles n'étoient obligées de lui prêter aucun des secours qu'il pourroit demander, que lorsqu'il auroit tenu son camp à Francfort selon l'usage, qu'il se seroit fait

couronner à Aix-la-Chapelle, & qu'il auroit confirmé aux villes leurs anciens privileges. Ils ajoutoient que si Wenceslas demandoit du secours aux villes, elles devoient recevoir ses lettres, mais n'y point répondre, & n'y pas faire plus d'attention que s'il étoit mort. (2)

La ville de Francfort se conduisit en conséquence, & ne lui ouvrit ses portes qu'après l'avoir laissé, selon l'usage, six semaines & trois jours devant ses murs. D'abord elle en donna avis à Wenceslas, en le menaçant de recevoir son adversaire, & de renoncer à lui obéir, s'il ne venoit au secours dans l'espace de six semaines & trois jours. (3) Wenceslas ne fit pas un pas. La ville d'Aix-la-Chapelle demanda la même chose, lorsque Robert se présenta pour se faire couronner. Mais Robert ayant pris possession de l'Empire à Francfort, & ayant été reconnu par la plus grande partie des princes & des villes, trouva ces difficultés déplacées, & aima mieux se faire couronner à Cologne. Les choses allerent si loin qu'il mit Aix-la-Chapelle au ban de l'Empire. Cependant Wenceslas avoit laissé glisser quelques menaces dans des lettres qu'il avoit écrites aux villes de Strasbourg & Ratisbonne. Sigismond son frere, & même les seigneurs de la Boheme, n'étoient pas éloignés de le secourir; mais Sigismond ayant demandé en récompense quelques terres situées

(2) Obrechti, *appar. p. 80. seq.*

(3) *Senkenberg Sammlungen. P. I. Sect. I. n. 3. p. 9. seqq.*

dans la Pologne, la Lusace & l'assurance de la succession au trône de Boheme, Wenceslas le remercia de ses services, & abandonna l'Allemagne à son sort. Cependant Robert, afin de tenir avec sûreté sa premiere diete à Nuremberg, (4) fit prendre, dans le haut-Palatinat, des terres & des châteaux, qui avoient appartenu autrefois au Palatinat, & on ne voit pas que Wenceslas ait fait le moindre mouvement pour s'y opposer.

Tout le monde put voir alors que l'Allemagne alloit être gouvernée par des principes tout différens de ceux de Wenceslas, & combien étoient fondés les reproches qu'on avoit faits à ce prince. Il s'agissoit avant tout de redresser ce qu'avoit fait Wenceslas au sujet de l'Italie, & sur-tout de Jean Galéace Visconti. Cependant Robert faisoit de sérieux préparatifs pour une expédition en Italie, & pour soumettre Galéace; ce que plusieurs Italiens desiroient avec ardeur. Les Florentins sur-tout autrefois zélés partisans des Guelfes, pressoient alors Robert de hâter l'exécution de son dessein & de venir délivrer l'Italie de la cruauté de passer sous la domination des Visconti.

Des particuliers exciterent aussi Robert à presser sa marche & lui en faciliterent extrêmement les moyens. " Il n'est plus douteux, lui écrit Pierre de
„ Gualfredini, Véronois, que tu ne remportes la
„ victoire selon tes desirs, car tous les esprits sont

(4) *Epistola Ruperti ad Regem Arrag. Apud* Marten. *Thes. Anecd. T. I. p. 1651.*

„ tournés

„ tournés maintenant vers toi, & brûlent du desir
„ de t'élever. (5)

Robert, afin d'assurer autant qu'il étoit possible le succès de son entreprise, entra en négociation avec tous les princes & souverains qui pouvoient la favoriser, ou y former des obstacles. Tels furent particuliérement les rois d'Angleterre & de France, Martin, roi d'Arragon, dont le fils étoit roi de Sicile, le duc d'Autriche, le comte de Savoie, les Suisses, les Florentins & autres; mais sur-tout le pape Boniface IX. Quand on considere que plusieurs de ces souverains étoient ennemis mortels les uns des autres, on sent qu'il falloit beaucoup d'adresse pour conduire des négociations de maniere à tirer parti de tout, & à n'en choquer aucun. On a encore des instructions que Robert donna aux ambassadeurs qu'il envoya chez ces différentes puissances. On y remarque le caractere de simplicité & de naïveté qui caractérisoit ces temps; & en même temps aussi une grande connoissance des différens intérêts politiques des puissances de l'Europe: politique cependant qui seroit bien peu de chose si on la comparoit avec celle d'un Richelieu ou d'un Mazarin.

Il demanda à Henri IV, roi d'Angleterre, sa fille Blanche en mariage, pour Louis son fils aîné, & elle

(5) *Nullum siquidem, si præsto sis, hic est ambiguitatis præsagium, quin sis Triumphum omnem consecuturus ad vota, quia omnium in te animi impræsentiarum fixi sunt, ad tuæque majestatis exaltationem ardent.* Epist. Petri de Gualfredinis ad Rupertum Ap. Martin. Thesaur. Anecd. T. I. p. 1646.

lui fut accordée avec une dot de 40,000 rosenobles. Ses négociations avec la cour de France tendoient sur-tout à empêcher Louis, duc d'Orléans, qui avoit épousé la fille de Jean Galéace, & auquel on avoit accordé par contrat de mariage la succession du duché de Milan pour lui & sa postérité, à l'extinction des héritiers mâles de la famille Visconti, de ne prêter aucun secours à son beau-pere. On traita aussi en même temps de la destruction du grand schisme, & on convint de convoquer à cet effet une assemblée des puissances à Metz. Le roi Martin devoit, de la Sicile, l'aider dans son expédition de Rome, & s'opposer au duc Louis dont nous venons de parler, s'il vouloit faire quelques mouvemens au sujet du duché de Milan. Ce même Martin avertit aussi Robert que Jean Galéace avoit voulu le faire empoisonner quelque temps auparavant; &, dans une autre lettre adressée à la ville de Florence, il entre dans le détail de ce dessein, & dit que la chose devoit se faire par l'entremise de Herman, son médecin, qu'on avoit corrompu.

Robert demanda aussi aux Autrichiens, aux comtes de Savoie & aux Suisses, le passage par leurs pays. Il suffisoit du consentement d'un de ces états; mais Robert, pour plus de sûreté, entra en négociation avec tous. La route du Tirol lui paroissoit la plus avantageuse; en conséquence il fit tout son possible pour attirer dans ses intérêts le duc Léopold, qui possédoit alors ce pays. Et à la fin il y réussit; mais on ignore quelles furent les conditions du traité.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on voit par quelques pleins pouvoirs qu'il donne à ses ambassadeurs, qu'il étoit très-généreux dans ses promesses. Il fit promettre par exemple au duc 100,000 florins, dans lesquels cependant étoient compris les 40,000 que la fille de Robert devoit apporter en mariage en épousant le duc Fréderic frere de Léopold. Si cette somme paroissoit trop petite, les ambassadeurs avoient ordre de lui promettre outre cela une assignation de 100, ou 200,000 florins sur une ou deux villes de Lombardie, sans compter les 40,000 de dot qu'il avoit promis à sa fille, somme pour laquelle il offrit de donner des sûretés en Allemagne. Quant aux prétentions que pouvoient avoir sur la succession des Visconti, Léopold, dont la mere étoit une Visconti, & les autres princes d'Allemagne, Robert promettoit de les dédommager d'une maniere satisfaisante. (6)

Comme les Florentins étoient ceux de tous les Italiens qui avoient excité avec le plus d'ardeur l'expédition de Robert, il leur écrivit qu'il étoit prêt à l'entreprendre, mais qu'ils devoient auparavant lui envoyer les subsides nécessaires; *parce qu'il étoit de droit & d'usage en Allemagne de donner une solde aux princes, seigneurs, chevaliers & serfs lorsqu'ils étoient obligés de servir hors de l'Allemagne.* En conséquence, il leur demanda 200,000 ducats à titre de don gratuit, dont 110,000 lui se-

(6) Marten. *Collect. ampliss. T. IV. N. 35. p. 54. seq.*

roient payés par les négocians Allemands de Venise pour son équipement en Allemagne, & les 90,000 restant, à son arrivée en Italie, pour l'aider à payer la solde des deux premiers mois. Outre cela il demanda encore, contre une sûreté suffisante, un prêt de 200,000 ducats, pour l'aider à payer ses troupes pendant les trois mois suivans. De son côté, il promit aux Florentins de confirmer leurs priviléges de la maniere qu'ils le demandoient; à la réserve cependant d'un impôt annuel, pour lequel il offroit de s'arranger avec eux. (7)

On voit assez clairement par-là quelles idées on avoit alors en Allemagne de l'Italie & des guerres qu'on y faisoit. L'Italie étoit considérablement plus riche en argent comptant que l'Allemagne; & le seigneur d'une seule petite ville d'Italie avoit plus de revenu qu'un puissant duc d'Allemagne. Ceux que les Visconti tiroient de leurs états surpassoient tout ce qu'on connoissoit en ce genre en Allemagne. C'est pour cela que les plus puissans princes d'Allemagne, & même les ducs d'Autriche, avoient recherché leur alliance, même dans un temps où ils n'avoient d'autre titre que celui de vicaires impériaux; & cela seulement pour recevoir une dot qu'ils n'auroient jamais pu espérer en épousant des princesses Allemandes. La renommée aura sans doute augmenté leurs trésors; & c'étoit sur-tout ce qui frappoit Robert & les électeurs ecclésiastiques, dont il étoit une créature.

(7) *Ap. Marten. Thesaur. Anecd. T. I. N. 30. p. 1662. seqq.*

Ils pensoient que si le Milanois étoit réuni immédiatement à l'Empire, l'argent tomberoit à foison chez eux. La chose ne paroissoit pas impossible, quoique les autres princes Allemands & les électeurs mêmes ne se crussent pas obligés de marcher à cette expédition. On se ressouvenoit encore confusément des sommes que l'on avoit tirées des Italiens dans les temps de Henri VII. & de Louis IV, & l'on se rappelloit ce que le premier avoit fait pendant quelques années en Italie presqu'uniquement avec l'argent & les troupes des Italiens. Mais Milan leur avoit ouvert ses portes à l'un & à l'autre. Il sembloit donc que dès qu'on auroit assemblé un corps de troupes un peu considérable, ce qui pouvoit se faire aisément avec les avances des Florentins, & qu'on seroit entré en Italie, la guerre se paieroit & s'entretiendroit d'elle-même; & de cette maniere les électeurs crurent pouvoir proposer à Robert comme un article de capitulation, qu'il reprendroit sur le Milanois même les frais de l'expédition du Milanois; & on crut pouvoir de même assigner à Léopold duc d'Autriche une somme de 100, a 200,000 florins sur une ville de Lombardie quelconque que l'on ne possédoit pas encore.

Il étoit aisé de prévoir aussi qu'une guerre fondée sur des calculs si extraordinaires ne dureroit pas long-temps, & que les Italiens, & sur-tout les Florentins seroient assez prudens, pour ne pas faire eux-mêmes des avances pour leur esclavage, ou du moins pour n'en faire qu'autant qu'ils le jugeroient

néceſſaire pour ſe venger de leurs ennemis. Mais il y avoit encore un autre obſtacle qui avoit échappé à la pénétration des archevêques de la province Rhénane qui avoient fait le projet de cette expédition, & qui avoient cru pouvoir reſter les bras croiſés, & voir tomber à la fin chez eux les ducats de l'Italie. Lorſque les bourgeois des villes d'Italie avoient ceſſé d'être eux-mêmes ſoldats, comme du temps de Frédéric; lorſqu'on eut ſenti les inconvéniens d'une milice étrangere qu'on faiſoit venir de temps en temps, les Italiens recommencerent à étudier l'art militaire. Parmi pluſieurs écoles établies à cet effet, ſe diſtingua ſur-tout celle d'Albericus Barbianus, d'où ſortirent une foule de capitaines comme du cheval de Troye, pour me ſervir de l'expreſſion de Platine. (8) On en vit ſortir ſur-tout les Sforzes & les Fortebrachi devenus ſi célebres dans la ſuite.

On ne peut nier que les Allemands ne fuſſent autant & même plus courageux que leurs adverſaires quand il s'agiſſoit de ſe battre homme à homme; mais ils ignoroient l'art des emplacemens & des évolutions militaires. De ſorte que l'armée étant entrée dans la Breſſe, ils eurent du deſſous dans preſque toutes les eſcarmouches; & quand on en fut même enfin venu à une bataille, non-ſeulement ils furent battus, mais ils auroient été preſqu'entiérement exterminés, ſi Jacob, fils de François de Car-

(8) *De Vitis Pontificum in Vita Bonif. IX. p. m. 248.*

rare, seigneur de Padoue, allié de Robert, & qui entendoit la guerre à la maniere d'Italie, n'eût couvert la queue de l'armée, pour lui laisser le temps de se rallier à Trente.

Dans cette bataille Léopold, duc d'Autriche, fut fait prisonnier; mais trois jours après on lui rendit la liberté; on ignore à quelles conditions. Bientôt après il quitta Robert avec mécontentement. Robert lui-même avoit envie de revenir en Allemagne, mais les ambassadeurs de Florence, qui étoient encore auprès de lui, ainsi que François de Carrare, parvinrent à lui persuader, de tenter encore la fortune en Italie, & de chercher une autre voie pour passer en Lombardie. Cette fois-ci il passa par le Frioul, & le Trévisan pour se rendre à Pavie. Là, on fut encore obligé de s'arrêter, parce que Robert n'avoit plus d'argent, & que les Florentins refusoient de payer les 90,000 florins qu'ils avoient promis, sous prétexte que Robert n'avoit pas rempli ses promesses. Enfin ils consentirent à en donner 65,000. Cette somme ne fut pas d'un grand secours à Robert; bientôt, le besoin d'argent le pressa tellement, qu'il fut obligé à la fin de mettre en gage ses bijoux & sa vaisselle d'argent pour 12,000 florins. Comme les Florentins ne vouloient plus fournir d'argent ni de troupes, que les Vénitiens que les Visconti auroient voulu humilier, n'osoient se déclarer publiquement, & que le pape Boniface IX, dont Robert avoit espéré de recevoir la confirmation & la couronne en Italie, faisoit difficultés sur diffi-

sultés, Robert prit enfin le parti de revenir en Allemagne. (9)

Boniface qui avoit différé de confirmer l'élection de Robert pendant qu'il étoit en Italie, le fit enfin en 1403, lorsqu'il vit ce prince plus affermi sur le trône qu'on ne l'avoit cru d'abord, & que les princes de la maison de Luxembourg, sans cesse en dispute entre eux & avec leurs sujets, n'étoient pas fort à craindre. La tournure que le pape donne à la chose est très-remarquable. Quoique les électeurs eussent rassemblé avec grand soin tout ce qui pouvoit rendre Wenceslas coupable, ils n'avoient pas pensé cependant à une chose qui paroissoit un crime capital aux yeux du pape. Le pontife lui reproche seulement de n'avoir envoyé aucun écrit, supplique ou mémoire ni à Urbain VI. ni à Boniface lui-même, pour demander à aller en Italie, afin de se faire couronner empereur, & de protéger l'église romaine. Les électeurs s'étoient plaints au pape & lui avoient fait savoir, qu'à cause de la grande négligence de Wenceslas, ils vouloient élire un autre empereur; mais il ne leur avoit point répondu, pour avoir le temps d'examiner la chose. Ils avoient regardé ce silence comme une marque de consentement, & *quoique le droit de déposer Wenceslas ne leur appartint pas, mais au pape,* (10) ils avoient

(9) Le 8 février 1402.

(10) *Licet ipsius depositio & amotio non ad ipsos, sed ad nos duntaxat pertinere noscatur.* Ap. Senkenberg Selecta Juris & histor. T. IV. p. 418. seq.

cependant continué de procéder à cette déposition, & avoient élu Robert. Or, le pape ayant pesé mûrement les grands maux qui auroient pu provenir encore de la négligence de Wenceslas, *le déposa entiérement par l'acte qu'il fit alors*, & confirma l'élection faite en faveur de Robert *qu'il nommoit par les présentes*, roi des romains; *approuvant* sa personne, le *déclarant capable* de posséder cette dignité, & *suppléant par la plénitude de sa puissance à tous les défauts de son élection s'il s'en trouvoit quelques-uns.* Tel est le langage que tenoit Boniface, lui qui comme son rival étoit menacé par les principales nations & églises de l'Europe, d'être déposé de sa place, s'il ne la quittoit pas de lui-même.

On ne connoît point encore les articles que Robert promit alors par serment. Mais ceux que Boniface donna la premiere année du regne de Robert à Antoine de Montecatino, qu'il envoya en Allemagne, portoient en substance : que Robert n'empêcheroit en aucune maniere l'effet des provisions que le pape avoit données ou pourroit donner à l'égard des églises, couvens, ou bénéfices; (11) qu'il ne formeroit aucune liaison avec le roi de France, ou avec quelqu'autre qui fût attaché à l'antipape, & qu'il romproit celles qu'il pourroit avoir faites; qu'il

(11) *Provisiones ecclesiarum, monasteriorum,* & quorumcunque *beneficiorum per Sedem Apostolicam factas & fiendas* nullo colore quæsito *impediet, nec impediri faciet, quin suum debitum consequantur effectum.* Ap. *Raynald.* ad a. 1401. N. 4.

ne feroit aucun mariage avec des perfonnes de leurs maifons, fans la permiffion du pape; qu'il ne s'engageroit non plus dans aucune liaifon avec l'antipape ou fes cardinaux, & qu'il ne s'ingéreroit point de travailler à détruire le fchifme fans la permiffion, le confeil & les ordres du pape & de fes cardinaux; & fans qu'il fût évident que fes efforts tendroient au maintien & à l'avantage de Boniface & de fes fucceffeurs, *nonobftant toute promeffe contraire qu'il pourroit avoir faite; & que dorénavant, il ne confentiroit en aucune maniere à ce que les adverfaires de Boniface avoient déja demandé ou pourroient encore demander dans la fuite.* Qu'il travailleroit de toutes fes forces à ramener dans le giron de l'églife le roi de France & les autres princes, ainfi que Pierre de Luna; & qu'il y forceroit ceux qui refuferoient de le faire de bon gré, particuliérement Pierre de Luna & fes cardinaux. (12)

A peine ces articles délicats furent-ils arrangés, que l'envie d'aller encore en Italie fe réveilla dans Robert. En effet, les circonftances paroiffoient beaucoup plus favorables qu'auparavant. Car la mort de Jean Galéace, (1402) & le partage qu'il avoit fait de fes états entre fes fils encore fort jeunes, avoient un peu affoibli la puiffance des Vifconti. Alors le pape & les autres voifins chercherent à réparer leurs pertes. Mais les tuteurs des princes ayant fatisfait le

(12) *Ap.* Raynald. *ib.* *N.* 5.

premier en lui rendant Boulogne, Pérouse & Assise, qui s'étoient déja soumises d'elles-mêmes à l'église Romaine, les autres ne purent rien faire, & tâcherent de se tirer d'affaire le mieux qu'il leur fut possible. Cependant Robert travailla à amasser de l'argent pour son expédition, & il demanda aux ecclésiastiques la dixieme partie de leurs revenus, qui lui avoit été accordée par Boniface. Mais le haut clergé d'Allemagne lui résista, & s'opposa à la levée de cet argent. (13) Robert entama aussi de nouvelles négociations avec le comte de Savoie, les Suisses, Eberhard, archevêque de Salzbourg, & même avec Wenceslas, qui ayant été mis en prison pour la troisieme fois, avoit encore trouvé moyen de s'échapper, & de rentrer en possession de son royaume.

Jusqu'alors Wenceslas, loin d'employer des moyens pour remonter sur le trône d'Allemagne, avoit vu prendre avec indifférence des châteaux & des villes du haut Palatinat, que son pere avoit conquis & incorporés à la couronne de Boheme. Quoique Robert ne dût pas avoir de grandes inquiétudes de ce côté, il lui proposa cependant un accommodement afin de ne laisser derriere lui aucun germe de querelle. Il demandoit que Wenceslas renonçât à l'Empire, qu'il remît dans les archives de l'Empire les joyaux & ornemens de la couronne, & que s'il restoit roi de Boheme, il reçût de lui les fiefs; ce que Sigismond seroit aussi obligé de faire, s'il de-

(13) Gobelinus *Persona Act. VI. c. 70. ad a. 1404. M. Chron. Belg. p. 373.*

venoit un jour roi de Boheme. Du reste ils devoient se prêter mutuellement secours. Les ducs d'Autriche devoient aussi recevoir leurs fiefs de Robert, & reconnoître sa souveraineté légitime. S'il arrivoit que l'on proposât un mariage entre un fils de Robert & la fille du feu duc de Goerlitz Jean, Robert, après l'exécution des articles précédens, seroit prêt à céder audit fils & à son épouse, les pays qui avoient été pris à la couronne de Boheme, & qui étoient situés devant la forêt des Bohemes, & qu'outre cela il lui donneroit une somme égale à celle que la princesse recevoit en dot; somme qui devoit être au moins de 40,000 florins, & pour laquelle il lui céderoit Branenstein (Parkstein) Weiden & Egra. (14) Albert IV, duc d'Autriche, devoit être le médiateur de ces négociations. On trouve aussi des traces d'autres négociations de cette espece faites immédiatement avec Wenceslas. Mais les unes & les autres furent inutiles, parce que Wenceslas ne pouvoit se résoudre, ni à faire du mal à son adversaire, ni à le reconnoître légitime possesseur du trône impérial.

Le peu de succès de ces négociations ne fut pas la seule chose qui empêcha Robert d'aller en Italie, la ligue de Marback, formée en 1405, le força sur-tout à s'occuper d'autres objets. Robert avoit le plus grand intérêt de s'opposer à l'agrandissement de cette ligue, s'il ne vouloit éprouver les mêmes choses qu'avoit éprouvées Wenceslas; & auxquelles

(14) *Ap.* Marten. *Collect. Ampliss. T. IV. N.* 76. *p.* 122. *seq.*

Robert lui-même avoit tant contribué. Les membres de cette ligue étoient Jean, archevêque de Mayence, du caractere duquel on avoit une mauvaise idée dans tout l'Empire; Bernard, margrave de Bade; qui avoit eu avec Robert aussi-tôt après son retour d'Italie, une guerre particuliere & des différends sans fin; Eberhard, comte de Wirtemberg; les villes de Strasbourg, Ulm, Reutlingen, Uberlingen, Memmingen, Ravenspourg, Biberac, Gemund, Dinkelspuhl, Kaufbeuren, Pfullendorf, Ysny, Leutkirch, Gingen, Aalen, Bopfingen, Buchhorn & Kempten. Ce qui avoit sur-tout irrité l'archevêque, c'est que dans la même année, (15) Robert, en conséquence de diverses plaintes qu'on lui avoit adressées, avoit fait une expédition en Vétéravie, & avoit détruit divers châteaux de quelques vassaux de l'église de Mayence, qui exerçoient des brigandages dans les environs.

Robert savoit mieux qu'un autre de quoi l'archevêque étoit capable. Toutes les choses qu'on avoit reproché à Wenceslas d'avoir négligées, étoient encore dans le même état. Les Visconti possédoient tranquillement le Milanois, & continuoient de porter le titre de ducs. Les papes se disputoient la papauté comme auparavant; & Robert n'avoit pas encore fait de grandes choses pour établir le repos dans l'intérieur de l'Allemagne. Tout ce qu'il avoit fait à cet égard, c'étoit une paix publique qu'il

(15) 1405.

avoit établie en 1403 à Mergentheim en faveur des Francs. Cette paix devoit durer trois ans, & continuer ensuite jusqu'à ce qu'elle fût révoquée par Robert ou ses successeurs. Afin de tenir la main à son exécution, Robert avoit nommé capitaine de la ligue Fréderic, échanson héréditaire de Limbourg. (16) Il avoit fait aussi avec les électeurs de la province Rhénane une convention pour la monnoie qui devoit durer dix ans. (17)

Robert étoit évidemment le but de la ligue; il est vrai qu'on ne l'avoit pas nommé expressément; mais on avoit ajouté qu'elle s'opposeroit à lui ou à quelqu'autre que ce pût être, qui voudroit attenter aux droits ou privileges des membres, ou les troubler dans la possession de leurs pays ou de leurs gens. (18)

Il ne pouvoit ignorer non plus qu'on le regardoit comme un maître dur, ambitieux, & avide; d'ailleurs les membres de la ligue étoient ses voisins de tous les côtés; ce qui devoit le confirmer dans ses soupçons. En conséquence, Robert essaya tout ce qu'il put pour dissiper cette ligue qui lui étoit odieuse, & pour empêcher Wenceslas d'en tirer quelqu'avantage. Il crut que le moyen le plus sûr pour y parvenir étoit de tenir une diete; & il en convoqua une à Mayence pour le 21 octobre 1405. Robert voulut y faire rendre compte aux confédé-

(16) Schannat Samlung. *P. I. N. 20. p. 61. seq.*

(17) Guden. *Cod. dipl. T. IV. N. XIII. p. 35. seq.*

(18) Lunig. *Reichsarchiv. part. spec. cont. 1. Sect. 2. p. 37.*

rés des plaintes qu'ils avoient à faire contre lui, en général ou en particulier, afin qu'il pût y répondre & prouver son innocence. Mais ni l'archevêque, ni le margrave, ni le comte Eberhard n'y parurent ; ils se contenterent d'y envoyer leurs conseillers. Robert en fut piqué, & s'en plaignit aux princes & seigneurs qui étoient présens. Il assigna aussi aux confédérés un autre jour, savoir, le lendemain de l'Epiphanie 1406, afin qu'ils se rendissent à Mayence, où il se trouveroit aussi lui-même en personne.

Les confédérés, loin de se soumettre, envoyerent une ambassade à Robert, qui étoit à Heidelberg, pour le persuader de la droiture de leurs intentions & de la validité de leur ligue. Robert ayant insisté sur la diete, les ambassadeurs promirent enfin que leurs maîtres se rendroient en personne à Mayence ; mais ils demanderent aussi que Robert n'y traitât point l'affaire de la ligue par voie de droit, mais seulement par des discussions amiables. En conséquence, la diete eut lieu : elle fut très-nombreuse ; car outre Frédéric, électeur de Cologne, & plusieurs princes & seigneurs, les alliés de Marback s'y trouverent avec 800 chevaux.

Robert l'ouvrit ainsi : « Comme le bruit s'est ré-
» pandu que je porte atteinte à la dignité & aux pri-
» vileges des princes, seigneurs & villes, quoique
» je ne l'aie point fait, ni aie envie de le faire ; &
» que si quelqu'un des miens a fait, à mon insu,
» quelque chose de semblable, je ne puis le voir
» avec plaisir ; j'ai résolu de m'informer si quelqu'un

„ s'est rendu capable de telles oppressions. „ Robert ajoute que lesdits princes, seigneurs & villes, avoient fait une ligue sans sa permission, ni celle de l'Empire; ce qui lui paroissoit contre lui & contre l'Empire; & qu'en conséquence il demande & prie sérieusement que l'on rompe ladite ligue. Les confédérés répondirent qu'ils avoient formé leur ligue pour pourvoir à leur repos & à leur sûreté, pour l'honneur & la paix de l'Empire, & non contre lui; & qu'en conséquence, Robert devoit la confirmer au nom de l'Empire. Robert repliqua " que „ c'étoit à lui à régler & à faire des paix au nom „ de l'Empire: qu'il étoit disposé & consentoit volontiers à ordonner la paix avec le conseil des „ autres princes & villes, & à contribuer, de tout „ son pouvoir, à procurer & à établir *un droit public*, puisque le droit actuel étoit violé & détruit „ depuis si long-temps: que si quelqu'un avoit quelque chose à produire contre lui, il consentoit „ volontiers à l'entendre, & étoit prêt à y répondre „ avec sincérité & probité. Mais qu'il demandoit „ seulement que les princes & les villes abolissent „ leur ligue; „ tel est le langage humble & soumis que Robert prenoit depuis qu'il étoit empereur, lui qui parloit auparavant avec tant de hardiesse à Wenceslas.

Alors l'électeur de Mayence se leva, & exposa publiquement les plaintes qu'il avoit à faire contre Robert. Ce prélat avoit trouvé les lettres de ses prédécesseurs, & les capitulations qu'ils avoient faites

avec

avec les empereurs ; & il voulut réclamer tout ce qu'il avoit omis lui-même à l'élection de Robert. Il accusa Robert d'avoir porté atteinte à son office d'archichancelier, en vertu duquel il avoit le droit de nommer, à la cour impériale, un chancelier, un protonotaire & un notaire, de leur faire prêter serment de fidélité, & de les placer ou déposer à son gré ; il l'accusa de s'être opposé à l'exercice de ce droit, & de l'avoir empêché d'en percevoir les revenus & le profit. Il lui reprocha de lui avoir ôté le dixieme denier qui lui appartenoit sur les Juifs dans tout l'Empire ; de refuser de lui payer 30,000 florins, dont l'empereur Charles IV. étoit resté redevable pour l'Empire à l'archevêque Gerlach de Nassau ; de l'empêcher de fortifier Hœcht sur le Mein ; d'avoir détruit quelques châteaux qui appartenoient à ses vassaux & à ses gens sans les avoir jugés auparavant ; d'opprimer ceux de Hohenstein & de Schwarzbourg, qui étoient ses vassaux, en levant des taxes impériales sur Friedberg & Gelnhausen, qui leur avoient été engagés ; de surcharger les siens en Vétéravie par des péages de paix publique, quoiqu'il ne fût pas compris dans la paix publique de ce pays, & qu'il n'en jouît pas. (19) Le margrave fit des plaintes au sujet de quelques droits de chasse qu'on lui disputoit. Le comte de Wittemberg, & la ville de Strasbourg, firent aussi mention de quelques arti-

(19) *Apud Olenschlager Guld. Bull. Urkundenbuch. N. XLIV.* On trouve les mêmes points un peu plus amplement expliqués dans [illegible] p. 290 seq.

cles dans lesquels ils se trouvoient lésés, non cependant en forme de plainte, mais seulement pour demander qu'on y mît ordre.

Robert répondit aux plaintes de l'archevêque que l'Empire & non l'archevêque de Mayence avoit toujours disposé de l'office de chancelier; que jusqu'alors l'usage avoit été tel, & la bulle d'or l'avoit ordonné ainsi; qu'il n'avoit jamais entendu parler du droit qu'il s'attribuoit à l'égard des Juifs, & que ce droit étoit aussi contraire à l'usage; que si Charles IV. devoit 30,000 florins à l'archevêché de Mayence, il auroit été juste de les lui demander à lui-même ou à son fils Wenceslas; que depuis il y avoit eu cinq archevêques de Mayence, sans qu'il eût été question de cette dette, qu'ainsi il croyoit qu'il étoit juste qu'on ne lui en parlât point non plus. Il répondit de même aux autres points. Mais l'historien de cette diete, pour abréger, n'a point rapporté les réponses. On voit du moins, par les réponses de Robert, que les empereurs précédens, avec une puissance si bornée, trouvoient toujours des moyens d'éluder les promesses qu'ils avoient faites aux électeurs, sous prétexte sans doute de ne point porter atteinte aux droits de l'Empire.

Enfin la diete finit de la maniere suivante. Robert insista encore sur la rupture de la ligue, mais ce fut en vain; & les confédérés ayant représenté qu'on leur avoit promis à Heidelberg de ne point traiter juridiquement cette affaire à Mayence, il offrit d'assigner un autre jour & un autre endroit pour

y faire droit à chacun; de sorte qu'il promit de répondre de leur droit, afin qu'ils ne se défiassent point de l'exécution de la sentence. Robert nomma aussi une quantité d'arbitres, afin que, comme on le décrioit de tous côtés, chacun pût éprouver sa faveur ou sa sévérité. Mais le dernier mot de la diete fut qu'ils ne reconnoissoient aucun juge à l'égard de leur ligue.

De cette maniere, Robert, loin d'avoir réussi à faire rompre la ligue, devoit craindre au contraire qu'elle n'éclatât contre lui. Elle avoit déjà, en quelque façon, commencé à le faire. Ulric de Bergheim, chevalier de la Vétéravie, dont Robert avoit pris & détruit le château nommé Hudelgesesse, & situé dans cette province, lui envoya un défi. Jean, électeur de Mayence, lui en envoya un aussi, & fit divers préparatifs de guerre. Dans ces circonstances, Robert tâcha du moins de ne se point brouiller avec les villes impériales; & d'un autre côté, il travailla à gagner séparément les chefs de la ligue, & à se réconcilier avec eux. Il envoya des ambassadeurs aux villes pour les informer en général de tout le cours de l'affaire, & les exhorter à lui rester attachées. (20) Il envoya des messagers particuliers à quelques villes de Souabe qui étoient attachées à la ligue, pour leur faire dire de s'en séparer. Elles demanderent du temps pour proposer l'affaire à leurs alliés. A la fin elles répondirent : " Qu'elles ne croyoient

(20) Wenker *appar. p.* 276. *seq.*

„ pas que leur union fût préjudiciable à l'Empire „ ni au pays ; qu'elles tenoient d'un ancien usage „ le droit de faire de telles ligues, „ & qu'il s'en „ étoit fait de semblables sous les empereurs précé„ dens, avec le roi Robert lui-même, avec son „ pere & son oncle, de même qu'avec tous les „ ducs de Baviere. „ Les villes de la ligue Rhénane pensoient de même, & elles étoient convenues, que quand même les princes & seigneurs se sépareroient de la ligue avant le temps marqué, elles n'en resteroient pas moins unies pendant tout ce temps. (21)

Robert voyant les villes dans de tels sentimens, n'avoit plus d'autre ressource que d'adoucir, le mieux qu'il pourroit, les princes sans lesquels il savoit que les villes n'oseroient rien entreprendre contre lui. Il commença par l'électeur de Mayence qui étoit le plus dangereux. En effet, il s'accommoda avec lui (22) par l'entremise de Rhaban, évêque de Spire, son chancelier. On ignore les conditions particulieres de ce traité ; tout ce que l'on sait, c'est que la réconciliation se fit enfin aux dépens du fisc impérial. Jean, qui avoit déposé Wenceslas de sa dignité, pour avoir démembré des domaines de l'Empire, se fit non-seulement assurer à perpétuité la moitié du péage impérial de Hœcht, qui avoit été engagé par le même Wenceslas à son archevêché ; mais il exigea 12000 florins du Rhin pour l'autre

(21) Wenker *l. c. p.* 287. *seq.*

(22) Le 19 décembre 1400.

moitié qui restoit à l'empereur & à l'Empire. (23) A la fin, Robert fit aussi un arrangement avec le margrave; mais la ligue n'en continua pas moins; & Robert lui-même fut enfin obligé d'avouer que les états avoient le droit de faire entr'eux des ligues & des unions particulieres pour l'amour de la paix, sans la permission & l'agrément de l'Empire, de même qu'il en avoit fait lui-même. (24)

Nous avons vu qu'on avoit prescrit à Robert, dans sa capitulation, de retirer & de garder pour l'Empire le duché de Brabant, au cas que la duchesse Jeanne vînt à mourir. Comme il devoit retirer les frais de cette affaire sur le duché même, ou plutôt qu'on lui annonçoit par-là que l'Empire ne lui prêteroit aucun secours, il est aisé de prévoir que ses efforts à cet égard n'auront pas plus d'effet que ceux qu'il fit au sujet du duché de Milan. Jeanne avoit promis la succession de ses états à l'empereur Charles IV. son beau-frere, au cas qu'elle mourût sans enfans; & ce testament avoit été confirmé par les états du pays. Cependant, après la mort de Charles, elle tâcha de procurer cette succession à la postérité de Marguerite, sa sœur cadette. Cette princesse avoit été mariée à Louis Malanus, comte de Flandre, & lui avoit apporté en mariage Malines & Anvers. Ils n'eurent point de fils, mais seulement une fille unique, nommée Marguerite Malane, qui épousa en 1369 Philippe-le-Hardi, premier duc de

(23) Joannis *ad Serar. L. IV.* in Joann. II. *p.* 724.
(24) Schoepflin. *Hist. Zaring. Badens. T. VI. p.* 17.

Bourgogne de la ligne cadette, & qui après la mort de son pere, arrivée en 1384, hérita de la Flandre, de l'Artois, de Nevers, de Rhétel, du comté de Bourgogne, de Malines & d'Anvers. Or Jeanne, avec le consentement des états du pays, transmit ses états à Antoine, second fils de cette princesse, à condition qu'il ne porteroit pas le titre de duc pendant qu'elle vivroit. Après la mort de la duchesse, qui arriva en 1406, Antoine lui succéda sans aucune opposition, & de cette maniere les belles provinces de Brabant & de Limbourg entrerent dans la maison de Bourgogne.

Dans la suite, Antoine ayant épousé la fille de Jean, duc de Goerliz, (25) qui étoit mort; non-seulement Wenceslas, qui vivoit alors, renonça à ses droits sur le Brabant, mais il consentit aussi qu'Antoine retirât le Luxembourg d'entre les mains de Josse, margrave de Moravie, & lui promit, outre cela, la succession de la Boheme, & de tous les autres états de la maison de Luxembourg, au cas qu'il mourût sans héritiers, ainsi que Sigismond son frere, & le margrave Josse son cousin. Après la mort de Josse, non-seulement Wenceslas renonça de nouveau à ses droits sur le Brabant, mais il céda entiérement le Luxembourg à Antoine. (26)

Cependant aussi-tôt après la mort de Jeanne, Robert avoit fait passer, aux états du Brabant, un écrit,

(25) 1409.

(26) *Apud* Lunig. *C. G. O. T. II. N. 159. seq. p. 1275. seq.* Dumont, *T. II. P. I. N. 224. p. 296.*

où il leur rappelle la foi qu'ils doivent à l'Empire, & les exhorte à le reconnoître pour souverain seigneur, parce que le Brabant étoit ouvert à la directe de la chambre impériale. Mais les états ne daignerent pas même lui faire réponse. L'année suivante, il voulut faire une tentative sur le Brabant avec le secours de Rainald ou Rainaud, duc de Gueldre; mais il fut bientôt obligé de renoncer à son projet. On ne pensa point du tout à la branche masculine du Brabant, qui florissoit encore dans la maison de Hesse, à cause du partage fait depuis long-temps.

*Il ne restoit plus qu'un article, c'étoit celui qui avoit attiré tant de reproches à Wenceslas, & à l'accomplissement duquel on avoit engagé particuliérement Robert, c'est-à-dire, la destruction du schisme. Mais il étoit aisé de prévoir que Robert n'en feroit pas plus que Wenceslas à cet égard. Benoît XIII, ou Pierre de Luna, successeur de Clément VII, faisoit d'un côté toutes les fonctions d'un pape. D'un autre côté, au-lieu de Boniface IX, & de son successeur Innocent VII, on avoit élu en 1406 Angelus Corarius, Vénitien, sous le nom de Gregoire XII. Tous ces papes, & ce dernier sur-tout, eurent l'air, au commencement de leur pontificat, de vouloir se prêter à l'union; mais quand il s'agissoit d'en venir à l'exécution, ils faisoient naître les plus grandes difficultés. Quand ils auroient pensé différemment, leurs parens & leurs neveux n'auroient pas manqué de les exciter, dans la crainte de laisser échapper une si belle occasion de deve-

nir sans peine riches & puissans. D'ailleurs, plus les divers prétendans différoient de se démettre de leurs dignités, plus l'habitude de gouverner leur rendoit cette démarche difficile.

Les François, plus que toutes les autres nations, avoient travaillé à finir le schisme. Mais aussi c'étoit eux qui en souffroient le plus; car la nation étoit presque seule chargée de nourrir un pape & ses cardinaux. Benoît ayant été si peu fidele à ses promesses, & n'ayant point voulu entendre parler d'une démission volontaire, que l'on regardoit comme le moyen le plus sûr & le plus court de terminer l'affaire, sous prétexte qu'il offenseroit Dieu grièvement en quittant son église dont il avoit été déclaré le chef & le protecteur; la nation françoise, à l'instigation de l'université de Paris, résolut enfin de se soustraire à son obéissance. (27) Chacun crut qu'il rentreroit en lui-même; mais à peine cet homme opiniâtre eut-il appris cette nouvelle, qu'il déclara qu'il aimeroit mieux se laisser hacher en morceaux que de se démettre de la papauté. On l'assiégea même à Avignon dans son palais, mais tout fut inutile. Cependant il y avoit encore en France plusieurs mécontens qui, par scrupule ou par des raisons particulieres, étoient fâchés qu'on se fût soustrait à son obéissance. En conséquence, on se réconcilia avec lui, à condition que si son adversaire venoit à mourir, à se démettre ou à être déposé, il se démet-

(27) 1398.

troit lui-même de la papauté, laisseroit les bénéfices & les dignités ecclésiastiques à ceux qui les auroient reçues, feroit tenir un concile de son *obédience*, & ne feroit rien contre les libertés de l'église Gallicane. (28)

Benoît, pour témoigner sa reconnoissance à la France, redoubla ses exactions sur le clergé de ce royaume; & pour les soutenir, il l'accabla d'excommunications, de suspensions, & d'autres censures de toute espece. Quelque petit que fût un bénéfice, il exigeoit *le revenu de la premiere année*, sans se charger des pensions ou autres charges qui y étoient attachées, les laissant retomber sur le futur bénéficier. Il s'appropria même les procurations ou l'argent que l'on payoit aux évêques & aux archidiacres quand ils visitoient les églises, & il falloit lui payer ces droits sans qu'on eût même songé à visiter les églises. Non content de cela, il exigea encore la dixieme partie de tous les revenus ecclésiastiques. Il faisoit enlever tous les meubles des ecclésiastiques, même avant qu'ils eussent achevé de rendre le dernier soupir; il en fit même déterrer quelques-uns pour leur ôter les ornemens & les habits avec lesquels on les avoit enterrés, sous prétexte qu'il n'étoit pas permis de leur donner quelque chose sans la permission du pape qui étoit leur héritier. Quand les bénéfices étoient considérables, & réservés au pape, il les laissoit vacans pendant plu-

(28) 1401.

sieurs années, afin de s'en approprier les revenus pendant tout ce temps. Benoît exigeoit aussi ce qu'on appelloit *fruits mal perçus; (fructus male perceptos)* c'est-à-dire, les fruits dont avoient joui les prélats nommés pendant que la France étoit soustraite à l'obéissance, ou avant la consécration du pape. A cet égard, les gens du pape se comportoient avec tant d'inhumanité, qu'ils refuserent, en Languedoc, de laisser enterrer un mort jusqu'à ce qu'on les eût satisfaits. Ajoutez à cela qu'il demandoit les revenus des églises vacantes qui n'avoient pas été payés depuis quarante ans, ce qui auroit produit une somme prodigieuse. Quelqu'inouies que paroissent toutes ces choses, l'université de Paris dit cependant, dans son appel, qu'elle ne veut point faire mention des autres moyens qu'il employoit pour extorquer de l'argent, telles que les nouvelles réservations, la quantité de bulles obscures qu'il donnoit à chaque instant, la cassation des élections, l'imposition de nouvelles taxes qui avoient ruiné les bénéfices, les présens, & la quantité d'argent qu'il tiroit des abbés & des chapitres à titre de prêt. (29)

Après la mort d'Innocent VII, la cour de France le somma encore une fois de remplir sa promesse, & le menaça de se soustraire de nouveau à son obéissance. Mais au-lieu de répondre, il excommunia d'avance tous ceux qui oseroient faire quelque chose de cette nature. Benoît poussant ainsi la nation au

(29) *Appellatio interposita per Universitatem Parisiensem. A. 1406. Ap.* Marten. *Thes. Anecd. T. II. p. 1295. seq.*

désespoir, & n'ignorant pas qu'on le haïssoit à la mort, voulût du moins faire quelque chose après qu'on eût élu Gregoire XII. en Italie. Il fut question de rétablir l'union par le moyen d'une entrevue personnelle, & d'une conférence entre les deux papes, & on avoit choisi la ville de Savone. Benoît se mit le premier en route avec 12 galeres armées. Mais une telle escorte effraya Gregoire, & il ne fût pas possible de l'engager à partir, parce qu'il craignoit que Benoît ne le prît sur ses galeres, & ne l'emmenât avec lui. On eut bien de la peine à lui persuader d'aller à Sienne, puis à Lucques, pendant que Benoît alloit de Savone à Porto-Venere pour s'approcher un peu plus de Gregoire. Benoît ne voulut pas non plus aller plus loin, parce qu'il croyoit aussi que s'il s'éloignoit de ses galeres, Gregoire le feroit arrêter. Léonard Arétin, qui étoit de la suite de Gregoire, dit : " l'un, tel qu'un animal aquatique, craignoit d'approcher du rivage ; l'autre, semblable à un animal terrestre, refusoit de se mettre sur l'eau. " (30) Les négociations qu'il y eut entr'eux furent sans succès.

On se lassoit extrêmement d'être obligé de laisser l'église en proie à tous ces troubles, pour plaire à deux hommes avares ; & il n'en fallut pas davantage

(30) *Sed quum de congressu eorum per internuntios ageretur, noster tamquam terrestre animal ad litus accedere, ille tanquam aquaticum a mari discedere recusabat.* Leonardi Aretini rerum suo tempore gestar. Commentarius. Ap. *Muratori* Script. Italic. T. XIX. p. 926.

pour produire dans les opinions une révolution remarquable au sujet de la puissance suprême dans l'église. Nous avons vu qu'on avoit songé au commencement à trois moyens de rétablir la paix dans l'église ; savoir, la démission volontaire, un compromis, ou un concile. Le plus petit nombre étoit pour le dernier moyen même en France. On ne pouvoit se faire une idée d'un concile sans pape ; & si l'un des deux seulement le convoquoit, ce qu'on ne pouvoit espérer, on pouvoit être sûr que le parti ou l'obédience de l'autre ne se soumettroit point à ses décisions. S'ils le convoquoient tous les deux ensemble, on avoit encore à craindre un plus grand nombre de troubles & de divisions, que ne manqueroient pas de produire les ruses des deux partis. L'idée de déposer l'un ou l'autre pape paroissoit encore si nouvelle, qu'on ne pouvoit la supporter, ou du moins qu'il falloit du temps pour s'y accoutumer. Enfin, comme on voyoit évidemment qu'on ne parviendroit à rien, ni par la démission volontaire, ni par le compromis que les papes eux-mêmes desiroient, on sentit qu'il ne restoit plus d'autre moyen qu'un concile, où on déposeroit les deux papes pour en élire un d'une maniere incontestable. Les cardinaux eux-mêmes, dont la plupart étoient séparés des deux papes, approuvoient ce moyen. Enfin la France se déclara entiérement pour ce parti, & résolut de se soustraire de nouveau à l'obéissance des deux papes.

C'est ainsi que fut convoqué le concile de Pise,

qui tâcha d'attirer de son côté Robert par des légats qu'il lui envoya à lui & à la nation Allemande; mais ce prince n'étant encore que comte Palatin, s'étoit déclaré, par une lettre écrite à l'empereur Wenceslas avant la conférence de Rheims, & contre la démission volontaire, & contre le compromis & le concile. Selon lui, le schisme devoit être détruit par ceux qui l'avoient élevé. Or les François l'avoient élevé en se séparant du pape (Urbain VI.) légitimement élu; par conséquent c'étoit à eux à détruire le schisme, c'est-à-dire, à déposer leur pape, & à se réunir au successeur d'Urbain, seul pape légitimement élu. Que si l'on vouloit approuver la conduite des cardinaux François, aucun pape ne seroit en sûreté, puisque les cardinaux pourroient, s'il ne se conduisoit pas à leur fantaisie, saisir l'occasion qui leur paroîtroit la plus favorable, & le menacer d'en élire un nouveau. Tout le but de ceci, continue-t-il, a été de se procurer encore un pape François, qui favorisât en tout les intérêts de la nation Françoise, ou l'aidât dans ses diverses entreprises contre l'Empire, dont elle poursuivoit sans cesse l'exécution, ou qui travaillât même à faire passer l'Empire à la France. Charles IV, pere de Wenceslas, & toute la nation Allemande, avoient bien remarqué tout cela, & par cette raison, ils s'étoient attachés inviolablement au pape, qui avoit été une fois légitimement élu; conduite que devoit toujours tenir à l'avenir Wenceslas & la nation; enfin si les François ne veulent pas abandonner le

schisme qu'ils ont embrassé volontairement, ils en porteront la peine au jugement de Dieu. (31)

Robert, devenu empereur, avoit toujours suivi ces principes, & alors même, que toute la nation demandoit un concile, il ne vouloit point s'en écarter, *de peur*, disoit-il, *qu'il ne s'élevât trois schismes dans la chrétienté, & que l'on ne vît augmenter les scandales & les troubles qui subsistoient malheureusement depuis trop long-temps.* Ce qui doit avoir aussi contribué beaucoup à lui faire prendre & soutenir ce parti, c'est que dans la capitulation qu'il avoit faite avec Boniface, il avoit été obligé de prometter par serment de n'approuver aucun de tous les moyens proposés, mais de travailler seulement à ce que les François & les autres renonçassent à leur pape, & rentrassent aussi dans le giron de l'église. D'ailleurs Gregoire qui, pendant ce temps-là, avoit envoyé un légat en Allemagne, avoit su, avec beaucoup d'adresse, gagner l'esprit de Robert. "Il n'appartient pas aux cardinaux, lui disoit-il, de convoquer un concile, mais „ seulement au pape ; & s'il n'y avoit point de „ pape, ou que le pape ne pût le convoquer, ce „ seroit alors à l'empereur, en qualité de protec„ teur de l'église. „ Le légat avoit ordre en même temps de proposer que Gregoire assemblât un concile à St. Vic en Frioul, & que si les cardinaux de Pise ne vouloient pas y consentir, que Robert lui-

(31) *Copia Consultation. Ruperti, ap.* Marten. *Thes. Anecd. T. II. p. 1174.*

même auroit le pouvoir de fixer le lieu & le temps où on pourroit le tenir. (32)

Le cardinal Landolphe qui étoit venu en qualité de légat du concile, ne vouloit point entendre parler de tous ces arrangemens. Cependant il ne laissa pas de se faire un parti en Allemagne, & Jean, électeur de Mayence, se déclara ouvertement pour le concile; de sorte qu'on ne put rien conclure à la diete de Francfort, (33) où l'on délibéra particuliérement sur cette affaire, & où l'on entendit les députés des deux partis. Robert & une partie des princes resterent attachés à Gregoire. Les autres tinrent pour le concile. Le concile, de son côté, reconnut pour légitime empereur Wenceslas, qui s'étoit déclaré pour lui, & admit en cette qualité ses ambassadeurs. Cette conduite fâcha Robert, & il s'en plaignit amérement dans une lettre qu'il écrivit aux états.

Si Wenceslas n'eût pas été si indifférent & si insoucieux, il auroit pu tirer un grand parti des circonstances. Cette déclaration du concile en sa faveur, lui pouvoit être très-avantageuse; & les différentes opinions au sujet du concile, avoient mis entre Robert & l'électeur de Mayence, une division qui faillit à faire éclater une guerre. Mais il persista dans son inactivité : il se contenta d'écrire aux villes impériales de Franconie & de Souabe, de lui payer

(32) *R. Rupechts Werbung von der H. Kirchen sachen wegen. Ap.* Wenker, *appar. p. 294.*

(33) 1410.

à la St. Martin suivant les contributions qui lui étoient dues en qualité de légitime roi des Romains; & ces villes ayant demandé du temps pour délibérer, & se consulter avec les autres villes Impériales, il ne poussa pas plus loin les choses.

Cependant il eut, contre toute espérance, le plaisir de survivre à Robert, qui mourut le 19 mai 1410, & le plaisir peut-être plus grand encore, de voir que l'Allemagne n'avoit rien gagné sous son regne. Les qualités de Robert le mettent sans contredit au nombre des bons souverains; mais l'Allemagne étoit dans une telle situation, qu'avec la meilleure volonté, il ne suffisoit pas de voir les maux de l'Allemagne pour y remédier promptement; & qu'il étoit beaucoup plus aisé de trouver des défauts dans le gouvernement des autres que de les redresser soi-même.

CHA-

CHAPITRE XII.

Sigismond & Josse de Moravie élus en même temps. Mort de Josse. Guerre de Sigismond avec les Vénitiens. Efforts pour détruire le grand schisme. Concile de Constance. Déposition des trois papes. Punition de Fréderic, duc d'Autriche. Concession de la marche de Brandebourg au bourgrave de Nuremberg.

Si l'église paroissoit livrée au trouble après la mort de Robert, l'Allemagne ne le fut pas moins. (1) La premiere avoit trois papes, & la seconde eut presque trois empereurs. Wenceslas, qui vivoit encore, Josse son cousin, margrave de Moravie, & Sigismond, roi de Hongrie, frere de Wenceslas.

Le margrave Josse, comme successeur engagiste de la Marche de Brandebourg, se croyoit maître de la voix attachée à cette province; & Rodolphe, électeur de Saxe, ne vouloit point entendre parler d'une nouvelle élection, sous prétexte qu'on avoit un empereur dans la personne de Wenceslas. Sigismond, au contraire, qui n'avoit jamais aimé son frere, & qui avoit aussi des droits sur la voix de Brandebourg en qualité d'électeur héréditaire, travailla lui-même à se faire nommer empereur, &, par le moyen du bourgrave de Nuremberg, il brigua

(1) 1410.

les voix des électeurs de la province Rhénane, qui croyoient dangereux de reconnoître de nouveau pour leur maître, Wenceslas qu'ils avoient déposé eux-mêmes, & qui n'avoit pas changé de conduite.

Mais il y avoit tant de différends entre ces électeurs que l'élection ne pouvoit se faire sans de grandes difficultés, & qu'à la fin ils se séparerent entiérement. Mayence & Cologne qui étoient attachés au concile de Pise, où l'on avoit élu Alexandre & Jean XXIII son successeur, demandoient que le college des électeurs commençât par convenir du pape qui confirmeroit le nouvel empereur. Treves & le Palatinat, qui tenoient pour Gregoire XII, vouloient qu'il fût procédé auparavant à l'élection, apportant pour raison qu'ils étoient appellés à Francfort pour l'élection d'un empereur, & non pour l'affaire du schisme. Mayence & Cologne répondoient qu'il falloit attendre les ambassadeurs des autres électeurs; savoir, ceux de Wenceslas, qu'on devoit du moins regarder comme roi & électeur de Boheme, ceux de Saxe & de Josse en qualité d'électeur de Brandebourg; parce que les princes avoient résolu enfin d'assister à l'assemblée par ambassadeurs. Le parti opposé repliquoit à cela, que le terme fixé par la Bulle d'or étoit écoulé, qu'ainsi ils n'étoient pas obligés d'attendre plus long-temps les absens.

Ceux de Treves & du Palatinat, sans égard à la séparation qui se manifestoit, procéderent à l'élection; &, conjointement avec Fréderic, bourgrave

de Nuremberg, qui n'avoit été appellé à Francfort qu'en qualité d'ambaſſadeur du roi de Hongrie, mais qu'ils reconnurent alors ambaſſadeur de Brandebourg, ils élurent empereur Sigiſmond, roi de Hongrie, frere de Wenceſlas. Le 28, les ambaſſadeurs de Wenceſlas, de Joſſe & de l'électeur de Saxe étant arrivés à Francfort, ceux de Cologne (2) & de Mayence firent auſſi une élection de leur côté, & proclamerent empereur Joſſe, margrave de Moravie. (3)

Jean, archevêque de Mayence, qui ſe trouvoit à la tête des derniers, excuſa dans une lettre particuliere qu'il écrivit aux magnats de Hongrie, la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de Sigiſmond. „ Je n'ai pu, dit-il, reconnoître comme ambaſſadeur de Brandebourg, le bourgrave votre ambaſſadeur, parce que Joſſe a été formellement inveſti de la Marche de Brandebourg, & s'en trouve poſſeſſeur actuel. J'ai toujours eu en vue, afin de rétablir l'union & la paix dans l'égliſe, que l'on élût empereur un prince de la maiſon de Luxembourg; j'ai demandé ſeulement que l'on attendît les ambaſſadeurs des électeurs abſens, parce qu'ils avoient demandé un délai à cauſe de la guerre de Pruſſe, qui venoit de s'élever; & qu'ils ne pouvoient pas y venir en perſonne à cauſe de la même guerre. Cependant le

(2) Le 1 octobre 1410.

(3) *Ap. Olenſchlager N. Erlauterung der G. B. Urkundenbuch, N. 62. 113. p. 158. ſeq.*

„ bourgrave avec Werner, archevêque de Treves, „ & Louis comte Palatin, qui sont désobéissans au „ pape, & qui ne participent point aux graces du „ Siege apostolique, ont élu Sigismond dans le ci„ metiere de St. Barthelemi, sans observer les céré„ monies accoutumées, & sans attendre les absens. „ Pour moi, au contraire, après leur arrivée, „ ayant mûrement pesé toutes les circonstances, & „ rempli toutes les formalités nécessaires, j'ai élu „ Josse d'une maniere canonique & légitime; & „ j'espere que Sigismond lui-même le reconnoîtra „ pour empereur, & qu'il approuvera ce que j'ai „ fait. „ (4)

On a encore une réfutation de cette lettre qui parut dans ce temps-là; & où l'on peut voir les raisons qu'employoient les partisans de Sigismond pour justifier son élection. " Sigismond, dit l'au„ teur, a toujours été en possession du droit d'assis„ ter aux délibérations en qualité d'électeur, ainsi „ on auroit dû l'appeller aussi à l'élection; parce „ qu'en engageant l'électorat à Josse, on lui avoit „ bien cédé l'usage des revenus, mais non, la voix „ électorale. Si l'on n'a pas observé les cérémonies „ nécessaires à l'élection, l'archevêque de Mayence „ lui-même en est la cause, puisqu'il a empêché „ les électeurs du parti de Sigismond de le faire. „ L'archevêque lui-même a oublié des articles es„ sentiels dans la lettre circulaire qu'il a écrite aux

(4) *Ap.* Guden. *C. D. T. IV. XXVI. p. 61. seq.*

„ électeurs. Il a agi aussi contre les loix en s'oppo-
„ sant à l'élection dans le temps marqué ; car les
„ électeurs sont obligés de se tenir à la lettre de la
„ bulle d'or, & ils ne peuvent pas plus changer
„ quelque chose aux loix des élections d'un empe-
„ reur, que les cardinaux à l'égard de celle d'un
„ pape. Si les électeurs qui ont élu Sigismond sont
„ attachés à un autre pape que les autres, cela ne
„ sauroit les rendre incapables d'exercer leur droit
„ d'élection ; parce qu'ils ont toujours été prêts à
„ se soumettre à tout ce qui seroit juste à cet égard,
„ & à reconnoître la justice partout où elle leur
„ seroit montrée. Ils n'ont aucune connoissance de
„ la censure qu'on prétend qu'ils ont encourue ; &
„ quand cela seroit, cette censure ne pourroit s'é-
„ tendre jusque sur leurs droits temporels. Or,
„ comme il suffit qu'un empereur soit élu par la
„ plus grande partie des électeurs présens, & qu'on
„ ne doit avoir aucun égard à ceux qui sont absens
„ par leur faute ; il s'ensuit delà que Sigismond doit
„ être regardé comme empereur légitime. „ (5)

Cette division dans l'Empire auroit pu avoir des suites importantes, mais la mort de Josse qui arriva tout d'un coup, (6) dissipa toutes les craintes à cet égard. Jean, électeur de Mayence, fit à la vérité les préparatifs d'une nouvelle élection ; mais il disposa lui-même les choses de maniere que le choix tomba sur Sigismond. Ainsi cesserent toutes les di

(5) *Ap.* Guden. *l. c. N.* XXX. *p.* 72. *seq.*
(6) Le 8 janvier 1411.

visions, quoique les ambassadeurs des électeurs de Treves & du Palatinat qui se trouvoient à Francfort, n'eussent point assisté à cette nouvelle élection; parce qu'en vertu de leur premiere élection, ils avoient déjà reconnu Sigismond pour véritable empereur. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Wenceslas lui-même donna sa voix à son frere en qualité de roi de Boheme.

On pense bien que Sigismond fut obligé de faire aussi diverses promesses. Tout ce que nous en savons jusqu'à présent, c'est ce que se réserva Jean, archevêque de Mayence, soit en son nom, soit pour l'Empire. 1°. Sigismond ne devoit demander ou recevoir sa confirmation ou approbation d'aucun autre que de Jean XXIII, ou de son successeur légitime. (Nous avons vu que Robert étoit resté jusqu'à sa mort attaché au parti de Gregoire XII, & qu'il ne vouloit point entendre parler du concile de Pise.) 2°. Il s'engageoit à confirmer tous les privileges de l'église de Mayence & de ses dépendans. 3°. Que si Sigismond établissoit ou vouloit établir un vicaire ou gouverneur dans les provinces de l'Allemagne, il ne pourroit le faire à l'insu & contre le gré de l'archevêque; & que ce gouverneur seroit obligé de promettre & de jurer audit archevêque, qu'il le protégeroit dans le maintien de tous ses usages & privileges. 4°. Sigismond promettoit de n'établir aucun nouveau péage sur le Rhin, sur d'autres rivieres, ou sur terre, nommément dans le district & étendue de son archevêché, à moins que ce ne fût de son

consentement, de celui de ses successeurs, ou enfin du chapitre. 5°. Que si quelques pays de l'Allemagne ou de l'Italie appartenant ou devant appartenir à l'Empire, venoient par la suite à vaquer, ou à être ouvert à l'Empire, il les soumettroit à son obéissance & les réuniroit à l'Empire, ainsi que le duché de Milan & tous ses biens. (7)

On auroit cru que Sigismond, aussi-tôt après son élection, se seroit rendu en Allemagne pour prendre possession de l'Empire, mais il différa encore pendant quelques années; & la guerre qu'il eut à soutenir contre les Vénitiens, fut la principale cause de ce retard. Comme les derniers étoient parvenus à s'approprier des portions de terre très-considérables sur les côtes d'Italie de leur voisinage, ils tâcherent aussi de s'établir en Dalmatie; & pour y parvenir, ils commencerent à acheter, pour la somme de 100,000 ducats, la ville de Jadra ou Zara, qui appartenoit aux Hongrois, & que Ladislas, roi de Naples, leur vendit, parce qu'il s'en étoit mis en possession en vertu de ses droits sur la Hongrie. Sigismond trouva cette entreprise extrêmement dangereuse pour ses provinces Hongroises, auxquelles on ôtoit par-là toute communication avec la mer, & presque toute voie d'exportation; ou du moins qui les rendroit entiérement dépendantes de la volonté de ces républicains. En effet, les Vénitiens avoient cru s'applanir par-là le chemin à la con-

(7) *Ap. Olenschlager Guld. Bulle Urkundenbuch.* N. CVIII. p. 237. seq.

quête de toute la Dalmatie; de sorte que loin de vouloir rendre Zara; ils travaillerent aussi à s'emparer de Sebenico qui étoit dans le voisinage; ce qui causa une guerre ouverte (8) pendant laquelle les Hongrois firent de grands ravages dans le Frioul, & prirent en même temps diverses places; de sorte que les Vénitiens s'en trouverent assez mal. Mais enfin Sigismond qui avoit toujours besoin d'argent, consentit pour 200,000 ducats à faire une treve de cinq ans. (9) Il étoit très-nécessaire sans doute d'avoir un œil attentif sur les entreprises des Vénitiens, surtout du côté du Frioul & de la Dalmatie; mais les autres affaires de Sigismond l'en empêcherent; de sorte que non-seulement ils resterent en possession de Zara, mais qu'ils s'emparerent aussi de presque tout le territoire du patriarchat d'Aquilée, de même qu'ils s'étoient emparés auparavant de Verone & de Padoue chassant les partis de Carrara & Della Scala; sans reconnoître la souveraineté de l'Empire sur les villes qui en dépendoient incontestablement. Le duc Léopold ne pouvoit pas non plus soutenir contre eux les droits qu'il avoit reçus sur Trevigo, par l'investiture de Louis de Baviere.

Après la conclusion de la treve, Sigismond alla lui-même en Italie, où la réunion du Milanois à l'Empire qu'il avoit promise dans sa capitulation, &

(8) 1411.

(9) Bonfin. *rer. Hung. dec. 3. cap. 3. p. m. 402. Marino Sanuti Vite dei duchi di Venezia. ap.* Mur. *Scrip. Ital. T. XXII. p. 856.* Sabellic. *Hist. Venet. dec. 2. L. 9.*

le schisme papal offroient un vaste champ à ses négociations & à son activité. Cependant il étoit aisé de prévoir que la premiere affaire n'auroit pas un succès plus heureux que dans le temps de Robert; car Sigismond n'avoit pas plus de soutien que Robert à attendre de l'Allemagne; & les Hongrois étoient moins disposés encore à l'aider à faire des conquêtes au profit de l'Allemagne. Sigismond mettoit ses espérances dans les Suisses, parce qu'ils n'étoient pas en bonne intelligence avec le duc de Milan. Mais tout ce qu'il put obtenir d'eux, ce fut de permettre à ceux des leurs qui voudroient le suivre, de le servir pour de l'argent. Mais Sigismond, comme cela lui arrivoit souvent, n'ayant point d'argent pour payer ceux qui s'étoient rendus vers lui, ils retournerent chez eux, & son projet s'évanouit.

Alors Sigismond choisit lui-même la voie de la douceur; & dans une conférence qu'il eut à Canturio avec le duc Philippe Marie, (10) il demanda qu'il le laissât entrer dans la ville de Milan, qui étoit un domaine de l'Empire Romain, afin qu'il pût y recevoir la couronne de fer. Le duc refusa, à moins qu'il n'y entrât qu'avec un certain nombre de gens, & qu'il n'amenât aucun de ses ennemis. Sigismond trouva les conditions honteuses, & retourna à Come, d'où il se rendit à Lodi, afin de s'entretenir avec le pape Jean XXIII. sur l'affaire du grand schisme, & sur son couronnement à Rome.

(10) 1413.

Les François sur-tout s'étoient toujours occupés des affaires de l'église. Mais, voyant que leurs peines étoient inutiles en grande partie, ils s'aviserent de dire que l'empereur, comme protecteur de l'église, devoit se charger des moyens d'arranger ces affaires. Le célebre Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris, soutint même publiquement, que l'empereur étoit obligé sous peine de péché mortel & de damnation éternelle, de convoquer un concile, dans les circonstances où se trouvoit l'église. (11) Pour prouver cette assertion, il tire de l'histoire tout ce que les empereurs avoient fait en pareilles circonstances pour rétablir l'union. Il releve par les plus grands éloges ce qu'ils avoient fait à cet égard; tandis que leur conduite avoit paru équivoque ou même blâmable aux yeux de leurs compatriotes.

Il sembloit que le mauvais succès du concile de Pise dût faire perdre pour toujours le dessein de rétablir l'union par un concile. Mais il avoit servi du moins à répandre de plus en plus l'idée de la déposition des papes, & à fixer davantage les opinions sur l'autorité suprême de l'église. Alors on commença à soutenir sans crainte, que l'autorité suprême de l'église ne résidoit pas dans le pape, mais dans l'église même, qui l'exerçoit dans les conciles, auxquels les papes eux-mêmes étoient soumis. On n'attribuoit point le peu de succès du concile de Pise

(11) *Tract. de Reformatione Ecclesiæ in Conc. Universali. L. XX. Ap.* Van der Hardt. *Acta. Conc. Const. T. I. P. V.*

au défaut de pouvoir, mais à la précipitation avec laquelle on l'avoit tenu.

Gerſon alla plus loin encore, il oſa écrire que le concile devoit rendre à l'Empire ſon ancienne dignité & ſa puiſſance; que tant que l'Empire ſeroit ſans force, l'égliſe auroit le même ſort; (12) que l'Empire avoit été détruit par les papes; que ceux-ci n'ayant laiſſé aux empereurs aucun droit dans Rome, d'autres leur avoient auſſi arraché ce qu'ils avoient pu en Italie; ce qui ayant cauſé la ruine de l'autorité impériale, il étoit arrivé delà que pluſieurs petits tyrans avoient partagé de même entre eux les états de l'égliſe: de ſorte que les papes étoient devenus la riſée de leurs voiſins, & que nulle part on n'avoit moins de reſpect pour eux qu'en Italie, où l'on connoiſſoit mieux qu'ailleurs la conſtitution de leur cour.

On penſoit auſſi généralement que lorſque le mal ſeroit entiérement détruit, & qu'il s'agiroit de travailler pour toujours au bien de l'égliſe, il ſeroit néceſſaire de la réformer dans ſon chef & dans ſes membres; parce que ſi on laiſſoit ſubſiſter les racines des déſordres, on ne pourroit jamais compter ſur un bien durable. Le premier qui tint avec fermeté ce langage inoui juſqu'alors, fut Nicolas Clémangis profeſſeur de rhétorique à l'univerſité de Paris, qui publia en 1394, un traité ſur la ruine de

(12) *Ibid. c. 19. Petrus de Alliaco Tract. de neceſſitate Reform. ſive Theodor. de Niem. P. VII, C. XIII. p. 290. Ap.* Van der Hardt. *l. c.*

l'église. L'abondance des biens temporels, dit Clémangis, a produit chez les eccléſiaſtiques l'orgueil, le luxe, la molleſſe; & ces vices ont enfanté une avarice ſans bornes. Comme les revenus ordinaires ne leur ſuffiſent pas pour entretenir leurs tables ſomptueuſes, leurs palais, & la quantité de chevaux & de domeſtiques que l'on regarde maintenant comme une étiquette néceſſaire pour ſoutenir la dignité extérieure de l'égliſe & l'autorité de ſes miniſtres, ils ont été obligés d'avoir recours à des moyens extraordinaires.

Les papes ont donné les premiers l'exemple de ces déſordres. Perſuadés que leur dignité eſt au-deſſus des empereurs & des rois, ils ont cru qu'il leur convenoit d'avoir auſſi des cours plus brillantes. Delà vient qu'ils renverſerent eux-mêmes par les *réſerves* des évêchés la liberté des élections épiſcopales ſi défendue par les ſaints peres, & par leurs propres prédéceſſeurs. Il eſt clair qu'on n'en agit ainſi que par l'amour de l'argent; car depuis ce temps-là, on donne les évêchés à des hommes inutiles & ignorans, pourvu qu'ils aient de l'argent. La réſerve des autres bénéfices & les expectatives, ont le même principe. Par ces expectatives, les patrons naturels ſont privés de tous leurs droits, & en général la voie des charges eccléſiaſtiques eſt fermée aux plus dignes. (13) Enfin, c'eſt delà que ſont venus auſſi le droit de dépouille & les annates

(13) *Nicolaus de Clemangis de ruina Eccleſiæ. Ap.* Van der Hardt. *Acta. Conc. Conſt. T. I. P. III. Cap. III. ſeq.*

qui entraînent tant d'abus. Nous avons vu que les empereurs, ainsi que les autres monarques, en vertu de seigneurs souverains des biens ecclésiastiques s'attribuoient la succession des prélats qui étoient leurs vassaux, ainsi que le revenu des églises vacantes; mais que les papes forcerent les empereurs à renoncer à ce droit. Bientôt les papes eux-mêmes se présenterent, & exigerent non-seulement ces successions & le revenu des églises vacantes, mais même le revenu de ces mêmes églises pendant une année entiere. Le premier droit se nommoit *jus spolii*, le second *fructus medii temporis*, le troisieme *annates*.

Clémangis dit, en parlant des cardinaux François qui étoient à Avignon, qu'en considérant l'esprit qui les animoit, (*spiritus*) leurs termes ampoulés, & leurs gesticulations extraordinaires, on avoit une peinture fidelle de l'orgueil; & qu'un artiste qui voudroit représenter ce vice, ne pourroit prendre un meilleur modele qu'un de ces cardinaux. Etablis au commencement, dit-il, pour enterrer les morts (ou plutôt pour prêcher, baptiser, administrer les sacremens, parce qu'ils étoient originairement curés de Rome,) ils se sont tellement élevés, que non-seulement ils méprisent les évêques & ont coutume de les appeller *petits évêques* (episcopellos;) mais qu'ils se croient aussi égaux aux rois. (15) Or, afin de pouvoir vivre comme des rois, ils accumuloient

(14) *Cap. XIII. p. 15.*

bénéfices fur bénéfices, de forte que quelques-uns en avoient plufieurs centaines : défordre dont fouffroit beaucoup le fervice des églifes. Plufieurs églifes & monafteres tomboient en ruine. En général la difcipline eccléfiaftique penchoit vers fa ruine; fans parler des artifices dont on fe fervoit pour tirer de l'argent de ceux qui briguoient quelque chofe à la cour papale.

Le tableau général que Clémangis nous fait de la cour de Rome, n'eft pas non plus fort avantageux; mais la pureté des mœurs qui y régnoient, fembloit y couvrir, en quelque façon, l'avidité. Avant le grand fchifme, Pétrarque avoit peint la cour d'Avignon avec des couleurs qui furpaffent encore celle de Clémangis. Mais nous avons vu que l'enthoufiafme de Pétrarque pour Rome doubloit quelquefois les objets à fes yeux; & Clémangis, lui-même, qui entra dans la fuite au fervice de Benoît XIII, écrit auffi, après l'avoir quitté, que fans vouloir excufer les vices de cette cour, il peut dire qu'il y a trouvé plus de retenue dans les mœurs, de décence dans l'extérieur, & de férieux dans les ufages & les manieres, que dans les cours des princes féculiers. (15)

Clémangis dit, en parlant des évêques: Eft-il fur-

(15) *Re enim vera etfi illam non volo curiam a vitiis abfolvere, major tamen illic morum modeftia, honeftatis fpecies, geftuum gravitas, quam in fæcularium principum curiis effe deprehendi.* Epift. ad Joannem Præpofitum Infulenfem. Ap. *Hardt.* T. I. P. II. pag. 74.

prenant qu'ils cherchent à s'enrichir avec la laine & le lait de leur troupeau, eux qui ſont obligés de faire tant de dépenſes avant que de pouvoir parvenir à leurs places? Ils croyoient ne devoir faire rien pour rien, parce qu'ils n'avoient reçu rien pour rien. Quand quelque eccléſiaſtique de leur clergé étoit accuſé d'un crime, il s'agiſſoit ſeulement de ſavoir s'il étoit en état de payer la ſomme qu'on exigeoit de lui. S'il pouvoit le faire, il n'avoit rien à craindre. En général, ils exerçoient la juſtice d'une maniere ſi violente, qu'on aimoit mieux avoir pour juge le plus cruel des tyrans, qu'un eccléſiaſtique. On ne ſauroit décrire ſur-tout les déſordres qu'exerçoient ceux qu'on appelloit *promoteurs du fiſc*, (*Promotores fiſci.*)

Clémangis ſe plaint auſſi qu'ils réſidoient ſi peu dans leurs dioceſes, qu'ils avoient hônte de la prédication, & la regardoient comme le partage des moines mendians, & qu'en général, leur plus grande affaire étoit d'amaſſer de l'argent.

Il y a bien apparence que Clémangis, qui faiſoit profeſſion d'éloquence, a outré bien des choſes dans ce portrait, & qu'il a conclu du particulier au général, comme c'eſt aſſez l'uſage parmi les hommes; car il tint dans la ſuite un autre langage, du moins à l'égard de la cour de Rome. Cependant il eſt certain, & le témoignage des plus grands hommes de ce temps le confirme, il eſt certain qu'il y avoit des originaux qui reſſembloient à ces portraits. On trouve des paſſages aſſez ſemblables à ceux de Clé-

mangis dans Gerſon, Pierre d'Ailly; & chez les Allemands, dans Thierri de Niem, Thierri de Vrie, Henri de Heſſe, & autres écrivains.

Sigiſmond étant appellé au trône par la voix de tous les gens bien intentionnés, & même de toute la chrétienté; & étant lui-même l'homme le plus honnête, le plus franc, & le plus ſincere de ſon temps, il commença à travailler avec un zele extraordinaire au rétabliſſement de l'union, & à la réforme de l'égliſe. La ſituation fâcheuſe dans laquelle ſe trouvoit alors Jean XXIII, engagea ce pape à l'appuyer auſſi, du moins autant qu'il prêtoit les mains à la tenue d'un concile. En général, les troubles de ces temps avoient cauſé de grandes révolutions, ſoit dans les affaires de l'égliſe, ſoit dans les affaires temporelles; & la plupart tâchoient de profiter des circonſtances pour leurs intérêts. C'eſt ainſi que Ladiſlas, roi de Naples, forma le projet de s'emparer de la ville de Rome, & de tout l'état de l'égliſe. Et la choſe paroiſſoit d'autant plus facile, qu'on doutoit à qui appartenoit cet état, dans un temps où l'on ignoroit quel étoit le vrai pape, & même s'il en exiſtoit un. Il avoit d'ailleurs une haine particuliere contre Jean XXIII, parce que celui-ci avoit reconnu Louis II. d'Anjou pour légitime roi de Naples; de même que Ladiſlas, de ſon côté, avoit reconnu Gregoire XII. & non Jean. En 1412 il y eut bien une paix entr'eux; mais dans la ſuite Ladiſlas n'en envoya pas moins ſes troupes dans la Marche d'Ancone. Il fondit lui-même ſur Rome, s'empara de

de cette ville, & en chassa Jean qui fut obligé de se sauver à Sienne. Ladislas réduisit ensuite, sous son obéissance, tout l'état de l'église jusqu'aux frontieres de Sienne.

Dans ces circonstances, Jean ne trouva d'autre expédient que de former une liaison étroite avec Sigismond qui étoit sur le point de passer en Italie. Comme Sigismond étoit en même temps roi de Hongrie, on avoit, de sa puissance, une idée toute différente que celle qu'on avoit eue de Robert & des autres empereurs. Jean savoit que tout le monde, & Sigismond lui-même, demandoit un concile; & que ce dernier avoit autant d'intérêt que lui, de s'opposer aux progrès de Ladislas. Car non-seulement, Ladislas faisoit des prétentions sur la Hongrie, comme descendant des rois de Hongrie de la maison d'Anjou, mais il paroissoit lui-même aspirer à l'Empire. En conséquence, un concile lui parut le meilleur moyen, soit pour continuer ce que le concile de Pise avoit commencé à l'égard de Gregoire XII. & Benoît XIII, soit pour perdre Ladislas qui avoit été excommunié par ce concile. En effet, il en indiqua un à Rome, (1412) mais on ne s'y rendit point, parce que personne n'y avoit confiance; & ce concile resta presqu'entiérement inconnu dans le monde chrétien. Après ce concile, il en annonça un autre qui devoit se tenir trois mois après, sans que le lieu fût désigné. Mais Sigismond lui ayant fait savoir qu'il eût à différer ce concile, jusqu'à ce qu'il eût eu une conférence particuliere à ce

ſujet avec les ambaſſadeurs du pape; celui-ci lui envoya en effet deux cardinaux; ſavoir, Antoine de Chalant, & François Zabarella, afin de convenir avec lui du lieu où l'on tiendroit le concile.

Le premier principe de Jean, étoit de ne pas le laiſſer tenir hors de l'Italie. „ Car, diſoit-il au célebre Léonard Arétin, tout dépend du lieu où ſe „ tiendra le concile. Si c'eſt un lieu où l'empereur „ a plus d'autorité que moi, je ne veux point y „ paroître. En conſéquence, je donnerai, par décence aux ambaſſadeurs que j'y enverrai, un plein-„ pouvoir des plus amples; mais je leur ordonnerai „ ſecrétement de ne conſentir que pour certains en-„ droits. „ (16) Jean fut bien ſurpris lorſqu'il apprit qu'ils avoient conſenti qu'il ſe tint dans la ville de Conſtance, que Sigiſmond avoit propoſée. Il y a apparence ou qu'il n'avoit oſé donner les ordres ſecrets qu'il avoit préparés, ou que les ambaſſadeurs, préférant le bien général de l'égliſe, avoient agi contre leur inſtruction.

Sigiſmond & Jean s'étant rendus à Lodi, (17) le dernier employa encore toute ſon éloquence, & eut recours à tous les artifices imaginables pour engager Sigiſmond à tenir le concile dans une ville de Lom-

(16) *In loco Concilii rei ſumma eſt, nec ego alicubi eſſe volo, ubi Imperator plus poſſit. Legatis igitur iſtis, qui a me mittuntur, mandata ampliſſima poteſtatemque maximam ad honeſtatis ſpeciem dabo, quæ palam oſtentare poſſint, ſecreto autem mandatum reſtringam ad loca certa.* Leonardi Aretini Comment. apud *Murat.* Script. Ital. T. XIX. p. 928.

(17) 1413.

bardie. Mais celui-ci fut inébranlable; & il pria au contraire le pape, *en tout bien & en toute humilité*, de corriger sa conduite, parce qu'il causoit un grand scandale dans tout le monde, de se prêter à rétablir l'union dans l'église, & de convoquer, pour cet effet, un concile dans un endroit sûr & à portée du peuple chrétien; (18) ajoutant que Constance lui avoit paru l'endroit le plus convenable. Malgré sa répugnance, Jean fut obligé de convoquer lui-même le concile à Constance pour le 1 novembre de l'année suivante, (19) & de promettre, outre cela, d'y assister en personne, ainsi que Sigismond l'avoit promis auparavant. Ce dernier, après avoir fait quelques tentatives inutiles pour faire la guerre au duc de Milan avec le secours du marquis de Montferrat, & des seigneurs de Crémone & Lodi, revint en Suisse par l'Allemagne.

Sigismond vouloit commencer par se faire couronner à Aix-la-Chapelle. Mais n'ayant trouvé à Coblentz, où l'on avoit mandé les électeurs, que celui de Treves & du Palatinat, avec Fréderic, bourgrave de Nuremberg, il s'impatienta, & alla à Nuremberg. Cependant, après avoir établi une paix publique en Franconie, il revint vers le Rhin; & comme on lui témoigna plus de respect que la premiere fois, il se fit en effet couronner à Aix-la-Chapelle. (20) Delà il se rendit à Constance, où le

(18) *Apud* Van der Hardt. *T. I. P. X. p.* 559.

(19) 1414.

(20) Le 8 novembre 1414.

concile étoit commencé, & où on l'attendoit avec une grande impatience, sur-tout après que Jean XXIII, y eut été arrivé.

Ce dernier, après la mort du roi Ladislas son redoutable adversaire, (21) avoit oublié le schisme & le concile; & au-lieu d'aller à Constance, il vouloit retourner à Rome. Mais les cardinaux lui représenterent, avec tant de force, que le spirituel devoit l'emporter sur le temporel, & qu'il étoit beaucoup plus convenable de faire faire ses affaires temporelles par des légats, qu'il se vit obligé, en quelque façon, de tenir sa parole. (22) Sa voiture ayant versé sur la montagne d'Arl, près de Constance, il en tira un mauvais augure. La vue de la ville de Constance augmenta encore son chagrin; mais il fut un peu consolé par la magnificence & le respect extraordinaire avec lesquels on l'y introduisit. (23)

Bientôt après son arrivée, on ouvrit le concile. C'étoit l'assemblée la plus nombreuse & la plus brillante qu'on eût jamais vue sur le globe. On y comptoit 30,000 chevaux, & jusqu'à 100,000 étrangers. (24) Sigismond seul avoit une suite de mille personnes. Parmi les autres princes, Fréderic, duc d'Autriche-Tirol, se distinguoit, sur-tout par sa magnificence, & avoit 500 personnes avec lui. Mais

(21) Au mois d'août 1414.

(22) Raynald. *ad a. 1414. N. 6.*

(23) Le 28 octobre 1414.

(24) *Lenfant*, Histoire du concile de Constance, L. VII. pag. 382.

nous verrons bientôt qu'il lui en coûta cher pour avoir assisté à cette assemblée.

Chacun desiroit de savoir enfin quel étoit le vrai chef de l'église; plusieurs, pour sortir de l'incertitude, qui est toujours un état désagréable; d'autres parce qu'ils croyoient que le schisme dureroit toujours, & qu'il n'étoit pas plus possible d'y remédier qu'à celui de l'église Grecque; d'autres même parce qu'ils doutoient s'ils recevoient jamais une absolution valable de leurs péchés. Car, disoient ces derniers, si le pape auquel nous sommes attachés n'est pas le vrai pape, il n'a pu donner à ses évêques & à ses prêtres la puissance de délier. Quelques autres aussi étoient fort curieux de voir en quoi consisteroit cette réforme de l'église dans son chef & dans ses membres dont on parloit tant.

La premiere chose à laquelle Jean travailla à Constance, c'est que le concile ne fut regardé que comme une continuation de celui de Pise; croyant par-là qu'il seroit sûrement reconnu pour vrai pape par toute la chrétienté. Mais on pénétra bientôt ses desseins, & dans les premieres délibérations, on déclara ouvertement qu'on ne pouvoit parvenir à faire une paix solide si les trois papes ne faisoient leur démission. Une chose qui fut encore très-désagréable à Jean, c'est le projet que l'on fit, dès le commencement, de ne point donner les suffrages par tête, mais par nation; de sorte que les quatre nations présentes, savoir, les Allemands, les François, les Italiens & les Anglois, auroient chacune une

voix. (25) Jean avoit sur-tout compté sur un grand nombre d'évêques Italiens qu'il avoit à sa disposition; &, pour augmenter son parti, il avoit nommé aussi plusieurs évêques titulaires.

Alors chaque nation tint ses délibérations à part; & non-seulement les évêques, mais aussi les docteurs & les députés des princes & des villes eurent chacun leur voix. C'étoit en effet le seul moyen d'établir, selon la justice, un équilibre entre les nations. Car sans cela la nation Allemande, qui est en elle-même la plus nombreuse & la plus considérable de l'Europe, auroit eu à peine autant d'influence qu'une province d'Italie. On tenoit des assemblées, on se consultoit, on faisoit des projets & des conclusions que l'on communiquoit aux autres nations, & quand ils étoient approuvés, on les portoit à l'assemblée générale ou à la cession. (26) Un écrivain contemporain peint ainsi le caractere de ces quatre nations relativement à la conduite qu'elles tinrent alors. Les Allemands montroient de la fermeté; ou, pour me servir des termes de l'auteur, demandoient avec instance & importunité (*instantia & importunitas.*) Les François agissoient avec une espece de grandeur, & savoient se faire valoir (*solemnitas & excellentia.*) Les Anglois agissoient avec hardiesse & pénétration; (*audacia & acuitas*) les Italiens avec ruse & partialité (*astutia & partialitas.*) Une des principales suites de cet arrange-

(25) Lenfant, *l. c. L. I.* §. 73 & 74. *p.* 107. *seq.*
(26) *Apud* Van der Hardt. *T. II. p.* 225. *seq.*

ment, c'eſt que chacun oſoit dire ſon ſentiment avec la plus grande hardieſſe.

La premiere queſtion que l'on fit dans les délibérations, ce fut de ſavoir la conduite qu'il falloit tenir à l'égard des différens papes. Les nations Allemande & Angloiſe, auxquelles ſe joignit la Françoiſe, déciderent unanimement que les trois papes devoient donner leur démiſſion. On fit même la formule de celle qu'on devoit propoſer à ſigner à Jean. Afin de gagner du temps, Jean en fit paroître une autre qui *étoit* pleine de ruſes & de ſubterfuges. Mais comme on remarqua ſes vues, & qu'on n'étoit point du tout diſpoſé à céder, il feignit de conſentir à faire ce que le concile exigeoit, & lut lui-même la formule dans une ceſſion. Sigiſmond, & tous les autres membres de l'aſſemblée qui ne ſoupçonnoient aucune diſſimulation, en furent au comble de la joie. Le premier lui baiſa les pieds, & le remercia en ſon nom & au nom de tout le monde chrétien, & le patriarche d'Antioche en fit autant au nom du concile. (27)

Mais la ſuite montra que Jean avoit été bien éloigné d'en agir ſérieuſement; car, à l'occaſion d'un tournois que donnoit Fréderic, duc d'Autriche, (28) il ſe déguiſa en étranger, & ſe ſauva à Schaffhouſe qui appartenoit encore alors à la maiſon d'Autriche. En paſſant par le Tirol, il avoit eu la

(27) *Apud* Van der Hardt. *T. II. P. VIII. C. XIX. ſeq. p.* 232. *ſeq.*

(28) Le 20 mars 1415.

précaution de former une alliance étroite avec le duc, en lui promettant une pension annuelle, & la dignité de gonfalonier de l'église Romaine. Gerard de Roo, historien Autrichien, dit (29) que le pape n'en fit point un secret à Sigismond, & qu'il ne consentit à se rendre à Constance, qu'à condition que Fréderic le prendroit sous sa protection. Cet auteur assure même que le pape étoit convenu avec l'empereur, que si les choses ne réussissoient pas à Constance selon ses desirs; ou s'il n'y étoit pas suffisamment en sûreté, il en partiroit pour se rendre dans une ville impériale, ou dans un endroit appartenant à Fréderic, afin d'y attendre la décision du concile. Fréderic avoit alors de grands différends avec les évêques de Brixen & de Trente, qui faisoient mine de le traduire au concile; & c'est ce qui le porta sans doute à s'engager ainsi avec Jean. Ce dernier avoit gagné, de la même maniere, le margrave de Bade; c'est-à-dire, en lui assignant 16,000 florins que la cour de Rome devoit lever sur les archevêchés de Mayence, Treves & Cologne. Le puissant duc de Bourgogne s'étant déclaré aussi pour son parti, & les états de ces trois seigneurs étant situés de maniere qu'il pouvoit passer aisément de l'un dans l'autre, Jean se crut entiérement en sûreté. En effet, cette fuite imprévue n'avoit pas laissé de mettre le concile dans un grand embarras; de sorte que Sigismond, qui étoit arrivé à Constance (le 24 décem-

(29) *De rebus Austriac. L. VI. p. 136.*

bre 1414) eut beaucoup de peine à relever les esprits abattus.

Mais Gerſon chancelier de l'univerſité de Paris, qui étoit en même temps revêtu du caractere d'ambaſſadeur du roi de France, y contribua davantage encore. Il penſoit que le concile devoit riſquer dans ce moment une démarche déciſive pour le préſent & pour l'avenir, & former non-ſeulement une forte barriere contre les entrepriſes des papes, mais auſſi ſe rendre à jamais redoutable à leurs yeux. Il s'agiſſoit ſur-tout que le concile établît comme une maxime certaine, l'opinion qui ſe répandoit de plus en plus, & qui étoit preſque devenue l'opinion favorite de ces temps, c'eſt-à-dire, que l'autorité des conciles étoit au-deſſus des papes quand il s'agiſſoit de détruire un ſchiſme ou de la réforme de l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Gerſon prépara les eſprits par un diſcours qu'il tint dans l'aſſemblée générale. Mais la nation Italienne & ſurtout les cardinaux, ne vouloient point y conſentir. Non-ſeulement ils n'aſſiſterent point à l'aſſemblée, mais ils refuſerent auſſi d'entendre la lecture de ce diſcours dans leurs aſſemblées particulieres. Le reſte de la nation n'en reſta que plus fermement attaché à ſon opinion; & il arriva de là que dès la troiſieme ſeſſion il fut décidé que le concile ne ſeroit pas diſſous par la fuite du pape, & qu'il ne ceſſeroit point que le ſchiſme ne fût détruit, & que la réforme ne fût établie. (30)

(30) *Apud* Van der Hart *l. c. P. XI. p. 165. ſeqq.*

Sur ces entrefaites, on vit revenir les cardinaux que l'on avoit députés à Schaffhouse vers Jean ; & comme ils ne rapporterent que des réponses équivoques, toutes les nations convinrent des articles suivans qui devoient être proposés dans la session suivante. 1°. Le concile de Constance est un concile général, qui représente l'église universelle ; & toute personne de quelqu'état ou condition qu'elle soit doit lui obéir dans les choses qui concernent la foi, la destruction du schisme & la réformation de l'église, dans son chef & dans ses membres. 2°. Tous ceux qui s'opposeront aux décrets du concile seront punis. On y ajouta encore les deux articles suivans à l'instigation de Gerson. 3°. Le pape Jean par sa fuite s'est rendu suspect d'hérésie & de schisme, & 4°. il a eu toute liberté & toute sûreté, ainsi qu'en jouissent encore les autres membres du concile.

Jean apprit aussi-tôt par ses espions les résolutions que le concile venoit de prendre avec tant de fermeté. Il en fut si effrayé, qu'il partit de Schaffhouse pour se retirer à Laufenbourg, d'où il passa à Fribourg en Brisgau. Mais auparavant il protesta formellement contre tout ce qu'il avoit signé à Constance, parce qu'il ne l'avoit pas fait en pleine liberté.

Le concile de son côté, en pressa d'autant plus la promulgation des articles arrêtés, & on fut obligé de la faire dans la quatrieme session, malgré la forte opposition des cardinaux. Le cardinal Zarabella qui devoit en faire la proposition, ayant omis les mots:

en ce qui concerne la réformation de l'église dans son chef & dans ses membres, ainsi que les trois autres articles ; dans la cinquieme session on chargea de cette proposition l'évêque de Posen, en qualité de plus ancien évêque de la nation Allemande, dans laquelle les Polonois étoient compris. (31)

Dans les assemblées suivantes, on délibéra sur les moyens de faire tenir au pape Jean sa promesse, soit par la douceur, soit par la force. Afin de ne rien négliger, on lui envoya encore des députés, qui étoient chargés de l'engager à donner des pleins-pouvoirs pour sa démission. Mais les démandes outrées qu'il fit à cette occasion, firent bien voir qu'il ne vouloit que gagner du temps, afin de se sauver en Bourgogne, d'où il se rendit en Italie. Il avoit déjà passé de Fribourg à Neubourg sur le Rhin, lorsque le duc Fréderic qui l'avoit protégé jusqu'alors lui fit signifier qu'il eût à retourner à Fribourg, parce qu'il n'étoit pas en sûreté. Jean comprit aisément ce langage, & il se remit en route de peur d'être ramené de force.

En effet, Fréderic s'étoit attiré de grands désagrémens en favorisant la fuite du pape. Quoique ce fût une affaire spirituelle en elle-même, Sigismond le traita cependant comme un ennemi de l'église, on le cita ; & comme il ne comparut point, il fut mis au ban de l'Empire. (32) Sigismond seul n'auroit pas été fort à craindre ; mais il ordonna aux villes

(31) Lenfant *L. II.* §. *XXV. seqq.*

(32) Le 7 avril 1415.

de Souabe, aux comtes & seigneurs voisins, & surtout aux Suisses d'attaquer le duc de tout leur pouvoir. Au commencement, les Suisses eurent assez de bonne foi pour sentir qu'ils n'étoient point fondés à faire la guerre au duc, parce qu'il avoit tenu sa promesse en donnant des secours à un pape qu'il regardoit au fond de son cœur comme légitimement élu; & que s'il avoit fait une faute en cela, cela ne les regardoit point. En conséquence, ils répondirent qu'ils en étoient empêchés par une paix de 50 ans qu'ils avoient faite avec le duc trois ans auparavant. Mais le concile qui avoit condamné le duc leur promit des indulgences; Sigismond les assura dans des lettres closes qu'ils ne seroient point censés pour cela avoir violé la paix. Il remit en même temps aux six cantons de la Suisse tous les devoirs auxquels ils étoient tenus envers la maison d'Autriche; il leur céda à titre de propriété tout ce qu'ils avoient de cette maison à titre d'hipotheque ou autrement; & leur fit espérer par ses ambassadeurs qu'on leur laisseroit tout ce qu'ils pourroient conquérir. Les Suisses gagnés par toutes ces choses, résolurent enfin de faire la guerre au duc, quoiqu'ils le sussent sans défense dans ces contrées, & se reposant uniquement sur la foi des traités.

Les Bernois se mirent les premiers en campagne, & s'emparerent de l'Argau qui leur convenoit beaucoup. En peu de temps ils eurent entre les mains les villes de Zofingen, Aarbourg, Aarau, Bruck, Lenzbourg, ainsi que les châteaux de Wicken, Stein

près d'Aarbourg, Wartbourg, Rued, Hallwyl, Trofsbourg, Kiebeck, Lenzbourg, Bruneck, & même Habsbourg chef-lieu originaire de la maifon d'Autriche. Les autres cantons qui prirent auffi les armes en même temps, eurent des fuccès auffi rapides. Les Lucernois s'emparerent de la ville de Surfée, & bientôt après des bailliages de Wagenthal, Richenfée, Meyenberg & Wilmeringen. Les Zuricois conquirent Mellingen, Bremgarten & Bade. Pendant ce temps-là, Fréderic demanda grace à l'empereur, & il l'obtint à Ingolftadt à l'interceffion de quelques princes, & fur-tout de Louis, duc de Baviere. Les Suiffes qui étoient occupés à affiéger Baden, n'y eurent point égard, quoique l'empereur leur eût fait dire de ceffer les hoftilités. Comme la ville de Baden étoit fort à la convenance des Zuricois, ils ne s'en retournerent qu'après l'avoir conquife.

Sigifmond, qui manquoit toujours d'argent, prit dans la fuite 5000 florins des Bernois, pour leur affurer l'Aargau qu'ils avoient conquis. Il engagea de même aux Zuricois pour la même fomme les villes de Baden, Bremgarten, Mellingen, & Surfée, avec tous les droits que la maifon d'Autriche y poffédoit; avec la claufe qu'ils recevroient auffi les autres cantons dans la co-fouveraineté de ces pays. C'étoit déjà un tort affez confidérable qu'il faifoit à la maifon d'Autriche; mais non content de cela, il déclare encore villes impériales, Schaffhoufe, Radolfszel, Neubourg, Brifach, & Difenhofen; & il

engagea au sénéchal Jean de Waldbourg, le présidial & la justice impériale dans la haute & basse-Souabe, avec le château ou bourg de Ravensbourg, & les hommes libres des landes de Leutkirch. (33)

Sigismond fit toutes ces choses après sa réconciliation avec le duc. Cependant cette réconciliation lui avoit coûté cher. Pour demander grace il avoit été obligé, avec ses assistans, Louis, duc de Baviere, & Fréderic, bourgrave de Nuremberg, qui venoit d'être nommé margrave de Brandebourg, de se jetter publiquement aux pieds de Sigismond dans une assemblée des députés des quatre nations qui étoient présens au nom du concile, des ambassadeurs de Venise, Milan, Gênes, Florence, & d'autres villes d'Italie, auxquels Sigismond vouloit, dans cette occasion, se montrer dans toute sa grandenr; & on ne lui avoit pardonné qu'à condition qu'il remettroit entre les mains de l'empereur tout ce qui lui restoit de pays & de gens dans l'Alsace, le Brisgau, la Souabe & le Tirol; qu'il livreroit le pape Jean à Constance, & qu'il resteroit en otage dans cette ville jusqu'à ce qu'il eût exécuté tous ces points. Quelque dures que ces conditions dussent paroître à Fréderic, il ne laissa pas de les remplir autant qu'il dépendoit de lui. Mais à l'égard du Tirol, son frere Ernest s'y opposa, aussi-bien que les états du pays. Rien n'est plus étonnant que le silence de ce même Ernest, & des autres agnats de la maison

(33) Hæberlin *R. G. T. V. p. 212. seqq.*

d'Autriche, ſur la conduite de l'empereur à l'égard de leurs anciens états héréditaires; car dans toute l'hiſtoire du moyen âge de l'Empire, on ne trouve aucun exemple d'une punition ſemblable infligée à un prince de l'Empire. Aſſurément ce n'étoit pas le zele ſeul pour la religion ou l'autorité impériale qui excitoit Sigiſmond à en agir ainſi; mais en partie le beſoin d'argent, & en partie auſſi une haine perſonnelle contre Fréderic, dont Windeck nous a fait un ſecret. (34)

Cependant le concile avoit fait ſommer le pape Jean (35) de ſe rendre à Conſtance dans l'eſpace de neuf jours, pour s'y juſtifier des crimes qu'on lui imputoit. Afin de donner plus de poids à cette citation, & parce que Fréderic lui avoit retiré toute aſſiſtance & avoit même promis de le livrer, on envoya à Fribourg les archevêques de Beſançon & de Riga, pour l'engager à revenir; & on leur joignit le bourgrave Fréderic avec 300 hommes, pour l'y forcer en cas de refus. C'eſt ainſi que ce pape, qui, peu auparavant, faiſoit tant l'important & ſe répandoit encore en menaces, fut amené triſtement dans les environs de Conſtance; non comme auparavant pour faire des traités, mais pour entendre ſon jugement définitif; car pendant ſon abſence, on lui avoit fait ſon procès dans toutes les formes. On conſentit à l'entendre, s'il avoit quelque choſe à dire pour ſa défenſe; mais il déclara lui-même qu'il vouloit ſe

(34) *Apud* Mencken *Scriptor. Germ. T.* 1. *p.* 1095.
(35) Le 4 mai 1415.

ſoumettre ſans réſerve à la déciſion du concile; il pria ſeulement les peres de prendre ſoin de ſon honneur, de ſa perſonne & de ſon état futur. En conſéquence la ſentence fut portée dans la douzieme ſeſſion. (36) Elle portoit qu'il étoit déclaré publiquement ſimoniaque, diſſipateur des droits & des biens de l'égliſe Romaine & des autres égliſes; qu'il avoit, outre cela, ſcandaliſé les autres égliſes par ſes mauvaiſes mœurs, & qu'étant reſté incorrigible, il devoit être dépoſé de la papauté. (37)

On envoya quelques cardinaux avec cette ſentence à Radolfszel où étoit Jean. Il ſe ſoumit de bonne grace, & déclara, en préſence de quelques notaires, qu'il le faiſoit de ſon propre mouvement, avec pleine connoiſſance de cauſe; & qu'il renonçoit à tous les droits qu'il pouvoit avoir ſur la papauté. Cependant, comme on ne ſe fioit pas trop à lui, il fut confié à la garde de l'électeur Palatin, qui le retint priſonnier dans le château de Heidelberg, juſqu'en 1418. A cette époque il lui rendit la liberté, de l'aveu du pape Martin, ou, comme d'autres le prétendent, moyennant une ſomme de 30,000 florins d'or. Jean ſe rendit à Florence, ville où il avoit ſéjourné auparavant dans toute ſa magnificence; alors il alla pour ſe jetter aux pieds du pape Martin, qui le nomma cardinal-évêque de Freſcati.

(36) Le 29 mai 1415.

(37) Lenfant, *L. II.* §. *LXXXIX. ſeq. p. 294. ſeq.* On peut lire tous les articles d'accuſation dans Van der Hardt, *T. IV. p. 230. ſeq.*

Il

Il ne jouit pas long-temps de cette dignité, car il mourut quelques mois après.

Gregoire XII, plus soumis que Jean, dès le commencement du concile, avoit consenti aussi-tôt à donner sa démission. On demanda seulement de lui un plein pouvoir déterminé, qu'il donna sans la moindre difficulté; en réservant cependant que Jean ne présideroit point au concile, & qu'il n'y seroit point présent lorsqu'il feroit sa démission. La fuite de Jean qui arriva bientôt après, avoit rendu cette précaution inutile; car depuis ce temps-là il n'eut plus aucune influence sur le concile. En conséquence, la démission de Gregoire fut reçue par l'empereur, & bientôt après par le concile. (38) Cependant cette bonne volonté fit une impression si favorable, que le concile lui donna, par un décret formel, la dignité de cardinal-doyen, avec l'évêché de Porto, la charge de légat perpétuel dans la Marche d'Ancone, &, pour toute sa vie, le premier rang immédiatement après le pape qu'on devoit élire.

Il ne restoit plus que Benoît XIII. qui résidoit en Espagne. Sigismond, à la demande du concile, se chargea de la commission difficile d'aller en Espagne, & d'engager cet homme extrêmement singulier à se démettre de la papauté; ou du moins de détourner de son parti les rois de Castille & d'Arragon, qui lui étoient encore attachés. La premiere chose étoit d'avoir de l'argent, &, à cet égard, Frédéric,

(38) Le 4 juillet 1415.

bourgrave de Nuremberg, qui songeoit depuis long-temps à acquérir la Marche de Brandebourg, le tira d'embarras. En 1411, Sigismond avoit déjà cédé au bourgrave la Marche de Brandebourg, avec toutes ses seigneuries, pays & gens, & l'avoit nommé lieutenant & gouverneur-général de cette province, jusqu'à ce qu'elle lui eût payé, à lui & à ses héritiers, la somme de 100,000 bons *florins rouges* de Hongrie, ou ducats : & il ne s'étoit réservé pour lui & ses héritiers que la voix électorale. Cette cession fut faite au bourgrave à cause des grands services qu'il avoit rendus à Sigismond, des dépenses qu'il avoit faites pour lui, & de l'argent qu'il lui avoit avancé. Peu de temps après, Sigismond fit une nouvelle obligation au bourgrave pour 50,000 ducats, que ce dernier lui avoit prêtés. Dans la circonstance présente, le bourgrave lui procura encore 250,000 ducats, pour fournir aux frais de son voyage d'Espagne. Mais comme Sigismond n'avoit plus rien à engager, il lui vendit, pour le capital entier de 400,000 ducats, la Marche de Brandebourg, avec l'office de grand-chambellan, & la voix électorale, ainsi que tous les pays, gens, prétentions, droits & honneurs qui en dépendoient ; en se réservant cependant le droit de retrait pour la même somme. Mais l'investiture solemnelle ne se fit que lorsque l'empereur fut revenu d'Espagne. (39)

C'est avec une somme si modique que furent jettés

(39) Hæberlin, *R. G. T. V. p. 205 & 241.*

les fondemens d'une puissance qui s'éleva dans la suite à un si haut degré. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pays avoit considérablement baissé sous le gouvernement des princes de Baviere & de Luxembourg; mais en peu de temps on vit tout ce que peut faire, dans de telles circonstances, un gouvernement sage & actif, joint à une bonne économie politique. La maison d'Autriche (40) qui avoit un pacte de succession & de réunion héréditaire avec celle de Luxembourg, n'eut aucun prince qui s'opposât à cet arrangement. Le duc Albert, chef de la maison, & possesseur de l'Autriche, n'osoit donner à Sigismond aucun sujet de mécontentement, de peur de faire manquer le mariage de sa fille unique, qu'il avoit projetté de donner à ce prince. Ce fut aussi probablement pour cela qu'il vit tranquillement la conduite de Sigismond à l'égard de Fréderic son cousin. Ce même Fréderic étoit alors réduit aux extrémités, il pouvoit à peine sauver ce qui lui appartenoit, & Ernest son frere n'étoit pas assez puissant pour s'opposer efficacement à l'empereur.

Cependant Sigismond ne réussit point dans sa commission auprès de l'inflexible Benoît. Mais il parvint à faire connoître à Ferdinand, roi d'Arragon, son plus grand protecteur, l'opiniâtreté de ce vieillard, & à le soustraire à son obéissance. Alors le concile continua de lui faire son procès, de même qu'à

(40) Voyez *L. VII. Chap.* 9.

Jean, & enfin le dépofa par une fentence formelle. (41) Sigifmond, en paffant par la France pour s'en revenir, fe chargea d'une commiffion prefque auffi difficile que d'engager un vieux pape à fe démettre de la papauté, c'eft-à-dire, de réconcilier les Anglois avec les François. Sigifmond alla lui-même en Angleterre; mais fes longues négociations ne purent effectuer ni une paix ni une treve; & afin de ne pas fortir de l'Angleterre fans avoir fait quelque chofe, il conclut lui-même une alliance avec les Anglois contre les François.

(41) Lenfant, *L. V.* §. *XXXIV. XXXIX.*

CHAPITRE XIII.

Continuation du concile de Conftance. On fe difpute pour favoir fi la réformation de l'églife doit précéder l'élection d'un pape, ou l'élection la réformation. Concordat de la nation Allemande.

D'un côté Sigifmond avoit rempli fes vues. Mais cet empereur, & tous les gens bien intentionnés, avoient encore un defir plus preffant, c'étoit la réformation de l'églife. Ceux qui confidéroient avec attention la fituation actuelle de l'églife, foutenoient que le concile de Pife n'avoit produit aucun fruit, parce qu'on avoit procédé à une nouvelle élection, fans avoir fongé auparavant à réformer l'églife. Ils

penſoient que ſi l'on ne coupoit pas la racine du mal, on ſeroit toujours expoſé au danger de voir rénaître les mêmes troubles qu'auparavant. Les cardinaux au contraire penſoient que rien n'étoit plus néceſſaire pour l'égliſe que d'avoir un chef fixe & inconteſtable, & que ſans ce chef, il étoit impoſſible de parvenir à une réforme ſolide.

Sigiſmond, & avec lui la nation Allemande, demandoient, avec le plus d'ardeur, que la réformation précédât l'élection. Mais le cardinal de Piſe fut obligé de proteſter ſolemnellement contre ce ſentiment dans une aſſemblée à laquelle aſſiſta Sigiſmond, en ajoutant cependant qu'il n'avoit pas intention de s'oppoſer à la réformation, mais qu'il deſiroit ſeulement que la réformation n'apportât point des obſtacles & des retards à l'élection, vu qu'il étoit dangereux & nuiſible, de laiſſer ſi long-temps l'égliſe ſans chef, pendant que toute la chrétienté deſiroit avec ardeur l'élection d'un pape.

Sigiſmond intimement perſuadé que dès qu'on auroit élu un pape la réformation n'auroit pas lieu, ou éprouveroit les plus grands obſtacles, fut ſi frappé de cette proteſtation, qu'il ſortit de l'aſſemblée avant que la lecture en fût achevée. D'un autre côté, les cardinaux & la nation Italienne qui étoit toujours de leur avis, parvinrent à gagner la nation Françoiſe & la nation Eſpagnole qui étoit arrivée au concile ſur ces entrefaites, & formoit la cinquieme nation: de ſorte qu'il n'y avoit plus que les Anglois qui fuſſent de l'avis des Allemands. Les cardinaux en-

couragés par ce renfort, firent dans une session publique, (1) en présence de Sigismond & de toutes les nations, une nouvelle protestation en termes beaucoup plus forts que la premiere. " Nations, " dirent-ils, écoutez; & vous habitans de la terre, " vous qui formez l'église universelle, prê-" tez attention. L'église a cru qu'après avoir erré " pendant plus de quarante ans dans le désert du " schisme sans avoir eu un vrai chef pour la con-" duire & la soulager, elle alloit être enfin intro-" duite dans la terre promise, par ce saint concile; " qu'en rassemblant ses membres sous un chef, elle " alloit de nouveau en former un corps; que, com-" me une sage épouse, elle alloit bientôt voir re-" naître pour elle la paix & l'union : mais mainte-" nant, elle voit à son grand déplaisir, que toutes " ces choses sont retardées, & qu'il se prépare de " nouvelles divisions : tous les cardinaux, les na-" tions Italienne, Françoise & Espagnole qui for-" ment la meilleure & la plus nombreuse partie du " concile, tâchent à la vérité d'accomplir ses de-" sirs, mais la nation Allemande s'y oppose. Ex-" cepté cette nation tous sont non-seulement par-" ticuliérement unis au concile, mais encore ils at-" tendent qu'on fasse l'élection canonique d'un pa-" pe; & quelques-uns qui s'étoient déclarés pour le " concile commencent à chanceler à la vue des di-" visions qui s'y élevent, & des violences qu'on y

(1) Le 11 septembre 1417.

„ exerce. Il y en a même plusieurs en Italie qui „ croient que les Romains doivent se lasser de tous „ ces retardemens, & élire un pape auquel toute „ l'Italie se soumettroit. De plus, depuis la dépo- „ sition de Jean, l'état de l'église est attaqué & dé- „ chiré de tous côtés par des tyrans. Si le concile „ se dissout sans avoir fait cette élection, il ne sera „ plus possible de la faire, & l'église sera obligée „ de rester encore long-temps sans chef. Une ré- „ formation ne doit pas avoir lieu à l'égard d'une „ masse informe : or que peut-on imaginer de plus „ monstrueux qu'un corps sans tête? Et ceux qui „ pensent autrement ne peuvent-ils pas avec raison „ être soupçonnés de schisme? (2)

La premiere protestation avoit déja excité beaucoup de mécontentement parmi la nation Allemande; celle-ci en excita un plus grand encore; de sorte qu'à la session suivante, il y eut à ce sujet des disputes vives, & un tumulte extraordinaire. Les esprits s'aigrirent encore davantage par les faux bruits que les deux partis grossissoient chacun de leur côté. On rapportoit aux Allemands qu'on les avoit déclarés hérétiques & schismatiques, (3) & on disoit aux cardinaux & à leur parti, que Sigismond vouloit les retenir prisonniers pour les forcer à remplir ses vues. Ce dernier bruit causa une telle frayeur, qu'on vit partir de Constance les ambassadeurs des rois de

(2) *Apud* Schestrate *de Sensu & Auctor. Decret. Conc. Const. p. 255. seqq.*

(3) *Ibid. p. 266.*

Castille & de Navarre, ainsi que plusieurs docteurs. Mais Sigismond leur coupa le passage, afin d'éviter la dissolution du concile.

On se battoit également & avec la langue & avec la plume. Les partisans des cardinaux tâchoient de prouver que toute la conduite des Allemands, ainsi que leurs principes, tenoient à la doctrine des Hussites; vu que Hus avoit soutenu pareillement que l'église pouvoit être mieux gouvernée sans pape que par un pape. Les Allemands, au contraire, disoient que les cardinaux n'avoient pris ce parti qu'afin de mettre obstacle à la réformation, & que dès qu'il y auroit un pape, il anéantiroit tous les projets qu'on avoit faits à cet égard; que la plupart travailleroient à gagner ses bonnes graces, que personne n'oseroit élever la voix; au-lieu qu'à présent on avoit liberté pleine & entiere. Ils ajoutoient qu'il étoit à craindre que dès qu'on auroit élu un pape, tout le monde ne partît de Constance, de même qu'on avoit fait au concile de Pise; vu que d'ailleurs plusieurs y trouvoient déja le temps bien long.

Ces sentimens justes & raisonnables des Allemands, ne firent qu'augmenter la haine que les Italiens tâchoient d'inspirer contre eux aux autres nations. Outre qu'ils leur reprochoient d'être attachés aux opinions des Hussites, ils écrivoient encore aux étrangers, & particuliérement à leurs compatriotes, que Sigismond ne retardoit si long-temps l'élection qu'afin de lasser les membres du concile, de les obliger à s'en retourner, & de pouvoir en-

ſuite faire élire un pape ſelon ſes deſirs. Ces ſortès de repréſentations devoient faire les impreſſions les plus déſavantageuſes ſur les villes d'Italie, qui craignoient moins un ſchiſme que le rétabliſſement de l'autorité impériale.

Malgré cela les Allemands reſterent fermement attachés à leur opinion, juſqu'à ce que les Anglois qui juſqu'alors étoient les ſeuls qui euſſent ſoutenu leur parti, ayant reçu ordre de leur roi de paſſer du côté des cardinaux, les Allemands furent enfin obligés de céder, & de conſentir à l'élection du pape. Cependant ils demanderent qu'on leur garantît qu'après l'élection on travailleroit auſſi-tôt à la réformation avant le couronnement du pape, & avant qu'on lui permît d'exercer une ſeule fonction de ſa dignité. Mais on refuſa d'y conſentir, en diſant qu'un pape élu ne pouvoit être gêné dans ſes fonctions. (4)

Les choſes en étoient là, lorſqu'on apprit à Conſtance que l'évêque de Wincheſter, frere du roi d'Angleterre qui étoit ſur le point de faire un pélerinage à Jéruſalem paſſeroit par Ulm. Les Anglois, propoſerent auſſi-tôt, de l'engager à venir à Conſtance, parce que c'étoit un homme habile, pieux, & qui avoit extrêmement à cœur l'union de l'égliſe, & de le prier de travailler à arranger les affaires. En effet, on parvint par ſa médiation à convenir qu'on feroit l'élection; mais qu'auparavant on ordonneroit par un décret, que le pape futur travailleroit avec

(4) Scheſtrate *l. c. p.* 268.

le concile ou les députés de toutes les nations, à reformer l'église dans son chef & dans la cour de Rome, selon la justice, & pour l'avantage du gouvernement de l'église; & cela encore avant la dissolution du concile. La réformation devoit avoir pour objet les points suivans. 1°. Le nombre, les qualités, & la patrie des cardinaux. 2°. Les réserves des papes. 3°. Les annates, & les autres taxes de la cour de Rome que l'on nommoit *servitia communia minuta*. 4°. La collation des bénéfices & des expectatives. 5°. La confirmation des élections. 6°. Les especes de causes qui devoient être portées ou non en cour de Rome. 7°. Les appels en cour de Rome. 10°. Les charges de chancelier du pape & pénitenciers. 11°. Les exemptions & incorporations faites ou données pendant le temps du schisme. 12°. Les commendes. 13°. Les revenus des églises vacantes. 14°. L'inaliénabilité des biens de l'église Romaine. 15°. Par quelles raisons & comment un pape peut-il être reprimandé & déposé? 16°. La destruction de la simonie. 17°. Les dispenses. 18°. D'où le pape & les cardinaux doivent-ils tirer leur entretien? 19°. Les indulgences. 20°. Les dîmes. (5)

Dès qu'on fut convenu de ces articles, on procéda à l'élection, à laquelle assisterent cinq prélats de chaque nation. Malgré la diversité des personnes qui donnerent les voix, tout se passa cependant fort tranquillement, & on élut unanimement le cardinal

(5) Schelstrate *p. 270. seqq.*

Oddo de Columna (6) qui prit le nom de Martin V. Sigismond put à peine retenir sa joie. Dès qu'il eut appris cette nouvelle, il entra dans le conclave, remercia tous ceux qui avoient eu part à l'élection, & se jetta aux pieds du nouveau pape pour les lui baiser.

Mais le lendemain, la joie des gens éclairés diminua sensiblement. Le pape fit annoncer ses regles de chancellerie qui étoient du même auteur que celles de Jean XXII, & différoient peu de ces dernieres au sujet des réserves, c'est-à-dire, du droit que les papes s'attribuoient de conférer les dignités ecclésiastiques dans toute la chrétienté. On se plaignit beaucoup de ces articles. Clémangis dit que ce sont autant de pieges, & qu'ils fournissent matiere à une infinité de procès qui pourroient être suscités & fomentés par les officiers de la chancellerie, de sorte qu'il seroit difficile de prendre possession d'un bénéfice sans avoir de procès. (7) Heureusement cependant on y trouva une clause qui fit espérer encore que le pape pourroit faire quelque changement. On y lisoit. *Jusqu'à ce que nous en ayons ordonné autrement.* (8)

(6) Le 11 novembre 1417.

(7) *Nam quid hæ tot novæ regulæ & constitutiones per unumquemque Pontificem editæ ultraque antiqua jura & paternas sanctiones observari jussa, nisi quidam* captiosi laquei *sunt, atque* uberrima litium materia, *quibus illi cavillosi Curiales, sophisticique jurium perversores ad exsuscitationem infinitarum litium contra jus & veritatem mille nocendi artibus abutuntur.* Clem. de ruina Eccles. C. XII. apud V. D. Hardt T. I. P. III. p. 14.

(8) *Apud* Van der Hardt *T. I. P. XXII. p. 965.*

Alors tout cria vers le nouveau pape pour lui demander la réformation. Celui-ci, pour donner aux nations une preuve de sa bonne foi, joignit six cardinaux aux députés qu'elles avoient nommés pour délibérer sur cette matiere. Mais ce fut précisément ce qui arrêta le cours des délibérations. Les cardinaux étoient toujours contraires aux nations, & les nations aux cardinaux. Les nations elles-mêmes n'étoient pas plus d'accord entr'elles, & elles disputoient sans cesse sur les bornes plus ou moins étroites que l'on devoit mettre à la puissance des papes. Comme on ne pouvoit parvenir à aucune espece de résolution, les François reconnurent enfin leur faute, se tournerent du côté de Sigismond, & le prierent de travailler sérieusement à cette affaire. (9) Mais Sigismond répondit : " Lorsque nous autres
„ Allemands demandions la réformation avant l'é-
„ lection, vous vous y opposâtes, & voulûtes com-
„ mencer par élire un pape. A présent vous en avez
„ un aussi-bien que nous, adressez-vous à lui, &
„ demandez-lui la réformation ; car à présent cette
„ affaire ne nous regarde plus comme elle nous re-
„ gardoit lorsque le siege de Rome étoit vacant. „

Afin de ne pas avoir pris tant de peines en vain, la nation Allemande présenta alors un mémoire sous le titre suivant : *Germaniæ nationis articuli de reformatione supremi Regiminis Ecclesiastici.* (10) L'écrit entier a pour but les articles du

(9) Gobelinus *in Cosmodrimio Cap. Ult.*

(10) *Apud* Van der Hardt, *T. I. P. XXII, p.* 922.

traité faits avant l'élection, au sujet de la réformation. La nation y manifeste ses sentimens de la maniere suivante. Elle dit au sujet des cardinaux : " s'il „ n'y en avoit que 18 ou qu'il plaise d'en faire mon- „ ter le nombre à 24, ils doivent être pris dans „ toutes les nations, & partagés de maniere à con- „ server l'égalité entr'elles autant qu'il seroit possi- „ ble. „ Il faut remarquer que jusqu'à ces temps on n'avoit à peine eu un cardinal Allemand, excepté Conrard, archevêque de Mayence, qui reçut cette dignité en dépit de l'empereur Fréderic I, & qu'il se passa encore bien du temps avant qu'un seul Allemand pût y parvenir.

Toutes les réserves doivent être abolies, excepté celles qui sont contenues dans le *corpus juris*; & le pape aura le pouvoir de donner deux expectatives sur les bénéfices des collateurs ecclésiastiques qui en ont plus de cinq à leur nomination.

Les annates & les autres taxes connues sous le nom de *servitia communia*, doivent être payées par les chapitres & les abbayes qui sont soumis immédiatement au siege papal, si les bénéfices viennent à vaquer une fois dans l'espace de cinq ans, mais seulement pendant le temps où les papes ne seront pas parvenus à se remettre en possession des biens de l'église Romaine. S'il arrive qu'une église soit taxée trop haut à cause des annates, la taxe doit être diminuée, & le paiement doit se faire sous une caution sûre & recevable. (On pouvoit avoir rarement d'autres banquiers que des banquiers Romains

qui savoient bien se faire dédommager des risques qu'ils prenoient sur eux.)

Les causes séculieres, & entre des personnes séculieres, ne doivent pas être portées à la cour de Rome, pas même sous prétexte qu'une des *parties auroit été croisée*, à moins que le juge n'ait été récusé par une des parties, ce qui doit être prouvé par le serment de deux témoins, avec celui du demandeur lui-même; ou lorsque la négligence du juge séculier seroit prouvée juridiquement, ou enfin lorsque les deux parties y consentiroient expressément.

Les affaires d'intérêt, quand même elles dépendroient du juge ecclésiastique, ne doivent point être portées à Rome en premiere instance, si elles ne passent pas 500 florins d'or; de même que les causes bénéficales qui ne forment pas un objet de plus de 15 marcs. Il en doit être de même des causes matrimoniales, à l'exception de celles qui regarderoient des personnes élevées & puissantes, & dans le cas où le juge inférieur est récusé ou qu'il ne voudroit pas rendre justice, ou enfin que les deux parties y consentiroient expressément.

Dans les causes qui ne doivent point être portées à Rome en premiere instance, l'appel ne doit point avoir lieu; on ne doit pas non plus en appeller sans avoir eu recours au juge intermédiaire (*omisso medio*) ni dans des plaintes qui n'exigent pas une sentence définitive.

Les procès doivent être abrégés, sur-tout en matiere bénéficiale. Les personnes qui appartiennent à

la justice, doivent être en un certain nombre, & avoir des salaires fixes, & ces charges distribuées parmi les nations, selon les regles de la justice.

Les exemptions qui ont été données pendant le schisme, seront révoquées, & on ne doit point en accorder à l'avenir sans des raisons vraies, justes, & trouvées valables.

Il en doit être de même à l'égard des incorporations aux couvens & aux autres églises, parce que *ces incorporations obligent les religieux de séjourner hors de leurs couvens, dans les églises incorporées, & que par-là leur dévotion se refroidissoit, & qu'ils négligeoient d'observer leur regle; que de plus cela diminuoit le nombre des moines dans les couvens, & gênoit le service divin.* Ces incorporations diminuoient tellement les revenus des églises, qu'il ne se trouvoit plus de personnes capables qui voulussent en prendre soin; mais seulement des ignorans, & qui de plus étoient souvent obligés de prêter serment, ou de garantir qu'ils ne chercheroient point à augmenter en aucune maniere la portion qui leur étoit assignée.

On ne pourra donner en commende aucune église ou hôpital sans des raisons évidentes, fondées, examinées & expressément démontrées; & cela ne doit avoir lieu non plus que pour un court espace de temps, & avec une assurance suffisante, que le soin des ames ni des pauvres n'en souffriront point.

Les revenus des églises vacantes, doivent rester aux églises & aux successeurs.

Le pape ne doit point aliéner les biens de l'église Romaine : (parce que la réponse que l'on faisoit toujours aux plaintes de la nation, c'est que le pape & les cardinaux devoient vivre d'une maniere conforme à leur état ; au-lieu que la nation soutenoit que le pape avoit assez de biens pour cela, & qu'il devoit travailler à les conserver.)

La nation pensoit encore que le pape pouvoit être puni & même déposé dans un concile général, non-seulement pour cause d'hérésie, mais même pour cause de simonie évidente, tant à l'égard des sacremens que des bénéfices, & pour toute autre vice notoire, par lequel il scandaliseroit l'église, s'il ne se corrigeoit pas après en avoir été averti.

La simonie doit être défendue de la maniere la plus févere.

Les dispenses ne doivent être accordées que sur des raisons évidentes, notoires, raisonnables, & expressément représentées.

Les indulgences données pendant le schisme, doivent être révoquées, & il ne faudra en donner à l'avenir que dans des cas de la plus grande importance (*ex causa maxima.*)

On ne pourra lever des dîmes sur le clergé, qu'avec le consentement d'un concile général, & aussi pour des raisons très-importantes.

Ces articles suffisent pour faire voir quelle espece de réforme on demandoit alors avec tant d'ardeur, comme un préliminaire. Je dis préliminaire, car on comptoit déjà sur une suite entiere de conciles généraux

raux qui devoient mettre le reste en ordre. Les autres nations ne manquerent pas non plus de donner leur plan de réformation; ce qui produisit enfin, de la part du pape, une réponse aux articles de réforme dont on étoit convenu avant l'élection. Mais le sixieme article suffit pour nous montrer combien ces réponses furent consolantes pour les nations. Il portoit " que selon la situation actuelle où se trou„ voit l'église Romaine, il sembloit que le pape &
„ les cardinaux ne pouvoient pourvoir à leur entre„ tien sans les moyens qu'ils avoient employés jus„ qu'alors, c'est-à-dire, les bénéfices & les taxes con„ nues sous le nom de *communia servitia*. „ (11) En conséquence, la moitié de tous les bénéfices devoit être au pouvoir du pape. Les annates devoient rester aussi. Cependant le pape laisse les revenus des églises vacantes, c'est-à-dire, ce qu'on appelloit *fructus medii temporis*.

Quant au XIIIeme. article qui étoit conçu en ces termes : *Propter quæ & quomodo papa possit deponi & corrigi?* (Pour quelles raisons & comment le pape peut-il être puni & déposé?) On lit, dans un manuscrit de Vienne, qu'il ne répondit rien (*nihil respondit.*) Mais dans un manuscrit de Gotha, dont Van der Hardt a fait usage, on trouve:

(11) *Romano Pontifici & Sancta Romana Ecclesia Cardinalibus pro illorum sustentatione* rebus Romanæ Ecclesiæ sic stantibus ut sunt, *non videtur aliter posse provideri*, quam hucusque factum est, *scilicet per beneficia & communia servitia, quæ vacantiæ dicuntur*. Ap. *Van der Hardt*. l. c. T. I. P. XXIII.

„ Il ne paroît pas, de même qu'il n'a pas paru à „ plusieurs autres nations, qu'il soit nécessaire d'éta- „ blir quelque chose de nouveau sur ce sujet; „ (12) c'est-à-dire, qu'on pouvoit se contenter des décrets de la quatrieme & de la cinquieme session.

A l'égard des indulgences, le pape promet de ne point tant les multiplier, de peur de les exposer au mépris. (13)

Il ne veut point imposer de dîmes générales sur le clergé, si ce n'est pour des raisons importantes, & qui concernent l'église entiere, & avec le conseil, le consentement & la signature des cardinaux & des évêques, dont on pourra demander le sentiment sans de grandes difficultés. Et sur-tout quand il s'agira du clergé d'un royaume ou d'une province, il ne fera rien sans demander le conseil des prélats de ce royaume ou de cette province. (On voit par-là combien peu, dans ces temps, la cour de Rome comptoit sur des conciles généraux.)

Dans les causes qui de *droit* ou de *coutume* ne sont point du ressort des juges ecclésiastiques, on ne recevra à Rome aucun appel, & on ne portera point les affaires devant d'autres juges, à moins que les parties n'y consentent expressément.

Comme chaque nation trouva quelque chose de particulier à redire à cette déclaration du pape, on

(12) *Non videtur, prout nec visum fuit in pluribus nationibus circa hoc aliquid novum statui vel decerni.*

(13) *Cavebit dominus noster papa in futurum nimium indulgentiarum effusionem, ne vilescant.*

entama des négociations avec chacune d'elles; ce qui produisit divers concordats. Dans le fond, il y a peu de différence entre cette déclaration & les différens concordats; car en les comparant, on voit clairement qu'à la fin la plupart des choses que Sigismond avoit demandées, eurent lieu, & qu'on ne tint pas une partie des choses promises dans ces concordats particuliers.

La chose la plus remarquable que l'on accorda dans le concordat particulier de la nation Allemande, (14) c'est que le nombre des cardinaux seroit petit, afin qu'ils ne devinssent pas à charge à l'église; qu'ils seroient choisis à proportion dans toutes les parties de la chrétienté, & qu'ils ne passeroient pas le nombre de 24. Malgré cette promesse, rien ne fut plus rare dans le quatorzieme & quinzieme siecle qu'un cardinal Allemand.

Le pape laisse la liberté des élections épiscopales, se réservant la confirmation des nouveaux élus; à moins *que pour des raisons fondées & évidentes, il ne jugeât à propos, avec le conseil des cardinaux*, de donner l'évêché à quelque sujet plus digne. (15) Cependant ceux qui seront confirmés de cette maniere, prêteront, au métropolitain, le serment convenable.

Pour les autres bénéfices, le pape ne s'en réserve que la moitié, au-lieu des deux tiers qui avoient été

(14) *Apud* Van der Hardt. *l. c. T. I. Part. XXIV.*

(15) *Nisi ex causa rationabili & evidenti & de fratrum consilio de digniori & utiliori persona duxerit providendum.*

demandés; c'est-à-dire, que quand le pape auroit nommé à un bénéfice, le collateur nommeroit à celui qui viendroit à vaquer ensuite, de sorte qu'il y auroit alternative entre le pape & le collateur. Cependant dans cette alternative ne devoient point être comprises les principales dignités ecclésiastiques qui viendroient à vaquer dans les cathédrales, immédiatement après la dignité épiscopale, de même que les premieres dignités des collégiales. Ces dignités devoient être conférées par ceux à qui il appartenoit de le faire.

Quant aux appels, on s'en tint en grande partie à la déclaration du pape; c'est-à-dire, qu'on ne recevroit d'appel à Rome que dans les causes qui dépendroient des juges ecclésiastiques de droit ou par la nature de la chose; & qu'on n'y recevroit point les autres, même sous prétexte qu'une des parties seroit croisée, à moins que les deux parties n'y consentissent. Mais on laissa tomber entiérement ce que la nation avoit demandé au sujet des affaires d'intérêt qui ne passeroient pas une certaine somme, & des affaires bénéficiales dont le revenu ne seroit pas d'une certaine valeur; & il en fut de même de l'exception que l'on vouloit faire de certaines personnes dans les causes matrimoniales.

Le pape statua aussi, avec le consentement de la nation, que dans les églises métropolitaines, épiscopales & collégiales, la sixieme partie des canonicats & prébendes seroit donnée à des docteurs & à des licenciés en théologie, en droit ou en médecine.

Les annates continueront selon les taxes marquées dans les livres de la chambre apostolique; cependant s'il arrive qu'une église soit taxée trop haut, la taxe sera diminuée. Une moitié doit être payée dans la premiere année, & l'autre dans la seconde. Les bénéfices qui n'excéderont pas dans ladite chambre la valeur de 24 florins, seront francs.

Dans l'article des provisions du pape, on répete encore que, selon l'état naturel de l'église Romaine, le pape & les cardinaux ne peuvent pourvoir à leur entretien que de la maniere qu'ils l'avoient fait jusqu'alors, c'est-à-dire, par les bénéfices & les autres taxes nommées *servitia communia*.

A l'égard des indulgences, le pape se conforme aux desirs de la nation.

A la fin on ajoute que toutes ces choses ne durent & ne *doivent être souffertes que pendant l'espace de cinq années*, parce qu'on croyoit que dans l'espace de ces cinq années, le pape se remettroit en possession de l'état de l'église, que divers petits tyrans s'étoient partagés entr'eux. Après lesdites cinq années, chaque église & chaque particulier aura le pouvoir de rentrer dans l'exercice de ses droits, nonobstant toutes regles de chancelleries faites ou à faire.

Une consolation pour l'avenir, c'est qu'avant l'élection le concile avoit fait un décret, (16) qui portoit qu'on tiendroit encore d'autres conciles géné-

(16) Dans la 29e. session du 5 octobre 1417.

raux. Le premier, cinq ans après le concile actuel, & un autre, sept ans après la fin de ce dernier, puis toujours un de dix ans en dix ans. (17)

Telle fut la fin d'une assemblée sur laquelle toute la chrétienté avoit tourné ses regards. Lorsqu'on se sépara, le pape Martin, revêtu d'une chasuble d'or, avec une mitre blanche sur la tête, sortit de la ville, monté sur un cheval blanc, couvert d'écarlate, & sous un dais magnifique. Sigismond marchoit devant, & menoit le cheval par la bride ; à droite marchoit Fréderic, nouvel électeur de Brandebourg ; à gauche, Louis de Baviere ; derriere le cheval marchoit Henri, duc d'Autriche, qui avoit été si maltraité par le concile. Ces trois princes tenoient élevée la couverture du cheval, & plusieurs autres princes, comtes & seigneurs, formoient le cortege du pape.

(17) *Apud* Harduin. *Acta Conc. T. VIII. p. 856.*

CHAPITRE XIV.

Guerres des Hussites.

Après le concile, Sigismond voyagea encore, pendant quelque temps, dans les contrées du Rhin, puis il alla (1) en Hongrie, où il resta jusqu'après la mort de Wenceslas son frere, temps où les troubles violens, excités par les Hussites, l'oblige-

(1) 1419.

rent en quelque façon d'en sortir. L'affaire de Jean Hus, (2) qui avoit fini par des catastrophes si tragiques, avoit été excitée par des causes légeres, c'est-à-dire, par l'antipathie des professeurs Allemands & Bohémiens de l'université de Prague. Charles IV, en formant cette université, avoit donné aux premiers des prérogatives sur les derniers. Les professeurs & les étudians étoient divisés en quatre nations, savoir, les Allemands, les Bavarois, les Polonois, & les Bohémiens; de maniere que les Allemands, auxquels les Polonois se tenoient ordinairement unis, avoient toujours la prépondérance dans l'élection des bénéficiers, du recteur, & des autres personnes destinées à remplir les places importantes. Les Bohémiens, qui regardoient cet arrangement comme honteux & contraire à leur avantage, ne laissoient échapper aucune occasion de se venger des Allemands; d'abord ils n'eurent ensemble que des disputes scholastiques, qu'ils soutenoient dans leurs exercices publics; ensuite ils prirent d'autres voies. Comme les Allemands étoient du parti des Nominaux, les Bohémiens, pour les braver, se tournerent du côté des Réaux. Sous le regne de Wenceslas, un gentilhomme Bohémien revint de l'université de Prague, & rapporta les livres de Wiclef qu'il regardoit comme un trésor. Il communiqua ce prétendu trésor à ceux d'entre les Bohémiens qui étoient les plus acharnés

(2) Æneas Sylv. *Histor. Bohem. C.* 35. *seq.* Lenfant, Histoire du Conc. de Constance. *L. I.* §. *XIX. seq. L. III.* §. I. *seq.* Theobald. *de bello Hussit.* Cochlæus. *Hist. Hussit.*

contre les Allemands. Parmi eux se distinguoit Jean Hus. Wiclef étoit un de ces réformateurs qu'avoient fait naître les suites malheureuses d'un long schisme, & qui aimoient mieux renverser de fond en comble le systême de l'église, que d'attendre que le temps & les circonstances rendissent peu à peu la paix à l'église.

Hus & ses amis lurent les écrits de Wiclef, moins pour s'éclairer sur ce qu'ils devoient croire que pour trouver de nouvelles matieres à leurs disputes avec les Allemands. (3) Mais comme il arrive ordinairement qu'on finit par croire ce qu'on a défendu pendant quelque temps avec chaleur, quoique ce ne fût d'abord qu'extérieurement, Hus s'attacha aussi de plus en plus aux opinions de Wiclef.

Comme il avançoit à la fin les principes de Wiclef avec trop de hardiesse, & sans aucune espece de réserve, & qu'on remarquoit qu'il y étoit sérieusement attaché, les Allemands saisirent cette occasion pour l'accuser d'hérésie auprès de l'archevêque de Prague; & ils parvinrent enfin à faire condamner, par l'université, les 45 fameuses propositions de Wiclef. (4) Les professeurs Bohémiens, & Hus lui-même, accéderent à ce décret, mais en déclarant qu'ils ne condamnoient les propositions que dans *leur sens hérétique, erroné & scandaleux*. (5) Dans la suite, Hus ne voulut point re-

(3) Æneas Sylv. *l. c. C.* 35.

(4) 1408.

(5) *Johannes Przibram*, *ap.* Cochlæum. *Histor. Hussit. p.* 12.

garder cette condamnation comme véritable, parce que les Bohémiens avoient demandé qu'on en déterminât le ſens & les motifs, & qu'on le leur avoit refuſé.

Hus ſavoit bien qu'on en vouloit plus à ſa perſonne qu'à celle de Wiclef; & il fit tout ſon poſſible pour ſe venger des Allemands. Bientôt il en trouva l'occaſion, car il engagea Wenceſlas à ordonner que dans l'éléction des recteurs les Bohémiens auroient trois voix, & les docteurs étrangers ſeulement une. Ce qui acheva d'irriter la nation Allemande, c'eſt qu'on fit en même temps des changemens dans le conſeil de la ville de Prague, & qu'au-lieu de ſeize conſeillers Allemands & deux Bohémiens, on ordonna qu'à l'avenir ce ſeroit tout le contraire, & qu'il y auroit ſeize conſeillers Bohémiens & deux Allemands. Il arriva delà que les étrangers & ſur-tout les étudians avec leurs maîtres, ſortirent par milliers de la ville, & furent dans les villes des environs, telles que Leipſick, Ingolſtadt & Cracovie, où ils établirent de nouvelles écoles, ou bien augmenterent celles qui l'étoient déjà.

Après le départ des Allemands, Hus fut fait recteur. Fier de ſon triomphe, il enſeigna & prêcha ſes anciens principes avec plus de hardieſſe & de zele qu'auparavant; & il continua ſur-tout à faire des ſorties violentes contre les mœurs des eccléſiaſtiques. Comme alors tout le monde deſiroit la réforme de l'égliſe, & que des perſonnages dont on n'avoit jamais ſoupçonné l'orthodoxie, croyoient

voir la source du mal dans la cupidité, le luxe, & les déréglemens des ecclésiastiques; il n'est pas étonnant que l'on ait approuvé les reproches que Hus faisoit au clergé d'abuser de ses biens. Hus enseignoit entre autres choses qu'un souverain séculier étoit fondé, & même en quelque façon obligé de prendre les revenus superflus des ecclésiastiques. C'étoit, selon lui, le meilleur moyen de les ramener à une vie décente, & de corriger leurs mœurs. On ne seroit pas obligé, disoit-il, de leur laisser entre les mains des armes dont ils se serviroient pour dépouiller les prêtres & violer les femmes; ainsi on ne l'est pas davantage de leur laisser des biens dont ils abusent. (6) Ces principes étoient bien reçus non-seulement du peuple, mais aussi du bas-clergé, qui faisoit l'ouvrage des riches ecclésiastiques, & vivoit dans la misere.

Ce qui rendit sur-tout Hus odieux, ce furent ses principes au sujet de la puissance extérieure, & de la hiérarchie de l'église; chose qu'il regardoit comme dangereuse pour les états séculiers. Hus enseignoit, par exemple, que lorsqu'un pape, un évêque ou un autre prélat, vivoit en péché mortel, il n'étoit ni pape, ni évêque, ni prélat. Dans l'expli-

(6) *Cum mitissima correctio induratorum in malitia sit rerum temporalium ablatio, sequitur, quod licitum est ipsi Regi ipsa temporalia auferre; unde valde mirabile foret, si sacerdotes spoliarent, virgines & honestas mulieres per violentiam corrumperent, quod in tali casu arma, equos, balistas & gladios ipsis recipere non liceret.* Huss. de ablatione temporalium à Clericis apud *Goldast.* Monach. T. I. p. 237.

cation de cet article, il ajouta publiquement qu'un roi en état de péché mortel n'étoit pas un digne roi devant le seigneur, selon que Samuël dit à Saül au nom de Dieu : *Parce que tu as rejetté mon nom, le Seigneur t'a rejetté aussi, & ne te regarde plus comme un roi.* (7) Lorsqu'on lut cet article de Jean Hus, Sigismond s'entretenoit à une fenêtre avec l'électeur Palatin, & le bourgrave de Nuremberg. Le cardinal de Cambrai appella l'empereur, fit lire l'article une seconde fois, & répéter l'explication de Hus; à quoi Sigismond répondit seulement que personne n'étoit exempt de péché. (8) Mais il est certain que le prince trouva cette doctrine très-dangereuse pour les magistrats & les puissances, comme le marque sa réponse; & c'est sans doute pour cela sur-tout qu'il montra tant d'éloignement pour Hus.

Hus soutenoit aussi qu'il n'étoit point du tout vraisemblable que l'église dût avoir un chef visible, pour la gouverner dans les choses spirituelles. (9) Enfin il témoigna clairement qu'il regardoit comme injuste la condamnation des propositions de Wiclef (10); quoiqu'il eût déclaré dans un autre endroit, qu'il ne les approuvoit pas entiérement. En général, il est très-difficile de bien déterminer la doctrine de Hus dans tous ses points; car il se con-

(7) *I.* Samuel. *XV.* 22.
(8) *Apud* Lenfant. *L. III.* §. *VIII. p.* 331.
(9) *Apud* Lenfant. *Ib.* §. *IX. p.* 334.
(10) *Ib. p.* 333.

tredit souvent lui-même dans ses écrits; il s'est plaint jusqu'à sa mort qu'on lui avoit attribué beaucoup de choses fausses, & les articles que l'on a tirés de ses ouvrages ne sont pas présentés fidélement.

Hus enseignoit à l'université, prêchoit dans une église de Prague nommée Bethléhem, écrivoit des livres, & traduisit en langue Bohémienne la bible, que le peuple commença à lire avec ardeur. L'archevêque Zbyneck s'y opposa à la vérité, lui défendit de prêcher, & fit brûler les livres de Wiclef. Mais Hus n'y fit aucune attention. Car le pape Jean XXIII (11) ayant fait promettre des indulgences en Boheme à tous ceux qui lui fourniroient des secours d'argent pour soutenir la guerre contre Ladislas, roi de Naples; Hus fit un discours public contre les indulgences, où il traita ce pape d'antechrist. Conrad, nouvel archevêque de Prague, parvint enfin à faire sortir Hus de la ville; mais cela n'empêcha pas que son parti ne s'accrût de jour en jour.

Les choses en étoient là, lorsque le concile de Constance commença. Hus avoit été plusieurs fois cité à Rome, mais il n'avoit osé y aller. Il ne fit point difficulté au contraire d'aller à Constance, parce que le pape lui-même l'y appelloit, & qu'il avoit un sauf-conduit de Sigismond. Malgré cela, on l'arrêta, & après plusieurs interrogatoires secrets, & un interrogatoire public répété trois fois, il fut déclaré

(11) 1412.

hérétique, livré comme tel à la justice séculiere, & brûlé dans la place publique de Constance. (12) Sigismond & plusieurs autres firent tous leurs efforts pour l'engager à se rétracter, mais il répéta sans cesse que plusieurs des articles dont on le chargeoit étoient imaginés, & qu'il ne pouvoit point se rétracter des autres avant qu'on lui en eût prouvé la fausseté. Ce ne fut ni le concile, ni Sigismond qui le condamnerent au feu, & cela n'étoit pas nécessaire ; car la sentence étoit déja portée par le droit public ; & nous avons vu dans le miroir de Souabe, que les princes qui ne faisoient pas brûler un hérétique, devoient être brûlés eux-mêmes. Il est vrai cependant que Sigismond pensoit que l'on devoit faire périr Jean Hus. (13)

Lorsque Jean Hus fut mis en prison à Constance, Sigismond fut surpris qu'on en eût agi ainsi malgré son sauf-conduit ; il écrivit à ce sujet une lettre fort dure au concile. Mais lorsqu'il y fut arrivé lui-même, on sut bientôt lever toutes ses difficultés ; on lui déclara qu'un tel sauf-conduit ne pouvoit servir au désavantage de la foi catholique, & qu'il ne pouvoit empêcher le juge ecclésiastique de

(12) 1415.

(13) Sigismond dit publiquement après le troisieme interrogatoire de Hus dans le concile : *Multa eaque gravissima crimina in Johannem Hus audivistis, non solum firmis testimoniis probata, verum etiam ab ipso confessa, ex quibus singula meo judicio* mortis supplicio *digna essent. Nisi igitur recantet illa omnia, ego censeo, ut ignis supplicio afficiatur.* Apud *Lenfant.* L. III. §. XII. p. 340.

faire ſon devoir dans ces circonſtances. On ajouta qu'en attaquant la foi avec opiniâtreté, on étoit déchu de tout droit de ſauf-conduit & autre privilege; & que ni le droit naturel, ni le droit divin, ni le droit humain, ne permettoient qu'on le crût, ou qu'on lui tînt fidélité & promeſſe, au préjudice de la religion. (14) En conſéquence, le concile ne diſoit pas que l'on ne dût point abſolument tenir fidélité & promeſſe aux hérétiques, mais ſeulement en ce qui concernoit la foi catholique, & qu'un ſauf-conduit de cette nature donné par un prince ſéculier, ne pouvoit pas empêcher le juge eccléſiaſtique de faire ſon devoir.

La nouvelle de l'exécution de Hus qui fut bientôt ſuivie de celle de Jérôme de Prague ſon fidele partiſan, mit toute la Boheme en mouvement. Chacun croyoit que les Allemands n'avoient pas voulu ſe venger ſeulement de Hus, mais auſſi de la nation

(14) *Præſens ſancta Synodus ex quovis ſalvo conductu per Imperatorem Reges & alios ſæculi Principes Hæreticis vel de hæreſi diffamatis, putantes eoſdem ſic à ſuis erroribus revocare, quocunque vinculo ſe adſtrinxerint, concesso*, nullum fidei catholicæ vel juriſdictioni eccleſiaſticæ præjudicium generari, vel impedimentum præſtari poſſe vel debere, declarat, *quominus ſalvo dicto conductu non obſtante liceat judici competenti eccleſiaſtico de ejuſmodi perſonarum erroribus inquirere & alias contra eas debite procedere, &c.* Dans une autre explication on lit : *Cum dictus Johannes Huſs fidem orthodoxam pertinaciter impugnans ſe ab omni conductu & privilegio reddiderit alienum*, nec aliqua ſibi fides aut promiſſio de jure naturali, divino, vel humano fuerit in præjudicium Catholicæ fidei obſervanda. *Apud V. d.* Hardt *T. IV. p.* 521. & Lenfant *T. II. p.* 452.

entiere, & irriter les autres nations contre Hus par de fausses apparences. (15) Cependant l'affaire n'en seroit pas venue à un éclat violent, si un autre événement n'eût poussé la nation jusqu'au fanatisme. Jacques de Mies avoit commencé à prêcher à Prague la nécessité de la communion sous les deux especes. Un grand nombre de gens, sur-tout d'entre le peuple qui avoient la bible de Hus entre les mains, croyoient y trouver clairement cette nécessité; & il s'en fallut peu que l'on n'oubliât la doctrine de Hus sur ce point. Le peuple s'attroupa, & demanda avec tumulte qu'on lui donnât la communion ainsi qu'il la demandoit. Plusieurs gentilshommes de Boheme prirent parti peu-à-peu. Entr'autres Nicolas de Hussinecz, seigneur de l'endroit où étoit né Jean Hus, résolut de tâcher de venger son compatriote, & de protéger sa doctrine, dont la cause se trouvoit unie avec celle de Jacques de Mies. Il alla trouver Wenceslas qui vivoit encore, (16) accompagné d'une foule de peuple, & lui demanda la permission de s'emparer de quelques églises, afin que les disciples de Hus pussent y célébrer le service divin selon leur doctrine. Wenceslas demanda jusqu'au lendemain pour répondre, mais il fit menacer Hussinecz de le faire pendre s'il ne se tenoit pas en repos, & le chassa de la ville. Cependant Wenceslas

(15) *Ad* sinistras *&* falsas *& importunas duntaxat sui & regni Bohemiæ ac Marchionatûs Moraviæ capitalium inimicorum.* Diar. belli Hussit. Apud *Ludewig.* Mscpt. T. VI. p. 136.

(16) 1416.

lui-même n'osa pas y rester; il se rendit à Wissehrard, & de là au château de Kunraditz.

Les partisans de Hus ne se trouvant pas en sûreté à Prague, s'assemblerent sur une montagne du cercle de Béchin, à laquelle ils donnerent dans la suite le nom de Thabor; & là ils firent prêcher (17) contre la simonie, l'avarice, les débauches, & les vices du clergé, & prirent la communion sous les deux especes. Plus les seigneurs s'opposoient à ces assemblées, plus le concours étoit considérable sur le Thabor; & il s'y trouvoit quelquefois jusqu'à 40,000 hommes. Cette défense & le danger qui y étoit attaché, resserra entre les Hussites les nœuds d'une amitié étroite : ils prirent le nom de freres qu'ils ont conservé jusqu'à nos jours, & se distinguerent selon les pays, c'est-à-dire, en freres Bohemes & Moraves. D'un autre côté, on vit augmenter par-là l'enthousiasme de toutes les autres nouvelles sectes. Hussinecz, qui avoit la plus grande autorité parmi eux, osa former le projet de conduire à Prague le peuple qui s'assembloit au Thabor, de détrôner Wenceslas, & d'élire un nouveau roi. Mais Coranda, prêtre Hussite, l'en détourna.

Cependant une démarche que fit le concile encore assemblé pour opprimer la doctrine & le parti de Jean Hus, aigrit encore les esprits de plus en plus. Il publia 24 chefs d'accusation contre les Hussites,

(17) Un Hussite même nous apprend que c'étoit là la matiere de leurs sermons. *Diar. belli Hussit. apud* Ludewig *Rel. Mscpt. T. VI. p. 187.*

fites, (18) & le pape Martin V, qui venoit d'être élu, fit contre eux une bulle très-févere. Mais les Bohémiens détestoient & soupçonnoient tout ce qui venoit de Constance. Jean de Raguse, que le concile leur envoya, revint sans succès. Le nombre des Hussites augmentant de jour en jour, ils devinrent hardis au point de faire presque tous les jours des processions publiques dans la ville de Prague, & d'y porter solemnellement le calice. Wenceslas ordonna aux magistrats de les en empêcher; mais les Hussites, sans s'en embarrasser, continuerent leurs processions. Un jour qu'une de ces processions passoit devant l'hôtel-de-ville, quelqu'un jetta sur eux une pierre qui atteignit leurs prêtres; aussi-tôt ils se jetterent sur l'hôtel-de-ville sous la conduite de Zisska, devenu si célebre dans la suite, & jetterent par les fenêtres treize conseillers, qui furent reçus sur des piques par le peuple en fureur, & tués sur le champ.

A ces nouvelles, Wenceslas entra dans une colere si violente, qu'il eut une attaque d'apoplexie, & mourut dix-huit jours après. (19) En examinant la vie de ce prince, on ne le trouve ni si méchant que l'ont fait les anciens historiens, ni si bon que le représentent les nouveaux. En général, il semble qu'il y eut en lui un assemblage bizarre d'insensibilité & de promptitude, d'indifférence & de colere, de volupté & de cruauté, de prodigalité & d'ava-

(18) Le 12 février 1418.

(19) Le 16 août 1419.

rice, de bonté & d'humeur vindicative, d'indolence & de ressources. Nous avons vu ce qu'on lui reprochoit dans l'administration des affaires de l'Allemagne.

Sigismond comme le seul prince qui restât de la maison de Luxembourg, devoit avoir tous les droits, & entrer en possession des grandes acquisitions de Charles IV. Mais il avoit déja cédé la Marche de Brandebourg, & il manqua de perdre la Boheme, parce qu'on lui étoit fort contraire dans ce royaume, à cause de ce qui avoit été fait contre les Hussites au concile de Constance. Heureusement il se hâta de paroître en Boheme, & montrant une ferme résolution, il parvint à gagner non-seulement les catholiques qui commençoient à craindre les Hussites, mais il désarma les Hussites eux-mêmes qui ne connoissoient pas encore leurs forces. Mais Sigismond étant occupé contre les Turcs sur les frontieres extérieures de la Hongrie, n'agit pas avec assez de promptitude, & Ziska devenu furieux, non content qu'on tolérât les Hussites, persécuta lui-même les catholiques & sur-tout les ecclésiastiques, & exerça contre eux des cruautés inouies. En peu de temps il se rendit maître de Prague, à l'exception du château royal & d'une partie nommée *le petit côté*, qui étoient défendus par les troupes du roi. Ce fut avec bien de la peine que la reine Sophie, veuve de Wenceslas, princesse Bavaroise, Zdenko, bourgrave de Wartenberg, & quelques autres seigneurs de la Boheme, obtinrent des bourgeois de Prague, qui étoient presque tous attachés

à la doctrine de Jean Hus, une treve pour jusqu'à la St. George de l'année suivante. (1420) Elle portoit que les officiers du roi qui commandoient au château, ne troubleroient point la communion sous les deux especes ; & que les bourgeois de Prague, de leur côté, ne chasseroient point les prêtres catholiques, & ne rendroient point le château de Wischerad. (20)

Ziska & les siens, qui étoient composés en grande partie des freres du Thabor, ne reçurent point la treve. Il passa de Prague à Pilse, détruisit les convens, tourmenta les prêtres catholiques, & ravagea les biens des seigneurs de cette religion. Les catholiques de leur côté, outrés de ces traitemens, jettoient dans les puits des mines, les prêtres des Hussites qui tomboient entre leurs mains, ou les faisoient brûler, ou les laissoient pourrir dans des prisons.

Enfin Sigismond parut, & il tint vers le temps de Noël une grande diete à Brin. (21) Ceux de Prague y assisterent, y reconnurent Sigismond pour leur roi héréditaire. Par son ordre, ils ôterent les chaînes qu'ils avoient tendues dans les rues, abatirent les fortifications qu'ils avoient élevées contre le château de Prague, & publierent que tous les ecclésiastiques catholiques pouvoient revenir librement dans la ville. (22)

(20) *Diar. belli Hussit. ap.* Ludewig. *Rel. Mscpt. T. VI. p.* 149.

(21) 1419.

(22) *Laur. Byzin. diar. belli Hussit. ad A.* 1420. *ap.* Ludewig. *reliq. Mscpt. T. VI. p.* 154.

Malgré cette facilité des nouveaux sujets de Sigismond qui, dans le fond étoient fort mécontens, il ne put s'empêcher de déposer de leurs emplois ceux des officiers royaux qui recevoient la communion sous les deux especes; & comme les conditions auxquelles les bourgeois de Prague vouloient lui abandonner la ville ne lui plaisoient pas, il alla à Breslau pour s'assurer de la Silésie. Là, non-seulement il permit, à l'instigation du nonce, Ferdinand de Luc, que l'on traînât par la ville, attaché à un cheval, l'Hussite Jean de Crassa, qu'on le brûlât ensuite, & que le même nonce publiât une bulle pour ordonner une croisade contre les Hussites; mais il fit aussi exécuter douze des plus coupables bourgeois de Breslau, qui, à l'exemple de ceux de Prague, avoient jetté leurs magistrats par les fenêtres. Il n'en falloit pas davantage pour faire sentir aux habitans de Prague la maniere dont il les traiteroit, s'il étoit maître absolu de leur ville. En conséquence, ils firent entr'eux une ligue perpétuelle, (23) en vertu de laquelle ils s'engageoient à s'opposer, aux périls de leurs biens & de leurs vies, à tous ceux qui voudroient empêcher la communion sous les deux especes. En même temps quatre capitaines choisis parmi eux furent chargés de faire des préparatifs pour défendre la ville. Les bourgeois avoient sur-tout été excités à prendre ce parti par un de leurs prédicateurs, nommé Jean, ancien prémontré,

(23) Le 3 avril 1420.

qui leur disoit dans ses sermons, que Sigismond étoit le dragon rouge dont il étoit parlé dans l'Apocalypse. (24)

Depuis ce temps-là, ces choses ne furent plus regardées comme l'affaire particuliere de Sigismond, mais comme celle de l'Empire d'Allemagne & de l'église. Sigismond, qui ne comptoit plus sur une soumission volontaire de la part des bourgeois de Prague, assembla une armée, selon les uns de 150,000 combattans, selon d'autres, de 80,000. Les électeurs de Mayence, Treves, Cologne, Palatin, & de Brandebourg, Albert, duc d'Autriche, quatre ducs de Baviere, deux margraves de Misnie, Fréderic le Belliqueux, & Guillaume avec leur cousin Fréderic le Simple, landgrave de Thuringe, & plusieurs évêques, comtes & seigneurs s'y trouverent en personne. On vit arriver alors tout ce que pouvoit produire le fanatisme, la haine nationale, & un vif amour de la patrie contre des ennemis qui combattoient de sang-froid, & la plupart malgré eux.

Sigismond, avec toutes ses forces, ne put réduire la ville de Prague, au secours de laquelle Ziska étoit accouru avec ses Thaborites: chose d'autant plus étonnante, que ce qu'on appelloit *le petit côté*, & les deux châteaux de la ville, étoient auparavant en la puissance de l'empereur. Afin de fermer le troisieme côté de la ville qui restoit seul ouvert, on

(24) *Ibid. p. 161.* Ce moine en apportoit pour preuve, que Sigismond avoit établi un ordre de chevalerie, dont le signe étoit un dragon renversé.

conseilla à Sigismond de prendre & de fortifier le mont Witkow. Mais Ziska le prévint, & repoussa, avec tant de succès, un assaut que firent les Allemands, qu'on donna à la montagne son nom, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Après ces tentatives infructueuses, Sigismond n'entreprit rien de considérable. Les seigneurs Bohémiens, qui se trouvoient auprès de lui, firent tout leur possible pour moyenner une treve entre lui & les bourgeois de Prague: ce qui fut cause que ces derniers firent les trois fameux articles qui devinrent leur confession de foi. Le dernier de ces articles est sur-tout très-remarquable. Il pourroit servir à résoudre ce grand probléme: *Quel bien & quel mal la religion peut-elle produire parmi les hommes?* Nous allons donner un extrait de ces articles. 1°. La parole de Dieu doit être prêchée librement & sans obstacle par les prêtres. 2°. La sainte communion doit être donnée à tous les fideles librement sous les deux especes. 3°. Il faut ôter au clergé la puissance temporelle qu'il exerce sur l'argent & les autres biens contre les commandemens de Jesus-Christ, à la honte de leur état, & au désavantage de la puissance temporelle, & rappeller les ecclésiastiques aux préceptes de l'évangile, & à la vie apostolique que Jesus a menée avec ses apôtres. 4°. Tous les péchés mortels, sur-tout ceux qui sont publics, & toutes les autres choses contraires à la loi de Dieu, doivent être détruites & défendues à toutes les conditions d'une maniere juste & raisonnable, par ceux

à qui il appartient de le faire. Non-seulement ceux qui les commettent, *méritent la mort*, mais même *ceux qui y donnent seulement leur consentement*. Tels sont, parmi le peuple, la *prostitution publique*, *la débauche*, *le vol*, *l'homicide* ; *le mensonge*, *le parjure*, *les arts superflus*, *trompeurs*, & *superstitieux* (*artes superfluæ*, *dolosæ* & *superstitiosæ*.) *L'avarice*, *l'usure*, & autres choses semblables (*quæstus avari*, *usuræ*, & *cætera his similia*.) Parmi les ecclésiastiques on nomme *l'hérésie*, *la simonie*, & *toute demande d'argent pour administrer le baptême*, *la confirmation*, *la confession*, *la communion*, *l'extrême-onction*, *le mariage*, *ou pour messes*, *sermons*, *enterremens*, *bénédictions d'églises ou d'autels* ; *toutes prébendes*, *dignités ecclésiastiques*, *les indulgences* & *autres hérésies infinies qui en proviennent* ; *ainsi que les mœurs mauvaises* & *dépravées*, *telles que le concubinage*, & *les autres especes d'impudicité* ; *la colere* & *les disputes*, *les citations frivoles des gens simples devant les tribunaux pour rapiner leurs biens* ; *les intérêts exigés par un esprit d'avarice* ; *la multiplication du saint sacrifice* ; & *les tromperies sans nombre exercées à l'égard des pauvres*, *par de fausses promesses*. Tout fidele chrétien qui veut être un vrai serviteur & un véritable enfant de sa mere, la sainte église, est obligé de faire la guerre à toutes ces choses en général & en particulier, dans sa propre personne, & dans celle

des autres, & de les haïr & détester autant que le démon ; de maniere cependant que chacun conserve en même temps l'ordre & la décence de son état & de sa vocation. (25) *Etre digne de mort pour consentir seulement à un péché mortel, ou le tolérer ; être obligé, par sa qualité de chrétien, de travailler à détruire ces péchés dans les autres*, tous ces principes paroissent innocens en eux-mêmes ; mais quelles suites dangereuses ne pouvoient-ils pas produire ? On paroissoit, à la vérité, y avoir mis quelques bornes, en ajoutant qu'on devoit se conduire à cet égard conformément à son état. Mais n'est-ce pas une chose fort importante que chacun soit constitué juge de son semblable, sans distinction de petits ou de grands, d'inférieurs ou de supérieurs ; & cela, dans des matieres souvent si difficiles à approfondir, & dont les bornes sont si difficiles à fixer ? L'homme n'est-il pas déjà que trop enclin à penser plutôt le mal que le bien ? Ne lui sera-t-il pas aisé alors de cacher & d'exercer sa vengeance particuliere, sous prétexte de poursuivre le vice dans les autres ? Qui pourra déterminer exactement les bornes du devoir de chaque état à cet égard ? Chacun n'aimera-t-il pas à se mettre à la place des magistrats, & à les trouver trop négligens dans la punition des crimes ? Sigismond rejetta entiérement ces articles ; mais la victoire de Ziska avoit inspiré tant de hardiesse aux bourgeois de Pra-

(25) *Diar. belli Hussit. l. c. p. 179.*

gue, qu'ils enfermèrent seize de leurs prisonniers dans des tonneaux, & les brûlerent sous les yeux de l'armée Allemande. Ils vouloient par-là se venger des Allemands, qui, en passant par la Bohême, avoient fait éprouver le même sort à quelques prêtres Hussites.

L'issue de toute cette expédition, c'est que Sigismond (26) se fit couronner dans le château de Prague, & quelques jours après il partit avec toute son armée, plus haï qu'auparavant des Hussites, & peu aimé des Allemands & des autres Bohémiens. Les Bohémiens royalistes ne voyoient pas, avec plaisir, que leur patrie fût ravagée par des troupes étrangeres, sans que dans le fond il s'ensuivît aucun bien. Les Allemands soupçonnoient Sigismond de favoriser secrétement les Hussites, parce qu'il refusoit d'approuver toutes les cruautés qu'ils exerçoient contre ces derniers, & qu'en général il leur sembloit que le siege n'avoit pas été mené avec assez de vigueur. Parmi les Hussites mêmes, il s'éleva alors des divisions, parce que Ziska & les Thaborites trouvoient les quatre articles de Prague trop modérés. Ils en composerent douze autres, où on lit entr'autres: *Qu'on ne doit tolérer aucun pécheur public, aucun fornicateur ou adultere, ni ceux qui leur donnent retraite, soit qu'ils exercent leurs actions infames publiquement ou secrétement; qu'il ne faut tolérer non plus aucun oisif*

(26) Le 28 juillet 1420.

de l'un ou de l'autre sexe; ni aucun buveur dans les auberges pour quelque boisson que ce pût être. On y défend aussi les habits & tous les ornemens qui ne servent qu'à la vanité. (27) Ziska & les siens retrancherent la clause, qui portoit que chacun, en cela, devoit agir conformément à son état. Mais peut-on s'imaginer rien de plus effrayant pour le genre humain que des gens qui se croient appellés à détruire publiquement par la massue & l'épée tous les péchés, tous les vices, enfin tout ce qui a quelque rapport à la vanité?

Enfin la troupe des Hussites la plus enthousiaste, disoit hautement que le regne de Dieu arriveroit bientôt; qu'il n'y avoit plus de temps pour la grace; mais qu'il ne falloit plus songer qu'à venger par le fer & le feu: qu'il falloit exterminer tous les ennemis de Jesus-Christ par les sept plaies, & exciter tous les fideles à le faire. Dans ce temps de vengeance, disoient-ils, il ne faut pas imiter la douceur de Jesus-Christ, mais son zèle & sa juste colere. Chaque fidele, & le prêtre lui-même est maudit, s'il hésite de plonger le glaive dans le sang des ennemis de Jesus-Christ; *chacun doit laver & sanctifier ses mains dans leur sang.* (28) Ces horreurs paroîtroient incroyables, si nous n'avions pas les écrits mêmes où ces fanatiques les ont consignées, & si leur conduite n'avoit pas été conforme à leurs principes.

(27) *Diar. belli Hussit. l. c. p. 183. seq.*
(28) *Diar. Hussit. l. c. p. 203.*

A la longue, Ziska & les siens ne pouvant vivre en bonne intelligence avec les bourgeois de Prague, retournerent à leur premiere vocation, c'est-à-dire, qu'ils détruisirent les couvens & les églises, ravagerent les biens de tous les seigneurs catholiques ou seulement royalistes. Les bourgeois de Prague, de leur côté, travaillerent à élire un autre roi; & pour cet effet, ils tinrent une diete à Czaslau. (29) A la vérité, ils n'y atteignirent pas entiérement leur but, mais ils parvinrent du moins à faire déclarer le royaume vacant, & ils élurent vingt seigneurs pour le gouverner, savoir, cinq pris d'entre les seigneurs, sept d'entre les chevaliers, quatre bourg-mestres de Prague, & quatre bourgeois des autres villes de Boheme.

Sigismond, après avoir fait, soit par lui-même, soit par plusieurs princes Allemands, quelques tentatives inutiles pour soumettre les Bohémiens, convoqua, (30) à la fin à Ratisbonne, une diete, où il se trouva lui-même en personne. Mais les électeurs, qui n'approuvoient ni le temps ni le lieu, convinrent entr'eux d'en tenir une autre; & pendant que Sigismond les attendoit à Ratisbonne, ils s'assembloient à Nuremberg. Sigismond les somma de venir le trouver; mais n'ayant pas jugé à propos de le faire, il prit le parti d'aller lui-même à Nuremberg, plutôt que d'avoir fait un voyage inutile. (31)

(29) 1421.

(30) Le 30 mai 1422.

(31) *Eberhardi Windeck. Histor. Sigism. ap.* Menken. *T. I. pag.* 1154.

Cette diete fut très-nombreuse ; on lui promit de nouveaux secours contre les Hussites. Selon l'avis des princes & des seigneurs, on devoit lever, au commencement, le centieme denier pour payer les troupes nécessaires ; mais comme les villes craignoient que par-là les seigneurs ne prissent une connoissance exacte de leurs biens, elles ne voulurent point y consentir. On aima mieux proposer que chacun fourniroit un certain nombre d'hommes pour cette guerre. Sigismond, avant que de retourner en Hongrie, nomma Conrad, électeur de Mayence, son vicaire général dans l'Empire ; (32) mais l'électeur Palatin, qui croyoit, en vertu de la bulle d'or, avoir un droit perpétuel à ce vicariat, fut fâché de cette nomination, & engagea les états à refuser de reconnoître l'archevêque pour vicaire général. A la fin, l'affaire s'arrangea entre lui & l'archevêque, qui renonça de lui-même à cette charge. (33) Du reste, il paroît que l'expédition n'eut point lieu.

Les deux années suivantes, Sigismond, assez occupé contre les Turcs, abandonna entiérement les Bohémiens à leur sort. Ceux-ci, divisés par leur doctrine, & ne s'accordant point sur la nécessité d'élire un nouveau roi, eurent enfin entr'eux une guerre intestine, où l'on vit éclater toute la fureur des guerres civiles & religieuses. Les Allemands, qui ne pouvoient comprendre que pendant ce temps-là Sigismond n'entreprît rien de sérieux contre les

(32) *Ap.* Guden. *C. D. T. IV. N. LIX. & LX. p.* 137. *seq.*
(33) *Apud* Hæberlin *Reichsgeschichte. V. Band. p.* 353.

Bohémiens, crurent encore qu'il étoit Huſſite. Sigiſmond, pour détruire ce ſoupçon, déclara publiquement à Ofen, dans une grande aſſemblée, & en préſence de Gonthier, archevêque de Magdebourg, qui s'y étoit rendu pour porter quelques plaintes contre les villes de Magdebourg & de Halle : " qu'ayant „ appris qu'on le ſoupçonnoit d'être Huſſite & Hé„ rétique, & qu'on s'en prenoit à lui de ce que „ l'héréſie des Huſſites duroit ſi long-temps; il pre„ noit à témoin le grand Dieu du ciel que l'héréſie „ de la Boheme lui faiſoit beaucoup de peine. „

Sigiſmond, afin de joindre les effets aux paroles, convoqua une diete à Vienne pour le 29 Septembre; (34) il la differa enſuite juſqu'à la Ste. Catherine pour faire plaiſir aux électeurs, mais le terme arrivé, aucun d'eux ne s'y trouva. Alors Sigiſmond écrivit aux villes Impériales pour leur demander du ſecours, & il convoqua pour la troiſieme fois les princes à Nuremberg; mais ils n'y vinrent pas en plus grand nombre que les autres fois. " Ainſi, dit „ Windeck, les maudits Hérétiques & Huſſites ſe „ fortifierent de plus en plus dans leur héréſie, „ parce que perſonne ne vouloit s'y oppoſer & y „ remédier, chacun rejettant le mal ſur le roi (Si„ giſmond.) En effet, le noble roi des Romains n'a „ pas fait tout ce qu'il auroit voulu faire, s'il n'a„ voit été obligé de porter ſes armes contre les „ Turcs & les Païens dans la Tranſilvanie, ainſi

(34) 1424.

„ que dans la Valachie & la Bulgarie ; & s'il ne „ l'eût pas fait, ces pays auroient été perdus : ce „ qui auroit causé à la chrétienté un mal plus con- „ sidérable, que celui qu'elle éprouvoit en Boheme „ de la part des Hérétiques. „ (35)

Enfin le pape intervint, & envoya en Allemagne (36) le cardinal Pontanus, qui assista à la diete de Nuremberg. Sigismond avoit promis de s'y trouver en personne ; mais dans la suite il s'excusa sur une incommodité. A peine avoit-on résolu une nouvelle expédition contre les Bohémiens, qu'on apprit que les troupes de Saxe & Misnie, qui étoient accourues au secours de la ville d'Aussig, que les Hussites assiégeoient, avoient été battues & repoussées avec une perte de 12,000 hommes. (37) A cette nouvelle, la frayeur fut générale dans la Saxe, & l'expédition résolue n'eut point lieu.

Mais l'année suivante, (1427) les électeurs s'assemblerent à Francfort, soit en personne, soit par leurs ambassadeurs, avec ceux de l'empereur & d'un grand nombre de princes ; & ils convinrent de tomber sur la Boheme avec quatre armées différentes. (38) Une des ordonnances faites à ce sujet, portoit que tous ceux qui iroient à cette expédition, se confesseroient & entendroient la messe au moins une fois

(35) Windeck, *l. c. p. 1186.*

(36) 1426.

(37) Le 15 juin 1426.

(38) Windeck, *p. 1191.*

par semaine, le jour qu'ils voudroient; & que par-là Dieu seroit servi avec respect, ferveur & exactitude.

L'habile cardinal Henri de Winchester, que l'on envoya en Allemagne, ayant aussi pressé vivement l'expédition au nom du pape, on assembla une armée nombreuse, dont une partie assiégea la petite ville de Miess, dans le cercle de Pilsner; mais les Hussites, divisés jusqu'alors, se réunissent aussi & volent au secours de Miess. A peine les eut-on apperçus, que l'armée Allemande, qui étoit devant Miess, saisie d'épouvante, prend la fuite, & communique sa frayeur & son désordre aux autres armées qui venoient de se mettre en marche. Dans cette déroute, quelques-uns furent poursuivis, atteints & tués par les Bohémiens, & les Allemands laisserent à ces derniers un riche butin de toutes sortes de munitions de guerre.

Cette nouvelle excita en Allemagne autant d'étonnement que d'abattement. La consternation augmenta encore lorsqu'on vit les Hussites entreprendre les incursions les plus terribles dans les provinces de l'Allemagne qui étoient à leur portée, telles que la Misnie, la Saxe, le Brandebourg, la Franconie, la Baviere & l'Autriche, & laisser par-tout les traces d'une cruauté inouie. Les uns croyoient qu'il falloit employer toutes les voies de la douceur; les autres qu'il étoit nécessaire de recourir de nouveau à la force. Fréderic, électeur de Brandebourg, étoit pour le premier parti, & le pape Martin V. excitoit au second par le moyen du cardinal de Win-

cester. Sigismond, qui desiroit fort d'entrer en possession du royaume de ses peres, de quelque maniere que ce pût être, consentit à négocier avec les Bohémiens, dont plusieurs desiroient aussi le repos & la paix. (39) Mais ces négociations furent sans effet, parce que ceux des Hussites, qui, après la mort de Ziska, avoient pris le nom d'*Orphelins*, ne voulurent entendre parler d'aucun accommodement, sous prétexte qu'un peuple libre ne devoit point souffrir de roi; mais en effet parce qu'ils craignoient d'être obligés de quitter la vie qu'ils avoient menée jusqu'alors, & de renoncer au vol & au brigandage.

Sigismond obligé d'avoir encore recours à une diete, en convoqua une à Vienne pour le premier Novembre. (40) Et il se concerta avec les princes & les villes sur les moyens de faire une nouvelle expédition contre les Bohémiens, & d'établir une paix publique générale en Allemagne; mais s'étant trouvé indisposé sur ces entrefaites, les princes qui s'étoient rendus à Vienne, furent obligés de l'aller trouver à Presbourg. Sigismond demanda en peu de mots aux électeurs, princes & états de lui donner des conseils sur les moyens d'établir & de maintenir une paix publique générale dans l'Empire d'Allemagne, afin de pouvoir ensuite marcher avec plus d'efficacité contre les Hussites. Après-dîner, les états s'assemblerent (41) chez l'électeur de Mayence.

(39) 1429.
(40) 1429.
(41) Le 5 décembre.

L'empereur

L'empereur envoya à cette assemblée, sous le titre de commissaires, Albert, duc d'Autriche, les évêques d'Agram & de Passau, & le Palatin de Hongrie, afin qu'ils proposassent les mêmes choses en détail, avec ordre de se retirer aussi-tôt. On en vint aux délibérations. L'électeur de Brandebourg dit que pour lui, & pour l'électeur de Mayence qui se trouvoit présent, ils pourroient bien conclure une paix publique; mais que comme plusieurs états n'étoient pas présens, & qu'ils n'avoient point donné de pleins-pouvoirs à leurs conseillers, le plus expédient seroit que Sigismond se rendît lui-même à Nuremberg ou à Francfort, pour délibérer sur cette affaire avec tout l'Empire. Les autres princes furent du même avis; mais les ambassadeurs des villes Impériales déclarerent qu'elles avoient plein-pouvoir de conclure sur le champ une paix générale.

Sigismond fut si mécontent de cette conduite des états, qu'il fit entendre qu'il étoit las depuis long-temps de gouverner l'Allemagne. Il disoit que s'il savoit que ces troubles, (c'est-à-dire, les diverses petites guerres causées par le défaut de paix publique) dussent durer encore dans le même état, il abandonneroit l'Empire, & qu'il le déclareroit aux électeurs; vu qu'il avoit de quoi vivre en Hongrie. Il ajoutoit qu'il avoit voulu souvent remettre au pape la couronne Romaine, & renoncer à l'Empire; mais que celui-ci avoit refusé d'y consentir. Enfin il donna encore un mémoire aux états, qui indiquoit de quelle maniere on pouvoit parvenir à éta-

blir en Allemagne une paix publique générale, chose la plus nécessaire dans les circonstances présentes; mais les électeurs persisterent dans leur premier sentiment, & conseillerent toujours à Sigismond de se rendre en personne en Allemagne. A la fin, Sigismond voyant que tous ces discours étoient inutiles, résolut, malgré sa santé chancelante, & le danger dont la Hongrie étoit menacée par les Turcs, de suivre le conseil des états, & de se rendre en Allemagne. (42)

Il tint parole, & se rendit en effet l'année suivante à Nuremberg; (43) mais comme le temps qu'il avoit fixé lui-même étoit écoulé, les princes étoient retournés chez eux. Il eut une conférence avec ceux qui étoient restés, & il fit ensuite divers tours dans l'Empire. Cependant le cardinal Julien Cæsarinus, que le pape Martin V. avoit destiné à présider au concile qu'on devoit tenir à Basle, arriva en Allemagne (44) avec une nouvelle bulle de Croisade, & fit tout son possible pour exciter la nation à une nouvelle expédition contre les Bohémiens. La plupart des états assemblés à Nuremberg, (45) opinerent au commencement, qu'il valoit mieux entretenir, vers les frontieres de la Boheme, une armée Impériale permanente de 4000 fantassins, &

(42) Windeck, *l. c. p. 1216. seqq.* Wenkeri, *apparatus p. 320. seqq.* Gundling, *Lebens Friderichs I. Sect. 13. §. 2. p. 312. seqq.*

(43) Vers le milieu de septembre 1430.

(44) 1431.

(45) Depuis le 9 février 1431.

de ſe tenir ſur la défenſive; mais à la fin les demandes du cardinal l'emporterent.

Comme l'expérience avoit appris que pendant les campagnes précédentes, quelques états avoient eux-mêmes excité des troubles dans l'intérieur de l'Allemagne, on conclut enfin, que tant que cette expédition dureroit, perſonne ne pourroit faire un défi à un autre ſans de juſtes cauſes, & ſans avoir préalablement tenté auparavant les voies de la douceur, & que ceux mêmes qui feroient des défis de cette maniere enverroient un cartel à leurs adverſaires; & reſteroient enſuite trois jours ſans leur faire aucun mal. Quant à ceux qui iroient à l'expédition de Boheme, ils devoient jouir d'une ſûreté entiere tant que dureroit l'expédition, & perſonne ne devoit leur faire de mal.

Cette fois-ci, l'armée fut encore plus nombreuſe que les précédentes; quelques-uns la font monter à 90,000 hommes, d'autres à 130,000. Fréderic, électeur de Brandebourg, fut nommé commandant en chef de l'armée, & inſtallé avec beaucoup de cérémonies dans l'égliſe de St. Sebaldus de Nuremberg. Le cardinal Julien ayant fait un diſcours, l'empereur donna au cardinal ſon épée devant l'autel, & celui-ci la remit entre les mains de l'électeur. On lui confia auſſi la banniere de l'Empire, qui, après la cérémonie, fut portée devant lui par un comte de Hohenlohe. Au mois d'août, cette grande armée, dont on attendoit des merveilles, s'avança vers la Boheme, pendant qu'Albert, duc d'Autriche,

gendre de l'empereur, à qui Sigismond avoit cédé la Moravie en 1423, devoit faire une invasion en Boheme par cette province. D'abord on comptoit aller à Tachau, mais les Bohémiens s'étant approchés, le corps d'armée se campa vers Tauss, où les Allemands éprouverent le même sort qu'à Miess. A peine eut-on appris dans le camp que les Bohémiens étoient en marche avec toutes leurs forces, que les ducs de Baviere se retirerent avec leurs troupes pendant la nuit, & se sauverent en désordre à Ratisbonne, en abandonnant à l'ennemi une grande quantité de munitions & de bagages. L'électeur de Brandebourg aussi peu courageux, se retira dans la forêt de Fravenberg; ce qui causa un tel désordre parmi les simples soldats qu'ils déchiroient eux-mêmes leurs étendarts & prenoient la fuite.

Le cardinal Julien fut celui qui montra le plus de présence d'esprit; il rallia une partie des fugitifs près de Reisenbourg, endroit situé à trois quarts de lieues de Tauss. Mais les Bohémiens s'étant approchés, l'ancienne frayeur reprit le dessus, & les Bohémiens n'eurent d'autre peine que celle de massacrer ceux qu'ils purent atteindre. Eberhard Windeck ne peut s'empêcher de dire, en parlant de ses compatriotes, " ainsi arriva malheureusement cette grande „ perte ; car il resta sur le champ de bataille plus „ de 8000 chariots chargés de provisions, de mousquets & de fleches, de poudres & de piques, „ ainsi qu'un grand nombre de braves & honnêtes

„ gens, & le reste s'en retourna couvert d'ignomi-
„ nie & de honte. „ (46)

Alors tous s'accordérent à prendre les voies de la douceur. Le cardinal lui-même, qui avoit perdu, dans la derniere affaire, sa bulle, son chapeau, sa chasuble, sa croix & sa clochette, fut d'avis qu'on appellât les Bohémiens au concile de Basle pour les désarmer par les instructions & la douceur, & les ramener à la soumission qu'ils devoient à l'église & à leur souverain légitime. Nous verrons, dans la suite, comment on réussit. Nous allons reprendre auparavant les révolutions importantes qui arriverent dans l'Empire pendant les troubles de la Boheme.

(46) *Histor. Sigis. ap.* Menken, *T. I. p. 1229.*

CHAPITRE XV.

Affaires de succession à l'égard de l'électorat de Saxe & de la Basse-Baviere.

CEPENDANT il s'étoit élevé divers différends entre plusieurs états de l'Allemagne; mais ils n'avoient pas eu des suites considérables. Quelques successions qui, comme à l'ordinaire, donnerent occasion à des disputes, nous offrent des objets bien plus importans à considérer. La premiere eut lieu dans la maison électorale d'Ascanie, après la mort (1) d'Albert III, électeur de Saxe-Wittemberg, qui ne laissa

(1) 1422.

point d'enfans. Son pays n'étoit pas d'une grande importance, mais il étoit fort à la convenance de plusieurs seigneurs, tels que le nouvel électeur de Brandebourg, & le margrave de Misnie; & il réunissoit, outre cela, la dignité électorale, & l'office de grand-maréchal de l'Empire. En conséquence, il se présenta un grand nombre de prétendans. Un des premiers fut Fréderic, électeur de Brandebourg. Après avoir fait, avec les états, quelques traités qu'il soutint les armes à la main, il prit possession du pays sur lequel il croyoit avoir des droits, soit de son chef, soit du chef de Barbe, épouse du margrave Jean son fils, princesse Saxonne, niece du dernier électeur. (2) On ne trouve, dans aucun document, sur quoi il peut avoir fondé ses droits à son égard. Grundling les tire de l'écrit d'un évêque de Brandebourg qui vivoit alors; mais les historiens de Brandebourg (3) eux-mêmes croient que cet écrit n'a jamais existé que dans son imagination. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il fonda ses prétentions sur les droits de l'épouse de son fils. Louis ne trouve là rien de choquant, car, dit-il, il y a une différence entre une femme qui posséderoit elle-même un électorat, & une femme qui l'apporte seulement à son mari. (4) Et d'après ce principe,

(2) *Brandenburgischer Uebergabs-Rezess bey Horn Leben Friderich des Streitbaren.* Urk. N. CCLXX.

(3) Voyez, par exemple, *Bucholz Geschichte der Churmark Brandenburg.* Dritter Th. p. 32.

(4) *Germania Princeps*, L. II. p. 592.

il croit que l'électeur céda plutôt dans cette affaire par bonne volonté, que par justice & par devoir.

Eric, duc de Saxe-Lauenbourg, prétendoit aussi à cette succession, en réclamant les droits du sang, parce qu'il descendoit de la même tige masculine que le dernier électeur. (5) Les deux lignes, savoir, celle de Wittemberg & de Lauenbourg, avoient même toujours porté un nom commun, ainsi que le même écu & le même heaume. (6) Elles avoient aussi une espece de communauté, du moins quant à la voix électorale; car Lauenbourg avoit eu la copossession de cette voix, jusqu'au moment où la bulle d'or l'en avoit exclu. Cependant les droits du duc Eric ne parurent rien moins que fondés ni aux yeux de Sigismond, ni à ceux de Fréderic, électeur de Brandebourg, ni à ceux de Louis, électeur Palatin, qui regardoit la Saxe comme un fief ouvert à l'empereur & à l'Empire, & qui ne le demandoit à Sigismond pour son fils, qu'à titre de grace. Les autres princes pensoient généralement de même.

Sigismond ne s'arrêta point à ces prétentions, & il donna l'investiture de Saxe-Wittemberg, & l'électorat qui en dépend, à Fréderic, margrave de Mis-

(5) *Nobilis vir Johannes dux Saxoniæ cum gravi querela exposuit*, quot licet ipse ex veris ducibus Saxoniæ & suis prædecessoribus & Progenitoribus ex ducum linea descendentibus fuerit —— Sixti IV. Literæ ad Fridericum III. *Ap.* Hæberlin, *R. S. T. VII. in Præfat. p. XXX.*

(6) Les ducs de Lauenbourg se qualifioient comme les autres *dux Saxoniæ, Angariæ & Westphaliæ*; ils portoient aussi les armes de Saxe. *Ibid. p. XIX.*

nie, *comme au prince le mieux à portée de s'opposer aux hérétiques de la Boheme, qui lui avoit déjà rendu des services importans contre eux; qui étoit toujours en guerre avec eux, & qui avoit prouvé, dans les derniers troubles, ce que Sigismond & l'Empire pouvoient attendre de lui.* (7)

Sigismond considéra aussi que les vœux des états provinciaux étoient plus pour le margrave de Misnie que pour l'électeur de Brandebourg, ou le duc de Lauenbourg; & qu'ils croyoient que ce prince étoit plus propre que les autres à leur donner des conseils & des secours. On a reproché à Sigismond d'avoir reçu de l'argent pour cette investiture, mais Horn l'a déjà pleinement justifié; (8) & il est étonnant qu'on puisse répéter encore aujourd'hui ce reproche sans aucun examen. (9) Sigismond n'entra point en discussion au sujet des droits du margrave de Brandebourg, mais il lui répondit de la même maniere qu'il l'avoit fait à Louis, électeur Palatin: *Que c'étoit une chose rare & peu convenable que le pere & le fils possédassent en même temps deux électorats.* (10) D'ailleurs l'électeur s'accommoda avec le margrave, moyennant une somme de 100,000 florins que celui-ci lui paya.

Ces choses augmenterent de plus en plus le mé-

(7) *Ap.* Horn, *l. c. Urk.* N. CCCXXIV.

(8) *Lebens Friderichs des Streitbaren*, *p. 165. seq.*

(9) Par exemple, *Bucholz*, *l. c. p. 53.*

(10) *Ap.* Horn, *l. c. Urkunden*, N. CCCXXIV.

contentement d'Eric de Lauenbourg, qui faisoit tout son possible pour faire valoir les droits qu'il croyoit avoir. Il produisit même, par Conrad de Weinsberg, de fausses lettres d'investiture, fabriquées par George, évêque de Passau, chancelier de l'empereur. Elles portoient que Sigismond lui avoit donné l'investiture de l'électorat à titre d'expectative, au cas que son cousin vînt à mourir. Mais Sigismond ne se ressouvenoit point de cette prétendue investiture, & il découvrit enfin la fraude par les officiers de la chancellerie de ce temps-là qui vivoient encore, (11) ce qui acheva de l'irriter contre Eric. Eric ne pouvant parvenir à son but auprès de Sigismond, s'adressa aux électeurs assemblés à Bingen; (12) mais ceux-ci le renvoyerent à l'empereur, en ajoutant que l'affaire devoit être décidée par Sigismond dans l'espace d'un an, sans quoi ils se chargeroient de la terminer. Cependant Eric vit, avec bien de la peine, qu'ils reçurent, dans leur college, le margrave qui étoit déjà en possession de l'électorat. Sigismond, afin de ne pas ôter à Eric toute espérance de pouvoir faire valoir ses droits, écrivit l'année suivante (13) à l'électeur de Mayence une lettre, par laquelle il le charge d'indiquer aux autres électeurs, & à quelques princes ses voisins un jour, auquel il enverroit lui-même son avis au comte de Lupfen. On devoit y convenir d'une audience géné-

(11) *Ap.* Horn, *l. c.* N. CCCXXV.
(12) 1424.
(13) 1425.

rale pour accommoder & juger les différends & prétentions qui agitoient l'Empire; savoir, les prétentions sur l'électorat de Saxe, les différends élevés entre Fréderic, électeur de Brandebourg, & les ducs de Baviere, les prétentions diverses faites sur le duché de basse-Baviere, & enfin l'affaire de Donauwer. (14) Dans la suite, (15) Eric s'adressa même au pape Martin V, pour lui demander justice & assistance; fondé sans doute en cela sur les décrétales de Gregoire IX, qui portent qu'en cas de déni de justice, les parties pourroient s'adresser au tribunal ecclésiastique. Mais le pape se conduisit avec prudence, & Eric ne put obtenir de lui que des lettres d'intercession auprès de l'empereur. Les tentatives qu'il fit au concile de Basle, ne furent pas plus heureuses.

Le second cas arriva dans la maison de Baviere, & dans le fond ressemble beaucoup au premier. La Baviere étoit alors divisée en haute & basse. La premiere étoit gouvernée par trois lignes, dont l'une résidoit à Ingolstadt, la seconde à Munich, & la troisieme à Landshut. Celle de Munich étoit encore divisée en deux souverains, savoir, le duc Ernest, & Guillaume son frere. La basse-Baviere étoit possédée par le duc Jean qui en étoit le seul souverain. Ce duc mourut en 1425 sans laisser d'enfans. Les premiers qui formerent des prétentions sur ses états, furent ses agnats de la branche de haute-Ba-

(14) Horn, *l. c. Urk.* N. CCCXXV.
(15) 1426.

viere ; & les états provinciaux les reconnurent pour légitimes souverains héréditaires. Mais les ducs ne pouvoient convenir entr'eux de la maniere dont ils partageroient ces états. Louis de Baviere-Ingolstadt, en qualité d'ainé, vouloit avoir tout, ou du moins la plus grande partie. Ses freres, Ernest & Guillaume de Munich, se croyoient fondés à prétendre à une portion égale. Ajoutez à cela que Henri de Landshut vouloit que le partage se fît par branches, auquel cas il n'y auroit eu que trois portions ; Ernest & Guillaume, au contraire, soutenoient qu'il devoit se faire par tête, & par conséquent en quatre portions. Afin d'éviter toute difficulté, & pour se tenir plus unis contre le turbulent Louis d'Ingolstadt, Henri & ses cousins de Munich résolurent de soumettre l'affaire à la décision des états provinciaux.

Mais alors il s'éleva encore de nouveaux doutes ; Henri demandoit que l'affaire fût jugée selon le droit provincial de Baviere, & non selon le droit impérial écrit. Il exigeoit aussi qu'on n'admît aucun légiste dans le jugement de cette affaire. Le duc Ernest, au contraire, soutenoit que l'affaire avoit été laissée à la conscience des états provinciaux, qui, au défaut de lumieres nécessaires, pouvoient bien demander le conseil des gens savans & expérimentés. (16) Comme d'ailleurs, dans ces sortes de cas, les principes de l'empereur se croisoient avec ceux

(16) *Geschichte der Straubing, Erbfolge, Urkund. N. 17. p. 49.*

des princes, ainsi que ceux des princes entr'eux, il falloit, pour le malheur de l'Allemagne, que le droit civil romain, qui se répandoit de plus en plus, fît naître encore de nouvelles incertitudes. Les freres de Munich, qui croyoient que le droit civil romain leur seroit plus avantageux, desiroient qu'on décidât la chose selon ses principes; Henri, au contraire, demandoit une cour de droit provincial, parce qu'il fondoit de grandes espérances sur sa décision. Mais combien de doutes ne devoit-il pas s'élever au sujet de ce droit? Etoit-ce un droit particulier à la famille des ducs? On vient de voir que chaque ligne avoit ses principes particuliers; ainsi il n'y avoit eu, dans la famille même, rien de fixé ni de déterminé. S'agissoit-il en général du droit provincial de Baviere, par lequel on décidoit, dans cette province, les affaires de succession entre la noblesse & les bourgeois? Ou vouloit-on admettre le droit général germanique, tel qu'il se trouvoit dans les miroirs de Souabe & de Saxe, en usage alors dans toute l'Allemagne? (17)

Les états provinciaux firent tous leurs efforts pour parvenir à moyenner un accommodement entre les princes, mais ce fut en vain. A l'assemblée qui se tint le jour de St. Michel de cette année, (18) on vit paroître un nouveau prétendant, savoir, Albert,

(17) Ceux qui en doutent peuvent lire *Schroesters Oesterr. Staats R. VI. Theil. p. 477.*

(18) 1425.

duc d'Autriche. (19) Il croyoit avoir des droits ſur la baſſe-Baviere, du côté de ſa mere, qui étoit ſœur du dernier duc. Si l'on avoit les lettres que ſes ambaſſadeurs porterent de ſa part & de celle de Sigiſmond, on pourroit mieux juger des titres ſur leſquels ils ſe fondoient. Cependant cette conduite ne doit point du tout nous étonner. Nous avons vu Fréderic, électeur de Brandebourg, former des prétentions ſur l'électorat de Saxe, parce que ſon fils avoit épouſé une princeſſe de la maiſon de Saxe-Wittemberg; nous l'avons vu faire plus encore qu'Albert, en s'emparant auſſi-tôt de cet héritage à force ouverte, quoiqu'il exiſtât des collatéraux qui portoient le même nom, les mêmes armes, & le même heaume, qui avoient joui d'une eſpece de co-poſſeſſion avec le dernier poſſeſſeur, qui de plus ſe fondoient ſur des traités de famille & de ſucceſſion, parmi leſquels l'inveſtiture ſimultanée n'avoit jamais été uſitée, & dont, par conſéquent, on ne pouvoit leur imputer le défaut. Dans la maiſon de Baviere elle-même, on avoit vu la célebre princeſſe Marguerite Maultache apporter le Tirol qu'elle y garda pendant un certain temps, quoiqu'il exiſtât encore un agnat du dernier duc de Tirol dans la perſonne du comte de Goerz. Cependant les ducs de Baviere, Henri, Erneſt & Guillaume, pour aſſurer leurs droits, ayant demandé & obtenu l'inveſtiture de l'empereur, (20) Albert fit tant auprès de l'empe-

(19) *Geſchichte der Straubing. Erbfolge. Urk.* N. LXXXI.
(20) Le 10 mars 1426.

reur ſon beau-pere, qu'il obtint auſſi l'inveſtiture de la baſſe-Baviere, & la reçut le même jour que les ducs. (21)

Alors Sigiſmond ſe mit lui-même ſur les rangs en qualité d'empereur; il déclara, dans un acte d'accommodement fait avec le duc Albert, (22) *que les Pays-Bas de la baſſe-Baviere étoient échus à lui & au ſaint Empire Romain par la providence divine, & ſelon la juſtice & le droit.* Sigiſmond en donne en ces termes la raiſon principale, dans la ſentence qu'il prononça enfin dans cette affaire : " parce que les partages faits par les „ princes de Baviere & leurs ancêtres, ainſi que les „ portions aſſignées à chacun d'eux ſelon leur bon „ plaiſir, n'ont point été autoriſés ni confirmés par „ le conſentement de nos prédéceſſeurs les rois & „ empereurs, qui devoient le faire en qualité de „ premiers ſeigneurs.

L'on voit par-là qu'au commencement les duchés & les comtés étoient indiviſibles, parce qu'on ne les conſidéroit pas géographiquement, mais ſeulement

(21) On lit dans une chartre faite ſur le même modele: » Le duc nous a priés de lui conférer l'inveſtiture du droit » qu'il a, ou doit avoir ſur la baſſe-Baviere. » Et plus loin, » en conſéquence avec pleine ſcience & connoiſſance de » cauſe, & d'après le bon conſeil de nos conſeillers amés & » féaux, nous avons conféré audit duc le droit qu'il a, ou » doit avoir ſur leſdits pays de baſſe-Baviere, —— autant » que nous devons & pouvons le faire de droit. »

(22) Le 21 mars 1426.

comme des charges. (23) L'idée de fief qu'on y établit insensiblement, n'y joignoit point encore celle de partage. Cette idée n'y fut attachée que lorsqu'on y joignit celle de propriété. On vit sur-tout se former cette idée depuis le temps des grands troubles que les excommunications fréquentes susciterent en Allemagne après Fréderic II. Avec l'idée de propriété commencerent aussi les partages, & ces partages devoient faire nécessairement une grande breche dans l'ancien systême, & augmenter, par conséquent, les oppositions qui s'élevoient si souvent dans ces cas, entre les princes & les empereurs, même dans les anciens temps. D'un côté, on adopta de nouveaux principes, en laissant subsister les anciens, ou du moins sans les révoquer expressément. Loin de les révoquer, on les inséroit encore dans les collections des loix & usages germaniques que l'on faisoit alors. Un de ces principes portoit que les principautés, margraviats, & les autres fiefs de l'Empire, ne pouvoient être partagés, sans en informer la cour féodale, demander son consentement, & prendre de nouveau l'investiture; & qu'en cas d'omission, la portion vacante par le décès d'un des

(23) On trouve dans Rhegino a. 949 le seul exemple d'un partage de comté, dans la personne d'Uton, comte de Franconie, dont l'historien dit : *Uto comes obiit, qui* permissu Regis *quidquid* beneficii aut præfecturarum *habuit, quasi hæreditatem inter filios divisit.* Mais il obtint auparavant la permission du roi; secondement les comtés n'étoient pas partagés en eux-mêmes, mais Uton en avoit plusieurs, de sorte que l'un de ses fils en reçut un & l'autre un autre.

freres ou agnats mort ſans hoirs mâles, ſeroit confiſquée au profit du ſeigneur. (24)

Les électeurs & les princes mêmes avoient acquieſcé à ces principes, & les contradictions ne venoient que de quelques familles particulieres, qui croyoient, dans certains cas, qu'ils portoient atteinte à leurs privileges; c'eſt ce que nous voyons, pour la premiere fois, dans la ſucceſſion de l'électeur de Saxe, qui ne pouvoit être enlevée à la maiſon de Lauenbourg par aucun autre principe. Nous en avons vu quelques exemples frappans dans les capitulations des électeurs avec l'empereur Louis de Baviere. (25) Quelques traités particuliers de famille ne pouvoient gêner l'empereur à cet égard; car ces traités devoient tomber d'eux-mêmes, dès que les partages arbitraires étoient défendus, & que ceux qui les faiſoient ſe ſoumettoient, ou étoient cenſés ſe ſoumettre tacitement aux ſuites que les loix y avoient attachées. Sigiſmond donne enſuite une autre raiſon pour prouver que la Baviere eſt échue à lui & à l'Empire; c'eſt, dit-il, parce que les ducs de Baviere ont fait toutes ſortes d'alliances envers & contre tous, & n'en ont pas même excepté le St. Empire.

(24) Voyez le paſſage qui ſe rapporte ici, p. 8. §. 2. 1. *Sendſchreiben von der Todttheilung.* §. 13. ſeq. p. 32. *Zweites Sentschreiben.*

(25) Voyez T. IV, p. 434, où Pierre, archevêque de Mayence, oblige l'empereur à ne point conférer à Otton, landgrave de Heſſe, les fiefs qui étoient ouverts à l'Empire par la mort de ſon frere.

De

De cette maniere, Sigismond avoit pour lui les loix & les exemples fréquens de ses prédécesseurs; (26) d'un autre côté, les ducs de Baviere n'ayant point reçu l'investiture simultanée, seul moyen d'établir la succession des collatéraux, selon l'opinion de Sigismond & des états de l'Empire, il crut pouvoir regarder, sans difficulté, la basse-Baviere comme un fief ouvert à l'Empire. Il fit donc avec Albert, duc d'Autriche son gendre, un accord en vertu duquel il se réservoit, pendant sa vie, le pays qui reviendroit ensuite à ses héritiers mâles s'il en avoit, sinon à sa fille Elisabeth & à ses héritiers. Et en cas que cette derniere mourût sans héritiers, la basse-Baviere devoit retourner purement & simplement au duc Albert & à ses héritiers. (27)

Cependant Sigismond resta fidele aux sentimens de probité & de justice qu'on lui connoissoit; il écrit de Plindenbourg (28) à l'électeur de Mayence, " qu'il ne peut pas bien décider dans cette af-
„ faire, & sur-tout qu'il ne lui appartient point de
„ le faire, *parce qu'il pense avoir lui-même*
„ *droit à ces pays*, & qu'il ne peut être juge dans
„ sa propre cause. Que comme dans cette affaire

(26) Voyez *Sentschreiben von den Rechten der Todtheilung* §. 15. seq. Les exemples contraires que l'on rapporte, sont presque tous pris des temps postérieurs au regne de Sigismond, où les familles en agissoient avec plus de circonspection. Voyez aussi *Drittes Sentschreiben* per totum.

(27) *Theidigungsbrief Sigismund von den 21 Merz 1426.*

(28) Le 8 Juillet 1426.

„ il s'agit des meilleurs fiefs de l'Empire, il avoit „ consulté là-dessus les princes, comtes & seigneurs, „ & qu'il pensoit qu'il étoit juste que l'affaire fût „ portée devant les pairs de l'Empire : Qu'en con„ séquence l'électeur, en qualité de doyen du col„ lege électoral & d'archi-chancelier de l'Empire, „ eût à convoquer les électeurs, & à le citer lui „ empereur, ainsi que les princes Bavarois, & Al„ bert, duc d'Autriche, & autres qui croient avoir „ des droits sur la basse-Baviere, afin qu'ils euf„ sent à proposer leurs droits devant l'électeur de „ Mayence & les autres électeurs & princes qui „ sont les pairs de l'Empire, & qu'il soit fait droit „ à chacun selon ce qui lui appartient desdits pays. „ On voit, par la lettre au même électeur, que nous avons déjà citée (29) que la cour des pairs de l'Empire devoit décider aussi l'affaire de l'électorat de Saxe que le duc Eric poursuivoit toujours. C'est pour plaire à ce même Eric que l'on forma une autre cour des pairs en 1434 ; mais ce prince mourut avant que d'en voir l'issue. (30) Cependant l'empereur regarda les démarches qu'il avoit faites comme bonnes & valables ; & l'électeur jugea de même de sa possession, quoique l'affaire restât encore en litige ; c'est ainsi que pensoient aussi Sigismond & le duc Albert sur ce qu'on avoit fait entr'eux au sujet de la Baviere. Dans les cas de cette nature, les circonstances extérieures avoient toujours beau-

(29) *Bey Horn l. c. Urk.* N. CCCXXV.
(30) *Bey* Hæberling R. G. T. *V. p.* 615. *seq.*

M

coup d'influence sur l'issue des affaires. Le duc Eric n'étoit pas aimé dans l'Empire, il n'y avoit point de puissance & peu d'autorité. La maison de Baviere, au contraire, étoit une des plus puissantes & des plus anciennes; & Sigismond avoit intérêt de la ménager à cause des troubles des Hussites; & Albert à cause de ses vues sur la Boheme & la Hongrie. Voilà pourquoi le dernier se désista de ses prétentions; (31) & que Sigismond publia à la fin un décret, (32) dans lequel il déclare par grace plutôt que de droit, qu'il adjugeoit la basse-Baviere aux quatre ducs de Baviere, Louis, Henri, Ernest & Guillaume; de maniere cependant qu'ils la partageroient en quatre portions, par têtes & non par lignes; ce qui eut lieu en effet.

(31) L'acte de renonciation que l'on cite est encore sujet à trop de difficultés pour qu'un historien particulier puisse en faire usage, jusqu'à ce que l'on voie paroître l'original, ou que la chose s'éclaircisse d'une autre maniere.

(32) 1429.

CHAPITRE XVI.

Concile de Basle. Sigismond entre en possession de la Boheme. Mort de ce prince.

CEPENDANT l'Allemagne, & avec elle presque toute l'Europe, avoit les yeux tournés vers Basle, où on avoit indiqué un concile général. On s'étoit apperçu à Constance qu'on étoit encore bien loin du but à l'égard de la réforme de l'église, & l'on avoit décidé que l'on tiendroit des conciles de temps à autre, afin de tâcher du moins de faire, dans les suivans, ce qu'on n'avoit pu faire dans les premiers. En conséquence de ce décret, le pape Martin V. en avoit convoqué deux, l'un à Pavie, & l'autre à Sienne; mais ils furent bientôt dissous, & l'on ne s'en soucia guere. Il n'en fut pas de même du concile de Basle, dont le projet avoit été formé à celui de Sienne. Les troubles des Hussites avoient réveillé non-seulement le desir d'un concile, mais aussi celui de voir réformer l'église, sur-tout à l'égard des mœurs des ecclésiastiques. Il y avoit alors une quantité de gens qui regardoient les maux que causoient les Hussites comme une punition de Dieu, à cause qu'on avoit été trop négligent à cet égard, & qu'on n'avoit pas détruit des désordres qui avoient été un objet de scandale pour les Hussites & pour les autres. Le cardinal Julien lui-même en étoit si persuadé, que de peur que le concile ne vînt à se dissoudre

comme ceux de Pavie & de Sienne, il chargea Jean Polemar & Jean de Raguse d'ouvrir le concile à sa place, parce qu'il ne pouvoit pas encore se rendre lui-même à Basle.

Mais au moment où l'on s'y attendoit le moins, il arriva des lettres de Rome (1) qui ordonnoient aux peres du concile de Basle de se séparer, & qui indiquoient un autre concile à Boulogne dans quelque temps. (2) La mort du pape Martin auquel Eugene IV. avoit succédé, venoit de causer cet événement. Alors on vit changer le systême de la cour de Rome à l'égard des conciles, ou du moins on eut le courage de manifester ses sentimens. Voici les raisons qu'on apportoit. Il n'y avoit point assez de sûreté à Basle, soit à cause des Hussites, soit à cause de la guerre que faisoient entr'eux le duc de Bourgogne & Fréderic, duc d'Autriche. Et les Grecs ayant demandé à assister au concile pour se réunir à l'église de Rome, il étoit plus convenable de le tenir dans une ville d'Italie qu'à Basle.

Cet ordre d'Eugene jetta dans un grand étonnement les évêques & les théologiens qui étoient assemblés. Comme on avoit déjà dissous deux conciles de suite, savoir, ceux de Pavie & de Sienne, ils en conclurent que la cour de Rome vouloit abolir l'usage des conciles généraux. Le cardinal Julien lui-même en fut très-mécontent, & il fit tout son possible pour faire changer d'avis au pape. Il lui écri-

(1) 1431.
(2) *Apud* Raynald. *ad a. 1431. N. 21.*

vit, que les difficultés que l'on faisoit au sujet des Hussites & de la guerre des ducs de Bourgogne & d'Autriche, n'avoient aucun fondement; & que quant aux Grecs, ils avoient tenu pendant 300 ans le même langage, sans qu'on en eût vu l'effet; qu'il ne falloit pas perdre le certain pour l'incertain; que l'empereur & les princes regardoient le concile comme le dernier moyen d'appaiser les troubles causés par les Hussites. Et quand tout cela ne seroit pas, les mœurs déréglées des ecclésiastiques d'Allemagne exigeroient un concile; sans quoi il étoit à craindre que les laïcs ne se jettassent sur eux, comme avoient fait les Hussites en Boheme, vu qu'ils menaçoient déjà publiquement de le faire. (3)

Le légat du pape étant dans ces sentimens, il n'est pas étonnant que le concile ait décidé unanimement de rester à Basle, malgré les ordres du pape, & d'y continuer ses opérations. On commença par les affaires de la Boheme, & on cita formellement la nation à se rendre à Basle pour y exposer librement les plaintes qu'elle avoit à faire contre l'église; & on ajoutoit que les Bohémiens, qui s'étoient plaints si souvent qu'on ne vouloit pas les entendre, avoient maintenant une belle occasion de

(3) *Incitavit me etiam huc venire deformitas & dissolutio Cleri Allemanniæ, ex qua Laici supra modum irritantur adversus statum ecclesiasticum, propter quod valde timendum est, nisi se emendent, ne laici more Hussitarum in totum Clerum irruant, ut publice dicunt.* Epist. Juliani Card. ad Eugen. IV. Ap. *Raynald.* ad a. 1431. N. 22.

s'expliquer. (4) Cette démarche fournit au pape un nouveau prétexte pour s'oppoſer au concile ; car c'étoit attenter à l'autorité des conciles de Conſtance & de Sienne qui avoient déclaré les Huſſites hérétiques. De ſorte qu'il confirma la diſſolution du concile, & en indiqua de nouveau un à Boulogne, qui devoit ſe tenir dix-huit mois après ſous ſa préſidence.

En même temps il en donna avis à Sigiſmond qui étoit alors à Milan. Ce bon prince, dont ni les Hongrois ni les Allemands ne vouloient ſuivre les idées, s'aviſa alors de ſe faire couronner à Rome. Il n'eſt pas aiſé de dire s'il eut deſſein par-là de ſe rendre plus reſpectable aux yeux de ſes ſujets, où ſi c'étoit ſeulement pour faire ce qu'avoient fait ſes prédéceſſeurs. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la nation Allemande étoit déjà bien éloignée d'en faire un devoir à ſon ſouverain ; & l'Italie, qui ne deſiroit pas beaucoup de voir chez elle un empereur d'Allemagne, ne le déteſtoit point non plus ; car elle n'avoit plus rien à craindre ni à eſpérer de ce monarque. Comme les électeurs & les autres princes avoient ſouvent fait naître beaucoup de difficultés contre les demandes de l'empereur, il ne voulut point alors leur demander la ſuite qu'il pouvoit exiger pour ſon expédition ; & il ne voulut même ni déclarer ſon deſſein à l'Empire, ni demander conſeil ſur une affaire ſi importante. Sigiſmond, ſelon ſa franchiſe ordinaire, ſe repoſa entiérement ſur les promeſſes

(4) *Apud* Raynald. *l. c. N.* 24.

de Philippe-Marie-Visconti, duc de Milan, avec lequel il avoit fait une alliance contre les Vénitiens. A l'occasion de cette alliance, on étoit convenu que si Sigismond alloit en Italie, le duc lui céderoit, pour sûreté, les villes d'Asti & de Gênes, lui paieroit 5000 ducats par mois, le soutiendroit avec des troupes dans son expédition à Rome, s'il vouloit y aller par terre, & lui donneroit les vaisseaux nécessaires au cas qu'il préférât de s'y rendre par mer. (5) Quand Sigismond vint à Milan, le duc ne s'opposa point à son couronnement dans cette ville, & lui fit rendre toutes sortes d'honneurs. Mais d'un autre côté, il manifesta sa méfiance, en refusant d'avoir une entrevue avec lui, (6) & en lui refusant l'entrée du château de Milan. Il ne remplit pas non plus, à beaucoup près, les conditions de l'alliance: de sorte que selon l'expression de Windeck, Sigismond partit pour Plaisance avec *beaucoup d'inquiétude, peu de suite, & sans argent*. De là il écrivit au pape Eugene, mais à la vérité sur un tout autre ton que ne l'avoit cru celui-ci. Eugene croyoit fermement que Sigismond, qui lui demandoit la couronne, se conformeroit en tout à ses desirs. Mais Sigismond, accoutumé à agir franchement, & qui d'ailleurs mettoit toutes ses espérances dans le concile de Basle, (7) désapprouva la démarche que le

(5) Rousset. *Supplement. T. I. P. II. p. 357.*

(6) Windeck. *c. 182 & 184.*

(7) *Nec jam aliqua salubria sperantur in re ista remedia quam hoc sacrum Basileense Concilium, quod Deus omnipotens hoc tem-*

pape avoit faite, & lui fit de vives représentations. Mais aussi le pape le fit attendre pendant plus d'un an à Sienne, où il s'étoit rendu en quittant Plaisance; & Sigismond y resta dans la pauvreté jusqu'à ce qu'il plût enfin à Eugene de lui donner la couronne si desirée.

Le cardinal Julien écrivit encore de Basle au pape une lettre très-remarquable. "Que diront, lui dit-il, „ les Hérétiques que l'on vient de citer à Basle? „ N'en deviendront-ils pas plus hardis?.... Et l'é„ glise ne sera-t-elle pas obligée d'avouer elle-même „ qu'elle est vaincue, puisqu'elle n'aura pas osé „ attendre ceux qu'elle a cités? Ne croira-t-on pas „ voir le doigt de Dieu; lorsque les Hussites, après „ avoir mis plusieurs armées en fuite, feront fuir „ aussi l'église entiere par leur seule présence? Ne „ croira-t-on pas alors que les Hussites ne peuvent „ être vaincus ni par les armes, ni par les raisonne„ mens & la conviction?.... Qu'est-ce que tout „ l'univers dira du clergé? Ne croira-t-on pas qu'il „ n'est pas possible de le corriger, & qu'il veut „ rester toujours dans le désordre? On a tenu de „ nos jours un si grand nombre de conciles, sans „ pouvoir faire une réforme! A présent l'univers „ attend du moins quelque chose de celui-ci, & si „ on le dissout aussi, on dira que nous nous mo„ quons de Dieu & des hommes; & voyant qu'il

pore tribulationis ab alto concessit, *& in quo* omnis virtus *contra hanc pestem hæreticam*, omnisque salus & spes omnium consistit. *Ep. Sigismundi ad Eugen. Ap.* Raynald. *l. c. N.* 26.

„ n'y a plus d'espérance de nous corriger, les laïcs „ nous persécuteront avec raison & nous traiteront „ comme nous ont traité les Hussites. „ (8)

Mais toutes ces représentations furent inutiles. La cour de Rome avoit été trop loin, elle ne croyoit pas devoir reculer; peut-être aussi qu'une politique plus profonde la faisoit persister dans son opposition. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle se défioit des conciles, ou du moins qu'elle ne les favorisoit que dans certaines circonstances, c'est-à-dire, quand on les tenoit dans des villes d'Italie. La réforme de l'église dans son chef & dans ses membres que l'on demandoit avec tant d'ardeur, étoit pour elle un cri insupportable. Enfin le pape fut inébranlable; & le concile qui voyoit tous les regards dirigés sur lui, soit à cause de la réforme si desirée, soit à cause de la réconciliation des Hussites avec l'église, & de leurs querelles avec leur souverain légitime, le concile demeura aussi inébranlable que le pape. On disoit publiquement à Basle que la cour de Rome cherchoit à s'opposer à toute espece de réforme, & sacrifioit à ses intérêts le salut de toute la chrétienté. Que le pape n'avoit pas même le droit de dissoudre le concile; que, puisque le concile de Constance lui avoit même défendu par un décret de le retarder, cette défense renfermoit, à plus forte raison, celle de le dissoudre. Vû d'ailleurs que dans les circonstances présentes, il étoit évident que cette dissolution tendroit à la

(8) *Apud* Raynald. *l. c. N.* 27.

destruction de la foi, & à la ruine de l'église. Qu'en vertu du même décret du concile de Constance, le pape étoit soumis au concile, & non le concile au pape, dans les choses qui regardent la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres.

Cependant on apprit à Basle que les Hussites déterminés par les lettres fréquentes du concile, & excités par les conseils de Fréderic, électeur de Brandebourg, qui avoit eu une conférence particuliere à Egra avec leurs députés, étoient résolus de se rendre au concile. On apprit en même temps que les évêques de France assemblés dans le Berry, s'étoient déclarés contre la dissolution du concile, & que Henri, roi d'Angleterre, avec le consentement de son parlement, avoit donné aux évêques du royaume la permission de se rendre au concile. Ces nouvelles affermirent de plus en plus le concile dans sa résolution. Mais afin de ménager un motif à sa conduite, il renouvella dans sa seconde session (9) les décrets de la quatrieme & de la cinquieme session du concile de Constance au sujet de la puissance des conciles au-dessus des papes; d'où l'on conclut que le concile de Basle, comme légitimement convoqué, ne pouvoit être dissous, transféré ou différé par qui que ce fût, sans son propre consentement. (10) Dans la troisieme session, on fit une ordonnance qui sommoit Eugene de comparoître au concile. Dans la quatrieme, on décida que si le

(9) Le 15 février 1432.

(10) *Conc.* Harduin. *T. VIII. Col.* 1121.

pape venoit à mourir pendant le concile, son successeur ne seroit élu qu'au concile; que cependant il lui étoit défendu de faire de nouveaux cardinaux, ou de rappeller ceux qui se trouvoient à Basle. (11)

Ces résolutions furent regardées à Rome comme une déclaration de guerre dans toutes les formes, & un dessein formel de détruire de fond en comble l'autorité du pape; & le concile, de son côté, soupçonnoit le pape de vouloir anéantir l'autorité des conciles. En conséquence on se prépara de part & d'autre, le pape à soutenir son autorité contre les conciles, & le concile à défendre la sienne contre les papes. On remarque de la part du concile ce langage & ces actions vigoureuses, produits ordinairement par une liberté nouvellement acquise. Comme personne n'étoit disposé à céder, on se disputa le terrein pas à pas.

Cependant peu à peu le pape devoit craindre d'être obligé de succomber, sur-tout si le concile étoit favorisé par tous les souverains, comme il y avoit apparence. En conséquence, il envoya des ambassadeurs à Basle, pour présider au concile, ou le continuer; & en partie aussi pour justifier sa conduite par des discours publics ou des entretiens secrets. (12) Le concile répondit par d'autres discours aux discours des ambassadeurs; & dans la sixieme session, il déclara Eugene coupable d'opiniâtreté (*contumaciæ reum;*) dans la huitieme

(11) *Apud* Hard. *L. c. col. 1130. seq.*
(12) *Apud* Raynald. *ad a. 1432. N. 12. seq.*

il l'avertit encore une fois de révoquer, dans l'espace de soixante jours, l'édit de dissolution qu'il avoit porté contre le concile, & de comparoître à Basle en personne ou par ses plénipotentiaires.

Cependant Sigismond s'étoit rendu à Sienne, d'où il vouloit aller à Rome pour se faire couronner. Mais il se trouva bien déçu dans ses espérances; car le pape lui refusa encore la couronne sous différens prétextes, & sur-tout parce qu'il étoit en bonne intelligence avec le duc de Milan son ennemi. Sigismond étoit trop foible pour se frayer, les armes à la main, la route de Rome; & il avoit honte de revenir ainsi en Allemagne: de sorte qu'il fut obligé de rester pendant un an à Sienne à la discrétion des bourgeois, & vivant en partie à leurs dépens. Alors il pria les princes Allemands de venir le trouver; mais aucun n'eut égard à sa priere. Eugene comptoit par-là forcer l'empereur à se déclarer contre le concile de Basle, comme il le lui demandoit souvent; mais Sigismond, malgré sa situation fâcheuse, persista dans son premier sentiment.

Cette fermeté engagea Eugene à céder un peu davantage. Il envoya des ambassadeurs avec plein-pouvoir de s'arranger au sujet du temps, du lieu, & des autres choses nécessaires pour la tenue d'un nouveau concile. (13) Mais les peres de Basle, sans vouloir entrer en conférence avec eux, persisterent à exiger qu'Eugene révoquât auparavant l'édit de

(13) *Apud* Raynald, *ad a. 1432. N. 19.*

dissolution. En même temps Sigismond & les électeurs lui ayant représenté vivement qu'il devoit reconnoître le concile de Basle pour légitime, il déclara enfin qu'il enverroit des ambassadeurs à Basle pour y tenir un concile général. (14) Les peres de Basle ne furent pas encore contens; parce que c'étoit déclarer tacitement que le concile qui s'étoit tenu jusqu'alors à Basle, n'avoit pas été légitime. En conséquence, ils continuerent comme auparavant, citerent de nouveau le pape dans la onzieme session, & le menacerent, s'il songeoit encore à transférer ou à dissoudre le concile, de le suspendre de ses fonctions au bout de quatre mois, puis de le déposer deux mois après, s'il ne s'étoit pas corrigé. Dans la douzieme session on lui donna pourtant encore soixante jours, en ajoutant qu'après ce temps, on le suspendroit aussi-tôt s'il n'avoit pas reconnu formellement & efficacement le concile.

Ces choses & les sollicitations de Sigismond engagerent enfin Eugene à approuver le concile; mais il le fit d'une maniere si équivoque, qu'il restoit toujours pour la suite un grand nombre d'objections à faire contre ses décrets. Eugene reconnut dans une bulle faite à cet effet, qu'il consentoit & vouloit bien permettre que le concile continuât ainsi qu'il avoit commencé..... De plus, dit-il, nous

(14) Apud *Raynald. ad a. 1433. N. 6. Statuimus, volumus & mandamus, quod Basileæ sacrum generale Concilium per nostros Legatos illuc quantocyus transmittendos, & qui nomine nostro præsideant, celebretur.*

révoquons la dissolution & la translation que nous en avons ordonné, nous adoptons le concile (*amplectimur*) purement & simplement, par inclination & dévouement, & nous voulons le favoriser de toutes nos forces; de maniere cependant que nos ambassadeurs seront reçus à y présider réellement, & *qu'auparavant le concile annullera entiérement tout ce qu'il a fait ou entrepris contre notre personne, notre liberté & autorité, & contre celle du St. Siege apostolique.* (15)

Les expressions *nous consentons & nous voulons bien permettre que le concile continue*, parurent suspectes aux peres du concile; mais ils furent sur-tout choqués qu'on leur imposât comme une condition de révoquer ce qu'ils avoient fait, parce qu'ils croyoient avoir été fondés à le faire. En conséquence, dans la treizieme session, (16) il s'éleva encore une plainte d'opiniâtreté contre le pape, & comme le terme fixé étoit écoulé, on auroit procédé à l'exécution des menaces, si Guillaume, duc de Baviere, que Sigismond avoit nommé protecteur du concile, ne s'y fût opposé au nom de l'empereur; & n'eût obtenu un nouveau délai pour Eugene.

Enfin Sigismond étoit parvenu à obtenir du pape le couronnement. (17) Jacques de Sirk, homme entreprenant & éloquent, qui passa par Sienne en allant à Rome pour ses affaires particulieres, ne

(15) *Apud* Raynald. *ad a.* 1433. *N.* 18.
(16) Le 7 septembre 1433.
(17) Le dernier de mai 1433.

contribua pas peu par ſes négociations à déterminer le pape. La capitulation qu'on lui préſenta (18) eſt preſque ſemblable à celle de Henri VII. Au-lieu qu'on avoit fait promettre à Louis de Baviere & à Charles IV, de quitter Rome le jour même du couronnement, on fit promettre aux ambaſſadeurs de Sigiſmond qu'il n'y viendroit point avec une armée, mais ſeulement avec ſa ſuite ordinaire. Dans le ſerment ordinaire on ne trouve autre choſe ſinon qu'il ſera le protecteur de l'égliſe dans ſes périls, & qu'il s'engage à ſoutenir ſes droits, honneurs & poſſeſſions. Cependant Eugene écrivit à Jeanne, reine de Naples, que ſes ambaſſadeurs avoient prêté le ſerment de fidélité, ainſi que l'exigeoient le droit & les ordonnances des ſaints peres. (19) Sigiſmond renouvella auſſi les conſtitutions de Fréderic II, & ſur-tout celles de ſon pere Charles IV, ſur les immunités des eccléſiaſtiques, ſur le droit d'aſyle des égliſes, & la réſerve des cauſes eccléſiaſtiques au juge eccléſiaſtique. (20)

Après le couronnement, Sigiſmond alla lui-même à Baſle, afin d'empêcher l'égliſe de retomber dans un ſchiſme ſemblable à celui dont elle avoit eu tant de peine à ſortir. Il parvint du moins à engager les

(18) *Apud* Raynald. *ad a. 1433. N. 14. & ap.* Harduin. *Conc. T. VIII. Col. 1608.*

(19) Ibid. N. 12. *Præſtito per eoſdem Oratores in animam dicti Regis conſtituentis*, devotionis & fidelitatis, *prout* jura *& Sanctorum Patrum decreta decernunt, ſolemniter juramento.*

(20) *Ibid. N. 15.*

peres

peres du concile à accorder encore un délai au pape. Et celui-ci après avoir déjà cédé plus qu'on n'auroit jamais pu le croire hors de Basle, souscrivit enfin sans exception à la formule d'approbation que le concile dressa dans la quatorzieme session. (21) Le concile parut ainsi avoir remporté une victoire complette; mais afin de prendre en même temps toutes les précautions possibles pour l'avenir, on obligea les ambassadeurs du pape, avant que de présider au concile, d'approuver les décrets du concile de Constance, au sujet de la puissance des conciles. (22)

A la fin de l'année 1433, le concile eut le plaisir de voir finir heureusement les négociations qu'il avoit commencées avec les Bohémiens. Ceux-ci, après avoir été cités plusieurs fois au concile, envoyerent enfin à Basle, au nom de la nation, une députation nombreuse, qui avoit à sa tête Procope, le grand chef des Thaborites, & devenu célebre par un si grand nombre de victoires & de dévastations. Le cardinal Julien lui-même adressa, dans une assemblée publique, un discours très-modéré à la députation, & Jean Rokyczana, depuis évêque de Pra-

(21) *Decernimus & declaramus* (auparavant il y avoit *volumus & contentamur*) *præfatum generale Concilium Basileense a tempore prædictæ inchoationis suæ* legitime continuatum fuisse & esse prosecutionemque semper habuisse, *continuari ac prosecutionem habere debere, proinde ac si nulla dissolutio facta fuisset — ipsum sacrum generale Concilium Basileense* pure, simpliciter, & cum effectu (*amplectimur*) *ac omni devotione & favore prosequimur & prosequi intendimus.* Ap. *Rayn.* ad a. 1434. N. 1.

(22) *Ibid. N.* 14.

gue, y répondit. Dans une autre assemblée, les Bohémiens présenterent les quatre articles de leur croyance, & demanderent à être entendus à les défendre. Le concile fut étonné qu'il n'y eût pas une plus grande différence entre leur doctrine & celle des catholiques. En effet, les Thaborites & les Hussites rigides alloient beaucoup plus loin. Le cardinal Julien leur reprocha sur-tout d'enseigner que les ordres mendians étoient une invention du démon. Quoique cet article ne fût pas dans ceux de Prague, Procope ne put s'empêcher de le défendre. „ Si, dit-il, ni Moïse, ni les patriarches avant lui, „ ni les prophetes après lui, ni Jesus-Christ lui-„ même, n'ont établi ces ordres, il s'ensuit claire-„ ment delà que ce sont des œuvres du démon & „ des ténebres. (23) Les peres, parmi lesquels se trouvoient plusieurs moines mendians, éclaterent de rire; mais le cardinal Julien tâcha de l'amener à un autre sentiment par la voie de la persuasion & du raisonnement. D'ailleurs il ne faut pas s'étonner qu'un homme qui, depuis quelque temps, ne faisoit autre chose que se battre dans les combats, conquérir des villes & des châteaux, piller & mettre tout à feu & à sang, ait osé disputer dans une assemblée publique d'évêques & de théologiens. Procope avoit été moine avant que de se joindre aux Hussites, ainsi que Procope le jeune ou le petit, chef des Hussites, qui avoient pris le nom d'*Orphe-*

(23) Æneas Sylvius. *Hist. Bohem. c. L.*

tan. C'étoit une singularité que les deux plus violens ennemis des moines qui eussent jamais existé, aient été moines eux-mêmes. Au concile, on ne parla que des moines mendians; mais les Thaborites & les Orphelins, à la tête desquels étoient les deux Procopes, ne vouloient absolument faire grace à aucun ordre, ni couvent. Les couvens étoient détruits de fond en comble, & les moines massacrés ou chassés.

On disputa depuis le 26 janvier jusqu'au 6 de mars, sans pouvoir se réunir sur aucun article. Enfin on en vint à des conférences amiables, qui ne produisirent pas de meilleurs effets; de sorte que les Bohémiens furent obligés de s'en retourner. (24) Le concile ne s'en tint pas là; il envoya des députés en Boheme, pour travailler à la réunion des Bohémiens avec l'église. Les Hussites les moins rigides, qui ne défendoient que les articles de Prague, la desiroient eux-mêmes, afin de faire finir enfin la dévastation de leur pays & des environs. La noblesse sur-tout voyoit avec peine que les paysans laissassent leurs terres incultes pour s'adonner au meurtre & au brigandage. On délibéra donc avec les ambassadeurs du concile, quoique les Thaborites & les Orphelins ne voulussent point entendre parler de paix, & on envoya avec eux de nouveaux députés à Basle, où se firent enfin ces traités connus sous le nom de *compactata*. Le concile les fit connoître

(24) Au mois d'avril 1433.

N 2

aux Bohémiens par une nouvelle ambassade, & ils y furent reçus par une grande partie de la nation. (25) En conséquence de ces traités on leur accorda les quatre articles de Prague avec quelque restriction.

Quoique ces traités aient été dans la suite si odieux au pape, on ne sauroit cependant s'empêcher d'y admirer, de la part d'un concile, une prudence & une modération qui auroit pu servir d'exemple dans plusieurs occasions. Ils eurent du moins pour Sigismond des suites heureuses qui le récompenserent amplement des peines qu'il avoit prises pour le concile. Cependant, en général, il n'en étoit pas content; parce qu'à son arrivée il ne trouva pas l'assemblée aussi nombreuse qu'il se l'étoit imaginé, & qu'il y avoit peu de prélats Allemands. Il incita les autres à s'y rendre, mais ils n'étoient pas gens à se mêler de disputes théologiques & de plans de réformes : & en effet les troubles de ces temps ne leur permettoient pas de faire de longues absences. Sigismond vit aussi avec beaucoup de peine que le concile se mêlât de diverses affaires de l'Empire, à la réclamation de différens partis. Fâché de toutes ces choses, il partit de Basle dans la semaine de la Pentecôte, (26) & se rendit à Ulm, où il avoit convoqué une diete; mais la plupart des princes y assisterent aussi peu qu'à celle qu'il avoit convoquée auparavant à Basle. Tel étoit le respect que Sigismond savoit inspirer, même après le couronnement

(25) Le 30 novembre 1433.
(26) 1434.

dont il s'étoit promis des effets si merveilleux sur l'esprit de ses sujets. Le peu de cas qu'on faisoit de lui en Italie, & sur-tout à Rome, devoit lui faire perdre plus d'autorité en Allemagne, qu'il n'en pouvoit acquérir par une vaine cérémonie. Il en fit une nouvelle expérience à Ulm, lorsqu'il voulut faire la guerre au duc de Bourgogne, & qu'il lui envoya un cartel dans ce dessein. Il y accusoit le duc de mépriser depuis long-temps sa majesté & celle de l'Empire, de n'avoir point demandé l'investiture pour ses pays qui relevent de l'Empire, & d'avoir démembré, dans les Pays-Bas, plusieurs provinces dévolues à l'Empire. Outre le Duché de Bourgogne, la maison de Bourgogne avoit attiré peu-à-peu à elle le comté de Bourgogne, ainsi que l'Artois, la Flandre, Malines & Anvers. Sous Philippe-le-Bon, on y avoit joint Namur en 1428, le Brabant & Limbourg en 1430, &, en 1433 la Hollande, la Zélande, le Hainaut & la Frise. Philippe avoit acquis ces dernieres provinces en partie par des traités faits avec la Princesse Jacqueline de Baviere, en partie par la force. La plupart de ces provinces étoient des fiefs de l'Empire, en tout ou en partie. La conduite des princes François à l'égard d'une grande partie du royaume d'Arles, prouvoit combien peu on pouvoit compter sur leur affection pour l'Empire, quand ils daignoient encore en recevoir des fiefs. Sigismond écrivit aux états de l'Empire de se déclarer aussi contre le duc; mais quoique les suites de cette affaire fussent d'une grande consé-

quence, on ne voulut point, pour faire plaisir à l'empereur & à l'Empire, se brouiller avec un prince dont les forces surpassoient de beaucoup celles de chaque prince d'Allemagne en particulier.

Eric, duc de Saxe-Lauenbourg, ayant porté son affaire devant le concile, sous prétexte que l'empereur refusoit de lui rendre justice, & les peres ayant reçu sa plainte, Sigismond fit à Ulm une protestation remarquable contre cette entreprise; & il se plaint, dans une lettre qu'il leur écrivit, de ce qu'ils s'érigeroient dans une affaire qui n'étoit pas de leur compétence. (27)

Sigismond étoit encore à Ulm lorsqu'on apprit la nouvelle de la grande victoire que la noblesse de Boheme avoit remportée sur les Thaborites. Cette victoire fut cause que la plus grande partie de la nation se déclara pour les *compactata*. Mais les Thaborites persisterent à les rejetter. On en vint aux hostilités, & enfin à une bataille décisive. (28) Les deux Procopes, chefs des troupes réunies des Thaborites, & des orphelins, resterent sur la place, & leurs gens furent tués, faits prisonniers ou dispersés. Sigismond avoit dit souvent que les Bohémiens ne pouvoient être vaincus que par les Bohémiens; c'est ce qui arriva alors. Sigismond, afin de ne pas laisser échapper cette bonne occasion, envoya des ambassadeurs en Boheme, & entra en négociation

(27) On trouve cette lettre remarquable écrite au concile dans *Harduin*. T. VIII. Conc. Col. 1610.

(28) 1434.

avec les états du pays qui, de leur côté, envoyerent aussi des députés à Ratisbonne pour féliciter l'empereur qui s'y étoit rendu, sur son couronnement & son heureux retour. La réconciliation ne se fit pas entiérement alors; mais l'année suivante, (29) les Bohémiens, toujours mieux disposés, envoyerent de nouveaux députés à Sigismond qui étoit alors à Brinn, & lui offrirent de le reconnoître pour roi s'il vouloit approuver les articles suivans. 1°. Qu'il confirmeroit & laisseroit observer exactement les quatre articles de Prague, accordés par le concile; 2°. qu'il toléreroit à sa cour des prédicateurs Hussites; 3°. qu'il ne forceroit personne en Boheme de construire des couvens sur ses terres, ou de recevoir des moines; 4°. qu'il rétabliroit l'université de Prague dans son premier état, & qu'il augmenteroit dans cette ville les biens des hôpitaux; 5°. qu'il n'exciteroit point les Bohémiens à rebâtir les couvens détruits; 6°. qu'il leur confirmeroit leurs privileges, & leur rendroit les ornemens & les joyaux de la couronne; 7°. qu'il permettroit qu'on prêchât en langue Bohémienne dans les églises, & en Allemand par-tout ailleurs; 8°. qu'il n'admettroit aucun étranger dans les conseils ou dans les tribunaux; 9°. qu'il feroit frapper de bonnes monnoies, & rétabliroit les mines dans leur premier état; 10°. qu'en son absence il ne confieroit point l'administration du royaume à un étranger; 11°. qu'il n'exigeroit pas

(29) 1435.

que les bourgeois qui s'étoient en allés dans les derniers troubles, fussent reçus dans la ville malgré leurs concitoyens; 12°. enfin qu'il accorderoit une amnistie générale. (30)

Sigismond acquiesca, sans difficulté, à tous ces articles; & l'année suivante, (31) il prit possession de la Boheme. Mais bientôt il appella à Prague divers ordres religieux, rétablit les cérémonies catholiques dans la cathédrale & les autres églises, nomma Philibert, évêque de Cutance, grand-vicaire de l'archevêché de Prague, & le chargea de l'administration, au-lieu de Jean Rokyczana qui s'étoit retiré. Les Hussites furent fort mécontens de cette conduite; mais il n'en vinrent pas à une révolte ouverte. Sigismond eut le bonheur de prévenir l'orage en faisant mettre en prison son épouse, Barbe de Cilley, qui vouloit éloigner de la couronne de Boheme le jeune Albert, duc d'Autriche, son gendre, & s'en emparer elle-même après la mort de Sigismond; en quoi les Hussites avoient promis de la favoriser, si elle vouloit épouser le jeune Ladislas, roi de Pologne.

Quelque temps après, Sigismond mourut à Znoym, (32) âgé de 69 ans. Il avoit régné pendant 51 ans sur la Hongrie, avoit été pendant 17 ans roi de Boheme, ou du moins il en avoit porté le titre; & empereur d'Allemagne pendant 28. Eberhard Win-

(30) Theobaldus. *P. I. C. ult.*

(31) 1436.

(32) Le 9 décembre 1436.

deck, qui avoit presque toujours été à sa suite, dit que c'étoit un prince *plein de droiture & de probité;* (33) & en effet toute son histoire nous offre un fond presque inépuisable de probité & de franchise. Les mouvemens qu'il se donna pour détruire le grand schisme, & pour soutenir le concile de Basle, nous prouvent ses bonnes intentions à l'égard de l'église; & si la réforme de l'église n'eut point lieu dans son chef & dans ses membres, ce n'est sûrement pas à lui qu'il faut s'en prendre.

Sigismond avoit des dispositions aussi honnêtes à l'égard de l'Empire d'Allemagne. *Il auroit bien voulu*, dit Windeck, *voir & maintenir la paix & la justice; il ne lui manquoit, pour cela, que d'être secondé par les princes. Quand le roi proposoit de défendre les incendies & les brigandages entre les princes, & que chacun gardât ce qu'il possédoit, les princes ne vouloient point y consentir; parce qu'ils pensoient que s'il en étoit ainsi, leur puissance seroit trop petite.* (34) Jusqu'au temps de Sigismond, on avoit toujours eu recours à des paix publiques qui ne s'étendoient que sur une certaine contrée, & ne devoient durer qu'un certain temps. Mais Sigismond desiroit ardemment de pouvoir établir & maintenir dans l'Empire une paix perpétuelle & générale. Dans plusieurs dietes, il tâcha de l'établir; telles furent celles de Vienne en 1429, de Nuremberg en 1431, de Franc-

(33) *C. 217. p. 1277.*
(34) Windeck. *C. LIV. p. 1117.*

fort en 1435, & enfin d'Egra en 1437. Mais les temps & les circonstances n'étoient pas encore venus. Sous le regne de Sigismond, un nouveau désordre augmenta encore les troubles de l'Allemagne. Il devint très-difficile de tenir des dietes. C'étoit en partie la faute de Sigismond, qui s'y trouvoit rarement au temps marqué; de sorte que les princes qui s'y étoient rendus, s'en retournoient chez eux avant que Sigismond fût arrivé. Les autres voyant cela n'y venoient point du tout; & cet abus passa en usage. Ce qui fit aussi tomber beaucoup l'autorité des dietes, c'est que Sigismond, qui résidoit ordinairement en Hongrie, se mit sur le pied d'y envoyer plusieurs fois des commissaires, au-lieu d'y aller lui-même, & qu'il appella aussi quelquefois les états en Hongrie, ou dans des contrées éloignées, comme, par exemple, à Vienne. A la mort de Sigismond, on vit tomber la maison de Luxembourg qui s'étoit élevée si rapidement, & avec elle les grands projets de Charles IV; & ses conquêtes ne passerent pas jusqu'à la seconde génération.



CHAPITRE XVII.

Continuation du concile de Basle. Conduite de la nation Allemande à ce sujet. Election d'Albert d'Autriche. Affaires d'Albert avec les Bohémiens. Diete de Nuremberg. Election de Felix V. au concile de Basle. Mort d'Albert.

Nous avons vu le pape Eugene céder d'un côté aux vœux de toute l'Europe chrétienne, & de l'autre aux menaces du concile de Basle. Mais cette réunion des esprits opérée par la force, ne pouvoit être de longue durée. Le concile commença à faire diverses ordonnances utiles concernant les affaires de l'église, & à exécuter en quelque façon ce qu'on en attendoit au sujet de la réforme de l'église. Tant que les décrets qu'on fit à cette occasion ne regarderent point la cour de Rome, on ne fit aucun mouvement pour s'y opposer; mais l'ancienne jalousie se réveilla tout d'un coup, lorsque dans la 21$^{me.}$ session (1) on eût aboli les annates & l'argent que l'on donnoit pour le pallium. On avoit disputé, pendant long-temps, pour savoir si ces choses devoient être regardées ou non comme simonies. Enfin on convint de ne faire aucune mention de cette question dans le décret; mais on décida que celui qui donneroit ou exigeroit quelque argent dans ces cas, en-

(1) 1435.

courroit les mêmes peines que ceux qui se sont rendus coupables de simonie. On ajouta que si le pape lui-même s'écartoit de cette regle, il pourroit être accusé à un concile général. Le célebre Nicolas, archevêque de Palerme, connu sous le nom de *Panormitanus*, le plus grand canoniste de son temps, & un des plus grands partisans du concile, dit dans un discours qu'il prononça dans une diete de Francfort, tenue en 1442, que par ces annates l'argent passoit de toutes les provinces de la chrétienté à la cour de Rome, que les dignités ecclésiastiques étoient si acclablées par ces extorsions excessives, qu'elles restoient perpétuellement chargées de rentes, ou engagées aux usuriers, ou qu'il ne restoit plus rien de leurs revenus qu'on pût employer à des œuvres de piété. (2)

Dès qu'on apprit cette nouvelle à Rome, le pape, les cardinaux & les curiaux, protesterent contre le décret. Les derniers disoient ouvertement, que si l'exécution avoit lieu, ils quitteroient la cour de Rome & iroient chercher fortune ailleurs. (3) Eugene offrit enfin de renoncer aux annates, à condition que le concile lui assigneroit un entretien (*pro-*

(2) *Pro quarum (Annatatum) solutione ex Christianitatis provinciis omnibus aurum detestabili inventione ad ipsam Romanam Curiam ducebatur, Ecclesiastica dignitates ob intolerabiles solutiones ita comprimebantur, quod aut perpetuo ipsis fœneratoribus remanerent obligata, aut ex illorum reditibus nil supererat, quod ad aliquem pium usum converti potuisset.* Ap. *Würdtwein.* Subsid. Diplom. T. VIII. p. 323.

(3) *Apolog. Eugenii IV. Ap.* Raynald. *ad a.* 1436. *N.* 4.

visio) avec le consentement efficace (*cum effectu*) de toutes les nations & provinces de la chrétienté. (4) La cour de Rome regardoit comme un principe incontestable, que le pape, en qualité de chef de l'église universelle, avoit droit de lever des revenus sur toute l'église. Le concile & les nations soutenoient, au contraire, que l'état de l'église lui avoit été donné pour son entretien, & que ces revenus étoient si suffisans, que ce seroit une prodigalité d'y ajouter quelque chose, & une injustice de mettre, sans nécessité, des tributs sur les églises. En conséquence, la nation Allemande n'accéda aux concordats du concile de Constance, qui ordonne de payer encore les annates pendant cinq ans, que parce que, dans ces temps, le pape n'étoit pas réellement en possession des biens de l'église Romaine; ce qui avoit changé sous le pontificat d'Eugene.

La cour de Rome vit aussi, avec le plus grand mécontentement, que le concile, dans sa 23me. session, lui ôtoit toute les réserves, & par conséquent toute sa puissance, & qu'il ne laissoit au pape que la collation des bénéfices de l'état de l'église, & des dignités ecclésiastiques. Il semble, dit Eugene, que le concile de Basle veuille ne laisser au pape qu'un vain nom & une ombre d'autorité. Lorsque le concile eut fait des ordonnances concernant l'élection future des papes & le nombre & les qualités des cardinaux, & qu'il eut, de sa propre autorité,

(4) *Propositio Panormitani ad Principes Imperii ap.* Würdtwein, *l. c. T. VII. p.* 122.

publié des indulgences pour faciliter la réunion des églises Grecque & Latine, la cour de Rome perdit toute patience, & elle songea de nouveau à dissoudre le concile à quelque prix que ce fût.

Elle commença par tâcher de gagner les princes séculiers. Le pape leur envoya, à cet effet, des ambassadeurs particuliers, pour leur inculquer fortement qu'ils ne pouvoient, en conscience, souffrir plus long-temps que l'on rabaissât tellement l'autorité du pape qui étoit le chef de l'église. Dans les instructions secrettes des ambassadeurs, on trouve entr'autres les paroles suivantes : " Il seroit utile que
„ vous portassiez avec vous une réforme de la cour
„ de Rome, munie du sceau du pape, afin de pou-
„ voir la montrer aux rois & aux princes ; car c'est
„ là le bâton dont ils nous menacent & dont ils
„ nous frappent sans cesse, en disant qu'il se passe,
„ dans la cour de Rome, beaucoup d'abus qui ont
„ un grand besoin d'être réformés, & qu'on laisse
„ toujours subsister. Quand même cette réforme ne
„ seroit pas entiere, il suffiroit qu'elle contînt quel-
„ ques articles pour fermer la bouche à ceux qui
„ trouvent toujours quelque chose à reprendre à la
„ cour de Rome, & déchirent sans cesse sa réputa-
„ tion. Il n'en faudroit pas davantage pour édifier
„ les rois & les princes, & les porter à condescen-
„ dre aux demandes du pape. „ (5)

(5) *Utile præterea foret, si ii nuntii Apostolici secum portarent sub bulla aliquam curiæ Reformationem, quam Regibus & Principibus præsentarent; hoc enim baculo adversarii nostri semper nos inva-*

Comme les menaces avoient été inutiles la premiere fois à l'égard du concile, on travailla alors à gagner les membres par des promesses. Mais tout auroit été inutile si la conduite des Grecs n'étoit venue les tirer fort à propos de la triste situation où il se trouvoit. Les Turcs avoient englouti tout l'Empire Grec, excepté Constantinople sa capitale. L'empereur & le patriarche n'avoient d'autres ressources que de se réconcilier avec l'église Latine; quoique la haine de religion fût si grande dans la plupart des ecclésiastiques & du peuple, qu'ils eussent mieux aimé voir à Constantinople un turban qu'un chapeau de cardinal. Cependant, quelque foibles que fussent les espérances qu'on avoit à concevoir de la part des Latins, on voulut tout risquer alors. Les premieres négociations eurent lieu par un ambassadeur que l'on envoya à Basle. Et on convint que l'empereur se rendroit, avec les évêques de son église, à Basle, ou à Avignon, ou dans une ville du duché de Savoie. Comme il étoit si pauvre qu'il se trouvoit hors d'état de faire le voyage à ses frais, le concile promit de l'envoyer chercher avec quelques galeres armées. On convint de donner 70,000

dunt, & percutiunt, quia dicunt, multa in Romana curia fieri, quæ egent magna reparatione, nec tamen illa corriguntur. Per hanc reformationem, etiamsi usquequaque plena non foret, modo esset aliqua, eorum ora obstruerentur, qui continue lacerant & carpunt Romanæ curiæ famam, nec haberent, quid ultra impingerent, redderenturque tunc Reges & Principes melius ædificati & magis proni ad condescendendum petitionibus D. nostri Papæ. Ap. *Raynald.* ad a. 1436. N. 15.

ducats à un capitaine de vaisseau qui s'en chargea, & la ville d'Avignon, qui devoit être le lieu où devoit se tenir dans la suite le concile, se chargea de la caution. Dès qu'Eugene apprît cette nouvelle, il fit dire à l'empereur de ne point avoir affaire avec les peres de Basle qui n'étoient pas, à beaucoup près, assez riches pour pouvoir le faire venir, & qui pouvoient encore moins le secourir, vu que ce n'étoit qu'une assemblée de quelques têtes remuantes, qui ne méritoit pas même le nom de concile. De son côté, il lui fit promettre de le faire bientôt venir en Italie à ses dépens, & de le tirer d'embarras de la maniere la plus efficace. On rioit dans tout l'Orient de voir les Latins, si désunis entr'eux, travailler à se réunir avec les Grecs. (6) Mais on avoit besoin de secours, & on oublia toute autre considération.

Eugene ne tarda pas de faire équiper quelques galeres par les Vénitiens ses compatriotes, & de les envoyer à Constantinople. (7) Cette démarche, qui tendoit sur-tout à se procurer une raison apparente pour transférer le concile dans une ville agréable au pape, fut pour les peres de Basle une preuve incontestable qu'Eugene vouloit encore ou les séparer ou les faire sortir de Basle. Comme on se plaignoit aussi sans cesse qu'Eugene, malgré l'ordonnance du concile,

(6) *Risit Oriens Latinorum insaniam, qui sibi ipsi dissentientes aliorum unionem perquirerent.* Æneas. Sylv. Apol. ad Mart. Mayer. p. m. 671.

(7) Raynald. *ad a. 1437. N. 13.*

cile, exigeoit des annates, conféroit des bénéfices, & troubloit la liberté des élections, ils crurent qu'il étoit nécessaire de recommencer contre lui l'ancien procès. En conséquence, on cita de nouveau Eugene à venir, dans l'espace de 60 jours, rendre compte de sa conduite. Eugene, au-lieu d'obéir, convoqua un autre concile à Ferrare, (8) & son courage augmenta quand il vit une partie des peres de Basle consentir que l'on tînt un concile en Italie, malgré l'opposition constante de la plus grande partie. Ces derniers pousserent les choses si loin, que dans la 28me. session (9) ils accuserent Eugene d'opiniâtreté; & dans la 29me., ils annulerent le décret qui transféroit le concile à Ferrare. Et après un nouveau délai, (10) on procéda même à la suspension du pape. (11)

Alors on ne pouvoit s'attendre à autre chose qu'à voir s'élever un schisme qui pouvoit devenir encore plus opiniâtre que le premier. Personne n'en fut plus troublé que Sigismond qui vivoit encore. Il envoya aussi-tôt à Basle, Pierre, évêque d'Ausbourg, pour empêcher les peres de Basle de continuer leurs entreprises contre le pape. Mais ce prince mourut sans voir le succès de ses démarches. (12) Les élec-

(8) An. 1437.

(9) Le 1 octobre 1437.

(10) 1438.

(11) *Decretum Synodale de Suspensione D. Eugenii IV. Papæ. Ap.* Muller *Reichstag. Theatr. 1. Vorstellung. p. 25.*

(12) Le 9 décembre 1437.

teurs s'étant assemblés à Francfort pour procéder à une nouvelle élection ; chaque parti, c'est-à-dire, le pape & le concile, leur envoyerent des ambassadeurs pour les gagner. Les peres de Basle sur-tout croyoient que leur conduite étoit fondée sur des principes clairs & incontestables. Le concile, disoient-ils, a été reconnu pour légitime par toute la chrétienté & par le pape Eugene lui-même ; or il a été décidé par les décrets du concile de Constance, renouvellé par ceux de Basle, que le pape lui-même doit obéir à un concile légitime, en ce qui concerne la réforme de l'église dans son chef & dans ses membres ; d'où il s'ensuit évidemment qu'Eugene n'a pu le transférer ailleurs sans son consentement ; sur-tout puisque cela avoit été conclu & décidé expressément dans la onzieme session, dont les décrets avoient été reçus par Eugene. Cette translation, ajoutoient-ils, n'a d'autre but que d'empêcher la réformation. Car qui oseroit dire quelque chose contre le pape dans une ville comme Ferrare, où il est si puissant, & qui est si près de ses états ? Si c'est sérieusement que les Grecs veulent se réunir à l'église Latine, ils le peuvent aussi bien à Avignon ou dans une ville de Savoie qu'à Ferrare, comme ils y avoient consenti au commencement, n'en ayant été détournés que par les instigations du pape. Mais avant tout, ils tâcherent de faire sentir que c'étoit une occasion décisive de faire valoir l'autorité des conciles, & sur-tout le décret de Constance. Si on la laisse échapper, disoient-ils, il n'y aura plus de moyen

de retenir les papes dans de justes bornes, puisqu'ils empêcheront la convocation des conciles généraux, ou qu'ils pourront les dissoudre dès qu'on fera la moindre chose contre eux, ou enfin les transférer dans une ville où personne n'osera ouvrir la bouche pour les accuser. Si une partie des peres a consenti à la translation du concile, une partie beaucoup plus grande & plus nombreuse s'y est constamment opposée ; & dans toutes les assemblées, & sur-tout dans les conciles, la voix du plus grand nombre doit l'emporter.

Les électeurs voyoient bien que ces raisons n'étoient point dépourvues de fondement & de solidité. (13) Mais on considéroit plus la chose politiquement que selon les principes de la théologie. On avoit encore sous les yeux les suites funestes du dernier schisme, & de peur de les voir renaître, on jugea plus prudent de tout tenter, & de céder autant qu'il seroit possible. En conséquence, on exhorta les peres de Basle, soit par écrit, soit par des ambassadeurs, à cesser leurs procédures contre le pape, & on pria aussi le pape de ne rien entreprendre contre le concile, & de se prêter à la paix. (14) Mais en même temps, comme il paroissoit en Allemagne des décrets, tantôt de la part du pape, tantôt de celle du concile; les électeurs firent, avant le jour de l'élection, (15) une protestation très-remar-

(13) *Apud* Würdtwein *Subs. Dipl. T. VII. p. 98. seqq.*

(14) *Apud* Würdtwein *l. c. p. 157 & 159.*

(15) Le 17 mars 1438.

quable. Elle portoit qu'à l'avenir on ne recevroit des deux partis aucune ordonnance ni autre chose de cette espece, mais que *les églises d'Allemagne seroient gouvernées uniquement par la jurisdiction ordinaire de leurs évêques*, jusqu'à ce qu'on eût élu un nouveau roi des Romains, & qu'après une mûre délibération, on fût convenu à quel parti il faudroit s'attacher; & que si la chose tardoit encore six mois on persisteroit dans la neutralité. (16) On donna en même temps avis de cette neutralité aux princes ecclésiastiques & séculiers, qui y consentirent aussi. Quelques jours après l'élection, les électeurs firent encore une union remarquable, par laquelle *ils se promirent mutuellement de travailler de tout leur pouvoir, par leurs conseils & leurs secours, à appaiser cette discorde, & à conserver l'union dans l'église. Et que si les affaires ne pouvoient s'arranger selon les voies de la douceur, ils n'en resteroient pas moins intimement unis, & ne se sépareroient point les uns des autres.* (17)

Quant à l'élection, Fréderic, électeur de Brandebourg, se présenta pour obtenir le trône pour lui, ou pour l'un de ses trois fils qu'il avoit amenés avec lui à Francfort. (18) Mais en général il n'étoit pas fort aimé dans l'Empire, & moins encore de ses

(16) *Apud* Würdtwein *l. c. p. 163.*

(17) *Apud* Guden *C. D. T. IV. N. CIII. p. 236.*

(18) On peut le voir dans une chartre *V. Guden, Tom. IV. N. 110. p. 246.*

voisins de Franconie & de la Marche; quoiqu'il eût beaucoup de sagesse & de courage. Le vœu général de la nation favorisoit plutôt Albert, duc d'Autriche, gendre & héritier de Sigismond. Les grandes qualités & la puissance qu'il venoit de recevoir, faisoient concevoir de sa part les espérances les plus favorables dans les circonstances présentes. Sigismond avant sa mort avoit fait des dispositions relatives à sa succession. (19) Mais on ne trouve point qu'il ait songé à faire passer l'Empire à Albert. Les Hongrois mêmes, en le reconnoissant pour roi, lui firent promettre par serment qu'il ne recevroit point la couronne d'Allemagne. En effet, Albert qui prévoyoit bien tous les embarras qu'il auroit en Boheme & en Hongrie, hésita long-temps s'il se chargeroit encore des affaires de l'Allemagne dans ces temps de troubles & de divisions. Mais enfin, gagné par les sollicitations des autres ducs d'Autriche ses cousins, qui regardoient le trône impérial comme un avantage inestimable pour leur famille; & considérant les secours qu'il pourroit tirer de l'Allemagne contre les Bohémiens qui ne lui étoient pas encore fort attachés, il consentit à ratifier son élection, après que le concile de Basle l'eût absous de son serment par un diplôme particulier. (20) Comme Albert n'avoit pas recherché l'Empire, on ne trouve point de traités particuliers, entre lui & les

(19) Voyez la 307me. chartre dans *Horn Leben Friderichs des Streitbaren.*

(20) *Apud* Pez *Thesaur. Anecd. noviss. T. VI. P. III. p. 236.*

électeurs, mais seulement une confirmation générale de leurs privileges.

Aussi-tôt après la ratification de l'élection, Albert convoqua une diete à Nuremberg, où il appella aussi les Juifs, " afin de leur imposer une taxe „ à l'exemple de ses prédécesseurs, soit pour son „ couronnement à Aix-la-Chapelle, soit pour d'au„ tres besoins & affaires de l'Empire. „ (21) Mais Albert ne put aller lui-même à cette diete, étant retenu dans ses états héréditaires pour des affaires beaucoup plus pressantes. Après avoir rétabli l'ordre en Hongrie, il tourna ses vues vers la Boheme, où les esprits étoient toujours aigris les uns contre les autres malgré les *compactata* faits avec le concile de Basle & Sigismond. Outre un grand nombre de Thaborites qui ne vouloient point entendre parler des *compactata*, les *Utraquites*, c'est-à-dire, ceux qui, en vertu de ces *compactata*, recevoient la communion sous les deux especes, quoiqu'ils eussent été reçus dans le sein de l'église, se trouvoient dans une position fort équivoque à l'égard des Catholiques, de même que les Catholiques à leur égard. Chaque parti avoit ses églises particulieres, ses prêtres particuliers, ses usages particuliers; ils portoient même des noms différens, & ce qui est une suite nécessaire de toutes ces choses, ils avoient un systême politique tout différent. Ils se méfioient les uns des autres, & chaque parti étoit fermement per-

(21) *Apud* Wencker *Appar. & Instruct. Archiv. p.* 337.

ſuadé que ſi le parti contraire prenoit le deſſus, il ſeroit opprimé entiérement, ou que du moins il éprouveroit des perſécutions continuelles. Les Catholiques ne firent aucune difficulté à la diete de Prague (22) de reconnoître Albert pour leur roi. Mais les Utraquites, auxquels Albert n'avoit pas accordé tout ce qu'ils avoient demandé, tinrent, dans le même temps, une aſſemblée ſur le Thabor, & y élurent roi de Boheme, Caſimir, frere d'Uladiſlas, roi de Pologne, jeune prince de treize ans.

Alors Albert s'avança vers Prague avec quelques troupes, & s'y fit couronner. Mais le roi de Pologne, qui avoit approuvé l'élection de ſon frere, envoya quelques mille hommes au ſecours des Utraquites, avec leſquels Henri Ptarsko, qui étoit leur chef, ravagea les terres des ſeigneurs Catholiques qui avoient appellé Albert en Boheme. Les troupes qu'Albert avoit demandées en Autriche & en Hongrie, n'étoient pas encore toutes arrivées; cependant il pourſuivit Ptarsko & les Polonois qui s'étoient joints à lui, & les pouſſa juſques vers le Thabor, où ils ſe retrancherent. Sur ces entrefaites, Albert ayant reçu pluſieurs troupes auxiliaires d'Allemagne, attaqua encore Ptarsko, qui ſe retira avec les ſiens. Les Polonois furent effrayés; Albert inveſtit le Thabor, & les Polonois, après avoir ſouffert la faim pendant quelque temps & perdu leurs chevaux & un grand nombre de gens, furent obligés de re-

(22) Le 6 mai 1438.

tourner chez eux dans l'état le plus misérable. Le roi de Pologne, pour soutenir son frere, fit encore quelques irruptions dans la Silésie; mais Albert ayant fait attaquer la Pologne, même sous le commandement d'Albert, margrave de Brandebourg, le roi fut obligé de se retirer, & l'on entama des négociations à Breslau, où Albert se trouva en personne. On ne put y faire une paix entiere, parce qu'Uladislas ne voulut point renoncer au prétendu droit de son frere sur la Boheme; mais on conclut une treve pour quelques années, & Ulric de Rosenberg & Mainard de Neuhaus, qu'Albert avoit nommés gouverneurs en Boheme, en firent aussi une avec les Utraquites.

Cependant la diete (23) qu'Albert avoit convoquée en Allemagne pour le jour de sainte Marguerite, se tenoit toujours en son absence. On y délibéra sur-tout sur les moyens d'établir une paix publique durable. Mais les princes & les villes ne purent se réunir, & chaque parti donna, aux commissaires impériaux, des mémoires particuliers contre cette paix; de sorte qu'il ne fut résolu autre chose, sinon que les commissaires mettroient ces divers mémoires sous les yeux de l'empereur, & qu'on tiendroit une autre diete au jour de St. Gal (24) de la même année, pour y terminer cette affaire. Albert avoit conservé le chancelier de Sigismond. C'étoit le célebre Gaspar Schlick, homme fort habile dans

(23) Le 13 juillet 1438.
(24) Le 16 octobre.

la ſcience du droit, & qui travailla avec ardeur dans ces deux dietes pour rétablir enfin dans l'Allemagne l'ordre & le repos. A la derniere diete, Albert donna lui-même un nouveau mémoire, qui contenoit ceux des princes & des villes, où l'on remarque ſur-tout un article qui traite de la diviſion de l'Empire en cercles, dont il avoit déjà été queſtion dans la diete précédente. *Afin*, dit-il, *de donner de la ſtabilité & de la conſiſtance à la paix publique, & à tout ce que l'empereur & les autres tribunaux auroient ſtatué; afin d'aſſurer auſſi la punition des criminels, l'empereur étant quelquefois empêché par des affaires importantes & urgentes, & ſouvent trop éloigné pour qu'on pût venir le trouver ſans danger; toutes ces choſes empêchant l'empereur de pourvoir, par lui-même, aux beſoins de l'Empire; Albert le diviſa de la maniere ſuivante :* La premiere partie devoit comprendre la Franconie, & une partie de la Baviere & du haut-Palatinat; la ſeconde le reſte de la Baviere & l'archevêché de Salzbourg; la troiſieme la Souabe; la quatrieme le Palatinat, l'archevêché de Mayence, avec les évêchés de la province Rhenane & les villes d'Alſace; la cinquieme les pays du bas-Rhin & la Weſtphalie; la ſixieme la haute & baſſe-Saxe. Les membres de chaque cercle devoient choiſir un *capitaine-général, qui jugeroit toutes les cauſes relatives au maintien de la paix publique.* (25) Mais ce pro-

(25) Wenker. *Appar. p.* 340. *ſeq.*

jet salutaire échoua aussi; parce que les électeurs & les princes pensoient que les villes avoient trop de privileges, & qu'il falloit qu'elles y renonçassent, avant que l'on pût établir une paix publique perpétuelle. Mais les villes mirent autant d'opiniâtreté dans leur refus que les princes de chaleur dans leurs demandes. Ces derniers n'étoient pas non plus fort contens du chancelier impérial, parce qu'ils croyoient que le projet impérial étoit trop conforme à celui des états. La mort prématurée d'Albert, qui arriva sur ces entrefaites, interrompit ces négociations salutaires au sujet de la paix publique, ainsi que celles que l'on faisoit toujours pour appaiser les troubles de l'église.

Nous avons vu que les électeurs assemblés à Francfort pour l'élection d'Albert, avoient pris à cœur le rétablissement de la paix de l'église, & que pour y travailler, ils avoient envoyé des ambassadeurs au pape & au concile. A cette occasion, ils leur proposerent leur médiation, & Albert en fit autant après son élection. (26) Si l'on s'occupoit à faire des traités, c'étoit toujours autant de temps de gagné pour le pape. Mais les peres de Basle y avoient d'autant plus de répugnance. Ils envoyerent une ambassade à la premiere diete de Nuremberg, pour engager les princes d'Allemagne à quitter la neutralité & à prendre leur parti contre le pape, sans autres négociations; mais les électeurs, loin de chan-

(26) *Apud* Würdtwein, *T. VII. N. XXXI. p. 178.*

ger de résolution, déclarerent aux ambassadeurs que les traités ayant été, en quelque façon, commencés par l'entremise de l'Empire d'Allemagne, & que cette affaire ne regardant pas un royaume, une principauté, ou quelque état particulier, mais la chrétienté toute entiere; le concile devoit envoyer d'autres ambassadeurs avec des pleins-pouvoirs au lieu & places qu'ils lui indiqueroient. (27) En même temps, on leur renouvella la priere qu'on leur avoit faite si souvent, de ne rien entreprendre contre le pape jusqu'à ce temps-là.

Les députés du concile furent fort mécontens de cette réponse. Car, disent-ils dans les remarques qu'ils firent à ce sujet, cette nouvelle assemblée qu'on se propose de faire est une chose très-superflue, puisqu'il est certain qu'Eugene est obligé d'obéir au concile qui représente l'église universelle. Le concile seul est le tribunal où le pape doit comparoître; & il n'est permis ni au roi des Romains ni aux princes, de préparer une assemblée de cette nature. Car il est défendu par les loix divines & humaines, que les affaires qui regardent le pape & l'église, soient jugées par des souverains séculiers. Si le pape y a consenti, ce n'est que pour détruire l'autorité des conciles; afin qu'à l'avenir, toutes les fois qu'un concile voudra exercer contre le pape son autorité légitime, il puisse s'adresser aux puissances souveraines dont il pourra aisément gagner quelques-unes. (28)

(27) *Apud* Würdtwein, *l. c. N. XVI. p. 147. seq.*
(28) *Apud* Würdtwein, *l. c. N. XLI. p. 313. seq.*

Les ambaſſadeurs pouſſerent même les choſes jusqu'à proteſter contre cette nouvelle aſſemblée, & prierent les princes de ne la point convoquer. Cependant le concile ne jugea pas à propos de ne pas comparoître à la ſeconde diete de Nuremberg, où le pape & les ſouverains ſéculiers de la chrétienté furent appellés pour traiter ces affaires. Le pape ayant envoyé le cardinal Albergatus en qualité de légat, on entendit également les deux parties; & on tâcha d'engager les députés du concile à conſentir qu'il fût transféré dans un endroit où les Grecs puſſent ſe rendre commodément. (29) Mais les députés oppoſant toujours leurs anciennes difficultés, on remit l'affaire à une autre aſſemblée que l'on indiqua à Francfort. Tout ce qui arriva dans celle-ci, c'eſt que le roi des Romains, les princes, comtes, ſeigneurs & chevaliers accéderent à l'union des électeurs.

Mais ce qui ſe paſſa à l'aſſemblée, commencée à Francfort & transférée à Mayence à cauſe de la peſte, eſt très-remarquable. (30) Outre les ambaſſadeurs d'Albert, en qualité de roi des Romains, s'y trouverent auſſi ceux des rois de France, de Caſtille & de Portugal, ainſi que ceux du duc de Milan, qui, à ce qu'ils diſoient, avoient en même temps plein-pouvoir du roi d'Arragon. Quant aux états de l'Empire, les trois électeurs eccléſiaſtiques s'y trouverent en perſonne; de la part du concile, le patriarche d'Aquilée, né duc de Teck, ſous le titre

(29) *Apud* Würtwein, *T. VII. N. XXXIV. p.* 241.

(30) 1439.

de *légat à latere* avec quelques évêques & docteurs ; mais les ambaſſadeurs d'Eugene reſterent à Nuremberg, ſous prétexte qu'ils devoient avoir de nouvelles inſtructions avant que d'aller plus loin. D'abord on commença par produire les décrets que le concile de Baſle avoit faits juſques-là, & la nation Allemande les reçut par un acte formel ; mais quant à la ſuſpenſion d'Eugene, elle perſiſta dans ſon ancien ſentiment. On fit auſſi aux décrets quelques explications, modifications ou reſtrictions, ainſi qu'il convenoit pour la nation Allemande en général, & pour chaque dioceſe en particulier ; & on promit d'en donner dans la ſuite avis au concile. (31)

Comme le concile même, dans ſon décret ſur les élections, fait mention de quelque choſe qu'il vouloit accorder au pape à titre d'entretien, (*proviſio*) la nation Allemande déclare qu'à l'avenir les égliſes archiépiſcopales, épiſcopales, & les couvens exempts, ne donneroient, dans les cas de vacance, que la quatrieme partie de ce qu'ils étoient obligés de donner auparavant à la chambre apoſtolique, & les autres bénéfices la dixieme partie de leurs revenus : que la moitié de cette ſomme ſeroit don-

(31) *Decreta ſacri Baſileenſis Concilii acceptamus cum omni honore, reverentia & devotione, qua decet*, ſalvis tamen in quibuſdam ex eis declarationibus, modificationibus & limitationibus noſtræ germanicæ nationi ac cuilibet noſtrum ſingulariter in ſuis Provinciis, diœceſibus ſeu Territoriis congruentibus & accommodis factis & fiendis ſuis loco & tempore opportune exprimendis ac per ſacrum Concilium decretandis. *Inſtrum. acceptat. in Concordatis nationis Germanicæ integris*, p. 41.

née au pape à titre de provision, & que l'autre seroit réservée pour les besoins des évêques & des évêchés. On ajouta que la somme destinée au pape seroit payée comme *un don gratuit*, *sans préjudice des libertés de l'église* Germanique, *& seulement jusqu'au temps du prochain concile général*, qui devoit être tenu en vertu du décret *frequens* du concile de Constance. (32)

Quant à la réconciliation du pape avec le concile, les ambassadeurs des puissances étrangeres convinrent avec les princes des articles suivans : " Le
„ concile devoit, dans l'espace de quinze jours,
„ après qu'on l'en auroit requis, choisir & nommer
„ une des trois villes de Strasbourg, Ratisbonne &
„ Mayence, pour y tenir un concile général. Le
„ roi des Romains & le roi de France se chargeoient
„ de faire savoir ce choix au pape Eugene & à l'em-
„ pereur Grec, afin qu'ils convinssent aussi d'une
„ ville dans laquelle se rendroient les peres du con-
„ cile de Basle. Au cas qu'aucune de ces villes ne
„ convînt au pape & à l'empereur, le concile se
„ transporteroit par provision dans l'une d'elles ;
„ mais n'y entreprendroit rien qu'après six mois &
„ quinze jours, que l'on donneroit au pape & à
„ l'empereur pour faire leurs réflexions. Que si,

(32) Per modum gratuitæ subventionis & non alias, sine præjudicio tamen libertatum Ecclesiarum Germanicæ nationis & duntaxat ad tempus futuri Concilii *secundum formam supradicti decreti* frequens *celebrandi*. *Ap.* Würdtwein, *T. VIII. N. V. pag.* 74.

„ pendant ce temps-là, la paix ne se faisoit point, „ le concile auroit droit de décider les questions de „ droit & de fait, qui se sont élevées entre lui & „ le pape, & que les ambassadeurs travailleroient „ de toutes leurs forces à faire adopter ces déci- „ sions à leurs maîtres. Que si le pape ou le con- „ cile faisoit, pendant ces six mois, quelques pro- „ cédures ou sentences qui missent obstacle à la „ paix, elles ne seroient point reçues ni exécutées „ dans les provinces de leurs maîtres. Et afin de „ donner plus d'autorité au concile, leurs maîtres „ y enverroient tous les prélats & savans qui sont „ ordinairement appellés au concile selon le droit „ & l'usage; mais que si ni le pape ni le concile „ ne reçoivent des propositions si justes & si raison- „ nables, on ne leur restera point attaché, on ne „ donnera aucun secours à ceux qui donneront oc- „ casion de continuer les disputes, &, pendant ce „ temps-là, on fera tout son possible pour éviter „ un nouveau schisme. (33)

Ce que les ambassadeurs avoient prévu arriva en effet, c'est-à-dire, que ni les peres du concile ni le pape ne voulurent accepter ces propositions. Eugene ni ses curiaux n'avoient aucune envie d'aller en Allemagne, pour s'y faire réformer, & les peres de Basle répondirent, selon leur coutume, que la translation d'un concile ou la convocation d'un second, loin d'être un moyen de rétablir la paix, ne feroit

(33) *Apud* Würdtwein, *l. c. T. VIII. N. III. p. 29. seq.*

qu'augmenter les troubles & la confufion. Dès que ce nouveau concile voudroit entreprendre quelque réforme relative à la cour de Rome, le pape qui auroit réuffi à transférer ou même à diffoudre impunément un concile, le transféreroit encore; de forte que les peres, obligés d'aller fans ceffe d'une ville à l'autre, fe lafferoient à la fin de ces voyages, & finiroient par fe féparer d'eux-mêmes. En un mot, fi le pape ne veut pas adopter les décrets du préfent concile approuvé par toutes les nations, comment peut-on s'attendre qu'il adopte ceux d'un autre concile, lorfqu'il fera queftion de réformer l'églife dans fon chef & dans fes membres? (34)

En effet, on ne pouvoit pas efpérer grand bien d'un nouveau concile; puifqu'il reftoit toujours au pape quelque chofe à faire au fujet des annates & des réferves. Si les peres de Bafle n'euffent pas touché cette matiere, il les auroit laiffé travailler tranquillement à leur réforme; mais comme les décrets relatifs aux annates, aux réferves & au rétabliffement des élections avoient été reçus folemnellement par les nations Allemandes & Françoifes, & que, de fon côté, la cour de Rome étoit fermement réfolue de s'expofer à tout plutôt que de céder en ce point, il falloit néceffairement ou que les nations renonçaffent aux décrets, ce qu'elles ne vouloient point faire, ou il falloit s'attendre à voir redoubler les troubles. D'après ces principes, les

(34) *Apud* Würdtwein, *T. VIII, N. III. p. 42. feq.*

peres

peres de Basle croyoient fermement qu'à la fin, les nations se tourneroient entiérement de leur côté, & qu'elles approuveroient tout ce que feroit le concile, afin de ne pas perdre les avantages qu'elles retiroient de ses décrets. Dans ces sentimens, ils citerent encore une fois Eugene, & allerent enfin jusqu'à le déposer. (35) Les évêques ne se porterent qu'en tremblant à cette extrêmité. Mais les théologiens & les docteurs agirent avec beaucoup plus de hardiesse; car leur zele pour la liberté de l'église & le maintien des conciles généraux, avoit augmenté par les difficultés, & étoit devenu un vrai enthousiasme. Comme les évêques aimoient mieux vivre à leur aise dans leur diocese que de tenir des conciles, ils ne s'étoient pas trouvés en grand nombre à Basle. C'est ce qui avoit engagé le concile à accorder aussi séance & voix aux théologiens & aux docteurs, qui parurent alors pour la premiere fois dans l'église en qualité de législateurs & de juges de la foi; & qui défendirent l'autorité des conciles, dirai-je avec beaucoup de chaleur ou de fermeté, de constance ou d'opiniâtreté? (36) Les ambassadeurs firent, à

(35) Le 25 juin 1439.

(36) Le Cardinal Louis Lallemand lui-même, président du concile de Basle, dit d'eux dans une session publique : *Utcunque est opus Dei hac vice fuisse autumo, ut inferiores ad decidendum reciperentur. — Et horum Inferiorum* zelum, constantiam, rectitudinem, magnanimitatem *videtis. Ubi nunc Concilium, si soli Episcopi, solique Cardinales vocem habuissent? Ubi nunc Conciliorum authoritas! Ubi fides Catholica? Ubi decreta? Ubi Reformatio? nempe omnia libidini Eugenii ac temeritati jam diu com-*

la vérité, tout leur possible pour empêcher cette démarche, mais ce fut en vain. Louis Lallemand, cardinal d'Arles, en qualité de président du concile, dit publiquement, après la lecture du décret de déposition, que cette conduite avoit été nécessaire, pour réprimer les entreprises des papes, qui, se croyant élevés au-dessus de l'église universelle, prétendoient pouvoir tout arranger à leur fantaisie; & afin qu'à l'avenir un seul homme n'eût pas le pouvoir de faire courir l'église, tantôt à Bologne, tantôt à Florence, ensuite encore à Bologne, après cela à Ferrare, & enfin encore à Florence, ainsi qu'Eugene avoit voulu le faire. (37)

Après cette déposition, ils procéderent enfin à une nouvelle élection, & le choix tomba sur Amédée, duc de Savoie. (38) Ce prince, selon le discours qu'Æneas Sylvius fait tenir à un des peres du concile, ce prince avoit rempli, pendant son regne, les devoirs d'un bon souverain; il avoit été le pro-

missa fuissent, victorque nefandissimi sui propositi ille fuisset, nisi quos modo spernitis inferiores sibi restitissent. Ap. Æneam Sylv. de gestis Basileens. Conc. L. I. p. m. 29.

(37) *Necessariumque illud fuisse decretum asseruit ad reprimendam Romanorum Pontificum ambitionem, qui se supra universalem Ecclesiam extollentes omnia pro libidine sua se posse arbitrabantur, ne posthac Ecclesiam unus homo nunc Bononiam, nunc Florentiam, rursus Bononiam, mox Ferrariam, & deinde iterum Florentiam (ut Eugenius attentavit) traduceret: utque deinceps Romani Pontifices paululum animum à temporalium sollicitudine rerum retraherent, qui ut ipse vidisset, nequaquam de spiritualibus cogitarent.* Ap. Æn. Sylv. l. c. p. 45.

(38) Le 5 novembre 1439.

tecteur des orphelins, des veuves & des pauvres, avoit toujours entretenu, dans ses états, l'ordre & la paix; n'avoit jamais consenti à aucun meurtre ni brigandage; jamais il n'avoit fait la guerre à personne, & quand on la lui avoit faite, il avoit tâché de vaincre ses ennemis, plus par des bienfaits que par des hostilités. Après avoir remis son duché à son fils, il s'étoit retiré avec quelques chevaliers à Ripailles, sur le lac de Geneve, pour y vivre dans la solitude, en se consacrant entiérement au service de Dieu. Il n'y portoit d'habit que contre l'intempérie des saisons, n'y mangeoit que pour chasser la faim. Enfin il vécut avec tant d'austérité, d'ordre & de dévotion dans le couvent où il se fixa, qu'il n'y avoit peut-être point d'endroit sur la terre où l'on pût trouver plus de piété. (39) Mais une des principales raisons qui le firent élire, c'est qu'il étoit riche, puissant, & allié aux premieres familles de l'Europe, qui ne manquoient ni de moyens ni de forces pour le soutenir, & même pour faire trembler son adversaire.

Quelques jours auparavant, (40) Albert étoit mort en Hongrie en revenant d'une expédition contre les Turcs. Selon le témoignage d'Eberhard Windeck, historien contemporain, jamais prince, depuis la naissance de Jesus-Christ, ne fut plus universellement regretté des nobles & des bourgeois, des riches & des pauvres. On s'étoit déjà promis beaucoup

(39) *Æneas Sylv. l. c. p. 59.*

(40) Le 27 octobre 1439.

des qualités personnelles qu'il avoit montrées dans le gouvernement de l'Autriche ; c'est-à-dire, de sa prudence, de son amour pour la justice, de sa bonté, de son courage & de son activité ; mais on se promettoit bien plus encore de sa puissance, parce qu'après la mort de son pere il avoit réuni à l'Autriche la Hongrie & la Boheme. La cruauté des Turcs au-dehors, les désordres du droit de diffidation au-dedans, faisoient desirer généralement un empereur qui pût, par ses propres forces, donner le plus de poids & d'autorité à ses ordonnances & à ses décrets ; & qui, d'un autre côté, pût servir de boulevard à l'Empire. Car en voyant les inimitiés des princes entr'eux, & avec les villes de l'Allemagne, il étoit aisé de prévoir que la puissance de l'Allemagne, toujours divisée, ne se réuniroit jamais pour une entreprise commune. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'est qu'Albert n'avoit point laissé de fils qui pût lui succéder & poursuivre l'exécution de ses projets. Nous parlerons dans la suite de Ladislas son fils posthume.



CHAPITRE XVIII.

Fréderic III. A qui il faut attribuer les défauts que l'on remarquoit alors dans le gouvernement de l'Empire. Conduite de Fréderic à l'égard de la guerre des Suisses avec les Zuricois. On renonce à la neutralité que l'on avoit observée jusqu'alors entre le pape & le concile de Basle. Concordats avec le pape.

APRÈS la mort d'Albert, Fréderic d'Autriche, son cousin, chef de la branche d'Autriche-Styrie, fut élu empereur d'une voix unanime. (1) Fréderic, électeur de Brandebourg, & Henri de Plauen, ambassadeur de Boheme, avoient au commencement jetté les yeux sur Louis, landgrave de Hesse; mais comme depuis un temps infini les électeurs de Mayence & les landgraves avoient entr'eux des disputes continuelles, il ne falloit pas compter que les électeurs ecclésiastiques lui donnassent leurs voix, & Louis lui-même paroissant ne se pas soucier beaucoup de la couronne, les difficultés furent bientôt levées.

Fréderic hésita aussi s'il recevroit ou non la couronne de l'Empire, tant c'étoit peu de chose alors. Une autre raison de cette conduite, c'est qu'il ai-

(1) Le 27 octobre 1439.

moit la paix & le repos. Il eſt aſſurément étonnant que dans un temps où il ſe trouvoit à peine un gentilhomme qui, au moins une fois en ſa vie, n'eût aſſiégé un château comme ennemi ou comme auxiliaire, ou qui ne ſe fût battu d'une autre maniere avec les autres; il eſt étonnant, dis-je, que le ſouverain d'un ſi grand pays, pendant un long regne, ſe fût à peine trouvé une ou deux fois dans ce cas. Mais ſi l'on vouloit, par cette raiſon, rejetter ſur lui tous les malheurs que l'Allemagne a éprouvés au-dedans, il faudroit connoître bien peu la conſtitution qui exiſtoit alors. Le célebre Æneas Sylvius, qui eut lui-même part à pluſieurs événemens de ſon regne, dit (2) en face aux princes: " Une autre
„ raiſon pour laquelle l'Empire tombe en déca-
„ dence, & finira enfin par être détruit ſi vous n'y
„ mettez ordre, c'eſt que les philoſophes abhorrent
„ la pluralité des ſouverains, & vous en faites gloi-

(2) *Sed eſt alia major ratio, quæ veſtrum Imperium comminuit, & ad nihilum rediget, niſi occurritis: pluralitatem Principum Philoſophi abhorrent, vos ea gaudetis: nam quamvis Imperatorem & Regem & dominum veſtrum eſſe fatemini, precario tamen ille imperare videtur. Nulla ejus potentia eſt; tantum ei paretis, quantum vultis, vultis autem minimum. Libertas omnibus in communi placet. Neque Principes neque Civitates, quod ſuum eſt, Imperatori prebent. Nulla illi vectigalia, nullum ærarium, quiſque ſuæ rei moderator & arbiter eſſe vult, hinc diſcordiæ inter vos crebræ & aſſidua bella graſſantur; ex quibus rapinæ, incendia, cædes & mille malorum emergunt genera, quemadmodum ibi intervenire neceſſe eſt, ubi plura dominantur capita.* Æneas Sylv. de mor. germ. ſive Apol, ad Thomam Mayer. p. m. 706. ſeq.

„ re. Car, quoique vous reconnoissiez l'empereur
„ pour votre roi & votre maître, sa puissance dé-
„ pend cependant de votre volonté. Il n'a point de
„ puissance réelle ; vous ne lui obéissez qu'autant
„ que vous voulez, & vous ne le voulez presque
„ point. Tous veulent être libres. Ni les princes,
„ ni les villes, ne donnent à l'empereur ce qui lui
„ appartient. Il n'a point de revenus, point de ren-
„ tes, & chacun veut disposer comme il lui plaît
„ de ce qu'il possede. „ Que pouvoit-on attendre d'un empereur dans de telles circonstances.

Aucun prince Allemand n'avoit alors un petit nombre de troupes, dont il pût se servir à son gré, ou qu'il pût envoyer dans des provinces éloignées. Frédéric sur-tout étoit dans ce cas, lui qui ne possédoit pas même l'Autriche toute entiere, mais seulement la Styrie, la Carinthie & la Carniole, qui faisoient à peine la moitié de l'Autriche. Mais la constitution intérieure des états formoit sur-tout un obstacle invincible aux entreprises du dehors. Les forces militaires dépendoient toujours de la noblesse qui n'étoit obligée qu'à la guerre défensive, & qui se faisoit beaucoup prier, par le souverain, avant que de se déterminer à monter à cheval. Comment donc Fréderic auroit-il pu songer à engager la noblesse de Styrie à marcher avec lui par toute l'Allemagne, & à se battre pour faire plaisir aux princes contre tous les gens remuans qui troubloient le repos de l'Empire? Si Charles IV. fut obligé de faire serment aux Bohémiens de ne les point obliger à servir hors de

la Bohême, (3) on peut bien penser ce que pouvoient à cet égard les petits princes.

Fréderic ne ménagea ni les ordres, ni les citations à son tribunal, ni les négociations & toutes les autres choses qui étoient en son pouvoir pour entretenir la paix. Mais, en général, il tâchoit toujours de tenir les plus remuans en respect, en leur opposant des gens aussi remuans qu'eux; ou bien il travailloit à gagner du temps, & par-là il parvenoit ordinairement à son but. Un autre plan de gouvernement, & un empereur qui auroit eu plus de puissance & d'activité, auroient renversé l'Allemagne de fond en comble, ou l'auroient plongée dans une anarchie entiere.

Au commencement de son regne, les affaires de sa maison que la mort prématurée de l'empereur Albert son cousin avoit laissées dans un état fort critique, l'occuperent en grande partie. Elisabeth, veuve de l'empereur, étoit enceinte. Si elle accouchoit d'un fils, Fréderic, en qualité de plus proche parent, devoit être chargé de la tutelle; mais si elle avoit une fille, l'Autriche lui devoit revenir, à lui & à son frere Albert; & il pouvoit aussi faire des prétentions sur la Hongrie, & sur-tout sur la Boheme, en vertu de plusieurs traités. Fréderic, malgré

(3) *Porro ut suis utilitatibus nostri subditi quietius intendant — hanc eis gratiam duximus specialem, quod ultra metas regni nostri Bohemiæ Nobiles regni nostri Bohemiæ pro subjugatione alicujus terræ alienæ eos invitos nullatenus compellemus.* Diplomat. Car. IV. in Hoffmann. mon. inedit. T. 2. N. LXVII. p. 73.

tous ses efforts, ne put empêcher que les Hongrois ne fissent une espece d'élection avant les couches de la reine; & ils proposerent la couronne à Uladislas, roi de Pologne. Cependant les ambassadeurs, envoyés en Pologne à cet effet, avoient ordre de ne point exécuter leur commission si la reine venoit à accoucher d'un prince avant qu'ils l'eussent faite. Mais ils n'y eurent aucun égard, & Uladislas ayant accepté leurs offres, vint lui-même en Hongrie, où il fut reconnu pour roi par une grande partie de la nation. Cependant, par l'entremise du cardinal Julien, ancien président du concile de Basle, que le pape Eugene avoit envoyé en Hongrie, on fit un traité en vertu duquel Ladislas, le prince nouveau né, succéderoit un jour à Uladislas, & que pendant la minorité, celui-ci gouverneroit la Hongrie, mais sans porter le titre de roi, & qu'il seroit son successeur s'il mouroit sans laisser d'enfans. (4) Cependant après la mort d'Elisabeth, (5) Uladislas prit le titre de roi, & le garda jusqu'à sa fin malheureuse.

Une partie des Bohémiens procéderent aussi à une nouvelle élection, & offrirent la couronne à Albert, duc de Baviere. Mais celui-ci ayant fait difficulté de l'accepter, ils consentirent enfin aux propositions de Fréderic, qui vouloit qu'ils gouvernassent eux-mêmes leur royaume jusqu'à la majorité de Ladislas. En conséquence, ils nommerent deux régens; sa-

(4) 1441. (5) 1442.

voir, Mainard de Neuhaus de la part des Catholiques, & Henri Ptarsko de la part des Utraquites, & après la mort de ce dernier, George de Podiebrad. Fréderic aimoit trop son repos & son argent pour se charger du gouvernement d'une nation qui, depuis quelques temps, s'étoit conduite de maniere à donner d'elle, aux nations étrangeres, une idée très-désavantageuse. Dans la suite, il eut lieu de s'en repentir.

Fréderic, pour entrer aussi dans les affaires de l'Allemagne, convoqua une diete à Nuremberg, (6) mais elle n'eut pas lieu quoiqu'il en eût reculé le terme, parce que les affaires de Boheme & de Hongrie ne lui permettoient pas encore de s'absenter de l'Autriche. Cependant en 1441, on convoqua à Mayence une grande assemblée, où les puissances étrangeres furent invitées, & qui ne laissa pas d'avoir lieu, quoique Fréderic ne pût y assister. Elle avoit sur-tout pour but de terminer les différends du pape Eugene & du concile de Basle qui devenoient toujours plus considérables. Les deux partis y envoyerent des ambassadeurs; le célebre Panormitanus y parla au nom du concile, & il tâcha, dans un grand traité qu'il composa, de prouver, avec sa sagacité ordinaire, que le concile de Basle étoit un concile légitime, & sur-tout qu'il avoit eu le droit de déposer Eugene & d'élire un autre pape. Nicolas de Cusa parla pour le pape. C'étoit un Alle-

(6) Le 30 novembre 1440.

mand (7) qui n'avoit pas les talens de son adversaire, mais ses raisons avoient un avantage; c'est qu'au concile de Florence le pape étoit parvenu à réunir à l'église Latine les Grecs, ou, comme le dit Cusa, les Arméniens, les Hibernois, les Africains, & même les Cophtes & les Indiens. Quoique cette réunion disparut bientôt comme un songe, elle ne laissa pas de faire beaucoup de tort aux peres de Basle, parce qu'on la regardoit comme une œuvre extraordinaire, ou plutôt divine, comme le disoit Eugene. Cependant l'assemblée ne décida rien contre le concile; elle conclut seulement qu'il étoit nécessaire, pour rétablir la paix, de convoquer, dans un autre endroit, un concile général, dont la validité fût incontestable. Que si les deux partis ou l'un d'eux ne vouloit point se résoudre à nommer un lieu, le roi des Romains auroit le droit d'indiquer six villes en Allemagne, & autant en France, parmi lesquelles on pourroit ensuite en choisir une, où ce concile commenceroit infailliblement le premier août 1442. (8)

Cette décision, presque semblable à celle de l'assemblée tenue à Mayence en 1439, eut le même sort que cette derniere; c'est-à-dire, qu'elle fut également rejettée des deux partis. Le concile de Basle

(7) On trouve les deux apologies dans Würdtwein. La premiere *T. VIII. Subs. Diplom. N. XIX. p. 120.* La seconde *T. IX. N. 1. p. 1.*

(8) *Apud* Guden. *C. D. T. IV. N. 123. p. 266. seq.* Hontheim *H. Trev. d. T. II. N. 808. p. 390.*

ne pouvoit souffrir que l'on doutât qu'il fût légitime; & Eugene, de son côté, ne pouvoit souffrir non plus que l'on n'eût pas une confiance entiere dans son concile de Florence. Cependant il déclara à la fin qu'il consentoit à se retirer à Rome avec son concile, & qu'il y appelleroit quelques prélats de toutes les nations, afin de délibérer avec eux s'il étoit nécessaire ou non de convoquer un autre concile. (9) Dans cette diete de Mayence, on rédigea aussi quelques-uns des *avisemens*, (10) de la nation Germanique, qui dans le fond ne sont autre chose que les décrets du concile de Basle qu'on avoit déjà acceptés, auxquels le roi des Romains & les princes devoient donner l'autorité d'une pragmatique-sanction, avec l'agrément du pape, que l'on refuseroit de reconnoître s'il ne vouloit point y consentir de la même maniere qu'on l'avoit déjà fait en France.

Dès que Fréderic eut un peu mis ordre à ses affaires, & à celles du jeune Ladislas son pupile, il se rendit à Aix-la-Chapelle pour s'y faire couronner; ce qui se fit avec une grande magnificence, car sa suite & celle des princes qui s'y trouverent, montoit à 17,000 chevaux équipés. A cette occasion, il forma une alliance (11) avec la ville de Zurich, contre les autres cantons Suisses, dans l'espérance

(9) *Apud* Würdtwein, *T. IX. N. III. p. 57. seq.*

(10) On les trouve dans Goldast R. Satz. *P. II. p. 146. seq.* & dans Müller *R. T. P. I. C. 4. p. 52. seq.* & dans N. S. le R. *A. P. I. N. 44. p. 166. seq.*

(11) Le 17 juillet 1442.

de faire rentrer dans sa maison du moins les pays héréditaires de l'Autriche, situés dans la Suisse, qui lui avoient été enlevés pendant le concile de Constance. Mais au-lieu de cela, il fut impliqué dans une suite d'affaires fâcheuses dont il ne retira aucun profit.

La ville de Zurich avoit eu des disputes avec les autres cantons, à cause de la succession du dernier comte de Toggenbourg; d'où il s'étoit élevé une guerre où les Zurichois avoient été pressés vivement. Fréderic, qui auroit bien voulu les secourir, demanda du secours aux états de l'Empire, & particuliérement aux villes. On lui répondit, de tous côtés, que cette guerre ne regardoit point l'Empire, mais seulement les affaires particulieres de la maison d'Autriche. Alors Fréderic, pour faire du moins quelque chose pour les Zurichois, pria Charles, roi de France, de lui envoyer 5000 Armagnacs. Pour se faire une idée de ces Armagnacs, il faut se rappeller ce qu'on a remarqué sous le regne de Charles IV, de certaines troupes de brigands qui rouloient dans l'Alsace. Les Armagnacs étoient des gens de la même espece; c'étoit une troupe de François, Gascons, Anglois & autres qui avoient servi dans la guerre de l'Angleterre & de la France, & qui, pendant la treve, ne savoient que devenir, & étoient à charge à leur maître. Ils tiroient leur nom du comte d'Armagnac, un de leurs anciens chefs. En Allemagne le peuple les appelloit *arme gecken* (pauvres foux.) Charles fut charmé de trouver une

bonne occasion de se débarrasser d'eux; & au-lieu de 5000, il en envoya 40,000 sous la conduite du dauphin Louis. On prétend qu'il avoit envie aussi de rendre en passant un service au pape, & de dissiper le concile de Constance qui lui étoit si odieux. Ce qu'il y a de certain, c'est que vers ce temps (12) le dauphin fut nommé gonfalonier du pape, avec une pension de 15000 florins d'or. (13)

La ville de Basle avoit, par conséquent, une double raison d'être sur ses gardes, soit à cause de son union & de sa bonne intelligence avec les Suisses, soit à cause du concile qu'elle renfermoit. Elle demanda une garnison aux Suisses. Mais avant qu'elle fût arrivée, le dauphin avoit déjà passé Basle. Les Suisses, toujours courageux & enflammés de l'enthousiasme patriotique, n'en sont point effrayés. Quoiqu'ils ne fussent que 1600, ils voulurent se frayer par force le chemin de Basle, qui étoit le lieu de leur destination. Leur courage augmenta lorsqu'ils eurent renversé l'avant-garde des Armagnacs, commandée par le comte de Dammartin. Un autre corps de 10,000 fut encore obligé de leur céder. Mais ayant attaqué le corps de l'armée, ils ne purent tenir contre elle. (14) Une partie des Suisses fut repoussée jusqu'à la Birs, & défaite après une résistance opiniâtre. Les autres se réfugierent dans le cimetiere de St. Jacques qui étoit muré, où les Ar-

(12) 1444.

(13) *Apud* Raynald. *ad. a.* 1444.

(14) Le 26 août 1444.

magnacs les tirerent à coups de canon, & les défirent après trois attaques différentes. Il en réchappa environ 16 qui retournerent chez eux; mais ils furent fort mal reçus par leurs compatriotes.

Cette victoire avoit coûté si cher aux Armagnacs, qu'ils perdirent entiérement l'envie d'attaquer les Suisses. Après avoir ravagé une partie de la Suisse, ils se retirerent en Alsace, où ils commirent toutes sortes de désordres. Enfin, (15) à la médiation de Louis, comte Palatin, & après qu'à la diete de Nuremberg, (1444) on eut menacé les François de la guerre, ils quitterent l'Allemagne; mais avec une assurance de la part de l'Allemagne qu'on ne demanderoit aucune indemnité des ravages qu'ils avoient faits dans le pays.

Quoique les Armagnacs n'eussent pas poursuivi leur victoire, elle eut cependant quelqu'influence sur la guerre de Zurich; car les Suisses, effrayés par les Armagnacs, avoient levé le siege de Zurich qu'ils avoient déjà commencé. Les Zurichois commencerent à respirer un peu, & firent la guerre avec un peu plus d'avantage que les années précédentes. Enfin les deux partis, las de combattre, firent, en 1447, une paix par laquelle on consentit à rendre aux Zurichois ce qu'on leur avoit pris. Et pour juger s'il falloit renoncer ou non à l'alliance de l'Autriche, on nomma quelques arbitres, auxquels on joignit Pierre d'Argau en qualité de sur-arbitre. (16) Il fut

(15) 1445.

(16) Hæberlin, *L. VI. p. 141. seq.*

décidé que la ligue des Suisses ne pouvoit conserver une alliance avec l'Autriche, ainsi elle fut rompue.

Pendant cette guerre, on continua les négociations pour détruire le schisme, soit de la part de l'empereur, soit de celle de l'empire; & quoique ni l'un ni l'autre parti n'eût acquiescé à la proposition faite par la diete de Mayence de tenir le concile dans un autre endroit, la nation persista cependant dans cette résolution à la diete de Nuremberg. (17) Après cette diete, Fréderic envoya au pape Eugene Æneas Sylvius Piccolomini, son secrétaire, afin de l'engager à consentir aux vues de la nation. Cet Æneas, qui travailla dans la suite avec tant d'ardeur contre le concile, étoit au commencement un de ses plus vifs défenseurs. Il devoit à ce concile son élévation & sa fortune; mais ayant été envoyé vers l'empereur, pour traiter de ces affaires, il sut si bien gagner ses bonnes graces, que Fréderic le prit à son service. Æneas n'eut pas plutôt apperçu que son nouveau maître n'étoit pas disposé en faveur du concile, qu'il se conforma à ses idées. L'empereur l'ayant envoyé à Rome, il gagna aussi les bonnes graces du pape; & il commença par lui demander pardon d'avoir été attaché au concile. " J'ai fait ,, une faute, lui dit-il, (18) mais je l'ai faite avec

(17) 1444.

(18) *Erravi, quis neget, sed neque cum paucis, neque cum parvis hominibus. Julianum Sancti Angeli Cardinalem, Nicolaum Archiepiscopum Panormitanum, Ludovicum Pontanum tuæ sedis votarium sum secutus, qui juris oculi & veritatis magistri credebantur. Quid*

,, un

„ un grand nombre d'hommes, & de grands hommes, j'ai suivi l'exemple du cardinal Julien, de „ Nicolas, archevêque de Palerme, & de Louis „ Pontanus, qui passent pour des lumieres de droit „ & des docteurs de vérité. Que dirai-je des universités & des autres écoles de l'univers, dont la „ plupart ont pris parti contre vous? Qui ne se seroit „ égaré avec de si grands hommes? „ Eugene qui sentoit combien Æneas pouvoit lui être nécessaire, oublia aisément le passé, & dans la suite le fit son secrétaire; de maniere cependant qu'il resta toujours attaché au service de l'empereur. Cependant le pape n'acquiesça point du tout à la demande de la nation Allemande au sujet d'un nouveau concile; il déclara seulement qu'il enverroit en Allemagne des ambassadeurs qui peseroient exactement avec la nation tout ce qui pourroit contribuer à la réunion.

Il faut cependant qu'Æneas ait parlé bien hautement au pape des sentimens de son maître; car bientôt après, Eugene déposa Jacques de Sirk, électeur de Treves, & l'électeur de Cologne, Thierri de Mœurs, qui jusqu'alors avoient pris, avec le plus de chaleur, le parti du concile. (1445) Et afin que cette déposition eût son effet, il donna leurs archevêchés à deux parens de Philippe, duc de Bourgogne, prince puissant qui lui étoit fort attaché; savoir, celui de Treves à Jean, évêque de

Universitates & alia orbis gymnasia referam, quorum pleraque adversum te sentiebant? quis cum tantis hominibus non erraverit? Commentar. Pii II. p. m. 15. seqq.

Cambrai, son frere naturel, & celui de Cologne à Adolphe, prince de Cleves, son neveu. Mais cette démarche qui devoit répandre la terreur dans l'Allemagne, faillit à faire perdre à Eugene toute son autorité. Les deux archevêques s'adresserent à l'empereur & à l'Empire, mais sur-tout aux autres électeurs leurs confreres, auxquels ils demanderent des secours en vertu de l'union qu'ils avoient faite entr'eux. Une nouvelle union (19) fut la suite de ces démarches. Les électeurs s'engagerent entr'eux à ne reconnoître Eugene pour pape que lorsqu'il auroit reconnu la puissance des conciles, mot à mot ainsi qu'elle étoit établie par le concile de Constance & de Basle; qu'il auroit convoqué un nouveau concile dans une des villes de Constance, Strasbourg, Worms, Mayence ou Treves, pour le 1 mai 1447, afin d'y terminer les différens élevés dans l'église; qu'il auroit donné des bulles au sujet des décrets de Basle acceptés par le roi Albert & par la nation; & enfin qu'il auroit annulé toutes innovations faites depuis la neutralité. " Et, continuent-ils, si le pape „ Eugene ne veut point le faire, il prouvera par- „ là qu'il a dessein *d'opprimer éternellement le* „ *saint concile universel & sa puissance.* Or, „ nos seigneurs (les électeurs) pensent qu'il ne „ faut point laisser opprimer cette puissance, mais „ regarder le concile de Basle comme un vrai con- „ cile auquel il faut obéir. „ (20) On tint fort se-

(19) 1446.
(20) *Apud* Guden. *T. IV. p.* 290.

cret le contenu de cette union. Les six conseillers impériaux eux-mêmes, auxquels on en fit l'ouverture, furent obligés de jurer qu'ils n'en diroient rien à personne; mais Fréderic, dont on n'avoit point exigé le serment, en donna avis à Æneas, & l'envoya à Rome avec les ambassadeurs des électeurs, pour en avertir secrétement le pape, afin qu'il ne poussât pas trop loin les choses.

Parmi les ambassadeurs des électeurs, le célébre Grégoire de Heimbourg porta sur-tout la parole, & parla sur un ton auquel on n'étoit point accoutumé à la cour de Rome, Æneas dit que son discours étoit plein d'orgueil; qu'il tendoit à prouver que les électeurs avoient trouvé fort nouveau que le pape eût déposé les deux archevêques; qu'ils demandoient que la déposition fût annulée; que le pape reconnût l'autorité des conciles, & qu'il cessât d'opprimer la nation: que dans le mois de septembre, les électeurs tiendroient une assemblée à Francfort; & qu'après que le pape auroit donné sa déclaration, ils prendroient leurs mesures en conséquence. (21) Eugene répondit en peu de mots & avec gravité: „ Qu'il avoit déposé les archevêques pour des rai„ sons importantes, sur-tout celui de Treves, qui, „ après avoir été tiré de la poussiere par le pape, „ s'étoit pourtant élevé contre lui; qu'il n'avoit ja„ mais méconnu l'autorité des conciles, & qu'il

(21) Æneæ Sylvii hist. Frider. III. in *Kollarii* Analectis Mon. Viennens. T. 2. p. 120. seqq.

„ n'avoit point intention d'opprimer la nation; que „ d'ailleurs il réfléchiroit encore ſur cette affaire. „ Toutes ces choſes ne promettoient pas un avenir bien conſolant. Si les Romains croyoient que Gregoire avoit parlé avec trop d'orgueil au pape, Gregoire & ſes collegues trouverent, de leur côté, que le pape avoit parlé de leurs maîtres avec trop de dureté & trop peu de retenue; de ſorte que les eſprits paroiſſoient plus aigris qu'auparavant. Mais alors Æneas agit auprès du pape, & lui conſeilla, au nom de l'empereur, de céder autant qu'il ſeroit poſſible, & de conſentir du moins dans le point principal aux propoſitions des ambaſſadeurs; parce que, ſans cela, on en viendroit à des ſcenes très-ſérieuſes & très-déſagréables pour le pape. Il lui repréſenta que les électeurs étoient très-mal diſpoſés, & qu'ils étoient prêts à tout riſquer; ce qui pourroit à la fin cauſer un vrai ſchiſme. Ces repréſentations eurent l'effet deſiré, & Eugene ſentit bien qu'il falloit adoucir un peu ſa conduite. En effet il déclara, en préſence d'Æneas, qu'il étoit décidé à ſuivre le conſeil de l'empereur; mais il congédia les ambaſſadeurs, en leur diſant que n'ayant point de plein-pouvoir pour conclure, il enverroit, de ſon côté, des ambaſſadeurs à l'aſſemblée que les électeurs devoient tenir à Francfort, & qu'il les chargeroit de ſa réponſe.

En Allemagne, on attendoit avec grande impatience le retour des ambaſſadeurs des électeurs, parce que la réponſe qu'ils rapporteroient devoit enfin

apprendre si l'on se décideroit pour le concile ou pour le pape. Malgré la neutralité, il y avoit cependant peu de personnes en Allemagne qui n'eussent pris leur parti en particulier. Fréderic & les princes séculiers penchoient davantage du côté du pape ; mais les ecclésiastiques, & sur-tout les universités, telles que celles de Vienne, Erfort & Heidelberg, étoient disposées en faveur du concile. Les ambassadeurs, loin de rapporter des nouvelles favorables, ayant fait, au contraire, des peintures odieuses de la maniere dont le pape les avoit reçus & traités, tout parut alors se tourner du côté du concile ; & ce penchant augmenta encore par le discours que Gregoire de Heimbourg fit dans une assemblée publique. Il représenta Eugene comme un ennemi de la nation Allemande, & soutint que les cardinaux méprisoient l'autorité des conciles, & ne travailloient qu'à appauvrir la nation pour enrichir la cour de Rome. Alors on vit triompher les partisans du concile. Car on savoit bien que Fréderic, malgré tout son attachement pour Eugene, n'oseroit pas cependant s'expliquer seul en sa faveur, contre l'opinion de tous les électeurs ; mais les choses en restant toujours en cet état, Æneas eut recours à l'argent. On ignora long-temps cette conduite d'Æneas, & nous la trouvons pour la premiere fois dans l'original de l'histoire de Fréderic III, par Æneas, publié par Tollar, bibliothécaire impérial.
„ Car l'argent, dit Æneas, regne dans les cours,
„ ouvre les oreilles de tout le monde, & soumet

„ tous les hommes à son empire. „ (22) Il fit aussi effet sur l'électeur de Mayence, non que l'on promît quelque chose à l'électeur lui-même; mais on distribua deux mille florins d'or entre ses quatre conseillers. Il n'en fallut pas davantage pour leur faire changer tout d'un coup de sentiment, & ils eurent persuadé à leur maître d'en faire autant. Cependant l'électeur ne vouloit point rompre brusquement l'union des électeurs, & il demanda qu'on lui indiquât une voie pour s'en dégager à son honneur. Æneas trouva encore l'expédient. Il prit le traité d'union électorale dont nous avons parlé, y laissa les articles principaux, & en ôta ce qu'il appelloit le poison, c'est-à-dire, tout ce qui pourroit paroître choquant & dur au pape. (23) Il présenta aux électeurs cette nouvelle piece, en leur disant qu'il croyoit que le pape la ratifieroit aussi. L'électeur l'ayant approuvée, on la lut publiquement, & elle fut reçue par la plupart des états de l'Empire. Les électeurs de Cologne, de Treves & de Saxe, s'y opposerent, & l'électeur Palatin resta neutre. Cependant les ambassadeurs du pape, tels que Jean Carvajal & Nicolas de Cusa, ainsi que Thomas, archevêque de Bo-

(22) *Hæc domina curiarum est, hæc aures omnium aperit, huic omnia serviunt. Ap.* Kollar. *l. c.*

(23) *Receptis* notulis, secundum quas se principes obligaverant, nisi Eugenius illas admitteret, velle se eum deserere, *omne venenum ex his ademit, novasque notulas composuit; per quas & Archiepiscopi depositi restituerentur, & nationi opportune provideretur & auctoritas conciliorum salvaretur.* Ap. Kollar. l. c.

logne, ayant assuré aussi que le pape ratifieroit les articles proposés par Æneas Sylvius; les ambassadeurs impériaux firent une autre union avec Fréderic, électeur de Brandebourg, l'archevêque de Salzbourg, le grand-maître de l'ordre Teutonique, les évêques de Passau, Constance, Coire & autres. Ils convinrent d'envoyer bientôt une ambassade au pape, & de le reconnoître pour pape, dès qu'il auroit donné une assurance suffisante au sujet desdits points. (24) Les ambassadeurs du pape lui en donnerent aussi-tôt un avis circonstancié. Cependant on n'en fut pas trop content à Rome. Le college des cardinaux se divisa en divers sentimens. Les théologiens sur-tout qui, selon l'expression d'Æneas, outrent tout, les théologiens ne vouloient point entendre parler de cet arrangement; disant pour raison que le siege apostolique étoit vendu aux Allemands, qui menoient les Romains par le nez comme des bœufs. (25) Eugene, afin de faire taire les cardinaux, en créa quatre nouveaux, du nombre desquels furent les deux ambassadeurs, Jean Carjaval & Thomas de Bologne, qu'on avoit envoyés à Francfort pour cette affaire.

Les plus grandes difficultés étant ainsi levées, le reste s'arrangea de soi-même. Les ambassadeurs impériaux, à la tête desquels étoit Æneas, ainsi que

(24) *Apud* Würdtwein, *T. IX. N. VII. p. 70. seq.*

(25) *Cæteri fere omnes impugnabant, dicebantque venditam esse Teutonicis Apostolicam sedem, seque quasi bubalos duci naribus.* Æneas Sylv. in Baluz. Miscell. L. VII. p. 533.

ceux des princes qui étoient entrés dans l'union de Francfort, se rendirent à Rome, & après bien des disputes & des négociations sur chaque point contenu dans l'union, ils reçurent une bulle particuliere, & firent leur obédience à Eugene qui étoit malade de la maladie dont il mourut. Après cette cérémonie, il y eut des illuminations dans toute la ville de Rome, & on fit éclater de tous côtés une grande joie au son des cloches & des instrumens, comme si l'on eût remporté une grande victoire. Les bulles portoient ce qui suit : Dans la premiere, Eugene promettoit qu'aussi-tôt que les archevêques de Treves & de Cologne lui auroient porté une obéissance entiere, il les rétabliroit dans leurs places & leurs fonctions, sans restriction ni difficulté. Dans la seconde, il dit que *quoiqu'il pense qu'on pût employer de meilleurs moyens qu'un concile pour remédier aux maux de l'église*, il consentoit pourtant, si les autres puissances y consentoient aussi, à en convoquer un dans l'espace de dix mois, dans une des cinq villes indiquées par la nation, ou dans une autre si les autres puissances séculieres ne vouloient point accepter une des cinq villes. Il accepte le concile de Constance, le décret *frequens* de ce concile, de même que les autres conciles légitimes en général, selon toute leur autorité, dignité & avantage, & il les respecte *ainsi que l'avoient fait ses prédécesseurs, des traces desquels il ne vouloit point s'écarter*. Dans la troisieme il dit, que tout ce qui a été fait jusqu'à présent, en conséquence

des décrets du concile de Basle reçus par la nation, sera bon & valable; mais que, comme les droits du St. siege sont lesés par ces décrets, & qu'on lui a promis pour cela un dédommagement, il enverroit un ambassadeur en Allemagne, pour conclure enfin quelque chose de solide avec la nation, soit à l'égard de ces décrets, soit au sujet de la *provision* promise. Jusqu'à ce temps, il permet à tous ceux qui les ont reçus de les exécuter. *Cependant il espere, & il se persuade que le roi, l'archevêque (de Mayence) le margrave (de Brandebourg) & les autres princes, ne permettront pas que, dans cet intervalle, on diminue les droits de l'église Romaine.* Dans la quatrieme, il déclare bonnes & valables toutes les élections, collations de bénéfices, sentences des tribunaux, & autres choses faites dans l'église Germanique pendant le temps de la neutralité. (26) Eugene qui n'avoit plus rien à craindre ni de la part du concile de Basle, ni de celle de son adversaire Félix, ne survécut pas long-temps à cette satisfaction. Il mourut seize jours après avoir reçu l'obédience de l'empereur & d'une grande partie de la nation Allemande.

Thomas, archevêque de Bologne, que l'on avoit employé dans cette affaire, fut élu pour succéder à Eugene, & prit le nom de Nicolas V. Aussi-tôt après son élection, il déclara, de vive voix aux ambassadeurs, que non-seulement il vouloit approuver

(26) *In* Concord. *Nat. Germ. integris. p. 135. seq.*

& confirmer tout ce que son prédécesseur avoit fait avec la nation Allemande, mais aussi qu'il travailleroit à l'exécuter & le maintenir. " Il me semble, „ ajouta-t-il, que les papes ont trop étendu leurs „ droits en ne laissant aucune jurisdiction aux évê„ ques; & d'un autre côté, les peres du concile de „ Basle ont trop lié les mains au pape; mais voilà „ ce qui arrive ordinairement. Celui qui fait des „ choses injustes, doit s'attendre à essuyer aussi des „ injustices. Ceux qui veulent redresser un arbre „ qui penche trop d'un côté, le tirent du côté con„ traire. Je n'ai intention de porter aucune atteinte „ aux droits des évêques qui sont appellés à la par„ ticipation du ministere pastoral, & j'espere, par „ cette juste modération, pouvoir conserver mes „ propres droits. „ (27)

Il ne restoit donc plus qu'à établir la provision qu'on avoit promise au pape. On envoya, à cet effet en Allemagne, le cardinal Jean, du titre St. Ange, pour mettre la derniere main à l'œuvre ; ce

(27) *Ego, quæ cum natione Germanica meus Antecessor fecit, non solum approbare, confirmareque volo, sed exequi & manutenere omnia. Nimis ut mihi videtur Romani Pontifices fimbrias suas extenderunt, qui nihil jurisdictionis cæteris Episcopis reliquerunt. Nimis quoque Basilienses apostolicæ sedis manus abbreviaverunt. Sed ita evenit. Qui facit indigna, ut injusta ferat, oportet. Arborem, quæ in unam partem pependit qui volunt erigere in partem adversam trahunt. Nobis sententia est, in partem sollicitudinis, qui vocati sunt Episcopos suo jure minime spoliare.* Sic enim jurisdictionem nostram nos denique servaturos speramus, si non usurpaverimus aliena. *Æneas Sylvius in Baluz. Missell. L. VII. p. 555.*

qui arriva en effet par les concordats d'Aſchaffenbourg. (28) Le pape laiſſa à la nation tous les décrets du concile de Baſle touchant la réformation; & au-lieu de ce qu'on lui avoit promis à titre de proviſion ou *d'équivalent*, comme il eſt dit dans l'union de Francfort 1446, (29) il reprend les annates & les réſerves, ce qui étoit en effet un véritable *équivalent*. On convint ſeulement qu'à l'égard des réſerves, l'alternative n'aura plus lieu par bénéfices, comme il eſt dit dans les concordats de Conſtance, mais par mois; c'eſt-à-dire, que le pape auroit droit de nommer pendant le cours d'un mois, & l'ordinaire pendant le mois ſuivant, & ainſi de ſuite. (30)

L'Allemagne étant ainſi ſortie de la neutralité, Fréderic révoqua la protection & le ſauf-conduit qu'il avoit accordés au concile, qui étoit toujours à Baſle; de ſorte qu'il ſe retira à Lauſanne pour y attendre ſon ſort. Mais au concile de Lyon, où ſe trouverent les ambaſſadeurs de France & d'Angleterre, les électeurs de Treves & de Saxe, avec le cardinal d'Arles, préſident du concile, on convint enfin, après bien des conteſtations, qu'on tâcheroit d'engager Félix à renoncer volontairement à la papauté; & il y conſentit après quelques difficultés.

(28) 1448.

(29) *Apud* Würdtwein, *l. c. T. IX. p. 72.*

(30) Depuis peu, Würdtwein a fait imprimer les concordats d'après l'original conſervé dans les archives impériales de Mayence, *T. IX. Subſid. dipl. N. IX. p. 78. ſeq.*

Pour le démommager, le pape Nicolas le nomma cardinal-évêque, légat *à Latere*, & son vicaire général dans la Savoie & dans les pays adjacens, avec une pension de 2500 florins d'or. Le concile de Basle, alors à Lausanne, voulant se tirer avec honneur de cette affaire, déclara le siege de Rome vacant après la démission de Félix, élut Nicolas, & se sépara. Dans la bulle où il annonce à Nicolas son élection, il dit que depuis le commencement jusqu'à la fin, il n'a eu d'autre intention que de maintenir de toutes ses forces, jusqu'à la derniere extrêmité, l'autorité de l'église universelle, attaquée plus vivement que jamais; & qu'il élisoit à présent Nicolas, parce qu'il espéroit & qu'il savoit même, par des avis dignes de foi, que Nicolas pensoit conformément à ce qui avoit été établi sur la puissance des conciles de Constance & de Basle. (31)

(31) *Apud* Raynald. *ad a.* 1449.



CHAPITRE XIX.

Le duché de Milan ouvert à la directe de l'Empire. Conduite de Fréderic à cet égard. Couronnement de Fréderic à Rome. Les Turcs prennent Constantinople. Négociations pour leur faire la guerre. Mort du jeune Ladislas.

LA mort de Philippe-Marie, dernier duc de Milan, de la famille de Visconti, arrivée en 1447, avoit offert une belle occasion de relever l'autorité impériale en Italie, & de réunir immédiatement à l'Empire une partie importante de ce pays, savoir, la Lombardie. Mais ni l'empereur, ni l'Empire, n'étoient en état d'en profiter; & ils étoient bien éloignés de faire pour cela quelques démarches importantes. Fréderic étoit trop foible, & nous avons vu, dans l'histoire de l'empereur Robert, qu'aucun prince ni chevalier ne vouloit mettre le pied hors de l'Allemagne sans être payé : de sorte que l'Allemagne resta tranquille spectatrice des guerres que se firent les différens compétiteurs de ce duché qui, depuis ce temps-là, étoit devenu, pour ainsi dire, la pomme de discorde pour les puissances de l'Europe. Les principaux étoient Charles, duc d'Orléans, François Sforce, & Alphonse, roi d'Arragon & de Naples. Le premier fondoit ses prétentions sur les conventions matrimoniales faites au mariage de sa mere Valentine, sœur du dernier duc. Mais la

cour de France ne l'ayant pas foutenu, il fut obligé de renoncer à fon entreprife, jufqu'à ce que la maifon d'Orléans montât elle-même fur le trône. Sforce avoit époufé Blanche-Marie, fille naturelle du dernier duc ; & il prétendoit que fon beau-pere lui avoit promis la fucceffion du duché. Le pere de Sforce, homme de baffe extraction, avoit appris le métier des armes dans la célebre école d'Alberic d'Efte, d'où font fortis les Piccicini, les Fortebracci, & d'autres; & il s'étoit fait un grand nom en Italie. François Sforce avoit hérité du petit corps de troupes & du courage de fon pere, & chacun tâchoit de l'attirer à fon fervice avec les fiens. Le duc Philippe-Marie, pour fe l'attacher davantage, lui avoit même donné fa fille naturelle en mariage. Le roi Alphonfe fe préfenta en qualité d'héritier teftamentaire; mais il ne fit pas de grands mouvemens, parce qu'il prévoyoit bien qu'il auroit pour ennemis, non-feulement les autres compétiteurs, mais encore les autres villes d'Italie, & fur-tout les papes.

La ville de Milan elle-même fe réveilla alors, & fongea à recouvrer entiérement fa liberté. Comme elle fe croyoit déjà maîtreffe des villes du duché, elle tâcha de refter en liaifon avec elles, ou plutôt de les tenir dans la foumiffion. En conféquence, elle prit à fon fervice François Sforce, qui commandoit alors les troupes du duc contre les Vénitiens, de même que le duc l'avoit pris au fien pour terminer enfin la guerre qu'il avoit avec ces républicains; mais c'eft ce qui fraya à Sforce le chemin au duché.

Après quelques avantages remportés ſur les Vénitiens, il fit, de ſa propre autorité, la paix avec eux, & tourna ſes armes contre Milan même. Comme les Milanois n'étoient pas d'accord entr'eux, & que la ville, à qui on avoit coupé les vivres, ſe trouvoit dans la plus grande détreſſe, elle ouvrit enfin ſes portes à Sforce, & le reconnut pour duc.

Fréderic n'avoit pu voir ces importantes révolutions avec indifférence. Il avoit envoyé à Milan quelques ambaſſadeurs, parmi leſquels ſe trouvoit le célebre Æneas, afin d'engager la ville à ſe ſoumettre immédiatement à l'obéiſſance de l'empereur & de l'Empire; ce qu'elle fit auſſi à certaines conditions. Mais comme la premiere de ces conditions ne fut point remplie, c'eſt-à-dire, qu'on ne lui envoya point de ſecours contre Sforce, l'affaire tomba entiérement. (1) Cependant Fréderic, en allant à Rome, regarda encore les Milanois comme des rebelles, & leur témoigna ſon mécontentement, en ne daignant pas ſe faire couronner dans leur ville.

Le deſir de recevoir la couronne impériale, fut une des principales raiſons qui engagerent Fréderic à ſe preſſer de renoncer à la neutralité. En effet, il fut couronné le 15 mars 1452. Sur la route, les Italiens le comblerent de complimens & de démonſtrations de reſpect; & cela parce qu'il étoit venu ſans troupes & ſans appareil de guerre. Un témoin oculaire dit des Padouans, qu'ils tomberent tous à

(1) *Comment.* Pii II. *L. I. p. m. 19 & 25.*

ses pieds, & " que si Dieu lui-même étoit venu „ du ciel, il n'auroient pu lui rendre plus d'hon- „ neurs. „ (2) Selon le même auteur, le margrave de Ferrare se mit aussi à genoux devant lui, & lui présenta les clefs de toutes ses villes, châteaux & forteresses. Un reste de respect pour l'Empire, fit qu'on le défraya par-tout où il passa, & même dans les états du pape. On ne voit point qu'il ait fait aucune capitulation avec le pape, & en effet il ne valoit pas la peine de mettre des bornes à une puissance qui n'étoit plus à craindre. Cependant, par précaution, on mit une forte garde aux portes de la ville de Rome pendant tout le temps du séjour de Fréderic. Mais c'étoit moins par crainte que pour empêcher la bourgeoisie de Rome, toujours remuante, de s'aviser, de se soustraire à l'autorité du pape pour se soumettre immédiatement à celle de l'empereur. A cette occasion, Fréderic se fit marier, par le pape, avec Eléonore, princesse de Portugal; & après son couronnement, il se rendit avec elle chez Alphonse, roi de Naples, oncle de son épouse.

Il est singulier que Fréderic, dans un discours qu'Æneas fit au pape, ait tâché d'engager (3) ce dernier à faire prêcher une croisade générale contre les Turcs, & qu'il ait promis, de son côté, toute sorte d'assistance. " Un autre, dit Æneas,

(2) Hodœporricon Friderici III. *ap. Würdtwein Subs. Dipl. T. XII. N. 2. p. 6.*

(3) *Apud* Raynald. *ad a. 1452. N. 4.*

„ auroit

„ auroit demandé un concile, une réformation, & „ autres choſes de cette eſpece; mais Fréderic avoit „ à cœur la délivrance de l'Orient. „ Cette entrepriſe, ſelon l'orateur, étoit non-ſeulement poſſible, mais auſſi une des plus glorieuſes & des plus utiles dans les circonſtances actuelles. En effet, ſi jamais il avoit été néceſſaire de faire une croiſade, c'étoit ſûrement alors; car, dès l'année ſuivante, (4) les Turcs s'emparerent de Conſtantinople. Cet événement jetta l'épouvante dans la plus grande partie de l'Europe. On craignoit de voir bientôt les Turcs dans les pays voiſins, & même dans toute l'Italie. Tout fut en mouvement, & ſur-tout le pape Nicolas, qui fit offrir, par ſes légats, à tous les princes chrétiens, des indulgences & des bulles, pour les exciter contre ces ennemis redoutables.

En Allemagne, on convoqua une diete à Ratiſbonne pour délibérer ſur cette affaire. (5) Fréderic n'y aſſiſta pas en perſonne, à cauſe des troubles qui s'étoient élevés ſur les frontieres de ſes provinces; mais il y envoya des ambaſſadeurs, & entr'autres, Æneas, afin d'exciter les princes à cette grande entrepriſe. L'empereur y avoit invité le puiſſant duc de Bourgogne, Philippe; il y vint en perſonne, & promit d'employer toutes ſes forces contre les Turcs. Ces promeſſes réveillerent un peu le zele des princes d'Allemagne. Cependant on ne conclut rien d'important; on remit l'affaire à une autre diete que l'on

(4) 1453. (5) 1454.

convoqua à Francfort. (6) On croyoit que les autres nations mettroient aussi la main à l'œuvre. Les François devoient fournir la cavalerie, & les Italiens une flotte. En conséquence, l'empereur invita, à la nouvelle diete, le roi d'Arragon & de Naples, les Vénitiens, les Génois, les marquis d'Este & de Mantoue, & plusieurs autres seigneurs & villes. On invita aussi, par des lettres, les rois de France, d'Angleterre, de Boheme, de Hongrie, de Pologne, de Danemarck, de Suede, de Norwege & d'Ecosse à y envoyer des ambassadeurs.

Mais au-lieu de voir augmenter le zele, comme on l'avoit cru, il arriva tout le contraire. On n'avoit de confiance ni dans le pape, ni dans l'empereur. On dit en face aux ambassadeurs de l'un & de l'autre, que leurs maîtres ne songeoient qu'à attraper l'argent des Allemands. (7) Cependant Æneas parvint, par son éloquence, à faire promettre qu'on enverroit 32,000 fantassins & 10,000 cavaliers au secours des Hongrois; mais on remit encore l'exécution de cette promesse, jusqu'à la diete de Neustadt. (8) On n'y décida rien non plus. Les premieres séances se passerent en querelles touchant la préséance. L'archevêque de Treves soutenoit que la

(6) *Comment.* Pii II. *L. 1. p. 39.*

(7) *Mutati erant Teutonum animi —— infectæ veluti venenis quibusdam aures, neque Imperatoris nomen, neque Romani Præsulis ferre poterant, dicebantque, eos corrodere aurum velle, non bellum gerere.* Ibid. p. 41.

(8) 1455.

premiere place après l'empereur lui appartenoit, & qu'ainsi il avoit le pas sur les ambassadeurs des électeurs; l'ambassadeur du pape, au contraire, prétendoit que c'étoit à lui qu'elle étoit due. L'ambassadeur du roi Alphonse ne vouloit point non plus céder le pas aux ambassadeurs des électeurs. On rappella même, à ce sujet, des choses qui étoient en quelque façon oubliées; par exemple, qu'à la cérémonie du couronnement de l'empereur à Rome, on n'avoit pas fait assez d'honneur aux Allemands, & que le vice-chancelier du pape s'étoit ingéré de prendre le pas sur l'empereur; qu'on avoit mis au dernier rang des cardinaux le roi de Hongrie, qui avoit la quatrieme place parmi les rois; & qu'on n'avoit pas même mis les électeurs au rang des cardinaux. (9) La mort du pape Nicolas étant arrivée sur ces entrefaites, on ne prit aucune résolution.

Au-lieu de songer sérieusement à faire des préparatifs pour détourner le danger qui devenoit toujours plus pressant, une grande partie des électeurs s'éleverent contre l'empereur & le pape. Contre le premier, parce qu'il s'occupoit trop peu des affaires de l'Empire, & qu'il restoit toujours dans ses états héréditaires, sans assister aux dietes, & visiter les pays de l'Empire; & aussi parce qu'il avoit prêté obédience au nouveau pape Calixte contre l'avis de l'électeur de Treves, & sans que le pontife eût auparavant remédié aux désordres dont la nation se plai-

(9) Æneas Sylvius, *Ep. 43. ad Card. S. Angeli.*

gnoit contre le siege de Rome. (10) Les électeurs s'éleverent contre le pape, parce qu'il n'observoit point les décrets du concile de Basle, accordés à la nation par Eugene IV; qu'il ne confirmoit point les élections; qu'il tiroit sous toutes sortes de prétextes de l'argent de ceux qui recherchoient des bénéfices à Rome; & qu'en général il épuisoit l'Allemagne à force de dîmes, d'indulgences, & d'autres choses de cette espece.

Les électeurs, toujours plus mécontens de l'empereur, pousserent les choses jusqu'à tenir quelques assemblées contre sa volonté, & même contre sa défense expresse; telles furent celles qu'ils tinrent à Nuremberg (11) & à Francfort, (12) où ils le menacerent de le déposer. Pour le remplacer, ils avoient des vues sur le jeune roi Ladislas, ou sur Albert, frere de Fréderic. (13) Mais cette affaire fut remise à l'ordinaire d'une assemblée à l'autre, & enfin elle tomba entiérement. On ne fit pas plus de mal au pape, quoique les électeurs de la province Rhénane eussent tenu une assemblée (14) pour se concerter contre lui. On y parla de se séparer formellement du pape, & de tenir un autre concile à Basle; mais les électeurs étoient divisés dans leurs opinions. L'électeur de Mayence offrit d'entrer en liaison avec le

(10) *Comment.* Pii II. *p.* 44.
(11) 1456.
(12) 1457.
(13) *Apud* Muller, *l. c. III. Vorstellung. C.* 1. *seq.*
(14) 1457.

pape, & vouloit lui promettre ſes bons offices contre les autres électeurs, afin d'obtenir pour lui des conditions avantageuſes. Il confia ſon deſſein à Æneas; mais celui-ci, qui venoit d'être fait cardinal, répondit ſéchement au chancelier de Mayence : *Le pape n'eſt pas fait pour entrer dans aucune liaiſon ou alliance avec quelqu'un, & il ne convient pas à des ſujets de propoſer de telles alliances à leur ſouverain ;* (15) c'eſt ainſi qu'après les concordats, Æneas parloit à ceux qu'il avoit tant flattés à l'aſſemblée de Francfort, & auprès deſquels il s'étoit abaiſſé lâchement pour les corrompre. A cette occaſion, Æneas écrivit auſſi ſa célebre apologie de la cour de Rome, dans laquelle on trouve tant de choſes intéreſſantes ſur l'état de l'Allemagne dans ces temps.

Mais l'inertie de la nation étoit trop connue, pour qu'il fût néceſſaire de faire une apologie. D'ailleurs, la mort du jeune Ladiſlas, qui arriva ſur ces entrefaites, tourna ſur d'autres objets l'attention de l'empereur & des princes de l'Empire. Dans toute l'Europe, on avoit conçu les plus grandes eſpérances de ce jeune prince. Il avoit montré, de très-bonne heure, un excellent eſprit & beaucoup de vivacité, & les mêmes raiſons, qui avoient fait regretter ſon pere, ſubſiſtoient encore. La réunion des deux royaumes de Hongrie & de Boheme, avec le puiſſant duché d'Autriche, paroiſſoit toujours la choſe la plus

(15) Æneas Sylvius, *Ep.* 338.

propre à arrêter les progrès des Turcs qui s'avançoient tous les jours de plus en plus. De plus, ses états héréditaires avoient besoin d'un souverain résolu & actif, parce que le désordre, les troubles & l'ambition de la noblesse y étoient montés au comble. Sa mort prématurée détruisit toutes les espérances. Il avoit passé son enfance à la cour de Fréderic son proche parent; ce prince étoit son tuteur en vertu de la volonté de la mere du jeune prince, & de quelques traités de la maison d'Autriche; mais contre le gré des Hongrois, des Bohémiens, & même des Autrichiens. Ces trois nations avoient demandé plusieurs fois le jeune prince, pour l'instruire, à ce qu'ils disoient, dans la langue, les mœurs & les usages du pays. Les deux premieres furent tranquilles pendant quelque temps. Mais lorsque Fréderic fut de retour de Rome, il fut obligé de le remettre entre les mains des Autrichiens, qui avoient assiégé, à cet effet, la ville de Neustadt. Depuis ce temps, ce jeune prince régna sous la conduite de son oncle Fréderic, comte de Cilley. Il étoit sur le point d'épouser la fille de Charles VII, roi de France, lorsque la mort l'enleva à la fleur de son âge. (16) Fréderic eut encore le chagrin de voir les royaumes de Hongrie & de Boheme échapper à sa maison. Les Bohémiens élurent roi George Podiebrad, & les Hongrois, Mathias Corvin, fils du célebre Jean Huniades. Quelques magnats de Hon-

(16) Le 22 novembre 1457.

grie offrirent la couronne à Fréderic, & il prit aussitôt le titre de roi de Hongrie; mais il falloit une guerre pour se mettre en possession du royaume, & Fréderic n'avoit ni le courage ni les forces nécessaires pour l'entreprendre. Il ne put pas même se mettre tranquillement en possession de l'Autriche; car Albert son frere, & Sigismond de Tirol son cousin, la lui disputerent. Il fut obligé de faire avec eux un traité, en vertu duquel Albert auroit la haute-Autriche, Sigismond la partie de la Carinthie qui touche au Tirol, & les trois princes une demeure particuliere dans la forteresse de Vienne. (17) Il n'y avoit qu'un bonheur extraordinaire, & des conjonctures très-favorables, qui pussent faire recouvrer à Fréderic ce qu'il perdoit alors.

(17) Gerhardus de Roo, *L. VI. Rer. Aust. p.* 219.

CHAPITRE XX.

Nouvelles négociations au sujet d'une croisade. Guerre du Palatinat & de la Baviere.

Nous avons vu que les négociations que l'on avoit commencées après la prise de Constantinople, pour faire la guerre aux Turcs, avoient été interrompues par la mort du pape Nicolas V. Calixte, son successeur, les continua, & amassa toujours, par provision, beaucoup d'argent, par le moyen des indulgences. Mais malgré les fréquentes protes-

tations du pape, qui assuroit toujours qu'il n'avoit d'autre but que d'employer cet argent à la guerre des Turcs, ces indulgences donnerent occasion à de grands reproches. Après sa mort, (1) Æneas, si célebre dans l'histoire d'Allemagne, monta sur le trône papal, sous le nom de Pie II. Il n'étoit parvenu si haut que par ses talens; mais en le considérant sur-tout comme un savant, on ne sauroit lui refuser un grand mérite dans l'histoire de son temps. On respire, lorsqu'après avoir parcouru tant de chroniques obscures, on ouvre ses ouvrages, & qu'on y trouve cette finesse, cette légéreté, cette pénétration, & ce goût qui les caractérisent; il semble alors qu'on soit transporté tout d'un coup dans un nouveau monde. Mais on ne sauroit s'empêcher non plus d'y reconnoître le grand politique qui change de sentimens selon les temps & les circonstances. Pie qui, avant son élévation, avoit déjà tant travaillé à faire déclarer la guerre aux Turcs, se fit un devoir, lorsqu'il fut monté sur le trône, d'achever ce qu'il avoit commencé. En 1444 il avoit écrit, à un de ses amis, que les dignités d'empereur & de pape n'étoient plus que *des noms & des images sans vie.* (2) Mais en qualité de pape, l'amour-

(1) 1458.

(2) *Christianitas nullum habet caput, cui parere omnes velint. Neque summo Sacerdoti, neque Imperatori, quæ sua sunt dantur. Nulla reverentia, nulla obedientia est :* tanquam ficta nomina, picta capita sint, *ita Papam Imperatoremque respicimus.* Epist, CXXVII.

propre devoit lui avoir dit que ſes prédéceſſeurs avoient plutôt manqué d'habileté perſonnelle, que de puiſſance & d'autorité. En un mot, Pie pouſſa cette affaire avec le plus grand zele. Ses connoiſſances dans l'hiſtoire lui apprirent que cette même contrée, par où les Turcs pénétroient dans le cœur de l'Europe, étoit le chemin qu'avoient pris autrefois les Goths, les Lombards, & les autres peuples Barbares pour aller en Italie. Il ſembloit que les Turcs avoient les mêmes vues; car non-ſeulement ils s'avançoient vers le Danube, mais ils s'ouvroient encore le paſſage de la Carinthie & de la Carniole par la Boſnie & la Croatie; d'où ils pouvoient aiſément pénétrer par terre en Italie, ainſi qu'ils pouvoient s'y tranſporter par mer de l'autre côté, après s'être rendus maîtres de la Grece.

Afin que toute l'Europe pût prendre part à cette entrepriſe, il convoqua, à Utine ou à Mantoue, une aſſemblée, (3) à laquelle il devoit aſſiſter, ainſi que l'empereur & les ſouverains de l'Europe en perſonne, ou par des plénipotentiaires. Fréderic, qui devoit trouver dur d'obéir à la convocation de ſon ancien ſecrétaire, reſta chez lui malgré toutes les repréſentations du pape. Il prit pour prétexte qu'il avoit en Autriche des affaires importantes qui exigeoient ſa préſence. Son légiſte, qui avoit dicté ces excuſes, ajoutoit que l'empereur n'étoit point obligé de ſe trouver à cette aſſemblée, parce que le

(3) 1459.

pape n'en avoit pas fixé le lieu, & qu'il l'avoit convoquée dans une ville ou dans une autre. (à Utine ou à Mantoue) Assurément; jamais empereur n'avoit apporté une excuse aussi mince. Mais Æneas, qui le regardoit alors comme un de ses égaux, lui répondit qu'il ne s'agissoit pas d'employer des subtilités d'avocat, lorsqu'il étoit question du danger de l'église. (4) Les autres souverains, excepté quelques princes Italiens, ne furent pas plus dociles aux remontrances du pape. Les ambassadeurs, qui s'y rendirent de la part des princes Italiens, ne se presserent pas beaucoup non plus, & au-lieu d'apporter le consentement de leurs maîtres pour la guerre des Turcs, ils firent des plaintes contre leurs voisins; & une infinité de disputes sur la préséance, acheva de faire perdre de vue l'affaire principale. Pie fit tout son possible pour contenter tout le monde. A force de caresses, de médiations, de sollicitations & de harangues, il parut enfin n'avoir pas perdu tout-à-fait ses peines. Chaque nation promit quelque chose, mais sans songer sérieusement à tenir parole. Les Hongrois vouloient, si on les soutenoit, attaquer les Turcs avec toutes leurs forces; les Allemands envoyerent 42,000 hommes contre eux; les Bourguignons 6000; les Italiens promirent, pour entretenir une marine, la dixieme partie des biens ecclésiastiques, la trentieme de ceux des séculiers, & la vingtieme partie des biens des Juifs.

(4) *Comment.* Pii II, *c.* 2. *p.* 73. *seq.*

Les Ragusains offrirent d'équiper deux galeres, & les Rhodiens quatre. " Les Vénitiens, dit Pie dans ,, le dernier discours qu'il tint à l'assemblée, les ,, Vénitiens ne voudroient pas faire moins que leurs ,, prédécesseurs pour le salut de la chrétienté. On ,, peut espérer la même chose des François, des ,, Castillans & des Portugais. Les Polonois, qui ,, sont si près des Turcs du côté de la Moldavie, ,, ne manqueront pas de défendre leurs états. On ,, pourra gagner les Bohémiens avec de l'argent,... ,, & on ne sauroit douter que le Turc ne soit obligé ,, de succomber sous une si grande puissance, sur-,, tout lorsque Scanderbeg harcelera les Turcs en ,, Albanie, & les Arméniens & les Caramaniens en ,, Asie? Retournez maintenant chez vous, dites ce ,, qu'on a conclu à Mantoue, & engagez vos maî-,, tres à remplir dans le temps les promesses qui y ,, ont été faites. ,, (5)

Après un tel discours, ne s'imagineroit-on pas que les Turcs vont être repoussés en Asie, ou même jusques dans les montagnes du Caucase, leurs premieres habitations? Pour former les anciennes croisades, il n'avoit pas fallu la dixieme partie de l'éloquence que Pie avoit prodiguée; quoiqu'alors le danger fût encore éloigné, & que l'entreprise à laquelle on engageoit l'Europe fût beaucoup plus difficile. Mais alors, ou le danger étoit pressant, ou il ne s'agissoit pas de porter la guerre dans les contrées

(5) *Comment.* Pii II, *L.* 3. *p.* 168.

éloignées d'un autre monde, mais ſeulement en Hongrie, aucun monarque ni prince ne s'aviſa de remplir ſa promeſſe. Les électeurs diſent eux-mêmes dans une union qu'ils firent à Nuremberg : (6) „ Dans les dietes tenues à Ratisbonne, Francfort „ & Neuſtadt, pour s'oppoſer aux Infideles, & „ maintenir la chrétienté, on a délibéré & entre- „ pris de faire une guerre ſainte; *mais on a conſi-* „ *déré auſſi que tant que la paix & l'union ne* „ *regneroit point dans l'Empire, une telle* „ *guerre ne pourroit être entrepriſe, d'une* „ *maniere utile à la chrétienté.* (7)

Il ne paroît pas hors de propos d'examiner avec plus d'attention, ce qui fit échouer un projet ſi important pour la chrétienté de la part de l'Allemagne, qui n'étoit pas fort éloignée du danger; &, en général, quelles raiſons peuvent avoir porté les princes chrétiens & même les évêques, à tirer plutôt l'épée contre leurs voiſins que contre les Turcs. Deux princes ſur-tout paſſoient alors pour les auteurs de tous les troubles. Tous deux étoient de la maiſon de Wittelspach; ſavoir, Louis, duc de Baviere-Landshut, & Fréderic, électeur Palatin. En 1458, le premier réveilla les anciennes prétentions de ſa maiſon ſur la ville de Donavert, & s'en empara. (8) Elle avoit paſſé à Louis-le-Severe, duc de Baviere, avec les autres biens de la maiſon de Hohenſtauffen,

(6) 1456.
(7) Muller *Reichſtags Th. T.* 1. 3. *Vorſtel. c.* 1. §. 1. *p.* 551.
(8) Le 19 octobre 1458.

par la donation que le jeune Conradin en fit à ce prince, comme nous l'avons déjà dit; mais sous la faveur des empereurs Albert I, Charles IV, & Sigismond, elle avoit trouvé occasion de se soustraire à la domination de la Baviere, & de recouvrer sa liberté. (9) Cette entreprise excita l'attention de toutes les autres villes impériales; & l'empereur lui-même, qui avoit écrit au duc pour le détourner de prendre la ville, fut très-courroucé contre lui.

L'électeur Palatin étoit un homme entreprenant, courageux & ambitieux. D'abord il ne fut que tuteur du jeune prince Philippe son neveu; mais avec le consentement, &, en partie, à l'instigation de la noblesse & des autres corps du Palatinat, il prit lui-même le titre d'électeur, adopta le jeune prince & promit de ne point se marier, afin qu'il ne fût point privé de la succession qui lui revênoit par droit de primogéniture. (10) Les autres électeurs reconnurent Fréderic membre du college électoral, mais il ne fut jamais possible d'engager l'empereur à approuver cette entreprise, qu'il trouvoit contraire aux loix. Presque tous les voisins de Fréderic étoient aussi mécontens de lui, mais pas tant pour cette raison qu'à cause de quelques prétentions particulieres. Les premieres semences de ces divisions avoient été jettées sous le regne de l'empereur Robert, qui, ne cachant point assez le desir qu'il avoit de s'agrandir,

(9) Voyez *Kremers Geschichte des Kurfursten Friederichs. Buch. 2. pag. 113.*

(10) Ibid. *L. I.* §. *XIII. seq. p. 27. seq.*

avoit fait naître la méfiance. De nouveaux différends étant survenus sous Fréderic, ils ne garderent plus aucune retenue, voyant sur-tout que l'empereur lui-même désapprouvoit sa conduite. Son premier ennemi étoit Thierri, archevêque de Mayence. Leur dispute fut causée par un morceau de terre sur lequel le bourg de Lorch formoit des prétentions du côté de l'archevêché de Mayence, & la ville de Caub du côté du Palatinat. Il y eut un arbitrage qui décida en faveur de la ville Palatine; mais les habitans de Lorch n'ayant pas voulu quitter la possession de la terre contestée, Sigefroid, évêque de Worms, moyenna, en 1458, un accommodement en vertu duquel les habitans de Lorch garderoient le terrain contesté, & le chapitre de Mayence paieroit 9000 florins à l'électeur. Thierri refusa de payer cette somme, sous prétexte que son prédécesseur ni lui ne s'y étoient engagés. (11)

Ensuite venoit le comte Palatin de Veldens & Deux-Ponts, cousin de Fréderic. Fréderic, comte de Veldens, dernier de sa famille, étoit mort en 1444. Il avoit pour héritier Etienne, comte Palatin de Deux-Ponts, qui avoit épousé Anne, fille unique du comte, mariage qui lui avoit apporté la moitié du comté de Sponheim, & le comté de Veldens tout entier. Parmi les terres du comté de Veldens, il y avoit diverses portions qui venoient du Palatinat à titre de fief. L'électeur Louis vouloit rentrer dans

(11) Muller, *l. c. p.* 765.

ces biens, mais enfin il consentit de les donner de nouveau à son cousin à titre de fief, avec la réserve de ses droits & de ceux du Palatinat. Fréderic, au commencement de son regne, poursuivit ces prétentions, & voulut aussi donner en fief les terres contestées à son cousin Louis-le-Noir, avec la réserve dont nous avons parlé; mais Louis refusa de s'y prêter. (12)

Ulrich, comte de Wirtemberg, formoit des prétentions sur le Palatinat à cause de son épouse, veuve de l'électeur Louis, qui devoit en tirer son douaire. (13)

Dans les Croisades précédentes, où le zele des peuples & le goût de ces sortes d'entreprises étoient beaucoup plus grands, & où les papes avoient beaucoup plus d'autorité, ces derniers n'avoient pas besoin d'user de détours: il leur suffisoit de défendre tout simplement toute guerre pendant les Croisades. Quiconque avoit pris la croix, étoit immédiatement sous la protection du pape & de l'église. On suspendoit alors même les procès civils & toute espece de demande judiciaire; mais, dans les temps dont nous parlons, il en étoit tout autrement. Le pape étoit obligé d'exhorter, de prier, de faire des négociations; &, à la fin, il ne se trouvoit ordinairement pas plus avancé qu'au commencement. Pie desiroit, avec la plus vive ardeur, que les princes d'Allemagne assistassent en personne à la grande as-

(12) *Geschichte Friderich des siegreichen 1. B.* §. *X. p. 19. seq.*
(13) Ibid. *2. B.* §. *IX. p. 136. seq.*

ſemblée de Mantoue. Il auroit voulu ſur-tout y voir Albert, margrave de Brandebourg, & Fréderic, électeur Palatin, dans leſquels il avoit beaucoup de confiance. En conſéquence, il envoya Etienne Nardini en Allemagne en qualité de nonce, pour détruire entiérement toutes les diviſions. Cette précaution paroiſſoit d'autant plus néceſſaire, que l'on avoit tenu, ſur ces entrefaites, une diete impériale à Eſſlingen, (14) où l'on avoit déclaré ennemi de l'empire Louis, duc de Baviere-Landshut, parce qu'il ne vouloit pas rendre Donavert; & conclu à un ſubſide de 20,000 hommes dont le margrave Albert devoit avoir le commandement.

Le margrave Albert quoiqu'il eût aidé Louis à prendre la ville de Donavert, s'étoit auſſi brouillé entiérement avec lui ainſi qu'avec l'électeur Fréderic, parent & ami de ce dernier. Ce qui avoit ſurtout donné lieu à la diſpute, c'eſt que le margrave vouloit étendre la juriſdiction de ſon conſeil provincial de Cadolzbourg juſques ſur les ſujets des princes voiſins, & qu'il condamnoit au ban ceux qui refuſoient de comparoître; de ſorte qu'il ſembloit vouloir s'emparer de la juriſdiction de toute l'Allemagne. Le droit civil Romain en ſe répandant de plus en plus en Allemagne, avoit rendu les états plus attentifs qu'auparavant ſur les bornes des juriſdictions. Auparavant toutes les juriſdictions ſe croiſoient, mais alors on regardoit comme un attentat aux droits du

(14) En février 1459.

ſouverain

souverain d'étendre sa jurisdiction au-delà de son territoire. Ces plaintes regardoient aussi l'électeur Palatin à l'égard des pays du haut Palatinat; mais le margrave avoit encore excité particuliérement contre lui le comte Palatin, parce qu'à l'assemblée de Bamberg (15) il lui avoit fait des reproches très-durs au sujet d'un certain Horneck, fameux par ses brigandages, que le comte étoit accusé de retirer dans ses châteaux, au grand préjudice de ses voisins. Le comte fut si irrité de ses reproches qu'il dit en face au margrave, *qu'il en avoit menti comme un boucher*, puis il tira son épée pour percer le margrave, qui tira aussi la sienne pour se défendre; mais les princes se jetterent entre eux & les séparerent. (16)

Tout étant prêt pour la guerre sur les bords du Rhin, l'Allemagne parut se diviser en deux grands partis. Le premier, qui avoit l'empereur pour chef, se déclara contre la maison de Baviere-Palatine; le second tenoit pour elle. Nardini commença par tâcher d'accommoder l'affaire de Donavert, qui avoit causé la premiere rupture. Il s'étoit associé en qualité de co-médiateurs Albert & Sigismond, ducs d'Autriche, Jean, évêque d'Eichstedt, & le grand-maître de l'ordre Teutonique. Ils engagerent le margrave & le duc Louis à se rendre à une assemblée que l'on devoit tenir à Nuremberg. A force de sol-

(15) 1459.

(16) *Anonym. in Cod. Pal. mscpto in der Geschichte des Kurf. Frid. L. 2. §. 2. Not. 3. p. 117.*

licitations, le duc promit enfin de se soumettre à l'empereur, & d'abandonner aux princes de l'Empire la décision de l'affaire de Donavert. Ils prononcerent : " que les évêques d'Augsbourg & „ d'Eichstedt posséderoient la ville de Donavert au „ nom de l'empereur & de l'Empire jusqu'à la „ St. Michel, (17) à titre de dépôt. Que la peine „ que le duc Louis avoit encourue en méprisant les „ ordres de l'empereur, & en attirant injustement „ plusieurs princes dans son parti, seroit réservée à „ sa majesté impériale. „ (Le margrave & les autres princes qui l'avoient aidé à prendre Donavert, disoient pour s'excuser qu'il ne leur avoit pas déclaré ses véritables intentions; mais qu'il les avoit seulement priés en général de l'accompagner.) " Enfin „ que l'on convoqueroit une nouvelle diete à Nuremberg pour le 29 septembre, & qu'on y termineroit entiérement cette affaire. (18)

Après cela, on voulut aussi arranger les affaires du Palatinat. Les arbitres furent le même évêque d'Eichstedt, Albert & Sigismond, ducs d'Autriche, & Jean, duc de Baviere-Munich. Le 14 septembre (19) ils porterent la décision suivante. " L'électeur rendra *gratis* l'obligation de 9000 florins „ faite par le chapitre de Mayence; il donnera „ sans réserve au duc Louis de Veldens l'investiture „ des fiefs Palatins de son grand-pere; il restituera

(17) Le 29 septembre 1459.

(18) *Apud* Muller, *P. I. p. 617. seq.*

(19) 1459.

„ à l'épouſe d'Ulric, comte de Wirtemberg, le „ douaire de 3000 florins de rente annuelle qu'elle „ tient du Palatinat; il procurera, ſans rançon, au „ comte de Leinengen, ſon élargiſſement de la „ priſon de Lichtenberg. (20)

Les arbitres, pleins de confiance dans leur zele pour la cauſe commune de l'égliſe, avoient cru que l'électeur ſe ſoumettroit à leur déciſion. Mais il s'inquiéta fort peu des Turcs, qui étoient aſſez loin du Palatinat, & déclara pluſieurs fois qu'il ne ſe ſoumettroit jamais à une déciſion ſi préjudiciable; ajoutant qu'il n'étoit point obligé de le faire, puiſqu'il n'avoit jamais conſenti à cet arbitrage, & que de plus les arbitres n'avoient pas aſſez écouté ſes ambaſſadeurs. (21) Au temps marqué, c'eſt-à-dire, le 29 ſeptembre, on jugea que la ville de Donavert, juſqu'alors en ſéqueſtre, ſeroit entiérement ôtée au duc Louis. En conſéquence, l'électeur l'engagea auſſi à ſe rétracter; de ſorte que les choſes furent plus embrouillées qu'auparavant, & au mois de janvier de l'année ſuivante, (22) les hoſtilités recommencerent avec chaleur ſur le Rhin, ainſi que dans la Baviere & la Franconie. Dans la province Rhénane, elles commencerent par les comtes de Leiningen, qui étoient en liaiſon avec les ennemis de l'électeur; dans les deux autres provinces, le duc

(20) *Apud* Muller, *p. 626.*

(21) *Geſchichte des Kurf. Frid. 2. Buch.* §. *VII. ſeq. p. 130. ſeq.*

(22) 1460.

Louis commença par s'emparer de l'évêché d'Eichstedt, & tomba ensuite sur le margrave.

Cependant Pie II. avoit tenu à Mantoue la grande assemblée dont nous avons parlé, où les princes Allemands qui étoient présens, & les ambassadeurs des absens, lui avoient promis 42,000 hommes. Afin d'engager la nation à tenir parole, il envoya en Allemagne le savant cardinal Bessarion, qui étoit extrêmement touché du sort de sa patrie. (23) Il assista à une diete tenue à Nuremberg, & fit tout son possible pour rétablir la paix; mais il ne vit aucun moyen d'y réussir, car les princes & leurs conseillers, selon l'expression d'un historien contemporain, *ne voulurent point y travailler, & ne firent que disputer & dire du mal les uns des autres.* (24) Comme les princes de la province Rhénane, qui étoient les plus intéressés dans l'affaire, ne se trouverent point à Nuremberg, Bessarion, pour leur faire plaisir, transféra l'assemblée à Worms.

Mais il n'y fut pas plus heureux qu'à Nuremberg, & au-lieu d'accommoder les affaires, il vit de ses propres yeux la flamme s'élever des lieux que l'on ravageoit. Thierri, archevêque de Mayence, Ulric, comte de Wirtemberg, & Louis, comte de Veldens, étoient entrés dans le Palatinat, & désoloient tout le pays; tandis que l'électeur, de son côté, se vengeoit autant qu'il pouvoit sur leurs états. L'é-

(23) 1460.

(24) *Anon. in Cod. Pal. Mscpto in der Geschichte Frid. I. B.* §. 2. *p.* 158.

vêque d'Augsbourg fut un peu plus heureux que Beſſarion; il parvint à faire faire une treve entre Louis, duc de Baviere & le margrave; (25) mais dans la province Rhénane le mal augmentoit de plus en plus. Enfin l'électeur Palatin remporta, près de Pfeddersheim, une victoire ſur l'archevêque de Mayence, le duc de Veldens & les comtes de Leiningen ſes ennemis; (26) & peu-à-peu il les força à s'accommoder avec lui, ainſi qu'Ulric, comte de Wirtemberg. L'archevêque en particulier, fut obligé de s'engager à payer, outre le capital conteſté de 9000 florins, 20,000 florins pour les frais de la guerre, & juſqu'au paiement de cette ſomme, à laiſſer entre les mains de l'électeur, le château de Schaumbourg qu'il avoit conquis, ainſi que les villages de Doſſenheim & Handſchuchsheim, qui en dépendoient. (27)

Sur ces entrefaites, Beſſarion étoit allé à Vienne pour tâcher de parvenir à ſon but par l'autorité de l'empereur. Celui-ci pour lui faire plaiſir, convoqua une diete à Neuſtadt pour le 1 ſeptembre; mais comme perſonne ne s'y rendit, on la transféra à Vienne pour le 19 du même mois. Là on délibéra, & on promit beaucoup en termes généraux; mais à la fin, on donna à entendre au cardinal que la choſe n'étoit pas faiſable, parce que *les pays de l'Allemagne avoient beaucoup perdu de leur*

(25) Le 23 juin 1460.
(26) Le 4 juillet.
(27) *Geſchichte Friderichs*, *l. c. p.* 187.

force & de leur puissance, par les grandes guerres qui s'y étoient élevées sur ces entrefaites; & que la Hongrie & la Boheme avoient eu pendant ce temps-là de nouveaux chefs, avec lesquels il falloit se concerter pour les contributions de ces royaumes. (28) Mais avant tout, on exigeoit que l'empereur se rendît dans l'Empire pour détruire toutes les divisions & les petites guerres, & établir une paix durable; promettant alors que chacun feroit de son mieux. (29) Le cardinal fit tout son possible pour engager l'empereur à tenir en personne une diete dans un endroit commode de l'Empire, car il disoit que la principale raison pour laquelle on n'avoit rien décidé jusques-là dans les dietes, c'est que les états, à l'exemple de l'empereur, se dispensoient d'y assister en personne; d'où il arrivoit aussi, ou que les ambassadeurs n'apportoient pas des pleins-pouvoirs suffisans, ou qu'ils n'osoient pas se décider sur quelque point important, ou enfin lorsqu'ils le faisoient, que les princes refusoient d'accomplir ce que leurs ambassadeurs avoient promis.

Mais Fréderic lui-même se trouvoit dans des circonstances si fâcheuses, qu'il n'osoit quitter ses états héréditaires, sans risquer de les abandonner à ses ennemis. D'un côté, il étoit menacé par les Hongrois, dont il retenoit la couronne qu'ils regardoient comme sacrée; soit à cause de ses prétentions sur la

(28) *Apud* Muller, *P. 1. p. 785.*

(29) *Protestatio Elect. ap.* Senkenberg, *Sel. Jur. & histor. p. 373. Tom. IV.*

Hongrie, soit parce qu'ils ne vouloient pas lui rembourser les dépenses qu'il avoit faites pour l'éducation du jeune Ladislas. D'un autre côté, Albert son frere s'étoit rangé du parti de Louis, duc de Baviere. Ce prince inquiet ne pouvoit vivre en bonne intelligence avec Fréderic, & il saisit surtout l'occasion de la mort du jeune Ladislas pour lui faire querelle sur querelle, à cause de la succession de ce prince, & des arrangemens qu'on devoit faire à cet égard. Outre cela, Albert étoit beau-frere de Fréderic, électeur Palatin, qui l'entretenoit dans ces mauvaises dispositions contre l'empereur. D'ailleurs il y avoit toujours une fermentation secrete parmi la noblesse Autrichienne, qui s'étoit presque rendue indépendante pendant la minorité de Ladislas; & cette fermentation étoit sur-tout entretenue par Albert & même par les Hongrois & les Bohémiens; & quoique George Podiebrad parût extérieurement disposé à la paix, Fréderic devoit moins encore se fier à lui qu'à ses autres voisins. (30)

Bessarion convint enfin que si personne ne se prêtoit à la guerre des Turcs, ce n'étoit point la faute de l'empereur; mais il se fâcha contre les princes qui se trouverent à Vienne, de ce qu'ils l'amu-

(30) *Nicænus Cardinalis, qui ex Mantua Legatus in Germaniam perrexerat, cum venisset ad Imperatorem in Austriam, bellis flagrare omnia reperit, inde Hungari Imperatori minari, hinc Germanus Albertus, & Ludovicus Bojoariæ Princeps: Rex Bohemiæ quamvis suscepto Regni feudo in verba jurasset Imperatoris, occulta tamen insidias illi struebat.* Comment. Pii II, L. V. p. m. 228.

ſoient par de vaines paroles, ſans prendre jamais de réſolution décidée. A la fin, il leur reprocha en face de ne point tenir leur parole, & de ſe jouer de la religion; il reprocha en particulier aux eccléſiaſtiques de prodiguer le ſang de Jeſus-Chriſt, d'en abuſer d'une maniere criminelle, & autres choſes de cette eſpece. (31) Les ambaſſadeurs prétendirent même avoir remarqué qu'en les quittant il leur avoit témoigné ſon mécontentement en leur donnant la bénédiction de la main gauche.

(31) *Proteſtatio Electorum. Ap.* Senk. *l. c. p. 374.*

CHAPITRE XXI.

Vues de George, roi de Boheme, ſur le trône impérial. Diſpute de Thierri, électeur de Mayence, avec le pape Pie II. Nouvelle guerre du Palatinat.

De cette maniere tout le monde partit mécontent de Vienne; le cardinal parce qu'on n'avoit pris aucune réſolution au ſujet de la guerre contre les Turcs; les ambaſſadeurs des états, parce que l'empereur ne vouloit pas ſe rendre en perſonne dans l'Empire, & que, ſelon eux, le cardinal les avoit traités avec trop de mépris. D'ailleurs tout étoit en fermentation dans l'Empire. Chacun deſiroit la paix, & perſonne, ou du moins un très-petit nombre vouloient travailler ſérieuſement à la procurer. Quelque

preſſé que fût Fréderic dans ſes propres états, on ne laiſſoit pas de le rendre coupable de tous ces troubles, & de leur durée. Ceux mêmes qui voyoient bien que ſes forces ne ſuffiſoient pas pour détruire le mal, n'étoient pas plus contens de lui. (1) Le ſeul moyen qui parût efficace, c'étoit d'appaiſer les troubles, de publier une paix générale par tout l'Empire, & d'établir, pour le maintien & l'exécution, un prince puiſſant & actif. Or, comme il n'y avoit point de prince plus puiſſant que George, roi de Boheme, les états le regardoient comme l'homme le plus propre à exécuter ce projet; mais George ne voulut ſe mêler de rien, à moins qu'on ne le mît entiérement à la tête de l'Empire. La plupart des états y conſentoient. Tels étoient, par exemple, les électeurs de Mayence & du Palatinat, Louis, duc de Baviere, Louis, landgrave de Heſſe, l'évêque de Bamberg & autres. George, pour parvenir à ſon but, profita de la conférence d'Egra qu'il avoit convoquée pour terminer, avec le ſecours des autres états, quelques conteſtations qui ſubſiſtoient encore entre Louis, duc de Baviere, & Albert, margrave de Brandebourg, & dont il avoit été nommé arbitre. On peut juger combien l'affaire étoit avancée, puiſque, malgré les repréſentations que l'empereur fit par écrit, pluſieurs

(1) Quum Imperator *nequeat* ſubfacere officio ſuo, *domeſticis turbis implicitus, & vix iis ſuſtinendis par. Gregor. Heimburg Epiſt. ad Johannem Caltamum. ap.* Czecherod *in Marte Morav. L. VII. c. 2. p.* 721.

princes de l'empire ſe rendirent à cette aſſemblée. (2) Tous étoient dévoués au roi, excepté Fréderic, électeur de Brandebourg, qui avoit moins à craindre Fréderic que George s'il devenoit empereur; vu que les Bohémiens ne pouvoient oublier l'aliénation de la Marche de Brandebourg qui avoit été autrefois réunie à leur couronne; & qu'ils avoient été depuis peu irrités contre le margrave, parce qu'il avoit pris poſſeſſion de la baſſe-Luſace, ce qui fit naître en effet, l'année ſuivante, une guerre entre lui & le roi George.

Du reſte, on vit régner, à la conférence d'Egra, l'eſprit général des dietes & des autres aſſemblées de ce temps-là; on parla beaucoup, & on ne décida rien. A l'égard de George, les électeurs ſe firent mutuellement des reproches, & aucun d'eux ne vouloit paſſer pour avoir eu part au projet de ſon élévation. A la fin, on indiqua, comme à l'ordinaire, une nouvelle conférence à Nuremberg; & celle-ci ayant été auſſi infructueuſe que la premiere, on en indiqua encore une autre à Francfort pour le premier dimanche d'après la Pentecôte, (le 31 mai) & on y invita auſſi l'empereur. " Car, diſent-ils, il „ eſt évident, que depuis long-temps il s'eſt élevé „ malheureuſement de grands maux dans les pro„ vinces de l'Allemagne, ſoit parmi les ſéculiers, „ ſoit parmi les eccléſiaſtiques; & cela parce que „ les états ne ſont pas gouvernés convenablement;

(2) Le 2 février 1461.

„ qu'aucune paix publique n'eſt maintenue, & que „ le déſordre regne dans les tribunaux & dans les „ droits; ce qui produit la déſobéiſſance, les mutineries, la mauvaiſe foi, les abus, en un mot les „ déſordres & la méchanceté dans tous les états. „ L'Allemagne en elle-même eſt tombée dans un „ tel déſordre, qu'elle eſt cruellement tourmentée „ par les autres nations, *qu'on n'en fait aucun* „ *cas & qu'on la mépriſe*, & qu'on lui enleve „ même des principautés & d'autres ſeigneuries „ conſidérables qui reviennent & doivent appartenir au St. Empire. „ Comme Fréderic n'avoit pas paru depuis quinze ans dans l'Empire, on l'exhortoit à terminer toute autre affaire, & à ſe rendre à la diete. Que s'il ne le faiſoit pas, on n'en délibéreroit pas moins ſur tout ce qui pourroit être utile à la chrétienté, & remédier aux maux de l'Empire. (3)

Fréderic, entouré d'ennemis publics & ſecrets, ne ſe rendit point encore à l'aſſemblée, de peur de perdre ſes propres états pendant qu'il s'occuperoit des affaires des autres. Il écrivit aux princes & aux électeurs pour les détourner de ſe trouver à la diete de Francfort, & envoya, dans toute l'Allemagne, le comte de Pappenheim, pour leur parler à cet effet. Il tâcha ſur-tout de gagner l'électeur de Saxe, & le fit prier de lui donner du ſecours ſi l'on s'aviſoit d'entreprendre quelque choſe contre lui. Une

(3) *Apud* Muller, *P. II. 4. Vorſtell. C, VII. p. 17.*

chose qui lui fut bien favorable dans ces circonstances, c'est que le pape Pie II. lui proposa de faire cause commune avec lui contre les électeurs, parce qu'il voyoit bien que celui de Mayence, avec lequel il avoit de grandes disputes, travailleroit à soulever les autres contre lui. En conséquence, le pape exhorta aussi, de son côté, les électeurs à s'abstenir de toute innovation; & en même temps il conseilla à l'empereur d'assister en personne aux dietes. " Car, „ dit-il, ceux qui vous sont opposés en votre ab„ sence, consentiront en votre présence à tout ce „ que vous voudrez. Ceux qui vous insultent en „ votre absence, vous loueront quand vous serez „ présent. Ceux que votre absence encourage à s'é„ lever contre vous, votre présence les engagera à „ prendre votre parti. Si vous vous rendez vous„ même aux dietes, vous n'aurez pas l'air de crain„ dre le travail & la dépense, & personne ne dira „ que vous ne vous souciez point des affaires de „ l'Empire. „ (4)

Cependant Thierri, électeur de Mayence, tint son assemblée avec les ambassadeurs des électeurs; non, à la vérité, à Francfort, parce que les bourgeois étoient du parti de l'empereur, mais à Mayence. Ce que le pape avoit prévu arriva en effet. Voici la principale cause de ses différends avec l'électeur. Lorsque Thierri, après son élection, envoya ses ambassadeurs au pape Pie, pour lui demander la

(4) *Apud* Muller, *l. c. C. VII. p.* 21.

confirmation & le pallium, celui-ci exigea qu'ils promissent auparavant, au nom de leur maître, *qu'il ne réveilleroit jamais les affaires au sujet d'un concile général, ou qu'il ne convoqueroit point d'assemblée des princes Allemands*, (5) c'est-à-dire de sa propre autorité, & sans le consentement de l'empereur. Ces assemblées étoient presque à l'égard de l'empereur ce qu'étoient les conciles à l'égard du pape. En conséquence, le premier principe de Pie, étoit d'empêcher ces assemblées pour plaire à l'empereur, de même que l'empereur devoit empêcher les conciles pour faire plaisir au pape. A cela se joignoit une inclination naturelle pour Fréderic, auquel il avouoit devoir sa fortune. On exigeoit aussi que Thierri comparût en personne à Mantoue, & comme il ne s'y rendit point, on le cita à Rome. Mais les députés de Mayence trouvant ces conditions trop désavantageuses à leur maître, aimerent mieux quitter la cour de Rome sans avoir rien conclu.

Cependant, comme l'archevêque desiroit que son élection fût confirmée, il les envoya encore une fois à Rome, leur ordonnant de promettre, en son nom, au pape, sinon tous les articles qu'il exigeoit de lui, du moins le dernier; c'est-à-dire, qu'il se rendroit à Rome. Alors le pape confirma son élection; mais cela donna occasion à de nouveaux griefs. La chambre apostolique demanda 20,601 florins du

(5) *Ne futuro Concilio daremus operam, neve Principes Germanicæ nationis convocaremus.* Appell. Dietheri ap. *Senkenberg*, l. c. pag. 393.

Rhin pour les annates, au-lieu que le prédécesseur de Thierri n'avoit payé que 10,000 florins. Cette conduite étoit d'autant plus extraordinaire que Pie avoit contribué lui-même à faire les concordats de la nation Allemande, où le pape avoit promis expressément de se contenter des taxes, telles qu'elles étoient portées sur les livres de la chambre apostolique. Pie ne l'ignoroit pas; mais il se croyoit autorisé à en agir ainsi à cause de la guerre des Turcs qui exigeoit des dépenses extraordinaires. Les députés y consentirent afin de n'avoir pas fait encore un voyage inutile. Mais comme ils n'avoient pas assez d'argent, ils furent obligés de donner pour caution des banquiers Romains.

Thierri vit avec plaisir son élection confirmée, mais il ne vouloit point cependant consentir à payer des annates si exorbitantes. Quoique ses gens y eussent consenti, il ne croyoit pas être tenu à remplir sa promesse, parce que, selon lui, cette promesse leur avoit été extorquée ; & que les officiers de la chambre apostolique avoient usé de ruse avec eux, & ne leur avoient pas montré la vraie taxe des annates de Mayence. (6) Les cautions ayant exigé le paiement, & l'ayant même fait excommunier par les juges inférieurs de Rome, il en appella à un futur concile, que le pape étoit obligé de convoquer en vertu des décrets de Constance & de Basle, acceptés par la nation Allemande, & confirmés par

(6) *Apud* Senkenberg, *loc. cit.*

Eugene IV. Mais cette démarche ne fit qu'irriter de plus en plus le pape; car à la conférence de Mantoue, il avoit défendu ces sortes d'appels sous peine d'excommunication *ipso facto*, & les avoit même déclarés crime de lese-majesté. D'ailleurs Thierri, dans la conférence qu'il avoit convoquée à Mayence, avoit fait mettre en délibération l'affaire des annates, *qui n'ayant été payées au commencement que par pure complaisance & par respect pour l'église de Rome; & ayant été abolies par le concile de Basle, étoient exigées alors bien au-delà des anciennes taxes;* (7) & il avoit persisté dans son sentiment malgré le discours apologétique des ambassadeurs que le pape avoit envoyés à cette assemblée. Cette conduite avoit irrité le pape, il devint son ennemi irréconciliable; & depuis ce temps-là, il ne songea qu'aux moyens de le perdre. Sa haine augmenta encore lorsqu'il vit qu'on n'avoit conclu autre chose à cette assemblée, sinon que Thierri en convoqueroit une autre à Mayence, à laquelle assisteroient, avec les électeurs ou leurs ambassadeurs, tous les autres princes ecclésiastiques & séculiers, pour y délibérer jusqu'à quel point la nation devoit souffrir les impositions du pape.

Pie ne fut point effrayé de ces entreprises; car Thierri voyant que l'assemblée ne vouloit point se conformer entiérement à ses vues, offrit secrétement aux ambassadeurs de révoquer son appel à certaines

(7) *Apud* Senkenberg, *l. c. p.* 391.

conditions. (8) Mais le pape, encouragé par cette conduite, forma le projet de le dépoſer. Il dit de lui dans ſon commentaire : " Thierri, au mépris „ des loix divines & humaines, & ſans avoir obtenu „ l'abſolution de ſon excommunication, a profané „ le ſervice divin. Il a négligé de ſe faire ſacrer évê- „ que dans le temps marqué ; il n'a point payé ſes „ dettes (à Rome,) a rompu le ferment qu'il avoit „ fait à la cour de Rome, excité de nouveaux trou- „ bles contre le pape, chaſſé honteuſement les cha- „ noines de ſon égliſe ; il s'eſt mêlé dans des guer- „ res ſanglantes, a brûlé des bourgs & des égliſes, „ impoſé à ſes ſujets les fardeaux les plus onéreux ; „ il a enlevé des femmes à leurs époux, a arraché „ à d'autres leurs biens. Il a vendu les ordres ſacrés, „ & a négligé de rendre juſtice à qui elle apparte- „ noit. Enfin tout eſt en déſordre dans l'archevêché „ de Mayence. Le chapitre n'inſpire plus aucun „ reſpect, le peuple pouſſe des gémiſſemens, le „ clergé fait des plaintes, tout le monde blâme le „ prélat. „ (9) Dans la bulle de dépoſition, le pape

(8) *Bulla depoſ. ap.* Raynald. *ad a. 1461. N. 23.*

(9) *Divina & humana jura contemnens, nulla lex communicationis abſolutione obtenta divina profanavit officia, infra tempus a jure ſtatutum epiſcopalem ordinem neglexit accipere, creditoribus nunquam ſatisfecit, juramentum, quo ſe curiam petiturum adſtrinxerat, impudenter violavit, novas adverſus pontificem excitare turbas procuravit, Canonicos eccleſiæ ſuæ per contumeliam ejecit, bellis cruentiſſimis ſe immiſcuit, villas & eccleſias incendit, ſubditis graviſſima impoſuit onera, aliis uxores abſtulit, aliis ſubſtantiam arripuit. Sacerdotia pretio vendidit, reddendi juris nullum adhibuit ſtudium.*

ajoute ;

ajoute; qu'il avoit encouru les peines portées par la bulle de Mantoue contre les appels à un concile, & particuliérement la peine d'excommunication; qu'outre cela, il avoit entrepris plusieurs choses qui n'étoient point de sa compétence, comme, par exemple, *de vouloir se constituer juge du pape & de l'empereur*. Thierri avoit attribué la haine du pape contre lui, aux efforts qu'il avoit faits pour s'opposer à la levée du dixieme denier sur le produit des biens ecclésiastiques de l'Allemagne. Pie déclare encore positivement que jamais il n'avoit eu intention de lever en Allemagne le dixieme denier, ou quelqu'autre imposition pour la guerre des Turcs sans le consentement de la nation.

Pie, qui prévoyoit bien que Thierri ne quitteroit pas facilement sa place, avoit déjà songé à lui opposer un adversaire qui pût l'y forcer les armes à la main. C'étoit Adolphe, comte de Nassau, chanoine de Mayence, qui avoit été son concurrent à la derniere élection. Adolphe avoit une famille puissante qui devoit s'intéresser à son élévation. Une autre circonstance très-avantageuse pour lui, c'est que l'empereur, dont Thierri s'étoit attiré la disgrace, en convoquant, de sa propre autorité, des dietes électorales, consentit à sa déposition, reconnut aussitôt Adolphe pour électeur, & que cet exemple fût suivi par la plupart des comtes, princes & seigneurs

Fœda omnium rerum facies apud Moguntinos, capituli nulla reverentia, lamentari populus, conqueri clerus, nemo suum Præsulem laudare. Comment. Pii II, l. 6, p. 265.

voisins. Thierri, au désespoir, se jetta entre les bras de l'électeur Fréderic, & l'attira dans son parti, ainsi que Philippe, comte de Katzenelnbogen.

Alors on se battit en Allemagne, comme cela arrivoit ordinairement dans de telles circonstances. Chaque parti se mit sous les armes, non-seulement avec les vassaux du chapitre qui lui étoient attachés, mais aussi avec les princes, comtes & seigneurs qui tenoient pour lui; & comme Fréderic, électeur Palatin, s'étoit déclaré pour Thierri, on vit tous ses anciens ennemis prendre le parti d'Adolphe. Les principaux furent Charles, margrave de Bade, George son frere, évêque de Metz, Louis, comte Palatin de Veldens, Ulric, comte de Wirtemberg, & Jean, évêque de Spire. Cependant l'électeur remporta encore la victoire, & à la bataille de Seckenheim il fit prisonnier le margrave, avec l'évêque son frere, & le comte de Wirtemberg. (10)

Alphonse, de son côté, surprit la ville de Mayence par la trahison de deux bourg-mestres, qui avoient été jusqu'alors attachés à Thierri; & il faillit de prendre en même temps l'électeur Palatin, avec Thierri & le comte de Katzenelnbogen. Tierri & le comte se firent descendre du haut des murs avec des cordes; mais l'électeur, qui étoit aussi sur le point d'arriver à Mayence, avoit été heureusement retenu par quelques accidens. A cette occasion, la ville de Mayence fut livrée au pillage, & perdit la plus grande partie de ses privileges.

(10) Le 30 juin 1462.

Une autre circonstance fut encore favorable à Adolphe. Sur ces entrefaites, le chapitre de Cologne avoit élu archevêque Robert, comte Palatin, frere de l'électeur; & on lui avoit fait promettre de faire tout son possible pour appaiser les troubles de Mayence. Alors on vit l'électeur Palatin, le plus grand appui de Thierri, prendre tout d'un coup des sentimens plus favorables à l'égard d'Adolphe, parce qu'il craignoit que le pape ne refusât de confirmer l'élection de son frere. Thierri lui-même voyoit bien que si la guerre continuoit, l'archevêché seroit ruiné de fond en comble, & que les princes séculiers, & sur-tout le comte Palatin, s'enrichiroient de ses dépouilles. En conséquence, on travailla à un accommodement, qui, après plusieurs négociations, aboutit à laisser Thierri, pendant sa vie, dans la possession des villes & bailliages de Hoechst, Steinheim, Diepourg, & de leurs revenus. Adolphe devoit rester en libre possession de l'archevêché, réconcilier à ses frais Thierri avec le pape & l'empereur, & le mettre à l'abri des demandes des banquiers de Rome.

Personne ne retira plus d'avantage de cette guerre que Fréderic, électeur Palatin. Il fit jetter ses prisonniers dans les fers comme des brigands & des voleurs, & les y laissa jusqu'à ce qu'ils consentissent à tout ce qu'il exigeoit d'eux. L'évêque fut obligé de payer 60,000 florins, le margrave 100,000; & comme il ne pouvoit compter cette somme, il céda jusqu'à entier paiement la portion du comté anté-

rieur de Sponheim que possédoient les margraves de Bade, la ville de Bessigheim, la ville & le château de Beinheim; & outre cela, il reconnut tenir en fief du Palatinat la ville de Pforzheim, & qu'elle ne pourroit être libérée qu'en payant la somme de 40,000 florins. On taxa aussi le comte de Wirtemberg à 100,000 florins, jusqu'au paiement desquels il livra à l'électeur les villes de Waiblingen & Botwar; & la comtesse fut obligée aussi de renoncer à toutes prétentions au sujet de son douaire. (11) „ Telle fut, dit Pie II, (12) la libéralité de l'électeur; telle fut la générosité & la gloire de la maison de Baviere : c'est ainsi que se conduisirent „ Alexandre dans les Indes, lorsqu'il eut vaincu Porus, Cyrus après la défaite de Crésus, & enfin „ Philippe-Marie, duc de Milan de la maison de „ Visconti, lorsqu'il eût pris, dans un combat naval, quelques rois, parmi lesquels se trouvoit Alphonse qui possédoit sept royaumes. L'électeur „ Palatin, quoiqu'il ait exigé tout ce qu'il a pu de

(11) *Geschichte Friderichs* 4. *Buch* §. X. *seq. p.* 335. *seq.*

(12) *Ea Palatini liberalitas fuit & animi magnificentia & gloria bajoarica gentis. Idem factitavit Alexander victo in India Poro : idem Cyrus superato in Asia Crœso : idem Philippus Maria captis navali prœlio Regibus, quorum alter Alfonsus septem prœfuit regnis. Non tantum enim Palatinus ab infelicibus captivis exegit, quamvis totum extorsit, quod potuit, quantum victor Philippus donavit victis. Utraque liberalitas fuit. Palatinus suis captivis ademptis bonis miseram donavit vitam; Philippus quos vicerat, non solum vivere, sed bene vivere jussit, ditioresque reddidit, quam fuerant ante captivitatem.* Comment. Pii II, L. II. p. 543.

„ ses malheureux captifs, n'en a pas tiré autant d'or
„ que Philippe en a donné aux siens. Ce fut géné-
„ rosité de part & d'autre. L'électeur, en dépouil-
„ lant ses captifs de leurs biens, leur laissa une vie
„ misérable ; & Philippe, en donnant la vie à ses
„ captifs, voulut encore qu'ils vécussent heureux,
„ & les rendit plus riches qu'après leur captivité. „

CHAPITRE XXII.

Guerre de l'empereur avec le duc Albert, son frere. Nouvelle guerre de Baviere. Révolte de la ville de Vienne. Paix avec Mathias, roi de Hongrie.

Un avantage que l'empereur retira encore des troubles du Rhin, c'est qu'on le laissa en repos de ce côté-là, & sur-tout que Thierri, ancien électeur de Mayence, perdit l'envie de le déposer ; chose essentielle pour lui, car son frere Albert lui donnoit assez d'affaires. Celui-ci, après avoir fait une alliance avec George, roi de Boheme, & Louis, duc de Baviere, poussa enfin les choses jusqu'à exercer en Autriche des hostilités publiques contre l'empereur. Comme sur-tout Louis, duc de Baviere, le soutenoit avec de l'argent, & toutes sortes de provisions, & qu'il fit lui-même une irruption dans l'Autriche, Fréderic, très-courroucé contre lui, lui fit une déclaration de guerre dans toutes les formes, & lui

déclara, par écrit, qu'il s'étoit rendu coupable du crime de *lese-majesté*, & que l'Empereur tâcheroit de l'en punir avec le secours des états de l'Empire, pour la conservation des droits & de la jurisdiction du saint Empire. (1) Quelque temps auparavant, Fréderic avoit déjà nommé chefs de ses troupes & de celles de l'Empire, Albert, margrave de Brandebourg, Ulric, comte de Wirtemberg, & Charles, margrave de Baden. (2) Le premier sur-tout avoit accepté le commandement avec ardeur, parce que ses anciennes querelles, avec le duc Louis, n'étoient pas encore terminées. Il vouloit par-là, comme son adversaire le lui reprochoit, se dispenser d'observer les traités qui venoient d'être conclus, & pouvoir faire, de son affaire particulière, l'affaire de l'Empire. Louis faisoit aussi ce même reproche à l'empereur; car il ne l'avoit pas attaqué comme empereur, mais comme archiduc d'Autriche. Mais Fréderic lui répondit qu'il avoit aussi en effet blessé l'Empire, en surprenant la ville de Donaverd, & en commettant des hostilités dans l'évêché d'Eichstedt. Il ajoutoit *que sa personne impériale, sa dignité & son état, étoient tels, que personne ne pouvoit les séparer ou désunir*. (3)

La guerre recommença donc aussi dans les contrées supérieures de l'Empire; & au commencement, le margrave fut pressé vivement. Car les évé-

(1) *Apud* Muller, *P. II. p.* 69.
(2) Le 18 juillet 1461.
(3) *Leben des Kurfürsten Fried Buch* 3, §. *XV. p.* 240.

ques de Bamberg & de Wirtzbourg, aussi-bien que George, roi de Boheme, lui déclarerent inopinément la guerre; quoiqu'il fût le premier capitaine de l'Empire. Il est vrai qu'en conséquence des ordres répétés de l'empereur, les villes libres & surtout Augsbourg, Ulm & 42 autres lui prêterent du secours; mais le duc, outre ses alliés, avoit lui-même une armée bien nombreuse, dans laquelle il y avoit beaucoup de Bohémiens qui étoient à sa solde, mais qui ravagerent cruellement tous les endroits par où ils passerent. Louis, encouragé par la victoire que son cousin l'électeur Palatin avoit remportée à Seckenheim, attaqua ses ennemis auprès de Giengen, & les battit. (4) Dans cette occasion, il prit aussi la banniere impériale que l'empereur avoit envoyée au margrave comme au capitaine de l'Empire.

Le margrave dit dans un écrit au gouverneur & aux conseillers de la ville d'Anspach, que l'ennemi avoit attaqué le boulevard & tué près de cent cavaliers, entre lesquels se trouvoient 24 nobles & près de 300 fantassins & 200 prisonniers. Il ajoutoit que lui-même étoit encore resté quelque temps avec 5 autres sur le champ de bataille; mais qu'il espéroit pourtant réparer bientôt tout le mal; en quoi il a assez bien tenu parole. Après cette victoire, Louis assiégea la ville d'Augsbourg, mais il leva bientôt le siege. D'un autre côté, le margrave après avoir

(4) Le 19 juillet 1462.

rassemblé ses troupes, fit une irruption dans la Baviere, & dévasta toutes les contrées des environs du Danube, depuis Rain jusqu'à Neubourg; mais enfin quelques princes assemblés à Nuremberg firent cesser ces désordres, en faisant une treve qui devoit durer jusqu'au 6 août 1463.

Non-seulement l'empereur ne pouvoit remédier à tous ces désordres, mais il se trouva lui-même dans une très-mauvaise situation. Car la noblesse Autrichienne, la ville de Vienne & son frere Albert, lui susciterent tout d'un coup beaucoup d'affaires. Il est vrai que dans ce temps-là, la constitution étoit telle en Allemagne, que généralement la noblesse se soucioit peu de ses seigneurs. En Autriche sur-tout, elle avoit poussé l'indépendance aussi loin qu'elle avoit pu. (5) Il n'y avoit aucune famille tant soit peu considérable, qui n'eût ses citadelles, & dont le seigneur ne fût pas exposé à tout moment à des déclarations de guerre. Selon la bulle d'or de Charles IV, les citadelles devoient être rendues & cédées au seigneur suzerain, du moins dans les autres parties de l'Allemagne; mais en Autriche, on ne se soucioit guere de cette loi. Dans toute l'histoire d'Autriche, on trouve toujours que la noblesse fut très-puissante, mais c'est sur-tout sous la minorité de Ladislas, & même sous son regne, qui fut si court, qu'elle porta le plus loin les choses. Quand on lit les traités faits avec Frédéric, en qualité de tuteur

(5) Voyez, par exemple, Kollar. *Analect. Vindob.* 2. *T. Sylloge dipl. N. XVIII. seq.*

de Ladiſlas, on voit que ce prince n'avoit qu'un vain titre, & que le pouvoir étoit effectivement entre les mains des états, & fur-tout de la nobleſſe. Ce qu'il y eut de pire, c'eſt que pluſieurs d'entr'eux avoient trouvé moyen de s'emparer des châteaux & des biens ſeigneuriaux, qu'ils ne vouloient pas rendre, ſous prétexte que le jeune Ladiſlas leur en avoit fait préſent. Quoique Fréderic fût d'un caractere fort doux, il ne pouvoit ſouffrir que les droits du pays fuſſent affoiblis; & voilà pourquoi, il ne put ſe faire aimer d'une grande partie de la nobleſſe. Pluſieurs d'entr'eux lui avoient déjà envoyé des déclarations de guerre, & s'étoient rendus à Vienne, ſoit pour prendre des meſures communes contre l'empereur, ſoit pour attirer dans leur parti les autres états & les bourgeois de Vienne, qui ſe ſouleverent auſſi.

Quelques bandes de voleurs qui rodoient dans les environs de Vienne, & qui avoient été autrefois à la ſolde de l'empereur & de ſon frere, donnerent occaſion à cette révolte. Comme ils ne pouvoient pas recevoir l'ancienne paie qu'ils prétendoient leur être due, ils vouloient ſe dédommager par des vols & des pillages. Fréderic offrit de leur donner une partie de la ſomme qu'ils demanderent, & il voulut y faire contribuer la ville de Vienne. Mais elle refuſa de le faire, en diſant qu'elle avoit déjà aſſez ſouffert. De cette maniere, les brigandages ne ceſſerent point & les vivres manquerent à la ville. Le peuple ſe mutina, inſulta les magiſtrats, & demanda du pain

& un prince qui rétablit le repos & l'ordre. Le magistrat parla pour l'empereur, mais il ne fit qu'irriter le peuple, qui s'étant mis sous la conduite d'un certain Holzer de la derniere classe de la bourgeoisie, mit en prison quatre des principaux magistrats, & ne laissa les autres retourner dans leurs maisons, qu'après qu'ils eurent promis tout ce qu'on exigea d'eux. Alors Holzer s'empara du gouvernement de la ville, & régla tout comme il voulut.

Dès que Fréderic apprit ces choses, il assembla près de 4000 hommes, pris en grande partie de la noblesse de ses autres provinces, & il se mit en marche pour aller à Vienne. Mais Holzer lui refusa l'entrée de la ville, de sorte qu'il fut obligé de passer la nuit campé devant les portes. Selon une lettre que Fréderic écrit à sa sœur l'électrice de Saxe, il y passa trois jours & trois nuits. Le lendemain, on fit des négociations avec la bourgeoisie & avec les nobles qui se trouvoient dans la ville & qui penchoient pour la guerre. Mais comme rien ne réussissoit, Fréderic demanda à parler lui-même à la bourgeoisie. Il parla à ceux qui vinrent le trouver au camp avec tant de soumission & de sensibilité que plusieurs s'en retournerent attendris jusqu'aux larmes : & aussi-tôt on résolut de le faire entrer dans la ville avec sa suite. Un des principaux motifs de la conduite de Fréderic, c'est qu'il craignoit que le peuple ne maltraitât son épouse qui étoit dans la citadelle avec le jeune Maximilien son fils. Mais cette princesse, qui pensoit noblement, dit à Maxi-

milien qu'elle feroit bien fâchée qu'il fût prince, fi elle favoit qu'il fût capable de s'humilier ainfi devant le peuple. (6)

Quand l'empereur fut dans la ville, on reprit les négociations avec la nobleffe & la bourgeoifie; mais elles ne réuffirent pas mieux qu'auparavant. Holzer refufa fur-tout d'élargir les magiftrats prifonniers. On exigeoit même que l'empereur vînt à la maifon de ville pour fe concerter avec les bourgeois fur des affaires qui regardoient la ville. Mais Fréderic l'ayant refufé, de peur qu'on ne l'arrêtât, ils prirent encore quelques-uns de fes confeillers & les mirent en prifon. Enfuite ils pillerent les maifons des bourgeois attachés à l'empereur, & enfin ils inveftirent l'empereur dans la citadelle, pour s'affurer de fa perfonne, par famine ou par force. (7) Une chofe retenoit encore la plus grande partie de la bourgeoifie, c'étoit la fidélité qu'ils avoient jurée à Fréderic comme à leur fouverain héréditaire. Mais Holzer leur montra bientôt la maniere d'ufer de force contre l'empereur, fans manquer à leurs engagemens. C'étoit de renoncer à leur promeffe, & de lui déclarer formellement la guerre à l'exemple de la nobleffe; ce qui mettroit à couvert leur honneur & leur réputation. C'eft auffi ce qu'on fit par un héraut qui lui déclara la guerre à haute voix dans

(6) *Si fcirem, te, mi fili, hunc animum effe habiturum, dolerem te Principem.* Jo. Hinderbachii Contin. Hift. Auftr. Æneæ Sylvii ap. *Kollar.* Anal. Vindob. T. 2. p. 622.

(7) 1462.

les environs de la citadelle; & aussi-tôt on commença le siege. Le duc Albert, frere de l'empereur, qui étoit venu à Vienne sur ces entrefaites, en fit lui-même tous les préparatifs. On commença à attaquer la citadelle, à coups de canon, à faire des retranchemens; &, afin de l'investir plus exactement, on creusa des fossés tout au tour.

Quoique Fréderic n'eût que 400 hommes, ou seulement 200 selon Fuger, & qu'il ne trouvât pas des vivres en quantité, il se conduisit cependant avec beaucoup de fermeté & de courage. Non-seulement il s'opposoit de tout son pouvoir aux efforts de l'ennemi, & encourageoit les siens, mais il disoit aussi à haute voix, de maniere à être entendu des ennemis, qu'il défendroit cette place jusqu'à ce qu'elle devînt son tombeau. " Mais, ajoutoit-il, „ il y a un Dieu qui fera triompher la bonne cause, „ & qui saura protéger & venger la magistrature „ contre l'insolence de ces sujets rebelles. „ (8)

Dans ces circonstances, Fréderic convoqua à Ratisbonne une assemblée des princes de l'Empire pour leur demander du secours. A peine furent-ils arrivés, qu'il vint de Vienne un courier qui apprit que l'empereur n'avoit de vivres que pour trois semaines. En conséquence, les princes se disposerent à le secourir, & la partie de la noblesse Autrichienne qui lui étoit attachée en fit autant, aussi-bien que la noblesse de la Styrie, de la Carinthie & de la Car-

(8) Apud *Fugger Spiegel der Ehren des H. Œsterr.* L. V. C. XV. *pag.* 695.

niole. George, roi de Boheme, s'empressa sur-tout de le secourir. Dès qu'il apprit cette nouvelle, il se mit en marche avec quelques troupes pour aller à Vienne, & il se rendit arbitre entre l'empereur, son frere & les habitans de cette ville. En effet, il parvint à faire la paix aux conditions suivantes : On délivreroit & mettroit en liberté les prisonniers de part & d'autre, le duc Albert rendroit les villes & les châteaux qu'il avoit pris à l'empereur; & l'empereur lui céderoit pour huit ans le gouvernement des pays de la Basse-Autriche, à condition qu'il lui paieroit 4000 ducats par an. (9) On laissa quelques articles à délibérer dans la suite, mais ils donnerent occasion à de nouvelles querelles, & selon Fréderic, son frere n'observa point les articles convenus.

Ces querelles qui donnoient tant d'affaires à l'empereur en Autriche, furent en grande partie cause qu'il se réconcilia avec Mathias, roi de Hongrie. Jusqu'alors, Fréderic n'avoit point regardé Mathias, comme roi légitime ; & il avoit retenu la couronne de Hongrie. Mathias, de son côté, avoit soutenu tous ceux qui étoient contre l'empereur. George Podiebrad de Boheme parvint à la vérité à faire faire une treve en 1459 à Brunn, mais elle changea fort peu les affaires principales. Pie II, qui pensoit jour & nuit à la guerre des Turcs, fit tout son possible

(9) *Comment.* Pii II, *L. X. p. m. 443. seq. Hinderbachius. Ap.* Kollar, *l. c.* Fugger, *L. V. c. 15. p. 689. seq. Berichtschreiben Kaiser. Friderichs an seine Schwester ap.* Muller. *P. II. p. 150.*

pour réconcilier les deux princes, parce qu'il prévoyoit, que si leur inimitié continuoit, l'Allemagne ne seroit jamais d'accord avec les Hongrois. Rodolphe, son légat, eut enfin le bonheur de conclure la paix aux conditions suivantes. Mathias devoit rester en possession du royaume, & Fréderic pourroit porter le titre de roi de Hongrie, & garder quelques villes & citadelles hongroises, qui formoient des limites entre la Hongrie & l'Autriche. Fréderic devoit aussi adopter Mathias comme son fils, mais en cas que ce dernier mourût, Maximilien, fils de Fréderic, lui succéderoit sur le trône. Tous deux devoient se secourir mutuellement contre toutes sortes d'ennemis, excepté contre le pape. Fréderic devoit faire tout son possible auprès des états de l'Empire pour les engager à prêter du secours aux Hongrois contre les Turcs. Outre cela, Fréderic rendit la couronne de la Hongrie, pour laquelle les Hongrois, selon Bonfinius, lui payerent 60,000 ducats ou 80,000, selon Pie II. (10)

Par l'entremise de George, roi de Boheme, finirent aussi dans la même année les anciennes querelles de l'empereur, de Louis, duc de Baviere-Landshut, & d'Albert, margrave de Brandebourg. Louis fut obligé de renoncer à ses prétentions sur Donavert; &, pour satisfaire l'empereur, de rendre gratuitement les bijoux qui lui avoient été donnés en

(10) Dumont. *T. III. P. I. N.* 222. *p.* 286. *seq.* Muller. *P. II. p.* 172. *seq.* Bonfinius. *Decade III. L. IX. p. m.* 385. *seq.* *Comment.* Pii II., *L. XII. p. m.* 603.

gage autrefois par l'empereur Sigismond & le jeune Ladislas. Louis fut obligé de céder au margrave la ville de Roth & quelques citadelles, qui avoient été un objet de contestation, & de faire porter, devant l'empereur, les plaintes qu'il avoit à faire contre le margrave à cause de quelques paroles injurieuses. (11) Il est sûr que Fréderic, électeur Palatin, avoit envoyé ses conseillers à Prague, où on conféra particuliérement avec eux sur la paix; mais comme il ne fut pas possible d'engager l'empereur à regarder Fréderic comme électeur, toutes les négociations furent sans effet.

La mort d'Albert, frere de l'empereur, qui arriva le 4 décembre 1463, pouvoit seule finir les querelles de ces deux princes. Les Viennois eux-mêmes s'apperçurent bientôt qu'ils avoient pris un maître dur & févere, au-lieu d'un maître doux & bon qu'ils avoient auparavant. Holzer lui-même souhaitoit le retour de l'empereur, & il fit en sorte qu'on ouvrît deux portes à quelques troupes Autrichiennes. Mais Albert ayant trouvé moyen de les repousser, Holzer fut écartelé publiquement pour toute récompense. Comme les deux partis, c'est-à-dire, l'empereur & le duc, se reprochoient mutuellement de n'avoir pas gardé les articles de la paix faite par l'entremise de George, roi de Boheme, on reprit encore les armes. A la diete de Ratisbonne, Fréderic fit mettre son frere au ban de l'Empire. (12) Le

(11) Hæberlin VI. *Band, p. 497. seq.*
(12) 1463.

pape, plusieurs états de l'Empire, & la sœur de ces deux princes, Catherine, margrave de Bade, avoient travaillé en vain à les réconcilier; ils ne purent parvenir qu'à faire quelques treves de temps en temps. La mort, dont nous avons parlé, mit fin à leurs disputes.

CHAPITRE XXIII.

Dietes tenues pour établir la paix publique & faire la guerre aux Turcs. Affaires avec George Podiebrad, roi de Boheme.

LE repos ayant été ainsi, en quelque façon, rétabli en Allemagne, on recommença à agiter le projet de la paix publique & de la guerre des Turcs, mais toujours de la même maniere qu'auparavant. Des assemblées détruites par de nouvelles assemblées, où l'on ne décidoit pas plus que dans les premieres, voilà à quoi se réduit l'histoire de ces temps, où les princes & l'empereur s'accusoient mutuellement d'être la cause des désordres. En 1466, Fréderic convoqua à Ulm une diete où l'on devoit conférer particuliérement sur la paix publique; mais comme il connoissoit les inimitiés réciproques des princes, & qu'il prévoyoit bien qu'on ne décideroit rien, s'ils étoient tous assemblés en même temps, il sonda d'abord ceux qu'il croyoit les plus accommodans & les plus raisonnables. Mais cela causa de nouvelles plaintes, sur-tout de la part de l'électeur Palatin,

Palatin, qui ſoupçonnoit là je ne ſais quelles vues dangereuſes, parce qu'il n'étoit pas appellé à la diete. (1)

Comme les états n'étoient pas tout-à-fait d'accord ſur le projet que la commiſſion impériale leur avoit propoſé, il fallut faire une autre aſſemblée à Nordlingen. (2) On ne put pas non plus s'y réunir, & on en prépara une ſeconde dans le même endroit, mais qui paroît ne pas avoir eu lieu, parce que l'empereur & quelques princes qui lui étoient attachés, voulant en exclure Louis, duc de Baviere, & l'électeur Palatin, qu'on ſoupçonnoit contraires à la paix, pluſieurs trouverent ce projet trop haſardé. Alors on remit encore en délibération la guerre des Turcs, dont on devoit conférer à la diete de Nuremberg. (3) Enfin le pape Pie II, perſuadé que ſon exemple armeroit bientôt tous les autres ſouverains, partit lui-même pour Ancone, qui étoit le rendez-vous d'une flotte & d'une armée de Croiſés; mais il ſe trompa, les ſouverains ne remuerent pas, & Pie mourut ſur ces entrefaites. Paul II, ſon ſucceſſeur, envoya en Allemagne un légat nommé Fantinus, pour inviter les princes à la diete de Nuremberg, & l'empereur en fit autant. Comme l'empereur n'y vint pas en perſonne, il ne s'y trouva auſſi que peu de princes. Pluſieurs n'y envoyerent pas même des députés, & d'autres les y envoyerent trop

(1) *Apud* Muller, *P. II. p. 197. ſeq.*

(2) Le 16 mars 1466.

(3) A la St. Martin 1466.

tard. On ne put encore y rien conclure. Les électeurs y dresserent seulement une délibération qu'ils communiquerent aux villes. Selon ce projet, on devoit envoyer en Hongrie 20,000 hommes, avec les armes nécessaires, & établir une paix publique de cinq ans pour conserver la tranquillité en Allemagne. (4)

L'année suivante, (5) au-lieu d'exécuter ce projet, on tint une nouvelle diete à Nuremberg, où on résolut de faire marcher sûrement les 20,000 hommes l'année suivante. On fixa aussi en même temps les contributions de chaque état, & on convint de faire une nouvelle assemblée pour arranger tout le reste; mais bientôt il s'éleva de nouvelles difficultés, parce que les villes représenterent qu'elles étoient taxées trop haut à proportion des princes. A l'égard de la paix publique, les électeurs & les princes proposerent de l'assurer pour cinq ans, & afin de confirmer cet arrangement, il fut question de diviser l'Empire en six cercles, & d'établir un tribunal impérial composé de vingt-quatre juges pris des six cercles, & de leur joindre un juge impérial; mais comme l'empereur n'approuva pas ce projet, on se sépara comme à l'ordinaire, sans avoir rien décidé. Cependant l'empereur publia une paix publique, (6) en vertu de laquelle on défendit pour

(4) Datt *de Pace publ. L. 1. c. 28. p. 198.* Muller, *l. c. p. 216. seq.*

(5) 1467.

(6) Le 20 août.

cinq ans toutes ſortes de brigandages, petites guerres & violences. Les tranſgreſſeurs y étoient déclarés coupables de léſe-majeſté, & menacés du ban de l'Empire. On y confirma auſſi les anciennes loix ſur la paix publique. (7)

On peut bien penſer que le projet au ſujet des 20,000 hommes ne réuſſit pas mieux que les autres fois. Le pape y contribua lui-même. Pie II. avoit déjà défendu la communion ſous les deux eſpeces, à ceux qu'on appelloit *Utraquiſtes* en Boheme, &, en général, il avoit annullé les *compactata*, qui avoient été faits par les Bohémiens avec le concile de Baſle. Il auroit auſſi ſans doute excommunié le roi George comme Utraquiſte & Huſſite, ſi la mort ne l'eût prévenu. Paul II. le fit par une bulle d'or qu'il publia le 23 décembre 1466. Il envoya même en Pologne Rodolphe, évêque de Laybach, ſon légat, pour offrir au roi Caſimir la couronne de Boheme. Comme on avoit exclu les envoyés de George de la diete de Nuremberg à l'inſtigation de Fantinus, légat du pape, ce monarque en fut ſi courroucé, qu'il envoya un défi formel à l'empereur, lui reprochant ſon ingratitude & l'oubli du ſervice qu'il lui avoit rendu en le délivrant de la citadelle de Vienne. (8) On ne ſait pas ce que répondit Fréderic ; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il fit tout ſon poſſible

(7) Muller, *P. II. p. 260. ſeq.* Wenkeri *appar. & inſtr. archiv. p. 378. ſeq.*

(8) *Apud* Lunig, *Cod. G. dipl. N. CCCCV. p. 1520.*

pour détourner l'excommunication, & qu'elle fut retardée trois fois pour lui faire plaisir. (9)

George s'étoit acquis une grande réputation de courage & de puissance. Elle produisit deux effets dans les circonstances présentes. D'un côté, Casimir n'osoit entreprendre une guerre contre lui, quoiqu'il fût le plus proche héritier de la Boheme, par le moyen de son épouse, fille de l'empereur Albert, & que les seigneurs catholiques de la Boheme, qui s'étoient révoltés contre George, en conséquence de la bulle du pape, l'invitassent à venir s'emparer de ce royaume. D'un autre côté, Fréderic se trouvoit dans un grand embarras. Non-seulement il avoit à craindre la colere de George, qui étoit irrité contre lui, mais il voyoit aussi avec chagrin que le pape s'attribuoit le droit de donner la Boheme, qui étoit incontestablement un fief de l'Empire, & dont, en cas de vacance, l'empereur seul pouvoit disposer. Fréderic craignoit aussi, de même que les autres princes, que la Pologne ne devînt trop puissante par la réunion de la Boheme. (10) L'irrésolution de Casimir dissipa cette derniere crainte. Elle fut cause aussi que le pape chercha un autre prince pour faire valoir son excommunication. Il s'adressa à Mathias, roi de Hongrie, & Fréderic, qui, selon sa maxime favorite, tâchoit toujours de susciter des ennemis

(9) *Ter flagitante Cæsare conversionemque ejus spondente —— cursum damnationis suspendimus majori semper gratificatione quam spe.* Epist. Card. Papiensis ap. *Raynald.* ad a. 1466. N. 26.

(10) *Litteræ Cardin. Papiensis ap.* Raynald. *ad a. 1467. N. 13.*

aux siens, engagea aussi ce prince à faire la guerre à George. Dans ces circonstances, George envoya un nouveau défi à l'empereur par son fils Victorin, (11) par lequel il fit faire aussi-tôt une irruption dans l'Autriche; mais Fréderic fit une alliance étroite avec Mathias, & on dit qu'il lui promit l'investiture de la Boheme, & que Mathias promit à la maison d'Autriche la succession de la Boheme & de la Hongrie, au cas qu'il mourût sans enfans. (12)

Mathias obligea bientôt Victorin à retourner en Boheme, & avec le secours des seigneurs catholiques, il soumit presque toute la Moravie. Fréderic ayant ainsi atteint son but, fit un pélerinage à Rome, (13) pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait autrefois, lorsqu'il étoit enfermé dans la citadelle de Vienne. Il profita de cette occasion, pour conférer plus particuliérement avec le pape au sujet de la Boheme & de la guerre des Turcs. Pendant son absence, Fréderic, électeur Palatin, fut chargé du vicariat de l'Empire. (14)

Après son retour, on traita encore à Ratisbonne de la paix publique, d'une guerre contre les Bohémiens, & d'autres choses de cette espece; (15) mais, comme à l'ordinaire, on n'y résolut autre

(11) *Apud* Muller, *l. c. p.* 313. *seq.*

(12) *Ap. Coclæ. Histor. Hussit. L.* 12. *&* Muller, *l. c.* Fugger, *L. V. C. XX. p.* 749.

(13) 1468 & 1469.

(14) *Geschichte Kurf. Frid. p.* 411.

(15) En février & en mars 1469.

chose que de faire une nouvelle assemblée, (16) qui, selon toutes les apparences, n'eut pas plus lieu que la guerre des Bohémiens qu'on avoit proposée. Dans les nouveaux troubles de la Boheme, les Turcs avoient été presque entiérement oubliés; jusqu'à ce qu'enfin ils firent une irruption en Croatie, d'où ils passérent jusques dans la Carniole. (17) Aussi-tôt l'empereur convoqua une assemblée à Vienne (18) pour demander du secours contre eux; mais, comme la plupart des états de l'Empire ne s'y trouverent point, on se contenta encore d'en indiquer une autre. Ce qu'il y eut de pire, c'est qu'il s'éleva une grande défiance entre l'empereur & Mathias. Ce dernier avoit appris que Fréderic, pendant son séjour à Rome, avoit prié le pape de l'aider à s'emparer de la Hongrie, & même de la Boheme. Fréderic, au contraire, soupçonnoit Mathias d'avoir favorisé en son absence les troubles qu'avoient excités quelques seigneurs de l'Autriche & de la Styrie. Il est vrai qu'à l'assemblée de Vienne, dont nous venons de parler, on les appaisa en apparence; mais l'ancien ressentiment qui bouilloit toujours dans les cœurs loin d'être appaisé, ne fit que s'augmenter & s'échauffer davantage.

Comme on n'avoit rien décidé non plus à l'assemblée de Nuremberg, (19) & que le danger de-

(16) Au jour de l'Ascension. e. a.
(17) 1469.
(18) 1470.
(19) 1470 au mois de septembre.

venoit toujours plus pressant du côté des Turcs, Fréderic résolut enfin de tenir lui-même une diete à Ratisbonne. (20) Il arriva d'abord de là qu'il s'y trouva plus d'électeurs & de princes qu'à l'ordinaire. Il y avoit aussi des ambassadeurs du pape, de Bourgogne, de Venise, & d'autres états qui firent successivement des discours publics dans l'assemblée, & représenterent à l'envi la grandeur du danger. Dans le fond, on étoit vraiment mieux disposé que jamais, sur-tout à l'égard des 10,000 hommes que l'empereur avoit demandés pour la défense de ses états héréditaires, jusqu'à ce qu'on se réunît pour une armée plus considérable. Les électeurs & les princes les accorderent, &, après quelques difficultés, les députés des villes y consentirent aussi. Il ne s'agissoit plus que de savoir de quelle maniere on pourroit mettre ces troupes sur pied. On délibéra sur ce sujet, & la députation des états ayant conféré sur ces moyens, on convint d'établir un denier commun ou impôt sur les biens, qui devoit consister dans le dixieme denier des biens de tous les membres médiats & immédiats de l'Empire. Les princes & les électeurs y consentirent; mais les députés des villes n'y voulurent point entendre, avant d'avoir reçu plein-pouvoir de leurs états, sous prétexte que les villes étoient taxées trop haut. Ainsi, ni la guerre commune contre les Turcs, ni la levée des 10,000 hommes n'eurent lieu. (21) A la vérité l'empereur

(20) 1471.
(21) Muller, *p.* 553. Lehmann *Speyerische Chronik*, *L. VII.*

ne voulant pas renoncer si aisément à l'espérance du succès, transféra, à cause de la disette des vivres, la diete de Ratisbonne à Nuremberg; mais comme, dans cette derniere ville, les affaires n'allerent pas non plus à sa fantaisie, il s'en retourna assez mécontent à Vienne, où il s'occupa au maintien de la paix publique qu'il avoit publiée, à la réforme du tribunal de sa cour & de la chambre impériale. (22) A cet effet, il publia une nouvelle ordonnance, & nomma juge de la chambre impériale, Adolphe, électeur de Mayence. Ce juge, aussi-bien que les assesseurs, devoient rendre la justice dans ce tribunal, en quelque temps que ce fût, pourvu que l'empereur fût dans l'Empire, & qu'il ordonnât les séances. —— Mais afin d'avoir des gens integres, & pour les payer suffisamment, chaque demandeur étoit obligé de payer au commencement du procès, deux florins pour cent de la somme qui faisoit l'objet de la demande, à titre d'épices, comme les avoient appellées les prédécesseurs de Fréderic, les rois & les empereurs Romains, & qu'on tireroit de ces épices la paie des juges & des arbitres.

Cependant le pape Sixte IV. ayant envoyé de nouveaux ambassadeurs en Allemagne & dans les autres cours, pour exciter la guerre contre les Turcs, on tint à Augsbourg une nouvelle diete, à laquelle assisterent Fréderic, son fils Maximilien, & plu-

c. 112. Campani Epp. ad Jacob. Card. Papiens. in Freher. *Script. rer. Ger. T. II. p. 288. seq.*

(22) Lunigs R. A. *T. IV. p. 272. seq.* Muller, *p. 548. seq.*

sieurs électeurs & princes. On reprit d'abord le projet des 10,000 hommes & du denier commun. On y ajouta quelques articles, & on convint sur-tout de la justice du projet du denier commun. Malgré cela on n'y résolut pas plus qu'à l'ordinaire, & on y exécuta moins encore. Les villes en furent la principale cause, parce qu'elles ne voulurent pas consentir à accéder au nouveau consentement que les électeurs & les princes avoient donné au projet de Ratisbonne, & qu'elles voulurent auparavant communiquer cette affaire à leurs amis absens, parce qu'il n'y avoit à la diete que les députés de quinze villes. Plusieurs villes tinrent ensuite quelques assemblées pour délibérer si elles mettroient sur pied les 1000 hommes de cavalerie qu'on demandoit pour leur part. Quoique quelques-unes fussent disposées à y contribuer, Strasbourg & d'autres jugerent à propos de refuser ce qu'on leur demandoit, sous prétexte du malheur des temps & d'une impuissance réelle; & c'est ce qu'elles firent notifier par des députés à l'empereur qui, sur ces entrefaites, étoit allé à Strasbourg. L'empereur leur fit déclarer, par l'électeur de Mayence, qu'il ne s'étoit pas attendu à un refus au sujet des 1000 hommes; mais que, comme il étoit sur le point de convoquer une nouvelle diete à Augsbourg, " il vouloit sérieusement „ que les villes y envoyassent leurs députés, avec „ plein-pouvoir & sans réserve. „ (23) Quelques

(23) *Apud* Müller, *P. II. p.* 547. *seq.*

temps après, Fréderic se rendit à Treves pour la célebre entrevue qu'il eut avec Charles, duc de Bourgogne.

CHAPITRE XXIV.

Entrevue de Fréderic avec Charles, duc de Bourgogne. Suite de cette entrevue. Fréderic, électeur Palatin, est mis au ban de l'Empire. Guerre de Cologne & de Bourgogne.

CHARLES s'étoit mis dans la tête des projets de conquêtes, dans des circonstances qui n'y étoient point du tout favorables. La situation de ses possessions, d'un côté voisines de la mer, & de l'autre de plusieurs peuples puissans & belliqueux, tels que les Allemands, les François & les Suisses auroient dû suffire pour l'en détourner. Charles le sentit lui-même en quelque façon. Voyant de tous côtés des difficultés insurmontables, il tâcha du moins d'agrandir son nom, c'est-à-dire, de quitter le titre de duc pour prendre celui de roi. Auparavant, les papes avoient exercé le droit de donner des couronnes, des titres & des régales, même aux princes qui ne dépendoient point du tout d'eux pour le temporel. Mais alors les papes eux-mêmes adresserent Charles à l'empereur. (1) Il n'est pas aisé de décider si c'é-

(1) *Apud* Muller, *l. c. p.* 590.

toit parce que l'Europe n'étoit plus si attachée à son ancienne façon de penser, ou si le pape craignoit Louis, roi de France, qui regardoit, avec des yeux d'envie, tout agrandissement de la maison de Bourgogne. Peut-être aussi qu'il ne vouloit point choquer l'empereur & l'Empire d'Allemagne, qui n'auroient pas manqué de se remuer. Enfin Charles s'adressa à Fréderic qui, comme maître du monde, selon l'opinion de ces temps, avoit le droit d'ériger des royaumes, sinon seul, du moins préférablement à tous les autres. L'exercice de ce droit devoit paroître très-flatteur à Fréderic; mais un ressort encore plus puissant se joignit à cette considération. Charles avoit une fille unique qui, selon les apparences, devoit posséder un jour le riche héritage de tant de provinces. Et comme Maximilien, fils unique de l'empereur, commençoit à entrer dans l'adolescence, l'empereur crut avoir trouvé une bonne occasion d'agrandir sa maison, en mariant son fils avec la princesse de Bourgogne.

Ce desir occupoit depuis long-temps le cœur de Fréderic. Dès l'an 1463, il avoit communiqué, en confidence au pape Pie, qu'il avoit dessein de faire roi, Philippe, duc de Bourgogne, pere de Charles, de former, outre cela avec lui, une alliance en mariant ensemble leurs enfans, & de lui conférer le vicariat de l'Empire dans les provinces Allemandes au-delà du Rhin. Son dessein étoit que Philippe, en cette qualité, humiliât Fréderic, électeur Palatin, que l'empereur haïssoit extrêmement, &

qu'il le forçât à exécuter ses ordres. Il chargea le pape d'écrire toutes ces choses à Philippe, (2) mais on ne sait pas jusqu'à quel point furent poussées les négociations à ce sujet. Comme c'étoit Charles lui-même qui avoit parlé le premier du titre de roi, il sembloit qu'on lui offrît une occasion bien favorable d'exécuter son ancien projet. Enfin on convint de tenir, pour cela, une assemblée à Treves, & on la tint en effet en 1473. Charles y parut avec une magnificence qui surpassoit tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors en Allemagne. Il se croyoit si sûr d'être fait roi, que non-seulement il apporta toutes les marques de cette dignité; mais qu'il avoit fait faire aussi, dans l'église cathédrale, tous les préparatifs pour la cérémonie du couronnement. Les princes Allemands, & les ambassadeurs qui étoient présens, ne doutoient point que l'affaire ne fût bientôt conclue. Mais au moment qu'on s'y attendoit le moins, Fréderic partit de Treves pour se rendre à Cologne sans prendre congé de Charles. Il lui fit seulement faire ses excuses par le comte de Montfort, disant que sa présence étoit nécessaire à Cologne, à cause de quelques différends qui s'y étoient élevés entre l'archevêque & son chapitre, & que pour les choses dont ils avoient parlé, ils les termineroient dans un autre temps.

Mais il est très-certain qu'il avoit d'autres raisons. Il n'y avoit aucune confiance de part ni d'autre. Fréderic ne vouloit pas se contenter de la simple pro-

(2) *Apud* Muller, *l. c.*

messe que lui offroit Charles de donner sa fille en mariage à son fils; & Charles, de son côté, ne vouloit pas se défaire si légérement de cette princesse, qui faisoit l'objet des desirs de tant de princes, & dont il pouvoit disposer à son gré. Les représentations que Louis XI. lui fit faire sous main, contribuerent aussi beaucoup à cette conduite. Cet ennemi déclaré de la maison de Bourgogne, représenta au timide & soupçonneux Fréderic, que Charles ne se contenteroit point de la dignité royale; que son ambition insatiable lui feroit tendre au trône impérial, & que le vicariat impérial des provinces d'Allemagne qu'il lui demandoit, étoit le premier pas qui l'y conduiroit. (3) Enfin l'affaire fut ainsi interrompue tout-à-coup, & l'espérance de faire épouser la princesse de Bourgogne à Maximilien, parut s'évanouir entiérement; mais la suite prouva le contraire. Dans ce voyage, Charles avoit connu Maximilien, & à son retour, il vanta à sa fille sa beauté & son adresse dans les exercices de chevalerie. Cet éloge fit impression sur le cœur de la princesse; & on en vit les effets dans la suite. (4)

(3) *Meyeri Annales Fland. L. XVII. der Weiss Kunig 1. Th. p. 103.*

(4) La princesse de Bourgogne se souvenoit de l'affection particuliere que Charles son pere portoit, pendant sa vie, au jeune roi sage, (*weissen Kuenig*) & qu'il avoit souvent dit de lui : Le jeune roi sage est le plus noble de tous les princes, & aucun ne l'égale. Elle avoit conservé ces paroles dans son cœur, & la jeune reine conçut dès-lors une affection & une tendresse particuliere pour le jeune roi sage. *Der Weiss Kunig, p. 117.*

Fréderic, à son retour en Autriche, tint une diete à Augsbourg, (5) où il prolongea, pendant six ans, la paix publique, établie à Augsbourg en 1471. Il y condamna aussi, au ban de l'Empire, Fréderic, comte Palatin. On lui reprochoit, " qu'après la mort „ de l'électeur Louis, son frere, qui avoit laissé un „ prince électoral & héréditaire, il avoit usurpé la „ dignité électorale de sa propre autorité contre la „ volonté de sa majesté impériale, contre la bulle „ d'or, & les anciens usages de l'Empire; qu'il „ avoit retenu injustement cette dignité sans aucune „ investiture, & en avoit privé Philippe, comte Pa- „ latin, qui en étoit l'héritier légitime; & qui ayant „ atteint l'âge de huit ans, étoit majeur & pouvoit „ la posséder; ce qu'il avoit fait malgré toutes les „ remontrances de sa majesté impériale. De plus, „ qu'il avoit fait décapiter, d'une maniere tyranni- „ que, douze honnêtes personnes du conseil d'Am- „ berg, parce qu'elles n'avoient pas voulu lui prê- „ ter hommage comme à leur seigneur & électeur, „ mais seulement en qualité de tuteur; que dans „ plusieurs occasions il avoit péché grièvement con- „ tre sa majesté impériale & contre l'Empire; & „ on ajouta que, par toutes ces choses, il avoit „ mérité d'être mis publiquement au ban de l'Em- „ pire comme un prince désobéissant. „ (6) L'électeur s'embarrassa fort peu de cette sentence; il s'étoit conduit ainsi avec le consentement, & même, en

(5) 1474.
(6) *Apud* Muller, *P. II. p.* 626.

quelque façon, à la priere de ses états provinciaux; il avoit eu même l'agrément du prince électoral. D'ailleurs il s'étoit mis en état de se faire craindre de ses voisins; l'empereur n'avoit point de puissance sur pied, de sorte qu'il n'avoit pas lieu d'être fort effrayé. On agita aussi à cette diete la guerre contre les Turcs, mais on n'y conclut rien de plus que dans les autres.

Mais l'entreprise de Charles, duc de Bourgogne, contre l'archevêché de Cologne, excita la plus grande attention. Les disputes du chapitre de cette ville & des états provinciaux, avec l'archevêque Robert, qui étoit de la maison Palatine, avoient été si loin que le chapitre nomma un administrateur des biens de l'archevêché dans la personne de Hermann, landgrave de Hesse. Robert se mit sous la protection de Charles, duc de Bourgogne, & lui proposa même l'avouerie de son archevêché. (7) Rien n'étoit plus favorable aux vues de Charles. Il avoit déjà attiré à lui le Sundgau que Sigismond, archiduc d'Autriche, lui avoit cédé à titre d'engagement. Cette province étoit située sur le haut-Rhin, & ce prince se croyoit bientôt maître de tout le fleuve. En conséquence, il saisit avec ardeur une occasion si favorable, qui paroissoit, outre cela, lui fournir les moyens de faire du mal à l'empereur. Le chapitre & le conseil de Cologne ayant fait répondre, par un héraut, qu'ils aimeroient mieux la mort que de se

(7) *Apud* Muller, *p. 646. seq.*

soumettre à une domination étrangere, Charles s'avança vers la ville de Neuss avec une armée de 60,000 hommes. (8) En même temps Fréderic fit publier un ban dans l'Empire ; & contre son ordinaire, il assista lui-même à cette campagne.

Charles, au-lieu de suivre le conseil de ses amis qui vouloient qu'il levât le siege de Neuss, & qu'il se réunît contre les François ses anciens ennemis, avec les Anglois ses alliés qui marchoient contre eux, Charles, dis-je, conduit par un faux point d'honneur, resta presque une année entiere devant Neuss, & y perdit inutilement son temps, son argent & ses soldats. Enfin il fit, par la médiation du légat du pape, une paix (9) qu'il auroit pu faire depuis long-temps. On fit mine de lui céder Neuss, mais on la mit aussi-tôt entre les mains du légat, jusqu'à la conclusion de l'affaire. Comme l'empereur céda si facilement dans un temps où il avoit sur pied une armée très-nombreuse, quelques-uns pensent que l'on conclut, par un article secret, le mariage de l'archiduc Maximilien son fils avec la fille de Charles. (10) Cependant Charles avoit irrité contre lui les Anglois, en s'arrêtant trop long-temps devant Neuss; & il fut d'autant plus aisé à Louis XI. d'éloigner de lui ces alliés, après lui avoir suscité d'un autre côté un assez grand nombre d'ennemis.

(8) 1474.
(9) 1475.
(10) Trithem. *in Chron. Hirs. p. 483.* de même Pontus *Heuterus*, *L. 5, rer. Burgund. c. 10.* fait mention d'un article secret.

CHA-

CHAPITRE XXV.

Mort de Charles, duc de Bourgogne. Mariage de sa fille Marie avec l'archiduc Maximilien. Paix d'Arras.

La mort de Charles, arrivée le 5 janvier 1477, fut un événement plus important encore pour l'Allemagne, & même pour toute l'Europe. Après avoir perdu deux batailles contre les Suisses, l'une près de Granson, le 2 avril 1476, l'autre près de Morat, le 2 juin, il fut défait entiérement dans une troisieme, près de Nanci, & y perdit la vie. Ceux mêmes qui n'aimoient pas Charles, furent touchés du malheur d'un prince entreprenant & courageux, qui brûloit pour la gloire, mais qui n'avoit pas assez de prudence, & dont les idées sur la gloire n'étoient pas assez saines. Louis XI. lui seul, d'ailleurs si dissimulé, ne put s'empêcher de faire éclater la joie de son cœur, quoique personne à sa cour n'eût la bassesse de l'imiter. Mais une foule de circonstances devoient produire en lui ce sentiment. La ruine d'une maison qui, par sa situation & sa puissance, paroissoit former un obstacle éternel à l'agrandissement de la sienne; l'espérance fondée de s'élever sur ses ruines; la mort d'un adversaire qu'il haïssoit, d'une haine irréconciliable, comme c'étoit sa coutume; la mort du seul ennemi qui fût en état de s'opposer à tous ses desseins, & qui eût assez de résolution &

de courage pour le faire ; d'un ennemi qu'il envioit extrêmement à cause de ses états florissans ; que de motifs pour se réjouir de cet événement !

Louis, débarrassé d'un tel adversaire, voulut non-seulement attirer à lui les provinces qu'il avoit laissées, mais aussi empêcher pour toujours qu'une nouvelle maison de Bourgogne pût jamais s'élever. Il fixa sur-tout ses regards sur les deux Bourgognes, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, & sur les villes situées sur la Somme.

Comme il avoit fait, en 1475 avec Charles, une treve pour neuf ans, qu'en général il étoit accoutumé à mêler des ruses & des intrigues dans tout ce qu'il faisoit, & que par habitude ces intrigues n'étoient plus pour lui des moyens, mais un vrai but ; il écrivit aux villes & à la noblesse qu'il n'en agissoit ainsi que pour protéger contre toute violence, en qualité de premier tuteur, la princesse de Bourgogne sa proche parente ; que son intention n'étoit point de porter atteinte à ses droits, mais seulement de prendre ses états sous sa garde jusqu'à l'exécution du mariage qui avoit été projetté entre cette princesse & le dauphin son fils ; mariage qui auroit sûrement lieu. (1) En même temps il n'épargne ni argent ni promesses pour gagner les principaux du pays. La plupart de ces provinces étoient des fiefs de la France, que Louis auroit pu retirer avec quelque apparence de justice ; mais cette voie étoit trop

(1) *Apud* Dumont. *T. III. P. I. N.* 359. *p.* 525.

ſimple pour lui ; il n'auroit pas voulu agir de la même maniere que ſes prédéceſſeurs, & que les autres monarques de l'Europe. On auroit pu auſſi lui faire pluſieurs objections fondées. Car la ſucceſſion de la Flandre & de l'Artois n'avoit pas été interdite aux filles; & puis Louis étendoit ſes vues beaucoup plus loin, c'eſt-à-dire, ſur le comté de Bourgogne & ſur l'Artois, qui étoient inconteſtablement des fiefs impériaux. Même à l'égard du duché de Bourgogne, les droits de Louis étoient très-douteux, parce que le roi Jean ne les avoit pas donnés autrefois à ſon fils comme un fief ouvert à la directe du roi ou de la couronne, mais comme un pays qui lui revenoit en qualité de plus proche parent du dernier duc. Et dans les explications fréquentes que l'on avoit faites au ſujet de la ſucceſſion qui devoit revenir aux héritiers de Philippe, on n'avoit pas fait la moindre différence entre les mâles & les femelles. En général, les loix en France n'offroient rien de ſûr ni de certain pour la ſucceſſion dans ces ſortes de cas, de ſorte qu'on pouvoit citer autant d'exemples en faveur des femelles que des mâles.

Cependant cette conduite alarma extrêmement la princeſſe & ſes principaux miniſtres, ſur-tout ceux qui avoient leurs biens ſur les frontieres de la France. Le ſeul moyen qui parût propre à ſauver la Bourgogne, c'étoit que la princeſſe épouſât le dauphin, fils de Louis, quoiqu'il n'eût que huit ans; ou un prince du ſang royal, tel que le duc d'Angoulême : pour cet effet, on envoya à Louis les

ſieurs d'Imbercourt, de Deſcordes, de la Vere, de Gereter, & le chancelier Hugonet, afin d'arranger les affaires. Mais Louis, qui avoit toujours ſongé à ce mariage avant la mort de Charles, fut ſi ébloui de ſes premiers ſuccès, que ſa haine implacable lui inſpira le projet de détruire entiérement la maiſon de Bourgogne, & de livrer, à quelques princes Allemands qui lui étoient attachés, les provinces dont il ne pourroit s'emparer, plutôt que de les laiſſer à la légitime héritiere. (2)

D'un autre côté, cette princeſſe infortunée étoit alors dans la ſituation la plus fâcheuſe. Le peuple de Gand, devenu furieux après la mort de Charles, ne ſongeoit, dans ces circonſtances ſi importantes & ſi dangereuſes pour toute la Bourgogne, qu'au rétabliſſement des privileges qui lui avoient été enlevés de force par Charles & par ſes prédéceſſeurs. Non-ſeulement il tenoit la princeſſe dans une eſpece de priſon, mais il deſiroit encore de voir s'affoiblir la puiſſance de leur maître futur. Mais Louis eut la perfidie & la cruauté de révéler tout ce qui lui avoit été confié en grand ſecret de la part de la princeſſe & de ſes miniſtres, relativement aux Flamands & à la ville de Gand. Les Flamands, & ſur-tout les Gandtois, en furent ſi courroucés, qu'ils firent le procès à deux de ſes miniſtres les plus affidés, ſavoir, le ſieur d'Imbercourt & le chancelier Hugonet, & les firent décapiter dans la place publique, malgré les prieres de la princeſſe.

(2) Cominæ, *Comment. L. VIII. p. m. 559.*

Plus il exiſtoit de défiance entre la princeſſe & ſes ſujets, plus le déſordre augmentoit dans ſes états, plus auſſi Louis croyoit approcher de ſon but. Sa confiance augmenta encore quand il vit qu'aucun des monarques étrangers ne s'oppoſoit à ſes projets, & qu'il eût endormi les Anglois, les ſeuls qui euſſent pu & dû le faire. Cette grande indifférence des Anglois, dans un événement ſi important pour toute l'Europe, auroit droit de nous étonner, ſi nous ne ſavions pas que le roi, ainſi que toute la cour, étoient penſionnaires de Louis, qu'il avoit la hardieſſe d'exiger des reçus des ſommes qu'il leur donnoit, & que les Anglois n'avoient pas honte de lui en donner. (3)

Les eſpérances de Louis augmenterent encore, lorſqu'il ſe fut emparé d'une grande partie du duché de Bourgogne, du comté d'Artois, & des villes de la Bourgogne, ſituées ſur la Somme. Cependant, en général, le grand projet de Louis ne réuſſit point, & jamais on ne vit, d'une maniere plus claire, que dans les affaires publiques, la probité & la bonne foi ſont plus utiles que la fineſſe & la ruſe. Les gens de Louis furent en partie cauſe que ſon projet échoua; car ils ſe conduiſirent, avec ceux qui s'étoient rangés du côté de leur maître, comme ſi c'eût été une grace qu'il leur faiſoit de les recevoir au nombre de ſes ſujets. Du Lude, qui fut chargé en grande partie des détails de cette affaire, pouſſa la hardieſſe juſqu'à demander à un gentilhom-

(3) Comin. *Comment. L. VIII, p. m. 588.*

me, qui offroit de rendre les états de Hainaut favorables au roi, ce que ces états lui donneroient s'il prenoit la peine de les recommander au roi.

Un autre effet de la conduite de Louis, c'est que les Flamands, & toute la cour de la princesse, virent bien qu'il étoit nécessaire de la marier. On tint un grand conseil, & malgré la conduite ennemie que Louis avoit eue jusqu'alors, il y en eut encore quelques-uns qui furent d'avis de la marier avec le dauphin. Enfin, Louis avoit reconnu sa faute, & il avoit travaillé sous-main, & avec ardeur, à faire réussir ce mariage. (4) Mais une dame d'Halluin, dame d'honneur de la princesse, fit pencher la balance du côté contraire, en disant que la princesse étoit en âge de devenir mere, & qu'il falloit lui donner pour mari un homme & non un enfant. Louis travailla lui-même à empêcher qu'on ne lui donnât un prince de son sang, parce qu'il ne vouloit procurer, à aucun d'eux, une fortune dont il étoit jaloux. Les autres prétendans étoient Jean, prince de Cleves, le comte de Rivers, frere de la reine d'Angleterre, & Maximilien, archiduc d'Autriche. Le premier avoit été élevé à la cour de Bourgogne. L'habitude de le voir avoit diminué l'estime qu'on auroit pu avoir pour sa personne, & on avoit dé-

(4) C'est ce qu'on assure positivement dans quelques endroits du *Weiss Kunig*, tels que p. 118 & 123. Tout ce qu'on peut dire pour concilier cela avec ce que dit Commines, qui étoit toujours auprès du roi, c'est que la vue des difficultés le fit changer de sentiment.

couvert en lui des défauts qu'on n'eût pas remarqué sans cette circonstance. Le second n'étoit pas d'une naissance assez distinguée; car son pere, le chevalier de Woodville, n'avoit été élevé à la dignité de comte, qu'après avoir marié sa fille avec le roi Edouard IV. La princesse sentoit trop bien qu'une héritiere des états de Bourgogne méritoit de devenir reine ou impératrice, pour se déterminer à donner sa main au fils d'un gentilhomme; & elle ne fit aucune attention à l'espérance que lui donnoit la reine d'Angleterre, de rompre avec Louis dès que le mariage seroit conclu. (5)

Toutes les circonstances furent très-favorables aux ambassadeurs de l'empereur Fréderic, qui vinrent la demander pour l'archiduc. Les ministres, & surtout le vieux duc de Cleves, qui conservoit toujours des espérances pour son fils, déciderent que la princesse répondroit seulement qu'elle réfléchiroit sur cette affaire. Mais peut-être qu'elle ne put cacher plus long-temps le penchant de son cœur, ou qu'elle fut troublée de la tournure subite que les ambassadeurs donnerent à l'affaire; en un mot, lorsque les ambassadeurs lui présenterent une lettre & une bague qu'elle devoit avoir envoyée à l'archiduc par l'ordre de son pere, elle donna aussi-tôt son consentement, & ajouta qu'elle étoit dans l'intention d'exécuter tout ce qu'elle avoit promis dans la lettre. Selon l'auteur de la vie de Maximilien, con-

(5) *Rapin*, Histoire d'Angleterre, T. IV. L. XIII. p. 193.

nue en Allemand sous le titre de *Weiss Kunig*, (le roi sage) la princesse, après la mort de son pere, conservant l'impression du portrait avantageux qu'il lui avoit fait de Maximilien, lui avoit écrit secrétement. Le duc prit fort mal la chose, & les ministres eux-mêmes ne savoient qu'en penser; mais l'affaire étoit faite.

Quelques jours après, (6) Louis, comte Palatin de Veldens, qui étoit du nombre des ambassadeurs, épousa la princesse au nom de l'archiduc; & selon l'usage des princes de ce temps, il se mit au lit avec elle, armé de toutes pieces, au bras & à la cuisse droite, & après avoir placé une épée nue entre lui & la princesse. D'un côté du lit étoient Marguerite d'Yorck, belle-mere de la princesse, avec la grande maîtresse de la cour; de l'autre, les conseillers qui avoient été appellés pour assister à cette cérémonie.

Si cette nouvelle causa beaucoup de joie à Frederic & à Maximilien, elle ne produisit pas le même effet sur les sujets de l'Autriche. Maximilien étoit leur unique espérance. C'est par lui seul qu'ils croyoient pouvoir rétablir la sûreté au-dehors, & le repos au-dedans, qui leur avoit presque toujours manqué sous le gouvernement modéré du pere. Cependant Maximilien partit pour les Pays-Bas, dès qu'il eut appris l'heureux succès de ses négociations. Voltaire dit qu'il y arriva comme un simple gentilhomme qui vient faire sa fortune en épousant une

(6) Le 26 avril 1477.

riche héritiere; mais Commines, lui-même, dit qu'il avoit une suite de 800 chevaux, & qu'il avoit amené avec lui à Gand une quantité de princes, comtes & seigneurs, cortege qui annonce un peu plus qu'un simple gentilhomme. L'auteur du *Weiss Kunig* assure pareillement que Maximilien avoit fait beaucoup de dépense avec ses chevaliers, pour se préparer à des exercices & à des fêtes militaires. (7) Selon les mémoires Allemands, sa suite montoit à 1100 chevaux. Ce que dit un autre historien François des derniers temps, est encore plus insoutenable. Il prétend qu'il n'avoit point eu d'éducation, parce que l'empereur, qui étoit le prince le plus avare & le plus négligent de son siecle, l'avoit abandonné à lui-même, pour épargner les frais d'un précepteur. (8) On voit encore, à Neustadt en Autriche, l'épitaphe de son précepteur, que Fréderic, pour récompense, avoit fait nommer évêque de cette ville. On trouve aussi, dans le *Weiss Kunig*, le plan que l'on suivit dans l'éducation de Maximilien, plan qui, loin de manquer des objets nécessaires, n'est blâmable au contraire que par le grand nombre d'objets qu'il embrasse.

La suite justifia pleinement le choix que l'on fit de sa personne. Car quoique son pere ne fût pas trop en état de le soutenir, il sut cependant inspirer tout d'un coup un nouveau courage aux habitans des Pays-Bas. Si l'on considere la grande inégalité

(7) P. 122.

(8) *Barre Geschichte von Deutschland 5. Band. p. 913.*

des parties belligérantes, on sera étonné que Maximilien ait pu faire tout ce qu'il a fait. D'un côté, le monarque le plus rusé, le plus puissant, le plus riche, & le seul qui eût une armée sur pied en Europe; de l'autre, un jeune homme de vingt à vingt-deux ans, qui ne faisoit que commencer à entrer dans le monde, dont les états étoient à peine égaux au quart de ceux de son adversaire, & qui, dans son propre pays, étoit entouré d'ennemis publics & secrets; c'est ce jeune homme qui arrête les progrès d'un prince, tel que Louis XI; & qui, à la bataille qu'il soutint contre lui près de Guinégast, (9) se rend maître du champ de bataille; ce qu'il lui fit savoir, par quelques chevaliers François, qu'il avoit fait lui-même prisonniers dans la chaleur du combat. Car Louis n'avoit pas osé assister en personne au combat, & il s'occupoit avec ardeur à séduire & à soulever les sujets de Maximilien, afin de faire, du moins par la ruse, ce qu'il ne pouvoit faire par la force.

Lorsque Maximilien eut appaisé heureusement toutes les révoltes, Louis lui envoya enfin le célebre Commines pour l'engager à faire la paix. Mais comme on croyoit en Europe que Louis ne vivroit pas long-temps, Maximilien vouloit attendre sa mort, parce qu'il croyoit fermement pouvoir obliger la France à lui rendre tout ce qu'elle avoit enlevé à la mai-

(9) 1479. La lettre que Maximilien écrivit à ce sujet au duc Guillaume de Saxe, est remarquable. Voyez *Muller*, l. c. c. V. p. 66.

ſon de Bourgogne. Cette eſpérance étoit aſſez fondée; mais un accident extrêmement fâcheux pour lui vint renverſer tout d'un coup ſon plan. Maximilien perdit, par une mort prématurée, (10) ſon épouſe, qu'il aimoit auſſi tendrement qu'il en étoit aimé. Depuis ce moment, les Pays-Bas le regardèrent comme un étranger qui ne s'occupoit que de guerres inutiles, afin d'acquérir plus de puiſſance contre eux, qui n'accordoit ſa confiance qu'à des étrangers, n'employoit pas leur argent pour leur intérêt, & qui de plus, n'avoit aucun droit pour les gouverner. Louis avoit eu l'art d'entretenir cette défiance. Sans s'embarraſſer davantage de Maximilien, il commença les négociations de paix avec les états, qui conclurent de leur chef avec lui la célebre paix d'Arras; (11) & Maximilien fut obligé de s'y ſoumettre. Les articles principaux portoient que Marguerite, fille de Maximilien, épouſeroit le dauphin, depuis roi ſous le nom de Charles VIII; & qu'elle lui apporteroit pour dot l'Artois, la Bourgogne, les ſeigneuries de Salins, & Bar-ſur-Seine, ainſi que les territoires de Macon & d'Auxerre; que s'il provenoit des enfans de ce mariage, & que la princeſſe mourût avant le dauphin, la ſucceſſion des pays qu'elle auroit apportés ſeroit réſervée à leurs enfans des deux ſexes : mais que ſi cette princeſſe mouroit avant la conſommation du mariage, ou ſans avoir d'enfans, leſdits comtés & ſeigneuries retourneroient

(10) Le 26 mars 1482.
(11) 1482.

à Philippe, frere de la princeſſe. Dans ce cas, la couronne de France ne ſe réſervoit de droits & de prétentions que ſur Lille, Douai, & Orchies; que ſi au contraire le jeune archiduc Philippe mouroit ſans héritiers, tous les Pays-Bas, & ſes autres poſſeſſions, reviendroient à ſa ſœur Marguerite ou à ſa poſtérité. Au cas que le mariage n'eût pas lieu, non-ſeulement la dot devoit revenir à l'archiduc ; mais Lille, Douai & Orchies, devoient reſter pour toujours réunies à la Flandre. La tutelle du jeune archiduc ne devoit dépendre ni de Louis, ni du dauphin, ni de Maximilien, les états ſeuls pourroient en diſpenſer. (12) Ce qui devoit le plus fâcher Maximilien, c'eſt que la princeſſe devoit être remiſe entre les mains du roi, afin de prévenir tout obſtacle qui pourroit s'oppoſer à ce mariage, & détruire les eſpérances qu'il avoit fondées ſur cette alliance.

(12) *Apud* Dumont, *T. III. P. II. N. LV. p. 100.*



CHAPITRE XXVI.

Dietes à l'occasion de la guerre des Turcs. Guerre entre l'empereur & Mathias, roi de Hongrie. Election de Maximilien. Il est question d'établir une chambre impériale. Paix avec Mathias. Paix de Senlis avec le roi Charles VIII. Mort de Fréderic.

DANS toutes ces affaires, le pere de Maximilien ne pouvoit guere faire autre chose que de rester simple spectateur. Quelquefois, (1) à la vérité, il convoqua le ban de l'Empire, (2) & on pouvoit d'autant plus compter sur ce secours, qu'il avoit été question de recouvrer plusieurs provinces de l'Empire; mais on étoit déjà accoutumé à être sourd & inflexible, même dans les circonstances les plus pressantes. Jusques-là, on ne s'étoit pas même trouvé dans le cas d'exécuter la proposition faite autrefois (3) à Ratisbonne, quoique les Turcs continuassent toujours, avec une cruauté inouie, leurs incursions dans la Carinthie & la Carniole, & eussent même pénétré presque dans le pays de Salzbourg. Les princes de ces contrées, effrayés par le danger, tinrent une assemblée à Landhut, en basse-

(1) Le 3 janvier & le 1 février 1478.

(2) *Apud* Datt *de P. publ. L. I. c. 29. N. 14.*

(3) Année 1471.

Baviere, (4) &, l'année ſuivante, (5) on convoqua une diete à Nuremberg ; mais tout ce qu'on y réſolut, c'eſt qu'on ne pouvoit rien réſoudre à cauſe du petit nombre d'états qui s'y trouvoient, & qu'on tiendroit une nouvelle diete. (6) Cette diete n'eut pas lieu à cauſe de la nouvelle guerre qui s'éleva entre l'empereur & Mathias, roi de Hongrie.

A la vérité, ce Mathias & ſon ancien collegue George Podiebrac de Boheme, devoient paroître bien odieux aux yeux de Fréderic. Quelle impreſſion ne devoit pas faire ſur lui le chagrin de voir deux ſi beaux royaumes ſur leſquels il croyoit avoir les droits les mieux fondés, & qui avoient déjà été poſſédés par des princes de ſa maiſon; de les voir, dis-je, entre les mains de deux gentilshommes, que cette poſſeſſion rendoit beaucoup plus puiſſans que lui, & dont les qualités perſonnelles lui faiſoient ombrage. Comme il n'étoit pas aſſez fort pour les attaquer ni l'un ni l'autre, il tâcha, ſelon ſa coutume, de les affoiblir l'un par l'autre.

Mathias, qui s'étoit engagé dans une guerre contre George à l'inſtigation de Fréderic & du pape, avoit été aſſez heureux, ſur-tout dans la Moravie & la Siléſie. Les Siléſiens qui étoient ennemis de George, favoriſerent ſes deſſeins dans ce pays; mais George ſe maintint dans la Boheme juſqu'à ſa mort. Après cette mort, les Bohémiens, loin d'être diſpo-

(4) 1478.
(5) 1479.
(6) *Auf Letare* 1480.

sés à se soumettre à Mathias, élurent roi Uladislas, prince Polonois, qui avoit déja un droit à la succession de la Boheme du côté de sa mere, & à qui Fréderic donna l'investiture formelle du royaume, de l'électorat & de l'office de grand-échanson. (7) Cette démarche irrita d'autant plus Mathias contre l'empereur, qu'il avoit commencé la guerre à son instigation, & que par cela seul, il croyoit avoir mérité lui-même cette investiture. Fréderic, de son côté, se crut fondé à en agir ainsi, parce qu'il avoit fait soupçonner Mathias de faciliter aux Turcs une irruption dans les états Autrichiens, par la Bosnie & la Croatie, afin de les détourner de ses propres états, & de porter sous main des secours à plusieurs seigneurs Autrichiens qui étoient mécontens.

Dès que Mathias apprit cette investiture, il envoya un cartel à Fréderic, (8) & commença des hostilités contre l'Autriche. Comme Fréderic n'étoit pas préparé, il fut obligé, pour avoir du repos, de promettre (9) de payer à Mathias 100,000 florins d'or, dont les états d'Autriche se chargeoient, & d'en compter la moitié à un temps désigné; mais Mathias ayant refusé de rendre, comme il l'avoit promis, les châteaux & autres places qu'il avoit pris sur l'Autriche pendant la guerre, Fréderic refusa de payer l'autre moitié de la somme. (10) Ce prince

(7) Le 10 juin 1477. *Ap.* Dumont, *T. III. P. II. N. I. p. 1.*
(8) Apud *Unrest Chron. austr. p. 623. in* Hahn. *mon. ined.*
(9) Le 21 décembre 1477.
(10) *Schreiben Friderichs ap.* Muller *III. Th. p. 148.*

acheva d'irriter Mathias, en prenant sous sa protection l'archevêque de Gran, qui s'étoit échappé de la Hongrie; de sorte qu'il fondit de nouveau sur l'Autriche, & s'empara peu-à-peu de toute la basse-Autriche, sans en excepter Vienne. (11) Alors Fréderic vit que ses forces ne lui suffisoient pas pour s'opposer à Mathias, & il se rendit dans l'Empire pour demander du secours contre lui.

Fréderic qui n'avoit pas oublié que les Viennois l'avoient assiégé, & lui avoient fait souffrir la faim dans son château, loin d'être affligé de ce qui leur arrivoit, leur appliqua la fable des grenouilles, qui n'ayant point voulu pour roi d'un soliveau paisible, étoient devenues la proie d'une cicogne. Il s'agissoit encore de sauver Neustad, qui lui étoit fort attaché, & où il avoit fait ordinairement sa résidence. A Aix-la-Chapelle, il revit, pour la premiere fois, Maximilien son fils unique, qui avoit aussi de grandes affaires à soutenir contre les états des Pays-Bas. De là, il se rendit à Francfort, où il avoit convoqué les princes, pour y faire élire ce même Maximilien roi des Romains. (12)

Maximilien avoit un caractere presque opposé à celui de son pere. Extrêmement actif & entreprenant, il péchoit, pour ainsi dire, par trop de précipitation dans ses résolutions, de même que son pere par trop d'irrésolution dans ses entreprises. Maximilien aimoit jusqu'à l'enthousiasme la guerre

(11) 1485. (12) 1486.

&

& les dangers; Fréderic avoit autant d'amour pour la tranquillité & le repos. Par sa conduite dans les Pays-Bas, Maximilien s'étoit acquis une très-grande réputation dans toute l'Europe, & particuliérement dans l'Allemagne, qui commençoit à se glorifier d'un tel prince. On espéroit qu'il pourroit rétablir un jour la paix & le repos, de sorte qu'il fut élu sans aucune difficulté. (13)

Fréderic demanda en même temps du secours contre Mathias & contre les Turcs; mais malgré la bonne envie qu'on avoit de s'y prêter, on ne put convenir ni de la maniere de le faire, ni de la quantité de troupes & d'argent que chaque état devoit fournir. Après plusieurs délibérations infructueuses, on fit enfin quelques taxes qui donnerent occasion de diviser les secours de l'Empire en *grands contingens* & *petits contingens*. Les premiers consistoient en 34,000 hommes, les seconds en 8000. Les petits devoient partir le plutôt possible, & les grands l'année suivante. On compta 537,900 florins du Rhin pour les grands contingens, & 153,400 pour les petits. Ces sommes devoient être levées sur les sujets des électeurs & des princes selon la taxe de chacun d'eux. A l'égard des villes, l'empereur devoit auparavant traiter avec les commissaires de la somme qu'elles devoient fournir. Comme on prévoyoit bien que cette affaire souffriroit encore de grandes difficultés, on résolut, selon la louable cou-

(13) Muller R. T. *Theat.* sous *Max. I. 1. Vorstell.* C. 1. p. 8. seq.

tume, de tenir au plutôt une diete générale pour achever de mettre tout en ordre.

Ce qu'il y a de plus remarquable ici, c'est que l'on parloit toujours de plus en plus dans les dietes d'établir une paix publique perpétuelle, & une chambre impériale. Le grand nombre d'Universités qui avoient été établies dans l'Allemagne, y avoient répandu tout d'un coup le droit civil Romain avec une célérité incroyable, malgré les préjugés & les droits de la nation; mais plus ce droit s'étendoit, moins on pouvoit se passer de légistes. Peu-à-peu ils surent s'emparer de toutes les affaires, & à la fin même de toutes celles des dietes. Il arrivoit de là que toutes les affaires politiques de l'Allemagne étoient traitées dans la forme du barreau, & avec toutes les subtilités de la chicane; ce qui empêchoit qu'on pût jamais prendre de résolution solide, & les légistes crioient sans cesse aux princes qu'il falloit abolir d'un côté le droit de diffidation, & établir de l'autre dans l'Empire un tribunal supérieur permanent. D'ailleurs, les circonstances où se trouvoit la nation inspirant le même desir, il ne se passoit aucune diete où l'on n'agitât cette matiere. Dans celle que l'on tint alors à Francfort, les princes donnerent au college des électeurs une délibération très-remarquable. Elle portoit ce qui suit: " l'empereur „ établira & ouvrira la chambre impériale, lui laiſ-„ sera continuer ses fonctions sans interruption, ne „ s'arrogera point dans ce tribunal un pouvoir ex-„ traordinaire, & n'y fera rien par plénitude de

„ puissance ; il ne pourra ni évoquer, ni suspendre, „ ni arrêter aucune affaire, ni réhabiliter entiérement aucune personne, sans des raisons fondées „ en droit ; *il établira le siege de ce tribunal* „ *dans une ville de l'Empire considérable, importante, située commodément pour les princes, ainsi qu'on en conviendra* ; il nommera „ un juge habile, muni du pouvoir de faire, au nom „ de l'empereur, & avec le conseil des assesseurs, „ toutes sortes d'arrêts, décrets, inhibitions, & de „ donner des mandats exécutoires aussi irrévocables „ que s'ils étoient émanés du conseil même de „ l'empereur. Le tribunal sera composé de conseillers habiles en nombre suffisant, qui seront nobles, ou du moins docteurs en droit, & la plupart laïques : les assesseurs prêteront un serment „ selon le besoin, & selon qu'on jugera à propos „ de l'étendre. Ils tireront leurs appointemens du „ produit de l'administration de la justice & des „ épices. „ (14) Les électeurs répondirent que la délibération étoit raisonnable & conforme au droit, qu'ils étoient d'avis de proposer la chose à l'empereur, mais avec certains ménagemens, & non d'abord dans toute son étendue comme la proposoient les princes ; " de peur que sa majesté impériale ne „ conçût du déplaisir en voyant que l'on insistoit à „ rétablir l'ordre, & que l'on vouloit contenir le „ pouvoir impérial dans de justes bornes. „ On

(14) *Apud* Muller, *P. III. p.* ...

dressa en effet le plan d'une ordonnance de la chambre impériale, (15) un peu plus modéré que le projet des princes, mais qui contenoit cependant l'essentiel de leur délibération.

Afin de mieux comprendre cette affaire, il faut remarquer que depuis le commencement du regne de Fréderic II, on trouve de temps en temps les traces d'un tribunal de la cour impériale, qui jugeoit des causes de droit portées aux empereurs. Alors il étoit trop onéreux pour les parties de se rendre à l'endroit où siégeoit ce tribunal; quelquefois aussi les membres qui le composoient ne leur convenoient point, soit parce que c'étoit des étrangers, ou qu'ils n'étoient pas assez instruits des usages & des droits particuliers de l'Empire. D'ailleurs ce tribunal ne tenoit pas toujours des séances régulieres, soit qu'il parût onéreux à l'empereur de le maintenir à ses dépens, ou qu'on ne trouvât pas toujours des sujets propres à remplir les places. Il arrivoit de là que plusieurs affaires restoient longtemps sans décision, sur-tout lorsque le droit Romain eut extrêmement multiplié les procès, & que l'on eut commencé à traiter les affaires par écrit. On croyoit aussi que ce tribunal donnoit trop de puissance à l'empereur. Tels étoient les abus auxquels les princes vouloient remédier en proposant l'établissement d'un tribunal permanent.

Fréderic avoit déjà déclaré que la chambre impé-

(15) *Apud* Muller, *l. c. pa.* 29. *seq.*

riale se tiendroit toujours où il seroit. Alors les états ayant demandé qu'elle fût établie & tenue dans une ville convenable de l'Empire, & qu'on *l'y laissât jusqu'à ce que l'empereur vînt s'établir lui-même dans l'Empire, pour y rester un temps assez considérable*, (16) Fréderic ne fit pas la moindre difficulté; mais il y eut quelques autres points qui lui déplurent beaucoup, comme on peut le voir par la déclaration qu'il donna à la diete suivante qui se tint à Cologne. Les états exigeoient que la chambre impériale prononçât les sentences du ban; (17) mais l'empereur vouloit se réserver ce droit, disant *qu'il étoit obligé de maintenir son honneur & sa souveraineté, ainsi que ceux de l'Empire.*

Les états n'avoient assigné que les épices pour l'entretien de la chambre impériale & des assesseurs; mais l'expérience avoit déjà montré qu'elles n'étoient pas suffisantes pour entretenir le tribunal & la chancelerie qui en dépendoit. Si l'empereur se chargeoit de le faire, il étoit clair qu'il ne pourroit fournir à cette dépense, parce que les personnes employées dans ce tribunal ne voudroient pas servir sans de *bonnes récompenses*. En conséquence, l'empereur vouloit être libre à cet égard comme les autres princes à l'égard de leurs tribunaux & de leurs chancelleries. (18) Il s'agissoit encore de sa-

(16) *Kammergerichts ordnung*, §. *XXVI. ap.* Muller, *p.* 31.
(17) §. XXXI. *Ibid.*
(18) *Apud* Muller, *p.* 71.

voir qui auroit droit de nommer aux places vacantes des assesseurs. Selon l'opinion des états, le grand-juge devoit avoir la puissance de nommer à ces places, conjointement avec le conseil de ses assesseurs. On ne fit aucune difficulté à l'empereur sur le premier article; & Fréderic, de son côté, consentit que le grand-juge nommât aux places vacantes avec le conseil de ses assesseurs, pourvu que *ce fût au su & du consentement de sa majesté impériale.*

Il restoit encore plusieurs points qui regardoient la constitution intérieure de la justice, sur lesquels les juristes de l'empereur ne pouvoient s'accorder avec ceux des états. Il s'agissoit de savoir si l'on prendroit pour fondement des décisions le droit civil Romain, qui avoit déjà le nom de droit impérial écrit, ou le droit de l'Empire, ou le droit public, ou enfin le droit national Allemand. Les états vouloient qu'on jugeât suivant les deux droits, c'est-à-dire, *selon le droit de l'Empire & selon les louables & bonnes ordonnances & coutumes des principautés, seigneuries & jurisdictions.* Pour cet effet, ils proposerent aussi que la moitié des assesseurs fussent *docteurs ou licenciés en droit, & l'autre partie prise au moins dans l'ordre équestre*, afin que les docteurs pussent instruire les chevaliers du droit Romain, & que les chevaliers pussent expliquer aux docteurs le droit & les usages de l'Allemagne; mais on ne décida point ce qu'il y auroit à faire dans des cas où les deux parties ne pourroient s'accorder & que le droit Romain se-

roit contraire au droit Allemand. L'empereur déclara, à cet égard, qu'on feroit valoir les usages & ordonnances de l'Allemagne, en tant *qu'ils seroient conformes & compatibles avec le droit impérial écrit.* De plus, les états avoient demandé que, lorsqu'une affaire principale ne passeroit point deux cents florins, la chambre n'admettroit point l'appel en troisieme instance. (19) Fréderic voulut aussi laisser cet article conforme au droit impérial écrit. Quant à l'article des réhabilitations que l'on interdisoit à l'empereur, pour laisser la liberté à la chambre impériale, Fréderic répondit : " qu'il avoit „ fait tout son possible pour ne réhabiliter personne „ contre le droit & la justice ; que ce qu'il avoit „ fait à cet égard lui avoit été arraché & extorqué „ par l'importunité des électeurs & princes, & en „ leur faveur; mais qu'à l'avenir, il s'abstiendroit „ d'en agir ainsi, à condition que les électeurs & „ les princes ne trouveroient pas mauvais qu'il refusât leurs demandes à cet égard, & que ces refus „ ne produiroient pas de leur part des plaintes & „ des murmures. „ (20) Tant que Fréderic vécut on ne put se réunir sur ces points.

On n'eut pas tant de peine à conclure la paix publique de dix ans que les princes avoient aussi projettée. Elle fut reçue & publiée sans contradiction; mais elle n'auroit eu guere plus d'effet que la plupart des autres, si Fréderic n'avoit établi la ligue de

(19) §. *XI. l. c. p. 30.*
(20) *Ibid. p. 71.*

Souabe pour la maintenir. (21) Toutes les autres ligues & confédérations avoient donné lieu de soupçonner qu'elles ne cherchoient, en s'établissant, qu'à faciliter leurs desseins particuliers contre d'autres états; mais celle-ci prouva par sa conduite qu'elle avoit vraiment en vue le maintien de la paix. Comme la Souabe étoit partagée en autant de seigneuries qu'aucune autre province de l'Allemagne, & que faute de duc, elle n'avoit d'autre chef que l'empereur, celui-ci se croyoit obligé d'en prendre plus de soin que des autres provinces de l'Allemagne; & la Souabe, de son côté, sentoit plus que toute autre province la nécessité d'un tel arrangement. Cette ligue a servi aussi à abaisser l'orgueil que la maison de Baviere-Palatine avoit montré jusqu'alors. Quelques-uns concluent de là que Fréderic avoit eu ce dessein en établissant cette ligue; mais les souverains les plus habiles prévoient rarement toutes les suites de leurs plans.

Les fondemens de cette ligue, si célebre dans la suite, furent jettés par la société de St. George, qui existoit encore en Souabe, & à laquelle quelques villes impériales se réunirent à Eslingen le 9 mars 1488. Le 14 février, Eberhard, comte de Wirtemberg, suivit leur exemple; &, bientôt après, Sigismond, archiduc d'Autriche. A la fin, d'autres états, situés hors de la Souabe, voulurent aussi y être reçus; tel fut sur-tout Berthold, électeur de

(21) 1488.

Mayence. Les choses en vinrent au point que l'empereur craignit qu'elle ne devînt trop puissante, & qu'elle ne donnât des loix à l'empereur même, si elle avoit un chef tel que l'électeur; mais ses craintes se dissiperent bientôt quand il vit les effets de cette confédération. Ils se manifesterent sur-tout à l'égard de George, duc de Baviere, que l'on poussa avec vigueur, parce que quelques-uns de ses officiers avoient usé de violence contre l'abbé de Roggenbourg, qui étoit membre de la ligue. Depuis ce temps-là, Fréderic, loin d'avoir la moindre inquiétude, favorisa lui-même la ligue de tout son pouvoir. (22)

Après la diete, le couronnement de Maximilien se fit à Aix-la-Chapelle, avec beaucoup de magnificence. (23) Après cette cérémonie, il se rendit dans les Pays-Bas, & Fréderic tint une conférence à Cologne, pour pousser l'affaire des grands & petits contingens qu'on lui avoit accordés contre Mathias; mais les affaires en resterent où elles en étoient auparavant. Les électeurs & les princes ne voulurent point consentir à donner à Fréderic le secours qu'il demandoit; & Fréderic, de son côté, refusa d'établir la chambre impériale selon le desir des princes. (24)

(22) *Sattlers Geschichte von Wurtemberg unter den Grafen 4. B. p. 237.* Muller, *l. c. p. 157. seq.*

(23) Le 9 avril 1486.

(24) *Apud* Muller, *l. c. p. 69. seq.*

Cependant Mathias continuoit toujours à faire des progrès dans l'Autriche, & avoit enfermé étroitement Neustadt. C'est ce qui donna lieu à la diete qui fut ouverte à Nuremberg le 31 mars 1487. (25) Quoique Fréderic y représentât d'une maniere pressante l'extrémité où se trouvoient réduits ses états héréditaires, on ne voulut rien entreprendre au commencement de la diete, sous prétexte que le nombre des états qui s'y trouvoient n'étoit pas assez considérable; mais comme ils arriverent peu-à-peu, on convint enfin, après une délibération de douze semaines, (26) qu'on donneroit à l'empereur un subside de 100,000 florins. Les ambassadeurs des princes absens y consentirent, à condition que leurs maîtres le trouveroient bon; & les villes, à condition que leurs taxes ne surpasseroient pas celles de la note qu'elles avoient donnée. Quant aux états qui n'avoient paru à la diete, ni en personne, ni par ambassadeurs, on ne savoit pas s'ils voudroient se charger de payer une partie de cette somme. Fréderic, qui sentoit toutes ces difficultés, déclara publiquement que si on ne vouloit l'aider que par les promesses qu'on lui avoit faites jusqu'alors, c'étoit refuser de le secourir, & qu'il paroissoit qu'on n'avoit jamais eu intention de le faire: que si l'on avoit eu le dessein de ne lui fournir aucun secours, les états n'avoient qu'à le dire franchement & sans détour.

(25) *Apud* Muller, *p. 85. seq.*
(26) Le 20 juin 1487.

En général, on paroissoit disposé à l'obliger, mais on ne laissa pas de s'en tenir à la décision précédente; de sorte que Fréderic prit tout d'un coup un parti auquel on ne s'attendoit point. Il commença par s'adresser à Herman, électeur de Cologne, & demanda ainsi à tous les électeurs & princes, les uns après les autres, s'ils vouloient ou non lui donner des secours. Herman ne voulut point répondre; „ sous prétexte qu'il n'avoit point été encore usité „ dans l'Empire de répondre d'une maniere si subite, & qu'il étoit nécessaire de conférer avec les „ autres électeurs. „ Mais Fréderic ne lui laissa pas le temps de le faire. Il l'obligea à répondre positivement oui ou non; & il répondit enfin selon les desirs de l'empereur. Les autres états déclarerent pareillement, chacun en particulier, quand & comment ils compteroient les sommes accordées, & les feroient passer à l'empereur en cas de nécessité. De cette maniere, les électeurs s'engagerent enfin à avancer par provision chacun trois mille florins pour les petits contingens; parmi les villes, Nuremberg & Ulm offrirent chacun 2000 florins, Augsbourg 1676, & Francfort 1600; on renvoya à un autre temps les délibérations au sujet des grands contingens.

On proposa d'avance le commandement général de cette expédition à Albert, duc de Saxe. Il l'accepta, (27) & passa en Hongrie avec ses propres

(27) *Ap.* Muller, *l. c. p.* 145. *seq.*

troupes & quelques autres que l'on avoit assemblées à la hâte dans l'Empire. Quoiqu'il ne fût pas en état de reprendre à Mathias ce qu'il avoit conquis, & qu'il vît bien que la faim obligeroit bientôt Neustadt à se rendre; il parvint cependant à conclure avec le prince une treve qui portoit : 1°. Que Mathias garderoit la partie de l'Autriche qu'il avoit conquise jusqu'à ce que Fréderic lui eût payé ce qu'il exigeoit pour le rembourssement des frais de la guerre. 2°. Que cependant les seigneurs, bourgeois & paysans jouiroient de leurs anciens privileges & libertés. 3°. Qu'après la mort de Mathias, la partie de l'Autriche qu'il possédoit retourneroit à l'empereur & à ses héritiers. Du reste, les anciens traités, faits entre les rois de Hongrie & les archiducs d'Autriche, devoient avoir leur valeur & leur autorité, & il étoit permis à l'empereur de continuer à porter le titre de roi de Hongrie. Mathias étoit malade, & l'on pouvoit compter qu'après sa mort tout seroit remis dans l'état précédent. Cette circonstance facilita la réussite de l'affaire, & adoucit un peu la rigueur des articles d'accommodement. Cette treve fut quelquefois renouvellée, & même changée en une paix; mais la mort de Mathias, qui arriva avant qu'il l'eût signée, la rendit inutile. (28)

Sur ces entrefaites, Fréderic étoit allé à Inspruck; mais ayant appris que les bourgeois de Bruges avoient arrêté son fils Maximilien (1488) & le te-

(28) 1490.

noient dans une prison étroite, il en partit sur le champ, pour aller travailler à lui faire rendre la liberté. L'Empire même parut prendre plus de part à cette humiliation que l'on faisoit éprouver à l'empereur, qu'à la guerre des Turcs & aux autres guerres; car Fréderic ayant publié l'arriere-ban, (29) il assembla jusqu'à 11,000 hommes de pied & 4000 chevaux, au-lieu qu'auparavant, avec toutes les négociations possibles, il n'avoit pu en obtenir 8000 contre Mathias & les Turcs. Fréderic les conduisit lui-même en Flandre, quoique, sur ces entrefaites, les bourgeois de Bruges eussent rendu la liberté à Maximilien. L'empereur & l'Empire pensoient qu'une si grande offense ne pouvoit rester sans vengeance, & qu'on devoit annuler les durs articles du traité qu'on avoit fait faire à Maximilien. C'est ce qu'on fit en effet par un décret; mais pour punir les bourgeois de Bruges, il falloit assiéger la ville de Gand, qui étoit d'intelligence avec eux. Il étoit aisé de dévaster le territoire de cette ville; il ne l'étoit pas de la soumettre.

La guerre qui continuoit toujours avec les rebelles de Flandre, & avec Charles VIII, roi de France, une paix mal établie avec Mathias, roi de Hongrie, engagerent Fréderic à faire tenir à Francfort une diete, où Maximilien présida. (30) Ce prince montra déjà dans cette occasion cette activité qui se développe si bien dans la suite. A force de

(29) *Apud* Muller, *p.* 70.
(30) 1489.

discours, il parvint à obtenir 2000 hommes, pour deux mois, à titre de secours pressant. On forma aussi le projet d'un grand contingent qui fut fixé à 32,000 hommes. Par reconnoissance, Maximilien consentit que l'on insérât dans le recès de l'Empire, que l'empereur rétabliroit la chambre impériale dans un certain endroit, entre ce temps & la fête de Noël, avec un grand-juge & des assesseurs, selon les ordonnances & articles qui lui avoient été présentés par la diete de Francfort en 1486, & celle de Nuremberg en 1488. Il arriva de là que Fréderic étant à Linz annonça, par des lettres publiques aux états de l'Empire, qu'il alloit rétablir la chambre impériale. (31) Du reste, Maximilien ayant fait, sur ces entrefaites, la paix avec Charles VIII. & les rebelles de Flandres, les secours de l'Empire lui furent inutiles pour cette fois. (32) La mort de Mathias, roi de Hongrie, qui arriva bientôt après, (33) dissipa aussi toutes les craintes que l'on pouvoit avoir de ce côté.

Après cela, Maximilien, aidé des Autrichiens, qui desiroient leurs anciens maîtres, chassa de l'Autriche, avec une promptitude incroyable, toutes les garnisons Hongroises, & travailla à monter sur le trône de Hongrie. Mais malgré les traités qui venoient d'être faits tout récemment entre Mathias & la maison d'Autriche, les Hongrois ne vouloient

(31) Le 4 novembre 1489.

(32) *Apud* Muller, *l. c. p. 100.*

(33) Le 6 avril 1490.

point entendre parler d'un roi Allemand. Maximilien se voyoit donc obligé d'employer la force pour faire valoir ses droits. Il réussit aussi à entrer dans la Hongrie, & à se rendre maître de Stuhlweissenbourg; mais le manque d'argent, & des disputes qui s'étoient élevées entre les siens au sujet du butin de la ville, l'empêcherent de pousser plus loin ses succès. Cependant, par la paix qu'il fit en 1491 avec le roi Uladislas, il prépara de nouveaux desseins sur la Hongrie, puisque ce royaume devoit revenir à la maison d'Autriche, après la mort d'Uladislas & l'extinction de sa race mâle.

La paix faite avec Charles VIII. ne fut pas de longue durée. Maximilien, qui étoit veuf depuis assez long-temps, avoit formé le dessein de se remarier, & il avoit jetté les yeux sur la princesse Anne de Bretagne, héritiere & fille du feu duc François, duc de Bretagne. L'affaire en vint au point, qu'en 1490 Maximilien épousa la princesse par procureur, de la même maniere qu'il avoit épousé la princesse de Bourgogne. Mais la cour de France avoit vu la faute qu'elle avoit commise en souffrant le mariage de ce prince avec la princesse de Bourgogne, & il n'est pas étonnant que plus attentive dans cette occasion, elle ait résolu de risquer tout plutôt que de laisser tomber la Bretagne entre les mains de Maximilien, comme autrefois une grande partie de la Bourgogne. Il n'y avoit que deux moyens d'empêcher ce mariage, la force ou la douceur. Quant à la force, il falloit considérer que la prin-

cesse avoit été comprise dans la paix de 1489, à l'instigation de Maximilien. Mais selon l'usage de ces temps, on sut bientôt se mettre au-dessus de cela. Une chose bien plus importante encore, c'étoit de savoir si la France s'empareroit de la Bretagne à force ouverte, & si elle pourroit se maintenir dans sa possession; car le pays étoit en état, par lui-même, de mettre sur pied une armée assez considérable, & d'un autre côté, on pouvoit bien prévoir que l'Angleterre & Maximilien mettroient tout en œuvre pour soutenir la princesse.

La voie de la douceur paroissoit bien plus commode. Charles auroit pu épouser la princesse; mais d'un côté, il étoit fiancé par un des traités les plus solemnels avec Marguerite, fille de Maximilien, qui étoit élevée à sa cour. En renonçant à ce mariage, il falloit aussi renoncer aux grandes espérances qui y étoient fondées. Cette alliance devoit faire rentrer tout ce qu'on avoit laissé échapper autrefois, & par-là du moins, si Philippe, fils unique de Maximilien, étoit venu à mourir, comme cela pouvoit arriver aisément, la Bourgogne auroit été réunie à la couronne de France. D'un autre côté, il y avoit entre Maximilien & la princesse, non-seulement une promesse de mariage, mais encore un véritable mariage, qui étoit même en quelque façon consommé. Or les théologiens soutenoient unanimement qu'un mariage conclu, quoiqu'il ne fût pas consommé, ne pouvoit être rompu par aucune raison, à moins que le futur n'entrât dans les ordres. En général, il y

avoit

avoit auſſi à craindre que cette affaire ne fît un grand bruit dans l'Europe. Mais la mort de Philippe paroiſſoit incertaine, & il ſembloit imprudent de vouloir riſquer, en l'attendant, la perte certaine d'un pays ſi important & ſi convenable à la France; & quant aux théologiens, on pouvoit toujours compter qu'une partie d'entr'eux approuveroit ce qu'on voudroit.

En conſéquence, on réſolut de tenter les deux moyens. Charles s'avança en Bretagne avec une armée; & malgré la treve, il fit prendre Rennes, qui étoit la meilleure place de la princeſſe, après avoir eu la précaution de gagner ſes principaux conſeillers par des promeſſes. Il s'agiſſoit de faire conſentir la princeſſe à épouſer Charles. D'abord cette idée lui parut inſoutenable; mais bientôt le danger de tout perdre, les conſeils de ceux qui l'entouroient, & l'éclat de la couronne de France qu'on lui préſentoit, lui inſpirerent des ſentimens plus doux. Elle donna ſon conſentement, & épouſa Charles. On lit, dans le contrat de mariage, que la princeſſe, par amour pour la paix, & conſidérant *l'honneur que lui faiſoit le roi de la prendre pour épouſe*, lui cédoit, à perpétuité, le duché de Bretagne, à lui & à ſes deſcendans. (34)

Cet événement, qui paroiſſoit bleſſer également la bonne-foi & la religion, mit tout l'Empire en mouvement. Maximilien le regarda comme un dou-

(34) *Apud* Muller, *p.* 133.

ble outrage qui passoit toutes les bornes; & les Anglois sur-tout partageoient vivement son indignation. Le roi Henri VII. écrivit au pape, pour l'engager à ne pas laisser violer ainsi impunément les loix de l'église; & il représenta aussi aux princes Allemands par une lettre, que s'ils ne vengeoient pas un affront si horrible, ce seroit pour eux une honte éternelle. (35) Maximilien eut recours à ces princes à la diete de Coblentz en 1492. Le roi d'Angleterre y avoit envoyé un ambassadeur, pour appuyer la demande de Maximilien. L'Anglois dit au commencement de son discours : " Le plus mauvais gage „ qu'un François ait dans sa maison, c'est sa sincé„ rité & sa bonne-foi. Quand les François promet„ tent, c'est toujours avec tromperie, car ils ne „ tiennent parole qu'autant qu'il leur plaît, diffé„ rens en cela des Turcs & des Sarrasins qui sont „ sinceres & fideles dans leurs promesses. „

On voit aisément, par ce discours, d'où venoit particuliérement le mécontentement des Anglois, & quels étoient, dans cette occasion, leurs calculs politiques. L'ambassadeur représente aux princes Allemands, combien la réunion de la Bretagne augmenteroit la puissance de la France; que les anciens ducs avoient tiré, sans beaucoup de peine, 6 à 800,000 florins par an de leur pays; que la France avoit déjà tiré de la Bretagne près d'un million par l'impôt sur le sel; qu'il y avoit en Bretagne jusqu'à

(35) *Apud* Muller, *p.* 163.

dix mille hommes de mer qui vivoient de la navigation ; qu'il s'y trouvoit ordinairement jusqu'à deux mille vaisseaux, & qu'on voyoit quelquefois trois cents gros vaisseaux dans un seul port ; que la Bretagne produisoit en abondance tout ce qui étoit nécessaire pour la construction des vaisseaux ; & que, par la possession de cette province, *les François cherchoient à se rendre maîtres de la mer* ; que si on ne s'opposoit pas à leur entreprise, il étoit certain qu'ils soumettroient bientôt, par leurs armes & leurs ruses, l'Angleterre, la Flandre, & peu à peu les provinces de l'Empire qui étoient à leur portée. (36) Les princes lui accorderent un subside qui devoit être levé dans l'Empire, & l'on remit, comme à l'ordinaire, la décision entiere de l'affaire à une autre diete qui devoit se tenir à Francfort. Mais les *louables & honorables villes impériales* protesterent, dans une assemblée des villes tenue à Ulm, contre la taxe de 5440 florins qu'on leur avoit imposée, & qu'ils trouvoient trop forte. Le roi d'Angleterre, de son côté, ayant atteint son but, qui étoit de tirer de l'argent de sa nation & des François, fit une paix particuliere avec la France, de sorte que Maximilien, qui manquoit d'argent, de soldats, & de toutes les choses nécessaires à la guerre, fut obligé de faire aussi la paix. Cette paix, qui fut conclue à Senlis en 1492, (37) lui fut en quelque sorte plus avantageuse que l'acquisition de

(36) *Apud* Muller, *p.* 169.
(37) *Apud* Muller, *p.* 180.

la Bretagne; car Charles lui rendit, ou plutôt à son fils Philippe, le comté d'Artois, la Bourgogne & le Charolois, provinces qui, par leur situation & leur union avec les autres états de la Bourgogne, pouvoient le dédommager de l'agrandissement & des revenus que lui auroit procurés la possession de la Bretagne.

Maximilien, ayant aussi moyenné un accommodement entre son pere & les ducs de Baviere, qui avoient irrité l'empereur en s'emparant de la ville de Ratisbonne, Fréderic vit enfin régner autour de lui, une tranquillité dont il n'avoit point encore joui depuis le commencement de son regne. Ses ennemis n'étoient plus, & Maximilien son fils, à qui son cousin Sigismond avoit cédé le Tirol, étoit un appui sur lequel il pouvoit compter. Mais il ne jouit pas long-temps de ce bonheur; car il mourut le 19 août 1493, après un regne de cinquante ans.

Peu de souverains furent exposés pendant leur vie, & après leur mort, à tant de reproches que Fréderic. Un regne si long, lorsqu'il n'est pas rempli d'actions brillantes & extraordinaires, ennuie déjà par lui-même. D'autres circonstances contribuoient encore à indisposer contre celui de Fréderic. L'Allemagne commençoit à sentir la barbarie dans laquelle elle étoit enfoncée, & à desirer la paix & le repos. Le peuple des historiens, ainsi que celui des états, accoutumé à rejetter sur les souverains tous les maux qui affligent leurs sujets, ne font aucune différence entre les états où le souverain peut faire

ce qu'il veut, & ceux où il a les mains liées de tous côtés. Ce qu'Eberhard de Windeck dit du regne de Sigismond, peut très-bien s'appliquer à celui de Fréderic, qui avoit eu aussi bonne volonté que lui. Nous avons vu ce que dit Æneas Sylvius de l'état actuel de l'Allemagne, lui qui la connoissoit exactement. Antoine Campanus, nonce du pape, qui ne l'avoit connue qu'en passant, s'égaie quelquefois aux dépens de Fréderic; mais il avoue lui-même que l'autorité impériale n'étoit qu'une ombre. (38) Pierre d'Andlo, qui dans son traité *de Imperio Romano*, excite Fréderic à prendre plus d'activité, dit dans le même endroit: " Illustres princes d'Allemagne, vos „ prédécesseurs vous ont laissé un Empire des plus „ grands & des plus étendus; mais par *votre négligence*, *votre nonchalance*, & si j'ose le dire, „ par votre désunion, vous l'avez mis dans un état „ que nous ne pouvons considérer sans verser des „ larmes. (39) A peine pourroit-on trouver un prince plus actif que Maximilien, fils & successeur de Fréderic; mais nous verrons bientôt comment il

(38) *Ap.* Freher, *T. 2. Script. rer. Germ. edit. Struv. p.* 303.

(39) *At illustres Germaniæ Principes, vos mea oratione alloquor; me etenim nimio ad rempublicam Imperii affectu impellente cohibere non possum. Ingenti accuratione, magno certe & præclaro laudis cumulo exercitioque virtutum regnum mundi majores vestri meruerunt. Illud adhuc late patens & amplissimum quidem in vestram dederunt fidem: sed* vestra negligentia, vestra desidia, *& si dicere licet*, discordia vestra *in eum statum, quem hodie madentibus cernimus oculis redactum.* De Imper. Roman. L. 2. C. XVIII. p. m. 137. seq.

a réussi à produire dans la nation des résolutions générales, & à l'engager à les exécuter; c'est ce qui paroîtra sur-tout à l'égard de la guerre des Turcs, dont il étoit principalement question sous le regne de Fréderic. Une des principales plaintes que l'on a faites contre Fréderic, c'est qu'il n'assistoit pas en personne aux dietes. Maximilien y assistoit, afin que les princes s'y trouvassent aussi, & on fit à ses successeurs un point de capitulation de ne convoquer aucune diete sans le consentement des électeurs.

Le reproche d'avarice qu'on faisoit à Fréderic, n'étoit fondé que sur la fausse opinion qu'il avoit amassé, je ne sais quels trésors, & qu'il auroit plutôt perdu ses provinces & ses sujets que de se résoudre à en faire usage, Mais ces trésors n'ont jamais existé que dans l'imagination de ceux qui firent courir ces bruits. Personne ne s'imaginera sans doute qu'il les eût formés en qualité d'empereur, avec les revenus de l'Empire. La Marche de Styrie étoit la meilleure des provinces qu'il possédoit au commencement, & nous avons vu qu'elle ne rapportoit que 7000 marcs d'argent comptant. (40) La Carinthie & la Carniole peuvent avoir rapporté autant. Or comment auroit-il pu, avec de tels revenus, vivre en empereur, entretenir à ses dépens une chancellerie impériale, payer des ambassadeurs, & amasser encore des trésors? On peut voir clairement, dans l'histoire particuliere de ses états héréditaires

(40) *Aus Lambacher Oesterr. Interregnum*, §. *LXIX. p. 8.*

pendant son regne ; combien cette opinion de trésors étoit peu fondée. A peine trouve-t-on une époque où il ne fût point engagé dans quelque guerre particuliere avec quelque noble ; & ces guerres ne pouvoient se faire & se terminer qu'avec de l'argent. (41) Par la même raison, lorsqu'il fut en possession de l'Autriche, ce pays lui coûta plus qu'il ne rapportoit. Lorsque le roi Mathias le serroit de près, se seroit-il donné tant de peines pour tirer seulement 3000 florins de chaque électeur, s'il avoit eu lui-même de grands trésors ? C'est sans doute cette nécessité dans laquelle il se trouva, qui fut en grande partie cause qu'il vint si rarement dans l'Empire, & qu'il fit tant de difficultés pour établir la chambre impériale. A la diete d'Augsbourg en 1474, les ambassadeurs de Cologne furent obligés de se charger de payer 6736 florins pour sa dépense, afin qu'il pût partir à temps, & faire plus efficacement la guerre que l'on avoit résolue contre Charles, duc de Bourgogne. (42) Albert, duc d'Autriche, s'étoit épuisé dans cette même guerre ; & il demanda à l'empereur 6000 florins, sans quoi il disoit ne pouvoir rester plus long-temps dans l'armée avec les siens. Mais Albert ne put obtenir cette somme, parce que l'empereur lui-même n'étoit pas en état de vivre à l'armée à ses dépens, & se trouvoit obligé d'avoir souvent recours à la ville de Cologne.

(41) Voyez, par exemple, *Unrechs Chronik.*

(42) *Apud* Muller, *P. II. p. 645.*

Ce qu'il y a de certain, c'est que Fréderic ne paroissoit pas propre à la guerre, même avec les moyens nécessaires, & qu'il étoit naturellement lent dans les affaires. Cependant on remarque un plan dans toutes ses démarches; & ce qui est extraordinaire dans les caracteres doux, une fermeté extraordinaire, sur-tout lorsqu'il croyoit que son honneur ou son autorité y étoient intéressés. Cependant une sage persévérance le conduisoit ordinairement à son but; & il a vu mourir avant lui ses ennemis les plus irréconciliables. Afin de donner plus d'éclat à sa maison, il érigea l'Autriche en archiduché (1453.) Il l'agrandit lui-même effectivement; & par le mariage qu'il fit avec la maison de Bourgogne, il jetta les premiers fondemens de sa puissance future.

CHAPITRE XXVII.

Maximilien I. Etat de l'Europe au commencement de son regne. Expédition de Charles VIII. en Italie. Diete de Worms. On abolit le droit de diffidation. Paix publique perpétuelle. Chambre impériale. Denier commun.

MAXIMILIEN, en montant sur le trône, trouva les affaires dans un état bien différent de ce qu'elles étoient au commencement du regne de son pere. La poudre à canon devenue plus commune, l'imprimerie inventée sous le regne de son pere, une

nouvelle route aux Indes orientales trouvée autour de l'Afrique, un nouveau Monde découvert par le célebre Colomb; toutes ces choses avoient déjà produit de grandes révolutions, & en préparoient de plus grandes encore.

Cependant un nouveau monde politique s'étoit élevé dans l'intérieur de l'Europe. La France en formoit le premier fondement. Jusqu'alors on avoit craint que plusieurs provinces de l'Europe, particuliérement l'Italie & l'Allemagne, ne devinssent la proie des Turcs, qui s'avançoient toujours de plus en plus. Mais alors la puissance de la France, qui monta tout d'un coup à un degré extraordinaire, tourna les inquiétudes d'un autre côté; & l'on vit diminuer en quelque façon la crainte que les Turcs avoient inspirée. En peu de temps, non-seulement les Anglois furent chassés des possessions qu'ils avoient en France, mais ces possessions furent réunies à la couronne, ainsi que la Provence, le Dauphiné, & les duchés de Bourgogne & de Bretagne. Outre cela, les rois s'étoient tellement approchés d'une puissance libre & indépendante, qu'il restoit à peine une ombre de l'ancienne constitution.

Les autres rois, surpris de ces progrès rapides, virent avec étonnement qu'un Etat qui peu auparavant leur ressembloit à tant d'égards, eût pris tout d'un coup une forme si différente. Il devoit leur paroître incompréhensible, qu'un autre eût pu franchir si heureusement l'abyme qui se trouvoit entre leur puissance & une puissance absolue.

Il y avoit sur-tout un très-grand contraste entre la constitution de la France & celle de l'Allemagne. En Allemagne, on rejettoit enfin le droit de diffidation. Quoique la puissance des empereurs fût aussi foible que jamais, celle de l'Empire avoit besoin d'y être réunie; mais personne ne vouloit s'y prêter. Le corps germanique avoit toujours assez de forces, même contre la France, mais on ne pouvoit leur donner l'activité & la vie. Les étrangers qui considéroient les suites des délibérations que l'on faisoit dans les dietes de l'Allemagne, se moquoient de sa constitution intérieure. Cependant ils gardoient toujours pour cette nation un reste de respect.

Quoique Maximilien n'eût pas réussi à faire entrer l'Allemagne dans ses vastes projets; cette crainte ne laissoit pas d'avoir toujours quelque influence sur la conduite de ses adversaires.

Pendant la guerre des Anglois & des François, le reste de l'Europe étoit resté tranquille spectateur. On avoit vu aussi avec indifférence les réunions que les François avoient faites à leur royaume, tant qu'elles n'avoient intéressé que l'empire d'Allemagne : telles étoient celles de la Provence & du Dauphiné, qui faisoient partie de l'ancien royaume d'Arles. Mais l'attention se réveilla, lorsque voulant attirer à eux la Bourgone, une famille particuliere se trouva lésée dans ses droits; & que leur envie de s'agrandir parut n'avoir plus de bornes. La Bretagne redoubla cette impression, sur-tout sur les

Anglois; & lorſque la France voulut étendre ſon bras ſur l'Italie, la fermentation devint générale dans l'Europe. Mais Maximilien & Ferdinand, roi d'Arragon, ſe diſtinguerent ſur-tout dans cette occaſion parmi tous les autres monarques.

Cependant, l'Eſpagne avoit auſſi changé de forme : par la priſe de Grenade, on avoit ôté aux Arabes leur dernier aſyle ; & d'un autre côté, le mariage de Ferdinand avec Iſabelle, reine de Caſtille, avoit réuni tout le royaume ſous un même gouvernement.

La découverte de l'Amérique, que l'on venoit de faire, promettoit à l'Eſpagne une nouvelle augmentation de tréſors & de puiſſance, & ce royaume poſſédoit déjà la Sicile & la Sardaigne. D'ailleurs, Ferdinand étoit ruſé, il avoit de grandes vues, travailloit en ſilence, & ne produiſoit ſes projets que lorſque tout étoit diſpoſé pour leur exécution. Maximilien, au contraire, avoit un caractere ouvert & agiſſoit ſans détour. Son courage lui tenoit lieu de tout le reſte, de même que la ruſe & la politique à Ferdinand. La politique de ce dernier tenoit de la fauſſeté, & le courage de Maximilien dégénéroit ſouvent en témérité. Ferdinand riſquoit rarement ſa perſonne ; Maximilien vouloit toujours être à la tête des entrepriſes les plus dangereuſes.

Quoique l'eſprit de chevalerie & le goût des aventures fût déjà tombé, Maximilien n'en aimoit pas moins les entrepriſes extraordinaires, ſur-tout

lorſqu'elles étoient périlleuſes. Une infinité de dangers, dont il étoit échappé heureuſement dans ſa jeuneſſe, avoit banni toute crainte de ſon cœur, & y avoit fait naître ce goût. Ses projets politiques mêmes avoient quelque choſe de hardi.

Son plus grand plaiſir étoit d'aller tous les jours à la chaſſe des chamois, où il graviſſoit des rochers avec une hardieſſe qui faiſoit frémir les ſpectateurs. (1) Il portoit le même eſprit dans ſes entrepriſes politiques, que quelques-uns de ſes contemporains ont trouvées inconcevables. Cependant ces entrepriſes n'étoient point impoſſibles en elles-mêmes. Il ne lui manquoit ſouvent que d'être ſoutenu comme on le lui avoit promis, ou comme il l'avoit eſpéré. Mais ce qui lui fit ſur-tout un grand tort, c'eſt qu'il ſembloit ne pas connoître le prix de l'argent, choſe étonnante dans un prince qui ne manquoit pas de connoiſſance dans l'économie politique, & qui avoit travaillé à faire toutes ſortes de réformes utiles dans l'intérieur de ſes Etats. Une générofité mal-entendue lui fit diſſiper inutilement de grandes ſommes, & ce défaut fit ſouvent échouer ſes projets les plus importans.

Dans ſa jeuneſſe, ſon pere lui reprochoit ſans ceſſe ſes libéralités exceſſives; mais Maximilien répondoit qu'il ne vouloit pas être roi de l'or, mais

(1) *Ipſe in editioribus rupibus conſpicitur*, ubi feras exagitabat, atque unde aliis ſpectando caligo oculis offundebatur, *imperterritus ipſe ceu per plana loca curſu ferebatur.* Ghilini. Expeditio Maximiliani Italica *ap.* Freher. *T. III. p. 97.*

du peuple, & de ceux qui possèdent de l'or. Ce n'est pas, continuoit-il, avec de l'or, mais avec son peuple qu'un roi fait la guerre à ses ennemis. (2) Maximilien se trompoit; les temps étoient changés. Il n'étoit plus question alors de monter à cheval avec une troupe d'amis & de vassaux, de se jetter sur les terres de son voisin, & de piller & prendre tout ce qu'on rencontroit.

Les actions des Suisses avoient montré l'importance des troupes de pied; l'usage de la poudre devenu toujours plus commun, les rendoit indispensables, & les vassaux perdoient entiérement le goût du service militaire. On ne pouvoit plus faire la guerre sans troupes soldées, & les vassaux exigeoient aussi une solde. Celui qui avoit le plus d'argent, pouvoit assembler l'armée la plus nombreuse, & par le moyen de ces troupes soldées, on pouvoit porter la guerre dans les contrées les plus éloignées. Au commencement du regne de Maximilien, Charles VIII, roi de France, en donna un exemple qui mit, pour ainsi dire, toute l'Europe en mouvement.

L'Italie avoit peu changé sous le regne de Fréderic. Les rois de Naples & de Sicile, les papes, les ducs de Milan, ainsi que les Vénitiens & les Florentins, épuisoient toutes les ressources de la politique pour entretenir l'équilibre entr'eux. Ils y réussirent aussi, sans que les autres Européens, que

(2) *Der weisse Kunig*, p. 324.

les Italiens regardoient comme des Barbares, s'en inquiétassent beaucoup. Mais enfin, vers ce temps, Louis More, qui gouvernoit Milan, appella le roi Charles en Italie.

Il est vrai que Louis gouvernoit Milan, en apparence comme tuteur de son neveu Jean Galéaze; mais tout annonçoit qu'il n'avoit pas envie de remettre jamais le gouvernement entre les mains d'un autre. Non content de donner au jeune Galéaze une mauvaise éducation qui pût le rendre incapable de régner, il refusa de lui rendre ses Etats, quoiqu'il eût déjà quelques enfans de son mariage avec la fille de Ferdinand, prince héréditaire de Naples. La cour de Naples eut beau faire à cet égard des demandes, & même quelquefois des menaces; tout fut inutile, & Louis resta en possession du duché de son neveu.

Louis, de son côté, travailla à se faire investir formellement du Milanez par l'empereur Maximilien, & il tâcha de susciter aux Napolitains des affaires dans leurs propres Etats. Maximilien lui donna l'investiture, quoiqu'il eût épousé la sœur du jeune Galéaze à l'instigation de ce même Louis. On refusoit au jeune Galéaze de reconnoître ses droits sur le Milanez, parce que Galéaze Marie Sforze son pere, fils de François Sforze, étoit né dans un temps où ce dernier n'étoit pas encore duc de Milan. Comme Galéaze Marie s'étoit attribué le duché au détriment de l'Empire, seulement du consentement du peuple, on en concluoit que ni lui

ni son fils n'avoient, & n'avoient jamais eu aucun droit légitime sur ce duché. (3)

Quoiqu'il en eût déjà coûté beaucoup aux Italiens pour avoir mêlé les étrangers dans les affaires de leur pays, Louis tenta cependant ce moyen, seulement pour se mettre en sûreté du côté de Naples; ou comme il le dit, en s'excusant auprès de Maximilien & de l'Empire d'Allemagne, pour détourner de sa maison l'orage dont la France l'avoit menacée. D'ailleurs, les Allemands étoient toujours les instrumens dont les Italiens se servoient pour se venger les uns des autres. Comme alors ils paroissoient trop foibles pour cela, Louis jetta les yeux sur les François, & conseilla à Charles VIII. de renouveller les prétentions de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Cette affaire avoit été agitée dans le même temps à la cour de France par Réné duc de Lorraine, qui en qualité de descendant de la maison d'Anjou du côté des femmes, avoit envie de devenir roi de Naples. Mais outre qu'il manquoit de forces, les jurisconsultes déclarerent que les droits du roi étoient beaucoup plus fondés que ceux du duc : nouveau motif pour Charles de former une entreprise aussi vaste, quoique tous les siens lui conseillassent de n'en rien faire. (4)

L'entrée brillante de Charles en Italie, (1494) frappa & surprit les Italiens. Tout céda devant lui, on se soumit à ses ordres. On admiroit sur-tout les

(3) Dumont. *Corps Dipl. T. III. P. II. N. 177. p. 333. seqq.*
(4) Cominæ, *de bello Neapolit. L. I.*

canons de métal que les François menoient avec des chevaux. Jusques-là on n'avoit vu que de lourds canons de fer, dont on ne pouvoit se servir qu'aux sieges. Un autre objet frappoit encore les yeux étonnés des Italiens; la milice Italienne étoit composée en grande partie de gens ramassés de toutes parts. Ni les soldats, ni le général n'étoient sujets du maître qu'ils servoient. Les soldats se vendoient aux généraux, & les généraux aux princes. Mais parmi la cavalerie Françoise qui étonnoit sur-tout les Italiens, il n'y avoit aucun étranger, & elle étoit presque toute composée de gentilshommes. (5) A l'approche des François, Alphonse, roi de Naples, qui savoit qu'il étoit haï de ses sujets, céda le gouvernement à Ferdinand son fils. Celui-ci n'osant opposer la moindre résistance, prit le parti de s'enfuir dans l'isle Ischia; de sorte que les François se rendirent maîtres du royaume, sans trouver, pour ainsi dire, aucune résistance. (6)

Cette révolution se fit si promptement, que les Italiens ne savoient où ils en étoient. Cependant ils se remirent peu à peu, & selon leur usage, on les vit tous se réunir, amis & ennemis, sans en excepter Louis Sforze lui-même, qui avoit appellé les François, & ils firent tous leurs efforts pour les chasser de l'Italie. Ce qui leur inspira le plus de courage, c'est qu'ils étoient soutenus dans leur entreprise par Maximilien, par le roi Ferdinand, &

(5) Guicciard, *l.* 1. §. 18.
(6) 1495.

même

même par le pape, qui accéderent tous à l'alliance qu'ils firent entr'eux.

L'Empire d'Allemagne ſeul, accoutumé depuis long-temps à beaucoup délibérer ſans preſque rien entreprendre, ne fit pas le moindre mouvement, quoique Maximilien eût fait tout ſon poſſible à la diete de Worms de 1495 pour l'engager à prendre quelque part à la ſituation politique de l'Europe. Maximilien repréſenta aux princes que la Bretagne & les conquêtes de Charles en Italie, donnoient une ſi grande puiſſance à la France, que ſi on ne ſe hâtoit de s'oppoſer à ſes progrès, elle enleveroit bientôt le ſaint Empire Romain, qu'elle attireroit à elle les *libertés*, *la gloire*, *la dignité*, *&* *les privileges* de l'Egliſe Romaine, & de l'Empire, qu'elle opprimeroit les états de la nation Allemande, & qu'elle cauſeroit ſa décadence & ſa perte. (7) Il leur repréſenta en même temps les maux & l'oppreſſion que les François cauſoient à Rome au Saint Pere, & ce qu'ils avoient entrepris pendant la guerre d'Italie contre Piſe & Florence qui appartenoient immédiatement à l'Empire.

Mais l'idée d'empêcher qu'il ne s'élevât une puiſſance prépondérante en Europe, paroiſſoit ſi nouvelle en Allemagne; la conſtitution de la nation Allemande la rendoit ſi peu propre à entreprendre des guerres étrangeres; & les princes étoient d'ailleurs ſi occupés de leurs intérêts particuliers, qu'une

(7) *Apud* Muller *Reichſtags Th. unter Max. I. P. I. p.* 204.

résolution ferme à cet égard étoit une chose tout-à-fait impossible. La premiere réponse que l'on fit à Maximilien, c'est qu'il n'y avoit pas assez d'états à l'assemblée pour prendre une résolution si importante. Les suivantes portoient toutes en substance; „ que le bien, l'utilité, les besoins des états, de„ mandoient que l'on établît avant tout le cours „ légitime & utile du droit; qu'il falloit aussi éta„ blir la paix & l'union dans toutes les provinces „ de l'Empire, & faire en sorte de les rendre stables „ & permanentes; que la premiere chose qu'il fal„ loit faire pour établir le droit, c'étoit d'ériger „ une chambre royale dans une ville convenable de „ l'Empire, de l'y rendre permanente, & de for„ mer & d'établir aussi dans la même ville un con„ seil commun, que l'on nommeroit *le conseil de* „ *l'Empire*, „ qui seroit composé de dix-sept membres; (8) ce langage étoit celui qu'on avoit tenu si souvent sous le regne de Fréderic III. On répétoit sans cesse qu'il falloit assurer la paix intérieure avant que de songer à des entreprises dans les pays étrangers. Maximilien répondit aussi-tôt qu'il approuveroit tout ce qu'on entreprendroit & exécuteroit pour le profit, l'honneur & le maintien du saint Empire, sauf cependant les droits de la jurisdiction de sa majesté royale.

Malgré toute la bonne volonté qu'il témoigna, tout ce qu'il put obtenir, c'est qu'on lui promit 150,000 florins, dont il devoit fournir lui-

(8) *Apud* Muller, *p.* 374.

même 50,000, & recevoir le reste des états à titre de prêt. On y ajouta encore, pour l'exécution de la paix publique & direction de la chambre impériale, 150,000 florins, que l'on assigna de la même maniere, mais qui devoient être déduits sur le denier commun qui étoit aussi accordé. Mais un grand nombre ne paya point du tout, & les autres ne donnerent que très-peu, comme nous le verrons dans la suite; de sorte que Maximilien, au-lieu de 9000 hommes qu'il avoit promis, ne put en envoyer que 3000 en Italie; encore ce nombre diminua-t-il bientôt considérablement faute de paie. Cependant, comme les autres alliés avoient mis sur pied une armée nombreuse, il arriva que Charles, de peur qu'on ne lui coupât le chemin de la France, sortit de Naples, & fut enfin obligé de se retirer à Fornore dans le pays de Parme. (9) Après cela on parvint aisément à chasser les garnisons qu'il avoit laissées dans le royaume de Naples.

Du reste, cette diete est toujours une des plus remarquables qui se soit jamais tenue en Allemagne. Car on y abolit enfin le droit de diffidation, & on y établit la paix publique générale, desirée depuis si long-temps; & afin d'établir & de maintenir la justice, on érigea dans l'Empire un tribunal perpétuel. Nous avons vu que les jurisconsultes qui se multiplioient de plus en plus en Allemagne, & qui présidoient alors dans tous les cabinets & les tribunaux, avoient fait tout leur possible pour rendre

(9) 1495.

odieux le droit de diffidation. Mais il falloit du temps pour qu'ils fussent écoutés. D'un côté, il s'agissoit de détruire des usages aussi anciens que la nation elle-même, & qui tenoient entiérement à son esprit, à ses mœurs, & à son caractere; d'un autre coté, il se rencontroit deux choses extrêmement opposées l'une à l'autre, les formalités & la force qui se met non-seulement au-dessus des formalités, mais aussi au-dessus des loix, du droit & de la justice. Cependant les jurisconsultes furent si bien à la fin faire goûter leurs principes aux princes, qu'ils les adopterent. Ils avoient même en quelque façon de bonnes raisons pour le faire; car ils regagnoient à l'égard de leurs vassaux, ce qu'ils paroissoient perdre de leurs droits. Cependant, sans des circonstances particulieres, on auroit eu de la peine à exécuter ce projet. La révolution arrivée dans la maniere de faire la guerre, en est une des principales. Un gentilhomme qui pouvoit auparavant braver, dans son château, des princes & des villes, étoit bientôt forcé de se soumettre à la vue de l'artillerie qu'on dressoit contre ses tours & ses murs. Les villes que leurs fortifications avoient rendues auparavant invincibles, voyoient aussi disparoître toutes leurs forces. De plus, la noblesse & les villes perdirent aussi cet esprit guerrier, aliment continuel du droit de diffidation. Les bourgeois & les gentilshommes ne vouloient point se battre avec ces armes meurtrieres que la noblesse trouvoit indignes de la chevalerie. D'ailleurs comme on sentoit de plus en plus le be-

soin d'une infanterie exercée, presque tous les princes furent bientôt obligés de faire la guerre avec des troupes soldées. Mais l'entretien de ces troupes exigeoit des dépenses si considérables, qu'il n'y avoit qu'un petit nombre d'entr'eux qui fussent en état de les soutenir pendant long-temps. Nous avons vu, à la fin du regne de Fréderic III, que les princes manquoient souvent d'argent.

Dans de telles circonstances, la plupart d'entr'eux desiroient que l'on abolît ces guerres, puisqu'une petite guerre suffisoit pour les endetter pour la vie. La ligue de Souabe ôta aussi à un grand nombre le goût des défis. Comme elle avoit toujours 8 à 9000 hommes sur pied, il falloit avoir du courage & de la puissance pour oser s'opposer à elle, & il n'y avoit aucun prince particulier en Allemagne qui fût en état de le faire.

Comme dès le commencement, Maximilien s'étoit déclaré d'une façon si favorable, on pouvoit espérer quelques succès, parce qu'il avoit le plus grand intérêt d'entretenir les états dans de bonnes dispositions, afin d'en tirer les secours qu'il leur avoit demandés. Il resta lui-même pendant deux jours de suite dans l'assemblée, depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, excepté le temps des repas. Après quelques négociations faites avec les états, il parvint enfin à établir la paix publique perpétuelle, & à faire l'*ordonnance de la chambre impériale*. Nous avons vu les obstacles que Fréderic avoit trouvés au sujet de ce dernier

article. Maximilien passa par-dessus quelques-uns. Il trouva d'autres expédiens pour les autres. Fréderic vouloit lui-même condamner au ban ; Maximilien laissa aussi ce droit à la chambre impériale. Du temps de Fréderic, le principal obstacle consistoit dans l'entretien de la chambre, parce que les épices ne suffiroient pas, & qu'il auroit été trop onéreux pour l'empereur de s'en charger, Maximilien demanda aussi, dans un mémoire particulier présenté aux états, que l'on fixât une *solde honnête* pour le juge & les assesseurs, & qu'elle fût levée sur les revenus de l'Empire. (10) Les états y consentirent par l'ordonnance de la chambre impériale; dans le cas cependant que les épices ne seroient pas suffisantes. (11) Comme il étoit aisé de prévoir qu'elles ne le seroient pas, il étoit naturellement question d'examiner sur quels revenus de l'Empire on leveroit le surplus. A la vérité, l'ordonnance de la chambre impériale n'en dit rien; mais on voit, dans un procès verbal de la diete, que le denier commun accordé devoit servir aussi pour l'entretien de la chambre impériale; mais comme il n'étoit accordé que pour quatre ans à l'empereur, " sa majesté royale „ devoit aussi-tôt, après ces quatre années révolues, fournir lui-même aux frais de la chambre „ impériale, & la faire tenir dans un lieu convenable, situé dans le saint Empire, de la maniere

(10) *Apud* Harpprecht *Kammergerichts-Archiv. P.* 2. *p.* 206.

(11) *Apud* Muller, *l. c. p.* 424.

„ que sa majesté royale le trouveroit bon & utile à „ l'Empire & au bien public. (12) „

Quant à la nomination du grand juge de la chambre & des conseillers, elle se fit par l'empereur, de l'avis & du consentement des états de l'Empire assemblés, & l'empereur promit aussi à l'égard des places qui viendroient à vaquer, d'y mettre des personnes convenables, *de l'avis & du consentement des états qui s'assembleroient dans l'année.* (13)

A l'égard du droit selon lequel on porteroit les jugemens, on s'en tint au projet que les états avoient présenté à Fréderic. La chambre impériale devoit juger selon le droit commun de l'Empire, & selon les ordonnances, *statuts & coutumes honnêtes & équitables des principautés, seigneuries & tribunaux.* Nous avons vu ce qu'on entendoit par le droit commun. Il n'est point fait mention du cas de collision dans lequel l'empereur Fréderic vouloit que le droit germanique cédât au premier. Les états paroissent aussi avoir gardé le silence, au sujet de la somme nécessaire pour pouvoir former un appel. Enfin, il fut décidé que la chambre auroit *son cours non interrompu, nonobstant toute restitution, supplication, évocation ou autres moyens de droit.* Du reste, on ne changea rien au réglement qui portoit que le grand juge seroit prince, comte ou baron; qu'une partie

(12) *Apud* Harpprecht, *l. c. p. 213.*

(13) *Kammergerichtsordnung*, *p. 322. ap.* Muller.

des assesseurs seroient docteurs en droit, & une autre partie au moins de famille équestre. On comptoit que les comtes ne trouveroient point au-dessous d'eux d'occuper des places d'assesseurs dans ce tribunal; & en effet, cela arriva au commencement. Mais en général, comme auparavant chacun étoit jugé par ses pairs, il falloit que le grand juge fût du moins prince ou comte; afin que les princes, comtes & seigneurs eussent moins de prétextes pour se soustraire à l'exécution des sentences de la chambre.

A l'égard du dernier article, il s'éleva une difficulté à laquelle on n'avoit pas pensé du temps de Fréderic. Maximilien demanda dans un mémoire présenté aux états, que quiconque auroit quelques procès à intenter à un électeur, prince, prélat, comte, baron, seigneur ou autre personne, appartenant au saint Empire, eût le droit de demander droit & justice immédiatement au roi des Romains, ou à l'empereur ou à son tribunal impérial. (14) De leur côté, les électeurs & princes conserverent leurs austregues pour vuider les différends qui s'éleveroient entre eux; & on décida que pour les autres personnes qui intenteroient quelque plainte, les princes seroient tenus d'établir à leur cour un conseil composé de neuf de leurs plus habiles conseillers, de sorte que la chambre impériale ne jugeroit que les causes d'appel. (15)

(14) *Ap.* Harpprecht, *l. c. p.* 205.
(15) *Ap.* Muller, *l. c. p.* 425. *seqq.*

Il faut remarquer encore que l'on donna au grand juge, ainsi qu'il est porté dans le projet de l'ordonnance de la chambre impériale, le pouvoir de décider dans les cas où les voix des assesseurs seroient également partagées.

Lorsque tout fut en ordre, Maximilien se rendit en personne à Francfort, ville que l'on avoit choisie pour le premier siege de la chambre impériale; il y reçut le serment des officiers de justice qui s'y trouverent, & donna au comte Eitel Fréderic de Zullern, nouvellement établi juge de la chambre impériale, le sceptre ou *bâton de justice*, qu'il avoit porté jusqu'alors dans les séances de ce tribunal; & de cette maniere la chambre impériale fut mise enfin en exercice.

On publia aussi avec la paix publique & l'ordonnance de la chambre impériale, une ordonnance pour la levée du denier commun. Elle portoit qu'on l'avoit accordé pour l'entretien de la chambre impériale, & pour la défense de l'Empire, que pendant quatre années consécutives tous ceux qui dépendoient du saint Empire Romain médiatement ou immédiatement, paieroient un demi florin par 500 florins du Rhin de leur bien, & un florin entier sur 1000; & que ceux qui auroient plus de bien encore, paieroient ce qu'ils jugeroient à propos au-delà d'un florin. Quant à ceux qui posséderoient moins de 500 florins, & qui seroient âgés de 15 ans, il leur étoit ordonné de payer la vingt-quatrieme partie d'un florin. Les princes, prélats,

comtes, seigneurs & communes, devoient payer quelque chose de plus que les autres, chacun selon son état & sa condition. Chaque juif, jeune ou vieux, homme ou femme, devoit payer chaque année un florin. (16) De peur que le denier commun, ainsi accordé, ne tournât dans la suite au préjudice des états, on fit promettre à Maximilien par écrit, *sur son honneur, & sur sa parole royale*, de ne plus exiger le denier commun de qui que ce fût, après les quatre années révolues. On n'eut aussi rien de plus pressé, que d'ordonner que l'empereur n'auroit point l'administration de cet argent, mais qu'il seroit confié à un trésorier particulier qui en rendroit compte à l'Empire.

Du reste, chacun remarquoit que la paix publique, établie avec tant de peine, & toutes les choses qui y avoient rapport, telles sur-tout que la chambre impériale, exigeoient encore beaucoup de soin avant qu'elles pussent acquérir assez de force & de solidité pour se soutenir. En conséquence, on forma le projet d'un conseil de l'Empire, ou conseil de régence (Reichs régiment) permanent, qui seroit établi dans la même ville que la chambre impériale, qui feroit exécuter toutes ses sentences, & qui en général travailleroit à maintenir dans l'Empire la paix publique, le repos & l'ordre. (17) Mais ce projet contenoit des choses

(16) *Ap.* Muller, *l. c. p.* 437.

(17) *Ap.* Muller, *l. c. c.* 39. *p.* 380. *seqq.*

qui parurent trop importantes à Maximilien, pour qu'il voulût y donner son consentement.

Le conseil de régence devoit être chargé de l'administration du denier public, qui seroit ensuite confié à des trésoriers particuliers; mais cette administration ne lui auroit pas donné beaucoup de peine, car on fut extrêmement lent & négligent à le payer. On avoit prévu en quelque façon cet inconvénient, & on avoit chargé ceux qui étoient présens à la diete, de traiter avec les absens & sur-tout avec le corps équestre pour les engager à fournir volontairement leur contingent. On chargea entr'autres les évêques de Bamberg & de Wurzbourg, ainsi que Fréderic, margrave de Brandebourg, de persuader la noblesse de Franconie. Mais cette noblesse se rendit avec trois mille hommes à Schweinfurt, où devoient se faire les négociations; & elle protesta de la maniere la plus solemnelle contre le denier commun, disant que c'étoit une innovation inouie, contraire aux usages & aux libertés de l'ancienne noblesse de l'Empire, qui avoit toujours rendu des services personnels à l'Empire, en versant son sang pour sa défense, & qui étoit encore toute prête à le faire. (18) On ne fut pas plus heureux avec la noblesse de Souabe; les villes tinrent même une assemblée à Spire, où il fut question de retenir le denier commun, jusqu'à ce que l'on vît comment on exécuteroit en général

(18) *Ap.* Muller, *P. 1. C. 77. p. 688.*

l'ordonnance de Worms, au sujet du denier commun; ce qui fut d'autant plus désagréable à Maximilien, qu'il avoit le plus grand besoin d'argent pour l'expédition qu'il projettoit en Italie.

CHAPITRE XXVIII.

Expédition de Maximilien en Italie. Dietes de Lindau & de Worms. Difficultés au sujet de l'entretien de la Chambre impériale.

LORSQUE Charles se fut retiré d'Italie, ni Maximilien ni les états de cette contrée ne furent entiérement délivrés de leurs inquiétudes. On avoit de la peine à se persuader qu'il pût aisément laisser échapper la proie qu'il avoit entre les mains. Les états d'Italie tâcherent d'engager Maximilien à s'opposer à Charles, s'il s'avisoit de revenir. De son côté, lui-même se sentoit une inclination particuliere à faire tout son possible pour s'opposer à l'agrandissement de la France; ou comme il le dit lui-même dans une lettre de ban, qu'il adressa à l'Empire, à employer tout son pouvoir & toutes ses forces pour le soutien de l'Allemagne & de l'Italie, & à les défendre contre toute violence étrangere. En conséquence, il fit aussi-tôt tous les préparatifs nécessaires pour aller en Italie, avant qu'on fût assuré si Charles y feroit ou non une seconde expédition. Il demanda selon l'usage le secours de

l'Empire ; & comme il prévoyoit que sa demande n'auroit pas plus d'effet que la plupart de celles que l'on faisoit dans des circonstances semblables, il déclara que son dessein étoit d'aller à Rome, parce que dans ces sortes d'expéditions, on étoit incontestablement obligé d'accompagner l'empereur. Avant toutes choses, il demanda que les états parussent à cette diete avec le denier commun levé dans leur territoire, & qu'ils amenassent avec eux une certaine quantité de monde & d'artillerie ; afin qu'après la diete, ils pussent sur le champ partir avec lui pour Rome. (1) Il envoya aussi à tous les comtes, barons, seigneurs, villes, chevaliers, nobles & autres personnes considérables de l'Empire, ainsi qu'à ses propres sujets, une lettre circulaire & un ordre dans lesquels il leur représentoit la nécessité de presser l'expédition de Rome, les exhortant de venir le trouver sans délai, tout armés ; & de se trouver au rendez-vous près de Feldkirch, huit jours après la St. Jean-Baptiste, ou le plutôt qu'il seroit possible. (2) Cependant personne ne remua ; ce qui auroit suffi peut-être pour détourner de son dessein tout autre que Maximilien. Mais ce prince ayant eu une entrevue avec Louis Sforze de Milan, il se rendit à ses raisons, & consentit à entrer en Italie avec le peu de ses gens qu'il avoit rassemblés ; excité sur-tout par la promesse que lui firent le duc

(1) Le 23 mai 1496.

(2) *Ap.* Muller, *P. II.*, *p.* 16.

& les Vénitiens de lui fournir tous les mois 20000 ducats. " Il vaut bien mieux, lui dit le duc avec chaleur, que vous alliez sans délai en Italie, car les François sont déjà prêts à entrer en campagne, & tiennent le poignard sous la gorge des Italiens. Dans ce pressant danger, je vous prie au nom de tous, de venir en diligence; car le bruit de votre arrivée subite fera plus en un jour contre nos ennemis que plusieurs mois dans la suite. „ (3)

Maximilien n'avoit pas perdu toute espérance de tirer quelque secours de l'Allemagne, ou du moins de recevoir le prêt & le denier commun qui lui avoient été accordés à la diete de Worms. En conséquence, il écrivit de l'Italie aux états assemblés à Lindau, une lettre remarquable, où il leur représente de nouveau le danger auquel l'Italie est exposée, danger si grand, que s'il eût attendu la fin de la diete pour voler à son secours, le roi de France auroit pu être avant lui en Italie avec ceux de son parti, ce qui l'auroit empêché d'aller à Rome, & auroit mis entre les mains du roi la couronne impériale & toute l'Italie; & pour bien longtemps peut-être : car, dit-il, comment les repren-

(3) *Caeterum si vera fari liceat, hoc magis e re videri, ut Caesar ultra non differat in Italiam descendere, quia Galli in Italia parata habeant arma, & jugulo mucronem intentent. Itaque propter periculum, quod moram non patitur, omnium se nomine rogare, ut veniendo moras tollat* : uno die plus recenti hac de ipsius adventu fama quam postea multis mensibus ad frangendas adversariorum vires ipsum facturum. Ghilin, *de Caesaris adventu in Ital. Ap.* Freher, *T. III. p. m.* 97.

dre au milieu *des troubles, de la discorde, & de la désobéissance qui regnent dans l'Empire.* (4) Mais on lui répondit que la liste des états & des ambassadeurs présens à la diete, auroit dû suffire pour lui faire voir qu'il étoit impossible, dans une affaire si difficile, de prendre une *résolution importante & décisive*, sans le concours des états absens. On a lieu de croire aussi qu'il demanda du secours à des maisons particulieres d'Allemagne, & sur-tout à celle de Saxe, qui lui étoit dévouée. „ Tout dépend de vous, Allemands, écrit-il à Fréderic, électeur de Saxe; vous avez maintenant, „ pour acquérir de la gloire avec votre roi, une „ occasion que vous ne retrouverez pas de cent „ ans. „ Mais on ne sait pas si ces exhortations firent plus d'effet que les autres tentatives. (5)

En général, Maximilien ne pouvoit plus guere compter que sur les subsides d'Italie; & à cet égard, il s'étoit apperçu aussi qu'il avoit été trop crédule. Cependant, la nouvelle ayant couru que Charles n'iroit plus cette année en Italie, les Italiens desirerent que Maximilien reprît le chemin de l'Allemagne, & c'est ce qu'on lui fit entendre à l'assemblée de Vigevano, en lui faisant en même temps les complimens les plus flatteurs. " L'Italie ne peut assez vous remercier, lui dirent Louis Sforze & les ambassadeurs de Venise, non-seule-

(4) *Apud* Muller, *p.* 31.

(5) *Apud* Muller, *p.* 175.

ment de ce que vous êtes venu volontiers à son secours dès que vous avez été appellé, mais aussi de ce que, sans coup férir, *la seule grandeur de votre nom* a détourné les François de venir l'attaquer. Vainqueur sans avoir vu d'ennemi, vous avez plus fait que si vous aviez remporté par les armes des victoires éclatantes; car sans perdre un seul homme, vous avez fait ce qu'on ne fait ordinairement qu'en versant beaucoup de sang. Or, comme il faut attribuer ces choses à la bonté particuliere de Dieu, qui a voulu épargner le sang humain, il sera sans doute plus agréable à ce même Dieu de laisser l'Italie en repos, que d'exciter de nouveau les François à de nouvelles entreprises. „ (6)

Une proposition de cette nature parut très-extraordinaire à Maximilien, sur-tout de la part du duc, qui s'étoit donné tant de peine pour le faire passer en Italie. "Quand même, répondit Maximilien, les François ne viendroient pas cette année en Italie, il faut songer à l'avenir; & si les Italiens négligent de prendre des précautions, le temps leur apprendra bientôt combien ils se sont trompés. Il n'y a que deux moyens de sauver l'Italie; s'il y a encore des François en Italie, il faut les attaquer & les chasser entiérement. S'il n'y en a plus, il faut si bien garnir les Alpes, qu'il leur soit impossible d'y revenir jamais. „ Les François possédoient encore dans la Lombardie la ville d'Asti; & Maximilien pensoit

(6) Ghilin, *l. c. p.* 101.

que

que les alliés devoient réunir leurs forces pour la leur enlever. Mais les Vénitiens n'en avoient point envie, parce qu'ils craignoient que le duc, avec l'appui de Maximilien, ne s'emparât à la fin lui-même de la ville. (7) On lui représenta qu'il étoit plus à propos que Maximilien commençât par réunir tous les Italiens, & qu'il forçât sur-tout les Florentins à renoncer à l'alliance des François. Jusqu'alors ces derniers avoient fait tout leur possible pour soumettre la ville de Pise, qui étoit à leur convenance. Cette ville ne pouvant plus résister long-temps, avoit demandé du secours aux Vénitiens, qui lui en accorderent volontiers, afin de pouvoir s'en emparer dans la suite, & s'établir ainsi sur le golfe de Lyon. Le duc de Milan, qui auroit bien voulu aussi l'avoir, tâcha alors d'engager Maximilien de se la faire remettre en qualité d'empereur, jusqu'à la décision de l'affaire, ce qu'on ne pouvoit lui refuser, parce que qu'il en étoit le premier seigneur. Mais si le duc pénétroit le dessein des Vénitiens, ceux-ci, de leur côté, ne se trompoient point sur le motif des démarches du duc. En conséquence, ils s'y opposerent, & furent d'avis que Maximilien tâchât de faire la conquête de Livourne, pour la céder aux Pisentins; ce qui mettroit en état de forcer les Florentins à renoncer à l'alliance, parce que par-là on leur couperoit la communication avec la mer.

(7) Guicciard, *L. III*, §. *m*, 12.

Maximilien, pour n'avoir pas fait un voyage inutile, résolut de faire le siege de Livourne, avec une flotte & les secours qu'on lui promettoit. Mais cette flotte, conduite par Maximilien, fut battue d'une violente tempête; & ce prince ayant demandé que les Vénitiens lui envoyassent les troupes qu'ils avoient dans le territoire de Pise, afin d'attaquer Livourne par mer, ils y consentirent en apparence, mais ils donnerent des contre-ordres secrets aux généraux, qui firent naître difficultés sur difficultés. Maximilien s'apperçut enfin qu'on agissoit de mauvaise foi avec lui de tous côtés, & malgré toutes les représentations qu'on lui fit, il quitta l'Italie fort mécontent des intrigues que l'on avoit fait jouer contre lui, & sans avoir rien fait qui pût lui faire honneur. Tout ce qui arriva, c'est que les Italiens, & sur-tout le duc de Milan & les Vénitiens, eurent encore plus de défiance qu'auparavant les uns contre les autres; ce qui coûta à la fin au duc son duché & sa liberté.

Cependant, la diete de Lindau s'étoit occupée principalement du maintien de la chambre impériale & des moyens de consolider la paix publique perpétuelle, établie à Worms. On avoit publié cette paix dans l'Empire, mais il falloit encore des soins & des peines pour l'y établir entiérement. Au commencement, personne n'avoit plus à faire avec la chambre que le fiscal; de sorte qu'à la fin de la premiere année, il y avoit jusqu'à 60 causes fiscales pendantes à ce tribunal, quoiqu'on travaillât

à les terminer avant toutes les autres. En conséquence, la chambre représenta elle-même à la diete de Lindau, qu'elle employoit presque tout son temps à traiter ces sortes de causes. (8)

L'entretien de la chambre offroit une autre difficulté. Nous avons vu que les quatre premieres années, il devoit se tirer en partie des épices, en partie du denier commun. Mais comme les premieres ne suffisoient pas, & que le dernier n'étoit pas payé à la fin de la seconde année, les assesseurs écrivirent à Lindau pour demander à la diete le paiement des arrérages, & une assurance pour l'avenir; faute de quoi ils seroient obligés d'abandonner le tribunal & de se séparer. Comme on ne fit rien de ce qu'ils avoient demandé, ils se séparerent en effet. La diete sentoit elle-même combien il importoit à l'Empire de maintenir la chambre; mais on ne savoit où trouver de quoi payer les arrérages qui montoient à plus de 2000 florins, & on étoit plus embarrassé encore sur les moyens qu'il falloit prendre pour l'avenir. On écrivit à l'empereur qui étoit encore en Italie; & comme il ne répondit pas sur le champ, on résolut

(8) De plus, dans les causes fiscales, les procureurs fiscaux veulent toujours passer les premiers aux séances. Or, il y a maintenant plus de soixante causes fiscales, elles augmentent tous les jours; nous sommes obligés de perdre tout notre temps à les examiner, & de laisser les autres affaires; ce qui est contraire à notre conscience & à notre serment, car ces sortes d'affaires ne devroient être traitées qu'à leur tour comme toutes les autres. *Anzeige und Anfang Kammerrichter Amtsverwesers. Ap.* Harpprecht, *l. c. p.* 249.

d'employer à ce sujet le denier commun levé sur les Juifs de Francfort & de Worms. Ces deux villes ne s'y étant pas prêtées, on s'avisa de proposer que, " dès que le denier commun n'auroit pas lieu, „ *les états entretiendroient l'année suivante la* „ *chambre à leurs dépens, si toutefois l'empe-* „ *reur y consentoit*; & qu'à cet effet, ils feroient „ entr'eux une contribution commune, pour la- „ quelle chaque député iroit prendre les instruc- „ tions de son commettant. „ (9) Enfin la réponse de l'empereur arriva. Il consentoit à faire payer 1100 florins à la chambre, à condition qu'elle seroit établie à Lindau, & qu'elle termineroit conjointement avec les états assemblés, les différends qui régnoient encore entre Charles, duc de Gueldres, & l'archiduc Philippe; promettant alors de l'entretenir, pendant quatre ans, avec ses revenus d'Inspruck. (10) Comme la condition ne fut point observée, l'empereur ne tint point non plus cette derniere promesse. Ainsi, dans le recès de Lindau, on fut obligé de statuer encore que le juge de la chambre & ses assesseurs tireroient, avant tout, sur le denier commun nouvellement accordé, les arrérages de leurs appointemens. Mais comme probablement les députés n'avoient pas encore reçu les instructions de leurs cours, on remit, à la diete suivante, les arrangemens nécessaires pour le paiement

(9) *Apud* Harpprecht, *l. c.* 262.

(10) *Ibid.* p. 273.

de la chambre à l'avenir. En général on confirma la paix publique de Worms. (11)

Cependant, comme on reçut peu-à-peu quelque chose du denier commun, on se trouva enfin en état, à la diete suivante qui se tint à Worms, (1497) non-seulement de payer les appointemens de la premiere année, en déduisant les épices, & les 1100 florins que Maximilien avoit accordés, mais encore d'avancer quelque chose pour la seconde, & de donner, sur le denier commun, une assurance pour la troisieme; promettant que s'il n'étoit pas payé, on imposeroit une taxe sur les états. Comme il n'y avoit encore que quelques assesseurs de rassemblés, on décida que la diete suivante travailleroit à en compléter le nombre. (12) Maximilien demanda, pour sa part, qu'on lui laissât du moins lever le denier commun dans les pays de l'archiduc Philippe son fils, & dans ceux de Juliers, Berg & Cleves; & qu'on lui accordât quelque chose de ce qui étoit déjà levé. On consentit à la premiere demande; & à l'égard de la seconde, on résolut de lui donner 4000 florins. Les revenus d'un roi de France surpassoient déjà tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors en Europe. Selon Commines, ceux du duché de Milan montoient jusqu'à cinq à sept cents mille florins d'or. (13) On évaluoit ceux du pape à cinq cents

(11) *Ibid.* §. 133. p. 113.

(12) *Ibid.* §. 144. p. 120.

(13) Commin. *de bello Neapol. L. I. p. m.* 718.

mille ducats. D'après cela il étoit fort consolant, pour le chef temporel de la chrétienté, d'être obligé de se contenter de quatre mille florins.

CHAPITRE XXIX.

Diete de Fribourg. Guerre des Suisses.

A LA fin du mois d'octobre 1497, on commença, à Fribourg en Brisgau, une nouvelle diete, qui peut être regardée comme une continuation des deux précédentes. Les membres des dietes eux-mêmes n'en attendoient plus rien de bon. Les ambassadeurs & le petit nombre de princes qui assistèrent à celle-ci, reconnurent que ces sortes d'assemblées manqueroient toujours d'activité, de connexion & de résolution, sans la présence de l'empereur. En conséquence, ils pensoient que le plus nécessaire, pour celle-ci, étoit que Maximilien y assistât. Lui-même avoit fait insérer dans les lettres de convocation de cette diete, qu'il n'avoit pu assister aux deux précédentes *par des causes essentielles & importantes qui étoient survenues.* (1) Mais il différa aussi de se rendre à Fribourg; & les états de la diete lui écrivirent plusieurs fois pour l'engager à le faire. Maximilien allégua pour excuse, la nécessité où il se trouvoit d'arranger ses affaires domestiques, & de mettre de l'ordre dans l'intérieur de ses états hé-

(1) *Apud* Muller, *p.* 156.

réditaires. A la fin cependant, il céda aux pressantes sollicitations des états, & se rendit à Fribourg, où plusieurs princes ecclésiastiques & séculiers s'étoient rendus aussi sur ces entrefaites. Huit jours après son arrivée, il fit proposer, par ses commissaires, les trois affaires suivantes : les secours contre la France, les arrérages du denier commun, & le maintien de la paix & du droit. Les nouveaux différends avec la France s'étoient élevés à l'occasion de quelques articles de la paix de Senlis, qui n'avoient pas encore été exécutés. Le traité portoit qu'on rendroit à l'archiduc Philippe les villes de Hesdin, Aire & Bethune, dès qu'il auroit vingt ans accomplis; ce qui tomboit la veille de la St. Jean-Baptiste 1498, & que le roi, de son côté, garderoit le comté de Mâconnois, l'Auxerrois, Bar-sur-Seine, & en général tout ce qu'il possédoit encore de l'ancien état de Bourgogne, jusqu'à ce que l'affaire fût décidée par voie d'accommodement ou de droit. (2) Lorsque le temps approcha, Philippe envoya, à la cour de France, Baudouin de Lannoy, pour presser l'accomplissement de la paix de Senlis. Mais cette cour tâcha de ressusciter d'anciennes prétentions sur les villes de Lille, Douai & Orchies, & demanda qu'avant tout on lui fît droit sur cet objet.

En conséquence, Maximilien représenta à la diete de l'Empire, que non-seulement les pays n'avoient pas été rendus au temps marqué, mais que le bruit couroit que la cour de France n'étoit pas disposée

(2) *Apud* Dumont, *T. III. P. II. N. CLXII. p. 303. seq.*

à le faire, & que c'étoit par cette raison qu'il avoit pris les armes ; sur quoi l'électeur de Saxe s'étoit déclaré médiateur, & qu'il falloit attendre les suites de sa médiation. Maximilien disoit que si l'on n'effectuoit la restitution, il prendroit possession de ces pays avec les troupes qu'il avoit toutes prêtes ; mais que si la France persistoit dans son refus, & qu'il fallût en venir à la guerre, il avoit besoin de plus de monde ; & que dans l'un & l'autre cas, il lui falloit aussi plus d'argent. En conséquence, il demanda aux états de lui payer ce qui restoit des 150,000 florins qui lui avoient été accordés trois ans auparavant à la diete de Worms, & de déclarer sur quoi lui & son fils pouvoient compter en qualité de membres de l'Empire, au cas qu'on en vînt à une rupture. Quant aux arrérages des 150,000 florins, on ne fit aucune difficulté ; mais on exigea que Maximilien rendît compte de l'argent qu'il avoit déjà reçu. Du reste, on résolut d'attendre l'effet de la médiation de l'électeur de Saxe, déclarant que si elle étoit sans fruit, on enverroit au roi une ambassade au nom de l'Empire, & que si on ne terminoit rien non plus de cette maniere, on soutiendroit, autant qu'on pourroit, Maximilien & son fils. Les états avertirent en même temps Maximilien de mettre en exécution la levée du denier commun, toujours exposée à tant de difficultés, de tenir la main aux ordonnances faites à Worms, & d'engager son fils à se faire investir de ceux de ses pays qui relevoient de l'Empire.

Maximilien avoit quelques troupes sur pied, mais il avoit aussi besoin d'argent sur le champ. On lui accorda quinze mille florins du denier commun déjà levé, que l'on rabattit sur ce qui restoit à payer des 150,000 qu'on avoit promis. Quant au reste des subsides en argent, on convint que les sommes levées par Maximilien dans ses états, ceux de son fils, & dans les pays du duc de Juliers & de Cleves, seroient estimées à 50,000 florins, jusqu'à reddition de compte; qu'on lui donneroit, dans la suite, 70,000 florins à compte pour l'avenir, dont on déduiroit cependant les 4000 florins payés à la derniere diete de Worms, & les 15,000 qu'on lui payoit alors; & que les 51,000 florins restans lui seroient payés sur le denier commun levé jusqu'alors. De son côté, Maximilien promit de rendre compte entre cette diete & la prochaine, de toutes les sommes qu'il auroit levées; de tenir compte du surplus s'il s'en trouvoit, demandant aussi que les états suppléassent au déficit s'il manquoit quelque chose.

Il est bien étonnant que Maximilien, qui tiroit cent cinquante mille florins par an des mines de Schwartz en Tirol; (3) ait pris des peines presque toujours inutiles pour tirer de l'argent des états. Enfin, pour qu'on pût lui payer ce qu'on lui avoit promis à Worms en 1495, les états présens à la diete, qui n'avoient pas encore fourni leur contingent, promirent de le faire au plutôt. Mais à l'égard

(3) *Weisse Kunig*, p. 82.

des absens, on décida que Maximilien leur ordonneroit sérieusement de payer. Que si quelques-uns refusoient encore de le faire, on aviseroit, dans la diete suivante, aux moyens de punir ces sortes de désobéissances, & de soutenir les seigneurs & les magistrats contre des sujets rebelles.

Quant au maintien de la paix & du droit, on confirma, non-seulement la paix publique générale, mais on expliqua & confirma plusieurs réglemens qui y étoient relatifs. (4) Comme la ligue de Souabe étoit le plus ferme appui de cette paix, & que quelques membres de cette ligue faisoient des difficultés pour la continuer, Maximilien publia à Fribourg une ordonnance pénale, par laquelle il étoit défendu, sous peine du ban, à tous les membres de la ligue d'y renoncer; & ordonné, à ceux qui ne l'étoient pas encore, d'y accéder incessamment. (5) Tritheme, qui vivoit alors, dit qu'on y proposa encore plusieurs choses utiles. Plût à Dieu, ajoute-t-il, qu'elles eussent été aussi exécutées. (6)

Du reste, l'archiduc Philippe ayant fait, sur ces entrefaites, la paix avec la France, il ne fut plus question d'y envoyer une ambassade. Cependant Charles VIII. étant mort, l'Empire profita de cette circonstance, & envoya à Louis XII. son successeur Engelbert, comte de Nassau, & Philippe de Conty,

(4) *Apud* Muller, *p.* 234.

(5) *Ibid. p.* 288. *seq.*

(6) *Alia quoque multa fuerunt satis utiliter proposita, quæ utinam fuissent & practicata.* Trithem. *Chron. Hirsaug. p.* 571.

pour demander non-seulement la restitution des villes de Hesdin, Aire & Béthune, mais aussi celle de tous les pays qui avoient appartenu autrefois au royaume de Bourgogne. Louis, à peine monté sur le trône, avoit tourné ses vues sur Milan; (7) & de peur qu'une guerre, dans ses propres états, ne le détournât de son dessein, il promit enfin de rendre les trois villes, dès que les troupes de Maximilien se seroient retirées de la Bourgogne, où elles étoient entrées. On convint que Philippe, pendant toute sa vie, ne travailleroit à attirer à lui, ni par la force ni par le droit, aucune partie du duché de Bourgogne, & des comtés de Mâcon, Auxerre & Bar-sur-Seine; & qu'il prêteroit *foi & hommage* pour les fiefs de France; ce qui cependant n'auroit point lieu à la cour de France, mais dans la province d'Artois, par un ambassadeur, & dans la ville qu'il plairoit à Philippe. (8)

Maximilien ne fut pas fort content de ce traité; mais il fut obligé d'y consentir, parce qu'il y avoit toujours des troubles dans la Gueldre; & que d'un autre côté la guerre, qui s'étoit élevée avec les Suisses, lui donnoit assez d'affaires.

Quelques disputes élevées entre les Tiroliens & les Grisons, au sujet des limites, & sur-tout au sujet de l'avouerie de l'abbaye de Munster, dans la vallée de même nom, donnerent occasion à cette

(7) Le 2 août 1498.

(8) *Apud Dumont, T. III. P. II. N. CCI. p. 396.*

guerre. Les Tiroliens se mirent, par force, en possession de cette abbaye. Ce peuple, qui vivoit auparavant sous le gouvernement doux, modéré & pacifique de Sigismond, avoit alors pour maître l'empereur même, qui s'étoit acquis une si grande réputation de bravoure dans ses guerres des Pays-Bas. Cette circonstance leur donnoit de la hardiesse en ce qu'elle les mettoit dans le cas de compter, sinon sur le secours de l'Empire d'Allemagne, du moins sur celui des autres états de l'Autriche. Maximilien lui-même, qui devoit se rendre vers ce temps dans les Pays-Bas, pour secourir son fils contre le duc de Gueldre qui étoit soutenu par la France, leur laissa ordre de se réconcilier avec les Grisons. Malgré cela, les hostilités continuerent toujours. On fit bien quelques treves, mais elles ne furent point observées. Dès l'an 1497, les Grisons étoient entrés dans la confédération helvétique, & en 1498, la ligue de Coire suivit cet exemple. Avant ce temps-là, il avoit toujours régné une grande inimitié entre eux & les Suisses. Mais le voisinage de l'empereur, & quelques autres circonstances, les fit passer par-dessus toute autre considération, & les engagea à rechercher l'amitié des Suisses.

Par-là, l'affaire prit une forme toute différente de ce qu'on avoit cru d'abord. Car alors les Tiroliens & Maximilien lui-même exciterent non-seulement la ligue de Souabe dans laquelle le Tirol étoit compris, mais aussi, en conséquence de la paix publique de Worms, tous les électeurs, princes & états

dans une distance de vingt milles. D'ailleurs, l'Empire ne regardoit pas de trop bon œil la ligue des Suisses, & le mécontentement avoit augmenté depuis peu, parce qu'ils faisoient difficulté de reconnoître la jurisdiction de la chambre impériale; & que non contens de refuser d'entrer dans la ligue de Souabe, ils tâchoient encore d'attirer la ville de Constance dans la leur. Toutes ces démarches étoient regardées de la part de l'Empire comme une séparation entiere. La ligue de Souabe ayant réussi à humilier les ducs de Baviere, elle crut que rien ne pourroit lui résister. (9) Mais elle sentit qu'elle s'étoit bien trompée, car, selon l'aveu des historiens Allemands eux-mêmes, les Suisses soutinrent très-bien leur ancienne réputation de bravoure & d'amour de la liberté. Un d'eux nous les peint de la maniere suivante: « On pouvoit les tuer, mais non les faire „ prisonniers; & comme ils préféroient eux-mêmes „ une mort glorieuse à une captivité honteuse, ils „ n'épargnoient pas leurs ennemis, & tuoient, sans „ distinction, tout ce qui leur tomboit sous la „ main. (10)

(9) *Mox igitur fœderatio Suevica eam induit arrogantiam, quum Bavaros nuper exuerat viribus imperioque, invictam se esse duxit.* Bilibald. Pirckheimer. belli Helvet. L. II. ap. Freher. *T. III. p. 66.*

(10) *Interfici ergo poterant, capi nequaquam. Et quemadmodum ipsi honestam mortem captivitati præferebant turpi, ita nemini quoque parcebant, sed indifferenter omnes, qui in manus eorum deveniebant, obtruncabant.* Ibid. p. [illegible]

Ce qui leur donnoit sur-tout l'avantage, c'est qu'ils observoient dans leurs entreprises la discipline militaire la plus sévere, & qu'ils obéissoient à leurs chefs avec l'exactitude la plus scrupuleuse; au-lieu que parmi les Allemands, on voyoit régner au plus haut degré la sécurité, la division, le mépris des ennemis, & la négligence. A la vérité, lorsque Maximilien lui-même fut arrivé du Bas-Rhin dans l'armée Allemande, les choses allerent un peu mieux; mais comme on ne pouvoit joindre les Suisses dans leurs montagnes, & qu'ils attaquerent & défirent le comte de Furstemberg près du château de Dorneck, Maximilien se rendit enfin aux instances du duc de Milan. Ce dernier, menacé d'une invasion par le roi Louis XII, avoit le plus grand intérêt à finir cette guerre, afin de pouvoir tirer du secours de Maximilien, & des Suisses même s'il étoit possible.

Les Suisses, de leur côté, desiroient aussi la paix, parce qu'ils perdoient beaucoup de monde, & qu'ils commençoient à manquer de froment & de sel; & sur-tout parce que le simple soldat, déjà accoutumé à vivre de la paie des nations étrangeres, abhorroit une guerre où il étoit obligé de vivre à ses dépens. Cependant Louis XII. avoit envoyé aux Suisses des munitions & des canons; mais lorsqu'il s'apperçut qu'ils étoient disposés à la paix, il s'offrit pour médiateur. Cette médiation ne convint ni à Maximilien ni aux Suisses. Les derniers, sur-tout, craignoient qu'il ne tâchât d'embrouiller davantage les

affaires au lieu de les accommoder. En conséquence on remit toute l'affaire entre les mains de Louis Sforze, & il l'arrangea par l'entremise de ses ambassadeurs. (11) Les disputes des Tiroliens & des Grisons au sujet des limites, furent remises à la décision juridique de Fréderic, évêque d'Ausbourg. D'ailleurs, il fut enjoint de rendre à chacun ce qui lui appartenoit, & défendu aux deux partis de plus se mêler dorénavant des affaires de leurs sujets réciproques, & de se les attirer de part ou d'autre. (12)

(11) Le 22 septembre 1499.
(12) *Ap.* Müller, *p.* 665.

CHAPITRE XXX.

Louis XII. fait la conquête de Milan: Mouvemens de Charles contre cette entreprise. Etablissement du conseil de régence. Partage du royaume de Naples. Paix entre Maximilien & la France. Affaires dans l'intérieur de l'Empire.

Les craintes du duc de Milan ne furent point vaines, & les François lui firent la guerre. A peine Louis XII. fut-il monté sur le trône de France, qu'il manifesta ses desseins sur le Milanez, en prenant le titre de duc de Milan. Il fondoit ses prétentions sur le contrat de mariage fait entre son

grand-pere & son aïeule Valentine, fille de Galéaze Visconti, dernier duc de Milan. Ce contrat avoit assuré la succession à la postérité de Valentine au défaut d'hoirs mâles de ses freres. Il y avoit long-temps que la succession avoit été détournée, parce que son pere & son grand-pere avoient été trop foibles pour faire valoir leurs droits. Mais lorsque Louis fut roi, il crut qu'il étoit aisé de le faire.

La mort de Charles VIII. avoit fait naître dans le systême politique de l'Italie, des révolutions extraordinaires & favorables à Louis. Les Vénitiens avoient jetté les yeux sur la ville de Pise; & comme le duc de Milan s'opposoit à leur dessein, & se joignit même à la fin aux Florentins, pour empêcher la ville de Pise de tomber entre les mains des Vénitiens, ces derniers n'étoient pas éloignés de contracter une alliance avec le nouveau roi. Le pape Alexandre VI. lui-même, oublia alors tout le mal que lui avoit fait autrefois Charles VIII. pendant son séjour à Rome. On le vit disposé pour faire de César Borgia son fils, un prince puissant, ou même un roi, s'il étoit possible, à sacrifier non-seulement les intérêts de toute l'Italie, mais aussi sa propre église, son honneur & sa foi; & une nouvelle guerre en Italie paroissoit bien plus propre que le repos à favoriser ses desseins. Afin de gagner Louis, il lui permit non-seulement de se séparer de son épouse, & d'épouser la célebre Anne de Bretagne, veuve de Charles; mais encore de le seconder dans son dessein sur le Milanez; ce qui lui

lui valut pour Borgia le duché de Valence & une pension considérable.

Le duc de Milan, que la chose regardoit particuliérement, croyoit d'un côté que l'affaire de Pise seroit terminée avant que Louis fût en état de passer les Alpes; & de l'autre, il ne pouvoit s'imaginer que les Vénitiens écoutassent contre lui la vengeance jusqu'au point de voir tranquillement les François rentrer en Italie, après les peines qu'il avoit coûté pour les en chasser. Mais le duc, qui se croyoit fort avisé, se trompa dans son calcul politique. Depuis quelque temps, ces républicains s'étoient extrêmement agrandis, & l'orgueil & l'ambition avoient augmenté chez eux à proportion de leurs possessions. Par orgueil, ils ne pouvoient se résoudre à pardonner au duc, d'avoir osé résister à un état aussi puissant que le leur; & l'ambition les empêchoit de laisser échapper une occasion favorable à leurs vues. Louis sut profiter avec adresse de ces circonstances : il leur représenta avec quelle injustice & quelle ingratitude le duc de Milan s'étoit conduit à leur égard, & leur promit Crémone & le pays de Chiaradadda. Par le moyen de Crémone, ils s'établissoient sur le Pô, & s'approchoient extrêmement de Milan. Supposé que les François s'emparassent de Milan, il n'étoit pas vraisemblable qu'ils conservassent cette possession dans la suite des temps, vu qu'ils étoient menacés continuellement de la guerre par l'Espagne, l'Angleterre, la Flandre, & même l'Allemagne. Dans ces circonstances, il pou-

voit aisément se présenter une occasion favorable, d'attirer Milan à eux; & ils étoient sûrs du moins qu'aucun des autres princes d'Italie ne pourroit s'y opposer. Et s'ils parvenoient à s'emparer de Pise & de Livourne, ils se voyoient maîtres non-seulement de toute la haute Italie, mais ils avoient aussi par-là quelque espérance de parvenir à la domination de la Méditerranée, de même qu'ils l'avoient sur la mer Adriatique. Enfin, ils firent alliance avec Louis, au grand étonnement du duc & du reste de l'Europe, & lui promirent de faire la guerre au duc, pendant qu'il l'attaqueroit.

Louis encouragé par cette promesse, commença la guerre en 1500, & il se rendit maître de Milan, avant qu'on eût le temps de s'en appercevoir. Il dut ce succès rapide en partie à la lâcheté du duc & de ses généraux; en partie à la conduite des Milanois, qui n'aimoient pas le duc à cause de ses exactions; en partie aussi à la trahison de plusieurs Guelfes, qui étoient dispersés dans la ville & dans le duché. Dans ce temps, où il restoit à peine une ombre de l'autorité impériale en Italie, il est étonnant que l'on entendît encore prononcer le nom de Guelfes & de Gibelins. Mais l'ancienne haine bouilloit toujours dans les esprits; il ne lui manquoit que des occasions pour éclater comme auparavant, & au-lieu de se manifester comme dans les temps précédens par des violences publiques, elle avoit recours alors aux intrigues, aux détours & aux cabales secretes.

Louis, pour les récompenser, nomma gouverneur de Milan Jean-Jacques Trivulce, chassé autrefois de cette ville par François Sforze. C'étoit un des Guelfes les plus déterminés; il avoit commandé un corps de François à la conquête du duché, & y avoit contribué beaucoup. Mais si Louis s'attachoit les Guelfes par cette conduite, il révoltoit d'un autre côté les Gibelins. D'ailleurs, la légéreté des troupes Françoises & les désordres qu'elles causoient, commencerent bientôt à les rendre extrêmement odieuses aux Italiens; de sorte qu'en peu de temps, ils se lasserent de leur nouveau gouvernement & regretterent les Sforzes. Cependant Louis More, & le cardinal Ascagne son frere, avoient fait tout leur possible pour tirer des secours de Maximilien; mais comme il différa de répondre à leurs desirs, ils assemblerent à la hâte 500 cavaliers Bourguignons & 8000 Suisses, avec lesquels ils entrerent dans le Milanez, & le reconquirent presqu'aussi vîte qu'ils l'avoient perdu; à l'exception des citadelles de Milan & de Novare; mais leur joie fut de courte durée. Louis envoya aussi aux siens des troupes fraîches, parmi lesquelles se trouvoient 10,000 Suisses. Les chefs de ces derniers persuaderent aux Suisses que le duc avoit auprès de lui, de déclarer qu'ils ne pouvoient se battre contre leurs freres sans une permission particuliere de leurs chefs. Ce qu'il y eut de plus malheureux pour le duc, c'est qu'il s'étoit laissé enfermer dans Novare, parce qu'il comptoit sur leur bravoure & leur fidélité. Bientôt

ils refuserent absolument de servir ; & après avoir obtenu des François la permission de sortir sans qu'on leur fît de mal, ils se retirerent chez eux. Alors tout ce que le duc en put obtenir, fut qu'ils le laissassent sortir avec eux, habillé comme un simple Suisse. Mais il ne put se dérober à la vue de ses ennemis. Un Suisse d'Uri le trahit par un signe. Aussi-tôt il fut arrêté & envoyé en France, où on le renferma étroitement dans la tour de Loches. Il resta dix ans dans cette prison, & y finit sa vie. De cette maniere le duché tomba de nouveau entre les mains des François sans coup férir. Les Suisses firent couper la tête au traître ; mais ce supplice ne vengea point l'infidélité que tout le corps avoit commise envers le duc. Un historien Allemand remarque que par cette action les Suisses, & même les autres Allemands, perdirent beaucoup de leur ancienne réputation de fidélité & de franchise ; & que les Suisses en furent souvent punis dans la suite. (1) Ce qu'il y a de certain, c'est que leurs actions n'étoient plus ce qu'elles avoient été auparavant.

Maximilien fut très-sensible à cet événement, car d'un côté il avoit promis secours & protection à

(1) *Helvetii etenim nequaquam tot Mediolanensis ducis permoti beneficiis paulo post non solùm illum turpissime deseruere, sed etiam Gallis prodidere, seu potiùs auri fame illecti non tantùm in ignominiam propriam, sed in perpetuam universæ nationis Germanicæ contumeliam, quæ ob tam nefandum Germanorum hominum commercium pessime apud exteras nationes audire cogitur ; cujus profecto sceleris sæpius postea manifestas dedere pœnas,* Bilibald. Pirckheimer, *de bello Helv. l. c. p. 90.*

Louis More, & de l'autre, il étoit impossible qu'il vît avec plaisir les François s'établir dans le voisinage de ses états héréditaires, & augmenter leur puissance par la possession d'un fief de l'Empire. Comme ce prince n'avoit point appris à se ménager pour les cas pressans des ressources qui ne dépendissent que de lui, il fut obligé d'avoir encore recours à une diete qui fut tenue à Ausbourg en 1500, & à laquelle il assista en grande partie. Mais les états en revenoient toujours à leur ancien langage, quand il étoit question de l'affaire principale; ils disoient que les guerres étrangeres étoient impossibles, si l'on *ne commençoit par établir auparavant un bon gouvernement, un tribunal juste & convenable pour l'exécution & le maintien du droit.* (2)

Il est bien vrai que la paix publique & la chambre impériale n'étoient pas encore assez bien établies : la derniere même avoit encore cessé faute d'argent pour l'entretenir. Mais aussi on manquoit de bonne volonté pour les guerres étrangeres, & on n'avoit pas non plus de grandes ressources pour les entreprendre. Cependant, afin de faire quelque chose, on résolut d'envoyer au roi une ambassade de la part de l'Empire, pour entrer en négociation avec lui au sujet du Milanez.

Outre cela, on devoit y faire aussi d'autres préparatifs, soit contre les Turcs, *soit contre toute*

(2) *Regiments-Ordnung in Senkenberg. N. 6. der Reichsabschiede. Th. II. p. 56.*

autre puissance qui s'éleveroit contre l'Empire, & opprimeroit quelques états ou alliés de l'Empire, ou qui voudroit, dans l'occasion, s'établir plus avant dans l'Empire. (3) On voit par-là qu'on n'osoit nommer expressément la France. Comme l'expérience avoit prouvé qu'on ne pouvoit parvenir à établir le denier commun, on s'avisa d'un autre système de défense qui réussit encore moins. Voici en quoi il consistoit. " Chaque nombre de quatre „ cents habitans d'une paroisse, mariés ou célibataires, domiciliés ou non, homme ou femme, „ vieillards ou enfans, qui posséderoient quelques „ biens, meubles ou immeubles, devoient être „ obligés d'équiper & d'entretenir un homme propre à la guerre. Les ecclésiastiques, exempts ou „ non, devoient donner chaque année de leur revenu, un florin sur quarante; & les chevaliers „ & écuyers de l'Empire Romain devoient contribuer aussi selon leur pouvoir. Les électeurs & les „ princes devoient entretenir les gens à cheval, & „ chaque électeur au moins 500. „

Quand on considere les suites de ce projet, on s'apperçoit aisément que ce n'étoit qu'un jeu. Berthold, électeur de Mayence, qui étoit le principal ressort des délibérations de la diete, avoit bien plus à cœur l'établissement d'un conseil de régence, (*Reichs-regiment*) qu'on avoit déjà projetté en 1495 à la diete de Worms. Comme on n'avoit pu l'établir alors, on avoit résolu que l'empereur, les

(3) *Regiments-Ordnung, l. c. p. 60.*

électeurs & les princes s'assembleroient une fois par an, pour traiter de l'exécution & du maintien des sentences prononcées; *& de plusieurs autres choses nécessaires à la Chrétienté & à l'Empire.* Mais l'expérience montra, comme dans les temps précédens, que les états de l'Empire ne pouvoient être convoqués & s'assembler *qu'avec beaucoup de lenteur, de difficultés, de peines, de travaux, de dépenses, & de représentations.* Cependant, comme il arrivoit souvent des affaires importantes qui exigeoient une prompte expédition, & qu'il étoit dangereux de différer, on délibéra de nouveau sur l'établissement de ce conseil. Il étoit destiné particuliérement à veiller au maintien de la paix intérieure & extérieure, &, en général, à traiter toutes les affaires qui auroient pu être portées à l'assemblée de l'empereur & des états, de la même maniere que la chambre impériale veilloit à l'administration de la justice. L'empereur ou son vicaire devoit y présider. Parmi les assesseurs qui devoient être au nombre de vingt, il devoit toujours se trouver, en personne, un électeur & deux princes, l'un ecclésiastique & l'autre séculier; & chaque électeur absent pouvoit y nommer un assesseur. Les autres devoient être un prélat, un comte, deux personnes des villes, une de l'Autriche & l'autre de Bourgogne, & six des six cercles dans lesquels on divisa alors l'Empire. (4) On assigna pour l'entretien de la chambre impériale, 10,000 florins qui devoient être

(4) *Ap.* Senkenberg, *l. c. p.* 57. *seq.*

pris des futurs subsides de l'Empire. Malgré cela, on ne put encore la remettre en exercice dans cette année.

De cette maniere, quoique Maximilien eût manqué son but principal, il fit cependant ouvrir le conseil de régence à Nuremberg. Là, il fit une nouvelle tentative par rapport aux affaires d'Italie. Comme dans les affaires importantes & particulieres le conseil devoit avoir le pouvoir de convoquer les six électeurs & douze des princes qui se trouvoient sur les rangs pour l'office d'assesseurs, Maximilien lui demanda cette convocation, espérant obtenir plus aisément le consentement de dix-huit personnes que celui d'une diete toute entiere. Le conseil acquiesça à cette demande, mais les états convoqués se rendirent en si petit nombre à l'assemblée, qu'on jugea à propos de renvoyer l'affaire à une nouvelle diete qui devoit se tenir à Francfort. L'ambassadeur de France qui avoit demandé au conseil l'investiture du Milanois fut aussi renvoyé à cette assemblée. Cependant l'ambassade que l'on avoit envoyée en France, ayant laissé les affaires à vuider entre Maximilien & le roi, (5) on ne fut pas plus avancé qu'au commencement, ce qui causa sur-tout beaucoup de mécontentement à Maximilien.

En effet, Maximilien n'étoit pas en état de faire la moindre entreprise contre les François. Cependant ses négociations avec les états de l'Empire,

(5) *Abschied des Reichs-regiments zu Nuremberg. Ap.* Senkenberg, *l. c. p. 93. seq.*

firent que Louis retarda quelque temps l'exécution du projet qu'il avoit de faire valoir ses prétentions sur Naples; parce qu'il ne voulut rien entreprendre de ce côté avant que d'être sûr qu'il n'avoit rien à craindre pour le Milanois du côté de l'Allemagne. Il fit tout son possible, soit auprès des princes, soit auprès de Maximilien, pour se faire donner l'investiture du Milanois; & comme il n'existoit point encore de paix formelle entre lui & le dernier, il travailla à en faire une, ou du moins à conclure une treve. Louis savait bien que les Flamands, entiérement attachés à leur commerce, ne vouloient point entendre parler de la guerre. En conséquence, il travailla avant tout à gagner l'archiduc Philippe, qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son pere. Afin de parvenir plus aisément à son but, il proposa aussi à Philippe de donner en mariage Claude, sa fille unique, dans la suite à son fils Charles, connu sous le nom de *Charles V*; & il promit de donner pour dot la Bretagne, ou selon d'autres, le Milanois, si toutefois le mariage se consommoit; car les deux futurs n'avoient pas encore trois ans.

Comme ce mariage paroissoit fort avantageux pour Philippe, il l'accepta, & travailla à réconcilier Louis avec son pere. Ce projet étant sujet à de grandes difficultés, il commença en attendant par faire conclure une treve, qui se fit au commencement de l'an 1501.

Louis s'étant ainsi tiré d'inquiétude pour quelque temps, envoya son armée à Naples, partie par terre,

partie par mer. Lorſque ſes troupes arriverent à Rome, les ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne allerent trouver le pape & les cardinaux, pour leur déclarer que leurs maîtres avoient fait une alliance entr'eux, & qu'ils avoient réſolu de partager le royaume de Naples, *afin*, diſoient-ils, *d'être plus à portée de faire la guerre aux Turcs.* (6) Charles VIII avoit tenu le même langage à la conquête de Naples, & nous verrons encore que c'étoit l'uſage, dans ces ſortes d'entrepriſes, d'avoir toujours le nom des Turcs à la bouche. Tout le monde fut dans l'étonnement, lorſqu'on apprit que deux rois, qui avoient été ſi peu liés juſqu'alors, dont les intérêts réciproques paroiſſoient exclure une amitié ſincere, & dont l'un étoit de la maiſon du roi de Naples régnant, avoient fait entr'eux une convention de cette nature. Cependant ni les Italiens, ni aucun autre peuple n'étoient en état de s'y oppoſer, de ſorte que le royaume de Naples fut partagé. (7)

En même temps, Louis faiſoit continuer avec ſoin les négociations avec Maximilien; & il travailloit non-ſeulement à éviter une guerre avec lui, & à recevoir l'inveſtiture du Milanois, mais auſſi à pouvoir rompre avec les Vénitiens. Il ſavoit que ces derniers voyoient, avec peine, des ſuccès auxquels ils ne s'étoient pas attendus; & d'un autre côté, les

(6) Guicciardin. *L. V.*

(7) On peut voir le traité fait à cette occaſion dans *Dumont* T. III. P. II. p. 445.

Milanois l'excitoient sans cesse à réunir, à leur duché, Crémone & Chiaradadda qui avoient été pris aux Vénitiens, ainsi que les villes de Bresse, de Bergame & de Creme, qui étoient démembrées depuis long-temps de leur duché; & rien ne paroissoit plus favorable à ce projet que de se mettre en bonne intelligence avec Maximilien qui haïssoit les Vénitiens. Le célebre cardinal d'Amboise, premier ministre d'état de Louis, alla trouver Maximilien à Trente, & conclut avec lui un traité. On y arrêta le mariage projetté par Louis & Philippe entre le jeune archiduc Charles & la princesse Claude, & un autre mariage entre le futur dauphin de France, & une des sœurs de Charles. Maximilien donna aussi à Louis l'investiture du Milanois. Louis lui promit, de son côté, du secours contre les Turcs; & il s'engagea particuliérement à secourir le roi des Romains & son Empire, à l'augmenter, & à les favoriser l'un & l'autre de toutes les manieres, pour leur faire recouvrer la gloire & l'autorité dont ils avoient joui dans les anciens temps; à travailler de toutes ses forces & de tout son pouvoir à procurer à Maximilien, après la mort du roi de Hongrie & de Boheme, la possession & la jouissance de ces deux royaumes, selon l'étendue de ses droits; & à l'archiduc Philippe, après la mort du roi & de la reine d'Espagne son beau-pere & sa belle-mere, le royaume d'Espagne, & toutes leurs autres possessions. (8)

(8) *Sic etiam ipsum Romanorum Regem & ejus Romanorum Im-*

De cette maniere la diete, qui devoit se tenir à Francfort pour délibérer particuliérement sur les affaires du Milanois, n'eut pas lieu ; & le conseil de régence fut dissous aussi bien que la chambre impériale. Dès l'origine du premier, on avoit pu prévoir qu'il ne dureroit pas long-temps. L'empereur, les électeurs & les princes n'avoient pas grande envie de passer jusqu'à trois mois à Nuremberg ; & ceux des états qui ne participerent point au commencement aux délibérations, en conçurent du dépit. Quand le conseil décidoit quelque chose, personne ne vouloit s'y soumettre. D'ailleurs, Maximilien croyoit que, sous prétexte du bien général de l'Empire, on n'avoit eu en vue que de mettre des bornes à son pouvoir. Mais ce qui contribua surtout à faire tomber entiérement ce conseil, ainsi que la chambre impériale, c'est l'épuisement total des fonds qu'on avoit destinés à leur entretien. Le conseil étoit chargé de veiller aux appointemens de la chambre, & il ne recevoit point les siens. En con-

perium juvare, augmentare, & illis quibuscunque modis favere, ut in eorum pristinas & antiquas conditiones & honores reponantur —— quod omni sua cura, diligentia, & sollicitudine favebit, & secundum omnem suam possibilitatem juvabit, ut Serenissimus Romanorum Rex, aut hæredes sui post mortem moderni Regis Hungariæ ambo regna Hungariæ & Bohemiæ, ac illorum provincias secundum quod honestas postulabit, & suæ Cæsareæ Majestati jus competierit, & illustrissimus Dominus Archidux & Hæredes sui post mortem Serenissimorum Hispaniæ Regis & Reginæ tanquam gener eorum omnia regna, patrias terras, & universa dominia eorum, quæ nunc habent & juste ad illos spectant, consequantur, possideant, atque illis fruantur. Ap. *Dumont* T. IV. P. I. N. VII. p. 16.

séquence, les membres de ces deux assemblées quitterent Nuremberg, & elles cesserent entiérement. (9)

Maximilien ne pouvoit vivre sans quelque grand projet dans la tête. Après avoir fait la paix avec la France, il forma le projet de faire la guerre aux Turcs. Depuis sa jeunesse, il desiroit avec ardeur d'entreprendre une guerre de cette nature, excité sur-tout par une prédiction qu'on avoit faite de lui à son baptême. (10) Il falloit commencer par s'assurer du secours de l'Empire. L'expérience lui avoit appris combien il étoit difficile de tirer quelque chose des dietes dans de pareilles circonstances. En conséquence, il prit le parti d'écrire à chaque électeur en particulier, & peut-être aussi à plusieurs autres états de l'Empire. Mais par-là il se trouva exposé aux mêmes difficultés qu'il avoit voulu éviter. Les électeurs, avant que de répondre, tinrent une assemblée à Gelnhause, (11) & lui déclarerent, par une lettre commune, qu'ils étoient prêts à lui fournir des secours, pourvu que l'expédition qu'il projettoit fût secondée par les autres puissances, & que le plan fût conçu avec assez de précaution; que cependant il falloit commencer par proposer la chose à une diete selon l'ancien usage; qu'ils s'y rendroient & contribueroient à tout ce qui seroit de leur devoir. Dans la même assemblée, les électeurs conclurent aussi entr'eux une union, par

(9) 1502.
(10) *Weisse Kunig. p. 57.*
(11) Le 1 juin 1502.

laquelle ils se promirent entr'autres de ne prendre aucune résolution dans les affaires de l'Empire, sans la délibération & le consentement de tous; de ne point se diviser dans les dietes; de s'opposer à tous les démembremens de l'Empire, & de s'assembler une fois tous les ans en personne. (12)

Cette tentative infructueuse, & cette assemblée que les électeurs avoient faite de leur propre autorité, fâcherent tellement Maximilien, qu'il s'en plaignit par Jean de Stadion, son ambassadeur à Gelnhause; & qu'il s'exhala lui-même de tous côtés en plaintes verbales contre l'électeur de Mayence, qu'il regardoit comme l'auteur de cette conduite; ce qui donna occasion à une correspondance remarquable entre ces deux princes. Maximilien écrit ouvertement au prince, qu'il ne lui veut pas de bien, parce que depuis plusieurs années où il avoit assisté aux dietes, avec beaucoup de frais & de dommage, il n'avoit jamais pu parvenir à y faire traiter quelqu'affaire avantageuse; & que c'étoit de-là, comme il le voyoit lui-même, que venoit la confusion qui régnoit dans l'expédition que l'on projettoit contre les Turcs, & dans les autres affaires qui intéressoient le St. Empire & la couronne impériale. Maximilien lui reprochoit sur-tout de ce qu'en qualité de premier membre de l'Empire il n'avoit jamais voulu se conformer à ses idées, & les avoit toujours rejettées. (13)

(12) *Apud* Dumont, *T. IV. P. I. N. XIV. p. 31. seq.*

(13) *Apud* Guden, *T. IV. N. CCLIX. p. 545. seq.*

D'un autre côté, les électeurs qui ne laissoient pas de continuer leur assemblée, faisoient aussi des plaintes contre Maximilien. Ils se plaignoient surtout de ce qu'il avoit ordonné à Ermann, électeur de Cologne, de se présenter à la cour royale en personne, ou par des plénipotentiaires, & d'attendre que ses différends avec la ville de Cologne fussent arrangés à l'amiable; (14) & de ce qu'au-lieu de l'ancienne chambre impériale, il en avoit établi une autre à Ausbourg de sa propre autorité, & sans le consentement des états, laquelle fut érigée & mise en exercice à Ratisbonne. Une autre chose qui augmenta encore le mécontentement des électeurs contre Maximilien, c'est qu'il leur demanda de recevoir son fils Philippe dans leur college en qualité d'archiduc d'Autriche. Outrés de toutes ces choses, ils lui adresserent une lettre de plaintes, & lui envoyerent des ambassadeurs auxquels Maximilien déclara enfin, (15) qu'il ne travailleroit plus à faire recevoir son fils dans le college des électeurs, qu'il se contenteroit des raisons que lui avoient apportées les électeurs pour excuser leurs assemblées particulieres; mais qu'à l'avenir, si l'empereur ne tenoit point de diete au temps marqué, ils devoient s'abstenir d'indiquer & de convoquer les assemblées des autres états, ainsi qu'il en avoit été question à Gelnhause. La diete dont il est question ici devoit

(14) *Apud* Lunig, *R. A. T. XVI. p.* 940. *seq.*

(15) Le 11 janvier 1504.

se tenir à Cologne. A l'égard de la chambre impériale, Maximilien déclara qu'il avoit plusieurs fois averti les électeurs par écrit, d'y envoyer leurs assesseurs à ses frais, selon l'ordonnance; mais qu'ils n'en avoient rien fait. Que ne pouvant cependant empêcher de faire rendre justice à ceux qui se plaignoient, il avoit composé ce tribunal des personnes les plus capables qu'il avoit pu trouver; & qu'étant obligé d'entretenir la chambre de justice à ses dépens, il avoit ordonné de prendre les épices selon l'ancien usage; que si d'ailleurs quelqu'un avoit à s'en plaindre, il pouvoit s'adresser à lui. (16)

(16) *Apud* Hæberlin *IX. B. p. 248. seq.*

CHAPITRE XXXI.

Triple traité entre Maximilien & la France. Guerre de Baviere, au sujet de la succession de George, duc de Baviere-Landshout. Nouvelles inimitiés entre la maison d'Autriche & la France, après la mort d'Isabelle, reine de Castille.

PENDANT que ces choses se passoient en Allemagne, on avoit fait le partage du royaume de Naples; mais ce partage avoit jetté de nouvelles semences de discorde, dont Gonsalve de Cordoue, général Espagnol, sut si bien profiter, que les François furent bientôt chassés du royaume. Voilà donc

donc deux puiſſances étrangeres qui ſe ſont établies ſur le territoire de l'Italie; les François dans la partie ſupérieure, & les Eſpagnols dans l'inférieure. L'amitié que Maximilien venoit de lier avec la France fut ébranlée par l'inimitié qui venoit de s'élever entre ces deux nations. Outre l'ancienne animoſité que Maximilien avoit contre la France; il étoit naturel qu'il inclinât davantage du côté de l'Eſpagne, parce que ſon fils avoit la plus grande eſpérance de ſe voir un jour maître de toutes les poſſeſſions de ce royaume. En conſéquence Maximilien, non content d'envoyer quelques troupes auxiliaires à Naples par Trieſte, retarda l'inveſtiture du Milanez, ou du moins refuſa de l'étendre à ſes ſucceſſeurs comme le demandoit Louis.

Dans ces circonſtances, Philippe ſe rendit encore médiateur, & fit entamer à Blois de nouvelles négociations qui produiſirent enfin un triple traité. (1) Le premier ſe fit entre le roi & Maximilien. Il portoit que dans l'eſpace de trois mois, Maximilien, moyennant un relief de 200,000 francs, inveſtiroit le roi Louis XII. du duché de Milan, pour en jouir lui & ſes deſcendans mâles; & qu'à leur défaut, ce fief paſſeroit à Claude ſa fille ainée, & à l'archiduc Charles ſon futur époux. Que s'il arrivoit que cette princeſſe mourût avant le mariage, le fief paſſeroit à une autre fille du roi qui épouſeroit ledit archiduc ou un de ſes freres. Qu'enfin s'il ne provenoit point

(1) 1504.

d'enfans de ce mariage, il écherroit aux héritiers mâles du roi qui en demanderoient aussi-tôt l'investiture. (2) Ce ne fut que l'année suivante que l'investiture eut lieu à Haguenau, dans la personne du cardinal d'Amboise, qui représenta le roi dans cette occasion. Le second traité regardant le futur mariage de l'archiduc Charles & de la princesse Claude, contenoit les avantages faits à l'archiduc en faveur de ce mariage. Il portoit que si Louis venoit à mourir sans héritiers mâles, le duché de Bourgogne & les comtés d'Auxonne, Macon, Auxerre & Bar-sur-Seine, de même que les duchés de Bretagne, Milan & Gênes, & les comtés d'Asti & Blois passeroient à l'archiduc Charles, à la princesse Claude, & aux enfans qui naîtroient de ce mariage. Que si ce mariage n'étoit pas accompli de la part du roi de France & de la princesse Claude, les duchés de Bourgogne & de Milan, ainsi qu'Asti n'en seroient pas moins cédés à l'archiduc Charles; mais que si l'archiduc lui-même ou quelqu'un de sa famille y portoit obstacle, Maximilien seroit obligé de renoncer à ses prétentions sur le Milanez & les autres endroits que le roi tenoit de l'Empire; & l'archiduc de céder au roi de France ses droits & prétentions sur la Bourgogne, le Maconnois, l'Auxerrois & Bar-sur-Seine; ainsi que sur les comtés d'Artois & de Charolois, & sur les seigneuries de Noyers & de Chateauchinon, Le college des électeurs & tout

(2) *Apud* Dumont, *T. IV. P. I. N. XXVIII. p. 55.*

le St. Empire furent acceptés par les deux parties pour garans de ce traité de mariage. (3)

Outre cela il se fit aussi une ligue contre les Vénitiens entre le pape, Maximilien & le roi. Venise étoit monté au comble de sa grandeur : maîtresse du plus grand commerce du monde, elle avoit amassé des trésors si considérables, qu'aucun état ni aucun monarque n'en possédoient de semblables. Cet état florissant lui faisoit des envieux ; mais elle s'attiroit aussi des ennemis par une politique mal entendue ; c'est-à-dire, en saisissant avec ardeur toutes les occasions d'étendre sa domination sur terre & sur mer. Tite-Live, qui étoit né dans ce pays, étoit devenu depuis quelque temps l'auteur favori des Vénitiens, & Venise prenoit l'ancienne Rome pour modele. Un état qui n'osoit pas même confier à un de ses citoyens le commandement général de ses troupes, pouvoit-il se comparer à Rome ? Quoi qu'il en soit, il est toujours certain que jusqu'alors tout avoit presque réussi à souhait à ces républicains, & que leur conduite faisoit croire généralement qu'ils aspiroient à la domination de toute l'Italie, sinon à celle de plusieurs autres royaumes. C'est ce que Jules II. écrit à Maximilien comme une chose connue ; & Maximilien lui-même dit dans son apologie aux états de l'Empire, " qu'on avoit été sur le „ point de voir Venise, cette puissante république, „ s'étendre de plus en plus, & soumettre à la fin

(3) *Apud* Dumont, *l. c. N. XXIX. p. 57.*

„ à sa domination tout l'Empire, *ainsi que l'a-
„ voient fait autrefois les Romains.* „ (4) Un ambassadeur de la république de Florence avoit déjà tenu le même langage au pape Pie II. qui excitoit les états d'Italie à faire la guerre aux Turcs.
„ A quoi pensez-vous, lui dit-il, & voulez-vous
„ soumettre toute l'Italie aux Vénitiens? Ce qu'on
„ enlevera aux Turcs dans la Grece tournera au
„ profit des Vénitiens, qui étendront alors le bras
„ sur toute l'Italie. Vous connoissez, continue-t-il,
„ leur ambition insatiable. *Ils disent qu'ils ont*
„ *succédé aux Romains, & que l'empire du*
„ *monde leur appartient.* En réunissant vos ar-
„ mes avec les leurs, vous les aidez à réaliser
„ ces prétentions, & vous ne voyez pas à quel
„ danger vous exposez l'Italie, & votre propre
„ siege. Croyez-vous qu'il pût conserver son éclat
„ sous la domination des Vénitiens? Laissez plutôt
„ les Vénitiens & les Turcs se battre entr'eux; ils
„ combattent à forces assez égales, & ils s'affoibli-
„ ront tellement les uns par les autres, que les
„ autres nations pourront enfin vivre en paix. „ (5) Pie répondit qu'il penseroit peut-être ainsi, s'il n'étoit point pape; mais qu'en cette qualité, il étoit obligé de travailler au bien de la chrétienté.

Le célebre Jules II. occupoit alors le siege de Rome. Si Alexandre VI, son prédécesseur, n'avoit songé qu'à l'élévation de César Borgia, son fils,

(4) *Ap.* Goldast. *Reichssatz. P. II. 84.*
(5) *Ap.* Comment. Pii II. *L. XII. p. m. 614.*

ſans s'embarraſſer ſi c'étoit aux dépens de l'état de l'égliſe ou des autres ſouverains ; Jules, au contraire, ne s'occupoit qu'à recouvrer de toute maniere ce qui avoit autrefois appartenu à ce même état. Les ſuites de cette ligue, qui n'étoient à craindre que pour l'Italie en général, n'étoient point du tout en état de l'en empêcher.

D'ailleurs, Maximilien étoit contraire aux Vénitiens, non-ſeulement parce que tout ce qu'ils poſſédoient dans la partie ſupérieure de l'Italie, avoit appartenu autrefois à l'Empire ; mais auſſi parce qu'ils venoient tout récemment d'aider les François à faire la conquête du Milanez, & à exterminer les Sforzes, ſes alliés ; & qu'ils avoient attiré à eux une partie du duché, qui étoit évidemment un fief de l'Empire, ſans avoir jamais parlé d'inveſtiture. Peut-être auſſi ſe ſouvenoit-il, que lorſqu'il avoit été en priſon à Bruges, quelques Vénitiens avoient conſeillé aux bourgeois de cette ville de le faire périr ; parce que c'étoit le meilleur moyen de mettre un homme hors d'état de nuire dans la ſuite.

Pendant la guerre de Naples, ils avoient excité auſſi de diverſes manieres le mécontentement de Louis ; & ils avoient ſans ceſſe favoriſé ſous main les Eſpagnols ſes ennemis. Il n'oublioit point non plus Crémone, Breſſe, Bergame & les autres pays qui avoient autrefois appartenu au duché de Milan.

Les principaux articles de cette ligue portoient que les confédérés réuniroient toutes leurs forces pour reprendre aux Vénitiens ce qu'ils avoient

enlevé à chacun d'eux d'une maniere injuste : savoir au pape, Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola & Cesene; à Maximilien, Roveredo, Vérone, Padoue, Vicence, Trévise, le Frioul, & tout ce qu'ils possédoient appartenant à l'Empire & à la maison d'Autriche; au roi, tout ce qui avoit été démembré du duché de Milan, c'est-à-dire, Bresse, Pergame, Créme, Crémone & Chiaraddada. Que si le pape & les autres alliés jugeoient à propos d'employer les censures contre les Vénitiens, la chose devoit avoir lieu; & que si ces derniers excitoient les Turcs contre Maximilien ou d'autres princes chrétiens, les autres alliés emploieroient toutes leurs forces pour le secourir. (6)

Si ces puissances liguées avoient passé sur le champ à l'exécution de leur projet, les Vénitiens s'en feroient mal trouvés. Mais comme ils différerent, la république trouva moyen d'adoucir le pape pour un temps, en lui rendant plusieurs places de l'état de l'Eglise, dont elle s'étoit mise en possession. D'un autre côté, Maximilien se trouvoit encore occupé en Allemagne par la guerre de Baviere, qui n'étoit pas entiérement finie. Cette guerre avoit commencé en 1503, à la mort de George, duc de Baviere-Landshut. Malgré les traités de succession qui existoient dans la maison de Baviere, les princes pouvoient rarement s'accorder à la mort de quelqu'un d'eux. Le duc George crut pouvoir

(6) *Ap.* Dumont, *l. c. N.* XXX. *p.* 581

laisser ses états à sa fille Elisabeth & à Robert son époux, fils de Philippe, électeur Palatin, à l'exclusion de ses cousins les ducs de Baviere-Munich. Mais Albert & Wolfgang, ducs de Barviere-Munich, soutenoient que les états devoient leur revenir en vertu des traités de succession, à titre de plus proches agnats. George, pendant sa vie, avoit fait tout son possible pour engager les états provinciaux à prêter hommage à sa fille & à Robert en qualité d'héritiers. Mais la mort le surprit avant l'exécution de ce projet. Après sa mort, Robert & Elisabeth demanderent la même chose aux états; mais l'empereur, & les ducs de Baviere-Munich & la ligue de Souabe ayant détourné ceux-ci de le faire, ils déciderent qu'on établiroit un conseil de régence, qui gouverneroit les états du feu duc George jusqu'à ce que l'empereur, *juge naturel* dans cette affaire, eût prononcé la sentence. Pendant ce temps-là, il étoit enjoint au comte palatin Robert, de n'exercer dans le pays aucun acte de jurisdiction souveraine, de ne s'emparer d'aucune ville, château ou bourg, de n'introduire dans les états aucun peuple étranger; de ne point gêner les états provinciaux dans l'administration du gouvernement; mais de laisser toutes choses dans l'état où elles étoient jusqu'à la décision de l'affaire, & Robert y consentit. (7)

Maximilien se chargea de juger ce différend : il

(7) *Ap.* Zayner, de bello Bavar. *ap.* Oeffel *Script. rer. Bav.* *T.* 2. *p.* 389.

aſſigna les deux parties à comparoître à Ausbourg, le jour de Ste. Agathe, (le 5 février 1504) pour examiner amiablement & juridiquement cette affaire, & il s'y rendit lui-même en perſonne. Pluſieurs électeurs & princes s'y trouverent, ainſi que les ducs Albert & Wolfgang, & le comte palatin Robert. Les derniers firent produire de part & d'autre leurs raiſons par leurs avocats. Après cela, Maximilien tâcha de faire un accommodement; mais comme il ne pouvoit en venir à bout, que l'épouſe du comte Palatin travailloit à ſe mettre, à main armée, en poſſeſſion des états de ſon pere, & qu'elle s'étoit déjà emparée des villes de Landshut & Burckauſen, il prononça enfin ſa ſentence le 22 avril. Il adjugeoit aux ducs Albert & Wolfgang en qualité de plus proches agnats, & d'*héritiers féodaux mâles*, toutes les poſſeſſions du feu duc George dans l'intérieur de la Baviere & ailleurs, & toutes les terres de ces poſſeſſions qui relevoient à titre de fief de l'empereur & de l'Empire. Robert & ſon épouſe ne ſe ſoumirent point à cette déciſion; ils tâcherent de ſoumettre entiérement la partie des pays conteſtés qui ne leur avoit point encore prêté hommage, & ils réſolurent de réſiſter avec fermeté à quiconque voudroit les chaſſer d'un pays qu'ils croyoient leur appartenir par droit de ſucceſſion. Ce qui leur inſpira cette réſolution, ce furent les tréſors que le duc George avoit laiſſés, & les grandes proviſions de guerre & de bouche qu'ils pouvoient attendre de l'électeur Palatin & de quel-

ques autres princes ; comme la plupart des états provinciaux s'étoient soumis à la sentence de l'empereur, ils firent faire des levées dans la Boheme, & en tirerent bientôt 2400 hommes; par-là, ils se rendirent odieux, parce que les Bohémiens, déjà détestés comme Hussites, commirent aussi les plus grands désordres.

Cependant leurs adversaires s'étoient aussi mis de leur côté en état de défense, de sorte que la guerre commença presqu'en même temps dans la Baviere & dans le Palatinat. La partie de Baviere-Landshut fut attaquée non-seulement par les ducs Albert & Wolfgang, mais encore par la ligue de Souabe & par Maximilien lui-même, qui y fit faire une irruption du côté du Tirol ; & dans le même temps Fréderic, margrave de Brandebourg, & les Nurembergeois, entrerent dans le Haut-Palatinat, tandis que le Bas-Palatinat étoit attaqué d'un côté par Ulric, duc de Wurtemberg, & de l'autre par Guillaume, landgrave de Hesse, & que Maximilien s'emparoit du bailliage d'Alsace & du Suntgaw avec quelques troupes qu'il avoit dans ces pays. Robert & Elisabeth, qui se défendoient avec courage, ne se laisserent point abattre; mais tous deux furent surpris par la mort la premiere année de la guerre, dans le temps qu'un nouveau corps de Bohémiens étoit en marche pour venir à leur secours. Maximilien marcha en personne contre ce corps, & le mit en déroute près de Ratisbonne. (8) Après cela,

(8) Le 12 septembre 1504.

Maximilien se hâta d'aller en Tirol pour s'emparer de quelques places Bavaroises, qui y confinoient, & particuliérement de Kufstein; & il en vint heureusement à bout. Les conseillers & les officiers de Robert continuerent à la vérité à faire encore quelques incursions dans le pays de Baviere-Munich; mais, à la fin, ils consentirent à une treve, ainsi que l'électeur Palatin l'avoit fait quelque temps auparavant. Cependant la contestation ne fut entiérement terminée qu'à la premiere diete de Cologne. (9) Maximilien y décida avec l'avis de plusieurs électeurs & princes, ainsi que des députés des villes, que les deux jeunes fils de Robert & d'Elisabeth, Otton Henri & Philippe, hériteroient de la ville de Neubourg sur le Danube, avec des terres & des gens, dont le revenu monteroit à 24,000 florins par an; & que le reste de la succession du duc George seroit adjugé aux ducs de Baviere Albert & Wolfgang. Lorsque tout fut arrangé, Albert, avec le consentement des états, introduisit en Baviere le droit de primogéniture, & assigna 4000 florins pour l'entretien des freres. (10) Les autres parties belligérantes, telles que Maximilien, Ulric de Wurtemberg & même les Nurembergeois, reçurent chacun quelque chose en dédommagement des frais de la guerre, & pour quelques anciennes prétentions. Maximilien, pour sa part,

(9) 1505.

(10) Attekhofer *Gechichte von Bayern. Beylagen. N. 51. & 56.* Dumont *T. 4. P. 1. N. 37.* Muller. *L. III. c. 5. p. 448. seq.*

eut Kufstein, Kitzbuhl, Kattemberg, Neubourg-sur-l'Inn & quelques autres places. (11)

Les autres délibérations de cette diete de Cologne roulerent particuliérement sur le rétablissement de la chambre impériale, sur l'ancien pied où elle étoit à Worms. Maximilien y consentit ; & en considération des subsides qu'on lui promit, il s'engagea à entretenir cette chambre à ses frais, jusqu'à ce que le saint Empire se trouvât dans une situation plus favorable. (12) Maximilien publia, dans l'Empire, un édit particulier à l'égard du maintien de la paix publique, telle qu'elle avoit été établie à Worms, & confirmée & réformée à Ausbourg. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Maximilien lui-même proposa un conseil de régence. Il est vrai que son projet étoit différent des précédens. Car Berthold, électeur de Mayence, avoit fait (1504) la derniere ordonnance de régence, d'une maniere dangereuse, contre les intentions & le sentiment des états, dans le dessein de porter atteinte à l'honneur, à la puissance & au gouvernement de l'empereur, & par ce moyen, *de son maître qu'il étoit, en faire son serviteur*. La différence consistoit sur-tout dans les articles suivans. Maximilien demandoit qu'il lui fût libre d'appeller à lui le conseil de régence, toutes les fois qu'il lui plairoit ; que le conseil ne pût rien conclure dans des affaires importantes, sans en don-

(11) Fugger, *B. VI. p. 1158.*

(12) *Apud* Harpprecht, *P. II. §. 244. & 249.*

ner avis à l'empereur, & sans attendre ses ordres, & qu'il ne pût pas non plus, sans les mêmes ordres, convoquer plusieurs princes ou états. Mais les états, qui n'étoient point disposés à établir un conseil de régence, déclarerent qu'ils n'avoient point envie de mettre des bornes à son gouvernement. (13)

Quoique le Palatinat eût demandé du secours à la France, cette puissance ne s'étoit point mêlée de la guerre de Baviere. Cependant l'amitié conclue à Blois entre Maximilien son fils, & Louis XII, cessa entiérement. La mort d'Isabelle, reine de Castille, (14) fut la premiere cause de cette rupture. Depuis long-temps on avoit prévu que l'archiduc Philippe, qui avoit épousé Jeanne, fille de Ferdinand, roi d'Arragon & de la reine Isabelle, hériteroit un jour de ses vastes états. Mais comme en général l'avenir ne fait pas tant d'impression que le présent, on ne faisoit pas grande attention à cet événement.

Lorsque Philippe, après la mort de sa belle-mere, prit possession de la Castille, on sentit dans l'Europe, & sur-tout en France, la premiere impression que causa la crainte de la supériorité de la maison d'Autriche, crainte qui dura pendant des siecles entiers. Alors on commença à craindre de ce côté, ce qu'on avoit craint quelques temps auparavant du côté de la France; & Louis & sa nation

(13) *Apud* Muller, *L. III. c. 4. p. 437. seq.*

(14) Le 26 novembre 1504.

ſentirent combien il étoit dangereux pour eux de concourir à l'agrandiſſement d'une puiſſance déjà ſi conſidérable ; & c'eſt cependant ce qui devoit arriver ſi l'archiduc Charles épouſoit la princeſſe Claude ſelon le traité de Blois. D'un autre côté, il s'étoit élevé des différends entre le roi d'Arragon & l'archiduc Philippe, au ſujet du gouvernement de la Caſtille. Ils furent cauſe que Ferdinand ſe jetta entre les bras des François ſes ennemis mortels, pour s'y ménager un appui contre ſon gendre. Il arriva de-là, que Ferdinand épouſa Germaine de Foix, niece maternelle du roi de France, & promit Naples aux enfans qu'il auroit d'elle. Philippe devoit voir avec chagrin le royaume de Naples échapper de ſes mains. Outre cela, il étoit à craindre que Ferdinand n'oſât, avec le temps, faire échoir aux mêmes enfans la Sicile & la Sardaigne, comme venant de lui & non d'Iſabelle. Mais la fortune travailla à la proſpérité de la maiſon d'Autriche, & Germaine n'eut point d'enfans.

Le traité que Louis venoit de conclure avec Ferdinand, lui donna plus de hardieſſe pour rompre formellement celui qu'il avoit fait à Blois avec Maximilien & Philippe. Afin de pouvoir y parvenir d'une maniere décente, il fit aſſembler à Tours les états du royaume, qui repréſenterent au roi unanimement que la princeſſe ne devoit point épouſer un étranger, mais le prince François d'Angoulême qui ſeroit ſon ſucceſſeur, au cas qu'il mourût ſans héritiers mâles. En effet, ce mariage eut lieu. La ma-

niere dont le pape Jules prit la chose, peut nous faire connoître l'impression qu'elle fit en Europe. Quoique les papes se donnassent alors pour les vengeurs de la foi & de la probité violée, Jules félicita le roi de cette action, en ajoutant qu'il ne pouvoit pas apprendre une nouvelle plus agréable. (15)

Maximilien de son côté fut frappé de cet incident; il avoit déjà été déçu quelquefois dans des affaires de la même espece, & il sembloit qu'on ne lui proposât des mariages que pour se moquer de lui. Mais il n'étoit point en état de se venger, surtout à cause de la mort imprévue de l'archiduc Philippe son fils unique. (16) Philippe laissa deux fils & plusieurs filles. Les fils furent connus dans la suite sous les noms de Charles V. & Ferdinand I. Jeanne son épouse, qui vivoit encore, auroit eu incontestablement le gouvernement de la Castille; mais depuis quelque temps son esprit étoit dérangé. Comme les deux princes étoient encore trop jeunes pour gouverner eux-mêmes, Maximilien soutint que la tutelle lui appartenoit. Mais Ferdinand croyoit y avoir des droits mieux assurés, en qualité de grand-pere maternel, & en vertu des dernieres dispositions d'Isabelle son épouse. En conséquence il se mit,

(15) *Recte & sapientissime, fili charissime, fecisse videris, qui populorum tuorum vota pro conservanda unione & dignitate Christianissimi regni, & aliorum subditorum tuorum non sis aspernatus.* Nobis quidem nihil gratius aut optatius potuit nuntiari. *Ap.* Raynald. *ad A. 1506. N. 34.*

(16) Le 25 septembre 1506.

sans autre formalité, en possession du gouvernement de la Castille, & le garda jusqu'à sa mort. Comme Ferdinand lui-même ne désapprouvoit pas les démarches du roi de France à l'égard du mariage de sa fille, Maximilien se voyoit aussi arrêté de ce côté.

Du reste, l'amitié de Louis & de Ferdinand fit du moins que pendant tout le temps qu'elle dura, il régna quelque tranquillité dans les affaires d'Italie; jusqu'à ce qu'enfin Louis, ayant entrepris une nouvelle expédition en 1507, voulut forcer, à son obéissance, la ville de Gênes, qui s'y étoit soustraite, & par-là remit tout en mouvement.

CHAPITRE XXXII.

Nouvelle expédition de Louis XII. en Italie. Maximilien forme le projet de se faire couronner à Rome. Guerre avec les Vénitiens.

Louis faisoit alors des préparatifs si considérables, qu'on ne pouvoit s'imaginer que Gênes fût le but de son expédition. En peu de temps, l'Italie avoit éprouvé tant de révolutions, qu'au premier bruit du projet de Louis, on pensa que l'avenir lui seroit encore plus funeste que le passé. On vit se réveiller sur-tout l'attention du pape Jules II, pontife aussi soupçonneux qu'entreprenant. Jules craignoit Louis; mais il craignoit presque plus encore son ministre le cardinal d'Amboise, parce que le bruit couroit qu'il aspiroit à la papauté; bruit qui

paroissoit d'autant plus fondé, qu'il avoit été rival de Jules dans son élection. Les politiques concluoient naturellement de-là, que dès qu'il seroit parvenu à la tiare, il donneroit à son maître la couronne impériale, & feroit passer l'Empire Romain dans la maison de France. Le pape & même les Vénitiens, auparavant si attachés à la France, en donnerent avis à l'Allemagne. Maximilien, qui avoit depuis longtemps cette idée dans la tête, & qui ne vouloit point s'en laisser dissuader, se hâta de convoquer une diete à Constance pour prévenir à temps un si grand malheur.

Jamais les princes Allemands ne témoignerent tant de zele que dans cette occasion, parce que le pape lui-même leur représentoit vivement le danger. (1) " Voici le moment de montrer, leur dit-„ il, que l'Allemagne est encore en état de faire „ quelque chose, & de soutenir la gloire acquise „ par les anciens héros de la nation. „ On prétend que Maximilien avança qu'il avoit déjà employé 10 millions de florins d'or pour le bien de l'Empire, tandis qu'il en recevoit à peine 400 mille des états. Mais ce premier feu s'appaisa bientôt, lorsque Louis fit déclarer tant par ses espions secrets que par ses ambassadeurs publics, qu'il n'avoit jamais eu intention de rien entreprendre contre l'Allemagne ou l'Empire. On le crut d'autant plus facilement, que dès

(1) Heuter, *L. VII. c. 1.* Fugger, *L. VI. C. XII, G.* a Roo, *p. 566.* Trithemius, *ad a. 1507.*

qu'il

qu'il eût rétabli son autorité à Gênes, il quitta aussi-tôt l'Italie avec son armée. On ne manqua pas non plus de donner de l'argent à différentes cours d'Allemagne; ce qui produisit aussi son effet.

Cependant, comme Maximilien soutenoit toujours qu'il falloit qu'il se fît couronner à Rome, pour empêcher l'autorité impériale de tomber entiérement en Italie, on lui donna enfin, selon Fugger, 8000 cavaliers & 22000 hommes de pied, ou comme il est dit dans le recès de l'Empire, un secours suffisant & convenable à cheval & à pied. (2) Il est vrai que selon l'ancienne coutume, une partie des gens commandés ne vinrent point ou vinrent trop tard; mais Maximilien n'abandonna pas pour cela son projet. Le pape avoit aussi d'autres idées en tête: après le départ de Louis, il envoya un légat en Allemagne, pour persuader à Maximilien de se tourner plutôt contre les Turcs.

Les Vénitiens formoient le plus grand obstacle à l'exécution de ce projet, parce qu'ils ne vouloient lui permettre de passer par leur état, qu'à condition qu'il y viendroit sans armes. Maximilien regarda cette condition comme une injure; d'ailleurs, elle s'opposoit à l'exécution de son plan, parce qu'il avoit envie de saisir cette occasion pour faire une tentative sur le Milanez. Il croyoit que l'investiture de ce duché donnée à Louis, devenoit nulle, par la rupture du mariage projetté entre la prin-

(2) *Senkenberg, R. A. Th. 2. p. 112.*

cesse Claude & le jeune Charles d'Autriche. Maximilien menaça même d'employer la force; mais les Vénitiens ne s'effrayerent point : ils fermerent tous les passages, & les François en firent autant de leur côté. Mais ayant pris publiquement à Trente le titre d'empereur, & le pape l'ayant approuvé par une lettre dans le dessein de détourner par-là ses armes de l'Italie, (3) il entra dans le pays des Vénitiens. Alors il commença à s'appercevoir que les Vénitiens étoient en meilleur état qu'il n'avoit cru; de sorte qu'il alla à Ulm, contre toute attente, soit pour demander du secours à la ligue de Souabe, soit pour engager les états de l'Empire à lui fournir les subsides avec plus d'exactitude, & à les lui accorder pour six mois de plus.

Cette démarche parut inconcevable à bien des gens. On pensoit qu'il n'auroit pas dû former une entreprise si vaste; ou qu'après l'avoir formée, il ne devoit pas l'abandonner si légérement. Mais il se trompa ici comme auparavant, parce qu'il n'avoit pas eu la précaution d'amasser assez d'argent, & qu'il comptoit trop sur les autres, & sur-tout sur les états de l'Empire. Maximilien ne pouvoit pas s'imaginer que l'Empire ne soutînt pas avec autant de chaleur que lui, un projet où il s'agissoit de son honneur. Il ne reçut ni argent ni troupes; les Vénitiens, qui se renforcerent extrêmement, avoient

(3) G. a Roo, *L. XII. p. 569.* Achilles Pirmin Gassar. *Annal. August. p. 1745.* Petrus de Angleria, *Ep. CCCLXXXI.* Lunig. *R. A. T. VI. p. 125. seqq. n. 6.* Muller, *L. V. c. 6.*

encore pour eux l'avantage de la situation ; le petit nombre de troupes impériales qui s'étoient rendues auprès de lui, déclarerent hautement qu'elles se retireroient à la fin des six mois qui approchoit ; 6000 Suisses, sur lesquels il avoit compté, ne parurent point : tous ces secours lui manquant, il fallut songer à d'autres moyens. Mais la ligue de Souabe, sur laquelle il avoit le plus compté, ne lui donna pas même 20,000 florins, pour mettre, en attendant, les Suisses en mouvement. De cette maniere, il se vit traversé de toutes parts. Une partie des troupes qu'il avoit laissées dans le territoire de Venise, furent obligées de céder à la force & de se retirer ; une autre partie, enfermée près de Cadore, avoit été battue en cherchant à s'ouvrir un passage. Mille hommes étoient restés sur la place, & le reste avoit été fait prisonnier.

Ce qui fit encore beaucoup plus de peine à Maximilien, c'est que les Vénitiens ne se bornoient plus à la défensive. Ils attaquerent ses propres états, & firent de tels progrès, qu'en peu de temps ils eurent conquis le comté de Goerz, avec les villes maritimes de Portonaone, Trieste & Fiume. Ils faisoient même déjà mine d'assiéger Trente, lorsque Paul de Lichtenstein, évêque de cette ville, moyenna une treve de trois ans entre Maximilien & la république, qui garda toujours ce qu'elle avoit conquis. Les Vénitiens auroient bien voulu étendre plus loin leurs conquêtes ; mais ils craignoient que les villes & les princes d'Allemagne, qui ne se méloient

point de cette guerre lorſque Maximilien étoit l'agreſſeur, ne ſe réveillaſſent enfin, dès qu'ils verroient leurs propres états en danger; & qu'ils ne leur oppoſaſſent leurs forces, dont les Vénitiens eux-mêmes reconnoiſſoient la ſupériorité. (4)

(4) Bembus, *Hiſt. Venet. L. VII.*

CHAPITRE XXXIII.

Ligue de Cambrai. L'Empire fait difficulté d'y prendre part. Défaite des Vénitiens près d'Agnadello. Suite de cette journée; les Vénitiens font de nouveau la conquête de Padoue.

PENDANT que les Vénitiens ſe réjouiſſoient d'avoir fait des conquêtes qu'ils ſe croyoient certains de ne jamais rendre; pendant qu'ils s'en enorgueillliſſoient, ſur-tout de la priſe de Trente & de Fiume, leur bonheur faiſoit ſur toute l'Europe l'impreſſion la plus déſavantageuſe. Maximilien déjà irrité contre eux, fut extrêmement courroucé lorſqu'il apprit qu'après la treve, la république avoit décerné au général Alriano, qui avoit commandé dans cette guerre, le triomphe à la maniere des Romains. Louis, roi de France, fut auſſi mécontent des Vénitiens, de ce qu'ils n'avoient pas compris dans la treve tous les alliés, & nommément Charles d'Egmond, duc de Gueldre, dont il s'étoit

ſervi juſqu'alors pour entretenir des troubles dans les Pays-Bas. Mais en général, on ſe confirmoit toujours de plus en plus dans l'opinion que leurs vues étoient de ſe rendre peu à peu maîtres de toute l'Italie. Outre cela, Jules étoit fâché contre eux, parce qu'ils ne vouloient pas rendre toutes les poſſeſſions de l'état eccléſiaſtique qui étoient entre leurs mains; & il prit envie à Ferdinand, roi d'Arragon, de recouvrer les villes de Brindiſi, Otrante & Gallipoli, qu'ils avoient priſes au royaume de Naples.

Maximilien ſur-tout conçut une telle haine contre les Vénitiens, qu'elle balança celle qu'il avoit depuis long-temps contre les François; de ſorte qu'il envoya en France Matthieu Lang, évêque de Gurck, ſon favori, pour ſe réconcilier avec Louis aux dépens des Vénitiens. Louis s'y prêta ſi volontiers, qu'il communiqua à Maximilien tout ce que les Vénitiens lui avoient découvert au ſujet des propoſitions des ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés depuis peu à Veniſe; voulant montrer par-là à Maximilien avec quel mépris ces républicains orgueilleux en agiſſoient à ſon égard, quoiqu'il fût le premier monarque de la chrétienté. En peu de temps, on convint de renouveller la ligue de Blois, faite autrefois contre eux, & d'y attirer le pape Jules & Ferdinand, roi d'Arragon. On mit à Cambrai la derniere main à l'ouvrage. Marguerite, fille de Maximilien, & gouvernante des Pays-Bas, y travailla pour ſon pere, & le cardinal d'Amboiſe pour le roi. Maxi-

milien dit au commencement du traité, que le pape l'avoit averti sérieusement, lui & le roi de France, qu'en qualité de vrais & fideles enfans de l'église, ils devoient prendre le plus vif intérêt au soutien de l'état de l'Eglise, qui étoit attaquée journellement tant par les Turcs que par les autres Infideles, & à la conservation des biens & des droits de l'église Romaine; qu'ils vouloient aussi aider de tout leur pouvoir Sa Sainteté à recouvrer ce que les Vénitiens avoient enlevé au siege de Rome d'une maniere tyrannique, au mépris de la bonne foi & de la religion, & qu'ils retenoient encore injustement. Je n'ai pu m'empêcher, continue l'empereur, en qualité de protecteur & de défenseur de l'église Romaine, de prêter l'oreille à cette priere; & ayant examiné avec le roi les grands torts & dommages que les Vénitiens ont causés à l'empereur & à l'Empire, à la maison d'Autriche, au duc de Milan, au roi de Naples & à plusieurs autres princes, en s'emparant avec violence de leurs biens & villes, comme s'ils eussent conjuré la perte des autres princes; nous avons jugé qu'il étoit non-seulement utile, mais même nécessaire, de travailler tous avec ardeur à la vengeance publique, pour appaiser l'avidité & l'ambition insatiable de ces républicains, & pour éteindre en même temps l'incendie universel. (1) On nomma aussi dans cette circonstance les Turcs au commencement du traité, quoi-

(1) *Apud* Dumont, *T. IV. P. I. p.* 114.

qu'aucun état chrétien ne leur eût tant fait la guerre que les Vénitiens. Comme Maximilien venoit de faire avec eux une treve de trois ans, c'étoit le pape qui devoit commencer à les attaquer; puis, lorsqu'ils oseroient se défendre, il demanderoit du secours à l'empereur, comme au défenseur de l'église. Les autres articles sont conformes à ceux de la ligue conclue en 1504.

Tout se traita dans le plus grand secret, & la paix conclue dans le même temps à Cambrai avec le duc de Gueldre, servit de prétexte au congrès. Les Vénitiens en reçurent la premiere nouvelle par leur chargé d'affaires à Milan, qui, de quelques menaces lâchées par un ministre de France, conclut que la république avoit beaucoup à craindre. La chose leur fut bientôt déclarée par le pape Jules lui-même, qui fit donner avis à leur ambassadeur à Rome de tout ce qui s'étoit passé, en leur proposant de travailler à arrêter les suites de la ligue, s'ils vouloient lui rendre Faenza & Rimini. Jules sentoit assez combien l'établissement des François & des Espagnols en Italie, avoit fait de tort à l'autorité du St. Siege. On ne pouvoit pas leur parler sur le même ton qu'à un duc de Milan & à un roi de Naples qui ne possédoient point d'autres états; d'ailleurs c'étoit une ancienne maxime adoptée par les papes, de ne souffrir autour d'eux aucune puissance trop considérable; & jamais pape peut-être n'eut plus d'ardeur ni de courage que Jules pour la remettre en pratique. Mais avant tout, il falloit re-

mettre l'état de l'Eglise au degré où il étoit auparavant. Nous avons vu que dans l'Italie en général, & par conséquent aussi dans l'état de l'Eglise, plusieurs petits tyrans avoient profité des disputes des Guelfes & des Gibelins, pour se rendre maîtres de diverses villes. Tout ce que les papes purent obtenir de ceux qui s'étoient établis dans l'état de l'Eglise, ce fut de recevoir d'eux ces villes à titre de fief. Le fameux César Borgia, fils d'Alexandre VI, en détruisit ou en chassa un grand nombre pour se former un état de leurs dépouilles. Son bonheur finit avec la vie de son pere. Alors on vit paroître sur la scene les Vénitiens qui possédoient déjà Ravenne & Cervie. Ils aiderent quelques familles à recouvrer leurs possessions; mais ils en garderent quelqu'unes pour eux, telles que Faenza & Rimini. Ils répondirent au pape qui leur redemanda ces conquêtes, qu'ils ne les avoient point enlevées à l'église Romaine, mais à César Borgia qui étoit un tyran déclaré. Jules qui avoit déjà réussi à leur tirer quelque chose, comptoit alors avec certitude qu'ils lui rendroient aussi Faenza & Rimini. Mais les Vénitiens, fiers des avantages qu'ils venoient de remporter sur Maximilien, & craignant d'ailleurs que Jules, non content d'avoir reçu ces villes, ne redemandât encore, à la premiere occasion, Ravenne & peut-être plusieurs autres possessions encore, ne daignerent pas même lui répondre.

Cependant chaque membre de la ligue s'armoit aussi bien qu'il lui étoit possible. Maximilien, qui

étoit alors dans les Pays-Bas, commença, ſelon ſa coutume, par amaſſer de l'argent, puis il ſe rendit à Worms, (2) pour demander des ſecours à l'Empire dans la diete qui devoit s'y tenir. Mais il trouva les princes moins diſpoſés que jamais à ſe prêter à ſes demandes. Maximilien fait ſentir dans une apologie très-remarquable, les prétextes de ce refus. (3) Le premier fut l'impuiſſance où ils étoient. Il eſt notoire, dirent-ils, & connu de tout le monde que dans ces derniers temps, le St. Empire a ſupporté un grand nombre de charges, de frais, de dépenſes cauſées par les dietes fréquentes, les voyages, les guerres, les contingens & les ſecours; de ſorte que nos tréſors & nos bourſes ſont tellement vuides & épuiſées, qu'il n'eſt plus en notre pouvoir de fournir aucun ſecours. La ſeconde raiſon qu'ils apporterent, c'eſt qu'ils n'étoient pas obligés de le faire, parce que l'union de Maximilien avec la France & le pape, avoit été faite ſans leur *conſeil*, ni leur *conſentement* & à leur *inſu*. Que d'ailleurs ils ne ſavoient pas quel avantage ou quel déſavantage des unions & des traités de cette nature pouvoient cauſer au St. Empire : ce qui cependant eſt la choſe la plus eſſentielle. Qu'ils craignoient, au contraire, de ſe jetter par-là dans l'abaiſſement & l'embarras, au-lieu de s'élever & de s'agrandir; comme cela étoit arrivé au ſujet du ſe-

(2) 21 Avril 1509.

(3) *Apud* Goldaſt, *Reichſatz. II. P. p. 84. ſeq.*

cours accordé à la derniere diete de Constance. Qu'en général il étoit inoui, dans l'Empire que l'on eût demandé & exigé si mal-à-propos, & sans une délibération préalable, un secours si prompt & si précipité.

Maximilien fit répondre à ces raisons, non-seulement de bouche par les conseillers qu'il laissa à Worms après son départ; mais en 1509, il jugea aussi à propos, d'envoyer de Trente aux états une apologie de sa conduite par écrit. Il y dit qu'il connoît comme tout le monde les moyens des états aussi bien qu'eux-mêmes. Que s'ils sont aussi foibles qu'ils le disent, il seroit désagréable pour lui de leur demander quelque chose; & que dans ce cas même, la chose mériteroit attention, vu que l'Empire exigeoit des dépenses, si considérables, & que l'empereur en retiroit si peu de chose, qu'après la mort de Maximilien les électeurs & les princes seroient obligés, à cause de leur pauvreté, de s'éloigner de cette dignité; ce qui seroit vraiment déplorable. Que si les états se plaignoient des dietes fréquentes que l'on avoit convoquées & des dépenses qu'elles avoient occasionnées, ils devoient considérer aussi, qu'avant son regne, jamais le St. Empire & la nation Allemande n'avoient été exposés à un si grand nombre de *troubles*, *d'accidens fâcheux*, *de soins & d'inquiétudes*, qu'ils l'étoient à présent; de sorte qu'il avoit été de son devoir de tenir des dietes. *Que dans les temps précédens il avoit été d'usage, que lorsqu'il*

furvenoit quelqu'affaire importante pour l'Empire, l'empereur ou roi des Romains, convoquoit chaque état par écrit, & qu'ils obéissoient; mais que pour lui, dès qu'il avoit tenté de le faire, il avoit trouvé qu'ils s'excusoient les uns sur les autres, & que de cette maniere on ne concluoit rien. Que si les dietes avoient causé des dépenses aux états, il n'en avoit pas été plus exempt qu'eux.

Il continue en disant, qu'il avoit conclu un traité avec ses autres alliés, conformément à sa conscience & à son devoir, pour l'honneur, la gloire & le bonheur du St. Empire, de la nation Allemande & de toute la chrétienté. Que la chose n'avoit pu être différée. Que s'il avoit voulu, avant que de la conclure, convoquer une diete pour demander l'avis des états, le traité ne seroit pas encore conclu. Que d'ailleurs, il avoit été obligé de tenir secret le dessein des puissances réunies, afin de tomber inopinément sur les Vénitiens; ce qui auroit été impossible, s'il eût fallu auparavant faire de longues délibérations avec les états. Que, quant à l'avantage ou au désavantage qui pourroit en revenir à l'Empire, il le leur avoit montré clairement, en public & en secret. Que si les secours accordés à la diete de Constance & autres n'avoient produit aucun fruit, mais plutôt de la honte & du déshonneur, ce n'étoit pas à lui qu'il falloit s'en prendre, mais aux états, qui avoient agi d'une maniere honteuse dans cette affaire, en donnant leur secours avec tant de

lenteur & de si mauvaise grace. Que pour lui, il s'étoit comporté tout différemment, en exposant son corps, sa vie, ses trésors, ses états & ses gens, pendant que la plupart des états étoient restés chez eux. Qu'il avoit plus à se plaindre d'eux, qu'ils n'avoient à se plaindre de lui, *vu qu'ils lui avoient toujours refusé leur consentement, leur approbation & leurs secours pour ses entreprises; ou que même, après lui avoir accordé des secours, ils ne les lui avoient fournis qu'en petite quantité, lentement, avec des retards, imparfaitement & sans exactitude, ce qui avoit été cause qu'il n'avoit pu en tirèr aucune utilité;* ce qui l'avoit mis dans le cas de dissiper les revenus de ses domaines & de négliger son pays & ses gens. (4)

Le peu de dispositions que les états de Worms avoient témoigné pour prendre part à la guerre de Venise, fit que Maximilien partit de cette ville pour se rendre dans ses états héréditaires, dans le dessein d'y rassembler autant de troupes qu'il lui en falloit pour accomplir la promesse qu'il avoit faite à la ligue. Louis ne fut pas, à beaucoup près, si long à faire ses préparatifs. En 1509, il passa les Alpes avec une armée de 40,000 hommes, défit entiérement les Vénitiens le 14 mai près d'Agnadelle; & conquit, en 17 jours, tout ce que la ligue lui avoit assigné. Jules les attaqua en même temps avec les armes spirituelles & temporelles. Dans la bulle qu'il

(4) *Apud* Goldast, *l. c.*

publia contre eux il dit, que depuis long-temps les Vénitiens se sont emparés, par ruse & par tromperie, de plusieurs possessions de l'état de l'Eglise, & qu'ils ne les ont point rendues, malgré les fréquentes représentations qui leur ont été faites; qu'étant chrétiens de nom, ils renioient la religion par leurs actions, *vu qu'on ne trouvoit chez eux aucune obéissance envers le St. Siege*. Qu'ils ne laissoient valoir les provisions du pape & la collation des bénéfices par la cour de Rome, qu'autant que cela leur faisoit plaisir. Qu'ils punissoient ceux qui appelloient en cour de Rome, comme s'ils se fussent rendus coupables d'un grand crime. Qu'ils ne laissoient exécuter aucun rescrit du pape, avant qu'ils y eussent donné leur consentement. Qu'ils suçoient le sang des ecclésiastiques par des impôts exorbitans, & qu'ils avoient la hardiesse de bannir des ecclésiastiques, ou même de les mettre en prison.

Jules fut encore plus adroit à faire servir les Turcs de prétexte à cette affaire. Il avoit exhorté souvent les princes à leur faire la guerre; mais ils lui avoient répondu, qu'il étoit nécessaire, avant toutes choses, que chacun reprît ce que les Vénitiens lui avoient enlevé, soit afin que la justice fût rendue, soit afin de ne pas s'exposer de nouveau au danger de se voir enlever des possessions par les Vénitiens, pendant qu'on seroit occupé contre les Turcs. (5)

(5) *Apud* Raynald, *ad a. 1509. N. 6. seq.*

Enfin, Maximilien s'étant mis aussi en mouvement, le trouble se répandit tellement parmi ces mêmes Vénitiens qui avoient auparavant une si grande opinion d'eux-mêmes, qu'ils se soumirent à leur sort, & rendirent d'eux-mêmes, non-seulement tout ce qu'ils possédoient dans la terre-ferme, dans la Romagne & dans le royaume de Naples; mais encore qu'ils envoyerent à Maximilien, Antoine Justiniani, qui lui fit, à genoux, un discours en leur nom, pour lui demander grace, lui promettre de lui rendre tout ce qu'ils avoient enlevé à la maison d'Autriche, & offrir de recevoir de lui, à titre de fief, les autres biens qu'ils tenoient de l'Empire. (6) Telle est la maniere dont Bembus, historien Vénitien, nous raconte la chose. Mais Guichardin, (7) qui rapporte le discours de l'ambassadeur, lui fait dire expressément, qu'ils reçoivent toutes les conditions de paix que Maximilien voudroit leur imposer; & que sur-tout ils rendroient ce qu'ils possédoient appartenant à l'Empire ou à la maison d'Autriche, & en général tout ce qu'ils avoient en terre-ferme, de quelque maniere qu'ils l'eussent conquis. Qu'outre cela, ils lui payeroient tous les ans 50,000 ducats, & qu'ils se soumettroient à tous ses ordres. Mariana dit même que le bruit avoit couru qu'ils avoient envoyé un blanc-seing de la part du conseil, (8)

(6) Bembus, *L. VIII.*

(7) Guicciardin, *L. VIII.*

(8) *De rebus Hispan. L. 29. c. 19. p. m. 552.*

le priant feulement de leur faire grace, & de ne les pas détruire entiérement.

Mais Maximilien refufa d'écouter aucune efpece de priere; afin de ne rien faire contre la ligue qui portoit expreffément, qu'aucun des membres ne feroit la paix fans les autres. Il étoit facile auffi de s'appercevoir où tendoit la conduite des Vénitiens. Ils vouloient tâcher de défunir les alliés, fe débarraffer pendant ce temps-là des François avec le fecours de Maximilien, puis ne tenir de leurs promeffes que ce qu'il leur plairoit. Comme les Vénitiens avoient laiffé aux villes de leur territoire, la liberté de pourvoir de leur mieux à leur fûreté, toutes, à l'exception de Trevigo, ouvrirent leurs portes à Maximilien, qui fe vit tout d'un coup maître, non-feulement de Triefte & du comté de Goerz, mais auffi de Padoue, de Verone & de Vicence. Maximilien avoit bien envie d'attaquer Venife; mais il falloit avoir des vaiffeaux, & Ferdinand qui pouvoit feul en envoyer de Naples ou de Sicile, s'oppofa ouvertement à ce projet. D'ailleurs, les autres alliés n'en vouloient point entendre parler non plus; parce que, dans la ligue, on n'avoit point fait mention de la ville de Venife.

Ce ne fut pas là la feule chofe qui ranima un peu le courage des Vénitiens. Louis, à qui l'entretien d'une armée dans un pays éloigné devenoit très à charge, fe retira & la laiffa en partie diffiper. Ferdinand ne fit pas un pas de plus, lorfqu'il eut recouvré ce qui lui appartenoit; mais Jules leur fit efpérer

une réconciliation, parce qu'il craignoit que les François ne devinssent trop puissans en Italie. Ce qui contribua sur-tout à changer la situation des affaires, c'est que les villes Vénitiennes furent bientôt lasses d'une garnison étrangere, & sur-tout des Allemands. Les bourgeois de Padoue, entr'autres, proposerent au sénat de chasser les Allemands de leur ville, & de retourner sous la domination des Vénitiens, s'il vouloient les aider de quelques troupes.

Le sénat délibéra sur cette affaire, & agita s'il falloit écouter ou non la demande des Padouans. Le doge Loredano s'y opposa formellement; "Par-là, disoit-il, nous réveillerons le zele des confédérés, qui ont un peu cessé de persécuter la république; & alors ils songeront aux moyens de la perdre entiérement. Si on n'a pu leur résister lorsque les forces de la république n'étoient pas encore affoiblies, comment pourroit-on se promettre de le faire à présent, que l'on a essuyé de si grandes pertes? La république fera bien de se borner à la puissance maritime. C'est par le commerce qu'elle s'est élevée, c'est par le commerce qu'elle pourra se soutenir. Toutes ses conquêtes de terre ne font que lui attirer des ennemis & des envieux.,, La plus grande partie des sénateurs accédoient déjà à son avis, lorsque Molino représenta qu'il ne falloit pas laisser passer une si belle occasion; que Louis avoit repassé les Alpes, & qu'il feroit bien des réflexions avant que d'entreprendre une nouvelle expédition pour plaire à Maximilien; que Ferdinand ne se remueroit

mueroit pas davantage pour plaire à un tiers; que quant à Maximilien, que la chose regardoit particuliérement, on savoit comme il étoit fourni d'hommes & d'argent; & qu'on connoissoit aussi la générosité de Jules envers les autres; que cette démarche décisive étoit le seul moyen de relever le courage des citoyens; que lorsqu'on feroit maître de Padoue, on pourroit peu à peu reprendre le reste; que cependant l'hiver viendroit, & qu'on ne pourroit plus rien entreprendre contre la république; que pendant le cours de toutes ces choses, il étoit très-probable que l'on verroit éclater la méfiance qui régnoit entre les alliés; que si cela n'arrivoit pas, la ville de Venise étoit du moins située de maniere à ne pouvoir être prise ni par terre ni par mer. (9)

Le dernier avis fut reçu, & on reprit Pavie avec le secours des bourgeois. (10) Maximilien tâcha, à la vérité, de la reconquérir; mais la résistance courageuse de la garnison & la rigueur de la saison, l'obligerent bientôt de lever le siege.

(9) Bembus, *Lib. VIII.*

(10) Le 17 Juillet 1509.



CHAPITRE XXXIV.

Le pape Jules renonce à la ligue. Il travaille à chasser les François de l'Italie. Guerre entre Jules & Louis XII. Concile de Pise.

MAIS ce qui donna encore aux affaires une tournure bien plus favorable aux Vénitiens, c'est que le pape renonça entiérement à la ligue, & qu'il fit non-seulement, de son côté, la paix avec les Vénitiens, mais qu'il songea aussi sérieusement à chasser les François de l'Italie. Comme il voyoit bien qu'il n'y réussiroit pas tant que Maximilien seroit en bonne intelligence avec eux, il travailla à le réconcilier aussi avec les Vénitiens; mais ces républicains qui avoient repris courage, loin de vouloir rendre le canton sur lequel il formoit des prétentions, voulurent ravoir ce que Maximilien en possédoit, & demanderent pour cela un dédommagement en argent. Mais ces propositions rendirent nulles les négociations.

Cependant Jules n'abandonna point son projet contre les François. Cet homme extraordinaire ne suivoit point le cours ordinaire de la nature; & l'âge, loin d'appaiser ses passions & de le conduire à l'amour du repos, le rendoit encore plus vif & plus entreprenant. La vieillesse l'avoit déjà courbé sur le bord du tombeau, qu'il donnoit encore des preuves extraordinaires de son activité. Peut-être

qu'il ne vouloit pas plus de bien à Maximilien qu'à Louis; mais il craignoit davantage le dernier. Voilà pourquoi les démarches qu'il fit pour la liberté de l'Italie, étoient sur-tout dirigées contre ce prince. Dans le temps même qu'il levoit des troupes pour les opposer à Louis, il excitoit les Génois à la révolte; il travailloit à exciter Ferdinand, roi d'Arragon, Henri VIII, roi d'Angleterre, & les Suisses. Il vouloit que le premier attaquât les François du côté de l'Espagne, le second du côté de l'Angleterre, & les Suisses dans le Milanez. Outre cela, il faisoit tout son possible pour empêcher que la diete d'Ausbourg accordât des secours à Maximilien.

Maximilien renouvella à cette diete (1510) les demandes qu'il avoit faites inutilement à celle de Worms au sujet d'un secours pour la guerre de Venise. Comme il fut appuyé par Helian, ambassadeur de France, on lui accorda enfin 6000 hommes de pied & 1800 cavaliers pour un temps seulement; après quoi l'on tiendroit une nouvelle diete, pour y délibérer sur la continuation de ce secours; mais nous verrons bientôt ce qui en arriva.

Cependant Maximilien n'assista point en personne à la campagne de 1510, mais il en confia le commandement à Rodolphe, prince d'Anhalt, auquel se joignirent quelques troupes Françoises & Espagnoles. Les Vénitiens se mirent aussi en campagne, mais instruits par les malheurs de l'année précédente, ils éviterent avec le plus grand soin l'armée des alliés; de sorte qu'elle ne trouva presqu'aucune résis-

tance par-tout où elle se présenta. Ils firent la conquête de Vicence, & de plusieurs autres endroits moins importans. Rodolphe vouloit même assiéger Padoue, mais le maréchal de Chaumont, qui commandoit les François, refusa de soutenir cette entreprise, disant que l'armée étoit trop foible; &, bientôt après, il se retira dans le Milanez. De cette maniere, Rodolphe fut obligé d'abandonner son projet, & de partir pour Vérone avec les troupes Impériales. Alors les Vénitiens se rendirent en peu de temps maîtres de tout ce qu'ils avoient perdu, & attaquerent même Vérone; mais la résistance courageuse de la garnison les obligea de lever le siege.

Maximilien, dans une lettre qu'il écrivit à la ville de Gelnhause, dit que cette campagne ne réussit point, parce qu'on ne lui avoit donné *que la plus petite partie* des secours que l'Empire lui avoit accordés à Ausbourg, & encore *à contre-temps*; ce qui auroit pu lui donner sujet d'agir avec rigueur à cet égard; que cependant il ne l'avoit point fait par *sa bonté d'ame* ordinaire; & que par-là il avoit pourtant diminué pour jamais son autorité, & celle de la nation Allemande; que tout le reste il avoit été obligé de le soutenir avec peine aux dépens de son propre trésor & de ses sujets héréditaires. Il ajouta qu'il ressentoit, au fond de son cœur, une vraie douleur de ce que la nation Allemande & l'Empire Romain avoient laissé perdre, dans ces temps, l'honneur & la réputation que leurs ancêtres

avoient acquis, avec de grands travaux, au prix de leur sang, par un grand nombre d'actions héroïques; de ce qu'on avoit même regardé avec mépris ses soins patriotiques, & la maniere généreuse avec laquelle il avoit prodigué ses forces & son argent pour le bien de l'état; *& que les membres & les sujets de l'Empire n'avoient pas considéré, comme cela arrive chez les autres nations, que le bonheur & le bien-être de leur maître tournoit à leur honneur & à leur profit.* (1) Jules fit naître un obstacle bien plus important pour l'avenir.

Le mauvais succès de la derniere campagne lui avoit inspiré tant de confiance, qu'il croyoit pouvoir manifester hautement ses projets, & travailler de toutes ses forces à les exécuter. Mais n'osant commencer par les princes les plus puissans, il essaya d'abord ses forces contre les plus petits. Alphonse, duc de Ferrare, étoit du nombre de ceux qui étoient entrés dans la ligue de Cambrai. Il étoit vassal du pape par la possession de Ferrare, & il tenoit Modene & Regie immédiatement de l'Empire à titre de fiefs. Jules ordonna à ce prince de renoncer à l'alliance de la France. Alphonse ayant refusé d'obéir, Jules l'excommunia & lui fit la guerre, sous prétexte qu'il étoit déchu de son fief par sa désobéissance. Les Vénitiens, ennemis jurés du duc, furent sommés de l'attaquer en même temps par terre

(1) *Apud* Lunig, *R. A. T. XIII. p. 812.*

& par mer; de sorte qu'il ne lui restoit d'autre ressource que de demander du secours aux François. En effet, le maréchal de Chaumont, qui commandoit les troupes Françoises dans le Milanez, se chargea de le défendre; & les troupes auxiliaires qu'il lui envoya l'empêcherent du moins de succomber. Mais Jules regarda comme un crime impardonnable que le roi très-Chrétien osât résister au pape à main armée. A la vérité, l'entreprise étoit nouvelle, & en France même, elle fit tant d'impression, que Louis crut nécessaire d'assembler les évêques de son royaume, pour leur demander jusqu'à quel point on avoit le droit de la poursuivre.

Une autre circonstance lui inspira de la crainte. La reine Anne, qui étoit enceinte lors de la rupture entre Jules & son époux, pria le roi avec instance de ne point faire la guerre au pape, parce qu'elle craignoit que cela n'attirât la colere du ciel sur elle, & qu'elle n'eût des couches malheureuses. (2) Si Jules n'avoit pas agi avec tant d'ardeur, s'il n'avoit pas mis les François dans la nécessité ou de se défendre ou de se voir chasser avec honte des conquêtes d'Italie, qui leur avoient coûté tant de peines, peut-être que Louis auroit cédé, & qu'il auroit laissé le duc de Ferrare & les autres petits alliés se sacrifier pour la ligue. Mais comme il avoit à peine le choix, il tâcha de se lier de plus en plus avec Maximilien. Pour cet effet, il renouvella la ligue

(2) Bembus, L. X.

qui avoit été faite jadis à Cambrai, & il proposa en même temps de faire tenir un concile général à Pise.

Maximilien, dans la lettre à la ville de Gelnhausen que nous avons déjà citée, se plaint aussi beaucoup de l'infidélité du pape. Il est évident, dit-il, que la puissance & le gouvernement du pape, qui devroient donner l'exemple à tous les fideles, n'offrent au contraire *que trouble & désordre*; & que les grandes sommes d'argent que le pape tire journellement, en grande partie de la nation Allemande, servent plus au luxe, à la magnificence, & à plusieurs autres usages mondains, qu'au service de Dieu, ou à résister aux infideles. C'est pourtant pour cet usage que le roi & l'empereur ont accordé & donné aux papes plusieurs aumônes, & outre cela beaucoup de pays & de gens qui rapportent, sans les droits ordinaires, plus de cinq cents mille florins; d'où il est arrivé qu'à présent les empereurs ne possedent pas pour un florin de bien en Italie. Or comme en qualité de roi des Romains, d'avocat & de protecteur de l'église chrétienne, il me convient & il m'appartient d'examiner une conduite si déréglée, d'avoir toujours un œil attentif pour augmenter la gloire & les louanges de Dieu, ainsi que pour maintenir & augmenter la foi chrétienne & l'Empire Romain; & comme la nécessité exige évidemment que l'on rétablisse l'ordre & la décence convenable dans l'état ecclésiastique & séculier, j'ai résolu de convoquer & de tenir un concile ou assemblée gé-

nérale de toute la chrétienté, sans lequel on ne peut rien conclure de solide. (3)

Quoique Maximilien fût bien résolu à embarrasser le pape par un concile, à rétablir l'ordre dans les affaires ecclésiastiques & séculieres, & à rechercher les droits que l'Empire avoit perdus, il ne fut pas cependant en état d'appuyer, par des effets, les entreprises sérieuses que Louis venoit de faire. Les évêques Allemands qu'il avoit assemblés à Ausbourg pour les engager à entrer dans cette affaire, ne voulurent point entendre parler d'un concile. (4) Ferdinand, roi d'Arragon, qui fut aussi invité à s'y prêter, ne montra pas beaucoup d'envie; & au-lieu de cela, il proposa à Maximilien de tenir à Mantoue un congrès des alliés, par lequel il pût recevoir, sans tirer l'épée, tout ce qui lui avoit été assigné dans la ligue. Mais la suite ne répondit pas à ce projet. Maximilien voulut que les Vénitiens reçussent l'investiture de Padoue & de Trevigo, & ce qu'ils possédoient dans le Frioul & dans l'Istrie. Quant au reste, il vouloit le garder, & il exigeoit de plus qu'ils lui payassent 40,000 écus d'or à certains termes. Mais comme ces conditions ne convinrent pas aux Vénitiens, & que Jules ne vouloit pas faire sitôt la paix avec le roi de France & le duc de Ferrare; Matthieu Lang, ambassadeur de l'empereur, partit, sans prendre congé,

(3) *Apud* Lunig, *R. A. T. XIII. p.* 811. *seq.*

(4) 1511.

de Bologne, où il étoit allé trouver le pape Jules. (5)

Cependant Maximilien & Louis étoient convenus d'attaquer les Vénitiens avec leurs forces réunies. Le premier, pour ne rien négliger, envoya un ordre aux états de l'Empire, de se réunir à lui le premier avril (6) avec toutes leurs forces. Il s'y plaignoit sur-tout du mauvais secours qu'on lui avoit envoyé malgré le recès de la diete d'Ausbourg; & il ordonnoit sérieusement aux états, sous peine de perdre tous leurs droits, immunités & privileges, de lui envoyer, aussi-tôt la réception de l'ordre, autant d'argent qu'ils devoient en donner, selon le nombre d'hommes qu'ils devoient fournir, & leur entretien pour six mois. (7) Mais on ne fit pas plus qu'auparavant.

Quoique Maximilien eût amassé dans ses états héréditaires un nombre de troupes considérable, que l'on fait monter à 15,000 hommes, la campagne de cette année (8) fut presque semblable à celle de l'année précédente. On ravagea les campagnes, on conquit le Frioul tout entier; mais les Vénitiens le reprirent dès que les troupes Impériales & Françoises se furent retirées. Ce qui fit sur-tout de là

(5) Gerhardus a Roo *L. XII. p. 585.* Lettres de Louis XII. *T. II. p. 136. 139. 151. 160. 163. 165. 202. 205.* P. Martyr. *Ep. CCCCLII. & CCCCLIV.* Guicciard. *L. IX.* Bembus. *L. XI.*

(6) 1511.

(7) *Apud* Lunig, *R. A. T. XIII. N. 52. p. 811. seq.*

(8) 1511.

peine à Maximilien, c'est que les François firent comme dans les expéditions précédentes, en se retirant lorsqu'on étoit sur le point d'exécuter quelqu'entreprise considérable. Ils prirent pour prétexte la crainte que les Suisses ne fissent une irruption dans le Milanez.

CHAPITRE XXXV.

Alliance entre le pape Ferdinand d'Arragon & les Vénitiens. Treve de Maximilien avec les derniers. Les François sont chassés de l'Italie par les Suisses. Suite de cette expulsion.

CETTE crainte n'étoit pas tout-à-fait sans fondement; & d'un autre côté, vers la fin de 1511, Jules avoit conclu avec les Vénitiens & le roi Ferdinand, une alliance dont le but principal étoit de chasser les François de l'Italie. Mais c'étoit d'un côté tout différent, que devoit arriver cette importante résolution. Cependant Ferdinand parvint enfin à persuader aussi à Maximilien que leurs intérêts mutuels, & sur-tout ceux du jeune Charles d'Autriche leur petit-fils commun, exigeoient qu'on s'opposât aux progrès des François en Italie; sans quoi Charles ne resteroit jamais paisible possesseur de Naples. D'ailleurs, toutes les fois que Louis avoit atteint son but, il n'avoit pas fait de grands efforts

pour soutenir Maximilien ; & il avoit même fait soupçonner qu'il fournissoit toujours des secours secrets au turbulent Charles d'Egmont. Toutes ces choses firent chanceler Maximilien ; & sans la haine qu'il avoit contre les Vénitiens, & le desir d'en tirer satisfaction, peut-être auroit-il entré volontiers dans l'alliance. Les alliés travaillerent à applanir ces difficultés, & ils parvinrent enfin à faire promettre aux Vénitiens, qu'ils céderoient Vérone à Maximilien, & qu'au sujet de Vicence, ils s'en rapporteroient à la décision du pape. Cependant, comme tout le reste ne pouvoit pas encore s'arranger, ils demanderent une treve de six mois, (1) pendant laquelle on devoit travailler à rétablir entiérement la paix. (2)

Cette treve fut un chef-d'œuvre de politique, auquel les Vénitiens durent le bonheur de sortir de la situation critique où ils se trouvoient. D'un côté, Jules & Ferdinand, qui étoient leurs uniques soutiens, les pressoient toujours sérieusement de se réconcilier avec Maximilien à quelque prix que ce fut ; d'un autre côté, la crainte que leur inspiroient les François s'étoit augmentée considérablement ; car ils leur avoient enlevé Bresse, ils avoient battu & fait prisonnier près de Villefranche leur général nommé Rangone ; & ils marchoient alors contre Ravenne. Cependant l'armée du pape & de l'Espa-

(1) Le 6 avril 1512.

(2) Bembus, *L. XI.*

gne avoit renforcé de 12,000 hommes celle des Vénitiens, & ils attendoient un renfort considérable de la part des Suisses. Un espace de dix mois devoit montrer de quel côté pencheroit la victoire; après quoi il leur restoit toujours du temps pour choisir un parti, vu que Louis leur avoit offert son amitié, dès qu'il s'étoit apperçu des mauvaises dispositions de Ferdinand & de Jules.

Six jours après le commencement de la treve, tout parut déjà s'éclaircir. Gaston de Foix, général François, défit entiérement, près de Ravenne, les troupes du pape & de l'Espagne : bataille où il perdit lui-même la vie en poursuivant les Espagnols avec trop de chaleur. Mais alors on vit se remuer aussi avec plus d'ardeur que jamais les Suisses, qui étoient entrés dans la ligue du pape & des Vénitiens, que l'on nommoit la ligue sainte. Ils étoient irrités contre Louis, parce qu'il avoit refusé d'augmenter leurs pensions, & qu'il les avoit insultés en disant : " ces *misérables montagnards*, qui con- " noissoient à peine l'or & l'argent avant que d'en " recevoir des rois de France, sont bien hardis de " vouloir me prescrire des loix. " Louis avoit cru pouvoir remplacer les Suisses par les Grisons & par les lansquenets Allemands, qui s'étoient fait une grande réputation de bravoure. Mais les derniers s'en retournerent chez eux, parce que Maximilien les rappella, & les premiers n'oserent s'opposer aux Suisses qui s'approchoient. La Palice, qui après la mort de Gaston, avoit pris le commandement des

troupes Françoiſes, les fit ſortir de la Romagne pour défendre le Milanez contre les Suiſſes. Par-là, Louis perdit bientôt les conquêtes qu'il avoit faites dans cette province; & ce qu'il y avoit de pire, c'eſt que la Palice étoit trop foible contre les Suiſſes, parce qu'un grand nombre de ſes gens avoient été tués près de Ravenne, & que Louis en avoit rappellé une partie en France, pour s'oppoſer au roi Henri VIII, qui étoit auſſi entré dans la ligue ſainte. Les François comptoient beaucoup ſur les paſſages du lac de Come, vers leſquels ils avoient déjà forcé deux fois les Suiſſes de ſe retirer; mais pour cette fois, Maximilien, qui étoit enfin gagné par le pape & Ferdinand, les laiſſa paſſer par le Tirol & le pays de Trente; ce qui renverſa entiérement le plan des François. Là-deſſus, la Palice diſtribua une partie de ſes troupes dans les forteresſes du Milanez, & ſe plaça avec les autres près de Portevico. Mais c'eſt alors que Maximilien rappella les lanſquenets; ce qui l'affoiblit tellement, qu'il fut obligé d'abandonner le Milanez & de retourner en France: de ſorte qu'on recouvra tout d'un coup le Milanez, excepté Breſſe, Creme & les fortereſſes de Milan, Novare & Crémone.

Cette grande révolution fit auſſi impreſſion ſur les eſprits de ceux qui avoient eu part juſqu'alors aux affaires de l'Italie. Tout concouroit à préparer un ſyſtême politique entiérement oppoſé au précédent. Les Vénitiens délivrés de la crainte des François, prirent un ton tout différent de celui qu'ils avoient avant

leur trêve avec Maximilien ; de sorte qu'ils refusoient même de tenir ce qu'ils avoient déjà promis. D'un autre côté, Jules qui étoit parvenu à son but à l'égard des François, ne souhaitoit rien tant que de pouvoir se réconcilier entiérement avec Maximilien. Il comptoit par-là empêcher les François de remettre jamais le pied en Italie, & favoriser le concile de Latran, qu'il vouloit opposer à celui de Pise. Par cette raison, il persista toujours à presser les Vénitiens de se réconcilier entiérement avec Maximilien. Cependant Maximilien avoit tenu à Cologne (3) une diete, où on s'occupa principalement d'une ordonnance d'exécution dont il avoit déjà donné le projet deux ans auparavant, & de l'établissement d'une milice perpétuelle dans l'Empire ; projet qui lui tenoit sur-tout fort à cœur. Quant à la milice, les états s'excuserent en disant qu'ils n'étoient pas dans le cas d'exécuter une entreprise si dispendieuse, vu qu'ils ne pouvoient recevoir aucune contribution de leurs états ni de leurs sujets. A l'égard de l'ordonnance, on alla un peu plus loin ; c'est-à-dire, qu'on divisa l'Empire en dix cercles au-lieu de six ; & on fit plusieurs ordonnances utiles pour détruire entiérement quelques restes du droit de diffidation qui subsistoient encore. (4)

Du reste, la révolution subite de l'Italie avoit inspiré de nouveaux projets à Maximilien. Elle lui

(3) 1512.

(4) *Ap.* Senkenberg, *l. c. P. II. p. 136. seqq.*

fit songer à se faire donner le Milanez à titre de fief de l'Empire, à lui ou à un de ses petits-fils, Charles ou Ferdinand; & Ferdinand, roi d'Espagne, appuya ce projet à l'égard du dernier. Jules, au contraire, suivant le projet de Laurent de Médicis, ne vouloit voir aucun étranger posséder le duché de Milan, croyant que le repos ne pouvoit être rétabli en Italie, à moins que les choses ne fussent remises sur le pied où elles étoient avant que Charles VIII. y entrât. En conséquence, on vouloit donner ce duché à Maximilien Sforze, fils de Louis More, qui avoit erré jusqu'alors dans les pays étrangers. Comme les Suisses, dont il dépendoit sur-tout de céder le duché, consentoient à la volonté du pape, Maximilien fut enfin obligé d'y consentir aussi.

Il n'y avoit que les Vénitiens avec lesquels on ne pouvoit rien conclure : comme il n'étoit pas possible de les faire consentir à faire la paix avec Maximilien aux conditions proposées par le pape, Jules s'accommoda de son côté avec ce prince, promit d'employer contre eux les armes spirituelles & temporelles, & de ne conclure aucune treve avant qu'ils eussent fait satisfaction à l'empereur. Ces choses auroient causé encore une scene extraordinaire, si l'on n'eût pas vu celui qui venoit de sauver les Vénitiens, devenir tout d'un coup leur plus grand ennemi. Les deux partis s'accusoient mutuellement d'ingratitude; Jules reprochoit aux Vénitiens de ne pas vouloir céder pour lui faire plaisir, à lui, à qui

ils devoient leur salut; & les Vénitiens se plaignoient de ce que le pape vouloit les obliger à sacrifier leurs possessions, après les services essentiels qu'ils lui avoient rendus contre les François & le duc de Ferrare.

Ce qui faisoit le plus de peine à Jules, c'est que le bruit se répandoit généralement, que les Vénitiens alloient se réconcilier avec les François, & les rappeller en Italie. (5) Jules mourut sur ces entrefaites, (6) & Léon X. fut nommé en sa place. Ses mœurs étoient bien différentes de celles de son prédécesseur; mais quant au systême politique de l'Italie, il pensoit comme lui qu'il falloit chasser les étrangers de l'Italie, & particuliérement les François.

D'un autre côté, les Vénitiens firent en effet ce qu'on craignoit de leur part. Non-seulement ils conclurent à Blois la paix avec Louis, mais ils firent aussi avec lui une alliance presque de la même espece que celle qui avoit été faite entre eux en 1498. Les Vénitiens devoient recouvrer tout ce qu'ils avoient perdu, à l'exception de Crémone & de Chiaradadda, & prêter toutes sortes de secours au roi pour reconquérir Milan & Gênes. (7) D'un autre côté, Marguerite, archiduchesse & gouvernante, conclut à Malines, au nom de l'empereur son pere, avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre, une nouvelle ligue entre l'empereur, le pape & les

(5) *Ap.* Bembus, *L. XII. sub finem.*
(6) Le 12 février 1513.
(7) *Ap.* Dumont, *T. IV. P. I. N.* 86.

rois

rois d'Angleterre & d'Espagne. (8) A la vérité, le pape & Ferdinand ne l'approuverent pas formellement, mais ils agirent conformément à son esprit.

Alors Louis s'appuyant sur le consentement des Vénitiens, envoya en Italie (9) sous la Trémouille & Trivulce, une nouvelle armée de 24,000 hommes. Ni l'empereur, ni le pape, & encore moins le nouveau duc de Ferrare, n'étoient préparés à une telle attaque. Ferdinand avoit bien quelques troupes en Italie; mais Raymond de Cordoue, vice-roi de Naples, resta tranquille avec elles auprès de Plaisance, & n'osa rien entreprendre contre les François qui le surpassoient de beaucoup en nombre. En conséquence, Milan auroit été reconquis avec autant de vîtesse qu'il avoit été perdu, si les Suisses n'étoient venus au secours, à la priere du pape & de Maximilien Sforze. Le dernier étoit déjà enfermée à Novare avec quelques Suisses & les siens, comme son pere l'avoit été autrefois. Mais les Suisses, pour réparer leurs anciennes fautes, se défendirent alors si courageusement, que les François voulant faire un assaut, furent repoussés à quelque distance de la ville. Sur ces entrefaites, de nouvelles troupes étant venues de la Suisse, les Suisses oserent former la résolution d'attaquer dans leur camp les François qui leur étoient bien supérieurs en nombre. Cette entreprise fut une des plus courageuses & des

(8) *Ap.* Dumont, *T. IV. P. I. N. 79.*

(9) 1513.

plus heureuſes qui ait jamais été conçue. Après une réſiſtance opiniâtre, les François furent obligés de prendre la fuite, & d'abandonner leur artillerie & leur camp. Alors les forteresses de Milan & de Crémone, où il y avoit encore des garniſons, tomberent auſſi entre les mains des vainqueurs.

Les Vénitiens qui s'étoient approchés du Milanez de l'autre côté, aſſiégerent Vérone ; mais ils furent obligés de ſe retirer avec une grande perte, & les Eſpagnols étant auſſi tombés ſur eux, Alviano leur général, ſe jetta dans Padoue & Trevigo, pour ſauver du moins ces endroits. En effet, il y réuſſit, car les troupes réunies de l'Empire & de l'Eſpagne furent obligées, faute de vivres & de forces ſuffiſantes, de lever le ſiege de Padoue qu'elles avoient commencé. Cependant, comme il leur arriva un renfort de l'Allemagne, elles riſquerent encore une courſe juſqu'à la mer qui ſépare Veniſe de la terre-ferme ; & Alviano, général Vénitien, leur voulant couper toute retraite vers Vérone, elles le défirent entiérement vers le village de Ceratia, dans les environs de Vicence. Après cela, Vicence ſe rendit, & auſſi-tôt après les Eſpagnols prirent le château de Bergame. (10)

Cependant le roi Henri VIII, avoit une armée qu'on faiſoit monter à 40,000 hommes de pied, & 5000 cavaliers ; il vouloit la commander lui-même, & la faire paſſer d'Angleterre à Calais.

(10) Guicciard. *L. XI.* Fugger, *L. VI. c. 16. p. 1294. ſeq.*

Maximilien y envoya auſſi quelques mille hommes, & il ſe rendit lui-même dans le camp Anglois. Pour éviter toute diſpute de rang, Maximilien déclara qu'il vouloit ſervir en qualité de volontaire. Les deux monarques convinrent d'attaquer la ville de Térouane en Artois. Comme il importoit beaucoup aux François de conſerver cette place, ils avancerent pour la ſecourir, mais ils furent mis en fuite par Maximilien, près de Guinegatte, lieu où ce prince, dans ſa jeuneſſe, avoit déjà remporté autrefois une victoire ſur Louis XI. Térouane fut obligée d'ouvrir ſes portes; ainſi que Tournai en Flandres.

CHAPITRE XXXVI.

Tentatives de Maximilien ſur la Bourgogne. Louis ſe réconcilie avec ſes ennemis. Maximilien & les rois de Pologne & de Hongrie ont une entrevue à Vienne. François I. Les François font encore une fois la conquête de Milan. Maximilien s'oppoſe en vain à leurs ſuccès.

D'UN autre côté, Maximilien, avec le ſecours des Suiſſes, étoit preſque parvenu à conquérir le duché de Bourgogne. Les Suiſſes lui avoient promis 16,000 hommes pour une paie de 16,000 florins par mois; & il ſe joignit à cette armée un nom-

bre de volontaires qui la fit monter à 25,000 hommes. Outre cela, Maximilien y ajouta 3000 cavaliers Allemands, commandés par Ulrich, duc de Wirtemberg & la nobleſſe de Franche-Comté. On marcha auſſi-tôt contre Dijon, capitale de la province; & cette ville auroit été obligée de ſe rendre, ſi la Trémouille, général François, n'eût corrompu les principaux d'entre les Suiſſes, & ne les eût engagés à faire un traité particulier, en vertu duquel le roi de France renonçoit à ſes prétentions ſur Milan, Aſti & Gênes, & s'engageoit à leur payer 400,000 écus. Après cela, ils ſe retirerent; mais ils s'apperçurent bientôt qu'on les avoit trompés: car Louis ne voulut point entendre parler de ce traité, ſous prétexte que la Trémouille n'avoit pas été autoriſé à le faire. Ils s'étoient fait donner des otages; mais il ſe trouva à la fin, que c'étoient des gens de la lie du peuple, auxquels on avoit donné des noms diſtingués, & que l'on avoit revêtus d'habits précieux.

Louis ſe trouvant dans un tel embarras, trouva cependant dans l'eſprit de négociation qui faiſoit alors le talent particulier de la nation, des reſſources pour en ſortir. Il ſe débarraſſa petit à petit de ſes ennemis, & il ſe réſerva toujours une voie au Milanez. Il étoit facile de diſſoudre l'alliance en cédant quelqu'avantage particulier à chacun des alliés dont les intérêts étoient ſi partagés. Louis tâcha de le faire, & il y réuſſit. Comme le pape avoit ſur-tout intérêt de détruire entiérement le concile

de Pise, qui, quoique ce ne fût que pour la forme, ne laissoit pas de continuer à Lyon, Louis y consentit, & accéda formellement à celui de Latran. Ferdinand, à qui un grand âge & une santé chancelante faisoient desirer le repos, se contenta que les François n'eussent point d'établissement en Italie; mais il fut bien plus content encore, lorsqu'on lui fit espérer que le Milanez deviendroit le partage d'un de ses petits fils, Charles ou Ferdinand. Pour cela, on lui promit que Renée, seconde fille de Louis, épouseroit l'un d'eux, au choix de Ferdinand, & lui porteroit en dot Milan, Asti & Gênes. (1) On fit aussi avec Maximilien des traités, en vertu desquels on parvint du moins à conclure une treve d'un an entre lui, Louis, Ferdinand & l'Archiduc Charles. (2) En conséquence de cette treve, Louis promit de ne rien entreprendre pendant ce temps contre le Milanez; & elle occasionna la paix entre la France & l'Angleterre. (3) Il ne restoit plus que les Vénitiens que l'on ne pouvoit remettre en bonne intelligence avec Maximilien, malgré toutes les peines que Léon s'étoit données pour cela.

Cependant Maximilien prépara d'un autre côté, pour sa maison, de nouveaux desseins, plus importans pour lui que la conquête de tout ce que les Vénitiens possédoient en terre-ferme. Uladislas, roi

(1) Guicciard, *L. XII.* Dumont, *T. IV. P. I. N. 82 & 83.*

(2) Le 13 mars 1514.

(3) Le 7 août 1514.

de Hongrie & de Boheme, n'avoit qu'un fils & une fille. Maximilien travailla à négocier un mariage entre les deux enfans & son petit fils & sa petite fille; afin que si le prince de Hongrie venoit à mourir sans héritiers, son héritage revint toujours à sa maison. Afin de cimenter une amitié plus durable entre lui & le roi de Hongrie, ainsi que Sigismond roi de Pologne, il invita les deux rois à venir à Vienne, où il leur donna des fêtes magnifiques; & il sut si bien les gagner par sa douceur, qu'ils partirent très-contens de lui & qu'Uladislas auroit souhaité même que Maximilien, qui étoit alors veuf, eût épousé lui-même la princesse Anne. Mais Maximilien répondit qu'il avoit souvent entendu dire à son pere, qu'il n'y avoit point de maniere plus polie de tuer un vieillard, que de l'inviter à épouser une jeune personne; de sorte qu'il laissa cet honneur à un de ses petits-fils. En conséquence, Louis, prince de Hongrie, épousa l'archiduchesse Marie, petite fille de Maximilien; & Anne, princesse de Hongrie, fut mariée à un des petits-fils de Maximilien, que ce prince lui-même représenta par procuration. (4)

Louis XII, étant mort au commencement de l'année 1515, dans le temps qu'il faisoit de nouveaux préparatifs pour la guerre d'Italie; toute l'Europe jetta les yeux sur François I, son successeur, pour voir quel plan il formeroit à l'égard de l'Italie

(4) 1515.

& des autres affaires de l'Europe. François avoit une infinité d'avantages sur les souverains de son temps. Sous le regne de Louis XII, son prédécesseur immédiat, le célebre Commines écrivoit qu'il n'y avoit aucun prince qui eut le droit d'exiger un denier sans le consentement du peuple. (5) Mais François sut bientôt se mettre en état de ne point craindre les états du royaume. Dès le commencement de son regne, il fut l'amour & en quelque façon l'orgueil de la nation. Bien fait de sa personne, engageant par ses manieres, affable & populaire, généreux & libéral; & avec cela plein de feu, de courage & d'activité, il avoit tout ce qui pouvoit lui captiver les cœurs. Dans les circonstances où se trouvoit la France, un roi tel que lui pouvoit tout. Il ne perdit pas un instant pour continuer les armemens que Louis XII avoit commencés. Afin de cacher ses véritables intentions au reste de l'Europe, il prétexta qu'il vouloit punir les Suisses de l'irruption qu'ils avoient faite en Bourgogne sous le regne de Louis XII; mais en même temps il faisoit tout son possible pour gagner cette nation que son prédécesseur avoit aigrie, & au commencement il ne put y réussir.

Il se conduisit aussi de la maniere la plus respectueuse à l'égard de Ferdinand, roi d'Espagne; & dans la lettre qu'il lui écrivit pour lui annoncer son avénement au trône, il lui donne le titre de

(5) *Comment. L. X. p. m.*

pere. (6) Mais ce prince étoit trop prévoyant, & connoissoit trop bien les hommes pour se laisser prendre à ces apparences. Le pape Léon X, ainsi que tous ses prédécesseurs, avoit deux plans : le premier, de ne laisser entrer aucun étranger en Italie; le second, de former un petit état à sa famille aux dépens de qui que ce pût être. Jules II. avoit enlevé à Alphonse, duc de Ferrare, les villes de Modene & Reggio, & on les destinoit à Julien de Médicis, frere du pape, ainsi que Parme & Plaisance. Les Suisses, qui étoient tuteurs du nouveau duc de Milan, ayant donné leur consentement à l'égard de ces deux dernieres villes, & ayant pris d'ailleurs le Milanez sous leur protection, le pape n'ajouta aucune foi aux raisons que François vouloit employer pour l'endormir. Venise, qui ne pouvoit encore oublier la perte de Vérone & de Bresse, proposa d'elle-même une nouvelle alliance avec François. D'un autre côté, Henri VIII, toujours irrité contre les Espagnols de ce qu'ils avoient fait une treve particuliere avec Louis XII, renouvella (7) avec eux les traités qu'il venoit de faire. (8)

Il ne restoit plus que Charles, archiduc d'Autriche, qui auroit pu former quelqu'obstacle aux progrès de François. Charles n'avoit que 15 ans; mais il étoit entré en possession du gouvernement des

(6) Petrus M. *de Angleria Ep.* 543.

(7) Le 15 avril 1515.

(8) *Apud* Dumont, *T. IV. N.* 95. *p.* 204. *seq.*

Pays-Bas, avec l'agrément de l'empereur son grand-pere & des états : les mêmes raisons qui engagerent ses deux grands-peres, Maximilien & Ferdinand, à s'opposer aux progrès des François en Italie, devoient naturellement faire la même impression sur lui. Mais d'un autre côté on lui représenta que s'il se déclaroit contre le roi de France, dans un temps où ce prince étoit allié avec l'Angleterre, il risquoit d'être accablé par ces deux puissances; qu'en général les Flamands craignoient extrêmement d'avoir une guerre avec les François & les Anglois, à cause du grand commerce qu'ils faisoient avec ces deux nations. On ajouta qu'il devoit sur-tout porter toute son attention vers l'Espagne; que Ferdinand ne pouvant pas vivre long-temps, il étoit nécessaire qu'il se tînt prêt à prendre possession de ses royaumes, dès qu'il seroit expiré. On lui fit observer qu'en Espagne il y avoit un parti en faveur de Ferdinand, son frere cadet, qui avoit été élevé dans le pays; que les Espagnols craignoient aussi que lorsqu'il entreroit en possession du royaume, il ne pût demeurer au milieu d'eux, soit à cause de ses autres possessions, soit à cause des prétentions qu'il faisoit sur la couronne impériale, & qu'il ne fît gouverner le royaume par des ministres comme une simple province de ses états; que cette circonstance suffisoit pour l'arrêter lorsqu'il voudroit prendre possession de l'Espagne; & que si, à la mort de Ferdinand, il n'étoit pas en bonne intelligence avec la France, on pouvoit lui fermer le passage de l'Espagne par

terre & par mer. Quoique Charles fût encore fort jeune, il ne laissa pas de sentir que ces représentations n'étoient pas sans fondement. En conséquence, il se prêta à un accommodément qui fut suivi d'un traité d'amitié réciproque, & du mariage de Charles avec Renée, princesse de France. (9)

Alors François croyant avoir pris des précautions suffisantes pour sa sûreté, partit pour l'Italie, où il conquit en peu de temps la plus grande partie du Milanez; conquête qui lui fut très-facile, puisque les Suisses seuls s'y opposerent. Maximilien, Ferdinand & le pape avoient bien fait avec eux une alliance pour la défense du duché de Milan; mais aucun d'eux ne vouloit ou ne pouvoit encore se remuer; & les Suisses eux-mêmes n'étoient pas alors bien d'accord entr'eux. Comme on étoit accoutumé à leur voir remporter la victoire toutes les fois qu'ils combattoient, Matthieu Schinner, connu sous le nom de cardinal de Sion, leur persuada d'attaquer les François près de Marignano. Il y eut un combat opiniâtre qui dura pendant deux jours, (10) & dont l'issue prouva que les Suisses pouvoient être vaincus. La grosse artillerie des François, & les lansquenets Allemands, qui combattoient pour les François, firent connoître cette vérité à toute l'Europe. Les Suisses battus retournerent aussi-tôt dans leur patrie. De cette maniere, François demeura,

(9) *Apud* Dumont, *T. IV. N.* 94. *p.* 199. *seq.*

(10) Le 14 & 15 septembre 1515.

pour cette fois, maître du duché; & il pouvoit espérer d'en rester long-temps possesseur, puisque Ferdinand, roi d'Espagne, mourut quelque temps après. (11)

Maximilien fit quelques mouvemens pour s'y opposer; mais on savoit bien qu'il n'avoit presque jamais assez d'argent pour donner quelque poids à ses entreprises. En effet, il assembla une armée de 30,000 hommes, se mit à leur tête pour chasser les François du Milanez, & assiégea même la capitale. Mais son infanterie consistoit sur-tout en Suisses; & d'un autre côté, 13,000 autres Suisses accoururent au secours des François, & firent craindre à Maximilien le sort de Louis More. Il fut confirmé, dans ce soupçon, par une fausse lettre de Trivulze, général François, aux deux chefs des Suisses qui se trouvoient auprès de lui; lettre qu'on avoit fait tomber exprès entre ses mains. On dit aussi qu'il vit en songe deux princes qui avoient été battus par les Suisses; savoir, Charles, duc de Bourgogne son beau-pere, & Léopold d'Autriche son bisaïeul; & qu'ils l'avertirent de prendre garde aux Suisses. Quoi qu'il en soit, le défaut d'argent fut ici comme à l'ordinaire son plus grand ennemi; car l'armée se sépara en grande partie faute de paiement, ce qui mit bientôt fin à la campagne. Il arriva de-là que Maximilien se mit enfin entiérement du parti des Vénitiens. Il n'avoit plus aucun secours à attendre de ses alliés;

(11) Le 23 janvier 1516.

& François ayant conclu entiérement la paix perpétuelle avec les Suisses, il vit disparoître par-là les foibles espérances qui lui restoient encore. D'ailleurs, comme Maximilien sentoit de plus en plus le poids des années, il consentit enfin à l'instigation de Charles son petit-fils, qui venoit de faire (le 13 août 1516) avec les François le traité de Noyon, à se réunir aussi avec François ; ce qui eut lieu à Bruxelles. (12) A cette occasion on décida, à l'égard des Vénitiens, que Maximilien livreroit la ville de Vérone entre les mains de Lautrec, maréchal François ; que ce dernier la remettroit aux Vénitiens, qui payeroient 200,000 ducats à Maximilien, & à la France les 300,000 écus que Louis XII. avoit prêtés autrefois à Maximilien. Du reste, Maximilien devoit garder les villes de Riva, Rovoredo, & autres places du Frioul qu'il avoit encore entre les mains, jusqu'à ce que les rois de France & d'Espagne eussent décidé la contestation qui régnoit entre eux & Maximilien au sujet des limites ; & en attendant, on établit une treve de 18 mois. De cette maniere, les Vénitiens recouvrerent ce qui leur appartenoit ; mais la route des Indes orientales, trouvées par les Portugais autour de l'Afrique, & l'augmentation de la puissance des Turcs, firent ce que la ligue de Cambrai auroit pu ou dû faire.

La paix étant rétablie avec les puissances Chrétiennes, Maximilien desira d'illustrer la fin de sa vie

(12) *Apud* Dumont, *Tom. IV. P. I. p.* 256.

par une campagne contre les Turcs. Il dit à ce ſujet, dans une lettre adreſſée au pape Léon en 1517, que dès ſa plus tendre jeuneſſe, lorſqu'il avoit entendu parler des Turcs qui haïſſoient & qui perſécutoient la foi Chrétienne, il avoit deſiré de pouvoir un jour les détruire entiérement, quoiqu'il ſût à peine alors ce que c'étoit que la guerre; mais qu'à préſent, qu'il étoit vieux & qu'il avoit acquis de l'expérience dans cet art, il ne vouloit point l'employer pour la perte des Chrétiens, mais plutôt pour les délivrer des mains des tyrans. (13) Maximilien prioit en même temps le pape de mettre auſſi lui-même la main à l'œuvre. Le pape & le concile de Latran, qui étoit encore aſſemblé, reçurent avec tranſport la propoſition de Maximilien. Alors Selim, empereur des Turcs, venoit de détruire en Egypte & en Syrie, l'Empire des Mamelucs, qui paſſoit pour très-puiſſant, & de s'emparer de ces deux pays. Cette grande augmentation de la puiſſance des Turcs, que l'on eſtimoit plus qu'elle ne valoit, ſema de grandes inquiétudes dans toute l'Europe, parmi ceux auxquels le préſent inſpiroit des craintes pour l'avenir. Heureuſement les Perſes s'éleverent contre les Turcs, & occuperent Selim en Aſie; ce qui rendit pour quelque temps le repos à l'Europe. Cette guerre des Perſes avec les Turcs parut une occaſion favorable d'attaquer les derniers en Europe. En conſéquence, le pape Léon tra-

(13) *Apud* Raynald, *ad a.* 1517. *N.* 4.

vailla, par des légats & des lettres, à engager tous lés souverains de la chrétienté à cette entreprise salutaire. Maximilien tint, pour cet effet, une diete à Ausbourg, (14) où le cardinal Cajetan fit un discours très-éloquent pour engager la nation Allemande à prendre part à cette entreprise.

Mais au commencement les électeurs & les princes perdirent le temps en vaines disputes sur les rangs; & lorsqu'on en vint aux délibérations sur la guerre des Turcs, on entendit répéter l'ancien langage. On dit que la chose étoit trop importante pour être décidée tout de suite; qu'il falloit auparavant que chaque prince en délibérât avec ses états, pour voir s'ils voudroient y consentir. Mais ce qui nuisit sur-tout aux affaires, c'est que la plupart des princes, qui étoient présens à la diete, manifesterent déjà les sentimens de la haine la plus vive contre le siege papal. Un ecclésiastique de Liege, qui étoit présent au nom d'Erhard de la Mark son évêque, prononça un discours public contre les atteintes que la cour de Rome portoit aux droits de l'église Germanique, assurés par les concordats & contre les subtilités des officiers de la cour de Rome qui travailloient sans cesse à affoiblir ces concordats. Aussi-tôt il courut dans l'assemblée un discours que l'on attribue au célebre Ulrich de Hutten. L'auteur osoit dire qu'il falloit plutôt chercher à s'opposer au pape qu'aux Turcs; que les princes & les états

(14) 1518.

voisins des Turcs pouvoient se défendre contre eux; mais que toute la chrétienté n'étoit pas trop forte pour résister aux entreprises du pape; que les Turcs ne faisoient pas tant de mal aux Allemands & aux autres nations de l'Occident que le pape lui-même, qui attiroit à Rome tout l'argent des pays Chrétiens, par le moyen des *pallium*, des dîmes & des autres choses de cette espece. (15)

Quoique les princes eussent en général des sentimens plus modérés, il ne fut pourtant presque pas question du dixieme denier que le légat avoit proposé de lever sur les revenus ecclésiastiques, & du cinquantieme sur les séculiers. Le légat avoit déclaré qu'il ne vouloit point que cet argent fût remis entre les mains du pape ou de quelqu'un des siens, afin d'écarter de la cour de Rome tout soupçon d'intérêt personnel. (16) Cependant, afin de faire quelque chose, on conclut que pendant trois ans, dans le St. Empire, toute personne de l'un ou de l'autre sexe qui s'approcheroit des Sacremens, paieroit, pour la guerre des Turcs, la dixieme partie d'un florin du Rhin; & les états de l'Empire étoient libres d'ajouter ce qu'ils voudroient à cette contribution. Avec cet argent on devoit lever des troupes de cavalerie & d'infanterie, & pourvoir aux autres choses nécessaires. On remit les délibérations

(15) *Apud* Freher, *T. 2. Script. Germ. p. 703.*

(16) *Nolumus nos thesaurarii aut exactoris officio fungi. Non contendimus, ut in nostram potestatem æra redigantur. Ap.* Freher. *T. 2. Script. Germ. p. 699.*

ultérieures à la premiere diete que l'empereur promit de convoquer à Worms. On différa aussi jusqu'à cette assemblée la délibération de divers articles relatifs à l'entretien & à la constitution intérieure de la chambre impériale.

Maximilien ne vécut pas assez long-temps pour convoquer cette diete, dans laquelle on n'auroit rien décidé de plus que dans tant d'autres. En s'en retournant par Inspruck, il mourut à Wels en Autriche, le 11 janvier 1519. Depuis quelques années il faisoit porter avec lui le cercueil où son corps devoit être renfermé. Dans ses dernieres années, il brava la mort par principe de raison & de religion, comme il l'avoit bravée dans sa jeunesse par légéreté & par imprudence. Maximilien avoit des dispositions pour tout ce qui étoit grand, noble & beau. Si les finances & les armées avoient été de son temps sur le pied où elle sont aujourd'hui, on auroit vu ce dont il étoit capable. Sur la fin de sa vie, il fit encore des choses grandes & remarquables. La conservation des états de Bourgogne, qui existoient encore lors de son mariage malgré la puissance Françoise & les intrigues d'un homme tel que Louis XI, est une chose dont l'Empire entier lui a autant d'obligation que sa propre maison. Si le défaut d'argent & de troupes bien entretenues l'empêcha quelquefois d'exécuter ses projets, on peut dire, d'un autre côté, qu'il réussit presque toujours dans ses négociations politiques. Il y a bien apparence que jamais aucun monarque ne mariera aussi avantageu-

sement

sement que lui ses fils & petits-fils. Il est certain qu'il eut pour cela des occasions favorables. Mais il s'agit de savoir si un autre auroit su en profiter aussi bien que lui. Son activité infatigable suppléa en quelque façon au défaut de moyens pour l'exécution de ses projets. Il fit du moins que l'Allemagne acquit quelque poids dans la balance de l'Europe; &, ce qui doit étonner dans presque tout ce qu'il fit après son élection, c'est qu'il n'eut que les moyens de l'archiduc d'Autriche pour exécuter les projets de l'empereur. Tout le monde disoit que quoiqu'il n'eût point d'argent, on le craignoit d'un bout de l'Europe à l'autre. Louis XI, Louis XII, les Vénitiens & les papes eux-mêmes, évitoient toujours de l'avoir pour ennemi. L'Empire le laissa toujours sans secours, même après lui en avoir promis, ou du moins il lui tint mal ses promesses. Cependant l'Allemagne se réveilla à moitié de son assoupissement, de sorte qu'on craignoit de donner une impulsion trop forte à un corps qui, quoique foible, étoit pourtant puissant en lui-même, & avoit un chef si actif.

Si l'on considere les qualités personnelles, il est certain qu'il étoit de son temps peu de monarques en Europe qui pussent lui être comparés. Il possédoit au plus haut degré tout ce qui pouvoit procurer le plus grand éclat à la noblesse; savoir, la valeur personnelle & l'adresse dans les exercices de chevalerie. Il seroit difficile d'imaginer dans un roman un plus grand nombre d'adversités & d'événe-

mens extraordinaires que ceux dont sa vie est remplie; & il s'en tira toujours heureusement. Il possédoit aussi à un degré éminent la bonté, la douceur, l'amour des sciences, qui prirent tout d'un coup un essor particulier sous son regne, &, en général, de grandes connoissances dans toutes les choses utiles. C'est à lui que l'Allemagne doit l'abolition du droit de diffidation, l'établissement de la chambre impériale; &, outre cela, le commencement des postes & une meilleure constitution militaire. Il fut le premier qui divisa les troupes en régimens & en compagnies. Une lettre qu'il écrivit à Marguerite sa fille, gouvernante des Pays-Bas, fait douter qu'il ait vraiment songé à devenir pape. Cette lettre paroît soutenir plutôt une plaisanterie amicale qu'une véritable affaire d'état; mais celle qu'il écrivit à Paul de Lichtenstein, & qui nous a été conservée par Goldaste, est d'un plus grand poids. Un des traits caractéristiques des temps de chevalerie dont Maximilien avoit conservé tant de traces, c'étoit de ne rien croire d'impossible. L'exécution de ce projet auroit été plus extraordinaire que dangereuse.

CHAPITRE XXXVII.

Caractere de la nation, & particuliérement de la noblesse. Tournois. Vertus & vices de la nation. Luxe. Changement dans le climat.

Comme jusqu'aux temps de Fréderic III, l'état intérieur & extérieur de la nation avoit très-peu changé, on chercheroit en vain dans cette période un nouveau caractere national. Le droit de diffidation & les tournois formoient encore la grande école de la noblesse. Le premier, à mesure qu'il approchoit de son terme, se répandoit toujours davantage, & sembloit faire ses derniers efforts. Les tournois se soutinrent toujours en honneur jusqu'à ce que la nouvelle maniere de faire la guerre les eût rendus inutiles.

Le plus grand éloge que l'historien de Henri VII. de Luxembourg & de Bauduin son frere donne à ce premier prince, c'est qu'il avoit voyagé d'une mer à l'autre pour assister à des tournois, & que par-tout il s'étoit acquis de l'honneur dans ces exercices. (1) Une chronique de ce temps dit de Robert l'aîné, comte Palatin : " Parmi tous les prin-
„ ces, comtes, seigneurs & chevaliers, on ne trou-

(1) *Fuit miles impeterritus —— hastiludiorum & torneamentorum a mari usque ad mare in juventute semper quaesitivus, in quibus inter caeteros gloriosior habebatur.* Gesta Baldewini ap. *Baluz.* Miscell. L. I. p. 112.

„ voit point en Allemagne son égal en puissance ni „ en magnificence. Il étoit toujours prêt à prendre „ la cuirasse ou à mettre le casque pour combattre „ à joute ou à outrance, & il conserva ce caractere „ jusqu'à la fin de sa vie. „ (2) Les tournois à outrance, ou la course à la lance, où les deux partis portoient des lances tranchantes ou pointues, & n'avoient d'autre armure que des écus, n'étoient, pour ainsi dire, que des extravagances. Cependant, non-seulement les simples chevaliers, mais aussi les princes & les monarques trouvoient du plaisir à ces exercices dangereux, où la moindre inadvertance pouvoit leur coûter la vie. Æneas Sylvius dit d'Albert, margrave de Brandebourg, que l'on nommoit l'Achille de l'Allemagne, qu'il avoit jouté à outrance jusqu'à dix-sept fois; (3) & l'empereur Maximilien I, qui aimoit passionnément les tournois & la chasse, & qui voyoit sous son regne l'ancien esprit de chevalerie s'éteindre, pour ainsi dire, en Allemagne, combattit souvent dans les tournois.

Quoique presque toutes les grandes familles d'Allemagne perdissent des princes dans ces exercices militaires, il ne se faisoit cependant aucune fête, aucune assemblée des princes ou de la noblesse où il n'y eût des tournois. Dans les dietes mêmes,

(2) Chronique de Limbourg, *p. m. 14.*

(3) *Septies ac decies* solo tectus *clypeo* ac galea, caetera nudus (*ut est apud Teutonicos duelli quadam species*) *in provocatores pariter armatos acuta lancea cucurrit.* Æneas Sylvius. Histor. de Europa. p. m. 436. seq.

en employoit les momens de loisir à faire des tournois. Un prince qui vouloit faire briller sa grandeur, étoit obligé d'en donner de temps en temps. La noblesse elle-même se rassembloit aussi dans certains temps, proposoit des prix, & prenoit plaisir à ces jeux guerriers. La noblesse de la province Rhénane, de la Franconie & de la Baviere, avoit formé, à cet égard, une union particuliere. Nous trouvons encore les descriptions des tournois qu'elle a donnés, ainsi que les noms des chevaliers & nobles qui y ont assisté.

Dans cette période, les papes s'opposerent à ces jeux, avec la même ardeur qu'ils l'avoient fait dans les temps précédens; mais ils ne réussirent pas mieux. Des ecclésiastiques mêmes, tels que des chanoines & autres nobles, ne faisoient point difficulté de paroître & de combattre dans les tournois. Thierri, archevêque de Mayence, qui donna un tournois dans cette ville en 1480, écrivit au pape Sixte, que ces assemblées ne se faisoient point pour attenter à la vie les uns des autres, ou par une vaine gloire; mais pour punir les crimes militaires & autres, & pour les extirper, en excluant des tournois ceux qui s'en étoient rendus coupables; punition qui en avoit déjà ramené plusieurs dans le chemin de la vertu. (4) Cependant le but

(4) *Sed ut errata in rebus militaribus & contra honestatem & decus commissa aut levi saltem disciplina aut exclusione ab hujusmodi conventu emendentur.* Apud Guden, T. IV. N. CCXII. p. 452.

principal des tournois étoit assurément l'exercice des actions militaires. Nous voyons aussi par un passage d'Æneas Sylvius, qui connoissoit l'Europe de son temps, & qui, comme étranger, ne peut être soupçonné de partialité, combien les tournois contribuerent en effet à la conservation de l'esprit militaire & de l'exercice des armes. " Les garçons nés „ en Allemagne, dit-il, apprennent plutôt à monter à cheval qu'à parler : avec quelque rapidité „ que puissent courir les chevaux qu'ils montent, „ ils s'y tiennent & y restent immobiles ; & ils „ portent ainsi les longues lances de leurs maîtres „ derriere eux. Endurcis au froid & à la chaleur, „ aucun travail ne sauroit les abattre. Nul chevalier „ de Souabe ou de Franconie n'entreprendroit un „ voyage sans armes. Les Allemands portent leurs „ armes avec autant de facilité que leurs bras. „ Non-seulement les nobles, mais même les bourgeois ont des magasins d'armes dans leurs maisons, & dès qu'il s'éleve du trouble ou du tumulte, ils paroissent sous les armes. Une chose „ étonnante & presqu'incroyable, c'est leur adresse „ à conduire les chevaux, à tirer des fleches, à „ manier la lance, l'écu & l'épée ; à faire jouer „ des machines de guerre & autres armes. Il est „ certain qu'après avoir vu les arsenaux des Allemands, on est tenté de se moquer de ceux des „ autres nations. „ (5) Il arrivoit souvent que des

(5) *Nati in Germania pueri prius equitare quam loqui discunt, currentibus equis immobiles hærent sellis, lanceas dominorum lon-*

chevaliers étrangers venoient en Allemagne pour montrer leur valeur ; mais il étoit bien rare qu'ils s'en retournassent couronnés de lauriers. En 1495, Claude Barre, chevalier François, provoqua la nation Allemande à la diete de Worms ; mais l'empereur Maximilien le vainquit & l'humilia. Vers l'an 1428, il arriva à Basle un chevalier Espagnol, qui se vantoit d'avoir assisté à des tournois dans un très-grand nombre de villes ; comme personne n'osoit accepter le défi qu'il proposoit, Henri de Ramstein, noble écuyer, offrit de se mesurer avec lui à un coup de lance, à trois coups de hache d'armes, & à quarante coups d'épée. Le combat eut lieu en présence d'une infinité de spectateurs, & les deux chevaliers acquirent beaucoup de gloire, sans blessure de part ni d'autre. Cependant Jean de Merlo, (c'étoit le nom du chevalier Espagnol) eut quelqu'avantage dans le combat. (6)

giores ferunt, frigore ac sole durati nullo labore vincantur. Nullus inermis aut Suevus aut Franco iter ingreditur eques. Tam leviter arma, quam membra fert Germanus miles. Non solum nobiles, sed cives quoque ex plebe nati armamentaria in domibus habent, & ad quosvis inopinatos incursus sive tumores armati continuo prodeunt. Stupenda res est, ac ferme incredibilis, quanta peritia est equos regere, flectere, atque in gyrum ducere, quanta sagittandi ars, quantus lancearum usus, quæ clypeorum agilitas, quæ stringendi versandique gladios scientia, quæ machinarum tormentorumque experientia. Rideas necesse est reliquas armorum officinas, qui publica teutonicorum armamentaria videris. Æneas Sylv. de mor. germ. p. m. p. 1058.

(6) *Wurstisin Basler Chronik, p. 247. seq.*

Selon les loix des tournois, ils devoient être en même temps une école de mœurs; car on en excluoit tous ceux qui avoient dérogé à leur noblesse, en se rendant coupables de brigandages, d'assassinat & de conspiration, au point de ne pouvoir plus s'en justifier. On excluoit aussi, ou plutôt on punissoit par l'exclusion des tournois, les sacrileges, ceux qui avoient enlevé une femme à son mari, une fille à son pere, une sœur à son frere, ceux qui avoient attenté à l'honneur de quelqu'un, sans être avec lui dans un différend juste & légitime; les jureurs, les adulteres, les menteurs, les fripons. (7) Je ne doute point que l'exclusion des tournois n'ait fait, du moins en Allemagne, une impression plus forte que toutes les autres punitions. D'ailleurs, l'usage des croisades étant aboli, la religion n'avoit guere d'influence sur l'esprit des chevaliers; car on n'observoit plus les cérémonies de l'église à la réception de ceux qui n'étoient pas d'un ordre ecclésiastique. (8) On ne voit point non plus en Allemagne des traces si frappantes du respect dont les che-

(7) *Extrag des Adels der vier Landen bey Kupner*, p. CCIX. *seqq.*

(8) Pierre d'Andlo dit : *Traditum est etiam, longo esse tempore observatum, à tempore, quo gentes fluxerunt ad Christum, militarium enses, priusquam accingerentur tyronibus, solemni benedictione esse consecrandos, qua quidem benedictione contra hostes imprecabatur fortitudo, defensio religionis orphanorum & viduarum indefessa tutela.* —— *De Imper. Rom. L. II. C. XIII.* On peut, sans contredit, conclure de-là, que cela n'étoit plus usité de son temps.

valiers étrangers, & sur-tout les François, étoient pénétrés pour le beau sexe. Il est vrai que les dames Allemandes aimoient aussi à être louées; & les louanges des dames regnent autant dans les chansons du peuple & de la nation Allemande de ces temps, que dans celles de toute autre nation. (9) Mais dans les poëmes, on ne trouve tout au plus que des copies de la chaleur de Pétrarque, & de l'enthousiasme avec lequel les étrangers ont peint le beau sexe dans leurs romans & leurs poëmes épiques.

S'il en faut croire les historiens étrangers, la noblesse Allemande étoit très en retard à l'égard des mœurs. On l'accuse sur-tout presque généralement de s'être adonnée à la rapine & au brigandage. Campanus, qui étoit nonce du pape en Allemagne, dit que presque toute la nation n'étoit qu'une bande de voleurs, & que le brigandage étoit parmi la noblesse, le plus sûr moyen d'acquérir de la gloire. (10) Mais Æneas Sylvius, son compatriote, n'en juge pas si sévérement. « Quoiqu'il existe en-» core, dit-il, quelques traces des anciens brigan-» dages, seuls vestiges de l'ancienne barbarie, on

(9) C'est ce qu'on peut voir dans les fragmens des chansons populaires, que l'on trouve çà & là dans la chronique de Limbourg.

(10) *Patientissima Germania est & potentissima & nobilissima.* Sed ea tota nunc unum latrocinium est, *& ille inter nobiles gloriosior, qui rapacior.* Apud Freher, Script. German. T. II. p. 294.

„ ne voit plus cependant régner, comme autrefois, „ le vol & le brigandage ; & les villes sur-tout ne „ font point grace aux brigands quand ils tombent „ en leur puissance. „ (11) Le Pogge, qui avoit assisté au concile de Constance, s'exprime moins durement encore sur le compte des Allemands. “ Les „ Allemands, dit-il, regardent comme nobles tous „ ceux qui vivent de leur bien & demeurent loin „ des villes dans des bourgs & des villages ; *& un „ grand nombre d'entr'eux exercent le bri- „ gandage.* Ceux à qui la nature a donné des in- „ clinations moins féroces, s'attachent aux cours „ des princes où leurs mœurs deviennent plus dou- „ ces. Cependant, en général, ils conservent tou- „ jours quelque chose de rude & de grossier. „ (12) Puisque cet auteur Italien, regarde comme une exception ceux qui s'adonnoient au brigandage, on ne sauroit attribuer à la nation entiere ce qui ne convenoit qu'à une partie.

(11) *Et quamvis adhuc veterum nonnulla rapinarum vestigia maneant, nam hoc unum est ex prisca barbarie vitium inter vos relictum, non tamen ea prædarum libertas est, quæ olim fuit, nec civitates vestræ prædonibus, quando in potestatem earum veniunt, veniam prabent.* Æneas Sylv. de mor. Germ. p. m. 1509.

(12) *Germani atque Alemanni, quibus census patrimonii ad victum suppetit, & hos qui procul urbibus, aut qui castellis & oppidulis dominantur*, quorum magna pars latrocinio deditur, *nobiles censent. Quibus humanius ingenium natura dedit, hærent principibus, quorum in aulis assuescunt cultiori vitæ*, rudes tamen & moribus asperi. *Ap.* Petrum de Andlo, *de Imper. Roman. L. II. C. XI. p. m. 112.*

Quelquefois on étoit forcé d'en agir ainsi pour se défendre contre les princes & les villes qui cherchoient souvent à maltraiter & à opprimer la noblesse; mais en général c'étoit de petites guerres autorisées par les loix de l'Empire. La conduite des états les uns envers les autres, & sur-tout celle de la noblesse, devoit paroître sans doute fort singuliere à ceux qui n'avoient pas une idée du droit de diffidation des Allemands. Toutes les contestations de la noblesse inférieure, si l'on en excepte quelques formalités du droit de diffidation, ne tendoient en général qu'au brigandage & à l'extorsion.

Cependant, les reproches que l'on fait à cet égard aux Allemands, ne sont pas sans quelque fondement. Pierre d'Andlo dit que lorsqu'il songeoit au passage du Pogge sur la noblesse Allemande, il avoit le cœur navré; il n'ose pourtant le rejetter entiérement, & il se contente de dire qu'il y avoit encore un grand nombre (*ingens numerus*) de nobles, qui tâchoient de perpétuer les vertus qu'ils avoient reçues de leurs ancêtres, & qui ne portoient point les armes pour offenser, mais pour repousser les offenses faites à leur patrie. Sans doute qu'on trouvoit en Allemagne des familles qui aimoient l'honneur & la probité; mais il y en avoit aussi où l'amour du brigandage sembloit s'être transmis de pere en fils. Afin d'adoucir les idées de lâcheté & d'injustice qui y étoient attachées, on changea le nom des choses. La noblesse nommoit chevalerie ce que le peuple appelloit brigandage. S'adonner à la che-

valerie, vivre d'induſtrie, c'étoit vivre de rapines. Le vol ſeul étoit honteux aux yeux de la nobleſſe; mais ſeulement parce qu'il ſuppoſoit de la crainte ou de la foibleſſe.

Pluſieurs croyoient ſur-tout que la poſſeſſion d'un château les autoriſoit à rançonner tous ceux qui paſſoient dans leur voiſinage, & à leur enlever tout ou du moins une partie de ce qu'ils avoient, ſans y avoir jamais eu le moindre droit. (13) Un archevêque de Cologne éleva un château: celui à qui il en avoit confié la garde, lui ayant demandé de quoi il vivroit avec les ſiens, l'archevêque lui montra les quatre grands chemins. (14) On peut voir du moins par-là qu'on ne regardoit pas comme une honte de ſe procurer ainſi les beſoins de la vie. D'ailleurs, il étoit aiſé de donner un autre nom à la choſe; on la nommoit, par exemple, *péage*, *droit de paſſage*, *de gage*, *&c.*

On voyoit régner cet eſprit guerrier juſques dans les villes, & ſur-tout dans les villes impériales qui étoient obligées de combattre ſans ceſſe pour la conſervation de leur liberté. Croiroit-on que le premier & le principal meuble d'un patrice de Nu-

(13) *Frederico de Numagen domicello, qui à mercatoribus Moſellæ alveum deſcendentibus* non rapinam, ſed cautionem, *ut ipſe aſſerit, receperat pigneralem ſui caſtri. Geſta Baldewini Arch. Trev. Ap.* Baluz. *Miſcell. E. I. p.* 106.

(14) *Quem cum officiatus ſuus interrogans, de quo caſtrum deberet retinere, cum annuis careret reddi[illegible]ibus, dicitur reſpondiſſe:* Quatuor viæ ſunt trans caſtrum ſituatæ. *Ibid. p.* 101. *ſeq.*

remberg consistoit dans son armure & son cheval? „ Les ustensiles de leurs ménages sont propres, dit Conrad Celtes; une grande partie est d'or ou d'argent; mais ce qui frappe sur-tout, c'est l'épée, l'armure, la massue & les chevaux. Ils étalent toutes ces choses comme des marques de leur noblesse & de leurs aïeux. Le simple artisan même ne manque pas d'avoir une bonne provision d'armes dans sa maison, afin qu'au moindre tumulte il puisse paroître tout armé au poste qui lui est assigné. „ (15)

Une autre école qui avilissoit les mœurs des villes & adoucissoit l'esprit guerrier, c'étoit le commerce. Les grandes liaisons qu'il formoit avec les étrangers, & la nécessité de s'accommoder aux mœurs & aux goûts de ceux dont on vouloit tirer quelqu'avantage, devoient nécessairement produire un changement dans les mœurs des citadins. Mais il est douteux que le caractere national y ait toujours gagné.

En général, la probité & l'hospitalité tenoient toujours le premier rang parmi les vertus de la nation Allemande. Etienne, duc de Baviere, étant un jour à Milan chez Galéace Visconti son beau-frere, & celui-ci lui vantant ses richesses & sa puissance, Etienne répondit que quoiqu'il n'eût pas autant de richesses que lui, il n'avoit cependant aucun sujet dans le sein duquel il ne pût dormir en sûreté. (16) Galéace fut frappé de ce discours,

(15) *Descriptio urbis Norimb.*

(16) Andreas Presbyter *Ratisb. p. m. 96.*

& il n'avoit pas tort; car, au bout de quelque temps, il fut assassiné par les siens. Parmi un grand nombre de princes, de comtes & de seigneurs que l'on trouve dans cette période de l'histoire d'Allemagne, l'empereur Albert I. est le seul qui ait été assassiné par ses sujets; & cependant nous ne voyons pas que ces princes aient travaillé avec ardeur au bonheur de leurs sujets. Cette fidélité étoit plutôt l'effet de l'ancienne probité & cordialité germanique, qui, en général, s'étoit soutenue dans toutes les classes de la nation, même dans la plus basse, malgré l'oppression dans laquelle elle vivoit.

Mais, en général, on reproche à la nation Allemande la crédulité & l'ivrognerie. Le premier défaut est une suite de sa sincérité & de sa loyauté. Celui qui n'est pas accoutumé à tromper, se laisse aisément tromper par les autres. Le second, dont l'habitude leur avoit fait une seconde nature, venoit d'un côté de l'esprit de société qui régnoit dans la nation; & de l'autre du défaut de politesse & de culture qui régnoit dans leurs sociétés: cette coutume au-lieu de diminuer ou de cesser tout-à-fait à la fin de cette période, temps où les lumieres se répandirent davantage, monta au contraire à son plus haut période par l'usage de porter des santés, qui commença dans ce temps. Plus on se rabaissoit au-dessous de l'humanité, plus on s'élevoit à la gloire des héros; & celui qui avoit enivré un homme, jusqu'à lui faire perdre la raison, & le laisser mort ivre sur la place, se vantoit avec autant d'of-

téntation de cette action, que s'il eût remporté ſur les ennemis une victoire importante. (17) A la fin cependant, on commença à ſentir l'indécence de ces excès. Les empereurs Fréderic II. & Maximilien poſſédoient entr'autres belles qualités, celle d'être ſobres & modérés, en comparaiſon des excès à la mode de leurs temps. (18)

Maximilien, à force de vivre avec les étrangers, prit de l'horreur pour l'ivrognerie; & il penſoit qu'il falloit travailler ſérieuſement à corriger les mœurs de la nation à cet égard. Il le propoſa aux princes dans diverſes dietes, & on approuva ſon deſſein. A celle qui ſe tint à Worms en 1495, on avoit déjà décidé que les électeurs & les princes ne pourroient ſouffrir ces déréglemens, & ſeroient obligés de les punir ſévérement. (19)

Comme cette ordonnance ne fut point obſervée, ainſi qu'il eſt dit dans le recès de la diete de Cologne de 1572, on en fit une ſeconde dans cette derniere diete, qui porte que tous les magiſtrats ſeront obligés de travailler à abolir ces uſages, & de les défendre ſous de grandes peines afflictives: on ajoute que ſi les magiſtrats négligent d'y tenir

(17) *Quæ plerique Germaniæ populis cædium & multorum malorum cauſa eſt, dum certa lege & artibus poculorum viciſſitudine inter ſe contendunt & tanquam de hoſte parta victoria ſit, virtute & gloria de eo, quem inſenſatum & velut mortuum reddiderint, gloriantibus.* Celtes Urbis Norimb. deſcriptio.

(18) Muller *R. T. Max. P. II. p. 59.*

(19) *Ap.* Senkenberg *R. A. 2 Th. p. 26. 9. 38.*

la main, le fiſcal de l'Empire doit pourſuivre les ſujets coupables, & les faire punir par le tribunal de l'empereur. (20)

L'article de cette ordonnance qui regarde le fiſcal de l'Empire, parut ſans doute de conſéquence à quelques princes. Car quoiqu'il ne fût queſtion que de *ſujets*, ce magiſtrat auroit pu, à la fin, étendre ſa juriſdiction juſque ſur leurs perſonnes. En conſéquence, ils y firent ajouter une clauſe qui portoit, *que dans les endroits où c'étoit un uſage ancien & généralement reçu, de porter des ſantés, les magiſtrats feroient tout leur poſſible pour l'abolir.* On marquoit par-là que ce n'étoit que dans les pays où l'uſage de porter des ſantés s'étoit introduit depuis peu, qu'on devoit punir formellement ceux qui le ſuivoient; & que le fiſcal ne pourroit agir que dans ces endroits contre les prévaricateurs opiniâtres. Mais dans les pays où cette coutume étoit ancienne, les magiſtrats ne devoient faire autre choſe que de travailler à l'abolir. Par les pays où l'uſage de porter des ſantés étoit nouveau, on entendoit la Souabe, la Franconie, la Baviere, & les contrées du Haut-Rhin. (21) Dans le reſte de l'Allemagne, on regardoit cette coutume comme établie depuis long-temps, & le long uſage avoit preſcrit chez eux le droit de s'enivrer.

(20) *Ib. p.* 142. §. 5.

(21) Voyez *Hans von-Schwarzenberg Buchle wieder das Zutrinken*, dans la préface.

Quoiqu'on

Quoiqu'on eût alors fort peu de goût, il y avoit pourtant déjà des gens qui sentoient le ridicule de cette distinction de pays. Le célebre Jean de Schwarzenberg s'en moque dans une lettre qu'il suppose, adressée aux buveurs, par les états de l'enfer. Les diables y disent aux buveurs qu'ils ne doivent point s'inquiéter de cette différence, qui ne pouvoit être de longue durée. Car, disent-ils, les anciens buveurs mourront, & les nouveaux ne laisseront pas de vieillir dans l'habitude de boire. Alors les buveurs des quatre nouveaux pays nobles & roturiers, auront le droit de porter des santés de même que les premiers, & personne n'osera plus s'opposer à cette coutume. (22)

Ces mêmes diables nous apprennent les raisons qu'apportoient les buveurs pour défendre leur coutume vis-à-vis de l'empereur : ils disoient que sa majesté n'avoit pas songé sérieusement à abolir la coutume de porter des santés, puisqu'elle régnoit parmi les personnes les plus considérables de sa cour; *que du moins quand tous les autres observeroient son ordonnance, il seroit assez temps de l'observer aussi.* (23) Que l'empereur & les princes ne devroient pas pousser les choses jusqu'à faire cette défense à la noblesse, sans quoi elle pourroit bien s'occuper à des choses plus sérieuses qui ne leur feroient pas plaisir; & qui leur paroî-

(22) *Schwarzenberg Buchle wieder das Zutrinken*, ou *Sendbrief der Stænde der Halle an die Zutrinker. p. 90.*

(23) *Ibid.*

troient plus dangereuses qu'un verre de vin bu à la santé de quelqu'un. D'ailleurs, continuent-ils, dans les pays où l'on aime à boire, on trouve ordinairement des gens francs, sinceres, vrais, hardis, fideles, constans, robustes, & prêts à porter les armes; au-lieu que dans ceux dont les habitans établissent toutes leurs affaires sur la *tempérance*, la *subtilité*, la *sagesse*, & une grande abondance de richesses superflues, on trouve les vices les plus honteux, tels que l'impudicité contre nature, les séditions, les mutineries, les trahisons, la poltronnerie, la facilité à abandonner les souverains & les maîtres naturels; il est aisé de voir contre quelle nation le trait étoit lancé.

Du reste, la plupart des princes étoient autant adonnés à cette coutume que les derniers d'entre les nobles. Mais quand cela n'eût pas été, ils n'auroient pas dû travailler sérieusement à l'abolir, dans la crainte d'éloigner d'eux plusieurs *nobles & bons compagnons*. Les plus sages prirent des moyens indirects pour mettre des bornes à cet usage. Le même Schwarzenberg nous apprend un de ces moyens; ce fut de former des sociétés où ils s'engageoient de ne jamais porter aucunes santés ou du moins rarement; & de ne point souffrir cet usage parmi ceux qui leur étoient soumis. Nous avons encore les statuts d'une société de cette espece, formée en 1524, entre les électeurs de Trêves & du Palatinat, & plusieurs évêques & princes qui s'étoient trouvés cette année à Heidelberg, pour

assister aux fêtes d'une compagnie d'arquebusiers. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'ils défendent sous une peine effective à leurs sujets de porter des santés; *mais qu'ils prient instamment leurs chevaliers* de s'abstenir de porter des santés, & qu'ils se réservent, s'ils se trouvent dans les pays d'ancien usage, tels que les Pays-Bas, la Saxe, la Marche, &c., & qu'ils soient pressés de boire ainsi, malgré leurs refus réitérés; de ne point alors être tenus à leur promesse, ni eux ni les gens de leur cour, & de pouvoir boire avec les autres selon l'usage. (24) Tous ces moyens ne produisirent pas un grand effet; car Luther pense que l'ivrognerie sera le vice des Allemands jusqu'au jugement dernier. Chaque nation, dit-il, a son démon particulier; mais il faut que celui qui préside en Allemagne soit le démon de l'ivrognerie. (25) Mais si le temps opere de grandes révolutions, c'est surtout dans les mœurs & les opinions des nations.

Du reste Commines, historien François, dit comme le Pogge, que les Allemands sont rustiques & grossiers, & n'approchent point de la politesse des François. (26) Il ne dissimule point cependant que parmi plusieurs de ses compatriotes, l'éducation semble être une espece de jeu. La frivolité,

(24) *Ap.* Putter *deutsche Reichsgeschichte in ihrem Hauptfaden*, *p.* 390.

(25) *Ap. Spangenberg Adelsspiegel. P.* 2. *p.* 492.

(26) *Germani verò sunt asperioris naturæ, nec eam obtinent, quam nostrates civilitatem.* Comment. L. 8. p. m. 597.

dit-il, préside à leur habillement & à leurs discours, ils ne s'occupent ni de leurs propres affaires ni de celles du peuple, & laissent ce soin à leurs gens; & s'il arrive que quelqu'un d'eux se réveille enfin de ce sommeil, c'est toujours trop tard, & lorsque l'occasion est échappée. (27) Quant aux qualités agréables & à l'élégance, les autres nations & surtout les Allemands leur rendoient en quelque façon justice; car les princes Allemands commençoient déjà à adopter leur langue & leurs modes. (28) Cependant on y attachoit dans toute l'Europe les idées accessoires les plus odieuses; ce qui venoit surtout de leurs négociations, de leurs traités & de leur conduite dans le temps du fameux Louis XI. Nous avons vu comment l'ambassadeur d'Angleterre s'exprima à cet égard en 1492 à la diete de Coblentz. Maximilien lui-même tient dans ses manifestes publics un langage peu différent. Il dit en-

(27) *Sic enim hodiè complures instituuntur, quasi ad ludum essent facti & jocum. In vestitu & omni sermone nihil moderatè faciunt aut prudenter —— de negotiis aut suis aut populi non cognoscunt ipsi, verum in familiares omnia rejiciunt. —— Si quis est aliquandò, qui forte tanquam ex veterno expergefactus animum rebus gerendis adjiciat, hoc sero admodùm fit amissis propemodùm occasionibus.* Comment. L. I. p. m. 328.

(28) Conrad Celtes dit des princes de son temps, *qui ut jam in multis aliis à prisca Germanorum virtute desciverunt, ita quoque nedum à patrum suorum, verum etiam à patriæ moribus degeneraverunt*, linguamque novam *vestemque sequuntur. Descript. urbis Noriber.* Il est sûrement question ici de la langue Françoise; mais il s'agit aussi des habits empruntés des autres nations.

tr'autres en parlant de leur fincérité : " ils chantent
„ plus haut que la mufique n'eft notée ; ils lifent
„ autrement qu'ils n'écrivent ; ils parlent autrement
„ qu'ils ne penfent. (29) Avec une telle réputation
„ leurs graces étoient-elles bien dignes d'envie ? „

Mais malgré la groffiéreté générale qui régnoit dans les mœurs des Allemands, ils étalaient cependant dans certaines circonftances beaucoup de luxe & de magnificence. Au mariage de George, duc de Baviere-Landshut, Hedwige, princeffe Polonoife, (1475) Albert, électeur de Brandebourg, amena avec fon époufe plus de cent dames nobles, parmi lefquelles quatorze démoifelles accompagnoient à cheval le carroffe électoral, & portoient fur la tête un chapeau furmonté d'un panache attaché avec un nœud de diamans. Les convives parmi lefquels fe trouverent l'empereur Fréderic III & fon fils Maximilien, amenerent avec eux fept mille cinq cents chevaux dont 1300 appartenoient à l'électeur Albert. (30) La chronique de Limbourg dit en parlant de l'affemblée des princes qui fe tint à Francfort en 1397 : " Léopold, duc d'Autriche,
„ y affifta avec une grande magnificence, de forte
„ qu'il faifoit crier que quiconque vouloit manger,
„ boire & faire manger fes chevaux pour l'amour
„ & pour la gloire de Dieu, n'avoit qu'à venir à

(29) *Ræmifchkæniglìche Antwort wieder den Franzofen.* Ap. Goldaft. *Reichshanlungen. T. II. p. 55.*

(30) *Herzogs Georgens von Bayern Beylagers Ceremoniel in* Muller *entdecktem Staatscabinet 2. Eræfnuag Cap. IV. p. 341. feq.*

„ sa cour ; & il nourrissoit par jour quatre mille „ chevaux ; ainsi que Fréderic & George, margra- „ ves de Misnie, qui avoient plus de 1200 che- „ vaux. „ (31) Cette magnificence n'étoit pas nouvelle, il y eut des dietes où l'on vit jusqu'à 10,000 chevaux, & quelquefois on se trouvoit embarrassé pour trouver une quantité suffisante de vivres.

On a aussi communément des idées fausses sur la maniere de s'habiller de ces temps. Nos anciens chevaliers tels que nous les voyons représentés en pierre dans nos églises, n'ont ordinairement que le casque, la cuirasse & des cuissats. Mais il ne faut pas s'imaginer qu'ils ne portassent point d'autres habits, & qu'ils fussent tous les jours vêtus de la sorte. Selon les descriptions qui nous restent encore de ces temps, les modes étoient encore plus fréquentes & plus inconstantes qu'aujourd'hui ; & l'on portoit même des habits plus riches & plus précieux. „ Dans ce temps-là, dit la chronique de Limbourg, „ la mode des habits changeoit sans cesse, de sorte „ que celui qui étoit un habile maître tailleur, „ n'étoit plus un an après qu'un compagnon igno- „ rant. „ (32) On se confirmera dans cette opinion, si l'on lit la description que le même auteur fait du luxe des habits que l'on portoit alors. L'on y voit du moins que les Allemands se plaisoient déjà à imiter les habillemens des autres nations & même

(31) *Limburg. Chronik*, p. m. 58.

(32) P. 49.

avec plus d'ardeur qu'à présent. Conrad Celtes nous en fournit une nouvelle preuve dans sa description de la ville de Nuremberg ; & Spangenberg dit même en parlant du temps où il vivoit : " si l'on donne un bal, si l'on célebre un baptême ou qu'on donne quelque partie de plaisir, les nobles changent quelquefois trois fois d'habillemens en un jour ; & cela pendant plusieurs jours de suite. Tantôt ils paroissent vêtus à l'allemande, tantôt à l'italienne, puis à l'espagnole, à la hongroise, & à la fin même à la françoise. „ (33)

Pour faire juger jusqu'à quel point leurs habits étoient précieux, je rapporterai seulement encore quelques particularités de la noce du duc George. On lit dans la description que j'ai déjà citée. " Après „ cela venoit la mariée. Elle étoit conduite par „ l'empereur (Fréderic III) & le duc Otton ; & „ l'empereur avoit une robe rouge très-précieuse, „ de drap d'or, & un collet brodé avec des perles „ très-précieuses, parmi lesquelles on voyoit briller „ des diamans, des rubis, des émeraudes, des saphirs & autres pierres précieuses de toute espece. „ Il avoit aussi au cou une croix très-riche, garnie „ d'un grand nombre de pierres précieuses. Et il „ conduisoit la reine par la main droite, (on appelloit la mariée *reine*, parce qu'elle étoit princesse royale) & le duc Otton marchoit à la gauche. Ce dernier avoit une robe courte & brune,

(33) *Adelspiegel, P. 2. p. 453. seq.*

„ La moitié de cette robe étoit tout-à-fait cou-
„ verte de perles. Il en étoit de même de la cappe
„ & des culottes qui étoient aussi brodées avec de
„ belles perles, parmi lesquelles brilloient aussi des
„ pierres précieuses; & il marchoit ainsi au côté
„ gauche. La mariée avoit aussi une belle robe
„ rouge de soie, de beau satin & couverte de per-
„ les depuis le haut jusqu'en bas. Celles du haut
„ étoient grosses & belles, elles formoient une bro-
„ dure en forme de fleurs; & dans les fleurs, il y
„ avoit des pierres précieuses de toute espece, & la
„ robe étoit très-large selon la mode, & elle étoit
„ surmontée d'une grande fraise entiérement brodée
„ de perles. Sur la tête, elle avoit une couronne
„ précieuse de diamans fins; & en dedans la cou-
„ ronne, sur les cheveux, il y avoit un large bord
„ de très-grosses perles. Au dessous de la cou-
„ ronne pendoit devant les yeux un voile clair,
„ de maniere cependant qu'on voyoit les yeux.
„ Elle avoit aussi un colier précieux & marchoit
„ droite, baissant cependant un peu les yeux. C'est
„ une très-jolie personne, droite, & d'une figure
„ agréable; & elle a le regard franc. (34) Les au-
„ tres princes marchoient de la même maniere,
„ vêtus de drap d'or, ou d'autres étoffes brodées
„ de perles, en tout ou en partie.

Comme la noblesse inférieure imitoit le luxe des princes, les nobles des quatre pays; savoir, la Fran-

(34) *Herzog Georgens Beylagers Ceremoniel l. c. p. 370. seq.*

conie, la Souabe, la Baviere, & la province Rhenane, dans un traité qu'ils firent en 1485 à un tournois d'Heilbron, ordonnerent entr'autres que les dames & les demoiselles qui assisteroient aux tournois, n'auroient & ne pourroient mettre pendant le tournois plus *de trois ou quatre robes de parure*; parmi lesquelles il ne s'en trouveroit aucune de drap d'or ou tout-à-fait couverte de perles; & que celles qui porteroient de telles robes, ne seroient admises ni au tournois ni à la danse des *vêpres*. De même, dit le même traité, aucun gentilhomme, qui voudra avoir accès dans le tournois, noble ou écuyer ne pourra porter aucune étoffe d'or ou d'argent. Aucun combattant au tournois qui ne sera point chevalier, ne pourra porter sur son pourpoint de l'or battu, ni des chaînes publiquement ni en secret; excepté la bague ou le joyau pour lequel il veut combattre. (35) Comme ces arrangemens particuliers étoient bien éloignés de remédier au luxe; les princes jugerent à propos d'y travailler aussi au nom de l'Empire. On ordonna que les villageois & les gens de métier ne porteroient point de drap au-dessus d'un demi florin l'aune; on leur défendit aussi de porter en aucune maniere de l'or, de l'argent, des perles, du velours, de la soie, ni des habits brodés. Les nobles qui n'étoient point chevaliers ou docteurs devoient s'abstenir & éviter de porter des perles ou de l'or à leurs

(35) *Bey Kurner Thurnierbuch*, p. CCXIX. *seq.*

chemises ou à leurs cravates ; & ceux qui étoient chevaliers ou docteurs ne pouvoient porter aucune étoffe d'or, si ce n'est cependant pour les pourpoints, &c. (36)

Il est singulier qu'on puisse appliquer à l'Allemagne une observation que Villani & d'autres historiens ont faite sur l'Italie. C'est qu'après la grande peste qui ravagea toute l'Europe vers le milieu du quatorzieme siecle, le luxe & les commodités de la vie augmenterent ; parce que ceux que le fléau avoit épargnés, enrichis des biens des morts, avoient plus de moyens pour se livrer à leurs penchans. Ce phénomene effrayant produisit en général les effets les plus extraordinaires, tels que la secte des Flagellans & le massacre général des Juifs, qu'on accusoit d'avoir empoisonné les fontaines & de plusieurs autres crimes. " Après cela, dit la chronique " de Limbourg, lorsque les pélerinages des Flagellans, les pélerinages à Rome & les massacres " des Juifs eurent cessé, le monde recommença à " jouir de la vie & à se divertir, & les hommes " se firent faire des habits d'une nouvelle forme. " Les habits n'avoient point d'ourlet par en bas, " ils étoient coupés autour des reins, & d'une " palme plus bas que les genoux ; après cela, ils " firent les habits si courts qu'ils ne descendoient " que d'une palme au-dessous de la ceinture ; ils " portoient aussi des manteaux qui étoient ronds,

(36) *Apud* Senkenberg R. A. P. 2. p. 77.

„ d'une seule piece ; & que l'on appelloit cloches, il „ y en avoit de très-longs & aussi de courts. Les sou„ liers étoient terminés en longues pointes tournées „ en dehors. Les femmes portoient des chemises lar„ ges, échancrées par devant, de maniere qu'on „ leur voyoit presque la moitié de la gorge. „ (37)

Ceux qui étoient attachés à la cour, ou qui à cause de leurs fiefs, biens ou charges, étoient obligés d'y paroître dans les grandes solemnités, recevoient leur habit de cérémonie de la cour, ou du moins, on leur prescrivoit la couleur qu'ils devoient porter. Quelquefois aussi on leur envoyoit des papiers peints pour leur servir de modeles & y conformer leurs habits. (38) Cela étoit d'autant plus nécessaire qu'une piece de l'habillement, tel que la robe, étoit rarement d'une seule couleur. Aux noces du duc George, l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur, avoit une robe de velours rouge, avec des parties blanches & grises. Albert, électeur de Brandebourg, portoit une robe de satin rouge avec des raies blanches & noires au-dessus du bras gauche. Le futur, en allant chercher sa future, avoit une robe brune, blanche & grise. La manche gauche étoit brodée en perles, & on y lisoit ces mots, *in ehren liebet sie mich*, (*elle m'aime en tout honneur.*) (39)

(37) *Limburg. Chronik.* p. 19.

(38) *Muller entdecktes Staatscabinet 2. Eröffnung p. 393.*

(39) Muller, *ibid.*

En général, ce furent les temps de Maximilien qui produisirent une révolution extraordinaire sur les mœurs & les opinions de la nation. C'est dans ces temps que se manifesterent sur-tout les effets des causes qui concouroient depuis quelque temps à opérer cette révolution. L'imprimerie, les lumieres qu'elle répandit, la liaison plus étroite des nations de l'Europe qui commencerent à former un systême politique, le commerce fréquent de Maximilien avec les étrangers & sur-tout avec les Bourguignons & les François, les innovations introduites dans l'art militaire : voilà les choses qui y contribuerent le plus. On reconnoissoit du moins le défaut des mœurs de la nation, quoiqu'on ne fut pas en état de les détruire aussi-tôt. La maniere de vivre changea entiérement. Le luxe jusques-là grossier & sans goût, prit bientôt une forme toute différente ; les corps même & le climat parurent participer à cette révolution ; lorsque l'on eut abattu une partie des forêts, cultivé une plus grande étendue de terrein, & que les liqueurs chaudes & sur-tout les épices des Indes orientales furent d'un plus grand usage. Selon Æneas Silvius, Lucrece de Sienne, voyant passer de sa fenêtre Sigismond avec sa suite, s'écria : " où pourroit-on trouver dans toutes les „ nations des gens semblables à ceux-ci ? *O les* „ *beaux visages ! ils ont des cous blancs comme* „ *du lait, de quelque côté qu'on les regarde.* „ *Quelles poitrines robustes ! c'est une espece* „ *d'hommes toute différente de ceux qui naiſ-*

„ *sent dans notre pays.* „ (40) On lit aussi dans le *Veiskœnig*, au sujet de l'ambassade que l'empereur Fréderic III envoya en Portugal pour demander en mariage la princesse Eléonore; " ces ambassadeurs „ avoient de beaux cheveux blonds, naturellement „ crépus; ils marchoient la tête nue & portoient „ des perles; ce qui étonna beaucoup le peuple „ dudit royaume. „ (41) Les cheveux blonds & crépus, ainsi que la grande taille, disparoissent à présent de l'Allemagne.

Dans le temps de Maximilien, on tâchoit d'obtenir à force d'art ce que la nature donnoit auparavant. Le célebre Keysersberger, dit dans un de ses sermons. " La troisieme espece de folie, c'est d'orner ses cheveux, de travailler à les rendre longs „ & jaunes, d'y mêler la chevelure des morts, & „ de les arranger de maniere à les offrir en spectacle. On voit à présent çà & là des femmes mises „ comme les hommes, elles laissent tomber leurs „ cheveux par derriere jusque sur la hanche, & „ portent des bonnets & des chapeaux comme les „ hommes. (42)

D'un autre côté, le climat parut devenir plus pur & plus sain. Auparavant il ne se passoit guere dix ou douze ans que l'on ne vît une peste ou quelque maladie épidémique régner en Allemagne.

(40) *Narratio arcana in* Hahn; *Collectio Monument. p. 419.*

(41) *P. 10.*

(42) *Teutsche Mercur 1776. N. 2. p. 173. seq.*

Du temps de Maximilien, il y avoit encore un si grand nombre de lépreux, qu'on en trouvoit chaque année jusqu'à 600 rassemblés à Nuremberg pendant la semaine sainte. (42) La propreté & la commodité dans les habitations & les vêtemens, contribuerent sans doute beaucoup à détruire ces maladies.

(42) Conrad Celtes, confirme ces deux choses dans sa description de la ville de Nuremberg.

CHAPITRE XXXVIII.

Commerce. Arts. Erudition. Belles-Lettres. Poésie. Fous de la cour.

Nous avons déjà vu que le commerce de l'Allemagne commença à fleurir au milieu du droit de diffidation; il monta au plus haut degré pendant que ce droit subsista & tomba insensiblement en décadence dès qu'il fut aboli. Les écrivains qui ont jetté un regard si dédaigneux sur le regne de Fréderic III, auroient dû auparavant se rappeller, qu'en général ce regne fut en effet le meilleur temps dont l'Allemagne ait joui avant & après lui; temps où un des hommes les plus grands & les plus sages pouvoit dire que les rois d'Ecosse voudroient bien être logés, comme les médiocres bourgeois de Nuremberg; (1)

(1) *Quot ibi civium ædes invenias Regibus dignas? Cuperent tam egregie Scotorum Reges, quam mediocres Nurimbergæ cives habitare.* Æneas Sylv. de Mor. Germ. p. m. 1055.

(Æneas Silvius qui parle ainsi, avoit été lui-même à la cour d'Ecosse, & pouvoit faire la comparaison) temps où l'on pouvoit dire aux Allemands " où est „ chez vous l'auberge où l'on ne boive pas dans de „ l'argent? où est la femme, je ne dis pas d'un „ homme considérable, mais la femme d'un simple „ bourgeois qui ne soit pas parée avec de l'or? „ Parlerai-je des baudriers des cavaliers & des mors „ de chevaux qui sont de l'or le plus pur? de tant „ d'éperons & de fourreaux couverts de pierres „ précieuses? de ces anneaux, de ces ceintures, de „ ces harnois, de ces casques tout brillans d'or? „ Quelle riche magnificence dans vos églises? „ Quelle quantité de reliques, enchâssées dans l'or „ & dans les perles? Quels ornemens précieux „ pour les ministres & les autels? Qu'y a-t-il de „ plus riche que les trésors de vos églises? „ (2) Il est possible qu'Æneas ait parlé ici d'une maniere un peu trop emphatique; mais il est probable, du moins qu'il y avoit à cet égard une différence frappante entre l'Allemagne & la plupart des autres contrées de l'Europe, sans en excepter peut-être l'Italie elle-même prise en général.

(2) *Quod diversorium apud vos est, in quo non ex argento bibatur? Quæ mulier non dicimus generosa, sed plebeia non auro nitet? Quid torques equitum & equorum fræna ex auro purissimo referamus & tot calcaria & vaginas gemmis tectas & annulos, & balthea, & thoraces, & galeas auro fulgentes? Quanta in ecclesiis pretiosa suppellex? Quot reliquiæ margaritis & auro vestitæ? Quis ornatus altarium & Sacerdotum? Quid sacrariis vestris inveniri ditius posset?* Ibid. p. m. 697.

La principale source de ces richesses se trouvoit incontestablement dans la grandeur & l'étendue du commerce, qui s'étoit tellement augmenté dans cette période que la hanse comprenoit alors 64 villes que l'on avoit divisées en différentes classes. La premiere étoit celle des ventes; Lubeck en étoit la capitale, ainsi que de toute la ligue hanséatique. La seconde nommée Vestphalienne, avoit Cologne pour capitale; la troisieme se nommoit hanse Saxonne; Brunswic étoit la capitale; & la quatrieme, qui avoit Dantzick pour capitale, portoit le nom de Prussienne & Livonienne. Lubeck convoquoit les assemblées & avoit la premiere voix. Dès la période précédente, elle avoit établi des magasins à Bruges & à Londres, & dans celle-ci elle en établit en 1274 à Novogorod en Russie, & en 1278 à Bergen en Norwege. Ce qu'il y avoit de plus avantageux pour ces villes, c'est qu'elles faisoient le commerce exclusif de la Baltique. Elles exportoient en grande quantité non-seulement toutes les marchandises des manufactures de toute espece, mais encore le bled & la farine, la bierre & l'eau de vie. En 1428, on équipa une flotte de 280 vaisseaux avec douze mille hommes pour attaquer Copenhague. Cependant vers ce temps, d'autres vaisseaux, tels que ceux de Hollande & de Sélande trouverent la route de la Baltique, & depuis cette époque, on les vit paroître plus fréquemment qu'auparavant dans cette mer, où ils firent le commerce en Prusse, en Livonie & en Russie. Les articles que la hanse rédigerent à

Lubeck

Lubeck en 1418, ſont ſur-tout dignes de remarque. En défendant le billonnage, on donne pour raiſon de cette défenſe que chaque membre de la ligue hanſéatique doit être honnête homme. (3)

Ce qu'étoit la hanſe pour le nord, les villes méridionales de l'Allemagne, & particuliérement Ausbourg & Nuremberg, l'étoient pour l'Italie, la Hongrie, la Boheme & une partie de la Pologne. Quoique ces villes ne fuſſent point unies comme celles de la ligue hanſéatique, leur commerce étoit cependant très-conſidérable, & les villes hanſéatiques elles-mêmes, recevoient d'elles les productions de l'Italie & de l'Orient, qu'elles diſtribuoient enſuite dans le nord. Elles avoient à Veniſe un comptoir & un magaſin commun. Les Vénitiens eux-mêmes s'intéreſſoient extrêmement à la conſervation de cet établiſſement; car au milieu de la guerre qu'ils eurent à ſoutenir contre Maximilien, les édifices de ce comptoir, étant venus à brûler, ils les rebâtirent à leurs dépens, quoiqu'il fut défendu alors aux Allemands de commercer avec eux.

En général, aucun pays de l'Europe n'avoit autant de négocians que l'Allemagne. « S'il eſt vrai, » écrit Æneas Sylvius, au chancelier de Mayence, » s'il eſt vrai qu'un pays eſt riche lorſqu'il a un » grand nombre de négocians, vous avouerez, » qu'aucune nation n'eſt plus riche que la nation » Allemande, puiſque la plus grande partie s'ap-

(3) *Quum honeſtæ actiones ſolummodo omnes cives Hanſæ in commerciis deceant. Apud* Leibnitz, *Cod. Diplom. p. 313.*

„ plique au commerce par amour pour le gain, „ & qu'ils parcourent d'un bout à l'autre des „ contrées éloignées, dans le seul dessein de rap- „ porter chez eux de grandes richesses. „ (4)

Une preuve sensible que le bien-être des villes avoit beaucoup augmenté, & que le commerce y étoit plus considérable que dans les temps précédens, c'est qu'elles étoient extrêmement peuplées. Dans une révolte des bourgeois de Lubeck, le conseil arma 5000 marchands & 600 porte-faix. Une chronique d'Aix-la-Chapelle dit en parlant de cette ville, qu'en 1387, on avoit passé en revue 19,826 hommes capables de porter les armes, sans compter les jeunes apprentifs. En effet, cette ville étoit devenue si florissante, qu'elle avoit de tous côtés des comptoirs dans les villes de commerce, elle avoit même une maison à Anvers & un magasin jusqu'à Venise, où elle faisoit aussi le commerce. (5)

La chronique de Limbourg, dit en parlant de Strasbourg en 1392 : " & les habitans de Strasbourg avoient bien arrangé leur ville, elle avoit des tours, des portes & des murs, & de plus ils avoient jusqu'à vingt mille hommes bien armés & toujours prêts à combattre. „ (7)

(4) *Quod si verum est, quod aiunt, ibi opes esse, ubi negotiatores : fatearis necesse est opulentissimos esse Germanos*, quorum pars maxima *lucris inhians mercaturis intenta alienas longe lateque provincias pervagatur, —— ac nonnisi dives domum revertitur.* Æneas Sylv. l. c. p. 697.

(5) *Æchner Chronik. p. 169.*

(6) *Limburger Chronik. p. m. 70.*

Conrad Celtes fait monter jusqu'à plus de cinquante deux mille le nombre des bourgeois de la ville de Nuremberg; chose qui nous paroîtroit incroyable, s'il n'y comprenoit aussi les natifs qu'il fait monter à quatre mille.

Si l'on considere ensemble le commerce des Pays-Bas & celui de l'Allemagne, on peut assurer que celui de l'Italie même, si l'on en excepte Venise, ne pouvoit lui être comparé. Lorsqu'en 1420, la couronne d'Espagne eut défendu aux vaisseaux de la ligue hanséatique d'entrer dans ses ports, parce que les Espagnols vouloient aller chercher eux-mêmes à Bruges, les marchandises que leurs portoient les Allemands; Bruges devint le centre du commerce du nord & du midi. (7)

L'Allemagne avoit encore pour augmenter son argent comptant, un moyen qui manquoit entiérement aux autres pays de l'Europe, ou du moins, qui n'étoit nulle part aussi considérable. Je veux parler des mines, dont plusieurs furent découvertes & exploitées dans cette période. Telles furent, par exemple, celles de Schneeberg en Misnie, dont le dixieme, pendant les 30 premieres années, fut de 324,937 quintaux d'argent, ou 5199 tonnes d'or. On peut juger combien leur produit étoit considérable, puisqu'en 1477, le duc Albert mangea à Schneeberg, sur un bloc d'argent dont on tira 400 quintaux. (8)

(7) *Anderson Geschichte der Handlung, 3. P. p. 88.*

(8) *Putter C. Reichsgeschichte in ihrem Hauptfadem. p. 380.*

Malgré tout cela, on ne laissoit pas de se plaindre de la décadence du commerce, même dans le temps où certainement, il étoit en général plus florissant que jamais; mais ce qui donnoit occasion à ces plaintes, c'étoit en partie le peu de sûreté des chemins, qui nuisoit beaucoup au petit commerce; en partie le défaut de lumieres sur certains points, qui n'ont été éclaircis que dans la suite par les recherches des philosophes. Par exemple, la quantité de l'argent augmentant toujours, la valeur des especes devoit nécessairement diminuer, & le prix des marchandises augmenter; & cela jettoit plusieurs personnes dans l'embarras. " Tous les hommes de la „ terre, dit Aventin, crient & se plaignent, de ce „ que le bled étant si abondant, ne laisse pas de de„ venir plus cher de jour en jour, & cependant il „ y a de tous côtés assez de paysans dans les villes, „ dans les marchés & dans les villages. „ (9) Preuve certaine que l'augmentation des métaux augmente rarement les richesses réelles.

Les obstacles intérieurs causés par la constitution de l'Allemagne, parvinrent dans cette période, à un si haut degré qu'ils sembloient devoir détruire entiérement le commerce, & cependant il se soutint & s'augmenta. La jalousie de la noblesse inférieure fut un des plus puissans : rien ne paroissoit plus odieux à ces nobles, que d'être obligés de donner aux bourgeois qui étoient si méprisables à leurs

(9) *Aventin Chronik*, Préface du cinquieme livre.

yeux, le peu d'argent qu'ils possédoient, afin d'acheter des étoffes, des meubles, & d'autres marchandises, dont le goût de la mode & la passion du luxe leur faisoit sans cesse de nouveaux besoins. Ils trouvoient beaucoup plus simple & plus commode d'enlever de force des marchandises aux négocians sur les grands chemins. Mais aussi quand les villes pouvoient s'emparer d'un de ces gentilhommes brigands, elle ne manquoit pas de le faire pendre ou décapiter. On a montré pendant long-temps la cage de fer, dans laquelle les bourgeois de Quedlimbourg avoient tenu enfermé un comte des environs. Mais c'est ce qui rendoit ces nobles ennemis irréconciliables des villes.

La quantité extraordinaire de péages de toute espece, étoit encore un obstacle plus considérable. Nous avons remarqué que dès les temps de Charlemagne, l'abus des péages avoit déjà fait beaucoup de mal. Dans les temps suivans, cet abus augmenta toujours de plus en plus, malgré les défenses fréquentes des empereurs de n'en point établir de nouveaux. Comme il étoit difficile d'obliger les sujets à payer des impôts & des taxes, les électeurs & les princes eurent recours à ces moyens violens, de sorte qu'à la fin, on trouvoit, pour ainsi dire, des péages *à chaque buisson*, pour me servir de l'expression de l'auteur de la réformation de l'empereur Sigismond. (10) Aussi voyoit-on alors des choses

(10) *Ap.* Goldast. *Reichssatz.* 2. *P.* *p.* 129.

que l'on ne peut voir que dans un état tel qu'étoit alors l'Allemagne, & telle qu'elle est encore en partie; c'est-à-dire, qu'il y avoit des fleuves navigables, & qu'on aimoit mieux transporter ses marchandises par terre que par eau, parce que la multitude des péages rendoit la premiere voie plus coûteuse. Pour empêcher les marchands de prendre cette voie, les électeurs du Rhin rétablirent ce qu'on appella des contre-péages. Nous en trouvons un exemple dans une convention que fit en 1408 l'empereur Robert, en qualité d'électeur Palatin, avec les électeurs de Mayence & de Treves. Elle porte qu'afin que les marchands & voituriers, ne se détournassent point des villes ordinaires de péages établis sur le Rhin, & qu'ils ne prissent pas la route par le Hund-Ruch, pour gagner la Moselle, les princes contractans étoient convenus, que chacun d'eux établiroit un inspecteur à Treif, au petit Coblentz, ou dans tout autre endroit de la Moselle qui paroîtroit convenable, où l'on feroit payer auxdits voituriers les mêmes droits qu'ils étoient obligés de payer dans les villes du Rhin, telles qu'Ehrenfels, Bacherach, Caub, Boppart, Lahnstein & Cappel. Que quant à ceux qui en deçà du Rhin, voudroient passer la montagne de Heinrich, pour éviter le péage; on établiroit, s'il étoit possible, dans ces contrées des contre-péages de la même espece. (11)

(11) *Ap.* Hontheim, *T. I. N.* 778. *p.* 530. Hæberlin, *t.* 8 *p.* 449.

Mais les principaux obstacles venoient du dehors. Les Portugais découvrirent une nouvelle route aux Indes orientales, & les Anglois chercherent & trouverent enfin celle de la mer Baltique. Ils travaillerent leurs laines eux-mêmes, & ils l'emporterent sur les Allemands dans presque toutes les places. Au commencement, le premier obstacle parut bien éloigné de pouvoir nuire au commerce des Allemands. On voyoit au contraire les célebres Fugger d'Ausbourg s'intéresser pour de grandes sommes dans le commerce des Portugais, & aider à frêter leurs vaisseaux. Mais comme par-là le commerce de Venise tomba peu à peu, les villes d'Allemagne, qui étoient en commerce avec cette ville, en souffrirent aussi, parce qu'il ne leur fut pas si facile de former des liaisons immédiates avec les Portugais, comme ils en avoient avec les Vénitiens.

Il est singulier que dans les écrits particuliers & les recès de l'empereur, (12) on trouve de grandes plaintes contre les grandes compagnies de commerce qui existoient alors. Les compagnies sont par-tout le moyen le plus sûr d'élever le commerce, & c'est ainsi que s'est distinguée la ligue hanséatique. Il est certain que ces sortes de compagnies peuvent *disposer à leur gré du prix des biens*, comme on le leur reproche dans la diete de Cologne de 1512;

(12) Par exemple, dans celui de Cologne de 1512. *ap.* Senkenb. *T. 2. p. 144.* §. *16.* On trouve déjà la même chose dans le projet de réformation fait par l'empereur Sigismond en 1440.

mais auſſi elles ſeules ſont en état de faire ces grandes entrepriſes, ſans leſquelles le commerce languit toujours. On peut auſſi prévenir les abus qu'on leur reproche, par de bonnes loix, ſans avoir beſoin pour cela de les détruire de fond en comble.

Lorſque le commerce fleurit, il eſt naturel que les arts fleuriſſent à proportion. C'eſt une choſe incroyable que la fermentation qui régna en même temps parmi le genre humain; on eût dit qu'il vouloit acquérir tout d'un coup tout ce qui lui avoit manqué pendant pluſieurs ſiecles. Les progrès étonnans de la navigation, & les nouvelles découvertes dont ils furent cauſe, l'invention ou plutôt l'uſage de la poudre à canon, l'imprimerie inventée peu de temps après, tous ces événemens extraordinaires, dont chacun auroit ſuffi pour illuſtrer un ſiecle, ſe remontrent ici preſqu'en même temps. L'Allemagne peut entr'autres ſe vanter ſur-tout d'avoir inventé l'imprimerie.

Tout d'un coup on vit ſe multiplier les livres ſi rares auparavant. En effet, on peut juger combien ils étoient rares, puiſque les princes mêmes, qui n'épargnoient ni ſoins ni argent pour s'en procurer, ne pouvoient en raſſembler qu'un très-petit nombre. Louis, électeur palatin, laiſſa en 1421 ſa bibliotheque à l'univerſité d'Heidelberg; & elle conſiſtoit en tout en 152 volumes manuſcrits; ſavoir, 89 ouvrages théologiques, 7 ſur le droit canon, & 5 ſur le droit civil; 45 ouvrages de médecine, 6 d'aſtro-

nomie & de philosophie : un grand nombre étoit déjà écrit sur du papier. (13)

Un grand avantage sans doute pour le succès de cette invention, c'est qu'elle parut dans un temps où l'on commençoit à connoître & à rechercher les bons livres. Depuis quelque temps les Italiens suivoient les véritables traces de l'érudition, car ils étudioient & recherchoient les ouvrages classiques des Latins. Les Grecs, réfugiés au milieu d'eux, leur firent connoître les ouvrages de leur nation, & augmenterent leur goût pour les Latins. Chez les autres nations, les progrès des sciences furent un peu plus lents; cette différence & cette inégalité des nations se remarque déjà dans le premier usage qu'elles firent de l'imprimerie. Les Allemands, qui en étoient les inventeurs, commencerent, en 1457, par faire imprimer les pseaumes; & dans la suite ils (14) n'imprimerent, pour ainsi dire, que des bibles & des corps de droit, en tout ou en partie. (15) Les Italiens, qui firent venir des Imprimeurs d'Allemagne, commencerent par les lettres de Cicéron, (P.) & continuerent à imprimer la plupart des livres classiques. Les annales typographiques des autres nations, portent de même l'empreinte de l'érudition, du goût & de l'esprit national.

(13) *Histor. & Commentat. Academ. Elect. Palatinæ. T. I. p. 407. seq.*

(14) Voyez Mettaire *Annal. Typogr. P. I. p. m. 270. seq.*

(15) *Ibid. p. 277. seq.*

Quoique l'Allemagne soit, pour ainsi dire, la patrie de la toile, il se passa cependant beaucoup de temps avant qu'on pût parvenir à y faire du papier. L'Allemagne fournissoit presque toute l'Europe de livres; & elle étoit obligée de tirer de l'étranger le papier & les papetiers. En 1470, la ville de Basle écrivit à la ville de Goerlitz en Lusace, pour lui annoncer qu'elle avoit établi en Allemagne les deux premiers moulins à papiers, par les soins de deux papetiers de Galice en Espagne, Antoine & Michel, & qu'elle n'iroit plus, comme auparavant, chercher à grands frais le papier en Galice. Auparavant, Goerlitz tiroit son papier de Venise, où la main lui coûtoit 2 gros & demi, jusqu'en 1426, temps où le prix commença à baisser. (16) Ces gros étoient sans doute les gros de Boheme qui avoient cours alors.

Cependant l'Allemagne avoit un assez grand nombre d'universités, telles que Pragues, Vienne, Cologne, Basle, Ingolstadt, Leipsick, Erfurt, &c. Par-là on épargnoit aux étudians le voyage de Paris & de Bologne; mais aussi on répandoit de plus en plus une érudition qui ne contribuoit pas beaucoup à éclairer la nation. Cependant avant la fin du quinzieme siecle, le bon goût commença un peu à passer les Alpes. Rodolphe Agricola, né en Frise, répandit le premier quelques lumieres en Allemagne, & fraya la route du bon goût. La lettre qu'il

(16) *Deutsches Museum* N. 9. sept. 1777. p. 233.

écrivit à Joseph Barbirian sur la forme des études, est un ouvrage que les maîtres & les étudians de nos jours peuvent encore lire avec quelque profit. Dans cette lettre il dit, en parlant des savans de son temps, que la plupart d'entr'eux s'appliquoient à des prétendus arts libéraux, qu'ils faisoient consister dans un vain babillage, & dans de grands mots vides de sens, & qu'ils passoient des journées entieres à s'égarer dans les labyrinthes obscurs d'une foule de disputes inutiles, ou plutôt à vouloir expliquer des énigmes inexplicables pour les œdipes passés & à venir. " Ils fatiguent, dit-il, de ces miseres les oreilles des pauvres jeunes gens qui les écoutent ; ils leur inculquent l'habitude & le goût de ces futilités, & ils étouffent ainsi, dans leurs jeunes esprits, le germe des talens utiles. " (17)

Un jugement de cette nature devoit déplaire sans doute aux savans des universités, qui regardoient un grammairien comme la plus méprisable des créatures. Cependant ils ne se vengerent d'abord que par le mépris. Mais dans la suite, l'étude des langues & des anciens auteurs, ou plutôt l'étude des belles-lettres se répandant de plus en plus, ils se console-

(17) *Plerique etiam loquaces has, & inani strepitu crepitantes, quas vulgo artes jam vocamus, sibi vendicant, & perplexis disputationum ambagibus vel etiam, ut verius dicam, ænigmatibus diem terunt, quæ tot jam sæculis nullum invenerunt Oedipodem, qui ea solveret, nec inventura sunt unquam. His miseras adolescentum onerant aures, hæc subinde ingerunt, inculcantque, & in plerisque meliorem ingenii spem atque frugem in tenerioribus adhuc annis velut in herba enecant.* Rudolphi Agricolæ de form. Acad. Epist.

rent, par les places honorables qu'ils occupoient & l'argent qu'ils retiroient en récompenſe de leur profond ſavoir ; tandis que les belles-lettres, objets ſtériles & inutiles, laiſſoient ramper leurs adorateurs dans la baſſeſſe & la miſere. (18)

Pluſieurs allerent juſqu'à ſoutenir que les belles-lettres n'étoient rien du tout, ou tout au plus qu'une vaine futilité : (19) tandis que d'un autre côté les humaniſtes, ou ceux qui s'appliquoient aux belles-lettres, traitoient les ſavans des univerſités de barbares, dont toute la ſcience ne conſiſtoit que dans des mots inintelligibles, ou dans des ſubtilités mépriſables. Mais on vit bientôt s'élever une nouvelle diſpute qui mit plus que jamais les deux partis aux priſes, & les excita les uns contre les autres à un point qu'ils ne garderent plus aucune meſure. Il s'agiſſoit de ſavoir s'il falloit conſerver ou non les livres Hébreux des Juifs. Reuchelin ſoutenoit cette opinion avec quelques reſtrictions, & il eut pour lui les humaniſtes. Alors ces derniers furent traités d'hérétiques, d'incrédules, & de gens dignes d'être brûlés. Les humaniſtes au contraire travaillerent alors à rendre les théologiens odieux, & à les couvrir du plus grand ridicule. Nous verrons quelles influences toutes ces diſputes eurent ſur les temps ſuivans.

(18) *Quas certe vendibiliores (ut Ciceronis verbo utar) ſciam, & plane fatear, aliis nonnullis*, quas ſteriles & jejunas vocant, *ut quæ magis poſſunt animum explere quam arcam.* Ibid.

(18) Ulrich de Hutten tâche de tourner cette aſſertion en ridicule dans ſon dialogue intitulé : *Nemo & Nullus.*

Agricola avoue qu'il est extrêmement utile d'apprendre à s'exprimer même en allemand avec autant de justesse & de précision qu'il est possible ; (20) mais on ne voit pas qu'on ait fait de grands efforts pour perfectionner cette langue ; peut-être parce qu'on étoit trop occupé à relever le goût des langues anciennes, ou que l'estime des anciens faisoit mépriser la langue allemande au point de ne pas la croire susceptible d'une certaine perfection.

Peut-être aussi que l'extrême avilissement où étoient alors les poëtes, ou plutôt les rimeurs, détourna les savans de s'appliquer à la poésie. Cet avilissement fut tel qu'on fit des poëtes une communauté semblable à celle des autres métiers sous le nom de *Meister singer*, (maîtres chanteurs.) Dans la période des empereurs Souabes, la poésie allemande jouissoit d'une grande considération à la cour des empereurs & des grands de la nation ; & les princes s'empressoient à l'envi d'attirer les meilleurs poëtes auprès d'eux. Mais dans le temps dont nous parlons, les poëtes furent obligés de céder la place aux foux ou bouffons que l'on admit dans les cours ; & ces foux commencerent à y jouer des rôles importans. On trouve sur-tout la cause de ce nouveau goût dans la révolution qu'éprouva l'esprit général. L'amour des aventures extraordinaires inspiré par

(20) Voici comme il s'exprime : *Quidquid apud emendatos auctores leges, utilissimum fuerit, idipsum quàm maximè propriis* & idem significantibus *verbis reddere venaculo sermone.* Citata Epist. ad Jac. Barbirian.

les Croisades, ou du moins le goût du siecle pour le merveilleux avoient fourni aux poëtes de ces temps des occasions fréquentes de se distinguer dans des descriptions de cette espece : & la tradition ayant conservé quelques aventures merveilleuses qui s'étoient passées dans les anciennes guerres des Sarrazins & des Arabes, lorsque ces peuples attaquerent la France, il étoit naturel que l'on aimât à profiter de ces restes épars & qu'on leur donnât la forme épique.

L'esprit de chevalerie étant tombé avec les Croisades, le goût de ces sortes de poëmes disparut aussi en grande partie. Henri *de Fer*, landgrave de Hesse, fit faire à la vérité en 1334 une superbe copie d'un poëme épique de cette espece, intitulé *Guillaume d'Orense*; & ordonna qu'il fût toujours conservé dans sa maison. (21) Mais son regne touchoit encore au temps des Croisades; & une autre raison qui doit avoir beaucoup contribué à la chose, c'est que, selon une tradition conservée dans l'ancienne maison de Thuringe, qui porta ensuite le nom de Hesse, ces deux familles descendoient de ce St. Guillaume. En effet, le landgrave dit lui-même qu'il

(21) On lit à la derniere page de cet ouvrage qui se trouve dans la bibliotheque de Cassel les paroles suivantes : *Anno Domini millesimo trecentesimo trigesimo-quarto illustris princeps Henricus, landgravius terræ Hassiæ dominus, volumen istud in honorem Sti. Wilhelmi marchionis scribi fecit à sua curia nunquam alienandum, sed apud suos hæredes perpetuò permanendum.* Casparsons Ankundigung eines deutschen epischen gedichtes.

a fait faire cette copie en l'honneur de St. Guillaume.

La poésie de ces temps consistoit presqu'uniquement dans les chansons du peuple, qui exigeoient infiniment moins de gêne & d'art qu'un poëme où l'on représentoit une longue suite d'aventures vraies ou feintes. Cependant on voit aussi dans ces chansons que la nation avoit encore beaucoup de penchant pour chanter dans sa langue maternelle. Un succès médiocre dans quelqu'entreprise étoit aussitôt chanté & *sifflé* dans toute l'Allemagne. " Dans „ le même temps, dit la chronique de Limbourg, „ vers l'an 1350, on chantoit dans les provinces „ de l'Allemagne une chanson nouvelle, & on la „ siffloit & jouoit avec les instrumens dans toutes „ les réjouissances. „ Un peu plus bas, on lit dans le même ouvrage : " On chantoit une belle chan„ son sur l'honneur du beau sexe, & sur-tout sur „ une belle dame de Strasbourg, qui se nommoit „ Agnès, qui méritoit toute sorte d'honneur & de „ respect; & on y parloit aussi de toutes les femmes. „ Quelque temps après on chanta par toute l'Alle„ magne une chanson fort belle soit pour la mélo„ die soit pour les paroles. „ (22) On voit dans le même livre, que la noblesse s'appliquoit aussi à faire des chansons de cette espece. On en a un exemple dans Renard, seigneur de Westerbourg. (23)

(22) *Limburg. Chronik*, *p. m.* 9.

(23) *Ibid.* *p.* 4.

Il n'étoit pas non plus indécent aux moines de s'occuper à ces poésies. Selon la même chronique, un Carme déchaussé des bords du Mein, & qui étoit lépreux, faisoit, vers le milieu du quatorzieme siecle, *les meilleures chansons & les plus beaux vers du monde*; de sorte que personne ne pouvoit lui être égalé pour les vers & la mélodie, dans les contrées du Rhin ni ailleurs. *Et ce qu'il chantoit, tout le monde aimoit aussi à le chanter, & tous les maîtres le siffloient, & les autres joueurs exécutoient le chant avec les paroles.* (24)

A mesure que la considération des poëtes tomboit, ou voyoit s'élever celle des foux ou des bouffons. Comme la bouffonnerie devenoit une profession lucrative, cette classe de gens se multiplia tellement que l'Empire fut enfin obligé d'y mettre des bornes. Outre les foux attachés aux cours, il y en avoit encore une quantité d'autres, qui avoient obtenu le titre de foux honoraires de la cour, & comme ils ne recevoient point de gages, ils fatiguoient les autres de leurs extravagances, pour en tirer par force de l'argent & du pain. En conséquence, on ordonna à la diete qui se tint en 1500 à Ausbourg, que ceux qui entretenoient des foux, les gardassent & les fissent rester auprès d'eux, afin qu'ils *n'allassent point chez les autres* pour les fatiguer & les importuner; que les foux & les folles, car les femmes commencerent aussi à se mêler

(24) *Limburg. Chronik. p. 36.*

du

du métier, ne pourroient plus porter l'écu, les armes ou l'anneau d'autres perſonnes que de celles qui les nourriſſoient; & que la nobleſſe ne devoit plus leur accorder ſi facilement ces choſes. Cependant, on croit avoir remarqué que lorſque ces foux ne furent plus de mode, ce qui n'arriva que bien longtemps après, le triſte ennui régna ſouvent dans les antichambres des grands, & vint même s'aſſeoir à leurs tables.

CHAPITRE XXXIX.

Droits des empereurs.

LORSQUE Rodolphe de Habsbourg fut élevé ſur le trône d'Allemagne, l'autorité impériale reſſembloit aſſez à quelques débris qu'il s'agiſſoit de raſſembler après un grand naufrage. A peine ſe rappelloit-on que l'Allemagne avoit eu un chef; & les droits de ce chef étoient bien plus oubliés encore. Cependant Rodolphe ſuivit ſes projets, ſans s'inquiéter s'il riſquoit ou non de déplaire à quelqu'un. Rien ne put l'empêcher de pourſuivre des choſes auxquelles il croyoit avoir droit. D'ailleurs chacun étoit perſuadé que pour rétablir l'ordre & la tranquillité en Allemagne, il falloit que l'empereur eût de l'autorité; & ceux qui ne craignoient rien pour leurs intérêts particuliers le ſouhaitoient avec ardeur.

Comme le fondement de tous les droits & de toutes les liaiſons entre le chef & les membres, &

en général toute la constitution de l'Empire dépendoit des obligations féodales, & que ces obligations étoient fondées sur les investitures; Rodolphe ordonna que tous ceux qui tenoient des fiefs de l'Empire, eussent à recevoir l'investiture dans l'espace de six mois & jour, selon les loix de l'Empire. Nous avons vu Ottocar, roi de Boheme, perdre les duchés d'Autriche, de Styrie & de Carinthie, & enfin la vie pour avoir refusé de se soumettre à cette ordonnance. Cet exemple fit tant d'impression que dans la suite on ne trouve presque plus aucune trace de résistance.

Assurément les sentimens des empereurs & des princes ne s'accordoient point au sujet des droits & des obligations qui en résultoient. Cependant dans cette période le plus considérable & le plus précieux de ces droits fut conservé sans aucune atteinte, je veux dire le droit de disposer des fiefs ouverts. C'est de cette maniere que firent leur fortune toutes les familles qui monterent sur le trône impérial au commencement de cette période, excepté seulement celle de Nassau. Celle de Hapsbourg par l'Autriche, la Styrie & la Carinthie, de Luxembourg par la Boheme, de Baviere par le Brandebourg. Voilà pourquoi les empereurs mettoient toujours dans le diplôme d'investiture que telle ou telle principauté étoit ouverte *à l'Empire & à eux*. (1)

(1) Dans celui d'Autriche on lit: *illos duos nobiles princip*

Afin de s'assurer contre l'avenir, Rodolphe, en donnant l'Autriche à sa maison, se fit donner par les électeurs des *lettres d'aveu* ou de consentement. Ce prince avoit déclaré dans plusieurs occasions, comme un principe auquel il étoit attaché, qu'il regardoit comme nul & non valable tout ce qui avoit été fait par rapport à l'Empire, sans le consentement des électeurs, après la déposition de Frédéric II, entreprise par le concile de Lyon. (2) C'est probablement ce principe qui le porta, en quelque façon, à rechercher ce consentement dans toutes les affaires importantes; afin de donner à ses actions le plus de solidité qu'il étoit possible. Mais ces lettres d'aveu n'étoient pas difficiles à obtenir; car on pouvoit les demander à chaque électeur en particulier, & hors des assemblées. La plupart des électeurs avoient aussi besoin des empereurs dans d'autres affaires, & quand ils n'avoient aucune espérance d'obtenir un fief ouvert, ils aimoient mieux le voir passer dans une autre maison, que dans celle de quelqu'un d'entr'eux.

Les empereurs conféroient aussi des expectatives pour des fiefs qui n'étoient pas encore vacans; & ils n'avoient pas besoin pour cela du consentement

tus —— *ad manum Imperii &* nostram liberè *devolutos*. Ap. Schroetter Oesterr. Staatsrecht I. P. suppl. p. 96.

(2) Il confirma même aux chevaliers de l'Hôpital, aujourd'hui de St. Jean, les privileges qu'ils avoient reçus de Fréderic avant sa déposition. *Cod. Rudolph. L. III. Ep. 27. ap.* Cenni.

des états. L'empereur Rodolphe se conduisit ainsi à l'égard du comté de Hollande. (3) Du reste, la plus célebre expectative est celle qui fut conférée, en 1483, par Fréderic III, à Albert, duc de Saxe, & à ses héritiers féodaux, sur les duchés de Juliers & de Berg; expectative qui fut confirmée par Maximilien en 1486. (4)

Pour les grands fiefs de l'Empire, la cérémonie de l'investiture se faisoit ordinairement en pleine campagne, sur un échafaud dressé exprès, & avec une grande magnificence. L'empereur, revêtu des ornemens & des joyaux de la couronne, étoit assis sur un trône, entouré des électeurs & des princes; mais l'électeur ou autre prince qui devoit recevoir le fief paroissoit monté sur un cheval ou sur une mule, accompagné d'une suite nombreuse, formée par ses vassaux, les officiers de sa cour, & quelques amis invités à cet effet, tous pareillement à cheval. D'abord ils faisoient à bride abattue le tour de l'échafaud où l'empereur étoit assis; ce qu'on appelloit *le tour ou la course du siege impérial ou royal.* On faisoit une seconde fois cette course avec la banniere des courses; & à la troisieme course on présentoit au prince la banniere d'investitures sur laquelle étoient peintes les armes des pays dont le prince devoit être investi : il descendoit ensuite de cheval avec toute sa suite devant l'échafaud, puis il

(3) *Apud* Martene *Thesaur. Anecdot. T. I. p. 1153. seq.*

(4) *Apud* Muller *R. T. Theatrum Frid. V.* Vorstellung *V. C. 85, p. 764.*

étoit conduit sur l'échafaud, devant le trône de l'empereur, par deux princes priés à cet effet, & les bannieres ouvroient la marche. Parvenu au trône il se mettoit à genoux ; un des princes demandoit l'investiture, & celui qui devoit la recevoir répétoit cette demande. Ensuite l'empereur, après lui avoir fait prêter foi & hommage, lui conféroit tous les fiefs & arriere-fiefs qu'il tenoit de l'Empire. Lorsque le prince investi avoit fait ses remerciemens à l'empereur, on jettoit les bannieres à la foule du peuple qui se trouvoit au bas de l'échafaud, & ils les déchiroient & les cassoient avec bruit. (5) En 1462, George, roi de Boheme, reçut de l'empereur Fréderic III, un privilege particulier, en vertu duquel les bannieres seroient replacées entieres, sans être cassées ni déchirées; & qu'il les remporteroit ainsi depuis le trône de sa majesté impériale jusques dans son palais. (6) Dans le temps de Fréderic I, les ducs d'Autriche, en vertu d'un privilege qu'ils avoient reçu, jouissoient de l'avantage de recevoir l'investiture des mains de l'empereur sur leur propre terrein, & de se mettre pour cela à cheval avec le bonnet ducal sur la tête. Une preuve qu'ils jouissoient de ces droits dans cette période, c'est qu'en 1360

(5) On trouve dans Muller des descriptions & des exemples particuliers de ces sortes de cérémonies, avec des lettres d'investiture des maisons de Saxe, Brandebourg, Brunsvic & Wirtemberg. *R. T. Th. Max. I. 2. Vorstell. C. LVIII. seq.*

(6) *Abhandlung uber die Vorzuge des Durchlauchst. Erzhauses Oesterreich bey Reichsbelehnungen.*

Charles IV. ayant manqué à quelques-unes de ces cérémonies en investissant le duc Rodolphe IV, lui donna des réversaux en forme, pour faire savoir qu'il n'avoit point entendu par-là porter atteinte aux privileges de la maison d'Autriche. (7)

A la suprême suzeraineté étoit jointe aussi la jurisdiction suprême. Si le droit de diffidation avoit abattu cette jurisdiction, Rodolphe ne négligea rien pour la relever. C'est pour cela qu'il voyageoit continuellement dans l'Allemagne ; & qu'il jugeoit les différends qu'il rencontroit sur le lieu même où ils s'étoient élevés.

Les princes ne méconnoissoient point la jurisdiction de l'empereur sur leurs propres personnes ; mais lorsqu'il s'agissoit de l'honneur ou de la vie de quelqu'un d'eux, il falloit que l'empereur appellât aussi pour le juger quelques-uns des autres princes. Dans les affaires féodales même, lorsqu'il s'agissoit d'électorats ou de principautés, l'empereur décidoit seul si un fief devoit être censé ouvert ou non, & il pouvoit en disposer en conséquence de sa décision ; mais lorsque quelqu'un se croyoit lésé par cette sentence, on portoit ordinairement l'affaire devant un tribunal supérieur, qui l'examinoit. Nous en avons vu des exemples dans les affaires importantes de succession de la maison de Saxe-Wittemberg & de Basse-Baviere.

Mais dans les causes civiles on ne sauroit prouver

(7) *Apud* Steyerer. *Histor. Alberti II. p.* 299.

que les princes aient eux-mêmes demandé à être jugés par leurs pairs. L'empereur, en qualité de juge suprême de tous les états, ne refusoit pas de leur rendre justice, selon l'ancien usage. (8) Le tribunal de la cour impériale différoit un peu du tribunal de l'empire, ou tribunal des pairs; car le premier n'étoit pas composé de princes, mais des conseillers de l'empereur, qui en étoient les assesseurs ordinaires; & cependant on trouve qu'une quantité de princes y ont été cités.

Rodolphe décidoit par-tout où il se trouvoit les causes qu'on portoit devant lui. Loin de s'y opposer, on étoit bien-aise qu'il voulût prendre sur lui une charge si onéreuse. Cependant les idées de procès judiciaires qui commençoient à se répandre de son temps, & qui étoient favorisées par les décrétales & le droit civil Romain, firent que les princes chercherent à s'attribuer exclusivement la premiere instance. Les électeurs ecclésiastiques commencerent à prendre ce droit, & il leur fut aisé de le soutenir par le moyen des capitulations. (9) Des princes puissans tels que les ducs d'Autriche, de Baviere, &c. qui avoient des pays fermés, avoient pu d'autant plus facilement se soutenir dans la possession de la premiere instance, que les empereurs ne venoient presque jamais dans ces provinces, à moins qu'ils n'en fussent les maîtres. En général, il n'y

(8) *Olenschlager Erlaut. der G. B. §. LVIII. p. 268.*

(9) Voyez cette histoire, T. IV. sous le regne d'Adolphe de Nassau, & la suite.

avoit guere que la Souabe, la Franconie & la province Rhénane, où l'empereur eût coutume de voyager pour tenir des assises.

Peu à peu, les villes suivirent aussi l'exemple des princes, & ne voulurent comparoître en premiere instance à aucun tribunal étranger; cependant elles entendoient plutôt par ce mot les cours & tribunaux établis par l'empereur, que sa personne même. On trouvoit à peine une ou deux villes qui n'eût pas obtenu, dans cette période, de la part de l'empereur, des privileges particuliers à cet égard. Après cela, vinrent enfin les privileges accordés aux électeurs, & confirmés solemnellement dans la bulle d'or; privileges en vertu desquels il n'étoit pas permis d'en appeller de leurs sentences, & qui reculerent encore d'un pas la jurisdiction des empereurs.

Les empereurs ni les autres juges ne refusoient jamais de prononcer des sentences; mais un défaut général qui venoit de la constitution de l'Empire, c'est qu'ils n'étoient pas en état de les faire exécuter. Rodolphe lui-même fut obligé de se comporter avec beaucoup de douceur & de prudence à l'égard des états puissans, pour ne pas compromettre son autorité. Voilà pourquoi il aimoit toujours mieux se déclarer arbitre, que d'employer son autorité impériale. On trouve même qu'il prioit affectueusement (*affectuosissime*) les parties, de prêter l'oreille aux médiateurs qu'il leur envoyoit. (10) Quelque-

(10) *Apud* Cenni, *Monum. Dom. Pont. T.* 2. *p.* 452.

fois il les menaçoit aussi de se plaindre d'elles à l'Empire & aux autres princes. (11)

Ses successeurs eurent encore besoin de prudence, & souvent ils aimoient mieux voir tranquillement les princes se faire la guerre & se nuire les uns les autres, que de s'attirer une partie d'entr'eux pour ennemis, en risquant de prononcer une sentence, ou de donner une preuve publique de leur impuissance, en la laissant sans exécution. Les austregues & les otages introduits dans la période précédente, & les autres moyens que l'on prenoit pour éviter les guerres particulieres, devoient par conséquent se multiplier considérablement. Dans presque toutes les *unions*, qui étoient fréquentes alors, on formoit aussi des austregues, il y en avoit de plusieurs especes. Les uns étoient nécessaires, les autres arbitraires, les autres étoient établis par les traités. Il y avoit des austregues de ligues, d'union, de famille, de succession, de ganerbinat. Ils étoient quelquefois perpétuels, & quelquefois aussi leur jurisdiction ne duroit guere que pendant un certain temps, & étoit bornée à certaines affaires. (12) Mais les *austregues* établis par les loix, n'étoient pas encore connus, si ce n'est cependant que quelques empereurs avoient accordé à divers états le droit d'en établir.

(11) *Ibid. p. 346.*

(12) On en trouve des exemples dans *Pfeffinger. Tom. IV. p. 503. seq.* & dans l'histoire de Fréderic I, électeur Palatin par Kremer.

Dans quelques cas particuliers, il étoit permis à l'empereur d'expliquer des loix & des coutumes obſcures, & de déterminer leur véritable ſens; de maniere cependant qu'il étoit obligé de prendre les opinions de ceux qui ſiégeoient avec lui à ſon tribunal. Les bourgeois de Liege diſputerent à leur évêque le droit de différer le temps d'un duel, lorſqu'il avoit été fixé aux parties. Rodolphe examina cette affaire en plein tribunal, & décida que tout prince, en préſence duquel on avoit ordonné un duel judiciaire, avoit le droit de le différer au-delà du terme preſcrit. (13)

Cependant les loix fondamentales de l'Empire ſe faiſoient dans les dietes publiques, de l'avis & du conſentement des états. Charles IV, dans la bulle d'or, parle à la vérité en paſſant, en ſon propre nom, & ſe fonde ſur la plénitude de ſa puiſſance impériale. Mais l'hiſtoire nous apprend que les états furent conſultés; & Charles lui-même dit expreſſément dans quelques endroits, qu'il a délibéré aupa-

(13) *Præſidentibus nobis —— pro tribunali —— omnium circumſtantium applaudente caterva & etiam approbante ſententionaliter extitit judicatum, quod quilibet princeps Imperii juriſdictionem obtinens temporalem cujuſcunque conditionis exiſtat, coram quo committi conſueverunt, certamina duellorum, ſi die præfixo ſive ſtatuto pugilibus ad conflictum ex cauſis neceſſariis & honeſtis duelli hujus pugnæ non valeat perſonaliter intereſſe, opportuna & utili mutabilitate conſilii ſine ulla injuria partium idem princeps alium tacite poſſit diem pro ſua commoditate præfigere pugnaturis, ipſiuſque duelli conflictum in tempus habilius prorogare.* Apud *Cenni*, T. II. p. 454.

ravant avec les électeurs, & qu'il a fait ses ordonnances avec leur conseil. (14)

Dans les recès des dietes impériales qui se tinrent sous l'empereur Maximilien, telle, par exemple, que celle de Cologne en 1512, on lit : " Nous sommes convenus avec les états du St. Empire, & ils sont convenus avec nous en qualité de corps & d'assemblée chrétienne, d'observer & tenir les articles suivans. " (15)

Un droit des empereurs généralement reconnu, c'est celui de conférer des dignités & des titres d'honneurs. Sigismond dit dans un diplôme, qu'en qualité de roi des Romains, il est la *source de toute noblesse*. (16) Nous avons vu dans l'histoire de Fréderic III, que les papes mêmes ont donné aux empereurs le droit de faire des rois. Quant aux titres de princes & de ducs, ils conférerent dans cette période ceux de landgrave de Hesse, de ducs de Gueldre, Meckelbourg, Luxembourg, Juliers, Bar, Bergen, Savoie, Cleves, Holstein, & surtout sous Maximilien, celui de duc de Wurtemberg.

Une des premieres choses que les électeurs, les

(14) *Hinc est, quod in solemni curia nostra Nurembergensi cum venerabilibus ecclesiasticis & illustribus sæcularibus principibus electoribus & multis aliis principibus & proceribus per nostram celsitudinem celebrata*, habita cum eisdem principibus electoribus deliberatione & de ipsorum consilio *pro bono & salute communi* cum dictis principibus electoribus —— *duximus ordinandum.* A. B. C. XII. §. 2.

(15) *N. Sammlung der R. A. II. Th. p. 137.*

(16) *Ap.* Senkenberg, *Sel. Jur. & Hist. T. I. p. 266.*

princes & les villes demandoient non-ſeulement immédiatement, mais très-ſouvent auſſi médiatement, c'étoit la confirmation de leurs libertés & de leurs privileges. Dans les diplômes que l'on délivroit à cet effet à un électeur ou à un prince, on liſoit : „ Comme les ducs de Saxe, par exemple, ſe ſont adreſſés à nous, & nous ont priés inſtamment en notre qualité de roi des Romains, de renouveller, confirmer & perpétuer leurs *libertés*, *privileges*, *graces*, *grandeurs*, *dignités*, *coutumes*, *ſtatuts*, *poſſeſſions*, *contrats*, *dons*, *droits*, *juſtice*, *qui ont été donnés*, *conférés en général & en particulier à leurs peres & à leurs ancêtres les ducs de Saxe par nos prédéceſſeurs les empereurs Romains*, *& par nous*, *ou qui ont été acquis ou reçus de quelqu'autre maniere légitime*, *ſur les principautés*, *pays*, *comtés*, *ſeigneuries*, *fiefs*, *juriſdiction provinciale*, *avoueries*, *péages*, *mines*, *monnoies*, *& autres droits utiles*, *routes*, *fortereſſes*, *villes*, *pays*, *rentes*, *faveurs*, *fiefs*, *& tous autres droits & immunités quelconques*. „ (17) Ce langage caractériſe tellement l'ancien droit public, qu'il ne peut y avoir aucune hypotheſe capable de le faire méconnoître entiérement.

Les autres droits & privileges que les empereurs conféroient ſont, pour ainſi dire, innombrables; c'étoit, par exemple, de nouveaux péages, les droits

(17) *Ap.* Muller, *R. T. Theat. unter. Max. I. II. Vorſt. C. LIX. p. 528. ſeq.*

de battre monnoie, les droits de marchés & de justice, l'exemption des jurisdictions étrangeres, dans lesquelles étoient compris les tribunaux provinciaux, & ceux de la cour, ainsi que ceux de Westphalie; les exemptions des péages, la rémission du ban, excepté celui qui avoit été prononcé par la chambre impériale, le droit de construire des moulins & des ponts & de les déplacer, d'accorder un domicile à des proscrits, de légitimer les enfans naturels, de changer les statuts, loix & usages, de prendre un patron ou protecteur, d'exercer la justice criminelle, de construire des prisons, d'avoir des tribunaux, des baillis & des échevins, de sceller avec de la cire rouge, de placer dans les tribunaux des chevaliers, & même des écuyers, & autres droits de cette espece. On exigeoit quelquefois des empereurs plus qu'ils ne vouloient, ou qu'ils ne croyoient devoir donner. C'est ce que Fréderic III. déclara franchement aux princes à l'égard de la chambre impériale, & des choses qu'on lui demandoit à l'égard de ce tribunal. La légitimation d'un grand nombre d'enfans naturels, la collation des chapellenies, ou du titre de chapelain de la cour impériale, de ceux de notaires & de comtes Palatins, la réception au nombre des familiers, domestiques ou conseillers de l'empereur occuperent aussi beaucoup la chancellerie impériale, sur-tout depuis le temps de Charles IV. (18)

(18) On trouve fréquemment des exemples de ces privi-

Outre cela, le cérémonial avec lequel on traitoit l'empereur dans les affaires publiques de l'Empire, étoit extrêmement brillant & magnifique. Il n'en existoit point de semblable, & il sembloit, en le voyant, qu'il n'y eût aucun monarque dans le monde dont le pouvoir fût moins limité.

On pensoit toujours comme auparavant, que l'empereur étoit le souverain suprême de toute la terre. Henri VII. déclara qu'il étoit ordonné par les loix divines & humaines que tout le monde obéît à l'Empire Romain. (19) Quand on reprochoit aux publicites de ce temps, que le fait étoit contraire à leur principe, ils répondoient que les autres royaumes & empires de la terre n'étoient pas soumis de fait (*actu*) à l'empereur; mais qu'ils l'étoient de droit. (*jure*)

Cependant dans le fond, l'autorité impériale étoit réellement très-peu de chose. C'est ce qu'on voit clairement par les peines infructueuses que se sont données les empereurs, toutes les fois qu'ils ont voulu engager l'Empire à faire quelqu'entreprise avec ses forces réunies. Les princes consentirent, à la vérité d'eux-mêmes à la guerre de Rodolphe contre Ottokar; mais ils furent très-resserrés quand il fut question de lui fournir des secours & des contributions. On fit à quelques empereurs, & sur-tout à Robert, un devoir de la guerre d'Italie;

leges dans Pfeffinger, Hæberlin, mais sur-tout dans les registres ou livres de copies.

(19) *Sub finem Corpor. Jur. Civ. Rom.*

cependant, avant que de marcher, chacun vouloit être payé, & lorſque l'empereur avoit fait des conquêtes à ſes propres dépens, il ne lui étoit pas même permis de les garder pour lui. Sans les croiſades & les indulgences, la haine des Allemands contre les Bohémiens, & quelques autres circonſtances favorables, jamais peut-être Sigiſmond ne fût parvenu à faire ſes campagnes contre les Huſſites. Le danger même le plus preſſant, tel que celui dont les Turs menacerent l'Europe ſous Fréderic III, n'étoit pas capable de mettre la nation en mouvement. L'inactivité de la nation n'auroit pas été ſi choquante, ſans toutes ces délibérations & ces aſſemblées pompeuſes, ſans leſquelles elle ne pouvoit prendre une réſolution.

On auroit pu tout attendre de l'eſprit entreprenant de Maximilien, s'il avoit été poſſible de communiquer à la nation le mouvement & l'activité. La puiſſance de la France, montée tout d'un coup à un point extraordinaire, & le danger toujours preſſant dont les Turcs menaçoient l'Europe, mirent les Allemands dans des circonſtances faites pour réveiller de ſon indifférence la nation la plus froide & la plus flegmatique.

Comme on avoit ſouvent fait un crime à ſes prédéceſſeurs d'avoir négligé les droits de l'Empire en Italie, & que la ligue de Cambrai fit naître tout d'un coup, à cet égard, les plus belles eſpérances, on comptoit que cette fois du moins, les ſecours ne manqueroient point. Mais on vit avec le plus

grand étonnement tout rester comme auparavant dans l'indifférence & l'inaction. La dispute élevée à ce sujet entre l'empereur & les états, donna enfin lieu à la fameuse apologie dont nous avons parlé. Cette piece jette beaucoup de lumieres sur les droits & les prétentions respectives des empereurs & des princes.

Nous avons vu que la principale raison qu'apporterent les princes pour justifier le refus du secours qu'on leur demandoit, c'est que la ligue avoit été faite à l'insu des états & sans leur avis ni leur consentement. L'empereur répondit que *l'affaire ne souffroit aucun délai ni retardement*; que s'il avoit été obligé de demander auparavant l'avis & le consentement des états, il auroit fallu convoquer une diete, & entreprendre des négociations qui ne seroient peut-être pas encore terminées, & qui, au contraire, auroient trouvé une infinité d'obstacles insurmontables; qu'en conséquence il pensoit que cela n'avoit pas été nécessaire, & qu'il auroit manqué à son devoir, s'il avoit négligé de profiter d'une si bonne occasion. (20)

Dans un autre article de la même apologie, Maximilien dit : " comme cette union & ce traité
„ tendent au grand honneur, à la gloire, à l'ac-
„ croissement, au repos & à la paix de l'Empire
„ & de la nation Allemande; le consentement des
„ états n'a pas été nécessaire pour les conclure.

(20) *Apud* Goldastum *Reichshandlungen*, 2. *Th.* p. 86.

„ Mais

„ Mais c'eſt en qualité d'empereur Romain ré-
„ gnant, d'après la diſpoſition de la Providence,
„ après une mûre délibération & pour le profit de
„ la nation Allemande & de toute la chrétienté;
„ Que nous avons eu cette liberté & ce pouvoir,
„ que ſi cela ne convient pas aux états, ils pechent
„ contre leur devoir & leur ferment, ſachant bien
„ ce qu'ils nous doivent, à nous, & au St. Em-
„ pire. „ On ne trouve point que l'on ait fait aucune réponſe à l'empereur à ces raiſons; mais les électeurs ne manquerent pas de les redreſſer dans la ſuite de tout leur pouvoir; car dans la capitulation de l'élection de Charles V, ils inſérerent entr'autres, qu'en qualité de roi des Romains, il ne formeroit aucune ligue ou confédération relativement aux affaires de l'Empire, ſans avoir auparavant convoqué à cet effet les ſix électeurs en temps & lieu convenables, & avoir obtenu le conſentement de tous, ou du moins de la plus grande partie. (21)

Ce qui fit le plus de tort à l'autorité impériale, ce fut la ruine preſque totale du fiſc impérial & des revenus de la couronne. Au commencement de cette période, les péages du Rhin, les villes impériales, les fiefs, & quelques domaines impériaux diſperſés çà & là, leur formoient des revenus aſſez conſidérables; mais les premiers leur furent enlevés par les capitulations des électeurs de la province Rhénane; & les villes impériales racheterent peu à

(21) *Apud* Goldaſtum *Reichshandl.* 2. *Th.* *p.* 182.

peu leurs impôts. Rodolphe & quelques-uns de ses successeurs, parvenoient quelquefois à leur imposer des taxes extraordinaires, en menaçant de les engager; mais elles surent bientôt se mettre à l'abri de cette menace, d'abord par des privileges, puis par des alliances. Quant aux tributs des juifs & aux petits domaines, les princes se les approprierent peu à peu; de sorte qu'Aventin pouvoit dire de son temps; " les empereurs peuvent bien se plaindre „ maintenant d'avoir perdu tous leurs revenus & „ leurs tributs: tous les biens de l'Empire sont de„ venus la proie des évêques, des princes, des „ comtes, & des autres seigneurs. Quand quel„ qu'un d'eux reçoit quelqu'offense, ils requerent „ aussi-tôt le secours de l'empereur même à son „ propre dam: (Maximilien disoit ordinairement „ qu'on avoit recours à l'empereur pour le moindre „ petit différend) mais pour eux, à moins qu'on „ ne les paie chérement, ils ne rendent aucun ser„ vice à l'Empire ni à l'empereur, même dans le „ cas d'un grand danger. „ (22)

Nicolas de Cusa, cardinal Allemand, s'exprime en termes plus durs encore. " O comble de l'aveu-

(22) *At nunc misera est conditio imperitantium, qui expertes omnium vectigalium, universorum exortes tributorum sunt. Cunctis opibus imperii praediisque regiis episcopi, duces, tetrarchae, dynastae incubant. Hi ubi injuria à quopiam adfecti fuerint, continuo officium Caesaris etiam illius periculo implorant. Ipsi interim nec reipublicae nec imperatori, etiamsi hisce procella ingruerit, quicquam penitus nisi grandi pecunia redempti praestant.* Aventin. Annal. Boior. L. IV. p. m. 366.

„ glement! s'écrie-t-il. Que les princes ne croient „ pas qu'ils puissent s'enrichir des biens de l'Em„ pire, & se conserver en même temps dans la „ possession des leurs! car si chacun travaille à „ s'agrandir, & que l'Empire s'affoiblisse, qu'arri„ vera-t-il de là? sinon la destruction du tout, s'il „ n'existe point une puissance supérieure qui con„ serve tout, & qui affermisse la paix: la cupidité „ croissant sans cesse, ne produira que des guerres „ & des divisions. Et comme tout royaume où re„ gne la division court à sa ruine, les princes ne „ sauront retenir les possessions qu'ils acquierent „ injustement. Ils se font donc illusion, lorsqu'ils „ attirent à eux tout ce qui a appartenu jadis à l'Em„ pereur & à l'Empire, dans le dessein de devenir „ plus forts & plus puissans: car après qu'ils au„ ront déchiré & englouti la puissance de l'Empire „ & de son chef, tout ordre cessera aussi-tôt; & „ il n'y aura plus de chef auquel on puisse avoir „ recours. Par-tout où il n'y a point d'ordre, la „ confusion regne bientôt; & au milieu de la con„ fusion, il n'y a de sûreté pour personne. Et „ lorsque la noblesse ne reconnoîtra plus d'autres „ droits que celui des armes, on verra s'élever „ d'autres gens qui suivront cet exemple, & à la „ fin le peuple dévorera les princes, comme les „ princes auront dévoré l'empereur. „ (23) Cusa

(23) *O caecitas maxima! non credant principes de bonis imperii ditites fieri, & permanere posse aliquamdiu. Curantibus enim omnibus sua augmentare, imperio ad nihil tendente, quid sequitur, nisi*

pensoit que les villes auxquelles se joindroient les propres sujets des princes, l'emporteroient enfin sur les princes & la noblesse, comme cela étoit arrivé en Suisse.

Les changemens introduits dans l'art militaire, & adoptés sur-tout à l'occasion de la guerre des Hussites, occasionnerent une matricule de l'Empire ou contribution générale. (24) De cette contribution on auroit pu former, avec le temps, une caisse impériale permanente, & par conséquent, un fond pour l'entretien de l'empereur, & pour fournir aux autres besoins de l'Empire. On donna à cette contribution le nom de *denier commun*, parce que personne n'en étoit exempt, ni ecclésiastique ni séculier, ni noble ni roturier. Mais la perception de cette imposition fut exposée à de si grandes contradictions, que Sigismond & ses successeurs ne paroissent pas

universorum destructio, quoniam non existente potentia majori conservativa, & pacativa imperii invidia, eademque semper crescente cupiditate, bella, schismata divisionesque faciet, & tunc sicut omne regnum in se divisum desolabitur inique collectum. Decipiuntur itaque principes sub Imperio, dum ob illum finem attrahunt & colligunt undique imperialia, ut potentiores & fortiores fiant; quoniam postquam totam capitis & imperii potestatem membraque laniaverint & degluttiverint, desinit hierarchicus ordo, non enim est primus, ad quem concurratur, & ubi non est ordo, ibi est confusio: & ubi est confusio, ibi nullus tutus. Et sic nobilibus inter se altercantibus jus omne in armis propriis quærentes surgent, quoniam sicut principes imperium devorant, ita populares devorabunt principes. Cusanus, de Concordantia Catholica. L. III. C. XXX.

(24) On la trouve dans *Windeck, chap. 108. p. 1117*, & dans le *N. Sammlung, R. A. P. I. N. 33. p. 117.*

même avoir eu l'idée de la faire durer continuellement. En accordant de nouveau le denier commun à Maximilien, on voulut lui ôter toute espérance de le rendre perpétuel. On l'obligea à donner des lettres réversales, par lesquelles il s'engageoit à ne plus rien en exiger au bout de quatre ans. Comme les rois de France avoient déjà leurs revenus & leurs impôts réglés; & qu'outre cela, ils entretenoient une armée permanente, les autres états paroissoient risquer beaucoup de rester en arriere à l'égard de cette nouvelle constitution. Dans ces sortes de choses, le premier pas est ordinairement le plus difficile. Quand le peuple est une fois accoutumé à payer un impôt, il est aisé de l'amener à en payer un second. Mais il faut un concours de circonstances extraordinaires pour parvenir à établir le premier. Le peuple ne craignoit point de s'opposer à la levée du denier commun, parce qu'il savoit bien que ses princes ou seigneurs n'y prenoient pas un très-grand intérêt; qu'ils regardoient comme perdu tout ce qui n'étoit pas destiné immédiatement à leur usage; & que d'ailleurs ils craignoient que plus leurs sujets donneroient à l'empereur & à l'Empire, moins ils seroient en état de leur fournir des secours dans leurs propres affaires.

Cusa (25) & quelques autres proposerent que les électeurs & les autres princes rendissent au moins une partie des revenus de la chambre impériale qu'ils

(25) *De Concord. Cath. L. III. C. XXXIX.*

possédoient, ou du moins qu'ils les employassent au bien commun de l'Empire. Mais c'étoit plutôt un songe qu'un projet dont l'exécution fût tant soit peu vraisemblable. Rodolphe & Albert firent quelques tentatives, mais ils s'en trouverent très-mal; car, par-là, ils se rendirent odieux, & firent tort à leur postérité.

En général, si l'on suit les traces des efforts, que les empereurs ont fait dans cette période pour soutenir ou rétablir leur autorité, on n'en trouve aucun après Rodolphe & Albert, qui ait fait à cet égard quelqu'entreprise importante; & on ne voyoit pas même des espérances éloignées de pouvoir y réussir. Louis de Baviere, & sur-tout Charles IV, s'occuperent principalement de l'agrandissement de leurs maisons; afin que si la couronne impériale y restoit, ils pussent lui donner du poids & de l'autorité par leurs propres forces & leur puissance; & que si elle en sortoit, ils fussent assez puissans par eux-mêmes. De tous les empereurs suivans jusqu'à Charles V, Maximilien fut le plus jaloux de ses droits, soit à l'égard des princes, soit à l'égard des étrangers. Mais c'est par cette raison aussi qu'il vit s'opposer à ses entreprises les princes de l'Empire, & particuliérement Berthold, archevêque de Mayence, de la maison de Henneberg; & s'il arrivoit quelquefois qu'ils cédassent avec docilité, on trouvoit de nouveaux obstacles de la part de leurs sujets & de leurs vassaux, toutes les fois qu'on vouloit leur imposer la moindre charge.

L'établiſſement de la chambre impériale demandé avec tant d'inſtances, faillit auſſi à détruire entiérement la juriſdiction des empereurs, car quelques-uns refuſoient de comparoître devant le tribunal de la cour impériale, ſous prétexte que par l'établiſſement de la chambre, l'empereur avoit fait entiérement ceſſer ſa juriſdiction, pour en tranſmettre l'exercice à cette chambre. Mais outre que Maximilien, dans l'ordonnance de la chambre impériale, avoit réſervé expreſſément ſa juriſdiction, il ſut en effet ſe maintenir dans l'exercice de cette juriſdiction, en profitant des occaſions fréquentes que lui fourniſſoient des parties mécontentes qui ne pouvoient s'empêcher d'avoir recours au tribunal impérial. (26) Quoiqu'on ne trouve pas encore le nom *de conſeil aulique de l'Empire*, dans le ſens que nous l'entendons aujourd'hui, il eſt pourtant très-vraiſemblable que Maximilien faiſoit décider par ſes conſeillers, & ſur-tout par le conſeil aulique qu'il établit à Vienne en 1501, non-ſeulement les affaires de l'Autriche pour lequel il fut particuliérement érigé, mais auſſi celles de l'Empire, tant à l'égard de ſes réſervats, que de l'adminiſtration de la juſtice.

(26) On trouve de plus grands éclairciſſemens à cet égard dans *Harpprecht*, *Kammergerichts*, *A. P. II.* §. *40-67*, *& 91-94*. *Haberlin*, *T. 9. p. 60-61.* & dans les ſources déjà citées.

Fin du Tome cinquieme.


LIBERTÉ
ET
PATRIE





